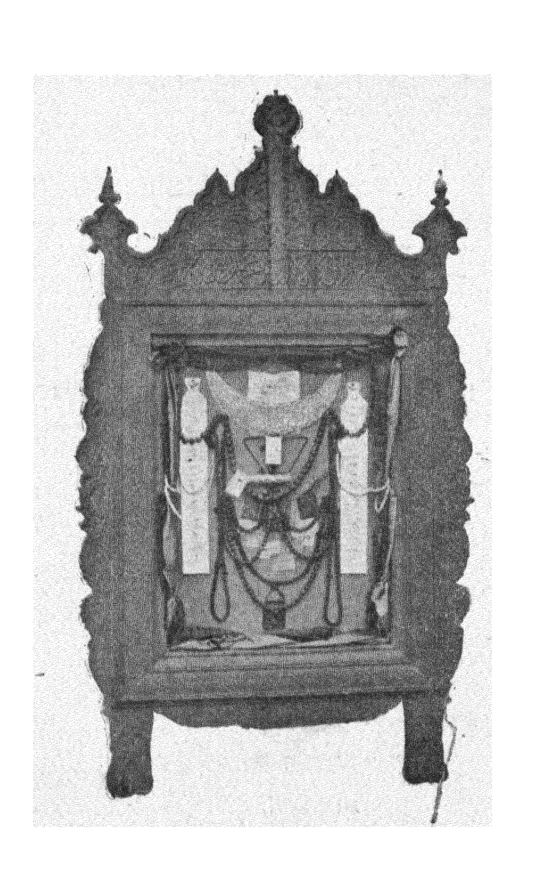
THE BOOK WAS DRENCHED

Noise Book

TIGHT BINDING BOOK

LES CONFRÉRIES RELIGIEUSES

MUSULMANES



LES CONFRÉRIES RELIGIEUSES
MUSULMANES

PUBLIÉ SOUS LE PATRONAGE

DE

M. JULES CAMBON

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

PAR

OCTAVE DEPONT

ADMINISTRATEUR DE COMMUNE MIXTE

XAVIER COPPOLANI

ADMINISTRATEUR-ADJOINT DE COMMUNE MIXTE

DÉTACHÉS AU SERVICE DES AFFAIRES INDIGÈNES

ET DU PERSONNEL MILITAIRE DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

CONTENANT

4 CHROMO-LITHOGRAPHIES

7 GRAVURES TIRÉES A PART

55 DANS LE TEXTE

ET UNE CARTE EN COULEURS

ALGER

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE ADOLPHE JOURDAN

IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR

4, PLACE DU GOUVERNEMENT, 4

1897

A MONSIEUR LE CAPITAINE REIBELL

CHEF DU SERVICE DES AFFAIRES INDIGÈNES

ET DU PERSONNEL MILITAIRE AU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

C'est à votre appui, à vos conseils et à vos encouragements que nous devons d'avoir pu accomplir la mission que vous nous avez fait confier.

En vous exprimant ici toute notre gratitude, laissez-nous vous dédier cet ouvrage comme un profond témoignage de notre sympathie et, si vous nous le permettez, de nos vifs sentiments d'amitié.

O. DEPONT. X. COPPOLANI.

INTRODUCTION

L'idolâtre Oçaïd, fils de Hodaïr-el-Kotaïb, ficha sa pique en terre et s'assit:

Que faut-il faire pour entrer dans cette religion, demanda-t-il à Mossab, fils d'Omaïr, qui venait de lui expliquer les principes fondamentaux du Coran ?

« Te purifier avec de l'eau, répondit Mossab, déclarer qu'il n'y a pas d'autre Dieu qu'Allah et que Mohammed est son Prophète ».

Ainsi se posèrent, simplement, les premières bases de l'une des plus grandes religions qui se partagent l'humanité.

« *Il n'y a de dieu que Dieu et Mohammed est son Prophète* », voilà tout ce qu'il y a d'obligatoire et d'essentiel pour le musulman, puisque l'assentiment de l'esprit à ces deux grands principes suffit pour le salut de l'âme, lui assure la possession du Ciel.

En conséquence, point de sacrement ni de cérémonie, point de culte organisé. Le croyant communique directement avec le Créateur; il est, lui-même, son propre prêtre, avec pour unique bagage, ses prières et ses armes qui sont, les unes et les autres, des guides vers les étapes sur le chemin du Paradis.

Il en résulte que sur tous les points du globe où il se trouve, le mahométan peut, sans mosquée et sans prêtre, satisfaire à la plénitude de ses devoirs envers la Divinité.

Il en résulte aussi que l'existence d'un pouvoir spirituel, d'une société ecclésiastique, ne devrait pas, nécessairement, trouver place dans la religion musulmane.

Il n'en est pas moins vrai, malgré tout, que la nature de la société humaine a fait que l'Islamisme, dont le principe dominant est l'égalité entre tous les hommes, a vu se créer, sous forme de castes, non seulement une sorte de clergé, mais encore des ordres religieux. Et quand on veut apprécier ces développements fort importants et parfaitement distincts, il faut remonter jusqu'aux premiers siècles de l'hégire.

Le Coran, où les lacunes et les contradictions abondent, avait ouvert un grand domaine à l'interprétation et aux controverses, qui aboutirent, d'une part, on le sait, au schisme qui sépare les chiites des sonnites, et, de l'autre, à des divergences d'opinion dans le rite, d'où sortirent les quatre sectes : *hanafite*, *chafaïte*, *malékite* et *hanbalite*, dites sectes orthodoxes.

L'Islam, bien qu'il n'eût guère plus d'un siècle d'existence, avait déjà débordé sur plus de la moitié de l'ancien monde. Cependant, l'Arabe, déposant son épée, prenait part au mouvement philosophique dirigé par les Syriens et les Grecs et favorisé par les Khalifes A'bbasides. D'un autre côté, des hommes aux mœurs austères s'occupaient activement de l'étude du « Livre révélé », source de toute science et de toute vérité : c'étaient les *eulama*.

Les khalifes, véritables pontifes, comme autrefois les grands prêtres sous la théocratie des Juifs, négligeant peu à peu le spirituel pour le temporel, en arrivèrent à déléguer à ces eulama leurs attributions sacerdotales et judiciaires.

La foule, elle-même, dépourvue de lumières, était heureuse de pouvoir s'adresser à ces interprètes autorisés pour se faire expliquer les nombreuses et minutieuses pratiques de la Loi qu'elle était impuissante à saisir directement.

C'est ainsi que se formait et s'affirmait une sorte de sacerdoce qui, en grandissant, entrava, plus d'une fois, par la *fetoua*, l'action des pouvoirs établis. La fetoua, qu'on a comparée aux déclarations préalables du Saint-Siège, par lesquelles les princes de l'Occident, au moyen-âge, appuyaient leurs entreprises, est l'ordonnance sacrée qui donne aux actes émanés du pouvoir politique, la sanction religieuse conforme au Coran et, par conséquent, obligatoire pour tous.

C'était avec des sanctions de cette nature que les successeurs du Prophète subjuguaient les masses et les conduisaient au combat (1).

Après avoir formé un corps redoutable, les eulama sont devenus de

(1) A l'exemple des gouvernements musulmans, il est arrivé que des puissances musulmanes ont eu recours à la fetoua pour légitimer leur pouvoir aux yeux de leurs sujets.

On sait que l'Islam, qui ne connait ni patrie ni frontières, est divisé en *Dar el Islam* : pays où la loi musulmane est appliquée dans son intégrité, et en *Dar el harb* : pays appartenant aux infidèles.

C'est pour apporter des tempéraments à la rigueur de cette dernière définition qu'en 1871, les Anglais, craignant une insurrection religieuse aux Indes, ont fait demander et ont obtenu des mufti hanafi et maleki de La Mecque, une fetoua déclarant l'Hindoustan mahométan. (V. Le Chatelier, *Les Confréries musulmanes du Hedjaz*, p. 260.)

A la demande de M. Jules Cambon, Gouverneur Général de l'Algérie, une fetoua rendue, cette fois, par les quatre mufti de La Mecque, déclare également l'Algérie *terre d'islam*. (V. cette fetoua, p. 36 du présent volume ; V. aussi la fetoua excommuniant Cheikh-Senoussi, dans la notice spéciale à la confrérie des Senoussïa).

dociles instruments entre les mains des chefs des États musulmans, qui les subventionnent et leur font rendre, à leur gré, les *fataoua* jugées utiles au fonctionnement du pouvoir.

La hiérarchie des eulama, fort compliquée, comprend toute une série de fonctionnaires : *mufti, cadi, imam,* etc., répondant aux besoins de la justice et du culte et vivant sur les produits des *hobous,* biens de mainmorte qui servent également à l'entretien des établissements religieux.

A La Mecque, le pouvoir religieux est exercé par le *grand-chérif,* à la nomination duquel le *cheikh el islam,* qui est le chef de la religion en Turquie, donne son approbation.

Enfin, au sommet de la hiérarchie, le Khalife est, pour les musulmans, ce que le Pape est pour les catholiques, c'est-à-dire le chef suprême de la religion, mais en principe seulement, car le Sultan du Maroc, par exemple, est également considéré comme un khalife par ses sujets.

De même les Mozabites, ainsi que certaines peuplades de l'Afrique, obéissent à l'imam de Mascate et ne reconnaissent pas Abd-el-Hamid pour khalife.

Et réalité, et sans que cela nuise à la doctrine de l'unité pour les sonnites, il ne saurait y avoir de khalife qu'autant que celui-ci serait élu par la volonté et le vote des croyants.

Le vrai lien des mahométans, c'est le pèlerinage aux villes saintes ; leurs véritables capitales sont La Mecque et Médine, gardiennes fidèles de leur inébranlable foi.

Chez nous, en Algérie, le clergé musulman officiel ne joue, au point de vue religieux, qu'un rôle effacé. Les eulama se bornent à réciter des prières, à enseigner le Coran et à maintenir la tradition : ils n'ont aucun caractère ecclésiastique, pas plus que les cadis, autre catégorie d'eulama, n'ont de caractère judiciaire réel depuis que nous avons diminué, avec exagération, leur intervention dans les affaires musulmanes.

***

Il semble, de prime abord, que l'organisation, que nous venons d'esquisser dans ses grandes lignes, détienne, en pays musulmans, tous les ressorts de la société. Il n'en est rien. La véritable force réside dans une puissance à côté, dans un monde mystérieux, tirant son prestige incomparable d'un pouvoir autrement grand que celui des eulama puisqu'il émane, aux yeux des croyants, de la Divinité elle-même.

Ce monde est constitué par des sociétés secrètes, des ordres de *derouich*, des confréries mystiques, autrement dit, pour employer une expression connue, par les *khouan* (frères qui, répandus depuis l'Atlantique jusqu'au Gange, sont, en même temps que les ennemis irréconciliables des eulama, les véritables moteurs de la société musulmane.

La formation de ces diverses sociétés tire sa primitive origine de la tendance du musulman à l'association, tendance ayant, elle-même, pour source, la croyance religieuse qui prescrit, en les mettant en commun, de faire profiter ses frères des biens que Dieu a donnés.

Peu à peu, ces sociétés se créent, grandissent et, en se multipliant, se subdivisent en de nombreux rameaux qui apparaissent sous la forme de confréries, organisations, d'ailleurs, en contradiction avec la parole du Prophète : « *La rahbanïïeta fi el islam*, point de vie monacale dans l'Islam ».

Quant à leur doctrine, partout la même, elle est beaucoup plus ancienne que leur institution : c'est le *soufisme*, dont le fond est le panthéisme.

Né dans l'Inde, naturalisé en Perse et mis en action, sous la forme de l'enthousiasme extatique, par la seconde génération de l'école d'Alexandrie, et plus tard, par les philosophes arabes, eux-mêmes, le soufisme, autrement dit le mysticisme, après avoir ruiné l'école d'Ammonius Saccas, germe dans le champ arabique, merveilleusement préparé à la recevoir. Et aujourd'hui, plus que jamais, il fleurit, malgré sa dégénérescence, sous des aspects les plus divers rappelant, dans de curieuses manifestations, les vieux cultes orientaux.

Le but du *soufisme* ou *tessououof*, nom sous lequel le mysticisme s'est introduit dans la langue arabe, est de mettre dans la conscience de l'homme, l'esprit caché de la loi en accord avec la lettre, et d'arriver, par des pratiques pieuses, à un état de pureté morale et de spiritualisme tel que l'on puisse voir Dieu face à face et sans voiles, et s'unir à lui.

Pour atteindre au premier résultat envisagé, les soufis, tout en affirmant, d'ailleurs, les doctrines du Prophète, tout en enseignant la morale la plus pure, en donnant, eux-mêmes, l'exemple de toutes les vertus, réduisaient les préceptes coraniques à l'interprétation allégorique.

Et pour toucher au but suprême : la vision de Dieu, l'*ittisal* (l'union), l'anéantissement de l'individualité dans l'essence divine, ils s'appuyaient sur divers passages toujours interprétés à la lettre du *Livre* et, notamment, sur celui où il est dit que *Dieu fait émaner la création et puis la fait rentrer en lui-même.*

De là découlait l'impérieuse nécessité, si fortement affirmée, d'ailleurs, par le Coran, de tout rapporter à Dieu.

Quant aux phénomènes terrestres, il ne pouvait en être question.

Pour le soufi, en effet, le monde est une illusion, une fiction : ses formes matérielles ne sont que des émanations de l'essence divine qui, toutes, s'évanouiront, en laissant dans sa nudité réelle, l'irradiation qui les créa et retournera à sa source.

Dès lors, tous les efforts des hommes doivent tendre, comme dans le Boudhisme, à amener l'extase, afin que le principe divin s'empare de l'âme, l'envahisse et la pénètre, jusqu'à ce que la mort achève l'union fatale, l'union mystique avec le Grand-Tout.

C'est cette doctrine, idéalisme trompeur merveilleusement adapté à l'imagination rêveuse et sensuelle des peuples de l'Orient, que les soufis infiltraient peu à peu dans les veines du corps social musulman.

Bientôt, en effet, sentant grandir le germe de leur future puissance, ils érigent l'*I'lm el-Baqa ou el-Fana* (la science du rester ou du périr) en méthode et passent de la théorie à l'action.

Pour ne pas effrayer leurs adeptes, les soufis qui disaient avoir reçu l'ordre d'appeler les croyants à la *Vérité*, qui se croyaient en possession d'une parcelle divine, *la baraka*, eurent soin d'adopter deux doctrines : l'une, extérieure, par laquelle ils affirmaient leur orthodoxie en rattachant leur enseignement à celui des premiers khalifes, particulièrement à Abou-Beker-es-Seddiq et à A'li ; l'autre, secrète, aboutissant par l'épreuve, la mortification et la dévotion mentale excessive, à un culte essentiellement spirituel.

Alors, l'enthousiasme, comme aux premiers temps du christianisme, poussa au désert. L'Égypte vit, de nouveau, se peupler ses vieilles thébaïdes et, partout, la terre musulmane connut des milliers de contemplatifs et de solitaires groupant autour d'eux des disciples, fondant des ordres religieux placés, dans la suite, sous le vocable des saints qui les avaient organisés.

* * *

La mystique musulmane comprend encore deux autres personnages :

Le premier, *le derouich*, est cet illuminé, ce faiseur de miracles en guenilles, cet *homme de Dieu* qu'on rencontre un peu partout, dans les villes et les campagnes, sur les marchés et, principalement, aux abords des zaouïa, et qui passe pour recevoir, sans efforts ni épreuves, la particule divine. Arrivé d'un seul coup et sans même qu'il s'en doute, à la sublimité du mysticisme, cet élu de Dieu est vénéré et adoré à l'égal du soufi.

Le second, de noblesse religieuse, comme descendant de la fille du Prophète, est ce musulman dont les prières, les bonnes œuvres et la vie ascétique ont fait, également, un vase d'élection ayant le privilège de voir

Dieu et le pouvoir d'opérer des miracles : c'est le *chérif* devenu le *marabout* en Afrique septentrionale et qui a joué un si grand rôle dans la vie politique du Maghreb. C'est lui qui a préparé la conscience du Berbère à l'invasion des confréries religieuses, mais celles-ci, en sapant sa puissance, l'ont, le plus souvent, contraint à abdiquer son indépendance et à s'affilier à elles, de telle sorte, qu'aujourd'hui, il n'existe presque plus de marabouts indépendants. Cependant ces hommes, dont la descendance et la clientèle ont formé ce que nous appelons la *tribu maraboutique*, ont laissé dans la masse simpliste, un tel souvenir de leurs œuvres, une telle reconnaissance de leurs bienfaits, une telle empreinte de leur passage, qu'on a conservé le nom de marabout à tous ceux qui se vouent à la vie mystique ou contemplative. C'est également de ce même nom de marabout que nous avons tiré l'expression *culte maraboutique* que nous appliquons à l'ensemble des coutumes ou cérémonies diverses, toujours strictement observées, à l'égard des religieux mahométans.

Ces personnages, sauf l'*ouali* ou *derouich*, qui mène la vie errante, vivent généralement dans une *zaouïa*, établissement qui tient à la fois de la chapelle, du couvent, de l'école et de l'auberge et fait penser à ces couvents qui, dans les premiers temps du moyen-âge, couvraient les pays encore barbares de la Gaule et de l'Allemagne.

Les pays de l'Islam sont couverts de zaouïa (tekkié en Turquie) qui renferment les restes vénérés d'un Saint. Autour d'elles, se dressent quelques bâtiments où les croyants reçoivent l'hospitalité et, quand ils le désirent, l'enseignement religieux ou mystique : c'est là le culte maraboutique. Ce culte, théologiquement contraire au Coran, qui n'admet pas d'intermédiaire entre l'homme et Dieu, a plongé dans une sorte d'anthropolâtrie, le croyant simpliste et incapable d'abstraire l'idée du monothéisme de son Prophète.

Et quand des hommes se lèvent pour protester et crier à l'anathème, leur voix se perd dans la nuit de la superstition. A la fetoua de l'a'lem (savant), condamnant son enseignement, le soufi, se plaçant bien au-dessus du Prophète, qui n'avait pas connaissance de ce qui est caché, répond par des miracles qui enchantent la masse. la ramènent dans le rêve et ferment ses yeux à la lumière.

D'une méthode d'enseignement, qui, à ses débuts, prescrivait publiquement la stricte observance de la religion et des vertus sociales, un seul principe, véritable imposture sacerdotale, est resté debout : la soumission aveugle de l'affilié au faiseur de miracles, au *cheikh* (maître spirituel), soumission aussi absolue que celle du *sikh* indou à cet autre marabout qui s'appelle le *guru*.

Ce nouveau culte remplace le culte d'Allah. Il ne s'agit plus de

rechercher l'union de l'âme avec Dieu mais simplement de se conformer, d'une manière absolue, à la volonté, à la pensée de son éducateur inspiré.

Qu'il soit soufi, derouich ou marabout, le directeur d'une confrérie est le représentant, le délégué de Dieu sur la terre, et la soumission des adeptes à cet homme divin est telle, qu'ils sont son bien et sa chose au sens absolu, car *c'est Dieu qui commande par la voix du cheikh*.....

On voit de suite où aboutit une pareille abnégation de l'être au profit d'un *dieu vivant*.

Et il est facile d'en déduire pourquoi, les Ordres religieux s'étant multipliés à l'excès, la vie du peuple musulman est tout entière en eux. Ce sont leurs chefs qui, en réalité, dirigent les populations, apaisent ou soulèvent à volonté leurs khouan (frères).

Ce sont ces khouan qui vont porter l'Islam, le répandre et le faire connaître dans la mystérieuse Afrique centrale. Missionnaires infatigables, ils parcourent, sous le seul patronage de leurs maîtrises spirituelles, des pays inconnus, territoires immenses ou leur prosélytisme est en train de regagner ce que le mahométisme a perdu en Europe.

Ce sont ces mêmes khouan qu'après de longues années d'absence, nous voyons circuler dans les villes et les campagnes sous la forme d'hommes pauvres, à demi-nus, vivant d'aumônes et enseignant les prescriptions coraniques hostiles à la civilisation européenne.

Voyageurs ou sédentaires, ces pauvres, ces fanatiques, ces mystiques jouent, ici, un rôle où l'on ne peut s'empêcher de voir quelque analogie avec celui que les prophètes remplissaient autrefois en Judée.

Ils sont, par nature, les ennemis de tout pouvoir établi, et les États musulmans, aussi bien que les puissances européennes ayant sous leur domination des musulmans, ont à compter avec ces prédicateurs anti-sociaux.

En Afrique, la France et l'Angleterre, qui, depuis la convention de Berlin, ont à pénétrer chacune dans son hinterland respectif, sont tout particulièrement intéressées à suivre le mouvement de propagande islamique dirigé par les confréries religieuses.

C'est, en effet, le sort des races noires que les confréries, celles des Senoussïa en tête, ont entrepris de fixer avant que la civilisation européenne ait pu pénétrer dans les régions que ces races habitent.

Or, entre la foi musulmane, si simple, si parfaitement en rapport avec l'existence des noirs, et notre civilisation compliquée, le succès de la partie à engager n'est rien moins que douteux pour nous.

Il y a près de cinquante ans, un homme, dont la compétence en la matière est indiscutable, Barth, disait déjà qu'il croyait à la vitalité de l'islamisme. Les événements lui ont donné raison. Le mouvement de

rénovation et de propagande musulmanes s'est tellement accentué ces dernières années, qu'on peut dire que, géographiquement, plus des deux tiers de l'Afrique appartiennent à l'Islam. La ligne frontière du Cap-Vert à Zanzibar, qu'on tirait sur les cartes, il y a quelque dix ans, pour déterminer le domaine religieux mahométan en Afrique, est, actuellement, fortement débordée.

L'invasion marche à pas de géant. Qu'elle soit dirigée par les traitants de Zanzibar, les Qadrïa du Mahdi d'Omdurman ou les Senoussïa du réduit central de Koufra, partout, au-dessus comme au-dessous de l'équateur, elle affecte le même esprit de lutte acharnée contre l'invasion européenne.

L'Islam, mû par les confréries religieuses, peut être un grave péril pour l'œuvre de civilisation à entreprendre. Il peut la compromettre et la perdre à la faveur surtout de ces ardentes et jalouses compétitions européennes dont l'ère est ouverte en Afrique.

En Asie, le même mouvement de propagande islamique s'opère, principalement en Chine où l'on signale, depuis plusieurs années, les tendances du *Chen-Si* et du *Kan-Son* à former un État autonome musulman.

Plus près de nous, en Turquie, enfin, la même propagande, dirigée exclusivement par les confréries, représente la force opposante à toute tentative de réformes, et il faut l'admirable unité d'action du concert européen pour enrayer les agissements occultes de fanatiques qui, en ce moment même, poussent à l'écrasement des Grecs, appellent à la guerre sainte et font craindre, à tout instant, le retour des massacres d'Arménie.

Car, s'il y a un parti civilisateur en Turquie et si l'on peut garder l'espoir de rallier un jour les eulama à l'esprit de progrès, il ne faut pas oublier que les derouich ont toujours pour maxime : « La loi, c'est nous ».

D'ailleurs, pour entrer résolument dans la voie des réformes, pour abandonner sa politique d'atermoiements qui oblige les puissances à des prodiges de patience et de fermeté, le Sultan, lui-même, aurait besoin de s'arracher aux conseils intéressés de la camarilla de marabouts qui l'entoure et, trop souvent, le dirige.

A l'encontre de plusieurs de ses prédécesseurs, A'bdelhamid cherche, en effet, dans les confréries, le point d'appui de sa politique panislamique.

Certes, par l'idée théocratique qui le domine et fait de l'Islam un immense centre dont les rayons convergent vers une même idée : la reconstitution du khalifat, le rêve du mystique A'bdelhamid ne manque pas de grandeur ; mais il faut bien reconnaître que la bataille de Tell-el-Kebir et la fin de l'insurrection tunisienne lui ont porté un coup terrible.

Les récents succès des armées turques en Thessalie sont-ils venus donner des ailes à ce grand rêve ?.....

Il faut malheureusement répondre par l'affirmative.

La propagande panislamique, en effet, se manifeste, actuellement, avec une intensité redoutable dans les Indes et elle n'est pas sans échos dans le Soudan nilotique aussi bien que dans nos possessions de l'Afrique du Nord.

Un peu partout, l'Arabe essaie de relever la tête et nous nous trouvons journellement aux prises avec ces puissances théocratiques, ces *États dans l'État*, ces confréries religieuses, en un mot, qui sont l'âme même du mouvement panislamique.

Nous ne saurions méconnaître la gravité de ce mouvement et il importe de nous prémunir contre les agissements de ceux qui le dirigent à Constantinople et dont les principaux agents secrets, dans l'Afrique du Nord, sont connus.

***

C'est ce monde mystérieux de vicaires, d'apôtres, de fanatiques, que nous avons entrepris d'étudier dans cette publication.

D'autres l'ont fait avant nous et avec une compétence plus étendue et plus autorisée que la nôtre ; et ce n'est pas sans une réelle appréhension que nous avons cherché, à notre tour, à vouloir étendre un sujet aussi complexe.

Les travaux les plus intéressants sur cette matière ont été élaborés par trois de ces hommes comme l'Algérie en a tant formés, qui, entre deux combats ou en sentinelles avancées dans nos postes du Sud ou de l'Extrême-Sud, s'adonnaient à l'étude du pays et assumaient la lourde tâche de jeter les premières assises du gouvernement et de l'administration des tribus.

C'est à M. le capitaine de Neveu, plus tard directeur du Bureau politique du Gouvernement Général, avec le grade de colonel, que nous sommes redevables des *Khouan* (Paris-1846), publication qui témoigne de connaissances approfondies, jointes à une netteté de vues et à des conclusions remarquables sur la question.

En 1884, l'un des successeurs du colonel De Neveu, M. le chef de bataillon Louis Rinn, aujourd'hui conseiller de gouvernement, publie *Marabouts et Khouan* (Jourdan, éditeur, Alger), ouvrage le plus complet, le mieux documenté parmi les travaux parus jusqu'alors et dans lequel le savant et le chercheur peuvent trouver une mine de renseignements.

En 1887, M. le Chatelier, publie à son tour « Les Confréries musul-

manes du Hedjaz » (Paris, Ernest Leroux), étude fort appréciée, qui est entre les mains de tous ceux qui s'occupent de la question (1).

Mais les travaux que nous indiquons sont, pour la plupart, anciens ou spéciaux.

Depuis leur publication, certaines confréries ayant disparu, s'étant désagrégées ou, au contraire, développées au gré des événements, nous avons pensé qu'il y aurait utilité à montrer comment l'esprit qui anime les Khouan s'est modifié sous l'empire des circonstances et des besoins du moment.

En second lieu, le domaine d'action des confréries n'ayant point de frontières, nous avons voulu, dans la mesure du possible, étendre le cadre des précédentes études, aux pays de l'Islam ; fixer, à l'heure actuelle, l'évolution des ordres cardinaux, compléter les renseignements fournis jusqu'à ce jour, et étudier les confréries nouvelles et celles qui n'ont pas été présentées par nos prédécesseurs.

* * *

Pour atteindre ce résultat, nous avons essayé, prenant l'arabe à son berceau, de remonter à l'origine de ses mœurs et de ses croyances, de le suivre, pas à pas, d'enregistrer les étapes qui ont marqué l'évolution de sa pensée, le tout afin de mieux apprécier son état social actuel, ses convictions intimes, ses besoins et ses aspirations.

(1) Parmi les écrivains qui ont publié des travaux ou qui se sont occupés, à divers titres, des confréries religieuses musulmanes, citons également :

MM. Brosselard, *Les Khouan*, Alger, 1882 ;

Hanoteau et Letourneux, chap. XXI, XXII et XXIII du t. II de leur intéressant ouvrage, *La Kabylie et les Coutumes kabyles* ;

Duveyrier, *La Confrérie des Senoussia en l'an 1300 de l'hég. (1883 de notre ère), publiée par la Société de Géographie de Paris* ;

Ernest Mercier, *Étude sur la Confrérie des Khouan de Sidi A'bdelqader-el-Djilani* ;

D'Estournelles de Constant, *Les Congrégations religieuses chez les Arabes et la Conquête de l'Afrique du Nord* (Paris, Maisonneuve et Leclerc, 1887) ;

Arnaud, interprète militaire, *Traduction d'une Étude sur le Soufisme* (Jourdan, éditeur, Alger), et divers autres travaux et traductions, notamment celles insérées dans *Marabouts et Khouan* ;

Colas, interprète militaire, *Livre mentionnant les autorités sur lesquelles s'appuient Cheikh-Senoussi, dans le Soufisme* (archives du Gouvernement Général) ;

Pilard, interprète militaire, *Une étude sur la Confrérie du Cheikh Senoussi* (aux archives du Gouvernement Général) ;

Napoléon Ney, *Les Confréries musulmanes et leur rôle politique*, Bruxelles, 1891, Weissenbruck, éditeur ;

Ernest Mayer, *Étude publiée dans les annales de l'école libre des sciences politiques, 1886*.

Dans un coup d'œil rétrospectif sur les mœurs et coutumes des arabes préislamiques, nous donnons un aperçu sur l'organisation de la tribu, sur la langue, les congrès littéraires, la poésie et les poètes dont le *meddah* de nos jours est comme le vivant prolongement, la femme et sa condition, les jeux de hasard, etc.

Nous nous appesantissons davantage sur les croyances populaires qui ont été implantées partout où brille le croissant.

Après une rapide exquisse du Dieu d'Abraham, de la Caa'ba, des divinités et des grands cultes qui se partageaient l'Arabie préislamique, nous examinons à grands traits la vie et l'œuvre du Prophète, afin d'en tirer les déductions utiles à notre sujet.

La formation des *hadits*, de la *Sonna* et des sectes orthodoxes rapidement indiquée, nous pénétrons dans le labyrinthe des sectes dissidentes groupées en sept écoles principales : *Chiites, Kharédjites, Mo'tazélites, Mordjites, Nadjarites, Djabrites, Mochabbihtes* et *Nadjites*, subdivisées, elles-mêmes, en soixante-douze fractions dont quelques-unes ont prolongé leur enseignement jusqu'à nos jours.

C'est dans les opinions professées par ces sectes que l'on trouve la véritable caractéristique du génie individuel et de l'esprit philosophique des arabes ; c'est dans ces grands mouvements de la pensée que l'on peut observer, dans l'incroyable mélange d'incrédulité, de hardiesse d'esprit et, souvent, d'impiété où elles sont confondues, ces curieuses initiations à des sociétés secrètes qui ont menacé, les Alides en tête, de ruiner à jamais l'islamisme.

Ayant ainsi appuyé notre étude sur cette base indispensable et fertile en rapprochements de toutes sortes, nous avons tenté, dans notre deuxième chapitre, de pénétrer les arcanes du soufisme.

Les foqra et leur origine, les principes fondamentaux de l'enseignement soufite, les éléments essentiels des confréries : *baraka, ouerd, dikr, tariqa, ouaçia*, les curieux raisonnements par lesquels elles rattachent leur enseignement au Coran et à la Sonna, l'avis des théologiens sur cette matière, les symboles et les mots usités : *khirqa, selsela*, la méthode soufite rapprochée de celle de l'école d'Alexandrie, etc., ont été mis en lumière autant qu'un sujet aussi abstrait nous a permis de le faire.

Étudiant ensuite, les transformations que les corporations dont il s'agit ont subies, il était nécessaire, pour bien faire saisir l'origine de certaines pratiques, d'examiner rapidement les croyances populaires dans les pays soumis à l'Islam, tout particulièrement en Afrique septentrionale où ces croyances et les anciens cultes apparaissent encore, de nos jours, sous le frêle voile du mahométisme.

Cet examen, qui donne une idée de la manière dont s'est opérée, au cours de la première et de la seconde invasion des arabes, la conquête

morale des Berbères, est précédé d'un tableau où nous rappelons brièvement, avec l'influence du Christianisme, le rôle joué par les Donatistes et les luttes intestines de l'Église romaine, luttes qui avaient obligé l'autochtone à revenir à ses anciens dieux et à ces lieux de sacrifices, sanctifiés aujourd'hui et synthétisés dans la *mzara*.

Nous montrons l'embryon de monothéisme qui se dégageait de ces cultes divers et, notamment, du culte du dieu *Mithra*.

Après l'invasion des *Chorfa*, ces apôtres de l'école *cha'ïa*, précédée de données historiques indispensables pour l'appréciation de l'action religieuse des *Almoravides* et des *Almohades*, nous avons jugé indispensable de nous étendre longuement sur l'œuvre des marabouts, ces instruments politico-religieux qui, en organisant la tribu, en l'arrêtant sur la route de la barbarie, ont tenu une si grande place dans l'existence de l'autochtone.

Pendant cette campagne, le prosélytisme, malgré les guerres qui ensanglantent le Maghreb et l'Espagne, s'étend, comme poussé par un violent simoun, sur toute l'Afrique septentrionale.

Fakih d'Andalousie, émule d'Averroès ou de Ghazzali, chérif de Seguiat-el-Hamra, chacun déployant ses moyens, fascine les masses, s'assimile, pour les besoins de sa cause, les croyances populaires, fonde le ribat, le transforme en zaouïa, devient *marabout* et comme tel, exerce sa puissance thaumaturgique, prodigue ses amulettes et ses talismans merveilleux, jouit de prérogatives incroyables, crée la tribu maraboutique et fait du berbère d'Ibn-Khaldoun la créature la plus superstitieuse et la plus crédule de l'Univers.

En résumé, il fait subir à l'Islamisme un développement des plus intéressants à approfondir.

Le Maghreb, comme la Syrie, l'Arabie, la Perse, comme l'Égypte, d'où lui était venue la conception mahdiste, se remplissait de missionnaires qui affirmaient cette conception, se couvrait de sanctuaires ou d'oratoires établis, le plus souvent, aux lieux et places des *mzara* ou autres endroits consacrés de toute antiquité, et, désormais, sanctifiés par le culte du marabout.

Nous nous sommes attachés à montrer comment dans la lutte ouverte pour islamiser le Maghreb, le soufi grandi à Baghdad, à Fas, à Cordoue, en Egypte et, plus près de nous, à Tlemcen, remporta la victoire ; comment en sacrifiant, à l'instar de son concurrent, le marabout, aux traditions et aux légendes autochtones, il tourna la position et, finalement, devint l'homme divin d'aujourd'hui.

Pour armes, il avait sa renommée, son teint ascétique, fruit d'une dévotion sévère qui excitait la curiosité de la foule avide de connaître une méthode qui devait lui permettre de parvenir à la plus haute félicité,

c'est-à-dire d'entretenir des rapports avec Dieu et d'absorber son âme dans l'essence divine.

De telles idées, tombées dans le champ de l'ignorance et de la simplicité, germent à merveille. Alors, ce n'est plus, dans tout le vieux continent berbère, qu'une véhémente aspiration vers le Créateur, un amour passionné du *dikr* (oraison continue) et de la vie ascétique, toutes pratiques qui, sous le couvert du monothéisme, conduisent le musulman égaré, au pôle opposé : le panthéisme.

« Simples mortels, disait Sidi-el-Mathi-es-Salah, les contemplatifs quittent secrètement la terre pour s'approcher de Dieu et *s'unir à lui* ».

« Cet homme est un saint, clamait Sidi-Youcef-el-Miliani en parlant d'un de ses disciples; il est parvenu à s'unir à Dieu en trois jours ».

C'était avec ces armes que les futurs directeurs des confréries religieuses faisaient le vide dans les zaouïa dont ils convoitaient secrètement les apanages temporels.

Mais il fallait à la masse ignorante et, par conséquent, impuissante à saisir leur méthode, des aliments spirituels plus positifs. Les soufis les lui donnèrent, par le procédé extérieur qui, en aboutissant à l'extase hystérique, marque la dernière étape de leur enseignement.

M. Renan a dit que l'Orient n'avait jamais su s'arrêter, dans le quiétisme, sur les limites de l'extravagance et de l'immoralité. Nous croyons en donner une nouvelle preuve dans ce livre en examinant ce curieux processus de la mystique musulmane qui fait que par des postures de corps particulières, le chant, le cri, la danse et des jongleries de *matapan*, des créatures croient atteindre au summum de l'enseignement soufite, au nirwana boudhiste : l'anéantissement en Dieu.

Et ce curieux développement, commencé avec le douzième siècle, dure encore, puisque nous voyons naître, sans cesse, de nouveaux rameaux mystiques. C'est pendant cette même période de temps, que chacun des cinq Ordres fondamentaux : les *Qadrïa* aux doctrines humanitaires, toutes de piété, d'abnégation et de charité; les *Khelouatia* contemplatifs et extatiques; les *Chadelïa* spiritualistes; les *Naqechabendia* éclectiques et les *Saharaouardia* aux doctrines panthéistes les plus accentuées, se développent ou se subdivisent en branches dont les doctrines, plus ou moins variées, aboutissent toutes et toujours au *fena* (union mystique) rêvé.

En vain, eulama et marabouts, luttent, les uns pour reprendre leur prestige, les autres pour conserver leur renom de sainteté et défendre leurs prérogatives; en vain le *Ouahabisme* cherche à ramener l'Islam à sa pureté primitive; en vain la *Babisme* apporte, à son tour, ses réformes sévères et ses théories libérales, le mysticisme brise tout, emporte tout, ne laissant, çà et là, que d'imperceptibles îlots sur lesquels luttent, en

désespérés, des éléments incapables de remonter le flot formidable qui a envahi le monde musulman.

Voilà pourquoi en exploitant cette idée, mystérieux creuset où se fond la pensée orientale, les chioukh des confréries religieuses ont asservi les masses. Voilà pourquoi les musulmans vivent toujours dans le prophétisme et le mahdisme !

Ils sont ainsi plus de cent soixante-dix millions qui, convaincus que leur religion est la meilleure, rêvent à des temps messianiques, attendent.... l'Heure !

***

Mais c'est surtout en ce siècle, que l'œuvre des chioukh grandit et s'affirme. A chacune des brèches que l'Europe ouvre dans le vieil Orient pour y faire pénétrer la civilisation et la lumière, le musulman frémit de terreur. En face du danger menaçant, les patrons des confréries poussent le cri d'alarme, resserent les liens de leurs adeptes, prêchent la guerre sainte et érigent en principe l'opposition systématique à toute innovation. Peu à peu, les maîtrises spirituelles élargissent leur enseignement pour faire place à la politique, recruter du monde, enrayer à tout prix l'invasion.

Si Mohammed-Salah-el-Mirghani et Cheikh Senoussi, tout en s'entourant de mystère, donnent un corps à la formule nouvelle.

En Algérie, où, pendant ces mémorables campagnes de la conquête, nos soldats se couvraient de gloire, le musulman soumis à la force, mais non vaincu, n'avait plus qu'un rêve : s'affranchir des castes maraboutiques et guerrières qui avaient été impuissantes à lui donner la victoire, pour se jeter, corps et âme, dans les *trouq* (confréries) mystiques où il espérait trouver, avec un secours occulte, cet esprit d'association et d'union confraternel devenu, en Kabylie principalement, la formule de la vie sociale.

Et il faut bien le dire, dans la poursuite de son idéal, nous avons été, sans le savoir, les meilleurs auxiliaires de l'indigène.

En effet, au fur et à mesure que nous prenions possession du sol algérien, l'arabe perdant la direction que lui assuraient, jadis, ses guerriers nobles (djouad) et ses chorfa, s'en allait à la dérive.

Tour à tour, disparaissaient ou s'effaçaient sous des mesures politiques prématurées, les grandes familles dont les extensions successives des territoires civils, particulièrement celle de 1881, ont achevé, pour ainsi dire, la ruine, à tel point que M. Jules Cambon a pu dire à la tribune du

Sénat (séance du 18 juin 1894), que nous n'avons plus, en face de nous, qu'une sorte de poussière d'hommes, les grands intermédiaires entre les indigènes et nous, ayant disparu.

Déjà, dès notre arrivée, ignorant ou oubliant en cela que, dans ce pays, l'autorité est entièrement faite de force et de tradition, nous avions détruit tout ce qui représentait le gouvernement turc.

En brisant, sous des nécessités que la guerre commandait, mais qui ne sont plus aujourd'hui qu'un préjugé démocratique, l'homogénéité des tribus, en poursuivant l'abaissement des grandes familles, nous donnions, du même coup, à l'indigène, une liberté pour laquelle il n'était pas préparé et dont il ne sait que faire.

La prise de possession des biens *hobous*, bien que justifiée à tous égards, puisqu'elle avait pour but l'organisation d'un clergé, fut encore une cause de mécontentement, cette organisation n'ayant pas été assez étendue aux campagnes où la population est toujours arriérée, grossière et superstitieuse à l'excès.

La diminution morale, entreprise depuis et sans cesse continuée, des eulama (membres du culte ou magistrats), jointe à d'autres mesures que ce livre dira, furent autant de causes qui incitèrent la population arabe à chercher, en dehors de nous, l'appui moral qui lui manquait.

Les forces qui nous permettaient de lutter contre les associations secrètes, une fois disparues ou amoindries, les zaouïa recrutent les mécontents et se transforment rapidement en un cercle d'intrigues où se fomentent avec la résistance à outrance, ces mouvements insurrectionnels dont l'insurrection de 1871 fut la plus sanglante manifestation. Depuis cette époque, une détente morale et une sorte de désagrégation qui, d'ailleurs, n'enraye pas le mal, se sont produites. Anéantis, n'en pouvant plus, les adeptes tournent leurs regards vers l'Orient, et..... espèrent ! C'est la situation actuelle des confréries et l'état d'esprit de nos sujets musulmans.

Parvenus à ce point de notre étude, nous avons pu, sans crainte d'embarrasser le lecteur, faire connaître l'organisation intérieure de ces gouvernements occultes, indiquer leurs dignitaires par leurs noms, montrer surtout le rôle omnipotent et omniscient des chioukh détenteurs de la parcelle divine, qui synthétisent tous les pouvoirs, toutes les vertus.

Le *khalifa*, le *moqaddem*, le *khouan* (délégué vicaire ou serviteur du *maître*), les relations de celui-ci avec l'aspirant (*mourid*), aux divers degrés de la hiérarchie, leurs devoirs entre eux, leurs obligations, le pacte indissoluble qui fait du subordonné la chose du supérieur, ont été examinés en tenant compte des rigueurs ou des tolérances dans le traitement, qui existent dans les diverses congrégations.

Nous avons procédé de même en ce qui concerne la zaouïa et son

personnel spécial : *oukil, chaouch, naqib, taleb,* et nous avons tout particulièrement insisté sur la portée des mesures prises dans le passé et sur celles qu'il conviendrait d'envisager pour l'avenir touchant ces établissements particuliers.

Puis, dans un chapitre spécial, nous établissons le dénombrement des confréries religieuses et de leur personnel.

Des îles de la Sonde au Maroc, plus de quarante-cinq Ordres principaux, subdivisés, eux-mêmes, en un grand nombre de rameaux n'ayant de commun, le plus souvent, que leur vocable, détiennent les forces vives de l'Islam.

Parmi les vingt-trois congrégations représentées en Algérie, les unes y ont leurs sièges principaux et revêtent, par conséquent, un caractère local ; les autres ont leurs maîtrises à Baghdad, en Egypte, au Maroc, en Tripolitaine. Elles se répartissent en plus de soixante groupes comprenant 349 zaouïa, 76 oukla, 2,000 tolba, 57 chioukh, 2,149 moqaddim, 1,512 chouach, 224,141 khouan, 8,232 derouich, 1,9821 ahbab, 27,172 khaouniet (femmes), 36 khoulafa, 5,894 foqra, 4,000 khoddam, au total près de 300,000 adhérents en chiffres ronds. Et ce chiffre est bien au-dessous de la vérité.

.·.

Systématiquement mais sûrement, le Personnel des confréries religieuses dépouille ses ouailles. Le sacerdoce est devenu une profession libérale. Et quand, par hasard, le Khouan récalcitre, le maître envoie percevoir la taxe par son reqab (courrier) qui sollicite le paiement par la douceur d'abord, par la menace de la vengeance divine, quand le premier traitement ne réussit pas.

Courbant l'échine, apeuré, l'affilié verse à ces hommes qui se disent les représentants de Dieu, l'argent qu'il gardait précieusement pour parer aux mauvais coups du sort !

Les diverses taxes : *ziara, sadaqa, ghefara,* etc... sont l'objet du chapitre intitulé : « Système financier des confréries ». Elles s'élèvent selon notre approximation, à plus de *sept millions,* sans parler, bien entendu, des sommes d'argent considérables expédiées à l'étranger, au besoin par mandats postaux, ainsi qu'il nous a été donné de le constater.

Plus de six mille agents de toutes catégories vivent, eux et leurs familles, du travail de leurs coreligionnaires, et il n'est pas besoin d'insister sur ce fait, que dès qu'une vacance se produit, il y a pléthore de candidats. On dirait que le rêve de l'indigène est de se faire moine !

Conclusion : *Stagnation de la richesse publique, appauvrissement de la population au seul profit d'une caste et diminution inquiétante dans le rendement de l'impôt.*

Nous avons apporté des soins particuliers à l'étude de ce chapitre du système financier, parce qu'il touche à la vie économique du pays.

Nous n'avons rien négligé pour en montrer le fonctionnement dans tous ses détails. Après avoir pris, comme point de départ, la zaouïa telle qu'elle existait encore sous le gouvernement turc, c'est-à-dire avec ses biens hobous, apanages incessibles et insaisissables, nous avons essayé de faire ressortir les avantages que les croyants retiraient en échange de leurs constitutions pieuses en faveur des zaouïa et de leurs dons matériels aux hommes qui les dirigeaient.

Les biens hobous disparus, un grand mécontentement devait s'ensuivre avec, pour conséquence inéluctable, la nécessité pour les Chioukh de se créer des recettes fixes et périodiques et pour leurs affiliés, de verser à ces hommes cupides et rapaces un argent péniblement amassé.

On conçoit aisément le rôle politique que ces puissances occultes, avec leur organisation centralisatrice et les moyens dont elles disposent, ont toujours été et sont encore appelées à jouer dans le monde musulman ; on se souvient que, malgré les déclarations de Bonaparte toutes en faveur de l'Islam, l'action des sociétés secrètes pendant la campagne d'Égypte fut considérable : Des exaltés prêchaient ouvertement la guerre sainte ; à la moindre alerte, au Caire, les Khouan sortaient étendards en tête, et un *badaoui* alla jusqu'à s'écrier : « Sid Ahmed-El-Badaoui à l'Orient, et Sid Ibrahim-Ed-Doussouki à l'Occident tueront tous les chrétiens qui passeront à proximité d'eux. »

Quelques autres faits saillants puisés entre mille, dans les annales historiques de l'Empire Ottoman et de l'Algérie nous ont suffi pour déterminer le rôle politique des Khouan. L'examen des causes et du développement du mouvement panislamique, dont les confréries sont l'âme, montrera combien est grand leur prestige sur les populations musulmanes et donnera une idée de l'habileté qu'elles emploient pour parvenir à diriger l'Islam contemporain.

***

Il y a là une situation qui préoccupe, au plus haut point, tous ceux qui ont le souci de la prospérité de notre colonie.

Il y a là une œuvre de justice et de pitié à suivre sans faiblesse : il faut arracher aux mains rapaces des bigots qui la grugent sans merci, une population depuis trop longtemps excitée et surexcitée contre nos institutions par la parole et par des actes de folie politico-religieuse, comme l'insurrection de 1871.

Cette œuvre est, heureusement, entreprise, et chose surprenante, secondée par quelques-uns de ceux-là mêmes qui, d'après tout ce que nous venons de dire, devraient la combattre Car il ne faut pas croire qu'ils soient tous intraitables ou hostiles.

A côté du fanatique, du percepteur avare, vivent heureusement des personnages de bien qui, en de généreuses aumônes, rendent, d'une main, ce qu'ils ont touché de l'autre. Il y en a même qui sont entièrement favorables à notre action.

Mais, faut-il l'avouer, si pendant la première période de la conquête, sous le gouvernement du maréchal Bugeaud notamment, on s'occupait activement de ces personnages, il semble que, depuis la pacification, et surtout depuis une vingtaine d'années, on les ait un peu oubliés, sauf pour leur demander quelques services qu'ils nous ont, d'ailleurs, toujours rendus avec empressement.

Avec sa haute autorité, M. Jules Cambon les a repris en main. Dès son arrivée en Algérie, il faisait appel, pour les besoins de la pénétration dans notre zone d'influence saharienne, à l'action de plusieurs chioukh religieux qui vivaient sinon dans un état confinant à l'hostilité, tout au moins dans un état d'oubli fatal à nos intérêts politiques dans l'Afrique du Nord et, plus particulièrement, dans la Colonie.

Ce fut d'abord le chérif d'Ouazan, Mouley-A'bdesselam ben Larbi, grand maître de l'Ordre des Taïbïa qui, du Maroc vint renouer, à Alger, des relations d'amitié dont la tradition était perdue et se placer nettement sous la protection de la France, au service de laquelle on peut dire qu'il sacrifie sa vie.

Plus près de nous et chez nous, ce sont les Ouled-Sidi-Cheikh qui, de la période d'expectative dans laquelle ils vivaient depuis la pacification de 1883, laquelle avait clos une insurrection d'une durée de près de vingt ans, passent tout à coup à une période d'action favorable à nos projets.

Dans les territoires de commandement de la division de Constantine, la politique gouvernementale de pénétration saharienne a compté, depuis six ans, ses meilleurs appuis parmi les Tidjanïa.

C'est encore à un des moqaddim de la même confrérie que nous devons d'avoir pu renouer des relations avec les Touaregs Azdjers, relations suivies de l'arrivée à Alger, en 1892, d'un *miad* targui.

Enfin, du côté des Qadrïa, les zaouïa d'El-Aniche, de Rouissat et de Nefta (cette dernière en Tunisie), nous sont entièrement dévouées. Elles

sont comme les meilleures avant-gardes de notre pénétration saharienne. Il en est de même de beaucoup de branches rahmaniennes.

Ce rapide exposé, développé dans le chapitre « Rôle politique des confréries », démontre qu'avec de la patience, de la persévérance et des connaissances approfondies des hommes et des choses du monde musulman, on peut arriver à des résultats qui font honneur au gouvernement qui sait les obtenir.

Certes, l'influence des confréries est toujours puissante ; le khouan, toujours craintif et habitué à une incroyable passivité d'obéissance, ne peut ni n'ose lever le masque, dans la crainte du châtiment qui ne manquerait pas de l'atteindre.

Cependant, si des efforts ont été tentés, il reste encore beaucoup à faire : au milieu de confréries ralliées, se répandent et prospèrent des associations hostiles ; de l'extérieur, celles que nous ne pouvons atteindre, envoient en Algérie des émissaires et nous créent, sans cesse, de nouveaux ennemis. Plusieurs d'entre elles raniment l'esprit guerrier des Touareg, sont maîtresses des routes commerciales aboutissant au Soudan et, tout en propageant la haine contre l'infidèle, font le vide autour de nos possessions de l'Afrique du Nord.

Il en résulte que le khouan vit, au milieu de nous, dans une espèce de compromis, fait de désir et de crainte, dans un temps de transition, d'inquiétude et de perplexité sur la marche des événements, assez bien déterminé, d'ailleurs, à se ranger du côté du plus fort et, jusqu'à présent, c'est la bigoterie qui a tenu ce rôle.

Notre tour paraît enfin venu.

On trouvera, développé dans nos conclusions, le programme que nous avons essayé de dresser en vue de prendre la direction de la seule force qui subsiste chez nos indigènes, afin de nous en servir jusqu'au jour où, en lui opposant d'autres forces éclairées et civilisées, nous pourrons poursuivre sa désagrégation.

Ce programme peut être résumé dans les conclusions générales suivantes :

1° Rapports avec les confréries religieuses sans distinction de doctrines, en vue de les placer sous notre tutelle et de faire de leurs dignitaires des imams non rétribués ;

2° Rapports avec la masse indigène et pénétration des esprits, en opérant une sorte de main-mise sur les zaouïa existantes et en tolérant, partout où le besoin s'en fait sentir, la construction d'établissements similaires, afin de les réunir, progressivement, au domaine de l'Etat et de leur restituer leur triple caractère d'établissement de culte, d'instruction, et de bienfaisance ;

3° Mise en œuvre de l'action des confréries religieuses qui ont des ramifications à l'extérieur, pour le rétablissement de nos relations politiques et commerciales avec le Soudan oriental et occidental et la pénétration de nos idées civilisatrices dans les autres pays de l'Islam.

L'œuvre à entreprendre sera longue et laborieuse, mais une tentative, dût-elle ne pas donner, tout d'abord, les résultats que nous sommes en droit d'en attendre, ne pourra qu'honorer le gouvernement qui généralisera les essais déjà tentés, car on l'a dit fort judicieusement : l'indifférence pour le bienfait n'en altère pas le caractère. Nous avons devant les yeux l'exemple de la Bosnie et de l'Herzégovine, où le gouvernement autrichien a su donner au musulman toutes les satisfactions que sa religion et son état social exigent.

Tel est l'ensemble de notre travail, travail qui serait incomplet si nous n'y avions annexé, dans des notices spéciales, les documents et renseignements (titres, diplômes, états numériques, etc.) utiles pour permettre d'apprécier l'origine, le rituel, l'évolution et le domaine géographique de chaque confrérie.

Nous avons essayé de lever les pans du manteau musulman ; nous l'avons fait sans prétention scientifique ni littéraire et nous réclamons, par avance, l'indulgence de ceux qui savent les difficultés qui entourent de pareils travaux.

∴

Que M. Jules Cambon, à qui nous devons d'avoir pu entreprendre cette publication, veuille bien accepter ici l'hommage, que nous lui offrons, de notre profonde gratitude, pour les encouragements et les conseils dont il n'a cessé de nous entourer dans l'accomplissement de notre tâche.

Qu'on nous permette, aussi, de remercier publiquement nos représentants à l'Etranger, ainsi que MM. les officiers des Affaires indigènes, les Administrateurs et les Maires de la Colonie qui, à la demande de M. Jules Cambon, ont bien voulu lui faire parvenir les renseignements que nous avons mis en œuvre.

Nous remercions également MM. les Interprètes militaires, particulièrement ceux du Gouvernement général, dont on lira les traductions dans ce livre ; M. Accardo, chef du service des cartes et plans au Gouvernement général, pour le soin tout particulier qu'il a apporté dans

l'établissement de la carte qui complète notre travail ; MM. Maupas, Pierron et Paoli, bibliothécaires à Alger, pour la gracieuse obligeance qu'ils ont apportée à nous procurer les ouvrages qu'il nous a fallu consulter ; M. le capitaine Cagniard, M. l'interprète militaire Arnaud, qui ont bien voulu nous donner d'utiles renseignements pour l'accomplissement de notre mission.

Enfin, nous devons des remerciements tout particuliers à M. Belkacem-el-Hafnaoui ben ech-Cheikh, khodja rédacteur au *Mobacher*, qui s'est journellement tenu à notre disposition et nous a prodigué, pour les traductions que nous avons dû entreprendre nous-mêmes, ses connaissances aussi étendues que discrètes.

OBSERVATIONS

Les règles de transcription en français des mots arabes, adoptées dans cet ouvrages, ne sont pas uniformes ; il est, en effet, des termes dont nous avons cru devoir maintenir l'orthographe consacrée par l'usage : c'est ainsi que غ que nous représentons par *gh*, se trouve parfois sous la forme *rh*, *g* ou *r'* dans les mots (noms de centres notamment ou cette forme a prévalu).

La même observation s'applique au ع que nous transcrivons par *a'*.

Afin d'éviter des erreurs d'interprétation, il est certains pluriels peu usités que nous avons négligés à dessein. Enfin, dans les citations d'auteurs, nous avons parfois respecté l'orthographe, de telle sorte que des mots figurent avec des transcriptions différentes, ce que nous ne pouvions éviter.

Désireux de conserver aux gravures arabes, reproduites en chromolithographie, leur cachet d'originalité, nous ne donnons la traduction des mots qu'elles renferment que dans les chapitres auxquels elles se rapportent ; quelques mots d'explication sont donc, ici, nécessaires.

Sous forme d'arbres, ces figures ont pour même tronc symbolique, la formation de l'Islam : Dieu, l'ange Gabriel, le Prophète.

De ce tronc partent : dans le premier de ces arbres, les rameaux représentant les écoles ou *medaheb* qui donnèrent naissance aux quatre rites orthodoxes ; dans le second, les soixante-douze sectes hérésiarques ; dans le troisième, quarante confréries religieuses issues du soufisme ; dans le quatrième enfin, les noms des fondateurs des confréries rattachant leur enseignement aux khalifes A'li et-Abou-Beker-es-Seddiq : au sommet de ce dernier figurent les noms des corporations que nous avons étudiées.

O. D. X. C.

LES CONFRÉRIES RELIGIEUSES MUSULMANES

CHAPITRE PREMIER

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF

1° *Les Arabes et l'Arabie avant Mohammed :* origines, divisions, caractère. — *Mœurs et Coutumes :* la tribu, le cheikh, la djemâa, les esclaves. — La langue, les poètes, congrès littéraires, dégénérescence de la poésie, le meddah. — La boisson, les jeux de hasard. — La femme, sa condition. — *Croyances et superstitions :* le dieu d'Abraham, la Ca'ba, les divinités, grands cultes de l'Asie et de l'Europe, scepticisme ;

2° *Mohammed :* sa naissance, sa jeunesse, son caractère, sa mission, son œuvre ;

3° *Le Coran :* idée dominante, esprit général, culte et pratiques, peines et récompenses, déduction ;

4° *Les Hadits, la Sonna :* Medahab, écoles orthodoxes, commentaires, Fataoua, un spécimen de Fetoua ;

5° *Sectes hérésiarques nées au sein de l'islamisme, leurs subdivisions, leurs doctrines :* Chiites (Cha'ïa), Kharédjites (Kharédjïa), Mo'tazélites (Mo'tazila), Mordjites (Mordjïa), Nadjarites (Nadjarïa), Djabrites (Djabrïa), Mochabbihtes (Mochabbïha), Nadjites (Nadjïa).

Les confréries religieuses musulmanes étant intimement liées à la fondation et à l'évolution de l'Islam, il nous a paru nécessaire de ne rien négliger pour éclairer tous les faits qui s'y rattachent et dont quelques-uns, malgré leur ancienneté, font encore sentir leur influence dans le milieu musulman d'aujourd'hui. Nous commencerons donc par une rapide revue des temps anté-islamiqnes dont nous aurons à tirer, à plus d'un titre, de précieux enseignements.....

Suivant l'étude comparée des langues, des traditions et de la physiologie, les historiens anciens et nouveaux font remonter l'origine des arabes à Chus ou Couch, fils de Cham (1).

Hérodote nous apprend que les Phéniciens issus des fils de Canaan, frère de Couch, ont laissé en Arabie des traces de leur passage (2).

Plus concluante, la Bible mentionne l'établissement des enfants de Yectan (Yectanides) dans le midi de la péninsule et, à une époque moins ancienne, celui des descendants d'Ismaël dans le nord.

Ces deux branches de la race sémitique ont progressivement absorbé celles des fils de Cham et sont généralement citées comme ayant formé la première souche du peuple arabe proprement dit.

Les historiens arabes, tout en émettant les mêmes opinions sur leurs origines, désignent les races éteintes sous le nom de Baïda البايدة et les races subsistantes sous celui de Moutakkhara المتأخّرة ou Baquïa الباقية.

Ils classent ces dernières en A'riba العاربة, race primitive de laquelle descendaient les Amalica, les Adites, les peuples de Thamoud, de Tasm, de Djadis, tous issus de Sem, selon les uns, de Cham selon les autres; en Mouta'rriba المتعربة pour désigner les Yectanides et en Mousta'rriba : المستعربة que représentaient les Ismaélites dont la branche d'Adnan (3) est la seule connue.

Le pays où ces peuplades s'étaient établies prit le nom d'Arabie, nom tiré de l'appellation des A'riba, et fut divisé, d'après les auteurs anciens, en trois régions : Arabie déserte, Arabie pétrée et Arabie heureuse; les Arabes le partageaient en huit parties :

1° Le Hedjaz, la plus célèbre, sinon la plus fertile, pays de la Mecque et de Médine, ces deux villes qui dominèrent et par l'influence religieuse et par l'importance des ports commerciaux qui les desservaient : Yambo pour Médine, Djedda pour la Mecque. Le Hedjaz, qui tire son nom de la chaine de montagnes qui le traverse en partant de la Palestine pour se diriger vers l'isthme de Suez, a été le berceau de la postérité d'Adnan auteur, d'après la tradition, des arabes d'origine plus récente ou Mousta'rriba ;

2° L'Yémen, au sud du Hedjaz, remarquablement situé pour le commerce entre la mer Rouge et les Indes. C'est le pays d'Aden, de Sana'a, de l'antique et merveilleuse Saba, de Moka, fameuse pour son café. Ses habitants nommaient leur père Cahtan, qu'ils identifiaient avec Yectan,

(1) Rollin, histoire ancienne, I, p. 12. — Ibn Khaldoun, manuscrit de la bibliothèque royale 2,402, I, f. 20, V°, suivant d'anciennes traditions juives. (Auteurs cités par M. Caussin de Perceval. — *Essai sur l'histoire des arabes*, t. I, p. 5).

(2) Hérodote, I, p. 1. — Lenormant, *Cours d'histoire*, p. 266.

(3) Caussin de Perceval. — *Histoire des arabes*, t. I, p. 7 et 8.

fils d'A'ber. Cette version est contredite par quelques historiens arabes qui croient Cahtan issu d'Ismaël (1), mais, en grande majorité, ils confirment la tradition.

3° L'Hadramaut, sur la mer des Indes; 4° le Mahra; 5° l'Oman; 6° l'Hassa; 7° le Nedjed; 8° l'Ahkaf, comprenant, en grande partie, la vallée intérieure de la péninsule.

Nous ne saurions entreprendre, sans nous éloigner de notre sujet, de suivre l'évolution des diverses branches de ces races primitives, ni d'examiner leur domaine géographique (2). Qu'il nous suffise d'ajouter que ces divisions du pays paraissent se rapporter, soit aux degrés de fertilité du sol, soit aux races qui les ont peuplées.

(1) Ibn Khaldoun, f. 17, V°, 113. — Sirat-erraçoul, f. 2. — Pococke, auteurs cités par M. Caussin de Perceval, *Histoire des arabes*, p. 40, t. I[er].

(2) Ci-après les divisions politiques de l'Arabie contemporaine :

« L'Arabie, dont la plus grande partie est constituée par des déserts, reconnaît trois dominations politiques principales :

» 1° L'imam de Mascate (vassal nominal de la Porte, mais en réalité indépendant) gouverne la côte d'Oman ; le même sultan a gouverné Mascate et Zanzibar jusqu'en 1856, mais à cette date les deux États ont été partagés entre les deux fils du sultan défunt. Les Anglais, qui ont occupé sur la côte méridionale les îles Kourian-Mourian, ont des prétentions sur tout l'imamat de Mascate et même certaines cartes marquent déjà cette côte comme britannique ; toujours est-il que l'imam de Mascate est subventionné par le gouvernement des Indes ;

» 2° Le cheikh des Ouahabites, qui réside à Riad, a la souveraineté du plateau inférieur du Nedjed ;

» 3° Le sultan de Constantinople exerce un pouvoir réel sur le Hedjaz et sur La Mecque, mais purement nominal sur l'Asyr, l'Yémen, l'Hadramaut, etc..., où les tribus reconnaissent des chioukh indépendants.

» En outre, dans l'intérieur, les Bédouins nomades, rassemblés en tribus, sont affranchis de toute tutelle.

» En 1871, les Turcs ont établi leur autorité sur le pays d'El Hasa, sur le golfe Persique, mais ils y sont si peu puissants, que les Anglais ont pu, en 1895, bombarder et occuper l'île Bahrein, sur cette côte, sans que le sultan voisin d'El Hasa (vassal de la Porte de qui dépend cette île), ni même le sultan de Constantinople, aient réclamé sérieusement contre cet attentat.

» En 1896, les Anglais ont placé sous leur protectorat le territoire de Zibara (Katar). Sur la côte arabique de la mer Rouge, les Anglais possèdent les îles Farsan et Kamaran ; dans le détroit de Bab-el-Mandeb, ils ont l'îlot stratégique de Périm depuis 1857. En 1839, ils ont pris Aden, dont ils ont fait un des plus importants dépôts de charbon du monde, sur la route entre l'Europe et l'Inde et la Chine.

» En face de Périm, sur la terre ferme, la France a acquis, en 1862, la baie de Cheikh Saïd, mais elle ne l'a jamais occupée.

» Un câble va de Suez à Périm, Aden et Bombay ; d'autres vont de Souakim à Djedda, de Périm à Cheikh Saïd ; en outre, le télégraphe est établi entre Djedda et La Mecque, et entre Cheikh Saïd et Hadada, dans l'intérieur.

» L'Arabie indépendante a peut-être 2 millions et demi de kilomètres carrés et 3 millions et demi d'habitants ; sa nature désertique est un obstacle à sa mise en valeur. »

(Extrait de la *Revue de géographie*, dirigée par M. Ludovic Drapeyron, article de M. P. Barré, décembre 1896).

Les premiers habitants de l'Arabie devaient nécessairement subir l'influence du milieu où ils étaient placés. Ils avaient, par un singulier contraste, contracté les vices et les vertus inhérents à la nature même de leur pays, dont les aspects changeants offraient aux hommes les moyens les plus divers de satisfaire leurs besoins ou leurs aptitudes.

En effet, admirable antithèse, tout se voyait dans l'antique Arabie : depuis les montagnes abruptes aux profonds abîmes, jusqu'aux plaines favorables à la charrue et aux pâturages ; pays de végétation la plus variée, de fleurs aux doux parfums et de fruits savoureux, terre où l'on rencontrait le lis et l'hysope, le cactus et le jasmin, la datte et la figue, l'orange et l'abricot ; ses rivages produisaient des perles précieuses, ses montagnes du marbre et des rubis ; ici, le désert, avec sa solitude ; là, la fécondité la plus intense.

D'un tempérament sec et ardent, les hommes de cette contrée étaient tels que nous les connaissons aujourd'hui, sanguinaires et obséquieux, superstitieux et exaltés, avides de croyances et de fictions (1). Sobres d'esprit et de corps, ils pouvaient traverser le désert qui s'étend entre l'Égypte et la Syrie, avec la rapidité de la flèche ; habitués aux moindres mouvements des sables brûlants des régions désertiques, ils étaient faits à leur exemple, pour l'action prompte, comme à l'exemple des doux rivages de l'Océan, dans l'Yémen, où l'air est toujours pur, où la saison des grandes chaleurs est en même temps celle des pluies, ils étaient faits pour le repos absolu.

Au surplus, capables des plus grandes choses : « l'analogie de » situation et de sentiment inspirait à tous les mêmes points d'honneur ; » le glaive, l'hospitalité, l'éloquence faisaient leur gloire ; l'épée était » l'unique garantie de leurs droits ; l'hospitalité embrassait pour eux » le code de l'humanité ; et l'éloquence, à défaut d'écriture, servait à » trancher les différends qui ne se vidaient pas par les armes » (2).

* * *

Une des conséquences de leur vie nomade, fut le groupement et l'organisation de tribus formant autant de petites républiques indépendantes et fières.

La tribu était généralement composée de membres d'une même famille qui se réunissaient autour d'un chef vénéré et tenant son titre de cheikh — شيخ (vénérable, seigneur) — de son droit d'aînesse.

Ces associations, aux obligations variées, étaient basées sur les mœurs patriarcales des peuples primitifs ; et à ce titre, il peut être

(1) L. A. Sédillot, *Histoire générale des arabes*, t. I, p. 20.
(2) L. A. Sédillot, *Histoire générale des arabes*, t. I, p. 20.

Bédouins du Hedjaz avec leur chef

intéressant de rapprocher leurs coutumes de celles des premiers habitants de l'Europe.

Comme chez les peuples osques ou sabelliens, le guerrier s'élevait au-dessus des autres par ses exploits et sa hardiesse, et, à l'instar des Étrusques et des peuples pasteurs de l'Occident, le sentiment de la famille était poussé au plus haut degré. Les noms des aïeux étaient gravés dans la mémoire des enfants et formaient, avec les légendes qui s'y rattachaient, les archives de la famille que le cheikh dirigeait par ses conseils et dominait par son autorité toute paternelle. C'était lui qui préparait la guerre, dirigeait le combat, décidait les incursions et distribuait le butin.

Les coutumes variaient, cependant, de tribu à tribu à cause des intérêts de chacune d'elles ou de leur rang dans la noblesse : celles qui faisaient remonter leur origine à Kahtan ou Yectan, et jusqu'à Nouh (Noé), le sauveur de l'humanité, se considéraient comme supérieures par leur naissance et constituaient la souche des grandes familles ; celles qui s'étaient infiltrées au milieu des premières étaient méprisées malgré leur esprit guerrier et leurs victoires. Toutes, grandes ou petites, gardaient d'ailleurs, avec un soin jaloux, leur généalogie comme leur honneur.

Au nombre des habitants de la tribu, figuraient les serviteurs, esclaves et affranchis attachés, pour la vie et la mort, à la famille qui les nourrissait et les protégeait.

Le cheikh leur permettait de le suivre au combat et les admettait au partage du butin comme les comites germaniques, les soldurii aquitains, les membres des clans écossais, ou les clients italiens. C'était le patronat dans toute sa simplicité, avec quelque chose de plus patriarcal, rappelant les tribus d'Abraham et de Jacob.

***

Les siècles n'ont changé ni leur aspect, ni leur existence : toujours les mêmes rivalités sanglantes, le même esprit d'indépendance, les mêmes jalousies de leur liberté et de leurs croyances.

A ces guerriers dont les descendants lancent, encore aujourd'hui, un regard de pitié au laboureur courbé sur le sillon, il fallait parfois former les faisceaux pour ne pas devenir la proie des conquérants qui désiraient régner à la fois sur les bords de l'Euphrate et du Nil. Dans ces circonstances, ils cessaient un instant leurs rivalités héréditaires pour combattre et concourir à la défense de leurs intérêts.

A ces moments de péril, les chioukh (pluriel de cheikh) délibéraient sur l'opportunité de l'attaque ou de la défense. Leur chef, désigné par eux, prenait le titre d'émir (cheik suprême, prince, général) et préparait l'expédition.

Bien que choisi, de préférence, parmi les plus puissants par la richesse, le nombre de leurs proches ou de leurs esclaves, ou parmi les plus vénérés par l'antiquité de la race, son autorité n'en était pas moins subordonnée à l'avis de l'assemblée (Djemâa), qui n'hésitait pas à lui appliquer la loi du talion, s'il venait à trahir ou à compromettre la dignité de ceux qu'il représentait.

* * *

Est-ce à dire que ces hommes graves n'avaient d'autres préoccupations que la guerre? Les auteurs nous les présentent, au contraire, poètes autant que guerriers et commerçants : non pas de purs littérateurs, sans doute, car leur langue pauvre s'y opposait, mais de vrais troubadours qui savaient aussi bien chanter les sentiments doux ou terribles du cœur humain qu'exceller à manier le sabre ou à échanger des marchandises.

L'absence de notions sur le monde matériel et moral des autres nations, le cercle restreint où le péninsulaire enfermait sa pensée devaient forcément l'amener à sentir plus vivement les impressions de sa vie entièrement faite de migrations, de combats et d'amour.

De telle sorte qu'en dehors de quelques maximes philosophiques brahmaniques venues de l'Inde et passées en Arabie à la faveur d'un déguisement persan, tout le monde, depuis l'enfant jusqu'au vieillard, vivait d'imagination et de légendes merveilleuses aussi antiques que les âges; les esprits étaient nourris de faits prodigieux légués par les ancêtres; c'était, entr'autres, la conquête des Adites, leur luxe inouï, leurs palais enchantés; c'était Ad s'avançant victorieux souverain, vers le soleil levant, le dieu du jour; c'était Scheddad, fils d'Ad, frappé par la foudre pour s'être cru dieu; c'était le prophète Houd, « punissant une » ville perverse en l'isolant du monde entier, en la privant d'être vue et » entendue par les autres hommes, ville que les caravanes traversent » sans l'apercevoir, dont l'air ne transmet plus la voix, dont le soleil » n'éclaire plus les actions » (1).

Et ces légendes constituaient, pour les plus renommés parmi les poètes, un encouragement à se livrer à ces grands tournois de la parole où l'honneur, l'hospitalité, la vengeance, la description de la nature aux spectacles gracieux et solennels, faisaient l'objet de leurs exploits; quant aux obscurs, ils se contentaient d'exercer leurs talents en petits comités, devant un auditoire toujours altéré de merveilleux.

(1) Jules David, *Progrès des études sur l'antique Orient (Revue de France*, janvier 1874).

Tantôt, c'était la gazelle légère, la fraîche oasis ou les sables mouvants du désert, tantôt le cheval fougueux :

« La jambe qui le presse enflamme son ardeur ; le fouet précipite la course ; excité » encore par la voix, il s'élance comme un fou, allongeant le col en avant..... »

« Courbant la tête sur la bride qui le retient, il vole avec la vitesse de l'anti» lope..... » (1).

ou bien la chamelle douce et gracieuse, que Tarafa, dans sa poésie compare à

« L'autruche légère qui s'élance au-devant d'un mâle au duvet fin, de couleur » cendrée..... »

. . . .

ou encore

« A la jeune esclave qui, au milieu d'une compagnie, pour charmer les regards de » son maître, se balance en laissant flotter l'extrémité de sa longue tunique » blanche..... »

Lorsqu'un des débutants, dans l'art de rimer, s'élevait au-dessus du commun par quelque composition annonçant des dispositions sérieuses pour la poésie, sa tribu célébrait sa gloire future par des fêtes et on félicitait sa famille, dit Soyouti, comme on félicitait un homme à qui sa femme avait donné un enfant mâle ou sa jument un poulain de noble race.

Ainsi se constituait, progressivement, le recueil poétique, d'abord simplement conservé dans la mémoire, puis transcrit, plus tard, dans divers dialectes : syriaque, coufique ou arabe.

A des époques déterminées, des réunions générales, véritables congrès littéraires en même temps que sortes de foires de l'Orient, avaient lieu dans la petite ville d'Okadh, située entre Taïf et Nakhla, à trois journées de la Mecque.

Les poètes guerriers « montaient, à tour de rôle, sur un tertre, et là, » d'une voix sonore, sans autre secours que celui de l'inspiration ou » d'une mémoire prodigieuse, ils récitaient des poèmes entiers » (2),

(1) Lutte de poésie entre Imroulqaïs et A'lcama, qui. prétendant avoir chacun la supériorité, prirent le cheval comme sujet et la femme d'Imroulqaïs comme arbitre. Elle se prononça en faveur de la poésie d'A'lcama.

« Le coursier d'A'lcama est meilleur que le tien, dit-elle à son mari ; tu excites ton » cheval de la voix, des jambes et du fouet, tandis que celui d'Abou Obaïda (c'était le » prénom d'A'lcama) n'a besoin que d'être retenu ».

Aghani, II, 156 ; de Slane, notes p. 80, citées par Caussin de Perceval, *Histoire des arabes*, t. II, p. 316.

(2) A. L. Sédillot, *Histoire générale des arabes.*

qu'ils répétaient avec enthousiasme lorsqu'ils étaient encouragés par l'auditoire. C'était, pour eux, un honneur inconcevable et un acte de stimulation qui devait contribuer à former la langue arabe et à la maintenir pure dans toute la péninsule.

Ce fut au cours d'une de ces luttes de « gloire » (Mofakhara) que les Benou Temim, à la suite d'une incursion victorieuse des partisans de Mohammed sur leur territoire, se convertirent à l'islamisme, conversion toute poétique que conquit seul, par sa verve et son esprit, Hassan, fils de Thabit, sur Zibriqan, poète des Benou Temim.

Les œuvres couronnées par le Congrès étaient conservées dans la Ca'ba, après avoir été soigneusement écrites en lettres d'or sur une étoffe précieuse.

La postérité doit à ce soin sept poèmes ou moa'llaqat (poèmes suspendus), qu'on désigne encore sous le nom de modhahbaat (poèmes dorés) (1). Ils sont dus à :

Imroulqaïs (mort en 540), considéré par les auteurs musulmans comme le père de la poésie arabe; Tharafa, fils d'A'bd, contemporain d'Imroulqaïs et réputé par la vivacité de son esprit et la finesse de son goût, et à A'mr, fils de Koltsoum, poète guerrier (mort en 873).

« Plus d'un illustre chef, qui défendait vaillamment sa clientèle et avait obtenu les » insignes de la royauté, est tombé sous mes coups. Aussitôt (mettant pied à terre » pour lui enlever ses armes), nous avons laissé flotter les rênes sur le col de nos » coursiers qui, appuyant un de leurs pieds de derrière sur la pince et se posant sur » les trois autres, demeuraient fixes dans cette attitude auprès du corps de notre » ennemi terrassé.

Cet extrait de la moa'llaqa d'A'mr nous donne une idée exacte de l'origine de ces poésies.

Citons encore, parmi les Fohoul (2), Nabigha (3), le panégyriste des cours des princes de Ghassan et de Hira; Harets, fils de Hillize (né en 540), qui fut le plus éloquent des poètes de son temps; Labid (mort en 622); Zohaïr (mort en 627), et le célèbre A'ntara, qui dut à sa bravoure d'être affranchi et synthétisa avec le plus de force cette poésie arabe qui offre tant d'analogie avec les chants de nos jongleurs du moyen-âge, sur les hauts faits d'armes d'Olivier défiant, quelques instants avant sa mort, le géant chef des Sarrazins ; ou encore sur les larmes du cheval de Bayard, que les écuyers saignèrent pour boire son sang pendant que la famine était au château.

(1) Pococke, p. 164, cité par Caussin de Perceval, *Histoire des arabes*, t. I, p. 297.

(2) Fohoul est le pluriel de Fahl (mâle), « étalon ». L'estime des Arabes pour le cheval reproducteur leur avait fait appliquer son titre de Fahl à leurs hommes de génie.

(3) Nabigha veut dire « il a jailli », beau surnom pour un poète.

Poètes du désert ou poètes des villes, suivant la classification des scoliastes A'bbassides, les grands chantres anté-islamiques exerçaient, sans conteste, une haute influence sur les mœurs et les passions de leurs contemporains. L'orgueilleux prophète Mohammed, que les rimeurs Qoreichites harcelaient de satires et d'épigrammes, comprit si bien la puissance de ces maîtres de la langue, qu'il chercha, à Médine, des adversaires à leur opposer pour sa défense. Ce furent A'bdallah, Ka'b et Hassan, cet Hassan que nous avons déjà vu opérer, par la seule vertu de ces poèmes, la conversion des Benou Temim.

Ce même Hassan était un plaisant fort compromettant ; à la fois goguenard et gouailleur, n'alla-t-il point, dans ses vers, malheureusement perdus, jusqu'à plaisanter A'ïcha, la femme du prophète, qui s'était égarée pendant la halte de nuit d'une caravane et qui fut retrouvée par Safran, fils de Mohattal. Mohammed en fut touché, mais pas autrement troublé grâce à l'intervention du ciel, qu'il faisait se manifester jusque dans ses rapports conjugaux : « Réjouis-toi A'ïcha, ton innocence m'a été révélée d'en haut ». Puis il produisit une *sourate* qui édicte une peine de quatre-vingts coups de verge au calomniateur ; façon ingénieuse d'épargner sa femme et de punir son poète (1).

Plus tard, peu reconnaissant des services rendus notamment par A'bdallah qui mourut à la bataille de Mouta, le prophète alla jusqu'à comparer les poètes aux menteurs livrés au péché sur lesquels descendent les démons qui les inspirent.

« Ne vois-tu pas qu'ils suivent toutes les routes comme des in-
» sensés.

» Qu'ils disent ce qu'ils ne font pas.

» Lorsqu'on disait aux impies : Il n'y a point de Dieu, si ce n'est
» Dieu, ils s'enflaient d'orgueil, et disaient : Abandonnerons-nous nos
» dieux pour un fou de poète » (2).

Malgré ce langage et les hadits qui sont venus le renforcer, malgré les vicissitudes que les arabes ont traversées, les poètes dont la langue divine ne peut mourir, existent encore de nos jours ; mais ils ne sont plus qu'un vague et lointain écho de leurs maîtres antiques : ils sont impuissants ou dégénérés.

Qui n'a vu ou rencontré cet arabe en guenilles, aux cheveux longs et incultes, à la démarche indolente, avec une bourse en cuir pendue à la ceinture comme pour appeler d'avance la générosité des passants. C'est le bateleur, *le meddah* (المدّاح) qui, le bâton à la main, parcourt les tribus, se présentant tour à tour à la tente de nos chefs indigènes, du riche fellah ou du simple khammès.

Il va partout lui, pénètre partout, les femmes ne s'en effarouchent pas, l'accueillent au contraire avec une curiosité mêlée d'inquiétude

(1) Jérôme David, *Revue de France*, septembre 1895.

(2) Coran.

parce qu'elles s'attendent à des récits merveilleux ou à des nouvelles consolantes.

Le soir, sous la tente, à la clarté de la flamme du foyer ou en plein air, lorsque le temps le permet, après avoir mangé le kouskouss, les voisins se réunissent, s'asseoient en cercle, les jambes croisées, attendant, avec impatience, le porteur de nouvelles.

Le meddah se lève, se place au milieu du cercle, se frotte les mains et les bras comme s'il allait prononcer la prière réglementaire, relève sa chevelure et après une courte invocation à Allah et à son envoyé, il tient, pendant des heures, son auditoire en haleine par des récits bien faits pour frapper les imaginations naïves : tantôt c'est une légende de l'époque de la conquête transmise oralement et altérée suivant l'enthousiasme des auditeurs ; tantôt ce sont les faits miraculeux d'un soutien de la Foi en renom, ou les exploits d'un ancien guerrier ; parfois il chante certains rites spéciaux au marabout vénéré de la contrée, ou au fondateur d'une confrérie dont il est l'affilié et souvent l'émissaire.

Selon le sujet qu'il traite, *le meddah* pleure à chaudes larmes ou rit aux éclats, lève les yeux vers le ciel, comme pour prendre à témoin l'Invisible.

Et le lendemain, dès l'aube, il reprend son chemin en emportant quelques souvenirs de la tente hospitalière : un morceau de galette *(kesra)* pour son voyage, quelques flocons de laine qu'il vend au premier venu, un vieux burnous ou autres objets de peu de valeur.

Dans les villes, le café maure est sa demeure : il y est le jour, la nuit, à toute heure. Là aussi, il raconte ses histoires touchantes ou dramatiques, chante ses mélodies douces ou passionnées qui font rêver de harems et de femmes voilées, dominent et fascinent l'auditoire qui prête l'oreille à ses récits tout en reflétant les sentiments divers qu'ils font naître.

On écoute volontiers *le meddah*, mais on connaît le but qu'il poursuit et chacun déserte à la fin du récit pour ne pas avoir à refuser l'aumône qu'il sollicite.

C'est qu'il n'est plus en pleine campagne, dans le désert, en Kabylie, ou dans les Hauts-Plateaux où l'ignorance et le fanatisme ont toujours leur domaine, mais au café maure, rendez-vous des intrigants, des malins et des dévoyés, tous gens incrédules à *la bonne parole*, aux inspirations *du meddah* (1).

(1) Le meddah, est essentiellement voyageur.

Un autre chanteur, le ghannaï (الغنّاي) vit, au contraire, en sédentaire au milieu des tribus ou des douars.

Il est l'hôte parfois indispensable de grands chefs ou de gens aisés lorsqu'ils donnent des fêtes au cours desquelles il chante l'amour et la richesse, flatte les goûts et les passions des puissants du jour, rehausse leur prestige, affirme leur clientèle.

Souvent on va le chercher en grande pompe et il ne dédaigne pas la rémunération de ses services.

C'est l'époque de la décadence de ces troubadours ambulants : l'art s'en va, il fait place à la profession libérale.

Où est A'ntara, où est Labid..... et vous bardes celtiques, autres bateleurs du temps, qui couriez après les roues du char de Luern, roi des Arvernes, et ramassiez avec reconnaissance, une bourse d'or que vos louanges vous avaient attirée ?

La décadence est attestée chez vous par les plus anciens monuments poétiques des bardes gaulois ; et de même qu'on vous voit placés sous le patronage des chefs militaires et réduits à une véritable domesticité féodale (1), de même, les bateleurs musulmans, encore plus déchus, se trouvent ici dans de petits monastères, placés au troisième rang de la société indigène, réduits au rôle de domestiques du grand chef ou du simple cultivateur aisé qui se font un luxe de conserver dans leur demeure ces derniers survivants d'un corps évanoui.

*
* *

Les auteurs orientaux qui ont essayé de s'élever au-dessus du vulgaire en plaçant Mohammed en dehors de la légende, ne lui ont jamais pardonné d'avoir laissé tomber sa colère sur les poètes arabes, privant ainsi l'histoire d'éléments intellectuels qu'on cherche en vain dans le Coran.

Ce n'est, en effet, que dans les rares poésies conservées avec tant de soin au temple de la Ca'ba, que les auteurs ont pu vérifier leurs conjectures sur les mœurs et les coutumes des arabes avant l'Islam.

Quelques-uns nous les montrent passionnés pour le jeu ou tirant vanité de l'habitude de boire :

« Allons, réveille-toi, prends ta coupe, et verse-nous largement, dès l'aurore, les » vins délicieux que donne le territoire d'Andar. Verse-nous cette liqueur qui semble » colorée avec le safran du Yémen, lorsqu'elle est mélangée d'une eau tiède qui en » corrige la fraîcheur.

» Goûtée par l'homme préoccupé de pénibles soucis, elle le distrait de ses peines » et rend son humeur douce et facile.

» Voyez l'avare insatiable de richesses devenir tout à coup prodigue de ses biens, » quand il a vidé la coupe à la ronde et que le breuvage agit sur ses sens.

» Que fais-tu Oumm Ammar ? Tu éloignes de moi la coupe, tandis qu'elle devrait » circuler à droite. Sache cependant, Oumm Ammar, que, dans ce trio de buveurs, » ton ami, que tu prives de son tour, ne le cède en rien à ses compagnons » (2).

(1) Posidonius, *Un siècle avant l'ère chrétienne.*

(2) Extrait de la *Moa'llaqa d'Am'r*, fils de Koltsoun, reproduit par M. Caussin de Perceval, *Histoire des arabes*, t. II, p. 384.

La légende prétend que les Qoreïchites s'étaient amendés de l'ivrognerie (1) ; Mohammed, en tous cas, condamna énergiquement ces excès dégradants (2).

Il ne fut pas plus indulgent pour le jeu, notamment pour ceux du hasard (maïcer). On sait en quoi ils consistaient : on plaçait des flèches sans pointe dans un sac (azlam أزلام ou kidah) et on tirait au sort les membres d'un chameau dépecé. Plusieurs perdirent à ce jeu toute leur fortune et quelques-uns leur liberté. Nous mentionnons brièvement ce trait de mœurs dont les principes ont été conservés par la tradition. Les indigènes de nos jours se livrent encore, avec passion, au jeu et emploient le procédé sus-indiqué pour tirer au sort les quartiers d'un bœuf, d'un mouton ou autre bétail qu'ils ont eu soin de dépecer en commun.

Une autre coutume barbare était l'inhumation des jeunes filles vivantes. On a beaucoup disserté sur ce point sans peut être se rendre compte que tous les peuples primitifs, au début de leur évolution intellectuelle, ont appliqué cette coutume anti-humanitaire.

Dans les Indes, M. Ferdinand de Lanoye (3), nous apprend que, lors de son séjoûr là-bas, elle était encore en usage et les peuples fétichistes ne s'en privent pas. Elle existe surtout là où règne la polyandrie qui explique sans en atténuer l'horreur, d'aussi épouvantables traits de mœurs. Mais avant de conclure du particulier au général, faut-il encore, en ce qui concerne les Arabes anté-islamiques, faire une restriction.

Il est certain que la situation économique de ce peuple, vivant du produit des incursions de tribu à tribu ou des faibles revenus des régions plus ou moins fertiles qu'il habitait, n'était pas des plus prospères. Sans agriculture ni industrie, ces deux sources de la richesse publique, il ne restait aux Arabes, pour l'exercice de leur activité extérieure, que le commerce qui constituait, sans doute, là comme partout, des ressources aux aventureux, mais la logique nous permet de supposer que la classe pauvre n'y participait pas.

Or, ce n'est que chez les tribus à l'état précaire, où la naissance d'un enfant du sexe féminin était considérée comme une calamité, qu'on a pu citer des exemples aussi inhumains (4).

Si l'on considère, d'autre part, que la jeune fille n'héritait pas de ses parents; que devenue femme elle ne trouvait aucune garantie dans le mariage qui manquait absolument de règles fixes; que la veuve faisait partie de la succession du mari défunt, et, comme conséquence, devenait souvent l'épouse de son beau-fils (5) son nouveau maître; que la polyga-

(1) Aghani, II, 187.

(2) S. II-V-XLVII *(Coran)*.

(3) L'*Inde contemporaine* (Paris, 1855).

(4) Caussin de Perceval. — *Histoire des arabes*, t. I, p. 257.

(5) Ces unions furent flétries par le nom de Nicâh El Makt, mariages odieux (Caussin de Perceval, *Histoire des arabes*, t. I, p. 257).

mie enfin n'avait pas de limite, on est obligé de reconnaître que la position de la femme arabe était, avant l'Islam, des plus misérables.

Cependant, ici encore, n'a-t-on pas généralisé des faits isolés ? Le Kitab El Aghani ou « livres des chants » d'où les auteurs européens et notamment MM. Caussin de Perceval et le docteur Perron, auxquels nous renvoyons ceux qui désireraient approfondir la question, ont tiré une grande partie de leurs documents, nous cite plusieurs femmes riches et entièrement maîtresses d'elles-mêmes. Elles épousaient les hommes qui parvenaient à leur plaire et s'en séparaient lorsque leur goût venait à changer. Les poètes chantaient leur beauté et les prenaient comme arbitres de leurs rimes. Elles-mêmes se livraient à la poésie, « improvisaient et récitaient en s'accompagnant du luth, des vers qui faisaient l'admiration de leurs contribules » (1).

Plusieurs traits de chevalerie, dignes de figurer dans les annales des peuples occidentaux, nous sont révélés par la légende poétique que la tradition a scrupuleusement conservée.

Où rencontrerait-on des amants plus nobles et plus désintéressés que les héros du roman fameux d'A'ntar (2), ce malheureux esclave victime des usages de son pays, affranchi par son oncle pour lui avoir sauvé la vie, faisant des prodiges de valeur pour conquérir la main de sa cousine, la douce *A'bla*, et mourant percé de coups pour le père de celle qu'il aimait, ce noble arabe qui n'avait jamais voulu consentir à l'union de sa fille avec un esclave ?

Et A'roua, le célèbre poète des OMEÏDES, qui meurt de chagrin après avoir traversé la Syrie pour voir une dernière fois sa cousine A'fra, qu'il adorait depuis sa plus tendre enfance.

Et Tarafa, celui qu'on a appelé l'Horace arabe, Imroulqaïs et tant d'autres, ne nous fournissent-ils pas des preuves caractéristiques de la gloire de la femme arabe à l'époque anté-islamique ?

Nous pourrions multiplier les exemples : Qu'il nous suffise d'ajouter que dans les combats, les bédouines, si elles n'y prenaient pas part elles-mêmes comme le font encore aujourd'hui des femmes de certaines confédérations Touaregs, encourageaient les braves et marquaient d'un signe d'infamie ceux qui tournaient le dos. « Les braves » qui font face à l'adversaire, nous les pressons dans nos bras ; » les lâches qui fuient, nous les délaissons et leur refusons notre » amour » (3).

La mère d'A'bdallah fils de Zobeir, chef de la révolte, contre l'armée

(1) Ernest Mercier, *La condition de la femme musulmane dans l'Afrique septentrionale*, p. 25 (Alger, typ. A. Jourdan).

(2) Ernest Mercier, *La condition de la femme musulmane dans l'Afrique septentrionale*, p. 25.

(3) Caussin de Perceval, *Histoire des arabes*, cité par Ernest Mercier : *La condition de la femme musulmane dans l'Afrique septentrionale.*

d'El Hadjadj, préfère voir son fils mourir que de le voir capituler. Elle ranime son courage et, malgré son extrême vieillesse, l'engage à mourir en héros en l'exhortant à ôter la cotte de mailles qu'il avait revêtue. « Quant on est bien décidé à mourir, on n'a pas besoin de cela », lui dit-elle en remarquant son habillement; et le fils obéissant se lance dans la bagarre où il tombe percé de coups (1).....

Arrêtons cette digression et rappelons brièvement l'état des esprits, au point de vue religieux, au moment où une grande idée allait ouvrir de nouveaux horizons à ce peuple pétri de vices et de qualités, pour le conduire d'abord aux plus hautes destinées et le plonger ensuite dans l'immobilisme.

*
* *

Comme tous les peuples agriculteurs et pasteurs, vivant au contact de la nature, les arabes étaient profondément superstitieux : le chant ou le vol d'un oiseau nocturne, un bruit inaccoutumé, un changement subit et involontaire dans l'allure de leurs coursiers, entraînaient souvent les plus grandes décisions.

Les mauvais génies (Djnoun), les ogres (aghoual), la magie (seher), la divination (kehana), la science de la physiognomonie (qiafet *et* ferassa), les voix mystérieuses (haouatif) étaient matières à superstitions. Mais les auteurs ne nous disent pas si, à l'exemple des aruspices étrusques, de ceux des Marses, ou des psylles égyptiens, ils avaient des médecins sorciers ou des sacrificateurs pour leur expliquer les mystères et entretenir, en eux, cette crainte de l'incompréhensible qui fut, peut-être, une des causes de leur grandeur.

La Ham ou Sada (espèce de chouette) représentait l'âme, qui selon eux, en se séparant du corps, s'envolait sous la forme d'un oiseau et était l'intermédiaire entre le corps du défunt et les enfants ou proches parents qu'il avait laissés sur la terre. L'individu avait-il été victime d'un meurtre, l'oiseau ne cessait de crier « Esqouni, donnez moi à boire » jusqu'à ce que les parents du mort l'eussent vengé en versant le sang du meurtrier (2).

Cette conception de l'âme les amenait à croire à son immortalité et, pour leur permettre de se présenter au jugement d'Allah (3), ils immolaient sur la tombe du défunt une chamelle qui devait lui servir de monture, quand, poussés par un sentiment de crédulité enfantine, ils n'y attachaient pas le pauvre animal qui finissait par mourir de faim.

(1) Dozy, *Histoire des musulmans d'Espagne*, t. I, p. 172.

(2) Caussin de Perceval, — *Histoire des arabes*, t. I, p. 349.

(3) Spécimen d'*Histoire des arabes*, p. 4, Ibn-Cotayba, cité par Caussin de Perceval, *Histoire des arabes*, t. I, p. 349.

La prière autour de la Kaa'ba

Cette coutume offre quelque analogie avec celle des vieilles races d'Italie, les Marses et les Péligniens dans les tombeaux desquels on trouvait, disait-on « toujours leurs morts ensevelis avec leurs armes (1) ».

Elle était, du reste, commune à un grand nombre de peuples de l'antiquité, et dans les pays non civilisés, elle existe encore de nos jours.

Le savant homme égyptien Ali Bacha Mobarek, dans sa monographie sur l'Égypte, donne plusieurs traits sur le culte des saints, qui ne sont que des glanures du paganisme arabe appliquées à des besoins plus modernes.

Il cite un lieu appelé Tafihnat-el-Azb, dans le département de Garbidja, district de Zifka, où la coutume est de consacrer à un saint nommé Daoud-el-Azb, des buffles mâles qu'on laisse aller en liberté et auxquels on permet de manger impunément les semailles sans que personne ose les en empêcher, tout comme les Arabes anté-islamiques consacraient, en sacrifice votif et d'actions de grâces, des chameaux que l'on exemptait, dès lors, de toute espèce de service quotidien et qu'on désignait sous le nom de « Saïba », c'est-à-dire laissés en liberté (2).

Mohammed interdit, dans le Coran, cette pratique païenne (3).

Nous en rencontrerons cependant des vestiges dans les diverses contrées de l'Afrique septentrionale où elles se sont fusionnées avec celles, également païennes, des races autochtones.

L'idée de l'Être suprême *(Allah taa'la)*, que, semblables en cela aux autres peuples sémites, les arabes avaient toujours eue, leur venait d'Abraham (en arabe, Ibrahim) qui conduisit, à la suite d'une révélation du ciel, sa femme Agar et son fils Ismaël au milieu du désert sans eau et sans végétation, où il les abandonna.

Le jeune Ismaël et sa mère étaient exposés à une mort certaine lorsqu'ils virent jaillir la source d'où vient, disent les musulmans, l'eau du fameux puits de Zamzam, autour duquel les tribus des Amalica, remplacés plus tard par les Djorhm, vinrent se grouper.

La reconstruction de la Ca'ba fut entreprise par Abraham, aidé de son fils Ismaël ; car, racontent les légendes religieusement reproduites par les auteurs arabes, la Ca'ba avait été construite dans le ciel avant la création du premier homme. Ce furent Adam et Ève, chassés du Paradis, qui la bâtirent sur le modèle de celle qu'ils avaient vue au ciel et sous la direction de l'ange Gabriel qui en avait tracé l'enceinte exactement au-dessous du temple appelé « Daoura » (dans le ciel), temple où des milliers d'anges vont, chaque jour, glorifier le Très-Haut.

(1) App., G. C., t. I, p. 639, cité par Duruy, *Histoire des Romains*, t. I, p. 50.

(2) Ign. Goldziher, *R. des R.*, 1891, n° 23, p. 203-204.

(3) Sprenger. *Leben und Lehre des Mohammed*, t. II, p. 476, cité par Goldziher, *R. des R.*, 1891, n° 23, p. 203-204.

Abraham avait également reçu l'ordre de rebâtir le sanctuaire, ordre qu'il exécuta en faisant, lui-même, le maçon et en se servant de son fils Ismaël comme manœuvre. Ici, est placé le récit de la pierre noire الحجر الأسود (elhadjar elassoued) devenue trop fameuse pour que nous nous y arrêtions. Elle fut remise, dit-on, à Ismaël par l'ange Gabriel qui la lui apporta au moment où il était allé en chercher une pour marquer l'angle d'où devaient commencer les tournées (*Thaouaf*).

Elle était alors d'une blancheur éclatante ; mais elle devint noire, parce qu'elle souffrit plusieurs fois les atteintes du feu (1), dit El Azraqi ; d'autres ajoutent que c'est par l'influence des impiétés des hommes de l'époque du paganisme : « Selon quelques savants, elle ne fut noircie » que lorsqu'elle fut touchée par des femmes qui étaient en impureté » menstruelle » (2).

Mais revenons à la Ca'ba *(le bît Allah)*, qui subit, depuis son édification, bien des vicissitudes ; renversée sous les seconds Djorhm, on la rebâtit vers l'an 150 de notre ère ; reconstruite plus tard par Koçaï, quatrième aïeul de Mohammed et père des Qoreïchites, puis réparée, par ordre de Mohammed, par Ka'b, fils d'Açad ; on la restaura à plusieurs reprises sous les khalifes Omar, Otsman, Moa'ouia et une dernière fois, par ordre d'A'bd-el-Malik, lors de son pèlerinage.

Elle était, au VII[e] siècle, avec le puits de Zamzam si miraculeusement retrouvé par A'bd-el-Mottalib, grand-père de Mohammed, après avoir été comblé par les Djorhmides, le seul souvenir du Dieu d'Abraham remplacé, jusque dans son temple, par l'idolâtrie.

On connaît, toujours d'après la légende, sa *formation* au Hedjaz : « A mesure que la nation ismaélite, renouvelée par les rejetons d'Adnan, » se multipliait autour de la Mecque, chacune des familles que la » difficulté de subsister sur un terrain trop peu étendu obligeait à » chercher une autre demeure, emportait avec elle une pierre arrachée » dans l'enceinte de la Ca'ba ; on la gardait comme une relique » précieuse, on érigeait cette pierre à l'endroit où la famille s'établissait » et l'on faisait, alentour, les tournées processionnelles (*Thaouaf*) telles » qu'on les pratiquait autour de la Ca'ba. Cette coutume conduisit » insensiblement les descendants d'Ismaël éloignés de la Mecque à » adorer ces pierres elles-mêmes, ou d'autres qu'ils adoptèrent » (3).

Dans les autres contrées de la péninsule arabique, l'idolâtrie avait toujours été dominante : chaque tribu, chaque famille avait sa divinité qui remplissait le rôle d'intercesseur auprès d'Allah, duquel on n'avait plus qu'une notion vague, à peine ébauchée. Ce n'était donc pas cette

(1) Caussin de Perceval, *Histoire des arabes*, t. I, p. 171.
(2) D[r] Perron, *L'Islamisme*, p. 115.
(3) Caussin de Perceval, *Histoire des arabes*, t. I, p. 198.

idolâtrie ingénieuse du paganisme que nous trouverons plus tard dans le nord de l'Afrique, idolâtrie qui personnifiait les abstractions de l'intelligence et revêtait les dieux de formes humaines, mais un culte informe et sans théorie se rapprochant, par certains côtés, de celui des Égyptiens.

On élevait cependant des temples aux divinités adorées par les tribus nobles et, au VIe siècle, plusieurs de ces monuments ornaient encore la péninsule. C'étaient la divinité *Lât*, spécialement adorée par les *Benou Thakif* qui lui avaient élevé un temple à Taïf, dans le Hedjaz. La déesse *Oz'za*, vénérée par la noble tribu des Qoreïchites et les autres descendants de Kamina ; son temple était à Nakhla, entre la Mecque et Yatsreb (Yathrib) ; à Médine s'élevait le temple de *Manat* (à Kadaïd), adoré par les tribus d'Ans et de Khazradj, fixées à Yatsreb ; celui de *Kholoça* (ou Dhoul-Kholoça), adoré par les Benou-Khatham et les Benou-Badjila, s'élevait à Tebala et était désigné sous le nom de Ca'ba de l'Yemen.

Dans le Nedjed, le temple de *Rodha*, idole des Benou-Rabia ; dans l'Iraq, celui de *Dhou-el-Kabat*, élevé à Sandad par les descendants de Oudil et ceux d'Yad (1). Et tant d'autres de moindre importance. A ces idoles célèbres, s'ajoutaient *Içaf* et *Naïla* : *Içaf*, fils de Sohaïl (nom que les Arabes donnent à l'étoile canope), et une femme nommée *Naïla*, fille de *Dib* (le loup, la constellation), s'étant livrés à la fornication dans la Ca'ba furent transformés en deux pierres par la volonté divine et érigés en dehors de la Ca'ba. Avec le temps, on les considéra comme des divinités et on les transféra en face de la Ca'ba, sur l'emplacement du puits de Zamzam qui devint lieu de sacrifice (2).

Chaque idole était, du reste, représentée à la Ca'ba, la vraie maison de Dieu, où chaque tribu, les familles aisées ou de race noble, tenaient à introduire l'image (une sorte de statuette) de la divinité qu'elles s'étaient librement choisie.

Mohammed put en compter 360, parmi lesquelles une qui représentait Abraham consultant le sort avec les flèches. Le prophète les mit en pièces en proclamant qu'il n'y avait d'autre dieu qu'Allah, « que la vérité » était venue et que le mensonge devait disparaître ».

Les grands cultes de l'extérieur s'étaient bien infiltrés au milieu des tribus, mais ils n'avaient réussi qu'à accroître le scepticisme des Arabes sans parvenir à remplacer l'idolâtrie séculaire.

Au Hedjaz où, nous le répétons, l'idée d'un Dieu unique n'avait pas encore disparu, tous les grands cultes de l'Asie et de l'Europe s'y

(1) Caussin de Perceval, *Histoire des arabes*, t. I, p. 269.

(2) Cette légende, que nous abrégeons, rappelle celle si connue des pétrifications d'Hammam-Meskhoutine (les bains maudits) qui représentent les gens de la noce de deux enfants d'un même lit transformés en blocs de pierre par la volonté d'Allah sollicité (cette fois) par Mohammed.

rencontraient : le christianisme, apporté du Nord par un envoyé de Constantin, sous la dynastie idolâtre des Toffas, fut persécuté au commencement du VIe siècle, et l'empereur Justinien Ier engagea le roi d'Abyssinie, qui était chrétien, à venger la croix. Les Abyssins envahirent l'Yémen et, quelques années plus tard, sous le vice-roi Abraha-el-Djdan, établirent dans ce pays leur domination et la religion chrétienne. Ils y firent rédiger un code de lois par l'évêque Grégentus et bâtirent à Sanaâ une église qu'ils s'efforcèrent d'opposer à la Ca'ba de La Mecque. Les résultats ne répondirent pas aux efforts tentés : l'Arabe, railleur, sceptique et indifférent, se laissait difficilement pénétrer par les miracles et les mystères du christianisme, que la négativité et la simplicité de son caractère l'empêchaient de concevoir.

Le Judaïsme introduit partout « avec cette habileté des juifs à s'insinuer en tous lieux » avait été accueilli, depuis plusieurs siècles, par un grand nombre de tribus qui lui étaient sincèrement attachées. Il avait eu ses heures de gloire, mais que de déceptions lui réservèrent les persécutions dont il se rendit coupable ! Cependant, il est juste de faire remarquer que si la religion juive ne put parvenir à imposer en Arabie le Dieu unique, elle ouvrit les voies à la doctrine de Jésus qui prépara à son tour, les résultats éclatants du Mahométisme. On sait que le Sabéïsme apporté au nord et au sud par les Persans, n'eut pas plus de succès.

Cependant, une détente s'opérait dans les esprits : les sacrifices aux idoles n'étaient plus faits que dans un but intéressé, et si la récompense ne répondait pas aux désirs ou aux espérances qui leur étaient manifestés, on n'hésitait pas à les injurier en bravant leur courroux. Quelques-uns s'appliquaient, nouveaux Tertulliens, à ridiculiser ceux qui adoraient encore les dieux fétiches qu'ils montraient incapables de faire le bien ou de rendre le mal.

D'autres étaient honteux d'un pareil abaissement moral et réfléchissaient aux moyens d'en sortir. Quatre d'entr'eux, des plus éclairés, résolurent d'aller chercher la Vérité à l'Étranger : l'un alla recevoir le baptême à Constantinople, l'autre persécuté, s'enfuit en Syrie, le troisième se fit chrétien comme le premier, le quatrième entrevit Mohammed et mourut en annonçant qu'il était véritablement le Prophète.

***

Vers la même époque, un vieillard à l'air préoccupé se dirigeait du côté de la Ca'ba ; derrière lui, marchait un jeune homme accueillant par un sourire de résignation, les regards affectueux que lui lançait à la dérobée, son compagnon de route.

C'était le célèbre défenseur de la Mecque contre les Abyssins, le fameux A'bd el Mottalib réputé par sa grande piété, qui conduisait au sacrifice

son fils A'bdallah, en exécution d'un serment imprudent que le désir exaucé, d'avoir une nombreuse postérité mâle lui avait arraché. (On sait tout le prix que les arabes attachaient, comme ils le font encore, à la postérité mâle).

Arrivé au puits de Zamzam, entre les statues des idoles *Içaf* et *Nahila*, A'bd el Mottalib s'arrête, fait approcher son enfant resté docile, saisit le couteau pendu à sa ceinture et lève la main pour l'égorger. Mais à ce moment une voix céleste lui crie : « Arrête » ; les *Qoreïchites* accourent et abaissent son bras prêt à frapper : « Que vas-tu faire, lui » disent-ils ? Quel funeste exemple tu vas donner à la nation ? Songe » combien de pères ne manqueront pas de venir, ici, immoler leurs » enfants » (1).

Le vieillard se laissa attendrir, mais, sur l'avis de ceux qui l'entouraient, il jugea nécessaire de faire interroger la devineresse (A'rrafa) de Khaibar, réputée comme étant en relations avec les génies.

« Consultez l'oracle, répondit-elle, mettez d'un côté dix chameaux » et de l'autre A'bdallah. Recommencez cette opération jusqu'à ce que » le sort se prononce en faveur de celui que vous voulez sauver ».

Le sort ne se décida qu'à la 10e consultation et il fallut immoler, à la place d'A'bdallah, cent chameaux pour racheter le serment d'A'bd-el Mottalib (2).

Le jour même, A'bdallah épousa la fille de Ouahb, la belle Amina et, c'est de ce mariage que naquit l'apôtre, qui devait constituer une société nouvelle : la Société Arabe.

Le 29 du mois d'août 570 de notre ère, date la plus généralement admise, le *glorifié*, car c'est ainsi que son grand père voulut l'appeler, apparut dans le monde entouré de légendes hagiographiques toutes plus séduisantes les unes que les autres. Son enfance fut celle d'un déshérité de la fortune : allaité par une nourrice bédouine du désert des Benou Saad, on le rendit à sa mère à la suite du miracle suivant enfanté par l'aveugle enthousiasme des musulmans :

« Le jeune Mohammed et Masrouh son frère de lait, sortis dans la » campagne, se livraient aux jeux de leur âge ; surviennent deux » hommes vêtus de blanc. Ils saisissent le jeune qoreïchite, le couchent » à terre et lui ouvrent la poitrine. Masrouh courut raconter l'événe- » ment à sa mère. La nourrice ignorant les desseins du ciel, en fut » effrayée, et rendit à Amina le dépôt qui lui avait été confié en ajoutant » qu'il était possédé par le « djin » démon.

(1) Caussin de Perceval.

(2) Le nombre de cent chameaux devint depuis cette époque le taux de la Dia ou prix du sang humain. (Sirat Erraçoul, f. 23 ; notes et extraits de M. Caussin de Perceval, t. I, p. 267).

» Non, s'écria Amina, il n'en est rien. Le démon n'a pas de pouvoir » sur lui. Une haute destinée attend mon fils (1). »

Privé de son père à l'âge de deux mois et de sa mère à celui de six ans, il fut recueilli par son aïeul qui le plaça, en mourant, sous la tutelle de son oncle Abou Taleb.

Il se fit conducteur de chameaux pour subvenir aux nécessités de la vie. Au cours d'un voyage en Syrie, accompli à l'âge de 13 ans, avec son oncle, il se lia avec un moine de Bostra, appelé par les arabes Bahira et par les chrétiens Djẹrdjis (Georges) (2), et un rabbin juif, qui l'initièrent aux livres sacrés, l'Ancien et le Nouveau Testament, après que Bahira eut reconnu entre ses deux épaules le sceau de la prophétie, lequel consistait en un signe commun aux autres prophètes, mais beaucoup plus accentué chez Mohammed.

Guerrier comme tous ceux de sa race, il assista, à l'âge de 14 ans, à la journée de Nakhla (3), où il ramassait, d'après l'aveu qu'il en a fait lui-même, les flèches des ennemis des Qoreïchites restées sur le champ de bataille et qu'il présentait à ses oncles ; mais ce qui le caractérisait davantage, c'était la justesse de son raisonnement, l'horreur qu'il avait du mal et son grand cœur pour le pauvre qu'il considérait à l'égal du riche, parcequ'il était pauvre lui-même : « Mohammed avait reçu de la » nature une intelligence supérieure, une raison exquise, une mémoire » prodigieuse. Il parlait peu et se plaisait dans le silence. Son front » était toujours serein, sa conversation agréable et son caractère » égal » (4).

Ses qualités aimables et sa grande probité lui ont valu le surnom d'El Amin (l'homme sûr). Il entra dans l'association des Fodhoul, fondée en vue de prendre fait et cause pour tout étranger ou mekkois, libre ou esclave, qui éprouverait une injustice à la Mecque (5).

Il était généralement choisi comme arbitre dans les circonstances difficiles : lors de la reconstruction de la Ca'ba par les Qoreïchites, un différend qui aurait pu dégénérer en rixe sanglante, éclata entre les diverses branches de la noble tribu mecquoise. Chacune voulait avoir l'honneur de poser la pierre noire, lorsqu'on convint de prendre pour arbitre la première personne qui entrerait dans l'enceinte. Mohammed

(1) Sirat Erraçoul, f. 25. V. Aboulféda, tradition de Desvergers, p. 7, 9, cités par Caussin de Perceval, t. I, p. 289.

(2) Gagnier, d'après un exemplaire de Mouroudj, l'a appelé Serdjis et, avec Drideau, l'a identifié avec le Sergius dont parle Vincent de Beauvais, dans son miroir historique.

(3) Seconde des guerres d'El Fidjar ou violation du mois sacré, guerres contre les Benou Harvazin.

(4) Aboul-Féda, p. 144, cité par M. Savary, le *Coran*, p. 154.

(5) On appela cette Société Hilf-el-Fodhoul, en mémoire d'une ancienne association instituée dans le même but sous la dynastie des Djorhom.

pénétra dans le sanctuaire d'Abraham : « C'est El Amin, s'écrie-t-on, qu'il soit notre juge ». Le fils d'A'bdallah s'excuse, mais sur l'insistance des assistants, il fait étendre à terre un manteau, met la pierre noire dessus et désigne quatre personnages d'entre les plus distingués par leur noblesse et appartenant à quatre familles différentes, pour tenir chacun un coin du manteau et élever ainsi la pierre à la hauteur convenable. Ensuite, il la prend lui-même et la pose de ses mains à la place qui lui était destinée. On termina ainsi l'édifice et Mohammed y gagna en renommée.

Il était alors âgé de trente-cinq ans et marié, depuis plusieurs années, à la fille du qoreïchite Khouaïled, Khadidja, veuve riche qui avait elle-même, offert sa main à Mohammed, à la suite d'un voyage commercial qu'il avait fait en Syrie pour le compte et à la pleine satisfaction de Khadidja dont il eut trois fils morts, tous les trois, en bas âge.

On le voyait, tous les ans, durant le mois de Ramadhan, retiré avec sa famille sur la montagne de Hira, où il passait des nuits entières *plongé dans une méditation profonde*. Il rêvait, sans doute, aux moyens de tirer les esprits de l'état de barbarie où ils étaient plongés et de donner à son pays une organisation qui devait faire sa force et sa grandeur.

Avait-il, plus que d'autres, le sentiment précis de son époque, et faut-il voir dans sa vocation soudaine, autre chose que ce sentiment puisé dans la méditation continue d'un esprit naturellement sérieux et frappé de l'état moral avili, déplorable, d'une société désordonnée, galante jusqu'à l'inceste, qui tolérait le brigandage et était, d'ailleurs, incapable de faire respecter son nom au dehors ?

Évidemment, Mohammed qui avait voyagé, et par conséquent appris, Mohammed qui avait des notions des Écritures, pouvait être, jusque-là, de bonne foi et caresser son rêve grandiose. Mais il perdra plus tard ce caractère de réformateur sévère lorsque, pris lui-même au piège de la passion, il se servira de l'intervention divine pour justifier ses penchants voluptueux.

A l'âge de quarante ans, une nuit de Ramadhan, il pénétra chez Khadidja, désolée de ne point l'avoir trouvé à côté d'elle, et lui ouvrit ses projets qu'aucune parole imprudente n'avait laissé soupçonner jusqu'alors. Ensuite, son cousin A'li, son affranchi Zeïd, puis A'bdelcaab, surnommé El A'tiq (le noble), furent mis au courant de la révélation céleste qui lui avait ordonné de rendre au culte d'Abraham sa pureté primitive. Son oncle Abou-Beker partagea bientôt l'enthousiasme des membres de sa famille : « Je reçois, leur disait Mohammed, des ordres de Dieu par l'intermédiaire de l'ange Gabriel, ma religion s'appelle "Islam" » (1).

(1) Ce mot qui indique un entier abandon aux volontés de Dieu, et celui d'Iman qui

« Qui de vous veut être mon frère, mon lieutenant, mon vicaire? » C'est moi, qui serait cet homme, apôtre de Dieu, s'écria A'li, je te seconderai, et si quelqu'un te résiste, je lui briserai les dents, je lui arracherai les yeux, je lui fendrai le ventre et je lui casserai les jambes. — Dès ce moment, l'étendard était hautement levé, la lutte devait être dangereuse, terrible, mais les résultats furent considérables.

Durant trois ans les conversions se firent en secret : ce fut la période essentiellement religieuse ; la lutte contre l'idolâtrie pour la conquête du symbole de l'Unité de Dieu. Plus tard, l'œuvre de Mohammed aura moins ce caractère et apparaîtra bien plutôt comme une sorte d'exaltation du missionnaire, du réformateur, du législateur aux prises avec la nécessité de réduire les adversaires de son culte.

Chaque peuple, à son tour, a brillé sur la terre
Par les lois, par les arts et surtout par la guerre,
Le temps de l'Arabie est à la fin venu.....
Il faut un nouveau culte, il faut de nouveaux fers,
Il faut un nouveau Dieu pour l'aveugle Univers (1).

L'Arabe, encore inconnu des peuples civilisés, resté étranger aux luttes intestines qui les déchiraient, ne percevant dans son désert que les éclats très affaiblis des tempêtes qui grondaient en Europe, l'Arabe devenu musulman, allait à son tour apparaître sur la scène du monde !

Armé de son glaive et animé de sa foi, il subjuguera des empires (Perses et Byzantins) en décadence et imposera des bords de l'Indus à l'Extrême Orient, sa langue, son esprit, ses principes et ses traditions.

Le feu grégeois sauvera Constantinople qui résistera, comme un roc insulaire, aux deux courants envahisseurs de l'Est et de l'Ouest, déjà vautrés dans la pourriture césarienne. La vieille Gaule n'échappera au joug de l'Islam que parce que la foi rencontrera dans ses parages d'autres conquérants animés, eux aussi, par la foi, combattant pour la foi. Et, au milieu des guerres sanglantes, un peu partout, quelques courageux apôtres de Jésus ou de Moïse abriteront des orages, au fond de quelques cellules de cénobite, la petite lampe qui, plus tard, éclairera de nouveau le monde, et se transmettront d'âme en âme, la semence philosophique de leurs ancêtres. Qu'eût-ce été si l'invasion n'avait trouvé devant elle que l'inconscience ou le scepticisme, et si les foyers où existaient encore quelques restes de la civilisation romaine ou de celle apportée par les Grecs avaient été éteints ? Quelle sombre nuit sur le monde !

signifie foi, croyance, furent adoptés par Mohammed pour désigner la religion épurée qu'il entreprenait de substituer au culte des idoles. — D'Islam et d'Iman sont dérivés les adjectifs mouslim, musulman, et moumin, fidèle, croyant. (Caussin de Perceval, *Histoire des arabes*, t. I, p. 357.)

(1) Voltaire, *Le Fanatisme*, acte II, sc. V.

La Sainte Koubba Médine Le jardin purifié

Pourtant, avant de donner sa première impulsion à la société arabe, que d'épreuves Mohammed ne subit-il pas pour persuader ses futurs disciples, alors railleurs et sceptiques. On le traitait de fou, d'halluciné, d'ambitieux. Les Qoreïchites, ses compatriotes, furent ses plus redoutables ennemis et Abou Taleb lui-même, son ami et son protecteur, trembla pour lui et le supplia d'abandonner son dessein. « Quand on viendrait à moi, répondit Mohammed, le soleil dans une » main et la lune dans l'autre, je ne reculerais pas ».

Et au milieu de ces luttes de chaque jour, le Coran (livre sacré) tombait du ciel morceau par morceau, ranimant le courage des faibles et justifiant, selon les circonstances et les besoins du moment, les actes du Prophète. Omar, le plus fougueux ennemi de Mohammed, calme sa colère en voyant couler les larmes et le sang de sa sœur, entre les mains de qui il avait saisi violemment quelques versets du Coran. Il reconnut l'Envoyé de Dieu et peut-être contribua-t-il, par sa fougue militaire, à décider Mohammed à conquérir, par l'épée, ces âmes incrédules que son éloquence et sa bonté ne parvenaient pas à convaincre.

Les partisans du Prophète n'attendaient en effet qu'un ordre, un signe de lui, pour se précipiter sur l'idolâtre opiniâtre et se partager le butin qui ne pouvait manquer de leur appartenir, sous les ordres de l'Envoyé de Dieu, en combattant pour Dieu !

C'était vers 619, au moment où le Prophète perdit Abou Taleb et sa femme Khadidja. L'un, nous l'avons vu, était son protecteur ; l'autre, son plus fidèle soutien. Il avait dû chercher des appuis au dehors et, pour cela, sa première pensée fut pour les plus grands ennemis des Qoreïchites, les habitants de Yatsreb, dont l'entrée lui était définitivement acquise à la faveur principalement des serments bien connus d'Akaba, prononcés par les habitants de Yatsreb, qui avaient déjà engagé leur foi à Mohammed. Il se rendit dans cette ville en 622, année fameuse, qui devait marquer l'ère musulmane ; on lui donna le nom d'Hégire (de la fuite), nom célèbre par la légende du mont Thour (1), et dès lors la ville de Yatsreb prit le nom de Medînet-el-Nebi (ville du prophète) et ses habitants celui de *Ansar* (aides) ; l'appellation de Mahadjir était réservée aux émigrés de la Mecque à Médine qui se confondirent bientôt avec les Ansar sous le nom général d'*Ashâb* (compagnons).

A partir de ce moment, Mohammed se montra aussi fin diplomate

---

(1) Mohammed et son compagnon Abou Beker, poursuivis par un parti de Qoreïchites, s'étaient réfugiés dans une grotte du mont Thour, non loin de la Mecque. Les poursuivants, s'étant aperçu qu'à l'entrée de la caverne une colombe avait déposé ses œufs et une araignée tissé sa toile, en conclurent qu'aucun être n'avait pénétré là et reprirent leur route.

que bon capitaine : la ruse, les stratagèmes, avec une intrépidité de tous les instants, devaient assurer sa grandeur et affirmer son génie.

L'espoir du butin, toujours partagé pour les vivants, du paradis pour les morts, l'assurance d'un concours divin dans les cas extrêmes, rendirent ses partisans invincibles.

A Bedr (624), trois cent quatorze d'entre eux remportèrent une victoire d'un effet considérable, sur mille Qoreïchites. « De son trône » de bois, d'où il contemplait l'action, le Prophète s'élança sur son » cheval et jetant dans les airs une poignée de sable : « Que la face de » nos ennemis, s'écrie-t-il, soit couverte de confusion ! » Cette sortie ranima ses partisans qui commençaient à fléchir et c'est ainsi que la première rencontre du Prophète avec les nobles Qoreïchites, les guerriers les plus redoutés, affirma son prestige en confirmant sa mission qui venait de prendre, tout à coup, une forme miraculeuse.

Vaincu au mont *Ohod* (625) où il avait failli laisser la vie, il attribua sa défaite à l'inexécution de ses ordres et, sans perdre courage, il organisa, à nouveau, ses troupes, fit poursuivre sans relâche les tribus juives situées aux environs de Médine pour les obliger à se rallier à sa cause et après avoir fait lever le siège de la ville hospitalière, imposa par des victoires successives, sinon sa foi, du moins sa supériorité aux yeux des Qoreïchites ébahis qui s'empressèrent de signer une trêve de dix ans. Il en profita pour tourner ses armes victorieuses contre les Juifs de Khaibar, et, en 629, la Mecque, à son tour, ouvrit ses portes au vainqueur qui à la tête de 10,000 hommes marcha vers le temple où, en proclamant la vérité, il put enfin faire disparaître du sanctuaire d'Abraham les 360 idoles qui l'ornaient.

Ce fut l'époque de son apogée ; il régna en maître dans cette ville où il avait tant souffert et, déjà, il pensait à étendre au loin la puissance de son empire. Il avait l'année précédente (sixième de l'hégire et dans le courant de la septième), envoyé des ambassadeurs aux représentants des États du dehors pour les engager à se convertir à l'Islamisme. Plusieurs lui avaient répondu ; d'aucuns avec bienveillance, d'autres, tels des princes ghassanides, avec indignation et sur un ton de mépris ; mais le plus irrité avait été Cosroès, roi de Perse, à la vue du sceau du Prophète qui renfermait cette légende :

MOHAMMED
APÔTRE
DE DIEU

MOHAMMED
RAÇOUL
ALLAH

placée en tête d'un message qu'il déchira en renvoyant l'émissaire de Mohammed.

« Qu'ainsi son royaume soit déchiré », s'écria le Prophète, et pendant ce temps, Zeïd se faisait tuer en attaquant près de *Mouta*, au sud de Damas, les armées romaines et assyriennes; A'bdallah, le poète guerrier, ne fut pas plus heureux, et Dja'far, fils d'Abou Taleb, en prenant la direction du combat tombait à son tour criblé de coups, les deux bras coupés, et mourait en serrant l'étendard de l'islamisme.

L'impétueux Khaled les vengea en repoussant l'ennemi et Mohammed lui-même, tournant ses regards ambitieux vers la Syrie, partit à la tête de 10,000 cavaliers, 20,000 fantassins, 12,000 chameaux, avec l'espoir de rencontrer un ennemi qui ne se présenta point. Cette marche triomphale à travers l'Arabie, monté sur une mule blanche et vêtu d'un manteau vert, vêtement adopté par tous les disciples de l'islam et préféré encore aujourd'hui par les descendants de Fathma Zohra (Chorfa), soumettant les petits princes qu'il rencontrait sur son passage et encourageant ses compagnons, en leur montrant « l'enfer plus brûlant que les feux de l'été », termina ses exploits guerriers. En retournant à Médine (630-631), il eut le bonheur de recevoir l'adhésion des chefs du Yémen et du Mahrat, des princes de l'Hadramaut, de l'Oman, des chrétiens de Nadjran, des Nakha, etc.

L'Arabie était conquise à l'islamisme et l'apôtre de Dieu, après avoir accompli le grand pèlerinage de la Mecque put, sur le mont A'rafa, prononcer aux 114,000 musulmans qui l'avaient suivi, une allocution éloquente dans laquelle se résumaient les principaux préceptes coraniques sur la justice, la fraternité musulmane, les relations dans la vie civile, l'embolisme, etc.

« Je vous laisse, disait-il enfin, une loi qui vous préservera de » l'erreur, une loi claire et positive, un livre envoyé d'en haut ». Il termina en criant : « O mon Dieu, ai-je rempli ma mission ? » Mille voix s'élevèrent pour répondre : « Oui, tu l'as remplie. » Et il ajouta : « Mon Dieu, entends ce témoignage ».

L'année suivante, au moment où il préparait une nouvelle expédition pour la Syrie, il sentit qu'il n'avait plus longtemps à vivre. A la mosquée où il s'était fait transporter, il récita la prière publique jusqu'au 3e jour avant sa mort, et le 3 juin 632, il expira à l'âge de 63 ans, dans les bras d'A'ïcha, son épouse préférée, après avoir adressé de sages conseils aux musulmans qui l'entouraient et fait rendre trois drachmes à une vieille femme qui les lui réclamait. Sa mort fut un deuil universel; mais l'impulsion était donnée et son œuvre malgré les entraves suscitées par des ambitieux ou des réfractaires, malgré les controverses les plus hardies, demeura impérissable.

Abou Beker, Omar, Otsman et A'li, ses généraux et ses amis les plus distingués, lui succédèrent, et secondés par d'habiles compagnons animés, comme eux, par le feu sacré du fanatisme, menacèrent de donner des fers au monde entier.

En moins d'un siècle, le trône de Perse fut renversé, l'empire d'Orient démembré, l'Égypte, la Syrie, l'Afrique septentrionale furent conquises et l'Espagne accepta le joug et les mœurs de l'envahisseur, comme elle avait pris, autrefois, ceux de Rome et, à une époque bien antérieure, ceux des colons phéniciens restés longtemps les maîtres du pays.

Mais, en moins de temps, l'empire des Khalifes, édifié sur des bases fragiles, croula sous le poids de l'opprobre pour ne laisser aux peuples déchus que le souvenir d'une civilisation toute orientale et l'empreinte d'une idée qui avait inspiré leur enthousiasme et fait leur grandeur éphémère.

* * *

Cette idée, révélée à Mohammed par l'intermédiaire de l'ange Gabriel (Djebril), est la synthèse du Coran, le livre sacré descendu d' « en Haut » et contenant pêle-mêle, dans un désordre inextricable, la parole même d' « Allah ».

Elle est, tout entière, dans la maxime si souvent répétée : « La ilaha illa Allah » (il n'y a de Dieu que Dieu), et réalise la plus belle conception de monothéisme qu'il soit possible d'imaginer. Dieu unique, Dieu sans hypostases, Dieu maître souverain de la matière et de l'esprit, Dieu de tous temps et en tous lieux, Être incommensurable, unique dispensateur du bien et du mal, seul omnipotent et omniscient. Au-dessus de toute conception, véritable autocrate en qui tous les êtres se confondent, qui absorbe tout, dirige tout, commande à tout, « depuis l'archange jusqu'à l'atome de poussière ».

Devant Sa Majesté divine, point d'inégalités; toutes les créatures sont placées au même niveau, aussi bien dans la servitude que dans la richesse. Tout ce qu'elles souffrent, ce qu'elles endurent, c'est par Dieu et pour Dieu; les jouissances qu'elles éprouvent ici-bas, c'est à Dieu qu'elles les doivent, Dieu que nul ne peut atteindre ni détruire, incréé et éternel, Dieu d'Abraham, père d'Ismaël et aïeul du peuple arabe, ayant révélé pour les Musulmans « un livre » contenant des préceptes, livre sur lequel il n'y a point de doute à avoir (1).

Montaigne, aussi, a écrit en tête de ses essais : « C'est icy un livre de bonne foy ». Mais Montaigne n'était pas Dieu, tandis que le Coran, « n'ayant rien qui puisse être mis en doute », ne peut qu'être identifié à l'Être suprême et être co-éternel et consubstantiel à Dieu. Il est le Kelamoullah, parole de Dieu, verbe de Dieu et, par conséquent, inalté-

(1) Première ligne de la Sourate « La Vache », qui est réellement le premier chapitre du Coran.



CIMETIÈRE DE LA MECQUE

Tombeau de Khadidja. — Tombeaux d'A'bd-el-Mottalib, de son père Hachem et de Abou-Taleb. — Tombeau de Yamina.

rable. Cette conception regrettable, qui se révèle à chaque ligne du « Livre », a engendré le « M'ktoub » et plongé les croyants dans l'immobilisme, au lieu de leur laisser une voie ouverte au progrès et à la civilisation.

Les docteurs arabes, en déduisent, naturellement, que la « Loi de Dieu », c'est-à-dire le Coran, doit embrasser et régir tout dans le monde et l'humanité, et c'est ainsi que les disciples de Mohammed s'expliquent l'unification de la religion et de la législation musulmanes : lois divines et lois humaines émanant du même principe, le Coran, « de même que » les lois de Manon, notamment, et les livres colligés par le Juif Esdras » au retour de la Captivité de Babylone, est un code tout à la fois » religieux, politique et civil » (1).

Le dogme et le culte, les lois civiles et militaires, quelques détails peu précis sur l'histoire proprement dite, la personnalité de Mohammed et ce qui caractérise le mode de sa prédication, une faible ébauche de la métaphysique et de la théodicée, ce que Mohammed savait des Juifs et des Chrétiens, en sont les éléments principaux adaptés aux faiblesses, aux coutumes, aux vanités et aux goûts des Arabes.

L'esprit général de ces commandements et principes, se trouve dans la Fatihah (2), qui est l'analogue du *Pater* chrétien. « De même pouvons-nous dire que toute l'idée intime du christianisme et tous les principes par lesquels il régit, au fond, les sociétés chrétiennes, sont contenus et résumés, en esprit, dans l'Oraison dominicale » (3).

La dialectique des Arabes va plus loin : de déduction en déduction, elle estime, les principes du « Coran » étant contenus, en esprit général, dans la Fatihah, que cette oraison est renfermée dans le Bism-allah Er-rahman Er-rahim (ce qui est la traduction exacte de *Misericors et Miserator Dominus* des Chrétiens), formule initiale contenue elle-même dans le B (ب) qui se réduit à son tour, au point diacritique qui caractérise cette lettre alphabétique.

Quant aux pratiques du culte proprement dit, cinq choses fondamentales dites *Arkan el Islam el Khamsa* اركان الاسلام الخمسة les constituent : la profession de foi concernant l'Unité de Dieu et la mission de Mohammed, les prières quotidiennes au nombre de cinq, le paiement de la *Zekate* (aumône de purification des capitaux et de la fortune publique dans ses autres branches), le jeûne du Ramadhan et le pèlerinage de La Mecque pour ceux qui ont les moyens de l'entreprendre.

Et comme croyances générales se rattachant au Dieu Un, celles de la vie future, des peines d'un enfer dont Dieu peut abréger la durée, et d'un purgatoire.

Et pour les croyants ayant connu la vertu et pratiqué le bien, un

(1) Jules la Beaume, *Le Coran analysé*.

(2) Introduction, ouverture, petit chapitre initial du Coran.

(3) Dr Perron, *L'Islamisme son institution, son influence et son avenir*, p. 21, *loco citato*

paradis aux délices sensuelles et plein d'attraits pour une nation qui s'attend à trouver là haut des jardins merveilleux de verdure et de fraîcheur, jardins peuplés de femmes toujours jeunes et belles ! Que de tentations pour de pauvres diables qui vivent pour la plupart, dans des plaines arides ou des montagnes abruptes, sans cesse exposés aux rayons du soleil et aux intempéries des saisons.

Fusion de rites, de coutumes, de mœurs et de traditions du monde antique, se formulant en loi religieuse, tel apparaît le mahométisme que treize siècles et l'idée chrétienne n'ont pas encore entamé.

Et comment pourrait-il en être autrement ?

Une œuvre qui assujettit la loi civile à la loi religieuse, qui unit intimement le monde matériel au monde moral, dont le centre est Dieu, enlève du même coup, à l'esprit humain toute universalité, toute initiative ; — une telle œuvre, en consacrant solennellement le passé, arrête dans le temps, l'évolution intellectuelle de tout un peuple, l'empêche d'aspirer à tout autre science qu'à celles définies par le « Livre » et, finalement, le plonge dans le *quiétisme.*

Certes, la réforme était merveilleusement appropriée aux besoins de la nation et il est probable que si Mohammed avait voulu attaquer les mœurs de son époque en y introduisant des éléments nouveaux, il eut dépassé son but et, peut-être, jeté dans les consciences le trouble, au lieu et place de la confiance.

D'autre part, le « visionnaire » voulait jouir, par lui-même, de son succès, et le sentiment égoïste qui le dominait l'empêcha, peut-être aussi, de doter son pays d'institutions plus libérales et de nature à lui ouvrir les portes du progrès.

Il en est résulté que la nation arabe a traversé les siècles sans autre autorité effective que celle de la famille, sans autre société que celle de la tente, sans idée de gouvernement régulier, ni vie civile gardant, comme un dépôt sacré, son individualisme, conquérant sans organisation ni tactique et manquant, par dessus tout, de ce désintéressement abstrait qui fait la justice telle que nous la concevons.

La langue arabe, elle-même, a conservé son caractère des premiers temps et les mots nouveaux dont elle s'est enrichie à la faveur du mouvement philosophique du moyen âge, n'ont plus de sens pour la masse et demeurent dans la lexicologie comme autant de souvenirs d'un passé évanoui.

Il est cependant juste de reconnaître que la réforme coranique que nous venons d'esquisser si brièvement, réunit les populations de la péninsule arabique sous une morale plus intelligente et qu'elles n'avaient pas connue, jusqu'alors, aussi nette et aussi précise. Mais tout en faisant leur grandeur passagère, elle devait les conduire rapidement à se déchirer entre elles pour avoir l'honneur de diriger la religion nouvelle.

L'une des fautes éminemment préjudiciables à l'œuvre de Mohammed fut, incontestablement, celle d'avoir négligé d'établir un ordre de succession invariable et permanent au Khalifat. Autrement Mohammed aurait saus doute pu éviter les dissensions civiles qui se produisirent au sein de ses plus fervents disciples, et peut-être fonder une monarchie impérissable par son essence même.

Mais ce n'est là qu'une pure hypothèse, car en religion comme en politique, il est bien difficile à l'homme de modifier les mœurs, plus fortes que les lois, ou de comprimer le génie d'une nation.

L'édifice islamique, construit avec tant de peine, manquait d'hommes pour asseoir solidement ses bases et empêcher le vent de la discorde de pénétrer dans la maison.

Le Coran, accepté ou imposé en principe, fut donc interprété de diverses façons et commenté avec un esprit de dialectique souvent inspiré par l'intérêt, la haine ou l'ambition.

Nous verrons, plus loin, comment les progrès étonnants qu'il avait réalisés dès son apparition, furent entravés par l'apparition successive de nombreuses sectes hérésiarques qui, pour la plupart, l'attaquèrent dans ses bases fondamentales.

Au milieu de ce chaos moral, encore envenimé par les aspirations au khalifat qu'elles déchirèrent après l'avoir rendu d'électif, héréditaire; qu'elles transportèrent en faisant couler des fleuves de sang, de la maison d'A'li à celle de Moa'ouïa et de celle-ci à la maison d'A'bbas, le « grand colosse » aurait péri malgré la valeur des armes de ses plus ardents défenseurs si on n'avait fait appel à la diplomatie des compagnons du Prophète.

Il s'agissait, en effet, de rassembler des commandements épars et de compléter le livre sacré par des documents plus précis, plus à la portée du néophyte et plus en rapport avec les exigences de la politique des premiers khalifes. Pour cela on fit appel aux premiers compagnons du prophète (Sahaba) et à sa femme A'ïcha, qui racontèrent toutes les paroles dont ils avaient gardé le souvenir, tous les conseils, toutes les lois orales (qaoul قول) du prophète, ses actions, ses œuvres, ses pratiques, son silence sur différentes actions des hommes, silence qui témoignait une approbation tacite de sa part.

Ces lois prophétiques furent synthétisées sous le nom de hadits (traditions).

Aux souvenirs des Sahaba et d'A'ïcha, s'ajoutèrent encore ceux de leurs disciples qui formèrent des lois orales de seconde main et furent désignés sous le nom d'Hadits *Mechhour*, parce qu'ils ne furent reçus et enseignés que dans les IIe et IIIe siècles. Ces nouveaux traditionnistes sont connus sous le nom de successeurs (Tabiaïne) des Sahaba.

Au 3e siècle, de nouveaux successeurs surgirent. Ils citèrent quelques hadits qui furent qualifiés de *morsal* et de *khaberliriaid*, parce que n'ayant été découverts que trois siècles après l'avènement de Mohammed

ils n'étaient pas, comme les précédents, d'une notoriété généralement reconnue.

L'ensemble de ces trois catégories de hadits a formé la Sonnâ, complément indispensable du Coran (1).

On appelle ces hadits « Nebaouïa » (les Préceptes du Prophète).

Parmi les auteurs canoniques qui se sont livrés à ces minutieuses recherches, les plus universellement estimés sont : Bokhari, Sounen Abi Daoud, Termidi, Nissaï, Ibn Mahdja, El Qadhouni, Sahah Moslem, etc. Leurs six ouvrages portent le nom de El Sihah Esset (الصحاح الست) c'est-à-dire les six livres sincères. Celui de Bokhari est placé au premier rang et est regardé comme le livre saint après le Coran.

Cependant, si ces divers auteurs avaient fourni aux khalifes des armes de défense et de propagande, ils avaient créé, en même temps, un désordre inextricable par le nombre de matériaux réunis, souvent utiles, mais parfois contradictoires et d'une authenticité douteuse. Il fallait coordonner tous ces documents, en faire en un mot un *corpus juris*.

« Les légistes du IIe siècle s'y appliquèrent; mais en raison de » l'origine diverse de leurs documents et des contradictions qu'ils » renfermaient, ils ne purent s'entendre sur bien des points et cons- » tituèrent des écoles distinctes dont le nombre atteignit près de « vingt » (2).

Nous en citons dix-huit d'après l'ouvrage intitulé *La Balance* (grande) الميزان الكبرى d'Abdelouhab Charani.

Elles sont connues sous le nom de مذاهب (Medahab) (3), interprétations basées sur les fondements de la jurisprudence (ouçoul-El Fiqhi اصول الفقه) qui sont, comme on le sait, au nombre de sept.

1° الكتاب — le Coran (le livre);

2° السنة — la Sonna ;

3° الاجماع — El Idjmâa (accord des docteurs musulmans réunis après la mort du Prophète, sur des points de doctrine différents mais considérés comme justes) ;

(1) « Le *hadits* est le recueil des paroles traditionnelles recueillies du Prophète par » ses disciples, revêtues de plus ou moins d'authenticité, réunies ensuite par les » disciples des disciples de Mohammed.

» La *Sonna* est, pour les bons musulmans, un recueil de principes rigoureusement » obligatoires. Beaucoup de hadits ou paroles du Prophète, ne sont que des maximes » de morale générale et non des principes de loi (Perron) ».

(2) Mercier, *Le habous ou ouakof, ses règles et sa jurisprudence.* Alger, typ. A. Jourdan.

(3) استر ذهبك ذهابك ومذهبك Cache ton or, le but de ton voyage et tes opinions religieuses. Kazimirski, dict. p. 785.

4° القياس — El Kias (déductions par analogie) ;

5° استصحاب الاصل — Istishab-el-Acel (c'est-à-dire la recherche de l'origine *des choses*, admise par Chafaï) ;

6° الاستحسان — El Istihsan (déduction tirée du raisonnement intime des docteurs musulmans, adoptée par Abou-Hanifa) ;

7° المصالح العامّة — El Masalih-el-A'mma (ou tolérance accordée aux malekites seulement sur certains points de doctrine, dans un but d'intérêt général).

Voici les noms des dix-huit écoles ou madaheb :

1° Madaheb A'ïcha ;
2° — A'bdallah ben Amar ;
3° — A'bdallah ben Messaoud ;
4° — A'tha ;
5° — Modjahed ;
6° — L'imam Abou-Hanifa ;
7° — — Malek ;
8° — — Chafaï ;
9° — — Ahmed ben Hanbal ;
10° — — Daoud ;
11° — — Laïts ;
12° — — Sofian-et-tsouri ;
13° — — Sofian ben O'ïaina ;
14° — Mohammed-ibn-Djarir ;
15° — Amar ben A'bd-el-A'ziz ;
16° — El-A'mach ;
17° — Chafeï ;
18° — Ishaq.

L'arbre ci-après nous donne une idée exacte de leur formation en nous montrant la source d'où elles dérivent. Nous le devons, sur nos indications, à la plume habile de M. Omar ben Smaïa, conseiller municipal d'Alger, l'un des rares indigènes algériens qui aient conservé de réelles notions de l'art arabe.

Il eût été de mauvaise politique de laisser subsister cet amalgame de traditions diversement interprétées ; les schismes graves qui s'étaient produits et ceux qui auraient pu survenir auraient indubitablement détruit l'échafaudage élevé avec tant d'opiniâtreté.

Les docteurs musulmans le comprirent, et vers la fin du IIe siècle de l'hégire (VIIe siècle de notre ère), ils se réunirent et finirent par s'entendre sur les points fondamentaux de la doctrine orthodoxe.

La question religieuse était déjà résolue et personne n'aurait osé y toucher sans s'exposer à se voir taxer d'hérésie ; mais il n'en fut pas de même des points de législation : quatre écoles orthodoxes absorbèrent toutes les autres. Elles formèrent les quatre rites hanafite, malékite, chafaïte et hanbalite, et les imams (1) qui les fondèrent sont reconnus comme les docteurs et les pères de la législation musulmane.

Le premier Abou Hanifa (il s'appelait proprement Imam Abou-Hanifa Noman-Ibn-Thabet-el-Koufi) (2), naquit à Koufa en 699 (80 de l'hégire), sous le khalifa Abou-Malik Ier, et étudia le Coran sous le célèbre Ahmed-Ibn-Souliman.

Il étudia également les hadits à l'école des principaux disciples du prophète parmi lesquels nous citerons (suivant certains auteurs) Ibn-Malik, A'bdallah-Ibn-Djouzy, A'bdallah-Ibn-Abi-Ouafa, Oussib-Ibn-Askaa et Maakal-Ibn-Yassar (3). Il s'inspira des conversations qu'il avait eues avec la femme la plus savante de son siècle, la pieuse A'ïcha bent Adjerd.

Ce docteur éminent, partisan de la maison d'A'li, qu'il appelait la maison du Prophète, se vit emprisonner en secret, par ordre du Khalifa Abdallah II irrité de l'opposition que l'imam lui avait faite et du refus qu'il avait opposé à l'offre de signer avec les autres imams l'arrêt portant la résolution de faire périr les habitants de Moussoul et de confisquer leurs biens (150 de l'hégire) (767).

Le tombeau d'Abou-Hanifa est à Baghdad.

Le deuxième, l'imam Malik, fils d'Anas, naquit à Médine en 94 de l'hégire (713 de J.-C.), sous le Khalifat d'Haroun Ier, dit Rachid. Il est l'auteur du *Mowatta*, ouvrage dans lequel sont consignés, appuyés sur les traditions reçues du Prophète, tous les principes fondamentaux du rite malékite, le seul qui ait autorité en Algérie, dans tout le Maghreb et chez tous les musulmans de l'Afrique jusqu'au Soudan. Il ne faut excepter que l'Égypte où le rite chafaïte domine. Malik fut inhumé à Baky.

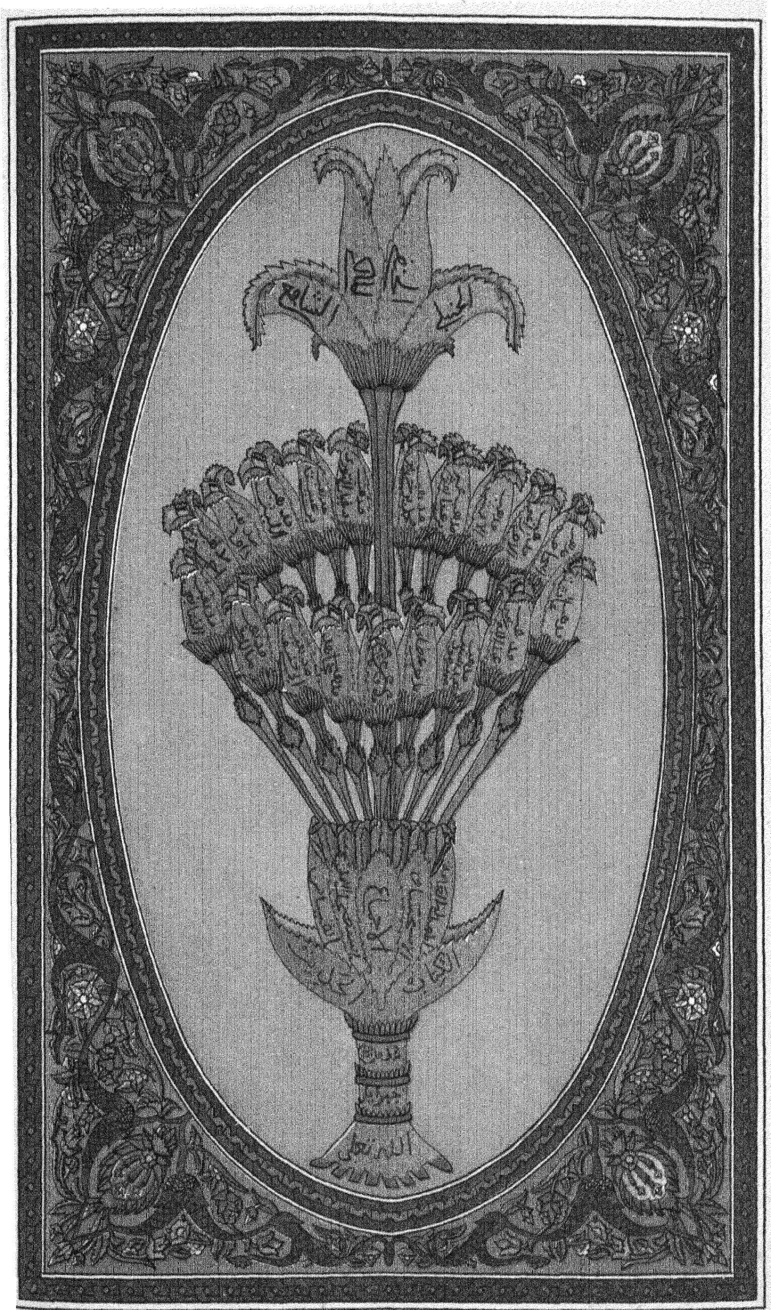
Le troisième, l'imam Chafaï, naquit à Ghazâ, en Syrie, l'an 150, et termina ses jours en Égypte, l'an 204 (819), sous le khalifa Abdallah III. Son corps est déposé à Courafa-y-Safia (Caire).

Enfin, le quatrième, Hanbel, naquit à Baghdad en 161 (778 de J-C.). Il devint célèbre par sa science et sa piété, mais son rite n'a aujourd'hui

(1) 1° L'imam Abou Hanifa, d'après Atha, d'après Ibn-Abbès, d'après l'Envoyé de Dieu, d'après Djoubril, d'après Dieu ;
2° Malik, d'après Nafa, d'après Amar, d'après Mohammed... ;
3° Chafaï, d'après Malik, d'après Hafaa, d'après Ibn-Amar... ;
4° Ahmed, d'après Chafaï, d'après Malik, d'après Nafa, d'après Ibn-Amar.

(2) Ses disciples lui donnèrent le titre honorifique d'Adham.

(3) D'après Abdelhouab, l'imam Ataha aurait été le professeur d'Abou-Hanifa et aurait été lui-même l'élève d'Ibn-A'bbas, compagnon du Prophète.



Lith. A. Jourdan Alger.

que peu d'assesseurs dans l'Iraq. Il vivait du temps des khalifes Abdallah III et Mohammed III, tous deux réputés hérétiques à cause de leur opposition au dogme relatif à la nature du Coran.

Fustigé en présence de ce dernier khalife, à Baghdad, il mourut en odeur de sainteté l'an 241 de l'hégire (855), âgé de 85 ans (de 80 ans, suivant M. Perron) (1).

Les docteurs qui, plus tard, ont suivi les traditionnistes de ces quatre imams orthodoxes, se sont efforcés de développer, en la codifiant, la législation professée par chacun d'eux.

C'est, d'abord, Sidi-Khelil, qui, au XIVe siècle de notre ère, codifie la doctrine du rite malékite dans son Mokhtaçar (précis), ouvrage qui a donné lieu, à cause de la concision du texte et des nombreuses abréviations que l'auteur y a fait figurer, à des développements et à des commentaires nombreux.

Puis, l'école hanafite, principalement, est l'objet de commentaires de la part des disciples de l'imam Abou-Hanifa. Quelques-uns ont, sur plusieurs points, des opinions différentes, parfois préférées à celles de leur maître.

Vient ensuite le savant Tamourtachi, mort en 1596, qui écrivit, notamment, le Tenouïr-el-Abçar, au dernier quart de notre XVIe siècle.

Au commencement du XVIIe siècle, Mohammed-El-Askafi, mort en 1677, donne des explications et des commentaires très étendus sur le texte du Tenouïr. — Son ouvrage est appelé *Ed-Dorr-El-Mokhtar* ; il constitue la vraie doctrine hanafite et est le seul, avec ses commentaires *Redd-El-Mahtar*, par le cheikh Ibn-Abidine, et le *Redd*, qui soit consulté par les juristes musulmans pour l'appréciation des cas douteux.

Nul ne saurait s'écarter des principes contenus dans ces divers Codes, sans porter atteinte aux traditions islamiques. En cas de désaccord dans l'interprétation des textes ou de difficultés dans leur application, on provoque l'avis des jurisconsultes, qui prononcent des décisions dans le même esprit et, par suite, conformes aux principes de la Sonna et du Coran.

Ces décisions s'appellent *Fataoua*. Il y en a qui forment de véritables recueils de jurisprudence, établis par demandes et par réponses.

Nous croyons devoir en reproduire un spécimen traitant d'une question qui intéresse à un haut degré nos indigènes algériens.

(1) Les rites orthodoxes sont aujourd'hui les seuls admis en matière de jurisprudence, le dogme religieux n'ayant subi aucune transformation si ce n'est dans quelques principes de détails. En Orient, c'est le rite hanafite qui prévaut en cas de contestation, mais la majorité des populations de l'Afrique septentrionale appartient au rite malékite, notamment en Algérie. Les Chafaïtes dominent en Égypte et les Hanbalites en Syrie et en Arabie, principalement dans la partie qui touche à la Syrie.

Elle a été prononcée par les muphtis de la Mecque, à la demande de M. Jules Cambon, Gouverneur Général de l'Algérie, à la suite du mouvement de migration en Syrie qui s'était dessiné, en 1893, parmi nos sujets musulmans, particulièrement parmi ceux du département de Constantine.

On y verra, avec l'élasticité des textes coraniques, combien il est facile aux musulmans qui savent les manier, d'en tirer des conclusions qui concilient les intérêts de chacun.

Les questions posées étaient au nombre de trois et concernaient « des musulmans établis dans une localité dont les infidèles ont fait » la conquête, mais qui les administrent sans faire le moindre obstacle » à l'exercice de la religion musulmane; qui vont même jusqu'à encou- » rager les musulmans à pratiquer leurs devoirs religieux et leur » donnent, pour exercer les fonctions de cadi, un de leurs coreligion- » naires musulmans, chargé de faire exécuter les prescriptions de la loi » musulmane, et assurent, à ce fonctionnaire, des émoluments conve- » nables, qu'il perçoit régulièrement au commencement de chaque » mois ».

Dans ces conditions, les musulmans doivent-ils: 1° Émigrer ou non; — 2° Entrer en lutte avec les infidèles et chercher à leur enlever l'autorité, même s'ils ne sont pas assurés d'avoir le pouvoir nécessaire pour le faire? — 3° La localité dont les infidèles ont fait la conquête doit-elle être considérée comme terre d'Islam, ou comme territoire en état de guerre?

Voici la réponse du grand muphti de la Mecque: « Notre savant maître » (Dieu lui fasse miséricorde) nous a déjà fait connaître son opinion en » répondant à la question suivante qui lui avait été posée: « Un musul- » man est-il tenu d'émigrer d'une localité dans laquelle, pour un motif » quelconque, il ne peut accomplir tous les devoirs que sa religion lui » impose? »

Sa réponse était conçue en ces termes: « Celui qui ne peut s'acquitter » des prescriptions dont la religion lui fait un devoir, doit émigrer de la » localité dans laquelle il se trouve, s'il est en état de le faire, c'est-à-dire » s'il a une fortune suffisante lui permettant de changer de résidence ». » En parlant des gens qui avaient embrassé l'islamisme et qui n'avaient » point émigré alors qu'ils en avaient les moyens, Dieu a dit: « Les » anges, en ôtant la vie à ceux qui avaient agi uniquement envers » eux-mêmes, leur demandèrent: Qu'avez-vous fait? ils répondirent: » Nous étions les faibles de la terre. » Les anges leur dirent: « La terre » de Dieu n'est elle pas assez vaste. Ne pourriez-vous pas, en abandon- » nant votre pays, chercher un asile quelque part? » (Coran, verset 99). » — Ainsi Dieu n'a pas excusé ces gens-là, et, cependant, ils étaient » faibles et incapables d'émigrer vers une autre localité. Toutefois, il » a fait ensuite une exception dans le verset suivant: « Sauf les faibles » parmi les hommes, les femmes et les enfants ». Ce qui revient à dire

» que l'enfer sera la demeure de tous ceux qui ont refusé d'émigrer,
» à moins qu'ils ne soient au nombre des faibles parmi les hommes,
» les femmes et les enfants, car, alors, ils sont incapables de trouver
» une combinaison qui leur permette de fuir, c'est-à-dire que par suite
» de leur faiblesse physique ou de leur extrême misère, ils ne sont
» point en état de se diriger dans leur route, ou, en d'autres termes, de
» reconnaître la voie qu'ils devraient suivre. C'est à ceux là que Dieu
» pardonnera s'ils n'émigrent pas. « Ici se termine la réponse de notre
» savant maître ».

« Les plus éminents commentateurs du *Coran* ont exprimé la même
» opinion, et le Prophète (que Dieu répande sur lui les bénédictions et
» lui accorde le salut !) a dit : « Celui qui, à cause de sa religion, quitte
» un pays pour se rendre dans un autre, même s'il n'avait à parcourir
» pour cela que la distance d'un empan, aura mérité le Paradis et il
» sera le compagnon de son ancêtre Abraham et des descendants de
» celui-ci parmi lesquels figure Mohammed (que Dieu répande sur lui
» toutes ses bénédictions !)

» Dans le Miradj-ed-diràqa, d'après le Mebrout, on trouve ce qui
» suit : « Les pays entre les mains des infidèles restent *terres d'islam*
» et ne deviennent pas territoires *en état de guerre*, quand ceux-ci n'y
» font point régner leurs lois et qu'au contraire, ils y ont institué des
» cadis et des fonctionnaires musulmans qui leur sont soumis volon-
» tairement ou non. En effet, dans toute ville où il y a un chef musul-
» man, il lui est permis de faire l'office du vendredi, de célébrer les
» fêtes religieuses et d'appliquer les pénalités de la loi musulmane. Si
» les fonctionnaires sont des infidèles, les musulmans pourraient
» encore avoir la liberté de célébrer l'office du vendredi et de choisir
» parmi eux un cadi agréé *par tous les fidèles*, mais ils devront alors
» demander qu'on leur donne un chef musulman.

» Dans le Tenouïr-el-Abçar et dans son commentaire intitulé : Ed-
» dorr-el-Mokhtar, il est dit : « Une des trois conditions suivantes est
» nécessaire pour qu'une terre d'*islam* devienne un territoire *en état de*
» *guerre*; ainsi il faut : 1° ou que la loi des infidèles y soit appliquée ;
» 2° ou que le pays soit annexé à un *territoire en état de guerre* ; 3° ou
» qu'il n'y reste plus un seul musulman ou un seul tributaire qui
» jouisse de la première sécurité, celle qui lui garantit son existence.

» Le célèbre Et-Thahthaouï a donné une glose de ce passage, et il
» semble en résulter que toutes les fois que les lois musulmanes sont
» appliquées en même temps que les lois des infidèles, le pays n'est
» pas dit territoire *en état de guerre*.

» Par tout ce que nous venons de dire, on voit que du moment qu'il
» y a un cadi, fût-il nommé par les infidèles, et que les lois musulmanes
» sont appliquées comme il a été dit ci-dessus, un pays ne cesse pas
» d'être pays d'islam. Dieu sait mieux que personne ce qu'il en est de
» tout cela.

« Les présentes lignes ont été tracées par ordre du serviteur de la loi musulmane, muphti de la glorieuse ville de la Mecque ».

Voici la réponse du muphti chafaïte, beaucoup plus explicite que la première :

« Louange à Dieu unique. Que Dieu répande ses bénédictions sur » notre seigneur Mohammed, sur sa famille, sur ses compagnons, sur » tous ceux qui, après lui, marchent dans le bon chemin. Oh mon Dieu, » sois notre guide dans la recherche de la vérité !

» Dans les fataoua du savant cheikh Mohammed ben Seliman-el- » Kurdi, l'auteur d'une glose remarquable sur le commentaire d'Ibn » Hadjar, on trouve ceci : « Le séjour des musulmans sur un territoire » appartenant aux infidèles peut être rangé dans une des quatre caté- » gories suivantes : 1° où il est obligatoire, c'est-à-dire que les musul- » mans peuvent bien se soustraire à l'adoption de la religion des » infidèles et *vivre à l'écart*, mais qu'ils n'ont plus à espérer aucun » secours des musulmans. Ce pays *reste terre d'Islam* tant que les » musulmans n'en ont point émigré ; dans ce cas, seulement, il devien- » drait un territoire *en état de guerre* ; 2° où il est toléré, par exemple » quand les musulmans peuvent professer ouvertement leur religion, » et qu'ils ont l'espoir de voir *ce pays revenir un jour* à leurs coreli- » gionnaires ; 3° où il est répréhensible, c'est dans le cas où pouvant » exercer le culte, ils n'ont plus aucun espoir de voir le pays revenir » aux mains des musulmans ; 4° où enfin il est absolument interdit, » c'est quand les musulmans ne peuvent plus professer ouvertement » leur religion ». En conséquence, si l'exercice de la religion musulmane » et l'application de la loi islamique, *dans toutes ses parties*, doivent » être une cause de ruine ou de mort pour les musulmans parce que » les fonctionnaires choisis parmi les infidèles exercent seuls l'autorité » sans tenir compte des injonctions de la loi musulmane, il est interdit » aux musulmans de demeurer *dans un tel pays* ; et tous devront le » quitter, sauf ceux qui seront dans l'impossibilité matérielle de le faire ; » et *ces derniers, seuls, seront excusables.*

» Dans le commentaire de El-Djemâl-El-Remli, sur le Minhadj-el- » Aoudjah, il est dit : « *sera terre d'Islam* tout pays dont les infidèles » auront fait ainsi la conquête, c'est-à-dire qu'il y aura lieu de distinguer » les catégories énoncées ci-dessus ». Ceci répond donc à la première » partie de la question qui a été posée. Pour la deuxième partie, on » doit répondre qu'il n'est pas obligatoire d'entrer en lutte avec les » infidèles puisqu'on n'est *pas capable de le faire avec succès*. Enfin, » pour la troisième partie, la réponse à faire est que la *terre d'Islam* » ne devient pas territoire en *état de guerre* par le seul fait de la » conquête des infidèles. Dieu sait mieux que personne si ceci est » exact.

» Écrit par celui qui espère tout du seigneur, Mohammed Saïd ben » Mohammed, muphti des chafaïtes à La Mecque ».

Quant au muphti des malékites de La Mecque, Mohammed A'bed, fils du défunt cheikh Hossein, il confirme les réponses faites par ses collègues hanafites et chafaïtes, qu'il appelle ses maîtres.

Il serait évidemment malaisé de tirer de ces citations sacrées et écrites, comme tous les documents de cette nature, dans un style plein de détours, des conclusions fermes, mais telle qu'elle est, cette fetoua n'en est pas moins fort intéressante et très-précieuse.

Elle ménage, pour employer une expression vulgaire, « la chèvre et le chou », et, à travers l'élasticité des textes, nous pouvons y trouver des arguments en notre faveur.

Quant aux indigènes, leur façon de parler, enveloppée et discrète, leur permet encore mieux qu'à nous, d'en comprendre toute la portée et de se mettre, selon le cas, en parfait accord avec leur conscience.

A la prière du maréchal Bugeaud, une fetoua, analogue à celle qui précède, avait été remise, à La Mecque, au savant interprète Léon Roches, et ce document rendit, en son temps, les plus grands services à l'établissement de notre domination en Algérie.

La fetoua obtenue par M. Jules Cambon ne sera pas moins utile, dégagée qu'elle est de tout esprit sectaire, à notre expansion saharienne, puisque le fait de la conquête armée, ou pacifique, permet de conserver au pays conquis sa qualification de « terre d'Islam ».

SECTES HÉRÉSIARQUES

La succession au khalifat, laissée par Mohammed au choix de ses compagnons, et la tradition dont nous venons d'esquisser les principes fondamentaux, furent la source de tous les maux dont eut à souffrir l'institution à la fois politique, religieuse et sociale du Coran, mais aussi, l'origine d'une ère de progrès, de théories et de doctrines gigantesques qui obligent le philosophe et l'historien à aller chercher dans la société islamique, la base de hardies conceptions, mystiques et religieuses, si rares dans nos pays occidentaux.

Les sentiments comprimés par la foi islamique se réveillèrent et grossirent, menaçant d'orages pour les tendances d'égalité et de liberté du peuple de la péninsule arabique.


محمد
جبرائيل
الله

ments (1), admettent huit classes avec les dénominations particulières de : *Cha'ïa* (Chiites), *Kharidjïa* (Kharédjites), *Mo'tazila* (Mo'tazelites), *Mordjïa* (Mordjites), *Nadjarïa* (Nadjarites), *Djabrïa* (Djabrites), *Mochabbïha* (Mochabbihtes) et *Nadjïa* (Nadjites), ou, comme son nom l'indique, classe des sauvés.

Elles se partagent en plusieurs fractions que nous avons groupées sur la chaîne mystique ci-après, qui symbolise l'Islamisme issu du Coran révélé à Mohammed par l'intermédiaire de l'Ange Gabriel : l'Islamisme, représenté par les quatre premiers khalifes, triomphe des doctrines hérésiarques.

. . . .

CHA'ÏA (CHIITES)

Les *Cha'ïa* (Chiites), شيعة (fraction, parti), se divisent en trois grandes branches :

Les *Ghoulât* (outrés), les *Zeïdia* et les *Imamïa*.

Les dissidences qui les séparent des *Sonnites* peuvent être ramenées à trois points principaux :

1° Ils rejettent les trois premiers khalifes, Abou-Beker, Omar et Otsman et les considèrent comme des usurpateurs.

La qualité d'imam ne peut sortir de la famille d'A'li, et, en raison de son origine divine, elle ne doit pas être abandonnée aux caprices du suffrage populaire ; elle se transmet en vertu d'une délégation expresse et textuelle : *ouaciat-nouss*. L'imam est impeccable et souverainement juste ;

2° Ils prétendent qu'A'li est au moins égal, en sainteté, au prophète Mohammed ;

3° La Sonna est, à leurs yeux, le résultat d'un travail apocryphe qui ne mérite aucune confiance.

Les *Ghoulât* (outrés) appliquaient à leurs imams la condition de la divinité. Ils assimilaient A'li à Dieu et croyaient à la transfusion de la parcelle divine dans les imams de la descendance d'A'li (2).

Les *Zeïdïa* الزيدية furent ainsi nommés parce qu'ils se révoltèrent avec Zeïd, fils d'A'li, fils d'Husein, fils d'A'li, fils d'Abou-Taleb. Leurs doctrines consistent dans l'exaltation des enfants de Fatma-Zohra, fille du prophète, auxquels ils attribuent, exclusivement, la qualité d'imam.

(1) Les renseignements extraits du Kitab-el-Maouaqif ont été traduits par M. Bagard, interprète militaire au Gouvernement Général.

(2) G. Dugat, p. 35, auteur déjà cité.

Les *Zeïdïa* se sont divisés en trois fractions : 1° Les *Djaroudïa,* الجارودية disciples d'Aboul-el-Djaroud, qui donnent à A'li la qualité d'imam, en vertu d'une tradition du prophète, tout en ne lui en conférant pas le titre.

Nécessairement, ils déclarent infidèles les disciples de Mohammed qui n'ont pas admis cette tradition et n'ont pas suivi A'li, après la mort du Prophète ;

2° Les *Soleimanïa,* السّليمانيّة ou partisans de Soleiman ben Djarir. — « D'après cette secte, l'imamat ne doit être attribué qu'après délibéra- » tion d'une assemblée composée au moins de deux membres, pris » parmi l'élite des musulmans ».

Abou-Beker et Omar étaient imams, mais les musulmans qui les ont reconnus, alors qu'A'li existait, ont commis une faute.

Cependant, cette faute est légère et n'est pas considérée comme une impiété. Les *Soleïmanïa* reconnaissent que l'imamat peut être accordé à l'homme d'un moindre mérite, malgré l'existence d'un être supérieur. Ils renient Otsman, Talha, Zobeïr et A'ïcha ;

3° Les *Batirïa,* البتيريّة ou disciples de Batir Et-Tsomani, croient à l'imamat d'Otsman, contrairement aux *Soleïmanïa.*

La troisième branche des *Cha'ïa*, les *Imamïa* الإماميّة est la seule secte des irréductibles qui essaye de démontrer, par des faits, l'idée primordiale des *Cha'ïa,* à savoir que Mohammed a désigné A'li comme son successeur.

Ils appuient leur démonstration sur des paroles prononcées par Mohammed au moment où il commença à faire du prosélytisme. A'li accepta, comme on le sait, d'être son vicaire, et, dans une autre circonstance, Mohammed reconnut le jugement d'A'li supérieur à celui de ses autres compagnons (1).

C'est cette conception qui les fit se séparer d'A'li, lors de l'arbitrage. Plus de 12 mille d'entr'eux le renièrent.

Le *Kitab-el-Maouaqif,* parlant des *Imamïa,* s'exprime ainsi :

« Ils étaient des gens de prière et de jeûne (c'est-à-dire qu'ils s'acquit- » taient ostensiblement de leurs obligations); c'est à leur intention que, » parlant à ses disciples, le prophète de Dieu a dit : Si l'un de vous voit » ces gens prier, il pensera que sa prière ne vaut pas la leur et il pensera » de même, pour son jeûne, s'il les voit jeûner ».

Les doctrines des *Zeïdïa* et des *Imamïa* contribuaient, sans doute, à prolonger le schisme des *Cha'ïa,* mais par leur nature, elles ne visaient que le pouvoir temporel des khalifes, tandis que celles des *Ghoulât* attaquaient l'islamisme dans son essence même. L'opinion de ces derniers « sur la transfusion de la parcelle divine », que nous constate-

(1) Chahrestani, p. 122.

rons envisagée à d'autres points de vue au cours de ce travail, ne pouvait être partagée sans soulever les vives récriminations des Sonnites et sans donner lieu, de la part des *Chaï'a*, à des déductions spéculatives imprégnées,plus ou moins, d'idées philosophiques puisées à des sources étrangères au monde musulman.

Suivant le *Kitab-el-Maouaqif*, les écoles secondaires issues des *Ghoulât*, étaient au nombre de dix-neuf, savoir :

Les *Razamïa*, الرِّزامية du nom de Razem ben Siaq, enseignaient les doctrines de la métempsycose (1) et déclaraient licite ce qui est prohibé par le Coran. D'après Chahrestani et Maçoudi (2), les *Razamïa* seraient une branche des *Keïssanïa* dérivée, elle-même, des *Cha'ïa*. M. Barbier de Meynard la cite la première en date comme ayant « transformé la secte mère, en quelques années, au point de lui faire perdre son caractère original ».

Le savant auteur des *Prairies d'or* (3) nous donne les renseignements suivants : « La secte des *Keïssanïa* se partage en plusieurs opinions dissidentes. Quant à son nom, elle le doit à Mokhtar ben A'li-Obeïd le Takéfite, dont le nom était Keissan et le surnom Abou-Amrah ; on croit qu'il fut ainsi nommé par A'li, fils d'Abou-Taleb ».

D'autres, cependant, pensent que Keissan-Abou-Amrah est un autre personnage qu'il ne faut pas confondre avec Mokhtar.

La secte des *Keïssanïa* se serait subdivisée en trois branches : les Razamïa, les Hichamïa et les Bananïa. Le « Kitab-el-Maouaqif » fait dériver ces trois sectes secondaires des Ghoulât, probablement à cause des polémiques que l'origine des Keïssanïa a soulevées parmi les auteurs musulmans, et orthographie *Baïanïa*.

Sans nous arrêter à ces divergences d'opinions, mentionnons, ci-après, les doctrines des Hichamïa et des Baïanïa, qui peuvent, à la rigueur, dériver des deux sectes-mères précitées.

Les *Hichamïa* الهشامية (partisans des deux Hicham, l'un, fils d'El Hakem, et l'autre, fils de Salim), expliquaient le Coran par allégories et admettaient la bizarre théorie du microcosme.

Les *Baïanïa* البيانية (disciples de Bïan ben Sma'an-Et-Tamimi) professaient la transfusion de l'Esprit divin dans le corps d'A'li, puis dans celui de son fils Mohammed ben El-Hanafia, pour passer ensuite dans le corps d'Abou-Hakem et, de là, dans celui de Baïan.

C'est grâce à cette transfusion de la divinité en lui, qu'A'li connut le monde visible et invisible, qu'il triompha de ses ennemis et assura le

(1) Chahrestani, p. 114.

(2) Auteurs cités par M. G. Bugat, *Histoire des philosophes et des théologiens musulmans*, p. 26, et M. Barbier de Meynard, *Revue asiatique*, 7e série, t. IV, 1874, p. 164.

(3) Maçoudi.

succès de la vérité sur le mensonge. Le tonnerre était sa voix et l'éclair son fouet (1).

Mais, passons aux autres fractions des Ghoulat :

Les *Sabaïa* السَّبَائِيَّة disciples d'Abdallah ben Saba, celui qui, ayant dit à A'li : « Tu es réellement la divinité », se vit exiler à Madaïn.

Selon Ibn-Saba, A'li n'est pas mort; Ibn-Moldjem, son assassin, aurait frappé un démon ayant pris la figure d'A'li.

Ce dernier est dans les nues; le tonnerre est sa voix et les éclairs sont les étincelles qui jaillissent du fouet qu'il a en main.

Il descendra, plus tard, sur la terre et y répandra l'équité.

Pénétrés de cette idée, les Sabaïa invoquaient A'li *(le Prince des Croyants)*, toutes les fois qu'ils entendaient gronder la foudre.

Les *Kamilïa* الكامِلِيَّة (partisans d'Abou-Kamil), reniaient les compagnons du Prophète qui n'ont pas reconnu A'li, et n'approuvaient pas ce dernier d'avoir renoncé à ses droits.

Les *Moghairïa* المغِيرِيَّة (disciples de Moghaira ben Saïd-el-Adjeli), se faisaient de Dieu l'idée d'un corps lumineux ayant la figure d'un homme portant, sur la tête, une couronne luisante. Son cœur est la source de toute sagesse.

Les *Djanahïa* الجَنَاحِيَّة (partisans de Djanah ben Sefouan), nient à l'homme tout pouvoir, qu'il soit inhérent à sa nature ou qu'il l'ait acquis, et le disent semblable aux corps inertes. Selon eux, le paradis et l'enfer disparaîtront quand les âmes y seront entrées, et Dieu seul subsistera.

Les *Mansourïa* المَنْصُورِيَّة (disciples d'Abou-Mansour-el-Adjili), croient que Dieu ne cessera jamais d'envoyer des messagers sur la terre. Le paradis est un être à la forme humaine, que Dieu nous enjoint d'aimer et de respecter ; c'est l'imam suprême. L'enfer est également un être humain, que Dieu nous recommande de haïr. C'est l'ennemi irréconciliable de l'imam suprême, comme Abou-Beker et Omar sont les adversaires d'A'li, le vrai imam sur la terre.

Les *Khattabïa* الخَطَّابِيَّة (disciples d'Aboul-el-Khattab-el-Asdi), indépendamment des doctrines cha'ïa, sur l'imamat, ajoutaient aux qualités spirituelles des descendants d'A'li le titre de prophète, que Khattab s'attribuait. Le paradis était, d'après eux, un lieu de jouissances, absolument semblables à celles de ce monde. Comme conséquence de leur scepticisme en ce qui concernait les préceptes du Coran, ils « admettaient l'usage du vin, de la musique et autres jouissances prohibées par le Prophète » (2).

(1) Barbier de Meynard, *Revue asiatique*, 7e série, t. IV, 1874, p. 169.
(2) Dictionnaire Larousse, au mot chiite.

Les *Zerarïa* الزّرارية (partisans de Zerara ben Aïn), reconnaissaient les attributs de Dieu, mais n'admettaient pas leur éternité.

Les *Younissïa* اليونسيّة (ou partisans d'Younous ben A'bd-er-Rahman), se figuraient Dieu assis sur le trône divin, soutenu par des anges.

Les *Mofaouidha* المُفَوّضة considèrent Mohammed comme ayant été délégué par Dieu pour régénérer le monde.

Les *Badaïa* البَدَائية reconnaissent les arrêts de Dieu, mais ils croient qu'il n'en a pas eu la prescience. C'est la négation des attributs qui a donné lieu à de longues dissertations de la part des philosophes.

Nous ne citerons que pour mémoire la fraction des *Dammïa* الذّمّية et celle des *Ghorabïa* الغرابيّة.

Les doctrines bizarres de cette dernière s'appuyaient sur des exemples naïfs, bien faits pour frapper les imaginations vulgaires : « Mohammed ressemblait à A'li comme un corbeau ressemble à un autre » corbeau, et une mouche à une autre mouche. Dieu envoya Gabriel à » A'li, mais Gabriel se trompa », disaient-ils.

Les *Nacirïa* النّصيريّة et les *Ishaqïa* الاسحقيّة sont des partisans outrés d'A'li et du onzième imam des cha'ïa. Leurs doctrines dérivent de celles enseignées, à la fin du IX[e] siècle, par un nommé Hassan-el-A'skar, de Sourmaura, près de Baghdad (1).

D'après Salisbury (2), Hassan-el-A'skar se serait appelé Mohammed ben Nosaïr, d'où le nom de Nosaïris (Nacirïa). Les Nacirïa existent encore en Syrie, où ils sont connus sous le nom d'*Ansariés*. M. Guyard nous fait connaître que la population du Sommaq n'était, au IX[e] siècle, composée que de leurs partisans, et M. Eugène Richtenberger, dans la *Revue politique et littéraire* du 6 avril 1889, s'exprime ainsi, à leur sujet : « Dans cette ville (Lattaquieh, Syrie), existent des Ansariés, peuplade bizarre, dont les pratiques religieuses sont assez extraordinaires et peu connues. Leur religion tient, paraît-il, à la fois, du Judaïsme, du Christianisme et de l'Islamisme. Ils adorent Dieu et A'li, reconnaissent Jésus et Mohammed comme des prophètes et professent un grand respect pour les morts. En outre, ils ont l'avantage de faire leurs prières avec le secours de prêtres.

Nous arrivons, enfin, aux *Ismaïlïa*, la fraction cha'ïa qui a joué le plus grand rôle, et dont les doctrines sont les mieux connues.

Les *Isma'ïlïa* الاسماعيليّة avaient pour principes fondamentaux la transmigration de la « Raison universelle » et de l'âme émanées d'un

(1) Stanislas Guyard, *Un grand maître des assassins au temps de Saladin*, p. 28.
(2) *Journal of the or Am. Soc.*, t. IX, p. 243, cité par M. Guyard.

Dieu inaccessible à la raison humaine, Dieu autrement grand et autrement puissant que Celui du Coran.

Les prophètes et les imams pouvaient seuls bénéficier de cette incarnation, dont la conséquence était la venue d'un messie qui prenait le nom de Mahdi (1), messie plein d'équité pour les descendants d'A'li et leurs adeptes, armé de vengeance pour les oppresseurs. Il synthétisait le Brahma créateur, le Vichnou conservateur et Sauveur, le Siva générateur et destructeur des Indous.

Partisans outrés d'A'li et de sa sainte famille, ils bornaient à sept, le nombre des imams qui avaient hérité, légitimement, de l'autorité spirituelle et temporelle du Prophète. Or, à la fin du VIII[me] siècle de notre ère, Ismaïl, fils de Dja'far, septième imam de la postérité d'A'li et désigné comme pontife par son père encore vivant, mourut sans transmettre à son successeur la parcelle divine « l'imamat ne pouvant remonter du fils au père ».

Beaucoup de ses partisans refusèrent de croire à sa mort : « il avait simplement disparu et, certes, il ne pouvait manquer de revenir ». On en conclut que c'était le messie attendu, et c'est ainsi que fut constituée la secte des Ismaïlïa dont les disciples devaient ébranler de tous côtés les esprits.

La Perse, la Syrie, la Mésopotamie, la Mecque et Médine, furent envahies par leurs doctrines qui, durant plusieurs siècles, firent trembler les khalifes sur leurs trônes. — Plusieurs fois réformées,

(1) La conception de l'arrivée « d'un sauveur » est antique comme les âges ; elle se découvre au fond des âmes qui attendent et espèrent des jours plus heureux et une existence meilleure et répond, ainsi, à ce besoin d'idéal et de perfection qui est le piédestal de toutes les religions.

Après le « *Messie* des juifs et des chrétiens », le *Saoshyant* des Persans, précédés « d'un immense déchaînement des forces du mal, personnifié, chez les juifs, par l'inva- » sion et les ravages de *Gog et Magog* (*) ; chez les chrétiens par le *Dragon* ou la *Bête* de » l'Apocalypse et par un faux prophète, le prophète de Satan, appelé l'*antéchrist* ; chez » les Persans par le serpent *Zohak*, incarnation d'*Ahriman*, le mauvais principe (**), les musulmans attendent l'élu de Dieu « *mahdi* » (***) qui doit clore le drame du monde avant le jugement dernier, après avoir anéanti, avec l'aide de Jésus « Deddjâl », l'Antéchrist, le faux prophète de la dernière heure, l'imposteur.

On sait comment cette idée du mahdi germa chez les partisans d'A'li, et dans quelles conditions elle fit le tour du monde Mahométan.

Le prophète n'ayant pas laissé de fils, « *le Bien dirigé* » devait, naturellement, sortir de sa lignée, et, s'il n'était A'li lui-même, il ne pouvait être qu'un de ses descendants.

C'est, d'abord, un de ses fils né d'une autre femme que Fatima et nommé Mohammed, fils de la Hanéfite, qui est proclamé Mahdi. Après sa mort, ses fils et partisans annoncèrent qu'il était simplement caché ou endormi et qu'il reviendrait ; il se cachait dans la vallée de Radoua, près la Mecque, et vivait, selon un poète du Yémen, « au milieu des entretiens des anges ».

(*) Le Coran, Sourate « La Caverne », v. 93, désigne Gog et Magog sous les noms de Iadjoudj et Madjouj.

(**) Le Mahdi depuis les origines de l'Islam jusqu'à nos jours, par James Darmesteter : *Revue polititique et littéraire* du 7 mars 1885.

(***) Mahdi est le participe passé du verbe هَدَى et veut dire « le Bien dirigé ».

elles revêtent un caractère religieux, philosophique, politique et social avec l'oculiste A'bdallah, fils de Maïmoun, humanitaire et libéral sous les descendants du fondateur de la dynastie des Fatimites (909 de notre ère), (Sa'ïd, désigné sous le nom d'Obeïd, et plus connu sous celui d'Obeïd Allah, petit-fils d'A'bd-Allah ben Maïmoun), monstrueux et criminel avec le Khalife Hâkem (1) et

Les Mahdis se succèdent sous les Oméïades et les A'bbassides, tour à tour empoisonnés ou assassinés, jusqu'au douzième, Mohammed, dernier de ces souverains théoriques, disparu probablement empoisonné, à l'âge de 12 ans, et qui, dans l'esprit populaire, doit revenir à son heure.

Longtemps, on attendit à Hillah « le Fatimite » sabre en mains et avec un cheval sellé et bridé, qui devait lui servir de monture : « Au nom de Dieu ! s'écriait-on, ô maître de l'heure, sors ! car la corruption est grande ».

La croyance au « *maître de l'heure* » répandue, dans la masse, par les A'lides, s'accrédita en Occident, sanctionnée par la Sonna : « Quand même le temps n'aurait plus » qu'un jour à durer, Dieu suscitera un homme de ma famille qui remplira la terre de » justice autant qu'elle est remplie d'iniquité », fait-on dire à Mohammed dans un hadits. Et de tous temps, les mahdis apparaissent auréolés de leur divine mission. Ce sont, d'abord, Obeid-Allah, petit-fils de Maïmoun, et le Masmoudi Ibn-Toumert. C'est, au 17e siècle, le fils d'un cheikh du Kurdistan. Ils sont légion au moment de la conquête de l'Algérie. Et, aujourd'hui, sans oublier « *le Bien dirigé* » du Soudan, l'idée mahdiste est tellement ancrée dans l'esprit des musulmans que plusieurs d'entre eux se donnent ce titre mystérieux. N'a-t-on pas vu le cheikh Senoussi, fondateur de la confrérie des Senoussïa, investir son fils aîné de ce qualificatif vénéré, et l'annoncer dans ses écrits comme devant être, un jour, le « Rédempteur de l'orthodoxie musulmane ».

Les nombreux adeptes du cheikh de Djaghboub le présentent à la foule comme tel, et son attitude confirme leurs dires.

Aussi, est-il considéré, dans certains milieux, comme « *le maître de l'heure par excellence* » qui prépare, dans sa retraite de Koufra, le châtiment des infidèles et les destinées heureuses qu'il réserve aux véritables croyants.

(1) L'an de l'hégire 386 (996 de J.-C.) parvint au trône d'Égypte, à l'âge de onze ans, le troisième khalife de la race des Fatimites, nommé Hakem-bi-Amr-Allah. Ce prince fut l'un des plus extravagants dont la mémoire des hommes ait gardé le souvenir ; d'abord il fit maudire, dans les mosquées, les premiers khalifes, compagnons de Mohammed ; puis il révoqua l'anathème. Il força les juifs et les chrétiens d'abjurer leur culte, puis il leur permit de le reprendre. Il défendit de faire des chaussures aux femmes, afin qu'elles ne pussent sortir de leurs maisons. Pour se désennuyer, il fit brûler la moitié du Caire, pendant que ses soldats pillaient l'autre. Non content de ces fureurs, il interdit le pèlerinage de la Mecque, le jeûne, les cinq prières. Enfin il poussa la folie jusqu'au point de se faire passer pour Dieu ; il fit dresser un registre de ceux qui le reconnurent pour tel, et il s'en trouva jusqu'au nombre de 16,000. Cette idée fut appuyée par un faux prophète qui était alors venu de Perse en Égypte. Cet imposteur nommé Mohammed ben Ismaël (Darazi) enseignait qu'il était inutile d'observer les fêtes ; que les prohibitions du porc et du vin étaient absurdes ; que le mariage des frères, des sœurs, des pères et des enfants était LICITE. Pour être bien venu de Hakem, il soutint que ce khalife était Dieu lui-même incarné, et au lieu de son nom Hakem-bi-Amr, qui signifie gouvernant par l'ordre de Dieu, il l'appela Hakem-bi-Amrou, c'est-à-dire gouvernant par son propre ordre. Par malheur pour le nouveau prophète, son Dieu n'eut pas le pouvoir de le garantir de ses ennemis. Ils le tuèrent dans une émeute aux pieds mêmes du Khalife qui, peu après, fut aussi massacré sur le mont Moquattam où il entretenait, disait-il, commerce avec les anges (*).

(*) (El-Makin, histoire des Arabes, lib. I. d'après Volney. — Œuvres complètes, voyages en Syrie et en Égypte, p. 26. — Ed. Didot, cité par le baron Henri Aucapitaine. — Étude sur les Druzes).

Hassan (1) ben Sabbah, surnaturel, avec le thaumaturge Râchid-ed-din (2).

Plusieurs branches des Ismaïlïa eurent à leur tête de vrais réforma-

Il est vrai que, pour se consoler de la perte d'un Dieu aussi regrettable, ses sectateurs croient à sa résurrection future : Hakem reviendra sous une forme humaine et son glaive vengeur sera l'épée de la justice.

Les partisans de Hakem, comprenant des Syriens, des Arabes, des Moghrbins, des Juifs, furent chassés de l'Égypte et flétris du surnom de Druze par allusion aux vices contre nature dont ils étaient accusés. Ils allèrent se réfugier dans les montagnes du *Haauran* (l'ancienne Auranitide) pays d'origine volcanique et d'un abord difficile, situé entre Damas et le lac de Tibériade.

Un certain nombre s'établirent aux environs d'Alep où ils ne tardèrent pas à être confondus avec les Ansariès, dont ils adoptèrent, en partie, les pratiques religieuses.

Ceux du *Haauran* occupèrent plus tard le massif élevé de l'Anti-Liban, les districts de Hasbeya et de Racheya où ils se mêlèrent à la population chrétienne *Maronite* (du nom de Saint Maroun) d'abord comme serviteurs et amis, et, ensuite, comme alliés et protecteurs. Ils ne tardèrent pas, du reste, à leur donner des maîtres et à fonder une aristocratie qui domine encore le Liban actuel. Le célèbre Fakhr-Eddin « l'éclat de la » religion, désigné, dans nos historiens des Croisades, sous le nom de Facardin » descendait des Druzes, et l'Emir Béchir avait la même origine. Leurs descendants, a unombre de 150 princes et principicules, représentent, aujourd'hui, la noblesse maronite.

Les Druzes sont divisés en deux catégories : les fidèles, représentant le peuple (ceux qui adorent sans savoir), les Djahel et les Aâkel (ceux qui savent), sont les initiés, les sages. Les principaux dogmes de leur religion se réduisent : à la croyance en un Dieu unique, créateur, mais indifférent à sa création ; à l'incarnation de la Divinité dans les Imams ; à une vague idée de la transmigration des âmes ; à l'interprétation allégorique de quelques préceptes du Coran ; à la disparition et au retour inattendu de l'Imam auquel la divinité est unie (*).

(1) Hassan, pour satisfaire ses haines, institua le corps des Fidays ou Fidaouis, c'est-à-dire des dévoués ou sicaires, dont le rôle devait se borner à assassiner tous ceux que leur chef désignerait. Hassan leur promettait un paradis sensuel. Pour leur donner un avant-goût des joies qui les y attendaient, il fit installer à Alamoût, au milieu de jardins délicieux, des pavillons décorés de tout ce que peut offrir de plus séduisant, le luxe asiatique. De temps à autre, on y transportait des Fidaouis, après les avoir endormis. Ils s'éveillaient dans ces lieux enchanteurs et y goûtaient toutes les voluptés. Bientôt, le même moyen permettait de les faire sortir, et, dès lors, ils étaient prêts à tout pour conquérir un séjour éternel dans ce paradis à peine entrevu.

Tel est le récit du voyageur « Marco Polo », confirmé par des sources orientales (**). Mais, peut-être, Hassan leur faisait-il simplement prendre du hachich, composition qui procure des visions extatiques d'une si parfaite netteté qu'on les confond avec la réalité. Quoi qu'il en soit, la voix publique donnait aux Fidaouis le nom de mangeurs de hachich. Un géographe du XI[e] siècle, Edrisi (***) l'atteste et S. de Sacy a mis hors de doute que c'est par corruption du mot Hachachin que s'est formé le nom d'assassins, sous lequel nous les ont fait connaître nos chroniqueurs (****).

(2) Comme jadis, le fondateur des néo-ismaliens, Rachid-ed-din avait compris que,

(*) Extrait d'une excellente étude sur les Druzes publiée, en 1862, par M. le baron Henri Aucapitaine, basée sur l'exposé de la religion des Druzes par Silvestre de Sacy et sur les notes recueillies pendant l'expédition de Syrie, 1860-61.

(**) Mines de l'Orient, III, p. 201.

(***) Trad. Jaubert, I, p. 359.

(****) Extrait du « Grand Maître des Assassins au temps de Saladin » par Stanislas Guyard, p. 22, 23.

teurs, soutenant, par le fer et la parole, les principes de leurs doctrines : Les *Haramïa*, du nom de Babek Harami, en établissant de nouveaux principes sur la transmigration des âmes, répandirent la terreur jusque dans Baghdad après avoir résisté pendant vingt ans aux généraux du Khalife ; les *Karamitha*, du nom d'Hamdan Karmath, se rendirent invincibles pendant près de deux siècles. Après avoir altéré les pratiques du culte extérieur de l'Islamisme, permis l'usage du vin et du porc, s'être attribué le quint de la dîme aumônière, ils portèrent le fer et la flamme « d'un côté jusqu'aux portes de Damas, et de l'autre jusqu'aux murs de Bassora » ; La Mecque n'échappa point à leur fureur, et le temple de la Ca'ba fut arrosé du sang de plus de trois mille musulmans.

Au nom du Ciel, les Karamitha obligèrent le Khalife Mohammed VIII à leur payer, tous les ans, 25 mille ducats d'or « pour qu'ils permissent le libre exercice du culte dans le premier des temples » de l'Islam, et, obéissant à la même inspiration divine, ils rendirent la Pierre Noire qu'ils avaient conservée 20 ans et qui fut la cause de la suspension, pendant huit ans, du pèlerinage à la Ville Sainte. Mentionnons encore les *Bathinïa*, les *Sebaïa*, les *Babikïa*, les *Mouamarra* et tant d'autres branches secondaires, dont quelques-unes ne sont pas encore éteintes.

M. Stanislas Guyard nous apprend, en effet, que plusieurs voyageurs ont rencontré, au siècle dernier, quelques milliers d'Ismaïlïa dans leurs anciennes forteresses de Masyaf, de Kadamous, etc. En Perse, malgré leur extermination au XIII[e] siècle, il en existerait encore. Leur imam résiderait à Kehk, petit village du district de Komm, et serait, d'après M. Rousseau, ancien consul de France à Alep, cité par M. Stanislas Guyard, l'objet des nombreuses visites de la part d'Ismaïlïa, établis sur les bords du Gange et de l'Indus.

Un curieux procès intenté, en 1850, par un nommé Aga-Khan-Mehelâti, à une collectivité désignée sous le nom de Khodjas, qui se refusait de verser entre ses mains le tribut annuel qu'elle lui devait, procès dont les phases se sont déroulées à Bombay, révéla l'existence d'une secte ayant des doctrines identiques à celles des Ismaïlïa.

Un examen approfondi permit de remonter à l'origine, et on put constater, non sans curiosité, que les Khodjas n'étaient autres que les disciples d'un certain *pir* (Cheikh) Sardadin, missionnaire ismaïlia. Les imams cha'ïa' identifiés aux avatars, ont encore de beaux jours.

Terminons cette rapide esquisse des Ismaïlia, par le relevé sommaire de leurs principes d'initiation dus à A'bdallah ben Maïmoun, il sera

pour captiver les masses, il fallait recourir au surnaturel. — Abdallah ben Maïmoun s'était fait thaumaturge : Raschid l'imitait. Il avait en divers lieux des agents qui l'informaient des événements avec une rapidité surprenante, grâce à un poste aux pigeons qu'il avait établi chez lui. (Extrait du « Grand Maître des Assassins au temps de Saladin », par Stanislas Guyard, p. 39).

intéressant d'en rapprocher quelques-uns de ceux des Soufis, que nous étudions plus loin et de ceux de certaines confréries religieuses musulmanes.

D'abord fixés à sept et gradués suivant l'intelligence des prosélytes, ils furent, plus tard, portés à neuf :

1° Seuls, les imams peuvent pénétrer les mystères de la science religieuse ;

2° Les imams sont les seuls représentants de l'autorité divine sur la terre ;

3° Le néophyte apprenait la distinction du dogme des Ismaïlïa, de toutes les autres branches des cha'ia ; que le nombre des imams héréditaires est borné à sept ; la connaissance de ces sept imams (on invoquait en faveur de cette doctrine l'importance du nombre septénaire qui joue un si grand rôle dans la nature, dans la personne même de l'homme et dans les rites de la religion).

On expliquait aux initiés que toute religion a deux sens : l'un apparent, l'autre secret. Le sens caché, les imams seuls pouvaient le connaître ; d'où il s'ensuivait que, pour acquérir la vraie Science, il fallait s'abandonner, corps et âme, à l'imam du temps. On conçoit facilement qu'elle était la puissance de ces chefs de sectes ;

4° On faisait connaître que depuis l'origine du monde, la suite des siècles se partage en sept périodes, dont chacune a eu sa religion fondée par un prophète.

Le Chef du siècle était Mohammed, petit fils d'A'li, et c'est en sa personne que se terminent toutes les doctrines des anciens et que commence la science du sens intérieur et mystique de toutes les lois précédentes.

Le prosélyte qui admettait la doctrine du 4e degré cessait, par là, d'être musulman puisque, contrairement à la déclaration de Mohammed, il reconnaissait un prophète postérieur à celui des Arabes.

Le 5° degré comprenait le mépris de la tradition, la négation des religions révélées aux prophètes, et l'adoption de la philosophie enseignée par les auteurs ismaïlïa.

Au 6°, on réfutait les ordonnances légales et obligations instituées par les prophètes dans un but politique et pour le repos de la Société ; on initiait le néophyte aux doctrines philosophiques anciennes, telles que celles de Platon, Aristote, Pythagore, jugées supérieures à celles des révélateurs.

Au 7° degré, le prosélyte était initié aux principes de la création de toutes choses se résumant, comme dans le système des Égyptiens, dans le culte du Chtonisme, dans celui des Chinois et des autres nations, aux deux êtres : l'un mâle et fécondant, l'autre femelle et fécond.

D'après les Ismaïlïa, la production des substances corporelles n'est point une véritable création ; ce n'est qu'une disposition ou organi-

sation. — Ce système était développé dans le 8e degré. — Au 9e, le prosélyte choisissait, parmi les systèmes philosophiques, celui qui lui plaisait davantage : éternité de la matière ; intervention d'un être intellectuel dans la formation des êtres matériels ; dualisme des mages ou des mânes ; doctrines philosophiques de Platon ou d'Aristote, ou combinaisons d'idées puisées dans ces deux derniers systèmes.

L'initié payait à l'imam ou à l'initiateur (*daï*) une redevance (*Nadjoua*) en rapport avec ses ressources, qui allait grossir le trésor de la secte (1). Nous verrons, plus loin, comment la même redevance alimente la caisse des confréries religieuses orthodoxes.

LES KHARÉDJITES (KHAREDJÏA)

La deuxième secte dissidente, hostile aux traditionnistes et en complète opposition avec les Cha'ïa, fut celle des Kharedjites. Elle prit naissance avec l'Islamisme mais ne manifesta ses opinions puritaines que vers 38 de l'hégire (659), année de l'entrevue à Belka, ville du territoire de Damas, des deux arbitres : Amr fils d'El-A'assi, et Abou Moussa, A'bdallah fils de Kaïs A'chari.

Les doctrines des Kharédjites sont aujourd'hui connues par les travaux d'écrivains de talent et d'arabisants érudits. M. Brunow, notamment, a réuni tout ce que les auteurs musulmans en ont dit et M. Masqueray nous a laissé une étude aussi complète que possible sur la branche des Ibadhïa à laquelle appartiennent, pour la grande majorité, nos Mozabites algériens (2).

Nous nous bornerons donc à rappeler, brièvement, les principes fondamentaux de la doctrine kharédjite, aussi pauvre en philosophie qu'abondante et austère lorsqu'il s'agit de défendre les idées-mères de l'Islam.

Les Kharédjites rejetaient Otsman et A'li comme infidèles, s'insurgeaient contre l'imam qui s'imposait par la force, et considéraient le crime comme une infidélité. Ils se séparaient des deux arbitres. Moa'ouïa, ses coopérateurs, ses initiateurs et partisans étaient, pour eux, des infidèles. Sur tous ces points, les Kharédjites, qui se composaient de Chorahs et de Harawzites, étaient entièrement d'accord, mais ils variaient sur différentes définitions, comme celle de l'unité de Dieu,

(1) De Sacy-Chrest. t. I, p. 182.

(2) Masqueray, Chronique d'Abou Zakaria, 1879 (*Revue africaine* et tirage à part).

de ses promesses et menaces, sur la nature des noms et des jugements et sur d'autres points de doctrine. (1)

Ils se divisèrent en sept branches principales : les Azraqites (Azariqa), Moakkima, Baïhassïa, Nadjdates, Safarites, Ibadhites, Adjarida.

Les Azariqa, الأزارقة du nom de leur fondateur, Nafi ben Azraq, se montraient irréductibles à l'égard d'A'li qu'ils traitaient d'infidèle, parce qu'il avait soumis ses actes à l'arbitrage. Ils approuvaient Ibn-Moldem, le meurtrier d'A'li, ce sectaire farouche chanté par le poète Ymran, fils de Hittan-er-Rakachi :

« O coup porté par une main pieuse, afin d'obtenir les grâces du roi assis sur le » trône éternel ! »

« Au jour du jugement j'invoquerai son nom et je suis certain que nul homme ne » pèsera, d'un poids semblable, dans la balance divine » (2).

Les compagnons du Prophète, partisans d'A'li, étaient compris dans la même réprobation.

Les *Moakkima*, المحكّمة au nombre de douze mille, professaient les mêmes doctrines que celles des Azariqa.

Les *Baïhassïa*, البيهسيّة étaient les compagnons d'Abou-Bihas ben el-Haïdan ben Djabi.

D'après leurs doctrines, la *Foi* est l'action de reconnaître l'existence de Dieu, d'en être pénétré et de ne point ignorer la Loi révélée.

De même que les partisans du libre arbitre (les Kadaria), ils admettaient que les hommes sont les moteurs de leurs propres actions.

Les *Nadjdates*, النجدات ou disciples de Nadjdat ben Ameur-el-Hanafi, également appelé Hacem, proclamé prince des croyants par les partisans d'Abou-Kedik et d'Attia ben Lasouad, lesquels se séparèrent plus tard de Nadjdat à cause, notamment, de faits qui résultèrent de l'envoi d'un djich (troupe armée), commandé par son fils, contre les gens de Qtaïf.

Les *Sofrïa*, الصفريّة disciples de Zidan ben Safar, ne différaient des Azariqa que sur des points secondaires concernant l'imamat.

Les *Ibadhïa*, الاباضيّة disciples d'A'bdallah ben Ibadh-el-Mari, mort en 750 de Jésus-Christ, traitent d'infidèles, d'athées, de schismatiques, ceux qui n'admettent pas leurs doctrines.

« Celui qui commet le péché capital reste unitaire, mais le titre de croyant lui est refusé », les actions de l'homme faisant, d'après eux, partie intégrante de la Foi. Ils se divisent en trois fractions :

(1) Maçoudi, *les Prairies d'or*, p. 318.
(2) Maçoudi, id. p. 424.

1° Les *Hafsïa*, الحفصية disciples d'Abou-Hafs ben Abi-Mikdam. Aux doctrines des *Ibadhïa* proprement dits, ils ajoutent qu'entre la Foi et le polythéisme, il y a une propriété intermédiaire : la connaissance de Dieu.

2° Les *Yazidïa*, اليزيدية partisans de Yazid ben Ouissa, complètent ainsi les doctrines des Ibadhïa : Dieu enverra un prophète étranger au peuple arabe, avec un Livre qui sera tracé dans le Ciel et révélé en une seule fois. La loi de Mohammed sera abandonnée pour la doctrine des Sabéens dont il est question dans le Coran.

Quiconque est coupable d'une faute méritant un châtiment corporel, est un idolâtre ; tout péché capital ou non est un acte d'idolâtrie (1).

3° Les *Haritsïa*, الحارثية disciples d'Abou-Harits, ne partagent pas la manière de voir des Ibadhïa en ce qui concerne la puissance de Dieu, c'est-à-dire, comme le prétendent ceux-ci, que les actes des hommes sont l'œuvre de Dieu et que la faculté est antérieure à l'action (2).

(1) Kitab-el-Maouaqif.

(2) Dans son ouvrage, *Marabouts et Khouan*, M. Rinn, après M. Masqueray, a donné les renseignements les plus détaillés sur les Ibadhites de l'Afrique septentrionale, auxquels appartiennent, nous l'avons dit, nos sujets musulmans du M'zab.

En grand nombre, ces puritains de l'Islam descendent d'une des branches de la race berbère zénite. Après les guerres sanglantes auxquelles leur schisme donna lieu, guerres qui durèrent plus de trois siècles et ne prirent fin que vers le XI°, ils se réfugièrent dans la Chebka du M'zab, dans la montagne de Nefouça (au sud de Tripoli) et dans l'île de Djerba où ils ont vécu, jusqu'à la conquête française, isolés des autres musulmans.

Victimes constantes de la tyrannie des khalifes, écrasés par le nombre, ils ne voulurent jamais rien sacrifier de leurs doctrines, et leur puritanisme outré est encore aujourd'hui la principale règle de leur dogme. Ils sont, par rapport aux autres musulmans, des hérétiques ; indépendamment du nom de Kharedjites dont ils sont flétris, on les désigne encore sous celui de *Khouamès*, c'est-à-dire faisant partie de la cinquième secte et, par suite, hétérodoxes. On les appelle vulgairement « *les têtes rasées* » et il n'est pas de sarcasme plus injurieux pour un indigène que de s'entendre appeler « khamsi ».

Retranchés dans leur Chebka, les Mozabites sont cependant parvenus, à force d'industrie et de travail, à vivre et à prospérer dans une indépendance absolue ; leur petite république traitait de puissance à puissance avec les représentants du pouvoir.

Ils ne reconnaissaient chez eux qu'une autorité : celle des clercs ou lettrés (*azzabène*) ayant, entre les mains, tous les pouvoirs religieux, politiques, administratifs et judiciaires. L'autorité de ce tribunal était sans contrôle et sans appel, et, le Coran en main, il jugeait toutes les questions. Les principales villes du M'zab : Beni-Izguen, Ghardaïa, El-A'teuf, formaient la tête de la confédération ; mais, profondément divisées entr'elles par le *çoff*, elles étaient presque toujours en luttes d'un caractère de violence et de sauvagerie inouï.

Depuis de longues années, les Mozabites ont pris l'habitude de venir, dès leur jeunesse, passer, seuls, un temps plus ou moins long dans les villes de l'Algérie et de la Tunisie et de s'y livrer au commerce pour lequel ils ont de remarquables aptitudes, ou y exercer certains métiers, tels que : épiciers, restaurateurs, bouchers et baigneurs.

La France, généreuse, en leur accordant la qualité de sujets français à l'égal des autres msulmans, les a soustraits au joug avilissant sous lequel ils étaient courbés et

Les *Adjarida* العجاردة se divisent en dix fractions :

1° Les *Maïmounïa*, الميمونيّة ou disciples de Maimoun ben O'mran, qui reconnaissent que l'action émane du pouvoir de l'homme.

D'après eux, Dieu veut le bien à l'exclusion du mal ; les jeunes enfants des infidèles vont au paradis ; le mariage entre frère et sœur est licite.

La sourate intitulée « Joseph » (103me verset du coran) n'est pas admise par leurs principaux docteurs ;

2° Les *Hamzïa*, الحمزيّة disciples d'Hamza ben Adrok, admettent les hérésies des Maïmounïa mais ils disent que les jeunes enfants des infidèles sont voués au feu de l'enfer ;

3° Les *Cho'ïbïa*, الشعيبيّة disciples de Cho'ïb ben Mohammed ont les mêmes doctrines que les Maïmounïa mais contestent *l'émanation* du pouvoir de la créature ;

4° Les *Hazamïa*, الحزميّة partisans d'Hazem ben Hosseïn ;

5° Les *Khalfïa*, الخلفيّة ou disciples de Khalef-el-Khardji ;

6° Les *Tarfïa*, الاطرافيّة ;

7° Les *Ma'loumïa*, المعلوميّة n'appellent « croyant que celui qui connaît Dieu sous tous ses noms et toutes ses qualités » ;

8° Les *Madjhoulïa*, المَجْهوليّة enseignent le contraire des Ma'loumïa : la connaisssance d'un des noms de Dieu suffit pour être croyant ;

9° Les *Soltïa*, الصلتيّة disciples d'Otsman ben A'li Solt, ajoutent aux doctrines des Adjarida le raisonnement suivant :

» Nous protégeons celui qui embrasse la religion de l'Islam et cherche » asile auprès de nous. Nous nous désintéressons de ses enfants » tant qu'ils sont jeunes, mais lorsqu'ils atteignent l'âge adulte et » demandent à être reçus dans l'Islamisme, nous les accueillons ».

Enfin les *Tsalbïa*, الثعالبيّة qui se divisent, eux-mêmes, en trois fractions :

1° Les *Akhnassïa* ; الاخنسيّة

2° Les *Ma'badïa* ; مَعْبَدِيَّة

3° Les *Chibanïa* ; الشيبانيّة

leur a ouvert, toutes grandes, les portes de ses entrepôts commerciaux et industriels. Ils s'en montrent reconnaissants et nul doute que si, un jour, le Soudan, actuellement fermé par les Touareg pillards, nous est ouvert, nous ne trouvions, chez les mozabites, de précieux auxiliaires pour nos entreprises commerciales.

Le point caractéristique de la doctrine, est l'attribution à l'homme du pouvoir d'agir.

Les Kharédjites des différentes fractions qui précèdent, existent encore aujourd'hui, groupés en petites républiques indépendantes, dans quelques uns des pays musulmans.

On en rencontre à Djerba, Mascate, dans l'Oman, à Zanzibar, sans mentionner à nouveau, ceux de la Tripolitaine et du M'zab. Partout, ils se livrent au commerce, et, dans les pays ou leur grande habileté peut s'exercer sans obstacles, ils deviennent, peu à peu, les dépositaires de la richesse fiduciaire et les intermédiaires intelligents des diverses transactions commerciales qui s'y opèrent.

Les liens secrets de conservation qui les unissent en font une secte puissante qui, malgré tout, occupe une place importante, dans le monde islamique.

LES MO'TAZÉLITES (MO'TAZILA) (1)

Avec les Mo'tazélites, la controverse devient plus spéculative; l'imagination, aidée de la philosophie grecque, domine et fait les frais de systèmes gigantesques.

(1) Le mot mo'tazila (المعتزلة) signifie dissidents schismatiques. L'origine de ce mot a fait l'objet d'appréciations différentes, toutes basées sur des textes puisés aux meilleures sources.

M. G. Dugat le fait dériver d'A'zala (s'est séparé de nous), expression prononcée par le célèbre Hassan-el-Basri (l'homme « qui réunissait toute la science de son temps » et rassemblait à son medjelès les gens instruits et adonnés plus particulièrement à l'étude des questions de haute théologie), en s'adressant au fondateur des doctrines mo'tazélites, Ouaçil ben Atha, au moment où ce dernier exposait sa croyance fondamentale *à un état mixte*, c'est-à-dire à l'affectation d'une place intermédiaire, pour l'auteur d'un péché mortel, resté croyant, entre le paradis et le fond de l'enfer, réservé aux infidèles. Cette manière de voir d'Ouaçil ben Atha, fit naître la dissidence qui caractérisa la branche-mère des Mo'tazélites.

M. Dugat s'appuie sur Chahrestani, Maçoudi (malgré l'interprétation de M. Barbier de Meynard et celle d'autres historiens arabes). Le « Kitab-el-Maouaqif » donne la même version (*).

Cependant « d'après Makrizi, t. II, p. 346, il y a une autre version au sujet de l'origine » du mot mo'tazélite. Ce mot n'aurait été créé qu'après Hassan-el-Basri. Lorsque ce » dernier mourut, il fut remplacé par Katada, un des grands savants de cette époque. » A'mr, fils d'Obéïd, se sépara de lui avec un groupe de personnes, et Katada les appela » mo'tazélites ».

(*) Maçoudi, p. 20 t. 6.

L'unité (de Dieu), le libre arbitre (Qadar), les promesses et menaces, les noms et jugements ou *état mixte*, l'obligation de faire le bien et d'empêcher le mal, formaient les cinq principes fondamentaux de leur doctrine, professée sans méthode et aboutissant à des mélanges de sentiments, de la pensée, de la religion et de la philosophie.

D'après le « Kitab-el-Maouaqif », la doctrine des Mo'tazélites donna naissance à vingt sectes secondaires ayant chacune des divergences d'opinion sur les questions subsidiaires, tout en approuvant le système *dialectique* de l'école-mère. Nous les indiquons ci-après, en consignant, pour chacune d'elles, les idées dominantes qui les caractérisent.

1° Les *Ouacilïa* (1), contrairement aux *Sifatïa* (2) n'admettent pas les attributs de Dieu : l'homme a reçu de Dieu le pouvoir de l'action et, par suite, la science, la volonté, la vie. Croire le contraire serait affirmer que les mauvaises actions sont l'œuvre de l'Être Suprême, alors que l'homme est *l'unique auteur du bien, du mal, de la foi, de l'impiété, de la soumission* à Dieu et de la rébellion ; il est rétribué selon ses œuvres. Ce serait nier le libre arbitre et attribuer à Dieu le mal et l'injustice tandis qu'il est juste et sage (3). Ils expliquaient ainsi l'état mixte: « Celui qui commet un péché mortel n'est ni croyant ni impie ; il faut qu'il occupe une place entre les deux ; car le mot croyant est une expression de louange, et celui qui a commis une impiété ne mérite pas d'être loué. Il ne peut être ni croyant ni impie, ayant fait les deux professions de foi qu'il n'y a de Dieu que Dieu et que Mohammed est son prophète, et parce qu'il y a, dans sa vie, des actes de bien dont il faut tenir compte. S'il meurt sans se repentir, il est éternellement dans l'enfer. Mais il faudrait alléger son châtiment et lui assigner, sur les degrés qui conduisent au fond de l'enfer, une place au-dessus de celle des infidèles.

Ibn Khallikan reproduit cette opinion dans la biographie qu'il a donné de Katada, fils de Dama (*).

(1) Les *Ouacilïa* الواصليّة étaient les partisans de Ouaçil ben Atha El-Ghazzal (le fileur), donné par certains auteurs comme le fondateur de la secte des mo'tazélites (Soyouthi, H. des Khalifes, p. 257), né en 699 de J.-C., mort en 748.

Ouaçil ben Atha n'était pas fileur, seulement il reçut ce surnom parce qu'il fréquentait les fileurs. Son but était de connaître parmi les fileuses les femmes qui se conduisaient avec retenue, chasteté ; il leur apportait des aumônes (Aboulfeda-Ann mosl., t. I, p. 478).

Il était, *client*, *maula*, des Benou-Makhzoum, d'autres disent des Benou-Dhabba (Duga).

(2) Les *Sifatïa* (de *Sifa*, attribut), sont les musulmans Sonnites qui reconnaissent à Dieu des attributs indépendants et éternels. — V. sur ce sujet, le *Petit Traité de Théologie Musulmane* (Senoussia), traduction et notes par J.-D. Luciani. Alger, 1895.

(3) Si Dieu, disent-il, était le créateur de l'injustice, il serait certainement injuste lui-même. Chahrestani « Les Mo'tazila ».

(*) V. texte de Slane, I, p. 597. — (Note de M. Dugat.)

2° Les *A'marïa* العمريّة (1) partagent les doctrines des Ouacilïa et y ajoutent l'impiété à l'égard des gens du Chameau (الجمل) et des gens de Siffîn (2);

3° Les *Hodhilïa* الهذيليّة (3) ne reconnaissaient pas l'utilité des dons décrétés par Dieu dont la puissance a des limites. Ils prétendaient que ceux qui sont dans l'autre monde y demeurent privés de tout mouvement et conservent une immobilité et un repos éternels. Les sacrifices qu'on fait à leur intention n'ont donc pas de portée. Sur le libre arbitre, ils suivaient les idées des autres mo'tazélites, sauf qu'ils étaient Qadarites pour ce monde et Djabarites ou Djahmites pour l'autre, l'homme n'ayant aucune influence sur les mouvements qui se produisent dans le paradis et dans l'enfer; ces mouvements sont créés par Dieu. — Ils pensaient, au surplus, comme Djahm, que ces mouvements cesseront, et que le paradis et l'enfer auront une fin. — C'est pourquoi les Mo'tazélites appelaient le fondateur des Hodhilïa « le Djahmite de l'autre monde ». — Ils examinaient la question de l'*istitha'a* (pouvoir de faire une chose). Ils croyaient que c'est un accident indépendant du bon état du corps ; ils faisaient une différence entre les actes du cœur et ceux des autres membres (du corps). L'existence des actes du cœur qui est constatée, ne pourrait être avec le manque de pouvoir. Pour Abou-Hodhaïl, la connaissance de Dieu arrive avant la tradition; l'homme connaît le beau, le laid ; il faut qu'il arrive au beau par la raison, la sincérité et la justice, et qu'il évite le laid, c'est-à-dire le mensonge, la tyrannie;

4° D'après les *Nadhamïa* (4) Dieu ne peut, ici-bas, faire à ses serviteurs rien qui ne leur soit utile et, dans l'autre vie, il ne peut rien ajouter ni retrancher aux récompenses dues à ceux qui vont au paradis, ni aux châtiments de ceux qui vont en enfer.

(1) Les A'marïa étaient les partisans d'A'mar ben Obeid, mort en l'année 761 ou 762 sous le règne du Khalife El-Mansour (Maçoudi, t. VI, p. 212). Ce philosophe austère a laissé des traités, des discours et un grand nombre de dissertations sur la justice et l'unité. Sorte de Diogène, ou, plutôt, de Zénon musulman, il avait une grande influence sur le Khalife El-Mansour auquel il donnait des conseils, il ne sollicitait jamais aucune faveur. Ce fut le plus grand chef des Mo'tazélites.

(2) G. Dugat, p. 54, d'après Chahrestani, p. 34, attribue cette manière de voir aux Ouacilya.

(3) Les Hodhilïa sont les partisans d'Abou-Hodhaïl-el-Allaf, chef de l'école m'otazélite de Basra ; il mourut au commencement du khalifat d'El-Motewakkel, 849 de J.-C. Mais divers auteurs et notamment Chahrestani (traduction d'Haarbrüker, t. II, p. 386), El-Idji, Abou-Mahacin, M. de Hammer, Macoudi, ne sont pas d'accord sur ce point.

(4) Nadhamïa النظاميّة disciples d'Ibrahim ben Yaçar-En-Nadham (le fabricant de cordons de perles), un des principaux dialecticiens de l'école de Basra. Il fonda la secte qui prit son nom sous le règne d'El-Motassem. Il avait profondément étudié les livres des philosophes dont il avait mêlé les doctrines à celles des Mo'tazélites.

En-Nadham pensait que l'homme est une âme et un esprit dont le corps est l'instrument et le moule (1); que l'esprit est une matière subtile qui s'adapte au corps. Il partageait l'idée des philosophes sur l'indivisibilité de la parcelle. Il inventa, dans cet ordre d'idées, la théorie du *saut* (Thafra); ainsi il supposait qu'une fourmi placée sur une pierre isolée, se meut sur une surface sans limites et qu'elle ne peut traverser que par la marche et le saut. (En-Nadham voulait démontrer qu'une fourmi, qui a une fin, peut mesurer ce qui n'a pas de fin, c'est-à-dire la surface d'une pierre sans limites. — La fourmi la mesure, en partie, par la marche, en partie, par le saut).

Pour lui, les couleurs, les saveurs, les odeurs, sont des corps. Dieu a créé le monde d'une seule fois: minéraux, plantes, animaux, hommes. La création d'Adam ne précède pas celle de ses enfants ; seulement, Dieu a caché une partie des créatures dans l'autre. (C'est ce que les arabes appellent le recèlement, *Komoun* (2).

5° Les *Assouarïa* (3) professaient les mêmes doctrines que les Nadhamïa et y ajoutaient :

« Dieu ne peut pas créer ce qu'il a déclaré ne pas exister et sait ne » pas être ; tandis que l'homme (détenteur du pouvoir de l'action) peut » le faire ».

6° Les *Askafïa*, الاسكافيّة estiment que la raison étant l'œuvre de Dieu, les hommes qui en sont pourvus ne peuvent recevoir du mal de Lui.

Il n'en est pas de même de ceux qui en sont dépourvus, tels que les enfants et les fous.

7° Les *Dja'farïa* (4) approuvent les doctrines des Askafïa et y ajoutent : « Les rebelles aux ordres divins sont plus coupables que les Manichéens et les Mages. — Vouloir appliquer le châtiment corporel à ceux qui font usage de boissons fermentées est une erreur, car, pour l'application de la peine, on doit s'appuyer sur les textes, et aucun écrit divin ne la détermine. — Celui qui commet un vol, ne dérobât-il qu'un grain de blé, est un impie et a renié sa foi ».

(1) La fameuse définition de Bonald : « L'homme est une intelligence servie par des organes » date de loin.

(2) Maouakif, p. 337.

(3) Les Assouarïa الاسواريّة ou disciples de Souari.

(4) Les Dja'farïa الجعفريّة ou disciples de Dja'far ben Machereb.

8° Les *Mezdarïa* (1) professaient que les hommes peuvent produire un livre semblable au Coran, et même supérieur, quant à l'harmonie et à l'éloquence du style. Ils traitaient d'infidèles ceux qui affirmaient la préexistence du Coran et ceux qui prétendaient que les actions de l'homme émanent de Dieu, et que Dieu est visible dans l'autre monde.

9° D'après les *Hichamïa* (2), le paradis et l'enfer n'existent pas encore. Rien n'indique, dans le Coran, ce qui est licite ni ce qui est prohibé. L'imamat n'a pas été reconnu par suite du désaccord qui a existé.

10° Les *Salhïa* (3), contrairement aux Hodhilïa, enseignaient que les morts conservent la faculté de savoir, le pouvoir, l'ouïe et la vue, et que la substance peut être libre de tout accident.

11° Suivant les mêmes principes des *Hichamïa*, les *Haithïa* (4) admettent que Dieu ne peut faire du mal à ses serviteurs ; mais, d'après eux, il y a un Dieu tout puissant, très élevé (ta'ala), inspirateur de toutes choses, et un Dieu créateur fait à l'image du premier et désigné sous le nom de Messie qui, dans l'autre monde, punira les impies et récompensera les croyants. Cette conception de la dualité de Dieu peut être rapprochée des doctrines de l'École chinoise de Lao-Tseu (système de Tao-raison). C'est un genre de pantheïsme matérialiste : un Dieu primordial, transcendant, absolu, immuable, et un Dieu *phénoménal et contingent*, principe du mouvement universel et, par conséquent, de la destruction des êtres. Il n'y a donc d'Être vrai que celui qui est immuable : tout ce qui devient n'est pas ; conséquence, en morale et en politique : l'immobilisme.

12° Les *Hodbïa*, الحدبيّة partisans de Fodhil-el-Hodban.

13° D'après les *Ma'marïa* (5), Dieu n'a pas créé autre chose que les corps ; les accidents sont produits par les corps eux-mêmes, soit naturellement, comme le feu produit la brûlure, soit volontairement, comme les êtres animés accomplissent des actions de toute espèce.

(1) *Mezdarïa* المزداريّة ou partisans d'Abou-Moussa-Aïssa ben Sabih-el-Mezdar. D'après Makrizy, Kitab-el-Khithath, t. II, p. 346, cité par M. G. Dugat, on fait remonter au Mo'tazélite El-Mezdar, l'origine de la doctrine sur la création du Coran.

(2) Les *Hichamïa* الهشاميّة étaient les disciples d'Hicham ben A'mr-el-Ghouti.

(3) *Salhïa* الصلحيّة disciples de Salihi, probablement Ibn-A'bd-el-Koddous, appelé le dualiste, qui aurait assisté, d'après Khalaf-Ibn-el-Mathana, à l'assemblée (medjelès) composée de dix personnes, ayant chacune une idée différente, tenue à Basra, en 773 de J.-C.

(4) *Haithïa* الحايطيّة ou disciples d'Ahmed ben Haïth.

(5) Les *Ma'marïa* المعمريّة étaient les disciples de Ma'mar ben Abd-el-Selmi.

On ne doit pas déterminer l'existence de Dieu : ce serait indiquer une priorité temporelle. Or, Dieu n'appartient pas au temps ; il ne se connaît pas lui-même, car s'il se connaissait, on pourrait supposer la dualité. Or, Dieu étant unique, cette supposition est inadmissible.

14° Les *Tsemamïa* (1) réservent aux croyants les réjouissances célestes ; les juifs, les chrétiens et les manichéens deviennent poussière dans l'autre monde et n'entrent ni dans le Paradis ni dans l'Enfer.

15° Les *Khiathïa* (2) reconnaissent à l'homme le pouvoir de l'action, et donnent le nom de chose à l'incompréhensible. Cette chose, restant au delà des atteintes de la pensée, offre quelque analogie avec le Brahma des Indiens, ce Dieu transcendant, ineffable, également incompréhensible, Être-Néant où avec l'Ammoun égyptien, dont les Grecs ont fait Ammon, Dieu immuable, mystère inconnu.

16° Les *Djahidhïa* (3) nient que la substance puisse être anéantie ; ils admettent que le bien et le mal sont le fait de l'homme, et prétendent que le Coran est un corps humain qui prend tantôt la forme d'un homme, tantôt celle d'une femme. Dieu n'est pas un corps ; il n'a pas de forme ; on ne le voit pas avec les yeux du corps ; il est juste, il ne veut pas les péchés. Ceux qui croient que Dieu est leur Seigneur et Mohammed le prophète de Dieu, ne s'exposent à aucun blâme.

(1) *Tsemamïa* الثمامية disciples de Tsemama ben El-Achras, arrêté en 802 de J.-C. par ordre du khalife Haroun-Er-Rachid. Tsemama s'occupait du *Kalam* (théologie rationnelle). Ce fondateur de secte jouissait d'une grande considération auprès d'El-Mamoun. On lui appliquait la qualification de *madjin* (libertin). C'était un original ; on dit qu'il sortait ivre de sa demeure après le coucher du soleil (*).

Il avait des idées singulières sur des actes produits sans agent, par exemple, quand la cause créatrice a disparu avant la production de l'acte. Quelqu'un lance une flèche contre une personne ; l'archer meurt avant que la flèche n'arrive au but ; on ne peut pas, d'après Tsemama, attribuer l'acte du mort à Dieu, qui ne peut pas faire d'acte répréhensible. Il disait aussi que la connaissance, provenant de l'examen spéculatif, était un acte sans agent, que la connaissance de Dieu était obligatoire, mais il ajoutait que ceux des infidèles qui ignorent leur créateur sont excusables (**).

(2) Les *Khiathïa* الخياطية partisans d'Abou-Hassan ben Ali-el-Khiath (le tailleur), qui avait fondé une secte antérieurement au khalife Moktadir.

(3) Les *Djahidhïa* الجاحظية, disciples d'Amr-Bahr-el-Djahedh, élève d'En-Nadham. Ce philosophe mit en circulation les écrits des philosophes grecs ; il avait une tendance plus prononcée pour les naturalistes que pour les métaphysiciens. Auteur d'une histoire des animaux et du livre *El-Beïan* ou *El-Tahiin*, Djahedh s'est rendu populaire chez les Arabes, par son esprit, ses saillies, sa bonne humeur, sa culture littéraire. Il se montra philosophe jusqu'au dernier moment.

Atteint de paralysie dans la moitié du corps, il mourut à Basra, en 868 de J.-C. (***).

(*) Abou Mahacin, t. I, p. 623.

(**) G. Dugat, p. 97.

(***) G. Dugat, p. 117.

17° D'après les *Ka'bïa* (1), Dieu agit sans avoir la volonté d'agir. Il ne se voit pas et ne voit rien autre. Il sait seulement qu'il existe et qu'il existe autre chose que Lui.

18° Les *Djabïa* الجابيّة admettent que la parole de Dieu est composée de lettres et de sons et qu'il la place dans un corps inanimé. Dans l'autre monde, Dieu est invisible ; l'homme est l'instigateur de ses propres actions. Celui qui commet le péché capital n'est ni un infidèle ni un croyant, mais il sera voué aux flammes éternelles s'il meurt sans s'être repenti. Les saints n'ont pas le pouvoir de faire des miracles.

19° Les *Bachamïa* البشاميّة admettent les principes de la secte mère, mais leur raisonnement diffère sur certains points : d'après eux, l'homme est soumis au châtiment de Dieu qui, seul, est le dépositaire des bonnes et des mauvaises actions.

Une conversion partielle ne mérite pas le pardon de Dieu ; elle est sans valeur si elle est contrainte et intéressée. De ces principes, ils déduisent qu'une seule science ne peut embrasser deux connaissances.

Telles furent, brièvement esquissées, les doctrines philosophiques des sectes mo'tazélites, approuvées et partagées par plusieurs khalifes. Elles menacèrent d'absorber l'idée coranique tout en donnant au peuple arabe un nouvel élan de progrès ; plus particulièrement, leur développement s'accrut sous les khalifes El-Watsek-Billah (841-846 de J.-C.) El-Motawakkel (846-861).

Poursuivies, abattues parfois, elles renaissaient et se relevaient, plus fortes, pour être définitivement englouties par l'orthodoxie musulmane.

Une remarque curieuse à tous égards, est l'humble origine des principaux champions de ces doctrines libérales. On relève, parmi eux, des tailleurs, des laboureurs, des fileurs, des fabricants de perles, des prolétaires ; en un mot, pour parler le langage du jour, « plusieurs des » grands Mo'tazélites avaient été affranchis ou clients, *maula*, par » conséquent, avaient une origine inférieure, serve » (2).

Les mêmes observations peuvent être faites en ce qui concerne les philosophes hétérodoxes des autres sectes.

---

(1) Les *Ka'bïa* الكعبيّة, disciples d'Abou-el-Kacem-Mohammed ben El-Ka'bi, élève de Khaïat, mort sous le règne de Mohtadir, en 929 de J.-C.

(2) G. Dugat, p. 339.

LES MORDJIA (MORDJITES)

Toujours d'après le *Kitab-el-Maouaqif*, la quatrième secte dissidente ayant des principes bien caractérisés, est celle des *Mordjïa* المرجئة dérivée du mot El-Irdja, auquel on peut attribuer le sens de retarder, différer, ou celui de faire espérer.

« En effet, les *Mordjïa* remettent à plus tard les bonnes œuvres, » dans la croyance que la foi suffit pour le salut, ou bien ils remettent » la décision à prendre sur un péché mortel au jour de la résurrec- » tion » (1).

L'auteur du *Maouaqif* les partage en cinq sectes secondaires : les *Younissïa* ou partisans d'Younès-en-Nomaïzi ; les *Obeïdïa*, partisans d'Obeïd-el-Mokattib ; les *Ghassanïa*, disciples de Tsouban-el-Mordji, et les *Tsoumimïa* ou partisans d'Abi-el-Messaad-Et-Tsoumi. Elles diffèrent sur des points secondaires basés sur « la foi, l'incrédulité et les menaces des châtiments ». Le premier mordjite fut El-Hassan, fils d'A'li ; Abou Hanifa partageait les idées des *Ghassanïa*.

Tous étaient traditionnistes et ne s'écartaient de la Sonna que sur des points subsidiaires. M. Dugat a fait connaître, d'une manière aussi complète que possible, les doctrines mordjites. Nous y renvoyons le lecteur désireux d'être plus amplement fixé.

LES NADJARIA (NADJARITES)

Les *Nadjarïa*. — La cinquième secte est celle des *Nadjarïa* النجاريّة ou partisans des doctrines enseignées par Mohammed ben el-Hossein En-Nadjar.

Traditionnistes éprouvés sur les principes fondamentaux de l'Islam, ils diffèrent des musulmans réputés orthodoxes sur les points suivants : « ils attribuent à Dieu les actions des hommes, mais estiment que Dieu a le pouvoir en même temps que l'action ». Ils rejettent, comme les Mo'tazélites, les qualités contingentes (de Dieu), ainsi que la préexistence des Paroles du Livre. Dieu n'est pas visible dans l'autre monde.

---

(1) G. Dugat, p. 39.

Les *Nadjarïa* se divisent en trois classes :

1° Les *Barghoutïa*, البرغوثية prétendent que la lecture du Livre de Dieu est un accident, tandis qu'il devient substance quand on l'écrit ;

2° Les *Zaa'faranïa*, الزعفرانية enseignent que la Parole de Dieu (le Coran) ne fait pas partie de son Être ; que tout ce qui n'est pas Lui, a été créé par Lui, et que quiconque prétend que la Parole de Dieu n'a pas été créée, est un infidèle ;

3° Les *Mostadreka*, المستدركة. Une partie d'entre eux prétendent, comme les Zaa'faranïa, que la parole de Dieu est étrangère à l'essence divine.

Mais le Prophète a dit : La parole de Dieu n'est pas créée ; et les anciens s'accordent à confirmer cette opinion que nous approuvons. Nous disons, comme *les anciens*, que la parole de Dieu n'est pas créée d'après la disposition et l'arrangement des lettres et des sons, mais nous exprimons, aussi, qu'elle est créée en dehors de ces lettres elles-mêmes (Chahrestani).

DJABRÏA (DJABRITES)

Chaque opinion émise, trouvait des contradicteurs. Au libre arbitre, propagé par quelques dissidents des Mo'tazélites, on opposait une théorie sur la contrainte (djabar), d'où est dérivée la secte des *Djabria* (1). L'homme, d'après elle, est un instrument sans pouvoir ni action. Il agit par la volonté exclusive de Dieu, professait Djahm, fils de Safouan.

Les attributs de Dieu ne sont point éternels ; le Coran a été créé et, par suite, la connaissance de Dieu, par la raison, était possible avant la tradition.

(1) D'après le *Maouaqif*, le nom de cette secte dérive du mot *Djabar* جبر qui signifie : attribuer à Dieu les actions des hommes.

Elle se divise en deux branches :

1° Les *Motaouassita* (qui tiennent le milieu), de même que les *A'lcharïa*. Ceux-ci admettent, pour l'homme, le pouvoir d'agir de son propre mouvement ;

2° Les *Khalissa* (les purs) qui, ainsi que les *Djahmia*, « ne reconnaissent pas cette faculté à l'homme ».

La science de Dieu n'est pas éternelle ; elle a été créée, enseignait Ibn-Hazm, et Dieu « ne savait rien avant d'avoir créé une science par laquelle il sut ».

MOCHABBIHA (MOCHABBIHTES)

La négation des attributs éternels de Dieu est une hérésie. Il n'y a aucune différence entre les attributs d'essence et les attributs d'action ; le Coran s'explique par allégorie.

Ces trois principes formaient le dogme des attributistes divisés en deux fractions : ceux qui s'arrêtaient à ces interprétations, et ceux qui assimilaient Dieu aux créatures.

Ces derniers furent désignés sous le nom de *Mochabbiha* ou assimilateurs. Le *Kitab-el-Maouaqif* les donne comme une des principales sectes dissidentes.

Ils croyaient à l'identification des êtres humains avec Dieu, et n'admettaient pas une autre manière de voir. Un certain nombre d'entre eux approuvaient les idées des Ghoulât, d'après lesquelles « Dieu est un corps » qui se meut, se transporte, pénètre dans les autres corps ».

D'autres, comme les *Hachouïa*, reconnaissaient que Dieu est un corps, mais ne ressemble pas aux autres corps. Il est composé de chair et de sang, mais sa chair et son sang n'ont aucune ressemblance avec ceux des créatures. Il a des organes, des sens, et, par conséquent, les êtres humains peuvent parvenir jusqu'à Lui. Les êtres qui lui sont chers reçoivent sa visite.

Une troisième catégorie de *Mochabbiha*, à l'exemple des *Karamïa* (disciples d'Abdallah ben Kiram), prétendaient que Dieu est assis sur un trône placé au-dessus des Cieux, mais qu'étant susceptible de mouvement, il peut descendre au milieu des créatures. Ils ne partagent pas les mêmes idées sur le point de savoir si Dieu occupe tout le trône ou une partie seulement. Les uns sont affirmatifs sur la première version, les autres sur la deuxième.

Les prophètes n'échappèrent pas, non plus, à la controverse : d'après une classe de Mochabbiha, le don de la prophétie est inné chez les prophètes ; ce n'est pas Dieu qui le leur accorde en leur faisant les révélations qu'ils transmettent aux mortels.

La révélation, les miracles, la piété, sont l'œuvre de Dieu.

Les Mochabbiha admettent, également, la pluralité des imams. A'li et Moa'ouia auraient pu, d'après eux, exercer le pouvoir à la même époque.

NADJIA (NADJITES)

Nous terminerons l'énumération des sectes réputées hérésiarques, par celle des *Nadjïa* (les sauvés), qui représente l'orthodoxie musulmane. Ses doctrines consistent à réfuter les idées anti-coraniques et contraires à la tradition ; elles se divisent en deux classes, mais le « Kitab-el-Maouaqif » ne nous indique pas le nom de la seconde.

Suivant la première, les *Acharïa*, le monde a été créé et n'est pas éternel, contrairement aux doctrines des Ghoulât. Il existe, contrairement à celles enseignées par les Bathinïa qui prétendent que Dieu est insondable. Il n'est ni existant, ni non existant, ni ignorant, ni savant ; ils expliquent ce raisonnement de la façon suivante : « Les facultés terrestres étant inhérentes à la nature, Dieu, qui est placé au-dessus et en dehors de ce monde, ne peut avoir les mêmes qualités ni les mêmes défauts que les créatures.

Il n'y a pas d'autre créateur, d'autre inspirateur que Dieu, contrairement aux Kadarïa (partisans du libre arbitre), qui prétendent que chaque être est le moteur de ses propres actions.

Dieu est éternel, contrairement aux idées de Ma'marïa, et n'a pas de ressemblant, contrairement à celle des Habitïa. Il n'a ni de supérieur, ni d'égal, ne pénétre dans le corps d'aucune créature, n'a pas besoin de l'aide de ses serviteurs, n'a pas de lieu fixe, est dépourvu de côtés et de mouvements, n'est ni ignorant, ni imposteur, n'a pas de mauvaises qualités. Il sera visible aux croyants dans l'autre monde, mais sans impression ni rayon. Ce qu'il veut sera, ce qu'il ne voudra pas ne sera pas. S'il punit, c'est par justice; s'il pardonne, c'est par miséricorde.

La longue énumération, trop longue pour la place dont nous pouvons disposer dans ce travail, des doctrines hétérodoxes, donne une idée des efforts constants que les traditionnistes durent tenter pour enrayer un mouvement si accentué dans l'esprit des musulmans.

Les armes des khalifes, la terreur inspirée par des exécutions arbitraires, ne contribuaient qu'à augmenter le nombre des dissidents toujours plus nombreux, aux conceptions multiples et variées, sans atténuer les progrès qui se faisaient parmi les disciples de Mohammed. On eut recours, à l'omniscience du Prophète qui, en prévoyant le développement théologique de l'Islam, n'avait pas manqué, d'après les théologiens, de prédire les nombreuses hérésies qui en devaient résulter.

Dans un hadits, célèbre par les dissertations des philologues orthodoxes auxquelles il a donné lieu, et par les interprétations différentes et erronées qu'il a suggérées, les imams font dire au Prophète :

ستفترق امتى على ثلاث وسبعين فرقة كلها في النار الا واحدة ولما سئل عنها

قال ما انا عليه واصحابي

« Mon peuple se divisera en soixante-treize sectes (fractions), toutes damnées à l'exception d'une ».

Interrogé sur cette dernière, le prophète ajouta : « La mienne et celle de mes compagnons ».

Nous croyons devoir citer les différentes appréciations qui ont été faites sur ce hadits. Nous les puisons dans un article paru dans la *Revue des Religions*, t. XXVI, n° 2, 1892, et dû à la plume savante de M. le docteur I. Goldziher.

Tous ceux qui se sont occupés de cette question (ils ne se comptent plus), l'ont interprétée d'une façon différente, mais aucun des philologues musulmans ne la conteste.

L'interprétation, appuyée par l'énumération des sectes, était déjà accréditée, dès le IIIe siècle, parmi les connaisseurs de la tradition. On les trouve dans les recueils de traditions canoniques d'Abou-Daoud (1), d'Eddarmi (2), d'Ettermidi (3), et d'Ibn-Madja (4). Eddarmi (mort en 255 de l'hégire), fait dire à Mohammed : « N'est-ce pas ? ceux qui avant » vous furent possesseurs d'écrits (Ahl-el-Kitab), se scindèrent selon » 72 doctrines (millat, avec la variante frikat). — Les deux termes sont » aussi chez Abou-Daoud et chez Ettermidi ; et, en vérité, cette com- » munauté-ci (c'est-à-dire la mahométane), se divisera, un jour, en 73, » dont 72 iront en Enfer, et une seule au Paradis ».

Ibn-Madja (mort en 283 de l'hégire), rapporte trois versions du dire du Prophète : dans l'une, ce sont les Juifs seuls (Benou-Israïl), qui, avec leurs 71 frikat, sont opposés à la future division de l'Islam en 72 sectes et les Chrétiens ne sont même pas nommés ; dans une autre, par opposition aux 73 sectes de l'Islam, les Juifs sont mentionnés avec 71 et les Chrétiens avec 72 sectes, dont une seule, chaque fois, arrivera au paradis, tandis que le reste est destiné à l'enfer ; dans la 3e version, enfin, les 71 sectes juives sont seules opposées aux 73 mahométanes.

Près d'un siècle avant, Chahrestani (mort en 528 de l'hégire), dont le dénombrement des sectes et des doctrines au sein de l'Islam, fondé sur ce hadits (5), est le plus connu et a été rendu accessible dès l'an 427

(1) Ed. du Caire, 1280, II, p. 168.
(2) Sunan, Ed. Cawnhore, 1293, p. 335.
(3) Ed. du Caire, 1292, II, p. 187.
(4) Ed. Dehli, 1282, II, p. 296.
(5) Ed. Cureton, Londres, 1846, 2 w.

de l'hégire, même aux non arabisants, par la traduction allemande de Haarbrücker, avait basé son énumération des sectes de l'Islam sur le même principe. Abou-Mansour et A'bd-el-Kheir ben Tahar-el-Tami avaient suivi son exemple (1).

Dans le conte de Sindebad, des *Mille et Une Nuits*, l'Indien raconte à Sindebad que, dans son pays, il y a des Chakirïa et des Barahima et que les Juifs se divisent en 72 firka.

Au XVIe siècle, Martinus Crusus cite le hadits légendaire des 70 sectes juives, 71 sectes chrétiennes et 72 sectes mahométanes.

« *Superstitio Mahometana est in LXXII principales sectas divisa* » *quarum una sola in paradisum dux est reliquae vero in inferos* », sans ajouter aucune explication.

Il n'en est pas de même du voyageur bien connu, Palgrave, qui, à propos des 72 sectes attribuées au christianisme, « pense que Mohammed étant dénué de connaissances historiques, a dû vouloir parler » des 72 disciples de notre Seigneur ».

Enfin, dans l'article de la *Revue des Religions* précité, M. le docteur I. Goldziher estime que c'est le hadits sur les rameaux de la foi qui est devenu, par suite d'une fausse interprétation, le hadits des sectes de l'Islam.

Il s'appuie sur le célèbre théologien mahométan Fakhr-ed-din-Errazi (mort en 606 de l'hégire) qui, dans son commentaire sur le Coran (S. XXI, 93), dit : « L'authenticité de cette tradition a été attaquée et l'on a fait observer que si par les 72 sectes il faut entendre autant de divergences sur les dogmes fondamentaux des religions, il n'y en a pas une pareille quantité ; que si, au contraire, il s'agit d'enseignements secondaires (dérivés de ces doctrines fondamentales (el-fourou'a), il y en a plus du double ».

D'ailleurs, on trouve aussi des versions qui rapportent le contraire du texte généralement admis : « Toutes (les sectes) obtiendront la » béatitude ; une seule ira en enfer » (2).

M. Goldziher cite également : 1° La version qui se lit dans les deux recueils de Bokhari et de Mouslim ; dans le premier il y a : « La foi a » soixante et quelques rameaux, et la pudeur est un rameau de la » foi » (3).

Dans le second, le texte offre plus de développements : « La foi, y » lisons-nous, a soixante-dix et quelques (ou aussi soixante et quelques » rameaux, dont le plus éminent est la croyance qu'il n'y a point de Dieu

(1) Ahlwardt, *Verzeichniss der Arabischen Handschriften* (de la Bibliothèque royale de Berlin), II, p. 681.

(2) Mafatih El-Ghaïb, VI, p. 193.

(3) *Recueil des traditions musulmanes*, Ed. Lud. Krehl, I, p. 2.

» en dehors d'Allah, et dont le plus profond est l'enlèvement, hors du » chemin de ce qui est nuisible, et la pudeur est un rameau de la foi ».

Le tout ensemble constitue l'Islam complet; chacune de ces doctrines, chacun de ces préceptes en particulier est une *Cho'ba*, un rameau de la religion. . . . .

2° Le poète Abou-el-Atahïa, loue le khalife Haroun-er-Rachid de ce qu'il descende des A'bbassides, d'où partent les rameaux de la bienfaisance.

3° Il invoque un autre hadits ainsi conçu : *Quiconque meurt sans avoir pris part à une guerre contre les infidèles ou sans avoir, tout au moins, désiré, en son cœur, d'y prendre part, meurt dans une sorte d'équivoque, par rapport à la sincérité de sa foi* ».

M. Goldziher termine son argumentation en mentionnant que le hadits ne dénote aucune tentative d'énumération de l'ensemble des Cho'ab-el-iman ; le nombre cité ne l'est, évidemment, que dans un sens hyperbolique, sans que l'auteur songe un instant à le justifier par un dénombrement détaillé. Or, c'est là ce que la théologie ultérieure a voulu compléter, en essayant d'identifier chacun des rameaux de la foi. Le Coran, disent-ils, contient, au complet, les Cho'ab-el-iman ainsi que les 316 préceptes de l'Islam.

Les mahométans ont fait à l'égard des Cho'ab ce que les juifs ont fait pour leurs 613 miswoth.

Le traité le plus célèbre de cette littérature particulière, est celui d'Abou-Beker-Ahmed-el-Beihaki (mort en 458 de l'hégire), lequel a été développé par Abou-Mahmoud-el-Makdin (mort en 765 de l'hégire).

Nous n'énumérerons pas les hadits polémiques, généralement destinés à favoriser ou à combattre certaines doctrines ou tendances. Il y a une foule de sentences où l'on fait intervenir le Prophète et auxquelles on ne saurait donner une valeur historique.

Mais nous avons tenu, avant d'entreprendre l'étude succincte du développement théologique de l'Islam, à énumérer les idées propagées par les écoles philosophiques et à donner un aperçu de ces grands mouvements de la pensée qui caractérisent le vrai génie des Arabes, mouvements où se confondent, dans un incroyable mélange, l'incrédulité la plus avérée, la hardiesse de la libre-pensée, l'initiation aux sectes secrètes et superstitieuses et l'impiété elle-même, — produits curieux qui, du IIe au Ve siècle de l'hégire, fournissent à l'activité des esprits un champ de discussions rationnelles immense et menacent, en fin de compte, particulièrement les prétentions alides, de ruiner à jamais l'islamisme.

Sur ces théories, doctrines et systèmes, sur cette philosophie dans laquelle les éléments indigènes prédominaient, était venue se greffer, notamment sous le règne de l'éminent élève de Barmékides, le khalife El-Mamoun, la philosophie grecque.

C'était à l'époque où les khalifes victorieux promenaient, à travers le monde, l'esprit belliqueux, legs des instincts arabiques à la jeunesse de l'Islam : la science civilisatrice, émigrée en Grèce et en Occident, revenait à son foyer, et Baghdad, la cité merveilleuse, le boulevard des saints, s'élevait avec ses prétoires et ses mosquées, sur les bords du Tigre, non loin des lieux qui avaient vu s'édifier Ninive, Baalbeck et Palmyre.

Les savants, les poètes, affluaient de toutes parts. La vieille Perse, lasse d'être subjuguée par l'Islam, essayait de secouer sa torpeur, se réveillait et réagissait comme pour maintenir et affirmer ses droits de nation indo-européenne.

Curieux par tempérament, l'Arabe, après avoir déposé son épée, prend part aux tournois scientifiques : l'esprit hellénique l'attire, le fascine; il suit avec intérêt, parfois même avec passion, les études philosophiques qu'ouvrent en Orient El-Kindi, El-Farabi et Ibn-Sina (Avicenne), et que les Omeïades continuent en Andalousie avec les Ibn-Badja (Avempare), Ibn-Tofaïl et, enfin, Ibn-Rochd (Averroès), qui meurt en fermant, à la fin du XII[e] siècle, la série des philosophes arabes.

En Orient, comme en Espagne, le péripapétisme fleurit, menaçant, malgré la persécution qui le guette et, plus tard, le fera mourir, de déborder sur le dogme coranique et de l'anéantir.

Mais la science théologique du *Kalam* veillait et, suivant le canon de l'Islam, défendait à outrance son patrimoine religieux.

Bien que pauvres en arguments, les Motakallimin sortent vainqueurs de la lutte, et la philosophie, étreinte par l'intransigeance religieuse, se réfugie en Occident, après avoir laissé à Cordoue cette traînée lumineuse qui a si vivement éclairé le moyen-âge et consacré, comme un souvenir vivant, l'étape arabique dans le mouvement philosophique, scientifique et artistique que les Syriens et les Grecs lui avaient imprimé.

Depuis ce grand effort, dû à des individualités remarquables, mais généralement inconnu de la masse, que sa nature négative, la fixité de sa langue et la difficulté d'abstraire un sujet d'études rendaient impuissante à le saisir, le monde mahométan, en particulier, dans le vieux continent berbère, vit dans la résignation parfaite, l'amour de la retraite, la pratique de l'oraison continue et, par dessus tout, dans une aspiration véhémente vers le Créateur.

De la philosophie proprement dite, il n'est resté que des poésies mystiques ou didactiques qui sont comme la caractéristique de l'esprit de religiosité des écoles depuis le douzième siècle, et, au fond des âmes où elle sommeille pieusement, cette idée de prophétisme et de messianisme, mystérieux creuset où se forme et se fond la pensée musulmane.

On peut dire et affirmer qu'à partir du douzième siècle, l'esprit dominant dans la religion de Mohammed est le mysticisme qui après avoir surgi brillamment avec le Coran, traversé les sectes dissidentes, occupé

la place la plus importante dans la métaphysique aristotélique commentée par les philosophes arabes, est devenu le meilleur appui, le plus ferme soutien de la vie mahométane.

Il naît, grandit et s'affirme, et désormais indestructible, il enveloppe et submerge l'âme des croyants dans l'océan de la contemplation et de l'extase.

En vain, le ouahabisme cherchera à ramener l'Islam à sa pureté primitive, en vain, le babisme apportera, à son tour, sur le théâtre musulman, ses réformes sévères et ses théories libérales ; en vain des individualités perspicaces se lèveront pour anathématiser des pratiques contraires à la lettre et à l'esprit de la loi révélée, le mysticisme brisera, emportera tout sur son passage, ne laissant, çà et là, que des îlots imperceptibles sur lesquels luttent, en désespérés, des éléments incapables de remonter le flot qui les envahit.

Dans la langue arabe, le mysticisme, tel que les musulmans le conçoivent, s'est introduit sous un nom d'emprunt : *le soufisme*, que nous allons essayer d'envisager dans le chapitre suivant, afin de montrer la formation des confréries religieuses.

CHAPITRE II

Le soufisme, son origine, son évolution : les foqra, les soufis, étymologie du mot soufi, doctrines rapprochées de celles de l'école d'Alexandrie.

École soufite, ses principes fondamentaux : la baraka, l'ouerd, le dikr, la tariqa, l'ouaçïa.

Rapports des doctrines soufites avec l'Islamisme; comment elles se concilient avec le Coran et la Sonna: la selsela, la khirqa, orthodoxie des soufis, avis des théologiens. — Les soufis ne sont pas les seuls en relation avec l'esprit divin : le derouich.

L'école soufite a donné naissance aux confréries religieuses musulmanes; ses principes en sont la base essentielle.

* * *

Conquête morale des Arabes et croyances populaires des peuples soumis à l'Islam : les anciens cultes apparaissent voilés par l'Islam. — Influence du christianisme en Afrique septentrionale : les donatistes. — Les autochtones reviennent à leurs anciens dieux : divinités rustiques, embryon de monothéisme, le dieu Mithra cultes divers.

Coup d'œil rapide sur l'invasion arabe : les vieilles croyances subsistent et se confondent avec celles des Arabes : la mzara et autres lieux saints, fêtes champêtres, autres glanures du paganisme.

Nouvelle invasion des Arabes à travers l'Afrique occidentale : les almoravides et les almohades. — *Les chorfa, leur origine, leur évolution :* islamisation des croyances populaires par les chorfa, le ribat, le marabout, puissance thaumaturgique du marabout; les talismans, les amulettes, légendes merveilleuses, polythéisme grossier, culte du marabout, formation des tribus maraboutiques, prérogatives des descendants des marabouts.

Évolution de l'école soufite, formation des confréries religieuses : prosélytisme des soufis. — Confréries-mères et dérivées : leurs doctrines et pratiques mystiques, extatiques, hystériques, contemplatives et spiritualistes (Qadrïa, Khelouatïa, Chadelïa, Nakchibendïa, Sehraouardïa). — Esprit contemporain des confréries religieuses (Khadirïa et dérivés) : leur développement en Algérie, leur désagrégation. — État des esprits : les masses ont leurs regards tournés vers l'Orient.

Une religion qui fait entendre des paroles de mansuétude et d'amour, qui a pour premier fondement la pureté morale, et dont le dogme et la théologie répondent aux aspirations des temps et des milieux, une telle religion trouve toujours des adeptes fervents qui la soutiennent, l'affermissent et la dirigent. Par leur vie austère, leur vertu, l'idéal divin qui guide leurs aspirations vers l'Au-delà, but primordial de toute conception religieuse, ils font abstraction des jouissances de ce monde et, exemples vivants de désintéressement et de piété, ils regardent en face l'humanité comme pour lui jeter un défi et la vaincre !

Ils demeurent les témoins inflexibles des dissertations spéculatives, armés du glaive de leurs mœurs sans tache et de leur vie pure, prêts au besoin à se lancer éperdus dans la mêlée pour empêcher l'effondrement ou relever le monument divin, objet de leur amour et de leurs constantes préoccupations. Les religions susceptibles d'inspirer de pareils dévouements à de tels défenseurs, ne meurent pas; menacées ou blessées, elles se relèvent, plus grandes et plus fortes, et passent, victorieuses, à travers les siècles, malgré les orages qu'elles essuient.

Plus que les deux religions issues des doctrines-mères du judaïsme, celle de Mohammed avait pris racine dans le cœur du peuple arabe. Mais à l'exemple de ses aînées, elle n'échappa ni à la spéculation, ni à la controverse qui l'eussent terrassée, sans l'amour ardent de la foule pour le *Livre révélé*.

Entraîné dans le mouvement philosophique, l'Arabe, un instant, sembla vouloir étancher sa soif de civilisation et se délivrer de ses chaînes coraniques ; mais l'intolérance de sa théologie reprit le dessus et à une période d'événements heureux et féconds, succéda une ère sombre qui étouffa pour de longs siècles, peut-être pour toujours, cet élan enthousiaste qui, après avoir maîtrisé plus de la moitié de l'ancien monde, avait failli l'éclairer d'une éclatante lumière.

L'hérésie, nous l'avons vu, étreignait, dans ses bras d'acier, l'édifice de Mohammed, prêt à s'effondrer; les Eulama (1) étaient parvenus à

(1) Eulama vient du mot علم savoir ; عالم savant, docte, érudit, pluriel عُلَمَاء les savants.

l'apogée des grandeurs, mais ils n'inspiraient plus cette confiance inaltérable qui aveugle les masses et les dirige; la splendeur de leur demeure et l'immensité de leur fortune, leur vanité et leur amour du plaisir, leur avaient fait perdre la simplicité et la sobriété qui étaient

وهو العليم الحكيم

« Il est le savant, le sage ».

On sait que les khalifes successeurs du prophète avaient reçu, en héritage, la précieuse garde du « Livre », objet de leurs constantes préoccupations et de leur grandeur. Cet auguste sacerdoce en faisait des pontifes, des juges et des législateurs. Les premiers khalifes considéraient leurs fonctions comme un droit absolu et le premier de leurs devoirs; lorsqu'ils ne s'en acquittaient pas eux-mêmes, ils instituaient des vicaires érudits dans les contrées soumises à leur domination. Mais, plus tard, lorsque le khalifat aspira à dominer le monde, le pouvoir temporel prit tous leurs instants et, négligeant ce qu'ils regardaient comme la partie la moins essentielle de leurs attributions, ils chargèrent de remplir, à leur place, les fonctions sacerdotales et judiciaires, une classe d'hommes qui, de toutes parts, s'étaient voués, sur les différents points de la terre musulmane, à l'étude du « Livre » et à donner des conseils sur l'interprétation d'une multitude de hadits, souvent contradictoires, à la foule qui continuait à rester ignorante. On les avait appelés *Eulama :* savants, lettrés.

D'abord simples et modestes, cultivant la science par amour et non par ambition, estimés des fidèles pour la pureté de leur vie et l'étendue de leur savoir, ils devinrent tout puissants lorsque l'imprévoyance des khalifes leur donna le caractère légal qui leur manquait et mit, entre leurs mains, l'arme qui devait se retourner contre eux.

« Investis d'un pouvoir dont ils ne tardèrent pas à s'attribuer l'exercice, non plus
» par délégation expresse du souverain, mais directement et en leur nom propre,
» attentifs à tout ce qui pouvait accroître leur influence ou étendre leurs privilèges,
« humbles et soumis quand le pouvoir était fort, exigeants quand il était faible,
» parvenus à constituer une sorte de sacerdoce dans l'Islam, malgré le texte formel
» de la Loi, ils formèrent une corporation redoutable dont le chef, à l'aide de la terrible
» fetoua, entrava, plus d'une fois, les sultans dans l'exercice de leur autorité ».

Les héritiers de l'empire des khalifes, semblables aux princes de l'occident du moyen-âge, qui avaient soin d'appuyer certaines de leurs entreprises d'une déclaration préalable du Saint-Siège, marchaient au combat sous l'auspice du sceau sacré des Eulama, pour soutenir l'honneur de la foi ou s'assurer la palme du martyre.

La corporation des Eulama est encore aujourd'hui la base fondamentale, le pivot de la constitution politique des divers empires islamiques.

En Turquie elle jouit de grandes prérogatives, qui lui permettent de tenir en échec le gouvernement téméraire qui oserait toucher aux immunités qu'elle s'est progressivement octroyées.

Le Cheikh-el-Islam de Constantinople est aussi puissant et exerce une prépondérance aussi grande que celle du Sultan lui-même !

Au Maroc, comme partout ailleurs, du reste, les Eulama sont recrutés, pour la plupart, parmi les classes pauvres; élèves des médersas de Fas et particulièrement de la mosquée d'Elqaraouin (*). Bien qu'aucun certificat ne soit nécessaire pour acquérir le

(*) Les premiers fondements de cette mosquée furent jetés le premier du mois de ramadhan de l'année hégirienne 345 (859 de J.-C.), sous la direction de Fathma-Oum-el-Bénin, fille de Mohammed-el-Feheri, émigré de *Qairouan* (Tunisie). De là vient son nom (V. p. 66 et suiv. du « Roudh-el-Kartas » (*Le Parterre des Feuillets*), traduit par A. Beaumier, ancien vice-consul de France à Rabat et à Salé (Maroc). Imprimerie impériale (Paris, 1860)

aux yeux des peuples orientaux, alors pratiques et sceptiques, une recommandation et une sauvegarde. Noyés dans le plaisir, ils s'abandonnaient volontiers aux mauvais penchants de l'humanité, à ses erreurs et ses injustices.

Cependant, dans la mansarde ou l'humble sanctuaire, le fond

titre d'A'lem, la science se mesurant aux ouvrages qu'ils ont lus, c'est-à-dire qu'ils peuvent réciter de mémoire, un certain nombre d'entre eux sont munis de diplômes. Mais, situation étrange ! autant leur action peut devenir inquiétante pour le gouvernement qui les entretient, autant elle est sans effet sur le peuple, qui n'a plus confiance en eux.

L'influence qu'ils avaient su acquérir parmi leurs coreligionnaires, par leur mérite et le rôle qu'ils ont joué dans l'histoire du pays, a sensiblement diminué par suite de leur vénalité et des fataoua arbitraires, malgré les textes du Coran sur lesquels ils les appuient, que le Makhzen leur a fait rendre ces dernières années.

Il y a quelque temps, un Marocain du nom de Kitani, prit le titre de Chérif et fonda aux Behalil et aux Aït Youssi, une confrérie religieuse du nom de Kitania.

L'ascendant de ce personnage, qui se disposait à traverser les pays berbères et à se rendre au Tafilalet, gênant le Sultan, celui-ci réunit à Faz une assemblée d'Eulama dans laquelle figurait un homme considérable, le Changuit « Ma-el-Aïnin ».

Le chef des Kitanïa fut condamné comme imposteur ; ses livres furent brûlés et, lui-même, fut exposé publiquement à Merakeuch puis à Rabat, où il se trouverait encore (*).

Les Eulama sont, d'ailleurs, à la solde du gouvernement chérifien : le cinquième du Trésor leur est dévolu et réparti entre eux. Le Sultan leur accorde des concessions de tous genres, principalement des vêtements, de l'argent, des céréales, etc. Ils sont nominalement sous l'autorité du Cadi-el-Coudât qui est, actuellement, Si Abdelouahed ben el-Mouaz, mais, en réalité, ils ne forment pas une corporation. Ce sont des fonctionnaires sans autorité sur la masse, spécialement chargés d'éclairer les cadis qui ont recours à eux dans les cas difficiles.

En Égypte, et dans les autres petits États musulmans, le rôle qu'ils jouent est subordonné au gouvernement qui les paie et les subventionne. Leur influence est en décadence depuis que les puissances européennes ont essayé de donner aux gouvernements de l'Islam une impulsion de progrès, à laquelle ils essayent en vain d'opposer les préceptes coraniques dont ils sont les pharisiens.

Il n'en est cependant pas de même à la Mecque, point concentrique de toutes les influences religieuses. Là, ils ont su accaparer la direction des esprits et, munis de leur titre de descendants directs du Prophète, par sa fille Fathma-Zohra, ils se montrent encore les gardiens vigilants de leurs prérogatives.

Ils forment la classe dirigeante de la population urbaine. Leur animosité et leurs agissements créent une situation difficile à tous ceux qui acquièrent une notoriété personnelle par leur vertu et leur savoir. Leur corporation est très nombreuse : ceux qui composent le medjelès sont, outre le muphti des quatre rites orthodoxes ou grand chérif de la Mecque, les prédicateurs et les professeurs de la grande mosquée, le gardien de la clef de la Ca'ba, le cheikh des muezzin de la grande mosquée, le cheikh du Thaouaf et les chioukh des caravanes de Médine. Elle a un intérêt vital à conserver, sans partage, le prestige dont elle jouit aux yeux des pèlerins, mais nous verrons, ailleurs, comment ce prestige est atteint et menace de s'effondrer sous le poids d'une influence occulte qui, depuis quelques années, prend des ailes à côté de ce clergé séculier, dépositaire et interprète de la tradition sacrée de la Loi.

(*) Relation extraite du *Voyage au Maroc d'un Indigène algérien.* (Traduction de M. Mirante, interprète militaire au Gouvernement général).

religieux, indéracinable chez l'homme, vivait et donnait sa pieuse consécration à un état d'âme qui cherchait sa nourriture dans l'« Insaisissable ». — Une catégorie d'hommes s'en étaient fait les dépositaires et ils semblaient choisis pour être offerts au monde comme des modèles achevés de désintéressement et d'abnégation.

Ils appelaient leur « pauvreté » le *manteau de l'illustration*, le *vêtement des Envoyés, la robe des hommes pieux.* Vêtus de ce symbole caractéristique de leur grandeur morale, ils traversaient les villes et parcouraient les campagnes, respectés par la masse des « croyants », dédaignés ou parfois honorés des « grands », insouciants des choses de ce monde et ne cherchant de consolation à leurs maux voulus et recherchés, que dans l'absence complète de toutes les choses nécessaires à la vie.

On raconte qu'un jour quelqu'un vint trouver Ibrahim ben Adham et lui offrit dix mille drachmes (ou drahmes, pl. de dirhem : pièce de monnaie d'argent). Mais Ibrahim les refusa en lui répondant : « Voudrais-tu faire disparaître mon nom du nombre des pauvres, » moyennant dix mille drachmes ? Je ne les prendrai certes pas, car, » tu ne l'ignores pas, on n'est réellement pauvre que lorsqu'on atteint » la limite extrême de la pauvreté ; c'est-à-dire lorsque, possédant » quelque chose, on considère cette chose comme une quantité négli- » geable et lorsque, ne possédant rien, on peut se passer de ce qu'on » n'a pas et qu'on ne désire pas.

» Il y avait, avec nous, à la Mecque, rapporte Mohammed ben Ali- » el-Kettani, un jeune homme couvert d'une vieille couverture bariolée. » Il ne nous fréquentait pas et jamais il ne s'asseyait en notre » compagnie.

» Pris d'affection pour lui, je lui portai deux cents drachmes que je » tenais d'une source pure et les déposai sur le bord de son tapis de » prière en lui disant : « J'ai réalisé cette somme par des moyens licites ; » prends-là et dépenses-là pour tes besoins.

» Mais, me regardant d'un air courroucé, il me répondit : J'ai acheté » cette place auprès de Dieu, dans le but de me tenir à l'écart des choses » de ce monde, pour la somme de soixante-dix mille dinars, sans » compter les propriétés foncières et les produits de la terre ; voudrais-tu » maintenant me la faire perdre pour l'argent que tu m'apportes ? Et, se » levant, il le jeta loin de lui et je dus le ramasser.

» Je n'ai jamais vu une fierté semblable à celle qu'il montrait en » jetant cet argent ni une humilité pareille à la mienne lorsque je le » ramassai » (1).

(1) Extrait du *Kitab Eblissam Elghourous oua ouachi Ettourous* (كتاب ابتسام الغروس ووشي الطروس) « L'épanouissement des fleurs et l'embellissement des pages » par Omar ben A'li El-Djezeïri Errachidi, traduction de M. Bagard, interprète militaire au Gouvernement général.

Ne voit-on pas dans ce fait une analogie au moins curieuse, avec Démitrus refusant de Caligula deux cents mille sesterces et bravant la colère de Néron ; avec Sénèque, parlant de Démitrus, ne pourrait-on dire de notre jeune musulman que la nature l'avait suscité pour qu'il servît d'exemple vivant en le donnant, non pas seulement comme un interprète mais comme un témoin de la vérité ? (1).

Qu'étaient donc ces nouveaux cyniques qui, fiers de leurs haillons, n'avaient d'autre consolation, d'autre soutien qu'une vertu sauvage, maltraitant leur corps, méprisant tout pour le devoir, excepté le pauvre comme eux, et enseignant avec une piété rigoriste, l'affranchissement du plaisir et de la douleur ?

C'étaient les *foqra* (singulier, *faqir*) les pauvres par abnégation, ciment restaurateur de l'édifice islamique, qui s'offraient, comme un rempart invulnérable, aux téméraires qui osaient interpréter à leur manière la « Parole de Dieu ».

J'entrai, un jour dans une mosquée, dit Khir-En-Nessadj, et j'y trouvai un faqir qui, dès qu'il me vit, s'accrocha à moi et me dit : « O Cheikh, aie pitié de moi, ma peine est immense ! Qu'as-tu donc, lui demandai-je ? Aucune épreuve ne m'atteint et je suis à la prospérité ». Je remarquai alors qu'il avait quelque bien.

Sahl ben Abdallah, consulté au sujet du faqir réellement sincère, rapporte l'imam Es-Sehraouardi, répondit : « Il ne doit rien demander » à l'humanité, il ne doit pas renvoyer celui qui demande et ne doit pas » conserver de bien par devers lui ».

Abou-Ali me demanda, un jour, Ed-Deqaq, pourquoi donc les foqra négligent-ils de prendre ce qui suffirait à peine pour les faire vivre, lorsqu'ils en ont besoin ? C'est parce qu'ils se contentent de celui qui donne (Dieu) et peuvent se passer de ce qui est donné. « Bien, mais il me vient une autre pensée ». « Parle, j'en ferai mon profit ». C'est que les foqra sont des gens pour lesquels la richesse n'est pas utile, puisque Dieu est leur seul besoin et que le besoin ne fait point souffrir puisque Dieu est leur richesse (2).

Nous sommes trop petits vis-à-vis de Dieu pour qu'il nous fasse souffrir de la faim ; « il n'affame que ses Saints », répondit un jour Er-Rabia ben Khettian à qui l'on disait que la vie était devenue chère.

(1) Dans le christianisme, ces exemples abondent : pour ne citer qu'un fait, lorsque Sainte Thérèse poursuivait l'œuvre de réforme de son ordre et faisait du prosélytisme, il lui arrivait, souvent, de coucher sur la paille. Quand on lui donnait quelque secours, elle disait à ses filles : « On nous ravit la pauvreté, qui était notre trésor. — Hélas ! » lui répondaient-elles, étonnées de cette diminution de pauvreté, qui leur paraissait » déjà une abondance, nous ne sommes plus pauvres ». (Sermon pour la fête de sainte Thérèse, p. 393, II. *Œuvres de Fénelon*, par Aimé Martin).

(2) Paroles d'Abou-Ali-Er-Raoudabari, citées par Omar ben A'li-el-Djezeïri-Errachidi dans « l'épanouissement des fleurs et l'embellissement des pages », ouvrage cité.

Nous avons demandé la pauvreté et nous avons reçu la richesse et les hommes ont demandé la richesse et ont reçu la pauvreté (1).

Abou-Hafs, à qui on demandait avec qui le pauvre se présenterait devant son Souverain Maître, répondit qu'il n'avait pas à se présenter devant lui avec quoi que ce fût, sa pauvreté lui suffisant.

L'humanité a toujours eu de ces âmes qui prennent leur vol au-dessus des intérêts terrestres. Éternelle destinée des religions, chacune a eu ses foqra, toutes ont été affermies et perpétuées par des martyrs résignés, à partir des mendiants et des vagabonds qui se rassemblaient autour d'Antisthène et où se rencontraient Diogène, Cratès et même des femmes, du faqir de l'Inde devenu légendaire, jusqu'aux martyrs et aux missionnaires chrétiens qui ne trouvaient de repos salutaire que dans l'anéantissement de l' « aiguillon de la chair ».

La conception de la pauvreté, El-Foqr, الفُقْر, telle que la pratiquaient les foqra orientaux, procurait à leur cœur ce que l'Islam, par son essence propre, était incapable de leur donner. Cependant, comme cette vertu divine était nécessaire pour étayer et compléter l'œuvre coranique, il fallait la concilier avec le principe mahométan. Des avis et citations des auteurs musulmans vont nous donner, sur ce point, une idée exacte de laquelle nous déduirons les conséquences qu'elle suggère.

Dans un hadits, dont nous ne citons pas les appuis en raison de leur longueur, rapporte Aboul-Qacim-el-Qebiri, le prophète de Dieu a dit: « Il existe une clef pour toute chose. La clef du paradis est l'amour des » malheureux et des pauvres ».

Selon Abou-Hafs, ce qui est le plus profitable à l'homme pour obtenir l'accès auprès du Souverain Maître c'est de persister dans la pauvreté devant Dieu, en toutes circonstances; de se conformer, scrupuleusement, dans toutes ses actions, *aux prescriptions de la Sonna;* de demander sa subsistance à des moyens licites.

« Sachez que les voies qui conduisent à Dieu sont plus nombreuses que les étoiles du firmament, mais la plus sûre de ces voies est celle de la « pauvreté » aurait dit le prophète dans une autre circonstance ». Anès ben Malek a rapporté cette autre parole du prophète: « Les » pauvres entreront au paradis une journée avant les riches, ce qui » représente une avance de cinq cents années ».

Et, d'après Rouin, le faqir doit avoir trois qualités: conserver ses pensées intimes, s'acquitter des obligations de la loi divine et protéger sa pauvreté contre toute atteinte.

On aurait pu objecter, et on ne manquait certes pas de le faire, qu'un jour Mohammed acheta des pierres précieuses pour la valeur de quatre-vingt chameaux, et justifia ce luxe en déclarant que l'homme auquel Dieu a dispensé ses faveurs doit porter d'une façon visible les

(1) Paroles d'Ibrahim ben Adham citées dans l' « Épanouissement des fleurs et l'Embellissement des pages », *op. cit.*

signes extérieurs de ces bénédictions, et, aux hadits multiples sur lesquels ils appuyaient leur ascétisme, leur opposer les prières de Mohammed dans lesquelles il demandait à Allah de ne pas faire tomber sur lui la pauvreté (1); mais leur théologie harmonistique avait prévu les difficultés qu'elle rencontrerait pour concilier les nombreuses contradictions de l'Envoyé de Dieu, et pour éviter toute controverse; elle a rapporté la prière de Mohammed à la « pauvreté du cœur ».

Il n'y avait plus de doutes à avoir; la pauvreté telle que la pratiquaient les foqra de l'Islam n'était pas l'œuvre d'un moment ni d'une époque, mais la continuité du renoncement en soi, constaté chez ceux réputés pour être les flambeaux de l'Islamisme et qui, à l'exemple de leur prophète, cherchaient dans la vie contemplative à réaliser leurs aspirations idéales.

Quoi de plus humbles, de plus soumis aux révélations prophétiques, que ces Ahl-Es-Soffa (les gens du banc) qui avaient fait de la prière leur plus substantielle nourriture et qui attendaient que l'Apôtre de Dieu les arrêtât dans leurs constantes psalmodies coraniques pour venir partager, avec lui, quelques-uns de ses maigres repas!!

Quoi de plus pauvres, que les compagnons de Mohammed, de plus honorables et de plus méritants que les *tabia'ïne* (suivants) leurs dignes successeurs ! et remarque curieuse, qui nous démontre combien la foi islamique était enracinée dans ces âmes dévotes, l'anti-théologique Otsman, le martial Omar, A'li le martyr, Abou-Seddiq le vertueux et, plus tard le célèbre Hassan aux sept cents femmes, étaient leurs meilleurs appuis; dans leur exaltation mystique, ils les transformaient en ascètes et plus tard en théosophes et en thaumaturges divins.

Cette pauvreté était donc d'essence islamique et nous verrons plus loin, lorsqu'elle fera l'objet d'un enseignement spécial, avec quel soin, ses célèbres défenseurs en feront remonter l'origine aux sources coraniques.

Durant le premier siècle de l'hégire, que Mohammed avait qualifié, lui-même, « le plus heureux et le meilleur », l'action des foqra se manifestait isolément et chacun se dirigeait selon ses moyens et ses facultés, vers le but tant convoité.

Il existait cependant, une surveillance réciproque qui stimulait le croyant, lequel, poussé par nous ne savons quel besoin de vêtir le manteau de la pauvreté, s'astreignait volontairement aux dures obligations d'une

(1) Le hadits qui joue un si grand rôle apparaît encore ici pour tout concilier.
Ibn-Ameur rapporte que le prophète a dit : « O mon Dieu, fais-moi vivre et mourir pauvre et ressuscite-moi dans la phalange des malheureux ».
Et l'auteur de cet extrait du *Roudh Erriahine* (vie des saints) par A'bdallah ben Saïd El-Yafia'ï (mort en 768, hégire), ajoute : N'êtes-vous pas suffisamment édifié, ô lecteur, sur la noblesse qui est l'apanage du malheureux. Si le Prophète se fut borné à dire : fais ressusciter les malheureux dans ma phalange, cela, seul, lui eût, certes, suffi comme titre de gloire.

pareille charge et ne pouvait se plaindre sans être taxé, par ses congénères, d'imposteur et de renégat.

« Un jour, dans une assemblée, rapporte Abou-Ali-Ed-Deqqaq, un faqir
» se leva et demanda qu'on lui donnât quelque nourriture en disant que,
» depuis trois jours, il souffrait de la faim. — Mais un cheikh qui se
» trouvait là, lui crie : Tu mens : la pauvreté est un secret qui appartient
» à Dieu et le Très-Haut ne confie pas ses secrets à quelqu'un qui les
» divulgue à qui lui plaît ».

Mais, au cours du deuxième siècle, le mot faqir est remplacé par celui exotique de *soufi*, et les pratiques mystiques de ces hommes divins donnent naissance à l'école du *Soufisme* ayant pour but la confession de l'unité de Dieu dont la pauvreté est la première des stations qui y conduisent. (Paroles de Ksar ben El-Hamaoui). D'où venait donc ce mot *soufi* qui apparaît comme un élément régénérateur au moment où la spéculation est en pleine effervescence et qui, qualificatif divin, illustre les « *sages* » qui le portent et exerce assez d'empire sur les esprits pour se substituer au « faqir » populaire et vénéré ?

Les auteurs musulmans, après maintes controverses, ont cru en trouver l'origine dans le substantif soûf (laine) et M. S. de Sacy, en commentant le texte : قد لبس الصوف *(il se vêtit de laine)*, qu'il trouve à la page 680 des séances de Hariri (2e volume, 2e édition), l'explique de la manière suivante :

« Cet ensemble de mots signifie, d'après Razi, « il est devenu dévôt »,
» la laine entrant dans les vêtements de ceux qui s'attachent au
» service de Dieu. « Habillez-vous de vêtements de laine, afin de trouver
» dans vos cœurs la douceur de la foi ».
» Habillez-vous de vêtements de laine, afin de vous rassasier avec
» peu de nourriture. *Habillez-vous de vêtements de laine, afin de*
» *connaître la vie future.* La vue de la laine donne au cœur la réflexion ;
» la réflexion produit la sagesse ; la sagesse tient lieu de sang dans
» le corps ».

El-Allouci, dans son livre intitulé (El-Féidh'-el-Ouâred) (l'arrivée de l'émanation divine) n'accorde le titre de soufi qu'à l'homme *sâfi* صافي et *soufi* صوفي (à la fois pur et vêtu de laine). Mais le Cheikh-Abd-el-Hadi ben Ridouane (1) fait judicieusement remarquer « que le mot soufi
» ne peut prendre le sens de pureté qu'à l'aide d'une métathèse, c'est-
» à-dire qu'en faisant passer la lettre radicale *ouaou,* du deuxième au
» troisième rang ».

(1) Étude sur le soufisme, par le cheikh Abd-el-Hadi ben Ridouane, traduction de M. Arnaud, interprète militaire, imp. Jourdan, libraire-éditeur, Alger.

El-K'ochéiri, auteur soufite du IVe siècle de l'hégire, est d'avis que le mot soufi, qui, selon toutes probabilités, est un surnom, ne dérive pas de la langue arabe, avec laquelle il n'a aucun rapport analogique mais lui donne comme racine safa صفا ou soffa صفّة. C'est ne pas tenir compte des exigences lexicographiques. Il est peut-être inexact aussi, de le faire venir de souf, (صوف laine), car les soufis ne sont pas nécessairement particularisés par des vêtements de laine. Toutefois, à ne tenir compte que de l'idée de matérialité du mot, la dernière racine est la seule justifiable. — Si nous ne nous trompons pas, les soufis ont gardé les vêtements de laine qu'ils avaient tout d'abord adoptés, afin de faire contraste avec le goût général pour les étoffes somptueuses (1).

Énumérons encore l'hypothèse vraisemblable émise par certains auteurs qui font remonter l'étymologie du mot soufi aux Ahl-Es-Soffa et celle, peut-être un peu hasardée, qui le fait dériver de la racine berbère unilitère]C· (Afa = lumière) (2).

Non, c'est dans les doctrines mêmes du soufisme qu'il faut chercher l'étymologie du mot soufi, doctrines nées comme nous l'avons vu, dans la nature même de l'âme poussée par une soif d'infini, un désir d'atteindre nous ne savons quelle perfection, de parvenir, nous ne savons, à quel but indéfinissable, par des vertus sans bornes qui donnent le nom de « sages » à ceux qui les pratiquent.

C'est du grec σοφος, d'où les Arabes avaient déjà tiré *(filsafa)* philosophie, qu'il paraît logique de faire dériver le mot *safi* qui serait l'adjectif relatif du deuxième terme de philosophie (filsafa), représenté par safa qui, suivant la règle, serait devenu *safi* (par extension, sage).

Mais bien que présenté sous cette forme étymologique, ce mot ne semblait pas moins d'origine étrangère, et comme il est de toute nécessité, pour les musulmans, de donner une orthodoxie à tout ce qui se rapporte à la religion, il n'est pas impossible qu'ils en aient fait *soufi*, de souf, laine.

Quoi qu'il en soit, ce nom qui, dans toutes ses acceptions, veut dire sage, s'appliquait parfaitement aux foqra et il sera porté aussi dignement par les théosophes musulmans de la nouvelle école, qu'il l'avait été par les philosophes grecs.

L'on sait, en effet, que c'est principalement avec l'étude des auteurs grecs (Aristode, Euclide, Hippocrate et autres), que les musulmans apprirent à connaître la philosophie. Il y eut même des hommes qui, non seulement formèrent des commentaires sur les traductions des œuvres grecques, mais encore, tâchèrent d'approfondir eux-mêmes l'enseignement philosophique. Voyant qu'ils différaient sous beaucoup de rapports des préceptes du Coran, on chercha à prouver ces préceptes

(1) Étude sur le soufisme, du même auteur, p. 77.

(2) Rinn, Marabouts et Khouan, p. 25.

philosophiquement, ce qui donna naissance à la théologie scolastique (l'Im-el-Kalam).

Plus tard, on y adapta tout ce qui n'était pas en contradiction avec l'Islam, et c'est ainsi que se forma une sorte de philosophie dialectique, qui se conserve encore de nos jours en Orient (1).

Les doctrines néo-platonitiennes offrent, du reste, une frappante analogie avec celle des soufis qui semblent avoir continué les premières et, dans le cours de cette étude, nous rencontrerons certains mots employés avec une signification analogue à ceux dont se servaient les disciples de Platon.

Sans remonter à l'arabe Zethus, gendre de Théodose, l'un des premiers disciples de Plotin (2), on sait que sous le khalife El-Mamoun (de 813 à 833 de J.-C.) le célèbre philosophe El-Kindi et plusieurs autres, furent chargés de la traduction des œuvres d'Aristote (3) et que le chrétien jacobite Abou-Zacarïa-Yahia Ibn-Adi, qui vivait à Baghdad au VIe siècle, se rendit célèbre par ses traductions arabes de plusieurs ouvrages du même philosophe et de ses commentateurs (4).

Certes, les auteurs musulmans sont muets sur cette étymologie toute naturelle du mot soufi; agir autrement serait reconnaître son origine étrangère, et, en général, ils préfèrent y voir une conception du mot soûf (laine).

Comme eux, nous ne disserterons pas davantage sur cette question qui mérite moins de nous arrêter que l'examen du sujet lui-même.

Constatons, cependant, que c'est au IIe siècle de l'hégire, au moment où les musulmans cherchaient dans les ouvrages les moyens de concilier la science spéculative avec l'*Écriture Sainte*, que le qualificatif en question apparaît, pour la première fois, sur plusieurs points de l'Empire arabe.

Dans le district du Khorassan, existait, sous le khalife El-Mansour (753 à 774 de J.-C.), un nommé Zahid-Chakik, surnommé le Soufi, fils d'Ibrahim, célèbre dans ce pays où il jouissait d'une grande autorité dans les discussions de dogmatique et de théologie rationnelle (Kalam), qui aurait introduit le Kalam dans le soufisme et dans la science des

(1) Zinker, Manuel de Bibliog. orientale, p. XVII.

(2) M. Vacherot (*Histoire de l'École d'Alexandrie*, t. III, p. 100), pense que Plotin a dû être traduit en arabe. Mais nous avons les renseignements les plus exacts sur les auteurs grecs qui ont été traduits en cette langue, et Plotin n'y figure pas. M. Haarbrücker (trad. de Chahrestani, t. II, p. 192) pense, il est vrai, que l'auteur appelé par Chahrestani, le Maître grec (Echcheikh el Yaunani), n'est autre que Plotin; mais, quel que soit l'auteur ainsi désigné, il est certain que Chahrestani ne le connaissait que par des extraits fort incomplets. (Averroès et l'Averroïsme, p. 71).

(3) Dugat, *Histoire des philosophes et des théologiens musulmans*, p. 96.

(4) Guide des égarés, t. I, p. 341, par Maimonide, trad. de Munk.

états ; (Dugat) le théosophe Dhou-En-Noun, l'Égyptien, mourut en 819 de J.-C. Le célèbre soufi Seri-Saqati, sur lequel nous aurons occasion de revenir, mourut en 867 de J.-C.

De 869 à 892 de J.-C., sous El-Mo'tamid, le soufisme était enseigné du haut des chaires des mosquées après s'être affirmé théologiquement, et sous El-Mo'tadhid (de 892 à 901 de J.-C.) mourut (en 891) Abou-Saïd-Ahmed-el-Kherraz, disciple de Dhou-En-Noun, *Cheikh des Soufis*, ce qui permet de supposer qu'à cette époque les soufis étaient constitués en corporation.

Mais c'est à Baghdad que les bases du soufisme furent exposées, pour la première fois, par Abou-Hamza-Mohammed (1) ben Ibrahim (mort en 289 (901), disciple de Seri-Saqati, et c'est au célèbre El-Djoneïdi, le fondateur réel de l'école soufite, qu'elles durent cet élan prodigieux qui, dans moins d'un siècle, éclipsa les doctrines hérésiarques professées par tant de docteurs célèbres et contribua, aidé, en cela, par les défenseurs de la Sonna, à établir plus fortement, au centre même de l'orthodoxie musulmane, la conception monothéiste la plus absolue qu'il soit possible d'imaginer.

Le faqir, en prenant le titre de soufi, mit de la méthode dans ses pratiques et trouva, dans le renoncement au monde, la continence, la privation, l'humilité, la générosité désintéressée, le dévouement absolu à l'idéal mystique qu'il pratiquait, les premiers éléments de son enseignement.

Je demandais un jour, rapporte Abou-Beker-Et-Tounsi : Quelle est donc la raison pour laquelle nos compagnons préfèrent la pauvreté à toute autre chose ?

C'est parce que la pauvreté est la première des stations qui conduisent à la conception de l'Unité, répondit Nas ben El-Hamaoui, ou, en d'autres termes, le premier degré de l'enseignement du soufi qui poursuit ce but divin et ne doit avoir, dans son cœur, d'autres aspirations.

Station difficile à franchir, réservée à l'agrégé sincère du soufisme à qui elle se manifeste par un état extatique accidentel, résultante de ses efforts persévérants.

« Cet état accidentel est caractérisé ou par un acte de culte qui, » prenant racine et devenant habitude, se change en station extatique » constante, ou par une qualité adhérente à l'âme, telle que le chagrin, » la joie, l'activité, le quiétisme, ou autres sensations que l'âme » éprouve lorsqu'elle est arrivée au degré de l'extase immanente ».

« Foqra, disait El-Djoneidi, vous qui connaissez Dieu et qui l'honorez, examinez comment vous êtes vis-à-vis de Lui lorsque, isolés du monde, vous méditez du Très-Haut ».

(1) Cheikh Abd-el-Hadi ben Ridouane, p. 4, auteur cité.

C'est, en effet, par l'examen attentif de leur âme que les soufis, à l'aide de leur discernement plus ou moins subtil et de leurs ravissements d'esprit, reconnaissent s'il y a connexion exacte entre les devoirs accomplis et leurs résultats.

En reconnaissant en lui ce premier état extatique, le néophite-soufi sort de la prison ténébreuse de son essence et a une perception bien nette des pensées intimes cachées au fond de son être.

Son âme monte ainsi, de station en station, jusqu'au degré sublime où les 160 mille voiles qui enveloppent les secrets divins s'écartent et lui laissent voir « *l'Impénétrable* » (1). A ce moment, les rayons célestes inondent son cœur, et son esprit, guidé par l'image du Dieu « Un », tombe dans le champ des lumières dominatrices.

« Là, il constate que l'être réel et le principe producteur sont Dieu,
» que toute essence est une étincelle de la lumière de l'essence divine,
» que toute qualité, science, puissance, volonté, ouïe, vue, est l'effet de
» la réflexion des lumières de la pureté de Dieu et un produit de ses
» actes »

L'idée de l'unité parfaite se forme dans son esprit et, à ces splendeurs divines, se rattachent les réalités des attributs, la tablette des décrets divins, la réalité de tous les prophètes et envoyés, les hommes accomplis de la religion mohammédienne.

Parmi ces derniers, le *Qotb* ou *Ghoûts* (2) lui apparaît au premier rang de la hiérarchie ésotérique, puis, viennent les *Abdal* (3), modelés sur les 40 *nedjab*, pris eux-mêmes parmi les 300 *nekab* (4), tous par-

(1) Le poète Djami (De Sacy, Notice des manuscrits de la bibliothèque du roi, 1831), avec un luxe de détails incroyable, classe les « spirituels » en grades qu'il fait correspondre à des états, plus ou moins parfaits, des hommes qui pratiquent le soufisme. Et il faut, tant la subtilité des termes est parfois élevée, beaucoup de perspicacité pour en saisir les nuances : par exemple, le point précis où le faqir atteint la qualification suprême de soufi, ou l'homme qui, marchant dans la voie, parvient à la station immuable du *parvenu*, du *submergé* dans l'océan de la contemplation.

Il en est de même des autres qualités ou imperfections qui distinguent les *Melameti*, les *Khadims*, etc., dont les états spirituels sont également particuliers.

(2) « Le rang qu'il occupe parmi les saints (ouali), est comparable au point central du cercle (par rapport aux rayons figurant les saints), l'harmonie du monde dépendant du centre de ce cercle ». (Hadits rapporté par Ibn-Messaoud).

(3) « Les abdal de mon peuple sont au nombre de 40 individus dont 22 occupent la Syrie, et 18 l'Irak. Chaque fois que l'un d'eux meurt, Dieu le remplace par un autre. Lorsque l'heure du jugement dernier viendra, ils seront tous rappelés à Dieu ». (Hadits selon Anès ben Malek).

(4) « On raconte, comme le tenant d'Ibn-Messaoud, ce qui suit : L'envoyé de Dieu (sur lui la bénédiction et la paix divine), a dit : Dieu le Béni, le Très-Haut a, sur la terre, 300 hommes dont l'âme est faite à l'image de celle d'Adam, 40 dont l'âme est faite à l'image de celle de Moïse, 7 dont l'âme est faite à l'image de celle d'Abraham,

venus à ces divers degrés de sainteté par leurs pratiques soufites et leurs bonnes œuvres et remplacés, au fur et à mesure que Dieu les mande auprès de Lui, par ceux, au nombre limité, qui, sur la terre, supportent le poids des péchés commis par les êtres humains et intercèdent en leur faveur auprès de « l'Unique » le jour du jugement dernier. Dans le parcours de la distance qui les sépare de leur Dieu, les coursiers les plus rapides, les vents les plus impétueux ne sauraient les atteindre.

Dans leur aspiration vers le Très-Haut, leurs âmes montent sans cesse dans les hautes voûtes éthérées, s'adonnant à l'envie, aux bonnes œuvres.

La contemplation de ces choses divines du Dieu Unique, objet de ses constantes préoccupations, conduit le soufi parfait, possesseur de la grâce divine, au dernier terme de ses aspirations.

Il s'abîme dans la vue de la beauté de l'existence de l'« Un »; les autres visions disparaissent de son esprit absorbé par l'Esprit Divin au-delà du point commensurable.

Alors, seulement, il a la conception exacte de l'Unité, sorte d'abstraction dans laquelle s'anéantissent tous les modes, se fondent toutes les sciences et Dieu reste tel qu'il n'a pas cessé d'être (Djoneidi).

L'intelligence humaine est impuissante à approfondir et à caractériser les douceurs ineffables éprouvées par le soufi au moment où il est en union intime avec Dieu. La plume la plus exercée ne saurait y mordre. C'est un secret dévolu à la science du cœur, inattaquable à la dialectique, insondable à l'imagination.

Cet enseignement mystique, conduisant à la conception de l'unité parfaite, a fait définir le soufisme :

5 dont l'âme est faite à l'image de celle de Gabriel, 3 dont l'âme est faite à l'image de celle de Michel, 1 dont l'âme est faite à l'image de celle d'Asrafil.

» Lorsque l' « Unique » le dernier mentionné, meurt, Dieu lui donne un remplaçant parmi les trois (venant immédiatement après lui); lorsque l'un des trois meurt, Dieu lui donne un remplaçant parmi les cinq; et de même pour les autres séries jusqu'à celle de 300, dont les remplaçants sont pris dans le commun des hommes.

» C'est par eux que Dieu éloigne les maux du peuple mahométan. »

Les auteurs musulmans ne sont pas d'accord sur le nombre des personnages dont il s'agit, mais la croyance en ce qui concerne leur état ou leur mission est générale.

On rapporte d'A'li ben Abou-Taleb (Dieu soit satisfait de lui), ces paroles : les Abdal se tiennent en Syrie, les Nedjab (les nobles), en Égypte, les Asaïb (les ligueurs), en Iraq; les Nekab (chefs préposés), dans le Khorassan; les Aoutad (pieux, piquets), sont répandus sur toute la surface de la terre et El Khadir (le prophète Élie) est le maître de la Légion.

On rapporte d'El Khadir ce qui suit :

Le nombre de 300 représente les Ouali; celui de 70, les Nedjab; 40 les Aoutad-el-Ardh; 10, les Nekab; 7, les O'rafa (qui connaît bien); 3, les Mokhtar (élus, choisis); l'un de ces trois derniers est le Ghouts.

(Extrait du Roud-Erriahine (Vie des Saints), p. 8 et 9. Traduction de M. Sicard, interprète militaire au Gouvernement général).

« Connaissance des substances internes; science du cœur; science déposée auprès de Dieu; science de l'intuition; science des secrets; science cachée; science de la réalité ou des conceptions idéales ».

Il est curieux de rapprocher les divers degrés de l'évolution extatique du soufi des conceptions métaphysiques des néo-platoniciens; le soufi en union intime avec le Dieu ineffable, supérieur, mais étranger à la raison, le soufi vivant un instant de la vie universelle, n'est-ce pas Plotin lui-même dépeignant le bonheur de celui qui peut contempler Dieu dans son essence, la beauté que ne violent ni la chair, ni le poids d'un corps, ni le ciel lui-même?

Les états ou stations des soufis sont synonymes de ce que Plotin appelle, dans ses *Ennéades*, « les vertus politiques (1), telles que la tempérance, le courage, la magnanimité », c'est-à-dire le dédain des choses de ce monde, et « les purifications ou vertus d'un ordre supérieur », par lesquelles commence la vie angélique qui aboutit à l'unification absolue de l'être avec Dieu et, par suite, à l'anéantissement de l'individualité.

Les termes changent, mais leur signification mystique demeure invariable, et ce n'est pas aller trop loin que d'avancer que le soufisme, en devenant méthodique, se fit le plagiaire des doctrines transcendantales de l'École d'Alexandrie.

Plotin, comme un vrai soufi, s'unifia souvent avec l'Esprit divin, et, quatre fois, pendant que son disciple Porphyre était auprès de lui, il s'éleva jusqu'au premier et souverain Dieu.

« Pour moi, dit Porphyre, je n'ai été uni à Dieu qu'une seule fois, à l'âge de 68 ans » (2).

Nous aurons à relever d'autres similitudes, à faire d'autres rapprochements aussi caractéristiques et qui nous donneront une idée des emprunts que, de leurs aveux mêmes, les docteurs soufis n'ont pas hésité à faire aux théories des philosophes grecs.

Il était, du reste, tout naturel, que l'école mystique des soufis ait une certaine ressemblance, dans la forme, avec les doctrines néo-platonicient nes, dictées, elles aussi, par cette inclination intérieure incitant à regarder en haut et à vénérer, et, par la suite, à s'absorber dans la source de l'union.

Mais, revenons aux soufis plongés dans l'abîme de la confession de l'unité. Parvenus à la connaissance du trône souverain, annihilés dans

(1) « Elles consistent à éteindre les passions, à mépriser la douleur, à subir le boire le manger, et ce que les Pères de l'Église appellent l'aiguillon de la chair, sans se livrer, sans s'abandonner, en évitant la colère et même tout mouvement brusque ».
Histoire de l'École d'Alexandrie, par Jules Simon, t. I, p. 578.

(2) *Histoire de l'École d'Alexandrie*, t. I, p. 211.

ce contact divin, leur âme se purifie des ordures humaines, des accidents temporels, et les plus parfaits, ceux que l'Être souverain a jugés dignes de sortir de cet état indéfinissable, les privilégiés en un mot, reçoivent l'ordre ou l'autorisation d'appeler les hommes par la voie de leur exemple. La bonté de l'Être Suprême leur délègue une étincelle de la puissance divine (la *baraka*) (1), bénédiction suprême, grâce incommensurable, puissance infinie qui se manifeste pour le bien et pour le mal et qui se transmet, de génération en génération, chez les héritiers spirituels qui se succèdent et s'inspirent de l'enseignement et des qualités divines professées par leur « maître », leur cheikh, chargé de

(1) بركة S. f. bénédiction, grâce de Dieu, abondance, compliment, félicitation.

Il nous paraît curieux de rapprocher la *Baraka* des soufis et les enseignements qui en découlent, de la *Amrita* des *Sikhs* de l'Inde. Le sikhisme est une secte qui s'est formée, comme tant d'autres, et notamment celle des *Djaïnas* et la communauté du *Bramo Samadj* sur les confins du brahmanisme, et paraît s'être développée sous l'influence indirecte de l'Islamisme.

Des mouvements de tendance monotheiste dus, très-probablement, à la dite influence, s'étaient déjà produits, notamment avec un nommé Kabir (XIV au XV° siècle), lorsque le fondateur du *Sikhisme*, *Nanak*, naquit à Lahore (1469).

Le mystique Nanak qui avait vécu en la compagnie de moines mendiants, se vit, un jour qu'il se baignait dans un canal, transporté devant le trône divin et reçut une coupe *d'amrita* (boisson d'immortalité en signe de consécration). « Puis, il lui fut intimé d'annoncer aux hommes le nom de *Hari*, un des noms de *Vishnu Krishna* ». Et, à l'instar d'un *faqir* musulman, il abandonne ses biens et sa famille pour se faire moine mendiant et opérer, tel un *ouali*, de prodigieux miracles. « Il mange des fruits vénéneux sans en souffrir; il ressuscite un éléphant mort; il va rendre visite au dieu Çiva sur le mont Méru et dispute victorieusement avec lui. La tradition le fait aller jusqu'à Ceylan, jusqu'à La Mecque et même dans des pays dont le nom n'a jamais figuré sur aucune carte ».

Il est le *guru* (maître) aimé, adoré, idolâtré par ses *sikhs* (disciples, affiliés), qu'il n'avait pas tardé à recruter dans le Pendjab. Ils lui obéissent, semblables au *mourid* vis-à-vis de soufi, avec une soumission aveugle.

C'est que le guru, en communion étroite avec Hari, comme le soufi l'est lui-même avec Dieu, était seul capable d'enseigner la voie du salut. Il soufflait à l'oreille de son sikh, ce nom sacré de Hari que l'affilié, pareil au *mourid* musulman récitant son dikr, devait répéter sans cesse jusqu'à ce qu'il soit arrivé, de prières en prières, de méditation en méditation, à l'union avec la Divinité.

Mais, toujours comme dans le *soufisme*, cet incroyable et suprême privilège de « l'union » est, dans la *sikhisme*, l'apanage d'une élite restreinte, la masse se bornant, telle, aujourd'hui, la grande majorité des affiliés aux confréries religieuses musulmanes, à suivre et à observer les préceptes de la voie du salut.

Il y a plus, et, ici, l'analogie du guru avec le soufi est complète. Le guru, en effet, est considéré également, en vertu d'une élection divine, comme étant « en possession de cette unité constante et substantielle avec la Divinité qui constitue la plus haute haute perfection. Tout ce qu'il dit, tout ce qu'il fait est divin, et, par une sorte de contagion mystérieuse, il émane de lui des effluves régénératrices qui *purifient* et *sauvent* ceux qui se mettent en communion avec lui ».

C'est le Dieu en chair qui, lorsque l'ambition le pousse vers la puissance temporelle ou la gloire militaire, se fait suivre, — nous verrons plus loin comment les soufis sont arrivés au même résultat, — par ses sikhs aveuglés et fanatiques au dernier degré.

C'est que les doctrines, du sikh et du soufi, n'ont, malgré tout, que les apparences du monotheïsme et se rettachent, en réalité, au panthéisme, absolu chez le premier sujet, moins accentué, plus vague chez le second.

perfectionner les progrès de ceux qui s'avancent, par degrés, vers l'Au-delà (1).

Le sikh reconnaît bien un Dieu unique, Ram ou Rama, ou Hari, ou encore Govind le berger, tous noms de Vishnu, mais ce monde est une *maya*, une illusion « qui consiste à croire qu'on peut être heureux tout en vivant séparé du Dieu suprême ».

Il faut échapper à cette illusion et arriver à ce que le *granth*, le livre sacré des sikhs, appelle le *nirban* (le nirvana des boudhistes), c'est-à-dire à la réabsorption en Dieu....

Disons enfin que la confrérie formée, on retrouve dans le sikhisme, en suivant son évolution, les mêmes particularités que dans les confréries religieuses musulmanes au point de vue, notamment, de la succession spirituelle des guru, du prélèvement d'un impôt régulier succédant, pour alimenter la caisse de la communauté, aux dons gracieusement offerts au début de l'introduction dans la règle, d'une sévérité et d'une rigueur exaltant, avec *Govind Singh* le dernier guru, le fanatisme des affiliés, et, en dernier lieu, de l'organisation de la *Khalsa* sectaire, politique et guerrière.

Dans la très intéressante publication sur l'*Inde contemporaine*, de M. Ferdinand de Lanoye, nous lisons comment se termina la terrible insurrection des Sikhs (jouant, en cela, le rôle de certaines de nos confréries religieuses musulmanes pendant la conquête de l'Algérie) contre les Anglais. Vingt mille Sikhs mordirent la poussière aux batailles de Moutkie, de Ferozeshah, d'Alwall et de Sobraou.

(Voir, pour renseignements complets sur les Sikhs, la savante étude où nous avons puisé ces renseignements, publiée par M. Albert Réville dans la *Revue politique et littéraire* du 6 décembre 1883).

(1) D'après les musulmans, certains soufis peuvent également recevoir la baraka et le dikr par l'intermédiaire d'*El-Khadir* ou El-Khidr (le prophète Élie), qui dirige la légion des personnages : *Abdal, Nedjab*, etc., dont nous avons parlé à la page 81.

« Les musulmans (comme, du reste, beaucoup de chrétiens du moyen-âge et même » de nos jours) croient que deux humains privilégiés ont été exemptés de la mort : » Enoch et Élie. Pour les musulmans, Enoch (*Idris*) est entré vivant et par ruse au » Paradis, puis n'a plus voulu en sortir. Quant à Élie, ils ont dédoublé sa personnalité » et en ont fait deux personnages distincts : l'un, Elias, doit, par ordre divin, errer » sur la terre jusqu'au jour du jugement dernier, l'autre, *El-Khadir* (qui, pour les » chrétiens d'Orient, est aujourd'hui saint Georges), vit habituellement au fond de la » mer.

» Une fois par an, *Elias* et *El-Khadir* se rencontrent pour se concerter. El-Khadir est » l'intermédiaire entre Dieu et les hommes que Dieu a choisis pour leur dévoiler le » secret de toute chose (c'est ce qu'on appelle *Fath*, ouverture), soit pour leur conférer » quelque don surnaturel, entre autres celui d'être certainement exaucé dans les » prières qu'ils font, soit en faveur, soit à l'encontre d'une créature (cela est dit le » don de *Baraka*) ». (Extrait d'un travail de M. Pilard, ancien interprète militaire, sur les Senoussïa, 30 mai 1874).

La légende musulmane ne connaît pas l'identité de ces deux personnages dont l'un est « Mokellef-el-Berr » (occupé sur le continent) et l'autre « Mokellef-el-Bahr » (occupé sur la mer). Ils se rencontrent annuellement lors du pèlerinage de La Mecque.

Quant à leur généalogie, « Elias, est le fils de Yasin, fils d'Éléazar, fils et successeur d'Aaron, etc... ou, d'après d'autres, Elias est fils de Pinhas, fils d'Éléazar. Maçoudi mentionne l'identité d'Elias avec Idris » (Enoch).

A ces renseignements tirés du « Culte des saints chez les musulmans » (*Revue des Religions*, 1880-2), où M. Ignace Goldziher refute une opinion de M. Ganneau, consistant à dire que *El Khadir-Elias* ne constituent, chez les musulmans, qu'un seul personnage, l'auteur ajoute :

« Quant à El-Khadir, il est cousin ou vizir d'Alexandre le Grand ou Dhou-el-Qar-

Certes, le soufi privilégié ne dévoile aux humains que ceux des secrets mystérieux qu'il a été autorisé à communiquer, et ne les transmet progressivement qu'aux âmes pures, aux dévots adonnés à la vie mystique, qui aspirent à revêtir les qualités divines et qui se forment sur le modèle des attributs de l'Être Suprême. A ceux-là, il confère l' « *Ouerd* » (ورد), c'est-à-dire l'initiation, qui éclaire leur âme d'une lueur divine et, progressivement, dissipe la grossièreté originelle pour permettre à l'esprit de s'élever vers le monde invisible.

Il leur communique ensuite un moyen infaillible d'arriver, de parvenir aux hauteurs célestes, d'identifier leur esprit avec l'esprit de Dieu, principe basé sur la pureté de l'âme, dont les conséquences sont : la satisfaction, la condition de la présence avec Dieu, le tapis, les bonnes œuvres, la vertu, les faveurs célestes.

Ce moyen, *pivot réel du soufisme*, est une prière révélée qui amène sans cesse, à la bouche, le nom de l'Être suprême et qui, seule, jouit du privilège d'élever jusqu'à Dieu, celui qui persévère à l'invoquer. C'est la prière ذكر *(dzikr* ou *dikr)*, sorte de litanie qui amène continuellement, dans le cœur et sur les lèvres, le nom de celui qu'on implore. Par cet acte d'invocation, le cœur s'emplit du nom de Dieu, l'âme retrouve le calme en la présence du maître, les lumières émergent du milieu de l'ombre à la vue du dominateur, les désirs sont comblés par la vertu mystérieuse et ineffable attachée à cette oraison.

Aux sincères et aux fervents, le soufi apprend qu'il y a trois espèces de *dikr* : 1° le *dikr* vocal, sans la participation du cœur; il est vulgaire et produit le châtiment; 2° le *dikr* d'adoration, venant du fond du cœur; il appartient aux protégés de Dieu; son fruit est une récompense magnifique; 3° le *dikr* fait avec le concours de tous les organes; il est

neïn ; d'après d'autres, le fils d'un babylonien croyant qui s'expatria avec Abraham ou un propre fils d'Adam ».

« El-Khadir, est également un titre d'honneur dans la hiérarchie des soufis les plus élevés. Cela résulte d'un passage de Abou-Hadjar-el-Askalani : « Quand le *Khidr* meurt, le ghouts prononce la prière des morts sur lui dans la cellule d'Ismaïl, sous la gouttière, dans la Ca'ba. A cette occasion tombe sur lui une feuille, sur laquelle son nom est écrit. Il devient ainsi khidr ; le qotb de La Mecque parvient en même temps à la dignité de ghouts. On dit que le khidr de notre temps est Hassan ben Yousouf-el-Zoubeïdi, de la tribu de Zoubeïl de l'Yemen ; on trouve des renseignements plus précis sur lui dans A'bd-el-Djaffar ben Nouh-el-Kousi dans son ouvrage : El-Ouahid-Si-Soulouk-el-Fohid (Ed-Dourar-el-Kâminâ. (Manuscrits de la bibliothèque impériale de Vienne, cod. mixt., n° 245, vol. II, fol. 1719) (*).

Pour notre sujet, nous devons surtout retenir que le don de *baraka*, confère au saint soufi le pouvoir surnaturel d'opérer des miracles. Nous tirerons, plus loin, de cette crédulité, qui fait que les musulmans en général en arrivent à considérer les plus graves événements ou les futilités de la vie, comme une conséquence de la *bénédiction* ou de la *malédiction* d'un heureux détenteur de la baraka, les déductions que la dite crédulité comporte.

(*) V. Coran, versets 64 et suiv. du chap. « La Caverne ».

spécial à ceux que Dieu choisit parmi ses privilégiés; le fruit n'en est connu que de Dieu.

« Le *dikr* de cœur, a dit El-Hamed-el-Maleki, vaut soixante-dix fois plus que celui de bouche ».

Le *dikr* vocal est de peu de profit et, très souvent, ne sauve pas du malheur éternel.

Pour un esprit réfléchi, ce *dikr*, fait sans la présence du cœur, est inutile et ne favorise certainement pas l'approche de Dieu.

Il est constant que, s'il y avait un choix à faire, il serait mieux de s'arrêter au *dikr* de cœur, conformément à ces paroles divines : « Dis : ce qui est auprès de Dieu est préférable au jeu et au négoce ». Le *dikr*, à la fois mental et vocal, vaut plus que le *dikr* seulement cordial, pourvu qu'il n'ait pas lieu pour être entendu et par respect humain (l'imam En-Naouaouy) (1).

Le *dikr* diffère suivant le degré extatique du néophyte. Pour le *mourid* ou aspirant, il est : « Il n'y a de divinité que Dieu », formule caractérisée par une négation et une affirmation, c'est-à-dire par la négation d'une divinité autre que Dieu.

Celui de « *l'a'rif* » ou spirituel, est limité au seul mot Allah (Dieu), qui exprime la domination des qualités divines sur les mondes intellectuels.

Celui du *Mouhhid* ou « unitaire » est tout entier renfermé dans le pronom houa (lui), qui exprime l'absorption de la vision extérieure par la vision intérieure.

Enfin, vient le dikr du *mohibb*, ou amant. C'est la mort en Dieu; c'est-à-dire que l'homme oublie son nom, sa physionomie propre et sa qualité humaine.

Quant au passionné, ou *a'chiq*, les sphères célestes où il s'est éloigné le dispensent de tout dikr. Parvenu à cette aspiration suprême, l'oraison dikr n'est plus utile.

Quiconque s'approprie le dikr d'un soufi plus élevé en grade, ne pourra gravir les échelons de la perfection, priât-il mille ans.

Celui qui abandonne son dikr pour prendre celui d'un soufi d'un rang inférieur, subira l'humiliation du voile, c'est-à-dire qu'entre lui et les secrets divins, il y aura toujours un écran épais.

On doit persister dans son dikr et ne pas le quitter pour un autre plus parfait, avant d'avoir obtenu la tendre familiarité de celui qu'on invoque (2).

Puis, après avoir fait connaître au néophyte les vertus ineffables du dikr, après s'être assuré que toutes les pensées étrangères se sont évanouies de son cœur, constaté par l'invocation méritoire « il n'y a de

(1) Étude sur le soufisme, *op. cit.*

(2) id. id.

divinité que Dieu », dont la seconde partie « que Dieu » affirme la présence divine, que l'élève ne désire rechercher, aimer et adorer que Dieu, le cheikh soufi apprend à l'agrégé au soufisme où, quand et dans quelles conditions, il doit répéter l'oraison par excellence, habile à soigner son âme, à la guérir de ses affections cachées, pour l'élever ensuite jusqu'à la conception du Dieu Un.

Dans cet ordre d'idées, le dikr est de trois catégories :

1° Le *dikr-el-ouaqt*, c'est-à-dire les litanies que tout aspirant au soufisme doit réciter après chacune des cinq prières de la journée, prescrites par le *Livre révélé;*

2° Le *dikr-el-djallala*, qui doit être récité dans l'isolement absolu, au moment où l'adepte écarte de son esprit toute préoccupation temporelle pour s'absorber dans la contemplation de la Vérité ;

3° Le *dikr-el-hadra*, spécial aux aspirants réunis en assemblée, sous la direction d'un précepteur. Le dikr-el-hadra est des plus méritoires ; si les adeptes sont inspirés par la même pensée divine, leurs efforts se concentrent et contribuent à abréger leur marche mystique.

Mentionnons encore le « dikr » *bettaqlid* بالتقليد ou d'imitation, considéré comme une bonne œuvre, mais n'ayant aucune des qualités du dikr d'initiation.

Il est propre à la multitude et enseigné soit par la famille, soit par un éducateur séculier.

Il est très utile pour se défendre contre les ennemis, mais n'a pas la force de protection nécessaire pour conduire à la station de l'union ou de proximité avec Dieu.

Le « dikr » n'est pas, en effet, indéterminé, mais revêt, au contraire, un caractère précis : Dieu, en le révélant au soufi privilégié, a déterminé le nombre exact de fois que les dévots des divers degrés doivent le répéter, et a eu soin d'en indiquer la portée.

Le précepteur n'est que l'intermédiaire de la puissance divine, mais un intermédiaire indispensable sans lequel le néophyte ne saurait arriver à l'annihilation formant obstacle à l'entrée de la Majesté de Dieu dans le cœur.

Tout homme qui ne se fait pas conduire par un directeur spirituel, est coupable de rébellion envers Dieu, car, il ne saurait, sans guide, parvenir au chemin du salut, possédât-il dans la mémoire, mille ouvrages de théologie.

« Tel celui qui aurait appris la médecine dans les livres et ignorerait l'application du remède au mal ».

Les trois mots divins *baraka, oued, dikr*, constituent la plate-forme

du soufisme et comprennent, de par leur essence, l'ensemble des doctrines esotériques des soufis.

Ils sont synthétisés eux-mêmes dans la *Tariqa* (طريقة), c'est-à-dire dans la règle de vie, le chemin particulier à ceux qui marchent dans la voie de la loi révélée pour arriver à Dieu en franchissant les étapes qui, de degré en degré, les amènent à la perfection spirituelle. Cette voie, tracée par l'Être Suprême et dont les éléments mystérieux ont été révélés au soufi parvenu à la dernière station extatique, et reconnu digne d'une telle faveur céleste, est la seule, l'unique, l'essentielle direction que les âmes pieuses et méritantes puissent suivre pour trouver le salut qu'elles recherchent.

Les principes fondamentaux de la Tariqa sont consignés, sous forme de recommandation spéciale, dans un document souvent fort volumineux appelé « *ouaçia* » واصية, où tous les préceptes des soufis, les moindres actes de leur existence, sont analysés et commentés avec une dialectique persuasive et passionnée.

Les vertus de l'*ouaçia* sont, nécessairement, incalculables ; c'est un talisman sans pareil, héritage précieux du détenteur de la Tariqa, lequel y puise les éléments nécessaires pour maintenir les humains dans les obligations et devoirs stricts de la *voie*.

* * *

Telles sont l'essence et les bases fondamentales du système doctrinal des soufis, dépouillées des assimilations coraniques et traditionnelles, et des métamorphoses qu'elles ont subies.

Ainsi présentées, elles répondaient à la *vox populi* si faible et si bornée, mais l'autorité supérieure musulmane ne pouvait qu'y voir une hérésie abominable, plus odieuse que celle des Mo'tazila, plus infâme que celle des Bathinïa.

Comment admettre, en effet, que le commun des mortels puisse parvenir, au moyen de pratiques d'un ordre temporel, à pénétrer les voiles de l' « Invisible », à saisir ces fils nombreux et subtils conduisant le croyant à l' « *istigheraq* » (absorption en Dieu) en passant par ces mystérieux tamis qui s'appellent, entre autres, le « *douq* » (lumière spirituelle qui donne à l'homme le pouvoir de discerner la vérité), les « *idjtima'a* », ces merveilleux entretiens des mystiques avec des saints ou avec le Prophète, les « *sekars* » ou la douce ivresse spirituelle, le « *madjma' el Baharin* » (confluent des deux mers) où le soufi est si près de Dieu que pour se confondre avec lui, il ne manque que la longueur de deux arcs.

Comment atteindre, enfin, le point incommensurable, alors que

Mohammed lui-même, le meilleur et le dernier des prophètes, le seul digne, suivant tout bon musulman, d'être admis dans l'union intime avec l'esprit divin, n'avait aucune connaissance « des choses » cachées, ne possédait aucun secret mystérieux.

« Si je savais ce qui est caché, je m'approprierais le bien, et le mal » ne me toucherait plus » (*Sourate*, VII, 188).

« Je ne vous dis pas que l'on trouve auprès de moi les trésors d'Allah, » je ne sais pas davantage ce qui est caché : je ne prétends pas, non » plus, être un ange » (*Sourate*, VI, 50).

Le soufi se plaçait donc au-dessus des prophètes, s'élevait au-dessus de l'humanité et, par son enseignement extatique, devenait en quelque sorte, un être surnaturel et merveilleux; tandis que Mohammed se considérait comme un simple mortel, ignorant des mystères de l'avenir et n'ayant aucun pouvoir de faire des miracles.

Ils te demanderont, dit-il, à quelle époque est fixée l'arrivée de l'heure (du jugement). Dis-leur : Dieu s'en est réservé la connaissance.

Ils t'interrogeront là-dessus, comme si tu savais. Dis-leur : Dieu est seul à le savoir (*Sourate*, VII, 185-186). Loué soit mon Dieu, de ce que je ne sois pas autre chose qu'un mortel, un envoyé (*Sourate*, XVII, 95-96), expressions qui reviennent souvent dans le Coran.

Mais le soufi ne se considérait pas comme un hérésiarque; ses sentiments étaient purs; sa popularité lui venait de la faim et du renoncement au monde; et il trouvait, dans la tradition légendaire, les moyens de légitimer son enseignement auprès de la masse inconsciente qui cherchait, dans ses doctrines, une compensation à la sécheresse du culte officiel.

Par la tradition qu'ils avaient su assimiler à leurs principes, les docteurs soufis faisaient remonter jusqu'au prophète la source de leur enseignement auquel ils donnaient une essence à la fois divine et mohammédienne.

Le cheikh versé dans la connaissance de Dieu, l'océan des sciences, Dhou-en-Noun-el-Masri a dit :

« Dans la course au galop à laquelle se livrent les âmes des prophètes dans la lice de la connaissance de Dieu, c'est celle de notre prophète Mohammed, — sur lui la bénédiction et la prière divine, — qui les a devancées toutes, vers les jardins fleuris de l'union intime (avec Dieu). (Extrait du *Roud-Erriahine*).

Ces sages n'étaient donc, selon eux, que les continuateurs des compagnons de Mohammed, dont ils faisaient des soufis du type le plus élevé, et c'est en suivant l'enseignement qu'ils disaient leur avoir été légué par les pivots de l'Islam, qu'ils obtenaient les grâces de Dieu.

La *tariqa*, ce don si puissant de la volonté divine, qui conduit à la vertu et à la vraie direction, leur avait été révélée à l'exemple des saints personnages qui les avaient initiés aux pratiques ascétiques propres à les conquérir.

Les combats spirituels qu'ils éprouvaient étaient analogues, dans leur pensée, à ceux subis par les compagnons du Prophète ; Abou-Beker, Omar et A'li avaient été particulièrement comblés de faveurs surnaturelles, et leur façon de voir et de procéder avait été suivie par les mystiques qui marchaient dans la même voie.

Abou-Beker, le pieux, celui qui avait eu le bonheur inconcevable d'hériter du khalifat au moment où rien ne l'avait terni ni souillé, avait groupé, du vivant même de Mohammed, un certain nombre de dévôts et leur avait enseigné les mystères de la voie divine.

Le premier de la série chronologique qui hérita de ce sublime sacerdoce, fut Sliman-el-Farasi, l'homme le plus capable et le plus méritant de l'association et, de main en main, la mission d'initier les croyants à la voie privilégiée parvint à certains soufis célèbres par leur science et leur anéantissement en Dieu.

Mais celui qui était parvenu au suprême degré du spiritualisme, que le Dieu très haut avait spécialement chargé de communiquer aux sages les secrets mystérieux de la tariqa, celui dont l'enseignement était infaillible, était A'li ben Abou-Taleb, A'li le sublime, mort martyr de sa foi ; l'héritier légitime de la maison du Prophète était l'homme de prédilection des soufis les plus renommés. Leurs biographies légendaires sont intarissables de louanges ; A'li n'était pas seulement un guerrier accompli, le compagnon inséparable et préféré de Mohammed, c'était aussi l'ascète, le théosophe, le thaumaturge le plus parfait.

« Dans sa bouche sont placées des définitions mystiques pleines de » profondeur et de sagesse théologique ; les écrivains soufis lui prêtent » même cette déclaration orgueilleuse, faite dans un moment de » béatitude :

« Je suis le petit point placé sous la lettre bâ, je suis le côté de Dieu, » je suis la plume, je suis la table réservée, je suis le trône de Dieu, je » suis les sept cieux ».

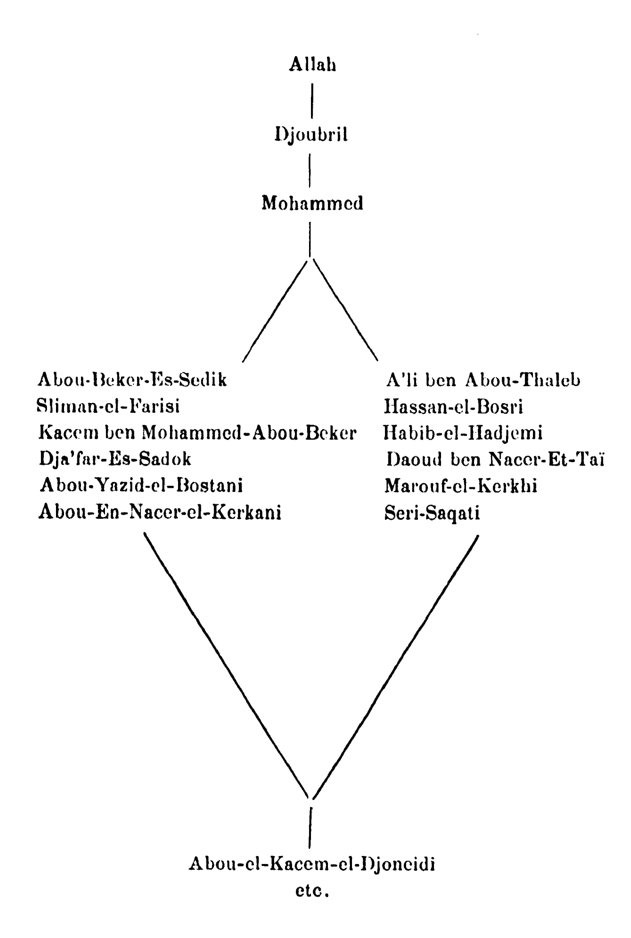
Il était, du reste, tout naturel que les sympathies des soufis allassent au flambeau de l'Islam, à l'Ouali-Allah (le Saint par excellence auprès de Dieu).

L'enseignement d'aucun ascète ne pouvait être aussi parfait que celui d'A'li, qui, de son vivant, continue la légende, avait initié un certain nombre d'hommes pieux à la Tariqa divine ; et ceux-ci l'avaient transmise, par une suite ininterrompue de saints personnages, aux soufis qui en étaient ainsi devenus les fidèles dépositaires.

Le fameux Hassan-el-Bosri fut le premier à bénéficier de ce précieux héritage. Après lui ce fut Habib-el-Hadjemi, puis Daoud ben Nacer-Et-Taï, Ma'rouf-el-Kerkhi, Seri-Saqati, jusqu'à l'illustre Abou-Qacem-el-Djoneidi qui passe pour avoir été le père du soufisme.

Les soufis établissaient ainsi deux lignées de personnages distincts aboutissant au Prophète, l'une par Abou-Beker, l'autre par A'li ben Abou-Taleb et formant les deux chaînes mystiques suivantes, devenues

les appuis, sans lesquels il n'y a point d'orthodoxie possible, de tant de dissertations doctrinales dérivées de l'école soufite.



Ces chaînes mystiques appelées selsela — سلسلة — dans certaines acceptions *selsela-ed-dheb* — سلسلة الذهب — chaîne dorée, sont le témoignage irrécusable que les soufis exhibent pour démontrer leur profonde orthodoxie.

C'est la source de toute révélation, et ceux qui ne suivent pas les pratiques de l'enseignement théorique des hommes pieux qui le forment, ne peuvent bénéficier de ses incalculables bienfaits.

Ici, encore, les esprits perspicaces ne voient, dans cet assemblage de noms vénérés, qu'un plagiat de la méthode de l'école d'Alexandrie.

Comme ils l'avaient fait pour leur qualificatif illustré par les Pythagore, les Platon et les Aristote, les docteurs soufis ne songèrent même pas à dénaturer le nom qu'ils donnaient à la lignée de saints musulmans qu'ils invoquaient comme leurs meilleurs appuis.

Rapprochez la *selsela-ed-dheb* des soufis, de la chaîne dorée néoplatonicienne, substituez les noms qui y figurent à ceux de Pythagore, Socrate, Platon, Aristote, Plutarque, Appollonius, Philon (le juif), Plotin, etc., qui nous indiquent l'origine et la filiation de la philosophie alexandrine, et il vous sera facile de conclure que celle-là n'est qu'un débris de celle-ci approprié à d'autres besoins et répondant à de nouvelles aspirations. Les noms changent mais la forme et la pensée demeurent intactes.

En cherchant à donner à leur doctrine d'importation étrangère, une origine musulmane, en exaltant A'li et ses disciples, les Soufis retombaient dans le schisme alide, s'en appropriaient les principes et la tradition et, remarque curieuse, ils adoptaient, dans leurs bases fondamentales, non seulement l'idée de la transmission de la parcelle divine chez les Imams de la maison d'A'li et le système d'initiation préconisés par le fondateur de la secte Ismaïlite, Abdallah, fils de Maïmoun, mais aussi, les termes mystiques employés.

La transmission de l'Imamat se faisait, nous l'avons vu, au moyen d'une délégation expresse appelée ouaçia — وصية — mot que les soufis emploient pour désigner le document qui contient leur enseignement également transmis, à eux, par A'li et ses disciples qu'ils considèrent comme leurs maîtres.

Quelques soufis prétendaient même, qu'A'li avait porté l'humble livrée *(khirqa)* (1) — خرقة — qui les distinguait du reste des humains, à l'exemple du Prophète, heureux de se vêtir de manteaux hors d'usage, qu'il se plaisait à rapiécer lui-même. Ce froc illustre leur fut conservé par les hommes divins compris dans leur chaîne mystique.

Quant à la prière dikr, cette oraison méritoire spéciale aux soufis et aux hommes purs, la base et le soutien inébranlable de l'enseignement soufite dont aucun musulman n'ose contester l'origine divine, elle a

(1) La Khirqa tire son origine, d'après la légende, de l'enlèvement du Prophète au Paradis, dans la nuit d'El-Mia'radj, par l'ange Gabriel. Conduit par l'ange dans un palais merveilleux. Mohammed prit dans un coffre renfermant des vêtements de diverses couleurs, plusieurs de ces vêtements qu'il distribua plus tard, après les avoir portés lui-même, à ses disciples préférés qui les passèrent ensuite à leurs successeurs.

Abou-L'hassen a dit : « la Vérité ayant scruté les âmes, n'en a trouvé aucune qui aspirât vers elle avec autant d'ardeur que celle de N. S. Mohammed. C'est pourquoi elle lui a accordé la faveur du Mia'radj, afin de la faire jouir, par anticipation, de sa vue et de son entretien ».

(Extrait du Roudh Erriahinne).

été recommandée par le Livre Sacré dans le 41me verset du chapitre XXXII :

يا ايها الذين امنوا اذكروا الله ذكرًا كثيرًا و سبحوه بكرة و اصيلا

(O croyant, énoncez (le nom) de Dieu par un nombre considérable d'énonciations, et célébrez le matin et soir).

O fils d'Adam, quand tu récites mon nom, tu me loues ; quand tu ne me prononces pas, tu es impie à mon égard (Tradition).

« Articuler Dieu vaut mieux qu'y songer simplement.

» Prononcer des lèvres le nom de Dieu c'est l'affirmer, ce que ne fait pas la pensée ».

Comme effet salutaire de la prière dikr : Dieu mentionnera ceux qui l'aurons mentionné. « Parlez-moi, a-t-il dit, et je parlerai de vous. » — (Ridouane, p. 32).

Aucun théologien musulman ne songerait à dénaturer l'orthodoxie du dikr, et les soufis, qui en ont fait leur pivot, enseignent que ce *credo* surérogatoire est un bienfait suprême dont l'excellence a été célébrée par la tradition. « Celui qui le possède a pour devoir de le répandre dans l'âme des dévots, de même que Mohammed l'avait enseigné à A'li ainsi qu'à tous ses *ashab* (compagnons) ».

A'li, interrogeant un jour le Prophète, lui dit : O Envoyé de Dieu, indique-moi quel est le plus court chemin qui conduit au Paradis, celui que le Seigneur apprécie le plus et qui est le mieux à la portée de ses adorateurs ? »

Le Prophète lui répondit : « Ce chemin, ô A'li, c'est d'énoncer sans cesse le nom de Dieu dans la retraite ; cet exercice est si méritoire que la fin du monde n'aura lieu que lorsque personne sur la terre ne s'en acquittera plus ». — Mais comment, ô Envoyé de Dieu, faut-il énoncer le nom du Seigneur, poursuivit A'li ? — Il faut fermer les yeux, répondit le Prophète, et prononcer trois fois ce que je vais dire ; regarde-moi, tu m'imiteras ensuite. Mohammed ferma les yeux et dit trois fois d'une voix forte : « Il n'y a de Dieu qu'Allah ».

A'li répéta ce credo qu'il apprit ensuite à Hassan-el-Bosri, lequel enseigna à El-Habib-El-Adjemi et c'est ainsi que de l'un à l'autre, l'usage du dikr fut transmis aux soufis.

Ainsi, il n'y avait plus de doute : la partie substantielle de la théorie des soufis dérivait du Livre et de la Sonna.

Certes, l'historien impartial ne peut plus s'arrêter à ces habiles combinaisons tendant à réconcilier la théologie dogmatique avec la théosophie de l'école des soufis. Il ne peut donner une valeur historique aux fables monacales d'Abou-Beker et d'A'li ; mais chez les musulmans, la tradition est une loi sacrée, et les théologiens les plus sévères, poussés par la masse en délire, furent contraints d'accepter

et, plus tard, d'appuyer le raisonnement harmonistique des docteurs soufis.

« Il n'est permis à personne de douter de l'orthodoxie des soufis, » s'écrie le cheikh El-Islam-el-Makhzoumi, à moins qu'il n'ait fait partie » lui-même de leur école et n'en ait constaté expérimentalement le » désaccord avec les dogmes du Livre saint ».

« Prends un précepteur, ô mon frère. Écoute mes conseils et garde- » toi de dire que la voie soufite n'est autorisée ni par le Livre, ni par la » Sonna : ce serait une impiété. Le soufisme est une œuvre entièrement » Mohammédienne ; la trame et la chaîne de son tissu sont mohammé- » diennes. (Cha'rani, dans le Maharek-el-Anouar-el-K'adalya) ».

Il faut conclure, dit le cheikh Abd-el-Hadi ben Ridouane, « qu'il n'y » a pas contradiction entre les leçons du soufisme et les enseignements » versés dans la jurisprudence canonique ». « Toutefois, les soufis retiennent, pour eux, les points principaux et les mieux établis des matières où il y a divergence et marchent, autant que possible, d'accord avec les pères de l'Islamisme. Cette conduite est on ne peut plus difficile, mais elle est aussi la meilleure, car la récompense est en proportion de la peine » (1).

Partant de ces principes, généralement admis par les Eulama eux-mêmes, ces pharisiens de l'Islam, jaloux de leur influence et de leurs prérogatives, et enracinés dans l'esprit du vulgaire, incapable de suivre la controverse et de distinguer les subtilités de la spéculation, le système des soufis repose sur le trilogisme ci-après : imiter le Prophète et ses compagnons dans leur morale et leur conduite, se nourrir de choses licites, et mettre de la sincérité dans ses actes.

Voilà, aussi brièvement qu'il nous a été possible de le faire, la théorie de l'école soufite. Il est aisé de concevoir combien le prestige de ceux qui en étaient les champions a été grand.

La foule, d'où ils tiraient leur origine, trouvait, en eux, une consolation à ses misères, et se jetait, inconsciente, à leurs pieds. Elle écoutait,

(1) Sache que le soufisme est une doctrine entièrement pure, mais il faut bien peu de chose pour souiller ce qui est immaculé, et l'on ne peut douter que, dans la pratique, cet enseignement n'ait laissé une large place à l'imposture et à l'introduction de tendances novatrices ou hérétiques.

Cela tient à deux raisons : la première c'est que si quelqu'un se donne faussement le mérite d'appartenir à la secte, tout en contrevenant à ses principes, les soufis, non seulement ne soulèvent pas le voile de son imposture, mais le couvrent au contraire d'une généreuse indulgence ; la seconde c'est qu'à notre époque, la majeure partie de ceux qui vivent dans des erreurs qu'on voudrait redresser vous accueillent en disant : « Vous m'avez jalousé ». Il s'en suit des conflits auxquels les soufis véridiques et fidèles à la saine doctrine ne prennent pas part; et cette abstention est considérée, par les ignorants, comme l'approbation des fâcheux errements dont ils ont été les témoins oculaire ou les auditeurs.

(Extrait du *Madkhol eccharа'i eccherif a'la el madhahib erraba'a*, par l'imam Ibn-el-Hadj ben A'bdallah-Mohammed ben Mohammed ben el-A'bdari, mort en 737) (hégire).

anxieuse, leurs prières puisées à la source du Très-Haut et, dans son enthousiasme, semblait partager les intuitions mystiques auxquelles ils prétendaient s'élever dans leurs extases religieuses.

El-Djoneïdi à Baghdad, Abou-Othman à Niçabour, Abou-Aballah-Ibn-el-Djella à Damas, et tant d'autres (Djami cite l'histoire de plus de 220), bravaient la colère de certains khalifes et la fureur des Eulama, et exerçaient, sur les peuples musulmans, un ascendant qui tenait du prodige.

« El-Djoneïdi jouissait, à Baghdad, d'une telle estime que le jour de son inhumation, soixante mille personnes se rendirent sur sa tombe ». (Dugat, p. 322.)

Quelques-uns d'entre-eux se prétendirent les égaux du Prophète, que disons-nous, les égaux, ils s'estimaient hautement supérieurs, car Mohammed, à vrai dire, avait été envoyé par Dieu, mais n'était pas, comme eux, confondu divinement avec lui.

A leur mort, la foule les considérait comme les seuls magnats de l'Islam. Elle les rangeait au nombre des 4,000 ouali « amis de Dieu », placés au premier degré de la sainteté islamique, auquel ils étaient parvenus en marchant dans la voie spirituelle (la tariqa).

Mais le Dieu clément et miséricordieux ne se borne pas à accueillir dans son sein ceux qui suivent la voie céleste, et cherchent par l'anéantissement de leur être, à se rapprocher du trône souverain. Sa puissance magnanime se porte, plus spécialement, sur une catégorie d'hommes envoyés par « Lui » dans le royaume terrestre pour accepter et supporter, sans murmures, les coups du sort, et absorber dans leur âme les péchés des humains méritants. Ils sont les éternels témoins que les merveilles de Dieu demeurent toujours subsistantes, et servent d'instrument pour la manifestation de la mission du Prophète.

« Dieu prend leurs intérêts et ne les laisse pas un seul instant abandonnés à eux-mêmes. Il a soin de leur existence, car n'a-t-il pas proclamé « que Dieu prend soin des gens de bien ».

Ces hommes, amis de Dieu, sont dans les pays où la foi coranique a implanté ses racines ; ils semblent vivre dans une profonde nuit, mais leur âme est en contact constant avec l'Esprit divin ; leurs regards sont sans cesse tournés vers la créature et, par un effet divin qui les place au premier rang de la sainteté après le Prophète, ils pratiquent, avec ferveur, les devoirs de la religion, mais sans s'en apercevoir et, par suite, sans envisager la récompense qu'ils en obtiendront, car Dieu les maintient toujours dans l'obéissance absolue à ses décrets.

Qui ne connaît le *derouich*, non pas le derouich, sectaire farouche de la Perse, devenu, comme le faqir, son synonyme, le soufi fervent que nous connaissons, mais le derouich par dérision, de l'Afrique septentrionale, que les sceptiques (il y en a toujours) accablent de sarcasmes et que le vulgaire, comme le croyant sincère, adore et vénère.

En Orient, il a conservé son nom illustre d'ouali parfait (ami de

Dieu par excellence) ; dans les États barbaresques, on l'appelle vulgairement derouich, par imitation du derouich sectaire.

Dans l'Inde, il s'appelle toujours faqir, non ce faqir qui, par les macérations austères dont parlent les livres sanscrits, arrive aux dernières extravagances, mais ce simple, ce hideux mendiant qui va nu, le corps couvert de cendre et souillé d'ordures, le regard farouche et la bouche close, et commande, armé de sa redoutable massue, la charité des paysans.



Ici, les esprits perspicaces le qualifient aussi de « *mahboul* » (aliéné), à cause de son caractère excentrique et bizarre.

Tout le monde a vu, en effet, cet être inconscient qui promène sa nudité à travers les villes et les campagnes, indifférent aux actions qui, pour la masse, lui sont suggérées par l'Être suprême, inattentif au monde qui l'entoure (1).

Vêtu du costume que la clémente nature lui a donné, supportant parfois, par mégarde, le haillon ramassé n'importe où, qu'un croyant zélé lui a jeté clandestinement sur les épaules ou attaché à la ceinture, pour couvrir sa pudeur, il marche, le regard vague, perdu dans l'immensité ; ses cheveux longs et épars qui tombent incultes sur ses épaules, attestent son infortune matérielle, tout en le préservant des injures climatériques.

En pleine forêt, dans les champs en friche ou cultivés, sur les bords de la mer, des lacs et des cours d'eau, au sommet des montagnes les plus escarpées, dans les *thébaïdes* ou dans les contrées habitées, le derouich trouve aide et protection. Le vulgaire, qui ne sait pas donner de bornes à son imagination, est persuadé que, tel un nouvel Orphée apprivoisant, aux accents harmonieux de sa lyre, les tigres et les lions cruels, le derouich partage sa couche avec les bêtes fauves ; que celles-ci lui servent de monture lorsque ses jambes fléchissent après un long voyage, et qu'il s'associe volontiers à leur frugal repos.

Les oiseaux, avec un soin angélique, guettent son sommeil pour débarrasser son corps des insectes qui le couvrent et le dévorent. Sans

---

(1) Photographie communiquée par M. Gillotte, administrateur de la commune mixte d'Ammi-Moussa.

parents, sans amis, sans relations avec le monde des humains, il est l'être surnaturel, merveilleux, extrait des trésors des grâces divines et « *placé sur le tapis de l'affection suprême* » où le Dieu miséricordieux le maintient et le dirige.

« C'est », dit le poète Djami « par la bénédiction de ses pieds que la pluie tombe du ciel, sans qu'il s'en mêle et sans qu'il le sache; c'est par l'effet de la pureté de son existence que les plantes germent du sein de la terre; c'est sous ses auspices que les Musulmans obtiennent la victoire sur les Infidèles » ; que les miracles les plus fantastiques se produisent; et c'est grâce à son intercession involontaire, que l'Être suprême dirige ses regards vers les créatures, exauce leurs prières et leur pardonne leurs méfaits.

Aussi, la masse des croyants guette ses moindres gestes, épie le plus petit de ses mouvements, essaie d'interpréter les paroles incohérentes, au sens mystique, qu'il prononce par intervalles. Elle recherche son contact, l'idolâtre lorsqu'elle peut l'approcher, le craint lorsque *l'a'lem* (le savant) donne à ses paroles une interprétation menaçante. Le fellah est heureux de lui voir traverser son champ, de l'introduire dans sa demeure; le berger implore de lui, un mot, un geste qui préservera ses troupeaux des fauves redoutables; et la femme inféconde épie l'heureux moment de se rapprocher de lui, espérant, dans un violent adultère, sentir germer dans ses entrailles ce fruit dont l'absence fait de la femme musulmane un objet de mépris.

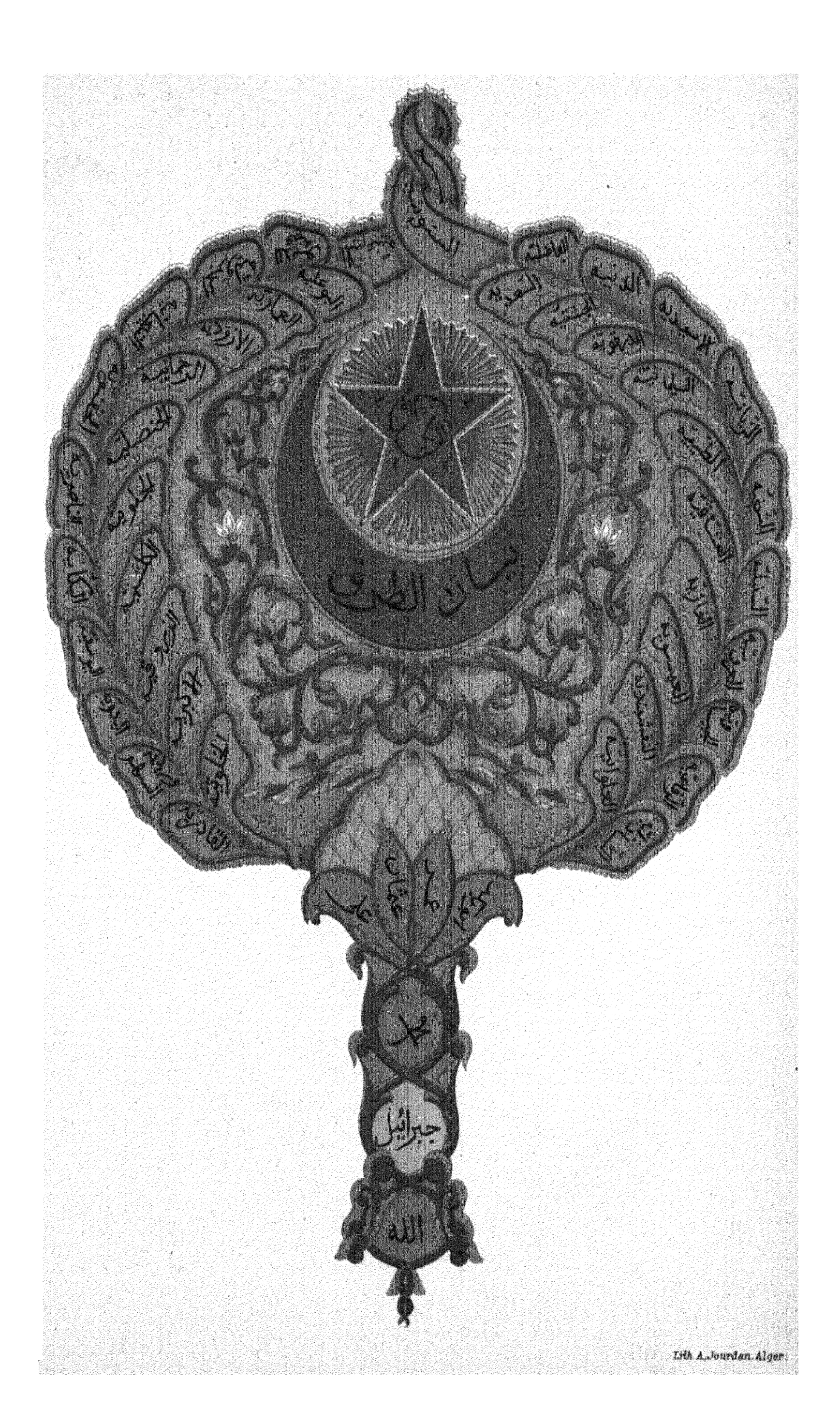
Chose qui serait incroyable si elle ne prenait sa source dans la superstition, alors que le musulman farouche, dans d'autres cas, tue sur un simple soupçon, l'adultère du derouich n'est pas, pour lui, un outrage, mais une faveur divine, augure de bien-être et de prospérité. On le tolère, on le sollicite et, quand il devient orgiaque, on le couvre d'un burnous... on le protège ! (1).

Lorsque le derouich est appelé, pour toujours, dans les sphères célestes, il prend sa place auprès du trône souverain, et le Dieu clément lui permet d'initier les humains dignes d'une telle faveur à la glorieuse *baraka* qu'il possède.

C'est ainsi qu'à l'exemple du magnat soufi, il devient l'intercesseur des êtres humains dans l'Au-delà; et la révélation de la tariqa n'en change pas, pour cela, la nature; ceux qui la reçoivent, soufi ou ouali, ne différant qu'au point de vue du départ.

Ces deux conceptions : 1° absorption du sage en Dieu par l'anéantissement de l'être au moyen de pratiques sévères et méthodiques; 2° exaltation de l'ouali (derouich en occident), au point de le croire en

(1) « On m'en a cité un qui, à Tunis, accolait les femmes en pleine rue. Les passants » le couvraient respectueusement de leurs burnous pendant l'accomplissement de cet » acte édifiant ». (Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes*, appendice, p. 479). Les exemples de cette nature sont fort nombreux; il serait fastidieux d'en faire ici une longue énumération.



Lith A. Jourdan. Alger.

union constante avec l'esprit divin; conceptions aboutissant toutes deux à la délégation de la parcelle divine ou baraka, avaient pris consistance; elles étaient acceptées avec enthousiasme par les esprits faibles, et sans répugnance par les intelligences plus élevées.

Mais l'école des soufis, en imprimant à l'Islamisme une nouvelle orientation, donna naissance à une foule de dissertations doctrinales aboutissant toutes aux principesgénéraux du soufisme; mais, de morales qu'elles étaient, elles devinrent théurgiques, pour finir dans un panégyrique outré, modelé sur des désirs de luxe ou de vaine ostentation.

De même que les Alexandrins, lorsque les soufis ne surent plus évoquer Dieu dans leur âme, ils allèrent chercher des espérances, des émotions et des mystères dans les temples. Ils traduisirent la morale de Djoneidi en poursuite d'un aliment matériel, et ce semblant de philosophie que nous avions cru, un instant, voir apparaître, devint de l'histoire crédule et superstitieuse.

Chaque soufi, parvenu au suprême degré, donna à la tariqa une forme particulière; l'ouali célèbre communiqua de son côté une tariqa aussi parfaite mais différente dans ses éléments constitutifs : de là, de nombreuses voies spirituelles (trouq), véritables confréries islamiques dérivées du soufisme et qui, en devenant les plus puissants et les plus fidèles soutiens de l'Islam, l'enserrent dans son immobilisme et le dirigent au gré de leurs intérêts respectifs. Nous les avons fait figurer dans une chaîne symbolique qui, en nous montrant leur origine, nous donne une idée exacte de leur formation.

Mais, avant d'en faire connaître l'évolution, il est nécessaire d'examiner à grands traits les croyances populaires des pays soumis à la loi du Prophète, croyances sur lesquelles les confréries ont modelé les doctrines extatiques qui les distinguent et puisé quelques-uns des germes de leur puissante organisation.

* * *

L'homme, sans cesse en lutte avec les vicissitudes de l'existence, éprouve une satisfaction inexprimable à chercher dans l'incompréhensible, dans l'Au-delà, ce nous ne savons quoi de pur et de moral qu'il essaye en vain de se procurer auprès des êtres et des choses qui l'entourent.

Dans ses moments de chagrin, de souffrance extrême ou de détresse, une indicible inclination, un sentiment intime gravé au fond de son cœur, le poussent à implorer une Puissance invisible qu'il croit capable d'atténuer ses peines et de le secourir; de même, l'explosion d'une joie inattendue, le ravissement mystérieux, qui se traduisent par un senti-

ment inexplicable de contentement et d'admiration, l'incitent à remercier l'Éternel Inconnu qui les lui procure.

Ce sentiment naturel est nécessairement proportionné à la culture de l'esprit, mais, quoi qu'il advienne, il est et demeure indéracinable.

Les conceptions morales et religieuses, la spéculation et la dialectique le placent à un niveau plus élevé, le dirigent vers des horizons plus nobles et plus dignes de son essence, mais le fond demeure invariable et, lorsqu'on soulève le voile qui le cache et le protège, on est certain d'y apercevoir, intacts, les premiers germes qui, à travers les âges, apparaissent sous diverses formes et appropriés à de multiples éléments.

C'est l'éternelle histoire des croyances populaires et des religions, entièrement faites de traditions aussi anciennes que l'humanité ; elles naissent, se modifient, s'améliorent ou disparaissent, mais celles qui ont su pénétrer le cœur humain ne meurent pas.....

La religion de Mohammed s'était imposée, dès son apparition, par la force et la violence et avait subjugué, en moins de cent ans, les immémoriales traditions des peuples vaincus. Mais, si elle avait su s'implanter à jamais chez les habitants de la péninsule arabique, pour lesquels elle semblait avoir été révélée, elle ne pouvait obtenir le même résultat notamment, chez les Perses et les Grecs, guidés par des conceptions opposées aux doctrines islamiques, ni conquérir l'âme de nations soumises à leurs antiques usages et avares de leurs dieux débonnaires.

Mohammed avait laissé à ses prosélytes le soin d'appliquer son œuvre à un monde qu'il ignorait, œuvre immense, entourée d'écueils, mais non insurmontable pour des hommes profondément imbus de leur devoir, qui entrevoyaient le Paradis comme récompense et étaient heureux de martyriser leurs corps pour défendre et sauvegarder la religion nouvelle.

Les résultats répondirent à leurs efforts et, s'ils ne réussirent pas à faire disparaître, chez les peuples vaincus, les cultes anciens, s'ils ne purent toujours enrayer des usages séculaires, ils surent, du moins, les tolérer, les niveler et, parfois, se les assimiler en les couvrant du manteau de l'Islam.

Dans les pays proches de l'Asie d'où sont partis ces prodigieux élans de la pensée emportant, avec eux, ce mysticisme ascétique et sensuel répandu sur l'Occident à des époques quasi-périodiques, l'Islamisme n'a pu que voiler les croyances populaires.

En Perse, la vieille foi Zoroastrienne, après avoir supporté, pleine de vigueur, l'invasion des idées qui avaient circulé sous le ciel de l'Asie, de la Grèce et de l'Égypte, transparaît toujours, à travers les préceptes coraniques qui, n'ayant pu la déraciner, semblent, en lui assignant sa demeure, l'avoir immortalisée.

D'après M. Veth, dans sa description de l'état religieux cité par

M. A. Kuenen (1), « la vieille foi populaire animiste n'a, dans la grande » masse, rien perdu de sa force, et le culte de la nature, l'adoration des » esprits, sont encore, aujourd'hui, en honneur chez les Javanais qui » les pratiquent à l'abri de l'Islam ».

Si l'on soulève, ça et là, un pan du manteau musulman, écrit M. Kuenen, on met à jour le boudhisme, jadis répandu à Java par des missionnaires de l'Hindoustan où, là encore, « les façons de voir des indigènes perçent à travers la doctrine et la vie » des Mahométans.

L'Égypte, à une époque rendez-vous commun de toutes les philosophies et de toutes les religions, nageant dans l'opulence que sa terre chantée par Théocrite et sa situation sur la grande route du commerce indien lui procuraient, avait résisté au gouvernement odieux de Ptolémée, aux massacres d'Alexandrie et, après plus de vingt siècles de despotisme, n'avait trouvé de consolation que dans ses mille divinités gardiennes des trésors que les rives du Nil lui prodiguaient. — Sérapis, en qui tous les astres se confondaient, procurait à ses habitants des guérisons merveilleuses. L'omnipotence de Sérapis, dont les sanctuaires couvraient la terre des Pharaons, est admirablement synthétisée par la réponse d'un de ses oracles, conservée par Macrobe : « Qui je suis ? Je suis le Dieu que je vais dire : la voûte du Ciel est ma » tête ; la mer mon ventre ; la terre mes pieds ; la région éthérée mes » oreilles, et, pour œil, j'ai le brillant flambeau du soleil qui porte par- » tout mes regards » (2). Le bon Osiris faisait monter le Nil au jour fixé ; le temple d'Apis, le crocodile d'Arisone et la déesse aux mille noms, Isis, donnaient satisfaction à la dévotion populaire retombée dans un fétichisme grossier, où la liturgie et les orgies de l'Orient se mêlaient.

Le Mahométisme chercha à abroger tout ce qu'il trouva d'incompatible avec son essence, mais dans l'impossibilité de le faire toujours, il lui fallut satisfaire aux pratiques inhérentes à la nature du pays du Nil et même consacrer, en les faisant siennes, « celles qui étaient en » rapport avec les inondations et la baisse du fleuve ».

Aussi bien qu'il l'avait fait en Perse et en Syrie, il dût rétablir, en Égypte, certaines fêtes populaires telles que le *Nôruz* et les réjouissances du printemps iranien qui, après avoir été officiellement consacrées par les khalifes, passèrent dans la tradition et sont encore aujourd'hui célébrées « avec les allures et la couleur de l'Islamisme ».

M. I. Goldziher, dans son étude « les Saints de l'Islam » nous a fait connaître comment les thaumaturges musulmans avaient pris les lieu et place des dieux fétiches de l'Orient, et M. Renan, dans son ouvrage « la Mission Phénicienne », a relevé, avec tant d'autres orientalistes de

(1) *Revue de l'Histoire des Religions*, t. 6, p. 28-29.

(2) Saturn, I, XX, 17.

talent, des documents qui ne laissent aucun doute sur l'existence, dans les pratiques extérieures de l'Islam, de glanures des anciens cultes (1).

Mais c'est surtout dans l'Afrique septentrionale que les exemples abondent ; en étudiant, sur place, les vestiges dont le sol est encore parsemé, en se reportant aux mœurs et coutumes des peuples autochtones, lesquelles se devinent à travers les lois de l'Islam, on peut suivre cette marche admirable par laquelle les Musulmans sont parvenus à islamiser les croyances populaires des Berbères, et, qui plus est, à les partager et à les soutenir.

A l'époque où le Christianisme était propagé par des évêques inspirés par cette foi ardente qui en faisait des martyrs, l'autochtone passionné et superstitieux, en butte à d'effroyables déprédations et accablé d'impôts, s'élevait volontiers au-dessus de son polythéisme grossier, pour adorer le Dieu des Chrétiens.

Le zèle et l'aptitude des missionnaires chrétiens répandus dans les plus petites villes, dans les plus infimes villages, les cruautés et les persécutions odieuses dont ils étaient l'objet de la part des gouverneurs, favorisaient leur prosélytisme et contribuaient à donner à l'église d'Afrique une importance telle qu'en moins de cent ans, elle fut classée au premier rang parmi celles de l'Empire Romain. Aussi, les habitants du Tell, les Lybiens de Salluste, subissaient-ils, au moins en partie, la loi commune aux peuples qu'un contact prolongé et des intérêts connexes finissent par confondre dans un même sentiment religieux.

Comme pour défier le despotisme et les cruautés des Septime Sévère, Decius, Valérien, Dioclétien et de tant d'autres, les condamnations à la prison, aux mines, le martyre que beaucoup de prêtres et d'évêques subissaient avec une résignation stoïque, le sacrifice de saint Cyprien, pour ne citer que celui-là, et les victimes exécutées à Lambèse, trouvaient de l'écho dans le cœur des Berbères qui, instinctivement, se sentaient attirés vers le Dieu de ces victimes d'une foi si profonde.

Cependant, dans les hauts-plateaux et dans les régions sahariennes, les Gétules, réfractaires à toute fusion avec l'élément européen, se laissaient difficilement pénétrer par ce culte envahisseur, symbole de paix et de conciliation, qui jurait avec les mœurs guerrières de ces peuplades.

Indécis et méfiants, ils ne l'accueillaient qu'avec une crainte superstitieuse, et sans se laisser gagner entièrement par cet enthousiasme divin qui entraîne les masses et les subjugue.

Époque, malgré tout, féconde, qui dura plus de deux siècles, et pendant laquelle l'Église romaine communiqua aux Africains, voués à un fétichisme grossier, cette sève tout évangélique dont les traces subsis-

(1) Dans son voyage en Arabie, M. Gloser a constaté, dans le Yémen Zéïdite, que des saints regardés comme des musulmans ou, au moins, comme des précurseurs de l'Islam, sont, en réalité, des personnages vénérés de l'*antiquité Sabéenne*, « Études sur l'épigraphie du Yémen » (*Journal Asiatique*, 1884. — Voyage de M. Gloser dans l'Arabie méridionale par Joseph et Hartwig Derenbourg).

tent encore, aujourd'hui, dans les âmes naïves de nos indigènes, principalement de nos Telliens.

Malheureusement, hier comme aujourd'hui, comme demain, les institutions les plus saines, les pensées les plus justes, les religions les meilleures, se heurtent et se heurteront aux intérêts matériels, toujours insatiables, qui avilissent la foi la plus pure quand ils ne la transforment pas en sentiments de haine et de cruauté.

L'ère des martyrs, provoquée par l'édit de Nicomédie, donné par Dioclétien, amena les « *traditeurs* » et il s'ensuivit des dissensions religieuses qui, durant trois siècles, menacèrent, avec l'empire, la religion du Christ, et ne se terminèrent que par la disparition du premier et par l'anéantissement de la seconde.

On sait avec quel acharnement, le schisme des Donatistes (du nom de Donat, premier évêque de Cases-Noires (*cellœ nigrœ*), en Numidie), poursuivit de sa haine tout ce qui touchait à l'empire et à la société. Schismatiques et orthodoxes se jetaient l'anathème au visage, se maudissaient dans la même paroisse, détruisaient les églises et méconnaissaient les édits des empereurs.

La masse indigène, elle, pratiquait sa tactique naturelle de volte-face et, en donnant son appui aux insurgés, sentait renaître, dans ses rangs, son désir d'indépendance et ses sentiments de haine si longtemps comprimés.

Avide de pillage, excitée par ceux-là mêmes qui, autrefois, lui recommandaient le calme et le recueillement, elle s'organisait par bandes qui, animées par leur cri de ralliement « *laudes Deo* » (louanges à Dieu), parcouraient les campagnes sous le nom de « *Circoncellions* », dévastaient les fermes, ne laissant derrière elles que ruines et carnage (1).

« La Justice elle-même pleura les maux que l'Afrique souffrait », s'écriait Ammien Marcellin, et, plus loin, il ajoutait : « Il n'y a pas de bêtes si cruelles aux hommes que la plupart des chrétiens le sont les uns aux autres » (2).

Quel était donc ce Dieu dont les adorateurs et les prêtres devenaient fraticides, au nom de qui des femmes et des enfants de naissance illustre, de dogmes différents mais de même religion, étaient suspendus tout nus, flagellés de verges et brûlés avec un fer rouge ; sous le couvert de qui, une foule d'individus avaient, tantôt les oreilles, tantôt la langue, le nez et les mains coupés ?

Dans l'esprit de ces primitifs qu'étaient les Berbères, un Dieu qui laissait accomplir de tels forfaits ne pouvait être le « *Tout-Puissant* » magnanime et miséricordieux qu'on leur avait dépeint !

(1) « C'étaient des troupes de furieux, qui couraient par les bourgades et les » marchés avec des armes, se disant les défenseurs de la Justice, *mettant en liberté les* » *esclaves*, déchargeant les gens obérés de leurs dettes, et menaçant de mort les » créanciers s'ils ne les déchargeaient pas ». (Fleury, *Hist. Ecclésiast.*, vol. III, liv. XI).

(2) Ammien Marcellin (Lib. XXII, cap. V).

Et le doute entrait, pour n'en plus sortir, dans les âmes du pauvre et du faible, de ceux-là mêmes qui, hier, avaient eu confiance, et, aujourd'hui, pauvres hères, étaient obligés, ou de supporter les outrages, ou de suivre au pillage ces mêmes prêtres qui leur avaient appris à soulager le misérable, à venir en aide au frère en religion.

Vraiment, pensaient-ils, ce Dieu qui tolérait que ses disciples se déchirassent les uns les autres, n'était pas celui qu'on leur avait fait connaître; et ces évêques, qui méprisaient le Saint Ministère, ravissaient par la fraude, l'usure et le pillage, au lieu d'assister le pauvre et de recommander la probité, ces évêques n'étaient que de simples mortels guidés par les instincts du vulgaire, et non les intercesseurs entre l'Au-delà et l'humanité...

La horde vandale appelée par Boniface, après s'être jetée, pour des considérations religieuses et des vues politiques, dans l'Arianisme, acheva de détruire ces convictions intimes des Berbères, et Hunéric, poussé par les Ariens, compléta impunément l'œuvre des schismatiques. Les peuples autochtones, d'abord enthousiasmés par l'idée d'un seul Dieu, finirent par devenir les victimes des dissentiments continuels dont ce même Dieu était la cause, et, sans cesse en lutte, exposés à des privations, à la tyrannie des Byzantins et aux vexations des exarques, ils finirent par se méfier des appuis humains et retournèrent à leurs dieux champêtres, à leurs cultes, desquels ils ne s'étaient, d'ailleurs, jamais complètement éloignés.

Qu'adoraient-ils donc, au juste, ces barbares farouches, méfiants et superstitieux ? Avaient-ils des dieux solaires, invoquaient-ils les astres, ou avaient-ils profité du voisinage et du contact des Phéniciens pour adopter quelques-unes de leurs divinités ?

Oui, dit Corripus : « Certaines peuplades offraient des sacrifices » humains à Gurzil, Mastiman et autres divinités » (1).

Ailleurs, existaient des divinités spéciales confondues, sans doute, avec celles de Carthage ou de la Rome païenne (2).

(1) E. Mercier « *Histoire de l'Afrique Septentrionale* », t. 3, p. 207.

(2) Dans la série des monuments d'art carthaginois, qu'on voit au musée d'Oran, plusieurs de ces monuments portent des *ex voto* à Saturne, le *Baal-Hamân* de la trinité punique, ce qui fait voir que les cultes carthaginois s'étaient introduits à Portus Magnus (près de Saint-Leu) et qu'ils y étaient encore en honneur sous la domination romaine.

Deux textes provenant des ruines d'Altava mentionnent que deux corps de troupes, l'*Ala Parthorum* et l'*Ala Thracum*, au retour d'expéditions heureuses, rendent grâce de leurs succès aux dieux maures et à une divinité sans doute locale, le *Genius Nemesi*. L'une de ces dédicaces est datée de l'année de la province 169 (de J.-C. 208).

(Voir, sur ce sujet, les intéressantes études du commandant Demaeght desquelles nous extrayons ces renseignements, publiés dans la *Vie algérienne et tunisienne*, mars 1897).

L'épigraphie nous a conservé les noms de quelques divinités topiques, trouvées généralement dans des grottes ou dans les parties montagneuses exclusivement habitées par les autochtones.

Nous citerons entre autres *Aulisua* (1), *Bacax* (2), *Beldir* (3), *Kantus*, dont les noms figurent sur des inscriptions trouvées : la première à Tlemcen, dans la base du minaret d'Aqadir, la deuxième à l'entrée des grottes du Djebel-Taïa *(commune mixte de l'Oued-Cherf)*, non loin d'Hammam-Meskhoutine *(aquæ Thibilitanæ)*; la troisième à Guelaât-bou-Sba, au pied du versant sud du Fedjoudj, et la quatrième à Khenchela.

Ajoutons encore *Ifru*, qui semble n'être que le mot berbère Ifri, lequel signifie montagne escarpée (par extension, excavation), mentionné dans une inscription de Cirta, et *Silvain*, « sorte de divinité » rustique, vague et impersonnelle, dont le nom est souvent ajouté à » celui des autres dieux telluriques » (4).

Mais, au-dessus de ces divinités rustiques, n'avaient-ils pas, eux aussi, un embryon de monothéisme ? Ne concevaient-ils pas une puissance divine absorbant toutes les autres et n'étaient-ce pas les astres qui frappaient davantage leur imagination, vers lesquels ils élevaient, plus volontiers, leur âme, parce qu'ils s'en expliquaient moins facilement les mystères ?

Le début du songe de Scipion nous permet de le croire. Scipion raconte « qu'à peine débarqué en Afrique, son premier soin fut d'aller » trouver le vieux roi berbère Massinissa. Massinissa l'embrasse en » pleurant, puis levant les yeux au ciel : *Grates inquit, tibi ago, summe* » *sol, vobisque, reliqui cœlites* » (5).

Ne faut-il pas, avec M. Cucheval, le savant annotateur de l'ouvrage de Cicéron, voir, dans cette invocation au Soleil, un souvenir de la religion des Perses dont le dieu *Mithra* (6) était le symbole ?

N'est-ce pas ce Mithra, « médiateur entre le Dieu Suprême et les hommes », dont le culte, importé à Rome par les légions de Pompée, se répandit dans le monde romain et particulièrement dans l'Afrique Septentrionale, qu'invoquait Massinissa ? (7). Ce Mithra dont les mystères et les

(1) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, n° 9906.

(2) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, n°s 5504, 5505, 5517 et 5518.

(3) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, n° 5279. Le mot Baldir est punique, mais certains épigraphistes pensent, avec raison, que les Phéniciens ont fait précéder le nom du dieu lybique Dir ou Dyr (Dyr-Dir) de la particule Baal, qui signifie seigneur, maître.

(4) Ch. Vars, *Cirta, ses monuments, son administration*, p. 342.

(5) G. Boissière, *L'Algérie romaine*, t. I.

(6) Dans les dialectes orientaux, Mithra signifie amour, puissance, lumière.

(7) Les Berbères qui ont conservé, dans toute leur pureté, leur race et leur langue, — nous voulons parler des Touareg, — pour avoir emprunté aux Musulmans le nom d'Allah, dont ils ont fait *lalla* ⵉⵍⵍ•, n'en ont pas moins conservé, pour désigner

fêtes excitaient à un si haut degré les esprits, et dont le culte, parti des ténèbres de la caverne (Spelæum), s'élevait jusqu'à la lumière représentée par le Soleil et arrivait à une sorte de monothéisme.

Que de rapprochements curieux à faire, en effet, entre les épreuves terribles d'initiation que les thaumaturges mithriastes de l'époque (1) faisaient subir à ceux qui voulaient pénétrer leurs mystères, avec celles de nos soufis musulmans! Que d'emprunts les religions sémitiques n'ont-elles pas faits à ce culte bizarre : à partir du feu de la Saint-Jean, au solstice d'été, des Chrétiens, jusqu'au Ramadhan de l'Islam et aux amulettes que portent nos sujets musulmans ....

Ou bien, serait-il plus exact de voir, dans le monothéisme embryonnaire dont nous parlions tout à l'heure, la conception du Dieu Unique, caché, de la vieille Égypte «qui se manifeste par le soleil, lequel devient » Dieu à son tour et engendre d'autres dieux destinés à symboliser les » phases successives de sa course ».

L'un et l'autre, répondrons-nous, car dans ce pays, intermédiaire obligé entre l'Orient et l'Occident, toutes les conceptions religieuses, toutes les superstitions, tous les cultes et les mystères, aussi bien ceux de Mithra et des « monstres égyptiens » que ceux de l'Olympe romain, se sont rencontrés et y ont laissé une empreinte ineffaçable.

L'Africain Maxime de Madaure, compatriote d'Apulée, nous montre, dans une lettre à Saint-Augustin, quel était, à son époque, l'état des esprits :

« Sous des noms différents, nous adorons la Divinité Unique dont » l'éternelle puissance anime tous les éléments du monde, et en rendant

Dieu, un vocable particulier qui garderait peut-être un regain de polythéisme mal effacé par l'Islam.

En effet, ils disent concurremment avec Ialla « amanaï imoqeren » ⊏ I ≤ ⊏ • • • O I de la racine I ≤ (voir) et de l'adjectif ⊏ • • • O (grand), ce dernier employé au superlatif. Les deux termes, rapprochés, donnent « *Le grand voyant* », ce qui permettrait de supposer que ce grand voyant pouvait être le dernier degré d'une échelle de dieux que, peut être, à l'exemple de la Divinité Unique de la vieille Égypte, il commandait.

Nous livrons cette appréciation pour ce qu'elle vaut, n'ayant pas la prétention de faire la lumière sur ce point, encore moins d'affirmer qu'il s'agissait du Dieu Mithra, thèse pourtant vraisemblable si l'on considère combien l'expression, elle-même, tirerait de force de son application au soleil, « ce grand voyant ».

(1) Le grand Mithra vint, qui, durant les IIe, IIIe et IVe siècles, brilla d'un éclat extraordinaire si puissant, dit M. Renan, que « si le christianisme eût été arrêté, dans sa croissance, par quelque maladie mortelle, le monde eût été mithriaste » (*).

Avant Mithra, Isis Osiris, Sérapis, Anubis avaient envahi le monde greco-romain, avec leurs prêtres, leurs offices, sermons, miracles et pénitences. Et dominant tout, de curieuses initiations tenaient l'âme en éveil, se complétaient dans le culte mithriaste, par des grades, des jeûnes, des flagellations et faisaient, des confréries de l'époque, une sorte de franc-maçonnerie qui n'est pas sans analogie avec les confréries religieuses musulmanes.

(*) *Le christianisme sous l'empire romain*, R. P. et L., novembre 1881.

» hommage successivement à ses diverses parties, nous sommes sûrs » de l'adorer, elle-même, tout entière. Par l'intermédiaire des dieux » subalternes, nous invoquons le Père des dieux et des hommes, auquel » s'adressent, dans des cultes à la fois divers et semblables, le respect » et les prières de tous les mortels » (1).

Les schismes et les hérésies du Christianisme, à partir de l'Arianisme et du Donatisme jusqu'aux Pélagiens et Semi-Pélagiens, aux Nestoriens, en faveur en Cyrénaïque, voire même aux Manichéens, y ont laissé des traces de leur passage.

L'Arabe conquérant faucha tous ces dieux du tranchant de son cimeterre, abolit toutes ces religions, en même temps « qu'il coupa le » nez à celui-ci, le doigt à celui-là, l'oreille à un troisième » (2) des chefs des peuplades autochtones, des tribus barbares, comme il les appela lui-même, détruisit les villes et pilla les campagnes.

C'était l'époque de la conquête, d'abord véritable incursion, commencée dans un but de pillage, à cause de l'attrait irrésistible des grandes richesses que renfermaient les villes du « *Maghreb* », de la fertilité de ses contrées appelées « *El-Khadrin* » (les verdoyantes), en raison de la riche végétation dont elles étaient couvertes (3). Sollicitée ensuite, au nom des habitants eux-mêmes, par leur ancien gouverneur, le Grec Djennaha suivant les uns, El-Hawadja suivant les autres (4), la conquête fut poursuivie avec la pensée d'une occupation permanente. Conquête terrible, unique, peut-être, dans les annales historiques, par les exemples de cruauté et de barbarie qui la caractérisèrent, mais admirable aussi par l'intrépidité et le valeureux courage des généraux qui la dirigèrent : Amrou ben el-Assi (5), A'bdallah ben Sa'a'd (6), Maouïa-ben Khedidj (7), Okba ben Nafi-el-Fahri (8), le vrai conquérant de l'Afrique Septentrionale, mort au champ d'honneur à Tehouda, Zouhir-ben Kis-el-Belaoui (9), le célèbre Hacenn ben Noman (10), firent des prodiges de valeur et accomplirent, en cinquante ans, ce que les Romains n'avaient pu faire en des siècles.

Semblables aux ouragans qui, en un instant, déracinent les arbres

(1) « Apulée de Madaure », *Revue politique et littéraire 1879* (Henri Lantoine).

(2) A. Carrette, *Recherches sur l'origine et les migrations des principales tribus de l'Afrique Septentrionale*, p. 341.

(3) A. Carrette, *Recherches sur l'origine et les migrations des principales tribus de l'Afrique Septentrionale*, p. 318.

(4) A. Carrette, *Recherches sur l'origine et les migrations des principales tribus de l'Afrique Septentrionale*, p. 318-322.

(5) 19 de l'hégire.

(6) 27 de l'hégire.

(7) 45 de l'hégire.

(8) 46 de l'hégire.

(9) 67 de l'hégire.

(10) 69 de l'hégire.

et renversent les édifices, ils traversaient les contrées, terrorisaient les esprits, amoncelaient cadavres et ruines sur leur passage, et, tenant le Coran d'une main et l'épée de l'autre, ils ne s'arrêtaient que lorsque le butin dont ils étaient chargés gênait leur course.

Tant de revers et de calamités ne pouvaient, pourtant, abattre l'esprit belliqueux des aborigènes : relevant la tête ils essayèrent de faire face à l'orage. Comme les Arabes, sobres, intrépides et guerriers, s'ils n'avaient pas encore un Dieu unique qui dirigeât leurs pas, un prophète au nom duquel leurs adversaires allaient au combat, s'ils n'étaient pas animés de cette foi inébranlable qui élève le plus faible au rang du héros, du moins, étaient-ils inspirés par un patriotisme ardent qui les fit surgir de leurs montagnes pour venger leur honneur outragé et sauvegarder leur indépendance.

Quel noble exemple que celui de Koceïla, roi autochtone des contrées de l'Aurès, vainqueur du terrible Okba, son inique et violent oppresseur, accordant l'aman aux vaincus de Qaïrouan, protégeant les enfants et les vieillards. Et qu'y a-t-il de plus désintéressé, de plus beau, de plus héroïque, que le patriotisme de Kahina, la Jeanne d'Arc berbère, se montrant généreuse envers ses prisonniers et ordonnant la destruction des richesses accumulées par tant de siècles de labeur, des récoltes, des forêts et des vergers, dans l'espoir que l'Arabe cupide, en les voyant moins belles, s'éloignerait des contrées dont elle était la reine.

Et si durant des siècles et malgré tant de dévouement, ils ne purent refouler le torrent dévastateur, si le Dieu des Arabes trouva de l'écho dans leur cœur, au point qu'ils s'en firent plus tard les ardents sectateurs et les zélés missionnaires, du moins conservèrent-ils une partie de leurs croyances et de leurs coutumes, toujours et partout plus fortes que la religion.

Les pratiques relatives aux serments et à la divination « des Lybiens nomades » d'Hérodote sont à peine voilées par l'Islam et si, dans la pensée intime des indigènes, le nom d'Allah occupe la première place, « on jure encore par les hommes qui passent, parmi eux, pour avoir été » les plus justes et les plus braves, et ils placent la main sur leurs » tombeaux », tout comme au temps de Pline, de Solin et de Strabon.

Ils célèbrent encore, chaque année, leurs fêtes champêtres, autrefois placées sous le patronage de divinités aujourd'hui confondues avec l' « Allah ta'la » des Arabes ; ils sacrifient, toujours, aux endroits mêmes où ils adoraient leurs dieux fétiches et avec les mêmes cérémonies que celles dont parle Hérodote lorsqu'il relate les sacrifices que les Lybiens des environs du lac Tritonide faisaient « principalement à » Minerve (1), à Triton et à Neptune ».

(1) « Le jour de la fête annuelle de Minerve, les jeunes filles de la contrée (c'étaient alors les Grecs qui occupaient le pays) choisissent la plus belle d'entre elles, la coiffent, en public, d'un casque à la corinthienne et d'une cuirasse grecque, la font

L'Arabe conquérant ne put, en effet, extirper ces mœurs et ces croyances, pour la plupart communes avec celles de ses ancêtres préislamiques. Impuissant à vaincre les résistances, il chercha à les dominer et à les diriger, en s'appropriant des cultes et des coutumes qui lui offraient, avec une source de bénéfices, de précieux et puissants moyens de domination. Et il le fit avec une habileté et une ténacité qui nous expliquent, aujourd'hui, l'extension rapide de ses doctrines chez les peuples fétichistes. A ces peuplades changeantes, il donna le nom d'un héros de sa race « paré de toutes les splendeurs de la fable et de la légende », et c'est ainsi qu'il parvint à les inféoder à ses généraux et à ses missionnaires ; qu'il prescrivit, à leur profit, la possession et le commandement ; qu'il établit, en un mot, une sorte d'enregistrement de son titre. En imposant sa langue et son Dieu, il débaptisa les cérémonies, et tous les coins de terre sanctifiés par les prières constantes et les sacrifices de tant de générations, ne furent, à ses yeux, que des « *mzara* », c'est-à-dire des lieux que l'on visitait, où l'on faisait de pieuses offrandes. Ne pouvant les supprimer, il les toléra.

Cette façon de procéder, à la fois simple et compréhensible, ne put que favoriser le prosélytisme musulman. Il n'y a, selon nous, sur ce point, aucun doute à avoir : ce qui attacha à l'Arabe les cœurs de la masse, toujours disposée à accorder ses sympathies à ceux qui savent la comprendre et respecter ses traditions, ce ne fut pas seulement l'idée grandiose du Dieu Un, omnipotent et omniscient, au nom duquel on remportait des victoires miraculeuses, sous la protection de qui on parcourait le monde, précédé du renom de la gloire ; ce fut surtout cette simplicité de vie et de mœurs que nous connaissons aux Arabes préislamiques et qui était si en harmonie avec l'existence de la plupart des Africains. Ce furent encore ces croyances superstitieuses leur rappelant leurs vieilles divinités et, par dessus tout, cette vie commune, nomade et champêtre que les Arabes avaient vécue dans leurs contrées désertiques, ces habitudes de polygamie qui étaient comme incarnées dans leur existence même.

Et puis leurs mœurs étaient identiques : les uns et les autres vivaient sous la tente, connaissaient les besoins inhérents à la vie pastorale et partout semblables ; ensemble, ils joignaient la sobriété au courage et, d'après plusieurs auteurs musulmans, l'origine de certaines des peuplades qui les composaient, était commune (1).

monter sur un char et lui font faire le tour du lac Triton. Puis elles se rangent en deux camps et se livrent à un combat à coups de pierres et de bâtons. En faisant cela, elles suivent, disent-elles, une coutume ancienne établie en l'honneur de *Minerve*. Si quelques-unes d'entre elles meurent de leurs blessures, elles prétendent à tort, qu'elles étaient réputées vierges ». (Hérodote, cité par M. le Dr Rouire dans sa conférence sur l'histoire de la découverte du fleuve Meufès et du fleuve Triton. V. *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger* (1er trimestre 1897).

(1) Il s'agit ici des peuples que les Romains nommaient les *Maures*. Ils seraient

Ce qui appuie cette thèse, c'est qu'en vérité, la résistance que les conquérants éprouvèrent, n'eut jamais pour mobile la religion. Si, à ce terrain si bien préparé à recevoir la semence d'une théologie à la portée de tous, on ajoute le prestige d'un prophète révélateur d'un Dieu Unique, on comprendra avec quelle facilité le Berbère, humilié et asservi, réduit à l'esclavage par ses anciens conquérants, dut accepter l'islamisme qui apportait dans son esprit, à la place des idées du Christianisme qu'il était impuissant à concevoir, cette clarté et cette netteté d'une conception monothéiste. Le Dieu de Mohammed n'était plus, en effet, celui que les évêques chrétiens lui avaient enseigné à adorer, mais un Dieu se rapprochant de celui proclamé par Tertullien, Dieu dont la loi révélée « quoi que ce soit qui se trouve dans les textes et dans l'interprétation que les évêques en faisaient, fût-ce la plus flagrante des contradictions, nous n'avons qu'à l'accepter et à nous y soumettre. Si révoltante que la chose puisse être, elle est certaine dès qu'elle est garantie par cette double autorité de la tradition, et son impossibilité même est une raison de plus d'y croire. « *Credibile est quia ineptum ; certum est quia impossibile. Non potest non fuisse quod scriptum est* ».

Tant de relations intimes ne pouvaient qu'aboutir à la fusion des deux races. Et, aujourd'hui, quand le chercheur ou le savant veut relever les vestiges des croyances antiques, approfondir les causes primordiales du culte maraboutique, encore si vivace dans l'esprit de nos sujets musulmans, lorsque, en un mot, on veut s'expliquer la diversité des doctrines des confréries religieuses que nous verrons naître tour à tour, et synthétiser toutes ces pratiques et ces mystères paraissant si nouveaux et pourtant si anciens, on est obligé de parcourir ce pays étrange et primitif, de relever ce qu'on voit dans les sentiers, ce qu'on rencontre dans chaque tribu, dans chaque fraction, dans la moindre petite agglomération, aux bords des fontaines ou des précipices, sur les limites des terrains et des vergers.

Il faut fouiller dans les mille replis de cette belle et mobile nature et entrer dans les détails pittoresques de la vie de nos indigènes. Ce

d'origine arabe, descendants des *Rois Pasteurs*, expulsés d'Égypte par Thoutmosis, roi de la Thébaïde. Battus sur les bords du Nil, et la retraite sur l'Asie leur étant coupée, ils durent se jeter vers l'occident sous la conduite de Malek-Afriki ben Kis-el-Carnin.

D'après Ibn-Khaldoun (*Histoire des Berbères*) Ifrikos (*) Ibn-Saïfi, prince de la dynastie des Tobba (roi du Yémen) donna son nom à l'Afrique où il aurait conduit une expédition et laissé les tribus hamyarites, Katama et Senhadja, lesquelles se seraient fondues graduellement avec les Berbères (V. aussi Léon l'Africain et Ben el-Raguiq dans Marmol).

(*) Ifrikich, fils de Ouathal ben Hamyar, d'après Mohammed ben el-Hassen ben Ahmed ben Yacoub el-Hemdany, auteur d'*El Ikelil fi ed doulet el Hamyaria* (couronne de la dynastie hamyarite).

faisant, on vit, malgré soi, à l'époque des Gétules et des Lybiens de Salluste, des Berbères d'Ibn-Khaldoun ; on voit encore ces croyances et ces superstitions bizarres surgir de la terre, gardienne fidèle des trésors de l'humanité, comme autant de procès-verbaux témoignant et certifiant le passé, souvenirs d'autrefois se rapprochant de ceux des vieilles races italiennes ou grecques, voilés par la légende arabe, toujours si emphatique et si persuasive.

Il faut arriver dans une de ces nombreuses tribus arabisées, s'y arrêter un jour de fête, à l'*A'ïd-el-Kebir* (1) ou à l'*A'ïd-el-Seghir* (2), au commencement de l'automne ou à la fin du printemps, y demeurer quelques jours pour assister aux différentes cérémonies en usage, aux premières lueurs du jour ou à la pâle et fugitive lumière qui suit le soleil couchant jusqu'à la nuit close, et, alors, la vie champêtre des Numides de Salluste, des autochtones de l'époque romaine, avec leurs croyances et les emprunts faits à leurs dominateurs, apparaissent dans toute leur simplicité.

A l'aube, quand les troupeaux vont chercher leur pâture dans les champs avoisinants, au moment où l'on entend les enfants grouiller dans le gourbi boueux, le *fellah*, quitte le logis et se dirige vers le monticule dominant la tribu. Là, d'un air grave et majestueux, il se place en face du soleil levant et prononce la prière du *fadjer*. Ses voisins viennent, à leur tour, invoquer le Dieu suprême, l'Allah Taa'la, comme pour le remercier de leur avoir permis de contempler ensemble la nature à son réveil. Après la prière, lentement, ils s'asseoient en cercle, chacun à sa place accoutumée, couvrent leurs pieds d'un pan de leurs burnous, le capuchon enfoncé, la tête appuyée sur l'avant-bras, le coude sur leurs genoux, les yeux perdus dans l'immensité. Ils regardent la fumée se dégager de leurs gourbis en branchages, et former, vers le ciel bleu, des tourbillons que les premiers rayons du soleil auréolent d'une poussière d'or, chatoyée de ces mille nuances dont l'Orient garde en secret le coloris, et qui sont les avant-coureurs de l'éblouissante lumière qui, dans un instant, éclairera la grande scène du monde.

Au milieu, un monument rustique, souvent un amas de pierres symétriquement arrangées, trois blocs superposés formant un édifice grossier semblable aux *dolmens* qui couvrent les parties montagneuses de l'Afrique septentrionale, paraît cacher un objet pieusement enseveli. C'est la *mzara*, l'endroit béni par tant de prières, sépulture d'un être inconnu où, depuis de longs siècles, les générations viennent, périodiquement, offrir, en sacrifice, les animaux désignés, à cet effet, dès leur naissance. Par ordre du chef de famille, le jeune indigène gardien du

(1) La fête des sacrifices commence le 10 du mois de Dhoul Hidja.

(2) Fête de clôture du Ramadhan se célèbre le premier jour de Choual.

troupeau, amène le bélier à la laine luisante, superbe, grâce à l'amulette préservatrice solidement attachée à son cou ; le fellah nécessiteux sacrifie le plus beau volatile de sa basse-cour, et chacun, selon ses moyens, contribue à la fête commune. Tout à coup, on voit des hommes graves sortir de leur semi-somnolence, poser à terre leurs burnous et, suivant le rite musulman, couper la gorge des malheureuses victimes dont le sang arrose la mzara, rappelant le culte touchant des dieux mânes et des dieux lares.

Après le repas du matin, la femme, créature faible et sans ressources, asservie par la menace constante du fellah, son maître et son bourreau, éprouve, elle aussi, un sentiment de tendresse pour l'être mystérieux que cache la mzara. Mais, hélas ! comment manifester cet amour profond qu'elle ressent, comment satisfaire à cette coutume de ses ancêtres et quelle voie employer pour implorer le secours de l'« Invisible », le remercier de l'avoir préservée des malheurs conjugaux journellement suspendus sur sa tête frivole !

L'*a'djouza* (vieille) ne possède que son vêtement, espèce de haillon, costume du jour et de la nuit, loque puante et boueuse qui, lentement, s'effiloche en lambeaux, jusqu'au jour où le mari, le fils ou le voisin compatissant, le remplace.

La jeune, jalouse des bijoux qu'un amant généreux lui a procurés, qu'un père bienveillant ou un mari passionné lui a donnés un jour de fête ou la veille de son mariage, ne peut consentir à se séparer de sa parure, qu'elle conserve et admire avec une joie enfantine ; elle ne peut offrir sa jupe d'indienne orientale, sa mousseline qui attirent les ardents regards des amoureux et font ressortir l'éclat de sa beauté. Mais toutes deux, vieille et jeune, disposent d'une ressource néanmoins puissante, efficace et méritoire, qui leur permet de ne pas déroger à leurs coutumes séculaires : des poteries qu'elles fabriquent, elles choisissent les meilleures, les plus solides, les plus fines, les mieux coloriées et, au moment où les hommes repus de kouskouss et de viande, vaquent à leurs affaires, vont aux champs où se reposent à quelque distance de la tribu, lorsque le vieillard qui les surveille les invite à aller ramasser le bois ou chercher l'eau nécessaire aux besoins du ménage, elles se chargent de leurs précieux fardeaux et s'avancent, par groupes ou isolées, vers la *mzara* objet de leurs vœux, lieu arrosé de tant de pleurs, témoin de tant de souffrances morales, et, avec une délicatesse fébrile et touchante, elles déposent leurs offrandes et se prennent à prier. Leurs invocations sont aussi modestes que leurs dons, les infortunées n'ayant qu'une vague et incertaine compréhension du *Livre de Dieu*. Mais on leur a dit que le mot « Allah » prononcé du fond de l'âme procurait autant de grâces que les litanies récitées par leurs seigneurs et, en répétant avec volubilité ce nom divin, instinctivement, elles ajoutent celui d'un être qui, lui aussi, leur est inconnu, mais qu'elles supposent reposer sous cet amas de pierres

d'où il entend leurs plaintes, les accueille et les transmet au Dieu élevé, seul dispensateur des choses de ce monde, clément et miséricordieux, qui voit tout, est partout, entend tout et ne peut rester insensible aux sollicitations ainsi faites par l'intermédiaire d'un être ami.

Puis, après ces prières touchantes par leur naïveté et admirables par leur ferveur, l'une d'elles défait un petit linge pieusement conservé dans son sein, en sort un peu d'encens et, pendant que les autres répètent le nom d'Allah, brûle cet aromate sacré dans chacune des poteries déposées ; et, satisfaites, heureuses du devoir accompli, le cœur content et léger, elles retournent aux gourbis sous l'œil rigide du vieillard de la tribu, cerbère fort incommode, qui ne les a pas quittées de vue un seul instant.

Comment ne pas voir là comme un frappant souvenir de l'antique coutume indoue d'apporter à manger sur les tertres qui couvraient les cendres des ancêtres et d'y brûler du parfum pour appeler leur ombre.

Comment ne pas constater, une fois de plus, dans ce culte rural, un souvenir des fêtes rustiques en l'honneur des mille dieux obscurs de l'Olympe romain (Mânes, Lares, Pénates)? Comment, enfin, ne pas y voir, aussi, les vestiges des six mille dieux champêtres que put compter Varron à la fin de la République (1) car, si chaque cité avait sa divinité particulière, si chaque famille, chaque homme, honorait des dieux particuliers et des génies protecteurs de sa vie et de ses biens, si on en avait pour tous les actes de l'existence (2), chaque tribu, chaque fraction, la moindre petite agglomération a aussi sa *mzara*. Dans nos grandes villes algériennes, dans nos villages de colonisation, dans la tribu ou en rase campagne, l'indigène perpétue ces habitudes des temps primitifs. A Alger même, la plage d'Hussein-Dey (3) est parsemée de lieux saints où les musulmans de la haute ville, principalement les nègres, se rendent à des époques déterminées pour y immoler la poule, le taurillon noir et le bélier traditionnels. Les travaux de construction du port d'Alger n'ont pu effacer l'endroit (3) (source près du marabout de Sidi-Brahim) situé dans les anciens îlots, aujourd'hui l'Amirauté, où les nègres se réunissaient pour leurs agapes immémoriales.

(1) Duruy, H. d. R. p. 77.

(2) Duruy, H. d. R. p. 77.

(3) Fête à Sidi-Belal (A'ïd-el-Foul). Le jour de la réunion étant fixé par les A'rifa (chefs religieux), le « hadjam » (celui qui circoncit) fait les sacrifices. Le taureau est recouvert d'une sorte de housse agrémentée de cauries (*cyprea cauris*) ; au front, il porte une têtière et au cou des amulettes ornées de rubans multicolores. Après le sacrifice, chacun des assistants se marque le front avec du sang de la victime.

A « La Consolation », sur la route de St-Eugène, on immole des poules tous les mercredis, pour chasser des maléfices ou guérir des maladies, et le cérémonial est loin d'être banal, mais sa description nous entraînerait trop loin de notre sujet.

Et comme pour témoigner en faveur de l'histoire, au-dessus de ces endroits vénérés existent d'autres sites, d'autres mzara, plus importantes, situées sur des hauteurs ou dans de grandes plaines, et où se réunissent généralement, au commencement des semailles d'automne et à la fin de la récolte d'été, les indigènes de plusieurs tribus, de plusieurs fractions, tels autrefois les autochtones, à pareilles époques et peut-être aux mêmes endroits, se réunissaient en l'honneur de leurs grands dieux protecteurs : au temps des Romains, c'étaient les saturnales ; aujourd'hui, c'est la *zerda* (1).

Ici, la cérémonie est plus importante, la fête plus grandiose : nos chefs indigènes y assistent, vêtus de leurs burnous d'investiture, comme autrefois les sénateurs et chevaliers ; les personnages religieux y arrivent montés sur leurs plus belles mules, escortés de leurs nombreux serviteurs (*khoddam*) ; les moins aisés, à dos de mulet ou d'âne ; le plus grand nombre, à pied, ayant marché parfois toute la durée d'une nuit ou d'un jour, tous mus par l'espoir du dédommagement que la *diffa* va leur procurer. Le riche fellah se pare de ses meilleurs habits, et les mesquines, les *khammès*, remplacent les esclaves de l'ancien temps. Tous fraternisent dans un repas plantureux, où la générosité et l'abondance sont sans limites : durant des heures, c'est un bruit de mâchoires continu au service d'estomacs fort complaisants et jamais rassasiés. La fête se termine par une de ces *fantasias* échevelées, clôturant les saturnales, dirions-nous, où les femmes voilées, groupées en un endroit éloigné des regards indiscrets de l'homme-démon *(radjel-djenoun)*, encouragent, par leurs *youyous* stridents, les beaux cavaliers, aussi habiles et aussi adroits que leurs ancêtres les Numides, faisant caracoler leurs coursiers ou les lançant, éperdus, comme s'ils allaient assaillir un ennemi imaginaire ou se jeter au supplice. Hier, ils criaient : « *io saturnalia* » ; aujourd'hui, ils invoquent le nom d'un personnage sanctifié, en l'honneur duquel ils se livrent à leurs ébats.

(1) La zerda est toute réunion solennelle ayant un but religieux ; زردة vient de زرد, avaler une bouchée. La zerda étant toujours accompagnée d'un repas, ce mot est pris souvent dans le sens de banquet, agapes. En effet, la zerda est aussi le repas que les fidèles prennent en commun, en commémoration de la naissance ou de la mort d'un saint, près du tombeau, de la koubba du saint. La traduction correcte de ce mot serait donc agapes ; elles existent dans tous les pays musulmans. (Note de M. Rinn, *Marabouts et Khouan*, page 85).

Dans les régions sahariennes, la zerda est synonyme du Ta'm. On fait un ta'm au tombeau de tel ou tel marabout, c'est-à-dire qu'on prend un repas en commun en l'honneur d'un saint musulman. Au Mzab, ces ta'm ont le caractère d'un véritable culte rendu aux ancêtres A certaines époques, les Mozabites se réunissent dans les cimetières et font des repas monstrueux, payés le plus souvent au moyen des revenus des propriétés d'un mort qui, de son vivant et dans le but de s'attirer l'indulgence du Créateur, avait consacré une partie de ses revenus à cette curieuse coutume des « repas macabres », prolongement vivant du culte des mânes.

Curieux spectacles des temps antiques, témoignages irrécusables de la perpétuité des coutumes berbères, aujourd'hui musulmanisées (si cette expression nous était permise), mais non disparues. Elles se pratiquent au nom d'Allah, sans crainte d'encourir la colère de Moloch ou les foudres de Jupiter. Et pourtant, sous l'amoncellement des pierres amassées par des mains pieuses, on devine encore les restes du sanctuaire de ces grands dieux immortels, débaptisés, avec d'autres attributs, moins universels, mais aux sympathies aussi vives parce qu'ils sont considérés comme les amis d' « Allah », les intercesseurs des croyants auprès du trône souverain.

* * *

Un autre caractère de ces *mzara* est leur diversité infinie. Il y en a pour tous les actes de l'existence, pour toutes les nécessités de la vie, pour les impressions d'admiration ou d'effroi que cause aux faibles d'esprit, aux naïfs, la nature impénétrable.

Dans les ravins sombres et broussailleux, au bord de ces sources du nord de l'Afrique, parfois si riches en eau bienfaisante, la femme arabe passe ses moments de loisir à orner, çà et là, de menus chiffons aux couleurs variées, les buissons qui croissent à l'envi et présentent, ainsi enjolivés par des mains pieuses, un caractère à la fois poétique et mystérieux.

Ce qui était une adoration à l'époque de la « *Djahilïa* », notamment dans le Nedjran (les habitants de ce pays adoraient un grand palmier dont ils célébraient la fête annuelle après l'avoir orné de belles étoffes), est devenu aujourd'hui, par opposition aux *Djenoun*, une sorte d'hommage rendu aux اهل الخير *ahl-el-kheir* (1) aux génies du bien, protecteurs invisibles, anges nocturnes confinés dans les sombres ravins, voltigeant autour des sources limpides, au sommet des montagnes, ou se reposant sur les arbres touffus du Tell ou les palmiers du Sahara placés sous leur sainte protection, et à l'ombre desquels le voyageur

(1) Curieuse persistance de la croyance aux esprits : les Hellènes et les Romains avaient leurs nymphes, leurs faunes, leurs sylvains, leurs dryades et leurs oréades; les peuples germaniques ont des nains et des gnômes; les races latines, des ondines, des géants, des orwals et des lutins; les Arabes, eux, ont aussi leur petit monde surnaturel de génies et d'esprits, qui jouent dans le milieu indigène un rôle fort important.

Il y aurait tout un recueil à faire sur les sorts, les mauvais regards, les malices du diable, les revenants, et ces esprits, subtils et invisibles, qui vivent auprès des habitations, génies masculins et féminins, comblant de voluptés exquises les maris ou les femmes qu'ils honorent de leurs visites, punissant de mort l'infidélité, êtres enchanteurs et mystérieux répondant si bien à cette nécessité de la croyance au merveilleux qui siège au fond de l'âme orientale.

exténué, le pèlerin, le faqir s'abritent des rayons d'un soleil torride. Il y en a partout de ces arbres favorisés par la superstition, et, si nous voulions chercher l'origine des ornements qui les signalent au respect des humains, nous serions obligés de faire une revue des pays de l'Orient, principalement des Indes, de l'Arabie et du nord de l'Afrique ; d'aller chez les peuples fétichistes, dans le Soudan occidental (1) ou au Bornou. C'est une croyance antique, apanage des peuples primitifs, rencontrée en tous temps et en tous lieux. Elle sera peut-être un jour engloutie par le flot ascendant de la civilisation, mais qui sait s'il n'en restera pas un fond qui fera revivre, après les avoir vu agoniser, ces restes de paganisme.

Sur les sentiers muletiers, à l'intersection de deux routes plus ou moins fréquentées, on voit souvent le cavalier ou le piéton s'arrêter près d'un amas de pierres artificiellement arrangées en cercle, au milieu duquel un bloc se détache en forme d'autel. Le croyant se place en face de ce monument improvisé, fait la prière d'usage et, avant de continuer sa route, ramasse, en ce lieu sacré, une pincée de terre qu'il enveloppe avec un soin méticuleux dans le pan de son turban ou de son mouchoir. C'est encore une *mzara* dans le Tell du département de Constantine, un *maqam* dans les Hauts-Plateaux et les régions du Sahara. Les esprits obtus attribuent à ces endroits, pour eux inexplicables, des vertus merveilleuses, les croient imbus du souffle régénérateur de leurs ancêtres, qui dorment peut-être, en effet, sous ces reposoirs révérés qu'on peut rapprocher des enceintes circulaires où se réunissaient les autochtones pour délibérer sur les affaires du pays, décider de la paix ou de la guerre, et prendre

(1) Henri Barth, *Voyage en Afrique*, t. III, p. 335, « chemin faisant, de Kabara à Tombouctou, a trouvé un arbre de cette nature (talha), auquel les indigènes suspendaient une foule de haillons, persuadés que leur dieu les en récompenserait en leur donnant des vêtements neufs..... »

Cette coutume existe aussi au pays Haoussa, car nous la trouvons condamnée, avec quelques autres, comme hétérodoxe, par l'auteur d'un petit manuscrit arabe qui nous a été rapporté d'Yola par M. Ahmed Medjkan, de Tizi-Ouzou, aujourd'hui en mission au Congo. L'auteur s'exprime ainsi : « Sont considérés comme infidèles, ceux qui offrent » des sacrifices aux arbres, leur apportent de la pâte, attachent à leurs branches des » étoffes ou autres choses, etc. ». Nous espérons pouvoir donner, quelque jour, la traduction de ce manuscrit.

Dans la yarriba (bassin du Niger), on vénère des arbres fétiches... on y suspend une quantité de banderolles, de morceaux d'étoffe de toutes formes et de toutes couleurs. *Darwin* a vu, en Patagonie, un arbre sacré également décoré, que l'on honorait en poussant de grands cris. Les mêmes usages se trouvent chez les Ostiaks, en Asie, et chez certaines tribus brésiliennes. Les Péruviens avaient aussi leurs arbres sacrés, les races sémitiques et aryennes également, etc... (Eugène Véron, *Histoire naturelle des religions*, p. 60, Paris, 1885, Octave Doin, Marpon et Flammarion, éditeurs).

Les simples, paysans, petits bourgeois romains, en passant devant *un arbre consacré dont les branches portaient les traces des agneaux immolés*, s'arrêtaient pour faire leurs dévotions ou, s'ils étaient pressés, ils envoyaient de la main un baiser (Duruy, H. de R., t. V, p. 439).

des décisions intéressant les collectivités. Le sol africain en est encore jonché (1). Chaque notable y connaissait son siège et le président de l'assemblée, de la *djema'a*, écririons-nous maintenant, prenait place sur la pierre du milieu.

Mzara, aussi le *redjem* (رجم) ou tas de pierres jetées, pêle-mêle, par les passants, qu'on rencontre généralement sur les limites des territoires respectifs des tribus, usage qui date de l'époque de l'indépendance de ces collectivités, où chacun témoignait en faveur de conventions librement consenties. Le savant et le chercheur pourraient y voir un hommage rendu au *dieu Terminus*, si renommé pour les innombrables services qu'il rendait aux peuples agriculteurs de la vieille « Italia » ou, peut-être, une pratique de pétrolatrie incomplètement effacée, ici, par le temps et une religion nouvelle, mais encore si vivante dans de nombreux pays. C'est ainsi que les Abyssiniens, en dépit de leur christianisme, couvrent encore d'amulettes, d'onctions de beurre, de fils votifs et de péritoines d'animaux, des pierres levées analogues à nos menhirs; que les Kafirs (habitants du Kafiristan), qui ont cependant l'idée d'un être suprême, continuent à asperger, avec le sang de leurs ennemis, les pierres qui représentent leur dieu le plus honoré, *Hich*, dieu de la guerre.

Dans l'île de Sambava, les Orang-Dangos portent des offrandes à certaines pierres « pour implorer la protection du génie qui réside en elles ». « Les Mexicains, comme leurs prédécesseurs indigènes, élevaient, sous le nom de *Téocallis*, d'immenses tertres ou édifices pyramidaux (autres mzara), qu'ils inondaient du sang des victimes » (2).

Aux Nouvelles-Hébrides, on adore des cailloux, les Fidjiens croient au mariage des pierres mâles avec les pierres femelles, tout comme les Indous qui mariaient, dans des cérémonies grandioses, le volute « *saligram* » (la plus sainte des pierres), représentant le grand Rama lui-même, avec la *toulsie*, arbuste symbolique de *Siva*, la fidèle épouse de *Rama*... (3).

Mais si, dans l'Afrique septentrionale, la pierre a été l'objet d'un culte particulier dans des temps reculés, si elle a figuré au nombre des divinités arabes avant l'islamisme, si la pierre noire est toujours l'objet d'une vénération profonde, on ne saurait plus voir, croyons-nous, dans le redjem, qu'une sorte de commémoration d'un fait, un lieu de réunion préféré, un point de passage analogue aux *caïrn* ou *margemath* ou, encore, aux *katpatia* (petits autels consacrés à la déesse qui protège les voyageurs) de l'Inde, en résumé, une sorte de mzara, coutume conservée dans l'Arabie et propagée dans l'Asie,

(1) Boissière, l'*Algérie romaine*, t. I.

(2) Véron, *loco citato*.

(3) L'*Inde contemporaine* (Ferdinand de Lanoye).

notamment dans le Thibet, où l'*Obo* (1) des boudhistes est un lieu de prières où l'on exprime sa reconnaissance à la divinité, « en y entassant des pierres, en y plantant une hampe, un bâton, au bout desquels on attache une prière écrite sur toile ».

Comme analogue du Redjem, *l'en-neza* نزا (amas de pierres en forme d'obélisque), élevé à la mémoire des victimes de mort violente ou d'assassinat, pour rappeler aux parents et aux amis que l'impôt du sang n'a pas encore été liquidé, est encore une mzara. Là aussi, les passants jettent, de temps à autre, quelques pierres pour conjurer les mauvais génies ou les empêcher de lécher, sans cesse, le sang de l'infortuné. Croyance superstitieuse des Arabes préislamiques, importée par la horde conquérante, prétendent les sceptiques, mais inhérente, sans doute, au caractère vindicatif et superstitieux des peuples berbères.

Il y a dans ces mœurs et coutumes, ces glanures du paganisme synthétisées dans la mzara, plus d'une bizarrerie et plus d'une puérilité. Mais le plus sérieux, ce qui attire et éveille l'attention du chercheur, c'est de rencontrer les mêmes objets de dévotion au pied ou à l'intérieur de ces monuments mégalithiques, de ces dolmens et de ces sépultures qui couvrent les points culminants et les plateaux de l'Asie centrale, de la Syrie, de la Tunisie, surtout de l'Algérie et du Maroc ; de rencontrer, disons-nous, les mêmes ustensiles, les mêmes poteries déposées, comme un éternel hommage, aux mânes de cette race blanche aux yeux bleus, dont les descendants se rencontrent en si grand nombre, au milieu des populations les plus brunes (2).

(1) Gabriel Bonvalot, *De Paris au Tonkin, à travers le Thibet.*

(2) Les recherches des savants et des archéologues permettent, aujourd'hui, de se faire une idée exacte de ces monuments que certains auteurs rattachent « aux premiers âges de la civilisation et de l'humanité.....

» Dès 1820, M. Babington a fait connaître les Kodey-Kulls, de Malabar, qui consistent en une réunion de pierres fichées en terre par une de leurs extrémités et se réunissant par l'autre, que recouvre un large tablier de pierre affectant la forme d'un champignon. En fouillant au-dessous, on a trouvé des urnes contenant des fragments d'os humains mêlés à des charbons de terre et à du sable fin. Douze ans séparent la découverte de M. Babington de celle du capitaine Harkness, dans les Nilghirris; il y rencontra des *cairns*, et, un peu plus tard, le capitaine Congrève y trouvait des cromlechs. Ces *cromlechs* existent encore dans le Carnatic, dans les provinces centrales et dans tout le Deccan, où ils s'unissent aux *kistavens* et se présentent en groupes. Il y a des cercles de pierres dans le district de Kistna.

» Le colonel Yule a vu des monuments mégalithiques le long de toutes les routes, chez les Khasias, qui occupent, dans la partie nord orientale du Bengale, une chaîne de hauteurs portant leur nom, et le savant botaniste M. Hooker nous apprend qu'en 1868, ces tribus élevaient encore des *menhirs*, des *cromlechs* et des *dolmens* ! Les Kasias n'ont certainement rien de commun avec les Aryas pas plus qu'avec les Touraniens. Ce sont, comme les Ghonds du plateau central, les Kolas du Gudjrat, les Bhils du Radjputana, les Jaharias du Bengale, des restes de ces populations aborigènes que les Dravidiens et les Aryas ont, tour à tour, refoulées et dispersées, mais sans les anéantir ».

(*Les monuments boudhiques et musulmans de l'Inde anglaise*, Ad.-F. de Fontpertuis, *Revue de France*, 15 février 1877).

Le culte de la mzara, sous quelque forme qu'il se présente, n'est pas le seul souvenir des temps passés. Si on pénètre davantage dans l'existence intime de nos sujets musulmans, les glanures du paganisme et des religions préislamiques apparaissent encore plus vivaces, plus caractéristiques. On les rencontre dans leur vie privée, dans leurs cérémonies religieuses, dans leurs vêtements, dans les signes extérieurs qui les distinguent, et surtout dans leur culte des morts.

Les tatouages qui couvrent leur corps, ceux en forme de croix que, dès leur jeune âge, on leur imprime sur le front et sur les mains, rappellent, à s'y méprendre, la croix byzantine qui orne encore la poignée du sabre ou du poignard que portent les Touareg et où l'*alfa* et l'*oméga* sont quelquefois admirablement imités. Les ornements de la chéchia orientale sont encore ceux que portaient les Phéniciens et les Carthaginois; les cris stridents poussés par les femmes assemblées autour d'un mort aimé, les pleureuses arabes si connues et si respectées, le deuil prolongé consistant, chez les Kabyles, à porter la barbe, à se laisser pousser les cheveux, à ne pas laver ses vêtements à obliger les femmes à quitter leurs bijoux durant cette période, les inscriptions qu'on trouve parfois sur le tombeau d'un musulman, les panégyriques des morts prononcés en présence d'une assemblée réunie, autour des chevaux des décédés, caparaçonnés comme pour un jour de fantasia (1), les processions autour des champs, rappelant les *ambarvales*, le carnaval des Rifains (2), qui est peut-être une réminiscence des *saturnales* de Rome, apparaissent comme autant d'échos lointains de l'époque romaine. Les portes marquées de croix à une ou plusieurs branches, qui se tracent avec le sang des moutons égorgés le jour de l'A'ïd-el-Kebir, les fers à cheval ou les mains

(1) A cette occasion, une sorte de danse funéraire est organisée; les assistants forment un grand cercle marchant, comme dans une ronde, dont le centre est occupé par le cheval. Un improvisateur entonne un chant funèbre en l'honneur du défunt. En voici un spécimen, cité par M. Henri Carnoy, dans son étude *L'Islam : mœurs et coutumes* :

« Non, il n'est pas mort;
» Son âme est chez Dieu.
» Nous le reverrons un jour.
» Non, il n'est pas mort ».

A quoi les auditeurs répondent :

« On dit qu'il est mort dans son jour;
» C'était une mer de kouskous,
» Une mer de poudre,
» Le seigneur des cavaliers, etc..... ».

Ces coutumes sont surtout pratiquées dans le département de Constantine. (V. *Revue de l'Islam*, avril 1897).

(2) V. *Le Maroc inconnu*, par Auguste Mouliéras, professeur à la chaire de langue et de littérature arabes à Oran, p. 107.

coloriées ou découpées dans des étoffes de couleur, les pratiques de consultation de l'avenir au moyen de matières organiques mélangées, les augures tirés du vol des oiseaux, les rencontres superstitieuses d'un borgne ou de tel ou tel animal, etc., etc., ne sont que des legs des ancêtres du peuple aborigène, des croyances et superstitions des Arabes préislamiques ou des peuples conquérants que l'Islam a adoptés et patronnés.

En résumé, partout où il s'est implanté, l'Islamisme n'a fait que voiler, souvent fort légèrement, des pratiques qui naissent avec l'homme, dernières protestations de la primitive humanité, dont la grande âme erre toujours sur la terre comme pour assurer, à ses sœurs nouvelles, la transmission de vertus ou d'imperfections spirituelles, à l'instar du corps humain qui lègue à la créature les qualités ou les défauts de la race qui l'a vu naître.

* * *

Ce sera l'éternel honneur des vaincus d'avoir conservé au fond de leur âme et dans ce qu'ils ont de plus cher, l'image de leurs ancêtres ; honneur dont ils ne comprennent même plus la portée, qu'ils attribuent volontiers à leurs vainqueurs, comme ils leur attribuent leurs mœurs et leurs usages séculaires.

On dirait qu'un vent d'oubli a obstrué leur cerveau, arrêté le développement de leur intellect. Bien reçu serait le téméraire qui oserait s'enquérir de l'origine de leurs pratiques et coutumes : les vieillards lui parleraient légendes merveilleuses, miracles fantastiques et, pour donner à leurs récits une image de réalité, feraient des efforts surhumains pour les corroborer par des exploits guerriers, lointains et exagérés, et par des faits saillants puisés dans la tradition, guide indispensable qui les fait vivre d'illusions et de mirages trompeurs.

Les lettrés répondraient par l'éternel « *Mektoub* », diraient que « tout est écrit », que, seul, le Coran régénérateur a pu prescrire de telles mesures, ou bien ils donneraient une explication, sans réplique celle-là, puisée dans de vieux manuscrits altérés par les copistes et invariablement reproduits.

Ne soyons, cependant, pas trop sévères pour ces âmes naïves qui, dans le roc imposant, cherchent l'arbre poussé dans ce lieu infertile et ne conservant sa sève que grâce aux bons génies protecteurs ou aux prières de l'ouali qui s'est abrité sous son feuillage au moment où les rayons ardents du soleil l'empêchaient de continuer sa route !

Soyons indulgents pour ces créatures, exposées aux mille troubles de la nature capricieuse, lorsque nous les voyons apporter dans les ruines d'un bâtiment des vieux âges (*henchir*) le produit de leur labeur et,

pieusement, immoler, sur la mzara leurs meilleures volailles ou les plus beaux béliers de leurs troupeaux pour se préserver de maux réels ou imaginaires.

Malgré notre civilisation toujours ascendante, ne gardons-nous pas, au fond du cœur, un semblant de superstition qui nous fait courir parfois, nous aussi, à une mzara d'un autre genre pour y chercher une consolation à nos souffrances ?

L'humanité est, en effet, partout la même ; l'homme, à quelque catégorie qu'il appartienne, se fait à chaque instant, sur certains phénomènes, des questions insolubles, et le plus sceptique, au milieu des plaisirs, pense à l'Invisible, subit l'influence du Néant.

Il n'y a là aucun événement nouveau, aucune surprise : tous les peuples impuissants à suivre et à fixer leurs propres inspirations finissent, tôt ou tard, par en oublier l'essence ou par y voir la continuation de celles de leurs vainqueurs.

L'aborigène de l'Afrique septentrionale, plus que tout autre, a droit à l'indulgence de l'écrivain et du philosophe, surtout si, après avoir analysé les effets désastreux de l'ouragan dévastateur que fut la conquête effective des Musulmans, l'on tient compte de ceux plus *positifs* de ce que nous appellerons la conquête morale.

On sait avec quelle fièvre et quelle rage de destruction les hordes arabes parties de l'Égypte, au XIe siècle, dévorèrent ce que l'invasion du VIIe avait épargné :

« Ce nouveau mouvement des Arabes à travers l'Afrique occidentale
» eut une influence décisive sur la destinée de cette contrée. Ce fut lui
» qui, véritablement, implanta la tribu arabe en Afrique en y jetant non
» plus des corps d'armées, mais des flots de population.
» Il se propagea avec lenteur, mais il ne recula jamais.
» De siècle en siècle, il est facile de suivre et de constater les progrès
» de cette inondation qui renverse tout, qui dévaste tout, qui ruine tout.
» Bien différent de la première invasion qui annonçait des prétentions
» politiques, ce mouvement de 1048 a un caractère exclusivement
» social. Ce ne sont pas des noms de chefs qui paraissent sur la
» scène ; ce sont des noms de tribus. Elles ne prennent pas les villes
» pour les soumettre, mais pour les piller ou les détruire ; elles
» n'apportent pas des lois, mais des mœurs nouvelles. Habituées au
» régime des labours et du parcours, elles renversent tout ce qui fait
» obstacle au passage des bestiaux et de la charrue, les arbres aussi
» bien que les murailles. Elles changent entièrement la face de l'Afrique,
» n'épargnent que quelques montagnes élevées dont les habitants se
» liguent contre elles et les repoussent. Toutefois, ne pouvant les
» dévaster, elles les condamnent à dépérir en les désolant.

. . . .

» Semblables à un liquide qui cherche son niveau, elles s'avancent » sans cesse vers l'Océan, leur unique barrière, détruisant sans relâche, » anéantissant le travail de dix siècles et de trois civilisations, recueil- » lant sur leur route des malédictions dont elles se soucient peu, » replongeant dans la misère et la barbarie une contrée qui, quelques » siècles auparavant, réunisait encore le double prestige de la richesse » et de la science » (1).

Et tandis que ces hordes malfaisantes terrorisaient les esprits et donnaient un nouvel aspect aux régions qu'elles subjuguaient, d'un îlot du Haut-Niger où s'était réfugié, avec de nombreux fidèles, un apôtre islamique nommé Ibn-Yacine, partait le souffle d'une nouvelle invasion qui, poussé par les vents torrides du désert, devait bientôt gagner les Hauts-Plateaux et s'opposer, véritable barrière, au flot hilalien.

L'origine et la formation de cette œuvre d'unification témoigne de ce que peut une poignée de fanatiques stimulés par le zèle religieux et maintenus par des doctrines sévères et une discipline de fer, volontairement acceptée.

« Vers l'an 427 de l'hégire (1049), le cheik Yahia ben Brahim-el-Kedali des Lemtouna, de retour de pèlerinage à la Mecque, s'arrêta à Qaïrouan où il assista à l'auditoire du savant Abou-Amran-Moussa-El-Fasi, avec lequel il entra en relations.

» Le voyant enclin au bien, Abou-Amran le questionna sur les doctrines religieuses des habitants des régions désertiques. Le saint homme constata que l'ignorance était leur seul apanage et que le chef, lui-même, ne connaissait pas les principes sacrés du Coran et de la Sonna, malgré le désir ardent qu'il avait de s'en instruire.

— Vous devriez vous éclairer, lui dit le docteur.

— Mais comment le ferions-nous, répondit Yahia ; nous n'avons personne qui puisse nous diriger. Si nous avions la bonne fortune de découvrir quelqu'un pouvant nous apprendre le Coran et la Sonna nous nous empresserions vers lui. Voulez-vous obtenir la récompense céleste ? Envoyez avec moi, pour nous instruire, un de vos disciples.

» Le docteur déféra à son désir. Mais comme il ne trouvait personne parmi ses élèves qui osât quitter la ville sainte de Qaïrouan, il se souvint qu'il connaissait, dans le district de Nafis (2), un homme pieux et vertueux, de la tribu des Messamda, au contact duquel il avait acquis de nombreuses connaissances.

(1) Carette, *Recherches sur l'origine et les migrations des principales tribus de l'Afrique septentrionale*, p. 389-399, *loco citato*.

(2) D'après Ibn-Kaldoun ce serait à Sidjilmassa; le Kartas parle de Nafis, dans le Sous.

» Ce personnage répondait au nom de Ouh'adj-El-Metbi ben Zellou (1).

» Je vous remettrai, reprit le docteur, une lettre pour lui, afin qu'il vous adresse l'un de ses disciples ».

Muni de cette missive, Yahia ben Brahim se rendit auprès du docte Ouh'adj qui lui choisit son meilleur élève appelé A'bdallah ben Yaciné-el-Djezouli (2), homme plein de science, de religion et de vertu.

A'bdallah se mit aussitôt en route en compagnie de Yahia pour le suivre dans son pays. A leur arrivée, ils furent accueillis avec joie par les tribus Kedala, mais le nouvel apôtre ne tarda pas à constater les turpitudes éhontées auxquelles s'adonnaient ces peuplades chez lesquelles l'homme pouvait épouser autant de femmes qu'il voulait.

Il n'hésita pas à désavouer devant eux cette licence de mœurs, leur apprit les principes du Coran et de la Sonna et leur enjoignit de mettre un frein à leurs passions. Mais en présence de ces exigences peu en rapport avec leur caractère, les nouveaux prosélytes résistèrent et se détournèrent de lui. D'ailleurs, la seule pratique religieuse à laquelle ils se soumettaient volontiers était la récitation de la formule : « *Il n'y a de Dieu que Dieu et Mohammed est son prophète* ».

Devant leur endurcissement et leur volonté bien arrêtée de donner un libre cours à leurs sentiments déréglés, A'bdallah ben Yacine se disposait à se retirer, lorsque Yahia lui fit observer qu'il l'avait fait venir spécialement à son intention et qu'il se désintéressait de ceux de son peuple qui voulaient se perdre.

« Si vous voulez posséder la vie éternelle, ajouta-t-il, voici ce que je vous propose : il existe ici une île ; lorsque les eaux qui l'entourent se seront retirées, nous y pénétrerons et y vivrons du produit des arbres et de la pêche. Nous nous y installerons et nous nous consacrerons au culte de Dieu jusqu'à notre mort ». A'bdallah accepta et ils se fixèrent dans l'île avec neuf habitants des Kedala. Ils y édifièrent un *ribat* (3), où A'bdallah et ses compagnons se livrèrent aux exercices de piété (4).

Ce fut le noyau d'une confrérie aux règles puritaines et aux obligations sévères : il fallait, pour être admis dans le *Ribat* d'Ibn-Yacine et, plus tard, dans la corporation des *Almoravides*, subir un châtiment

(1) *El Lamli*, d'après le *Roudh el Karlas* « Le Jardin des feuillets », par l'imam Abou Mohammed Salah ben A'bd el Halim, de Grenade, traduit par M. Beaumier, ancien vice-consul de France à Rabat et à Salé. Imprimerie impériale, 1860. V. dans cet ouvrage l'histoire des Almoravides.

(2) M. Ernest Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, p. 23, t. II, le désigne sous le nom d'A'bd'allah ben Meggou, dit Ben Yacine, originaire de Guezoula. V. aussi *Histoire de l'Afrique*, par El-Qairouadi, traduite par MM. E. Pellissier et Rémusat.

(3) رباط lieu de retraite et de prière ; de là, مرابط mrabet (marabout).

(4) Ceux qui furent admis dans le Ribat furent appelés Merabot (*pl.* El-Merabtine), d'où les Espagnols ont tiré le nom d'Almoravides et les indigènes de l'Afrique septentrionale celui de marabout.

destiné à laver les souillures passées, et celui qui, par la suite, manquait à l'accomplissement d'un de ces devoirs, encourait des peines corporelles. Chaque péché, chaque manquement aux prescriptions de la religion, était puni d'un certain nombre de coups de fouet (1).

Bientôt le bruit se répandit qu'A'bdallah et ses prosélytes agissaient ainsi en vue d'obtenir le Paradis et la multitude afflua vers eux.

Lorsqu'ils furent au nombre de mille, A'bdallah, après les avoir exhortés à se mettre en garde contre les châtiments du ciel, leur tint ce langage : « Ne croyez-vous pas qu'il est de votre devoir de combattre » ceux qui refuseront de se soumettre à votre doctrine ? »

Ordonnez tout ce qu'il vous plaira, clamèrent ses disciples.

« Portez-vous donc vers vos tribus et poussez les habitants à se » convertir ; s'ils résistent, nous leur ferons la guerre jusqu'à ce que » Dieu décide entre nous. Il est le meilleur des juges ».

Et il les accompagna dans les tribus. Durant sept jours, il exhorta les gens à se convertir, mais, comme ils s'obstinaient dans l'erreur, il employa contre eux la force des armes.

C'est par les Kedala qu'il commença la lutte. Il en tua un grand nombre et les survivants durent embrasser l'Islamisme.

Ce fut ensuite le tour des Lemtouna. Il les attaqua, de tribu en tribu, jusqu'à ce qu'ils eussent adopté le Coran, la Sonna, et tout ce qui leur était imposé.

A'bdallah ben Yacine répartit entre ses adeptes le butin pris sur les morts et organisa le *Bit-el-Mal* (biens de l'État) sur des bases conformes à l'esprit du Coran et de la Sonna.

Le bruit de sa renommée se répandit chez les Sahariens et il acquit au Soudan une célébrité considérable.

L'émir Yahia ben Brahim El-Kedali étant mort sur ces entrefaites, A'bdallah ben Yacine le remplaça par l'émir Yahia ben Omar, originaire de Lemtouna, et le chargea de diriger à la guerre les peuples placés sous son commandement. En réalité, Yacine demeura le véritable chef spirituel et temporel des peuplades qu'il avait soumises.

Avec Yahia ben Omar, les *marabouts* étendent leur conquête dans tout le Sahara, font une expédition au Soudan, asservissent le roi de Sidjilmassa, ravagent les pays de l'Extrême-Sud, et, prenant toujours la religion pour prétexte, se livrent aux pires excès.

Son frère et successeur, Abou-Beker ben Omar, dirige à son tour leurs exploits, toujours sous la tutelle d'Ibn-Yacine. Celui-ci mourut le soir même de la désignation, comme chef, d'Abou-Beker (24 djoumad-el-aouel 451) (1059 J.-C.).

Il fut enseveli à *Kerifla*, et on bâtit une mosquée sur sa tombe. Sa grande austérité (il ne vivait que de gibier et ne buvait pas de lait) ne

(1) Ernest Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, t. II, p. 24, *loco citato*. Ces doctrines sont encore usitées chez les Hansalïa.

l'empêchait pas de voir un grand nombre de femmes et, chaque fois qu'il entendait parler d'une jolie fille, de la demander en mariage.

Comme signe de sa *Karama* (bénédiction divine), voici ce que rapportent les Almoravides :

Un jour qu'ils se trouvaient sans eau, dans le Soudan, ils creusèrent, conformément aux instructions d'Ibn-Yacine, l'endroit où il venait de prier, et à un pan de profondeur ils trouvèrent une eau douce, fraîche et désaltérante. Cette *Karama* « lui permit, entre autres choses, de jeûner depuis le premier jour de sa venue au Maghreb jusqu'à sa mort » (1).

Après lui, la puissante organisation de la corporation qu'il avait fondée, résiste à toutes les attaques et parvient à son apogée avec Youssef ben Tachefin.

Cet homme remarquable conquiert tout le Maghreb, fonde la ville de Marrakech (Maroc), s'empare de Fas (1069) et plie sous sa domination tout le Maghreb, — on sait qu'il débarqua, plus tard, en Espagne où, après s'en être rendu maître, il fut considéré comme un sauveur divin par la masse et les *fakih* (jurisconsultes, lettrés), précédemment humiliés d'être placés sous la domination des infidèles.

« Maître d'un vaste empire s'étendant sur les deux rives de la » Méditerranée, le chef des Almoravides céda aux incitations qui, de » toutes parts, le poussaient à prendre le titre de Prince des Croyants » *(Émir-el-Moumenine),* titre qui fut confirmé par le khalife A'basside » El Mostadher » (2).

Après la mort de Youssef ben Tachefin, ce fut le règne des fakih, et un puritanisme étroit pesa sur le Magh'reb et sur l'Espagne. L'œuvre d'unification rêvée par le fondateur de la confrérie des Almoravides eut été cependant accomplie et le royaume hammadite n'aurait pas tardé à disparaître, si le successeur d'Ibn-Tachefin avait eu plus d'initiative et si une autre secte, aux doctrines unitaires et dirigée par un homme de génie, n'avait élevé, sur ses ruines, un empire redoutable.

Nous ne nous attarderons pas à suivre, dans ses péripéties, la secte des Almohades (unitaires), ainsi appelés par opposition aux Almoravides. Rappelons, toutefois, que son fondateur, Mohammed ben A'bdallah, connu sous le nom d'Ibn-Toumert, de la tribu de Herg, fraction des Masmouda, avait basé ses doctrines sur l'enseignement professé par les docteurs de la secte sonnite d'El-Achari : « Il tendait à ramener la » religion musulmane à sa pureté primitive, admettait la prédestination

(1) Roudh-el-Kartas, *loc. cit.*, p. 184.

(2) Ernest Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale, — loco citato.* — Voir, dans ce remarquable ouvrage, les détails complets sur l'empire des Almoravides et sur celui des Almohades. Nous y puisons les points principaux que nous citons pour signaler, d'un trait, les événements qui ont contribué à transformer les idées du peuple autochtone.

» et l'influence des signes extérieurs sur les événements du monde.
» Ses doctrines furent exposées par lui dans deux principaux ouvrages :
» la *Mourchida* (directrice) et le *Touhid* (profession de l'unité de Dieu),
» d'où l'appellation de ses disciples formée de la même racine : El-
» Mouahedoun (Almohades), c'est-à-dire disciples de l'unité de Dieu) ».

Après avoir parcouru les diverses villes de l'Afrique et du Maghreb en prêchant, tel un soufi, la vertu, l'abstinence et le mépris des choses de ce monde, Ibn-Toumert se proclama *mahdi*, ajoutant ainsi aux pures doctrines de l'Islam l'idée messianique des Ismaïlites (1), importée dans l'Afrique septentrionale par la dynastie des Fatimites, et réunissant, dans cette conception, les deux principes du Touhid et de l'arrivée d'un sauveur, pour lesquels la foule ignorante et fanatique professe encore aujourd'hui une foi inébranlable (2).

Pendant que les montagnards de l'Atlas supplantaient les sauvages du désert et que l'empire des Almohades, comme celui des Almoravides auquel il se substitua, réduisait le flot hilalien et faisait disparaître, sous

(1) « C'est par vous, disait-il à ses mouminoun (croyants), que Dieu fera faire la conquête du Fars et de Roum, par vous qu'il anéantira l'ante-Christ; c'est de vous que sortira l'émir qui fera la prière avec avec 'Isa ben Maryam (*); c'est à vous que restera le commandement jusqu'à l'heure suprême ». *Histoire des Almohades d'Abd-el-Wahid-Merrakechi*, traduite et annotée par Fagnan, p. 163, Alger, 1893, librairie Jourdan.

(2) Ibn-Toumert dénonçait partout les Almoravides comme infidèles. Il disait :
« Quelques-uns s'appellent, eux-mêmes, émirs des musulmans, mais leur vrai nom
» est *Moulethemin* (les voilés) et ils sont bien ce peuple décrit par le prophète de Dieu
» comme devant être exclu du Paradis; hommes qui paraîtront à la fin du monde avec
» des queues comme les vaches, et dont les femmes seront ivres, nues, indécentes, et
» auront des bosses de chameau pour têtes ».

De tels récits étaient bien faits pour frapper les ignorants et les crédules. Cependant les Almohades ayant été battus dans une rencontre avec les Almoravides, il fallait à tout prix, détruire les conséquences fâcheuses de la défaite et ranimer le zèle attiédi des croyants. C'est alors que le *Mahdi* fit enterrer vivants, la nuit, quelques-uns de ses hommes au milieu des morts et sur le champ de bataille même, ayant eu, préalablement, le soin de leur ménager une ouverture pour prendre haleine.

Puis, il harangua les chefs Almohades : « Si vous doutez de mes paroles, leur dit-il
» en terminant sa harangue, interrogez vos frères morts : ô nos compagnons morts !
» s'écrièrent-ils, sur le champ de bataille, où ils s'étaient rendus, dites-nous ce que
» vous avez trouvé chez Dieu chéri ? Alors on entendit cette réponse : « Ce que nous
» avons trouvé, ce sont toutes sortes de biens, plus que ne peuvent en voir les yeux
» et en entendre les oreilles » (**).

Et pendant que les guerriers se retiraient émerveillés, le Mahdi faisait mettre le feu aux ouvertures par lesquelles respiraient ceux qui lui servaient d'oracles, de crainte qu'en sortant de leurs tombeaux ils ne devinssent trop indiscrets.

Une telle fourberie jointe à une pareille cruauté, émanant d'un homme qui s'était proclamé « impeccable », faisaient merveille sur la masse et préparaient les voies à la prise de possession entière, absolue des esprits berbères par deux classes d'hommes que nous allons voir apparaître sur ce grand théâtre de l'ignorance et de l'extrême crédulité.

(*) V. p. 45, sur le Mahdi.

(**) Roudh-el-Kartas, *loc. cit.*

sa puissante domination, les petites principautés éparses dans le nord de l'Afrique, et, plus tard, durant les guerres intestines des dynasties hafside, zeyanite et mérinide jusqu'à la puissance des corsaires Barberousse et la domination turque, une caste de privilégiés poursuivait, sans secousse, l'œuvre si laborieusement entreprise d'obstruction intellectuelle, s'emparait de l'esprit du peuple courbé sous une constante oppression et devenait, peu à peu, l'arbitre des destinées du monde musulman. Nous voulons parler des *Chorfa*, gens de noblesse religieuse ; on connaît les vicissitudes des descendants du Prophète par Fatma-Zohra. Seuls, ils prétendaient à la succession spirituelle et temporelle de l'Envoyé de Dieu, et, d'après les principes fondamentaux de leur secte (Cha'ïa), la parcelle divine était en eux. Elle se subdivisait à l'infini et chacun en avait une étincelle destinée à éclairer le monde, tout en assurant à tous une sorte de suprématie morale sur le reste des humains.

C'est Idris ben A'bdallah-el-Kemel ben Mohammed ben Hoceïn, second petit-fils du Prophète, qui apporta dans l'Afrique septentrionale cette doctrine à laquelle il donna un nouvel essor en faisant prévaloir les droit au khalifat de la lignée d'A'li ben Abou-Taleb. Voici comment :

« Idris, qui s'était attiré la haine du sultan Haroun-er-Rachid, se » retira dans l'Extrême-Occident (Maroc). Il fut rejoint, à Tlemcen, par » son frère Soliman. Ils allèrent d'abord à Tanger ; mais l'état du pays » n'étant pas à leur convenance, ils se rendirent à la montagne de » Zarhoun où Idris épousa Kenza, fille d'Abdelmadjid, chef de cette » contrée, qui le fit reconnaître sultan par les populations berbères » sous sa dépendance.

» Idris mourut, empoisonné par l'odeur d'une drogue contenue dans » une boîte à parfum que lui avait envoyée Haroun-er-Rachid, son » ennemi. Idris laissa sa femme enceinte de six mois, laquelle mit au » monde Idris II.

» Les descendants, frères d'Idris, sont à Tlemcen, à Aïn-el-Hout, à » Rachgoun ; d'autres allèrent à Cordoue, en Espagne ; enfin, on en » trouve encore aux environs du Maroc et à Alger.

» Idris II, reconnu sultan, se transporta à *Saguiet-el-Hamra*, à » l'extrémité du Maroc ; et depuis, l'Islamisme commença à briller » dans le Maroc.

» En 192, il acheta de trois berbères, moyennant 6,000 dinars, l'empla- » cement où il bâtit la ville de Fas. Un moine lui apprit que, sur cet » emplacement, avait été jadis une ville nommée Saf et qui fut détruite » 1700 ans avant l'Islamisme.

» Idris II épousa El-Hosna qui lui donna douze enfants lesquels eurent » tous des successeurs, à l'exception des deux aînés morts en bas-âge.

» Idris II, après avoir régné 25 ans, mourut à l'âge de 36 ans en » mangeant du raisin. Il fut enterré dans sa mosquée de Fas.

» Lors de son ascension au ciel, il aperçut sur la terre un espace » blanchâtre resplendissant de lumière.

» Quel est, demanda-t-il à l'Ange Gabriel, le point lumineux que » j'aperçois là-bas? C'est, répondit l'Ange, le lieu où s'élèvera la ville » destinée à être, dans les derniers siècles du monde, le refuge de la » religion musulmane : elle se nommera Fas (1), et la lumière resplendira » du sein de ses habitants avec la même abondance que l'eau coulera » dans ses remparts.

» Les enfants d'Idris se partagèrent l'empire pour se conformer à » l'avis de leur aïeule Kenza.

» Mohammed, l'aîné, occupa le siège du gouvernement à Fas; il » donna :

» Badès (dans le Rif), à son frère Omar.
» Tidjassat (Rif et Tanger), à Amran.
» Daïet-Aasla (Salé), à Aïssa.
» Tadela (Sous), à Abdallah.
» Tafilalet, à Ali.
» Habta, à Ahmed.
» Malka, Guernata et Djebel-el-Fatha (Gibraltar), à Ktir.
» Taza, à Hamza.
» Maroc, à Yahia.
» Sabta (Ceto), à Abi-el-Kacem.
» Tlemcen et Trara, à Daoud ».

*
* *

Les descendants des fils d'Idris se multiplient à l'infini dans le nord de l'Afrique ; on cite :

« Les Beni-Djermoun, Sakifioun, Beni-Mimoun, Beni-Terir, Beni- » Herma, Harchefioun, Seraïna, Sarnioun, Beni-Hamza, Kadioun, Beni- » Klal, Beni-Ouguil, Oulad Abi-Aman, Mograoua, Bedioun, Beni-Aoun, » Beni-Amran, Oulad Ali ben Yahïa, Irakioun, Oulad bou Beker, Beni- » Irif, Beni-Ourian, Lehanioun, Beni-Harfas, Oulad Rahmoun, Oulad » Abi-Zakaria, Beni-Djennoun, Beni-Soliman, Oulad Khaled, Oulad » Khaïd, Oulad Salem, Oulad Abdel-Halim, Oulad El-Hadj-Ali, Beni-Iman, » Beni-Illoun, Oulad Ben-Ali, El-Hazioun, Beni-Deloul, Mezadjila, El

(1) V. sur l'étymologie du mot Fas, les versions données par M. G. Delphin, directeur de la medreça d'Alger, dans son intéressante étude « Fas, son université et l'enseignement supérieur musulman ». *Bulletin de la Société de géographie et d'archéologie* de la province d'Oran (1888) et librairies Ernest Leroux, Paris, et Paul Perrier, Oran, 1889.

» Zeradla, Oulad El-Kelah, Oulad Ben-A'ïcha, Beni-Ouennogha, Oulad
» Mahdi, El-Alouioun, Oulad A'bd-er-Rezak, Oulad Ben-Zeïd, Beni-Ketir,
» Oulad A'bdel-Aziz, Oulad Nacer, Oulad A'bdel-Hak, Oulad A'bdes-
» Semed, Beni-Rezzia, Oulad El-A'bbas, Oulad A'li-Et-Teka, Oulad A'bdal-
» lah, Oulad A'bderrahman, Oulad El-Seknaoui, Ouled-Naïl, Oulad Bou-
» Sif et les Zidioun » (1).

La nomenclature continue par les fractions de ces divers groupes, qui ont formé de véritables tribus disséminées de l'extrémité du Maroc à la Tripolitaine, et pénétrant dans le Sahara jusqu'aux régions soudaniennes. Fas, leur berceau, Saguiet-el-Hamra, leur centre d'action, étaient les deux points de repère d'où partaient les missionnaires, revêtus de leur saint sacerdoce, pour aller catéchiser les masses et se tailler des domaines de culture intellectuelle, au milieu des peuplades autochtones du nord de l'Afrique.

A eux, se joignirent les *fakih* (lettrés) de l'Andalousie, relevés de leur condition humiliante par les Almoravides (2). Cordoue, alors le foyer des lumières, la rivale de Baghdad, fournissait aussi des convertisseurs, des apôtres et des prédicateurs. Les disciples d'Avicène, d'Averroès, etc., répandaient à profusion leur science chez les Berbères et s'implantaient, eux-mêmes, au milieu d'eux, comme les Chorfa et les autres propagateurs des lois coraniques, venus un peu de partout.

Tous concourent à transformer les idées, à *islamiser* les croyances populaires des autochtones, à régulariser un état de choses déjà ancien, à donner un semblant d'orthodoxie à des usages maintenus intacts à travers les générations. Tous aboutissent au même résultat : ils plongent leurs prosélytes dans les ténèbres et leur apportent, au lieu de la lumière bienfaisante, la nuit sombre et mystérieuse !...

Comme un liquide qui s'extravase, les membres de la caste sacerdotale des Chorfa, les élèves des docteurs de Cordoue et les « érudits dans les choses de Dieu », de Saguiet-el-Hamra, s'infiltraient dans les tribus berbères, revêtus de leur caractère religieux et pénétrés de la sainteté de leur charge.

Leur bagage est aussi simple que leur personne : un bâton à la main ; le « Livre sacré » sous le bras ; sur les épaules, un *mezoued* contenant

(1) Nous extrayons ce passage sur l'origine et l'extension des Chorfa du Maroc, de la traduction d'un opuscule : *Les Chorfa du Maroc*, publiée par L. Charles Féraud dans le Bulletin n° 21, année 1877, de la *Revue Africaine*. Nous avons cru devoir le reproduire en entier, de crainte d'en altérer le sens ou d'en atténuer la portée historique.

(2) La victoire des Almoravides à *Zellaka* (*) eut pour conséquence de relever le parti des fakih ou légistes, sorte de clergé laïque qui gémissait de la tiédeur religieuse, de l'hétérodoxie même, dont les princes musulmans donnaient l'exemple. (*Histoire de l'Afrique septentrionale*, t. II, p. 49, par Ernest Mercier, *loc. cit.*)

(*) *Sacralias* des Chrétiens. La bataille eut lieu non loin de Badajoz, le 23 octobre 1086, correspondant au 12 redjeb 479 (Ibn Khallikan, III, 190 ; *Mus. d'Esp.* IV, 292), note de M. E. Fagnan (*Histoire des Almohades*, *loc. cit.*, p. 115).

quelque frugale nourriture; accroché à la ceinture, un long tuyau en fer-blanc, contenant un énorme rouleau de feuilles de papier collées les unes aux autres : c'est l'arbre généalogique *(chedjara)* du Chorfa, sur lequel l'heureux titulaire, assisté de témoins, a eu soin de se faire inscrire par un magistrat ou un personnage notable. Ce document précieux sert, en quelque sorte, d'acte de naissance et de notoriété à son détenteur. Il établit, d'une façon irréfutable, sa filiation, et ceux à qui il en donne connaissance, apprennent, ainsi, *qu'une part de la bénédiction divine est en lui.*

Ainsi équipé, le futur apôtre parcourt les plaines et les montagnes, traverse les sables du désert ou affronte les neiges des monts élevés, respecté par les croyants qui voient, en lui, un descendant authentique du Prophète, un propagateur de la loi révélée.

A l'approche ou au milieu des tribus où il songe à accomplir ses exploits merveilleux, il s'arrête, de préférence, dans les endroits vénérés de temps immémoriaux. — Là, accroupi sur la mzara, il attend, que les fidèles s'inquiètent de sa présence, le questionnent sur son origine et le but de son voyage, lui assignent un logis. — Bientôt, son identité est reconnue; ses qualités pieuses, ses innombrables vertus, sa supériorité sur les simples et les ignorants éclatent aux yeux de tous. — Alors, son œuvre commence : il prodigue la parole de Dieu, l'enseigne à ceux qui l'ignorent, communique aux autres la foi ardente qui l'anime, et, sur la mzara où reposent, peut-être, les cendres d'ancêtres adorés, où peut-être aussi, les Lares, les Pénates, les Mânes de l'époque païenne ont été invoqués jadis, s'élève une espèce de couvent (*ribat*). C'est là que les fidèles se réunissent pour entendre la parole du chérif au caractère divin, pour écouter ses conseils émanés d'Allah et transmis par le Prophète au missionnaire, son arrière-petit-fils, chargé d'éclairer les sincères et de raviver le zèle religieux des sceptiques.

Ce n'est plus un ribat édifié dans le but de servir de bastion, où les combattants arabes et, plus tard, les Berbères musulmans abritaient leurs montures (attachaient, devrions-nous écrire, de la racine *rabata* attacher, lier), mais un couvent-caravansérail destiné à recevoir les disciples de « *l'apôtre du Dieu unique, attaché aux doctrines saintes du Prophète, lié à Dieu par la bénédiction céleste qu'il possède* ».

Cet apôtre, ses prosélytes l'appellent *Mrabot*, et ce nom révéré servira à qualifier tous ceux qui provoqueront l'admiration ou l'étonnement de la foule par leur connaissance approfondie du Coran et de la Sonna, par une vie austère, un caractère ascétique, une douceur d'âme, une charité poussée jusqu'à l'abnégation, un désintéressement absolu des choses de ce monde, etc... — Marabout, aussi, le taleb, le derouich dont les actes inconscients sont, croit-on, guidés par la Providence; marabout, le simple d'esprit... le fou !

∴

Aux prises avec les difficultés d'une existence troublée, avide de conseils, de consolation, la masse voyait, dans le marabout, l'intermédiaire de ses plaintes et de ses désirs auprès de l'Être suprême.

L'intervention du marabout répondait, en effet, aux sentiments intimes de pauvres gens isolés dans leurs montagnes, gens à l'esprit simple et toujours enclins à exalter ceux qu'ils croient émanés de la puissance divine ou en rapport avec elle, et dont les actes, à leurs yeux, sont le reflet de cette puissance.

Ils étaient heureux de pouvoir s'adresser, à tous moments, au seul homme capable de les comprendre, d'en faire le confident de leurs désirs et de leurs peines.

Encouragés par la confiance des croyants, les marabouts, semblables aux *Lucumons* de la vieille Étrurie, « seuls instruits de la science augurale », étaient, comme eux, dépositaires de la tradition divine et, peu à peu, devenaient les maîtres de toutes les choses spirituelles et temporelles..... les gardiens des mystères !

Leur renommée grandissait, prenait de la consistance, s'étendait au delà des limites de la collectivité qui les avait librement accueillis ; de fétiches vivants qu'ils étaient, ils passaient au rang de Saints, et leurs modestes *ribat* devenaient des *zaouïa* (1).

C'était dans leurs zaouïa que les marabouts se retiraient pour prier ; c'était là qu'ils « entraient en communication avec Dieu », pensaient les croyants naïfs, qui voyaient en eux des privilégiés de cet « Allah Akbar », toujours invoqué ; qui les considéraient, en quelque sorte, comme les « prolongements vivants » de ces êtres justes et bons qu'ils allaient invoquer naguère à la *mzara ;* et nous verrons comment, étant déjà superstitieux, ces croyants naïfs devinrent les êtres les plus crédules de l'Univers.

Le mot marabout devint rapidement synonyme d' « *Ouali* » (saint par excellence) et désormais, le marabout sera comparable aux idoles des peuples fétichistes, avec cette différence, qu'à lui, ce n'est pas seulement une prière qu'on adresse mais un acte de reconnaissance ou de repentir, une offrande en un mot. De toutes parts, en effet, on vient à la zaouïa implorer, remercier ou demander pardon au vénérable représentant de l'Être Suprême. Mais on vient généralement les mains pleines, croyant faire œuvre pie et mériter, ainsi, les faveurs du descendant du prophète.

A certaines époques de l'année, des milliers de croyants se réunissent autour de la demeure inviolable du Santon. Ici, un pauvre diable égrene son chapelet que le frottement de ses mains a rendu crasseux ; il récite la *fatiha* (premier verset du Coran), tout ce qu'il sait du Livre révélé, et après chaque oraison, un soupir étouffé

(1) *Zaouïa* (angle, coin); c'est le sanctuaire réservé au fond de l'édifice, le lieu spécialement affecté à la prière, à la méditation.

dans un sanglot s'échappe de sa poitrine. Doucement, il reprend sa litanie ; ses lèvres murmurent avec volubilité le mot « allah » auquel, parfois, il ajoute, instinctivement, le nom du marabout son intercesseur. Puis, la litanie se termine par une invocation suprême, prononcée à haute voix, comme si le Fidèle craignait que l'appel silencieux de son cœur ne parvint pas assez vite à l'Être Suprême : « *A'ounni ïa Sidi...* Aide-moi, ô mon Seigneur !... *Ia allah, Sidi... A'ounni !...* ô Dieu, mon Seigneur, viens à mon secours ! »

A quelques pas du mendiant légendaire, c'est le mesquine (le faqir), qui implore, à son tour, le saint pour que l'*oukil* (gérant) de la zaouïa, parfois revêche, lui fasse apporter un peu de cette nourriture substantielle qui lui permettra de continuer sa route et d'atteindre la demeure du marabout voisin.

Là, c'est le fellah qui, lestement, descend de sa monture, auprès de laquelle une foule de serviteurs volontaires, de *khoddam* (clients de la zaouïa) s'avancent pour enlever le *tellis*, plein de grain, qu'elle porte. Le visiteur échange quelques banals compliments avec eux, se fait indiquer la retraite du marabout et, d'un air grave, comme s'il allait accomplir un vœu, se presse auprès de son idole vivante, se prosterne, baise pieusement les pans de son burnous, et, après avoir obtenu la bénédiction qu'il sollicite, se retire dans un endroit spécial où on lui apporte le kouskouss traditionnel.

Plus loin, c'est la femme stérile, qui vient supplier le marabout tout puissant d'intercéder, en sa faveur, auprès du Dieu miséricordieux. Sur un signe du saint, un acquiescement, elle se retire heureuse, et, souvent, il faut bien le dire, sa démarche n'a pas été vaine.

Le riche arrive, lui aussi, chargé de présents et le repentir sur les lèvres : il vient se renseigner auprès du marabout, l'entendre réciter quelque sourates du « Livre » qu'il ignore, ou raconter quelque pieuse légende, et, comme les autres, recevoir la nourriture sacrée. A tour de rôle, par groupe ou en particulier, tous paient, prient, se prosternent, mangent et repartent pour leurs demeures, la mine joyeuse, le cœur alerte, la conscience apaisée. Ils ont la conviction intime que leurs vœux seront exaucés, leur récolte abondante, leurs péchés pardonnés... Jusqu'à la visite prochaine, le mal sera éloigné de leurs gourbis, et, à cette époque aussi, si Dieu le veut, le marabout bienveillant les purifiera encore de leurs crimes, intercédera, de nouveau, en leur faveur. On immolera, en son honneur, l'agneau ou le bélier du sacrifice annuel, avec la même dévotion, les mêmes sentiments de tendresse et de dévouement que lorsqu'on le faisait sur les mzara.

Partout et en toute circonstance, l'intervention du marabout se fait sentir, débonnaire, capricieuse, et parfois arbitraire. Elle répond à tous les besoins, guérit tous les maux, favorise toutes les entreprises, même les plus téméraires, donne le bonheur aux méritants, élève les humbles à la foi robuste, protège les grands, comme elle provoque

toutes les catastrophes, occasionne les accidents, fait naître les épidémies, voue aux peines éternelles les impies, fait échouer les meilleurs desseins, est l'arbitre des batailles, dirige les expéditions. De son sanctuaire, le marabout ruine le puissant indifférent aux choses de Dieu, voit tout, entend tout, connaît tout; son action se manifeste en tous lieux et dans toutes les particularités de la vie. Et tout cela, par des moyens merveilleux, surnaturels, fantastiques, réservés aux véritables saints (Ouali), intermédiaires du Dieu unique, exécuteurs de ses volontés, chargés de récompenser les fervents et de châtier les rebelles ou les hésitants.

Et vraiment, les remèdes employés ne peuvent être à la portée du vulgaire, ignorant le langage divin et n'ayant pas, par conséquent, le don de l'approprier aux multiples besoins du genre humain. Le marabout, dépositaire de la science coranique, possède, nécessairement, toutes les facultés qui en dérivent. Car, tout aboutit aux paroles sacrées: par elles on dirige le monde à son gré, on surmonte les effets de la nature. Le tout est de connaître les attributs de chacune d'elles, et de savoir les employer à propos pour combattre, notamment, l'action des *Djenoun* malfaisants.

Alors, on a le don de la prédestination et des miracles, on est thaumaturge, on est marabout.

Voyez-le prodiguer sa science mystérieuse, ce santon imbu de l'*étincelle divine :* aux fiévreux, il fait avaler un petit feuillet couvert d'hiéroglyphes ou de signes mystérieux; aux anémiés, il recommande de manger du poulet, des œufs marqués, au préalable, de caractères cabalistiques. On tue le volatile avec le cérémonial religieux usité, on le plume, et le marabout, de son *Qlam* (roseau), trace, un peu partout, des lettres coraniques, écrit des versets entiers, et la guérison doit s'en suivre. On guérit les blessures, les coups de feu, en les couvrant des cendres d'un manuscrit précieux rédigé à la minute par le thaumaturge; les effets mortels des piqûres des scorpions et des morsures des serpents sont enrayés, si on allume sur les chairs, ces mêmes morceaux de papier à la puissance miraculeuse. Mais quelle scène affreuse, quel spectacle hideux, que l'opération du marabout soignant la folie!

Le patient, au préalable solidement attaché et étendu aux pieds du saint homme, rugit d'effroi, ou, s'il est inconscient, regarde, hébété, les préparatifs longs et minutieux du supplice qu'on lui destine. D'une petite lampe, se dégage une lueur pâle; quelques fidèles, accroupis autour, psalmodient, pendant que le marabout, majestueux et imposant, trace sur un papier des signes cabalistiques en murmurant des prières. Doucement, il roule les *Kaouaghid* (petits papiers), les plonge dans l'huile de la lampe et, quand ils en sont bien imbibés, les allume et les laisse se consumer.... dans les narines du patient. Les cris stridents que pousse ce malheureux remuent les plus insensibles, secouent les

plus apathiques ; les convulsions dans lesquelles il se débat, en vain, sont terribles, monstrueuses, mais.... ne faut-il pas chasser le *Djin !!!* Horreur et... superstition !...

Ces remèdes *salutaires* ne sont, en réalité, que l'apanage du lettré, du taleb ou du marabout novice, car la faculté du thaumaturge est, non pas de guérir les maux d'autrui, mais de les prévenir. Et pour cela, il possède des talismans ou amulettes « *herz* » حرز au pouvoir surnaturel, avec lesquels il enfante des prodiges. Il en a pour tout et pour tous : il y en a qui favorisent les amours, ouvrent les portes des khalifes aux humbles, préservent des coups de feu, permettent de voir sans être vu pendant les nuits sombres, attirent la bienveillance des grands sur les coupables, font trouver des trésors enfouis sous la terre, etc.... D'autres sont souverains contre le mauvais œil, accordent une longue vie aux méritants, de la postérité à ceux qui en demandent, préservent les récoltes de la grêle et du siroco, les bestiaux des épizooties.

Certes, il en existe de plus ou moins efficaces ; mais, en général, leurs propriétés salutaires ne sont pas douteuses pour les croyants. Il ne saurait, du reste, en être autrement, car le marabout les tient de ses ancêtres de la lignée d'A'li, héritiers des trésors du prophète ; les versets du Coran qui y figurent ont été scrupuleusement choisis, et les noms des saints de la Bible y sont presque tous mentionnés. Avec cette écriture, généralement dépourvue de signes diacritiques, se voient quelques figures mystérieuses dont, seul, le marabout connaît le sens et la portée : des carrés, des triangles et d'autres images au milieu desquels sont écrits des chiffres, des noms d'Allah ou des caractères cabalistiques.

Parmi les amulettes léguées à la postérité et encore d'un usage fréquent chez les populations indigènes de l'Afrique septentrionale, nous en citerons quatre qui synthétisent toutes les autres. Ceux qui les portent doivent être préservés de tous les maux, et voir prospérer leurs entreprises. Quand il en est autrement, c'est que la foi religieuse n'est pas soutenue, ou bien que le précieux talisman a été souillé par des mains impies. Car sa puissance surnaturelle est incontestable, et il appartient à l'heureux propriétaire de la maintenir intacte....

Une des plus réputées est l'*herz andaroza* (1). Nous avons pu en avoir une copie pas trop altérée. Celui qui la porte sur lui, peut affronter, sans danger, les batailles ; les coups de sabres sont impuissants à l'abattre, les balles s'aplatissent sur son corps.

(1) Le mot Andaroza n'est, comme le lecteur le pense, que l'altération du mot Andalouza, dérivé d'Andalousie, contrée d'où sont venus les fakih qui ont, sans doute, puissamment aidé à propager ce genre de manuscrits. Le mot s'est conservé à travers les siècles et a été probablement altéré par les copistes.

Voici dans quelle circonstance ce précieux talisman aurait été découvert :

. . . .

On rapporte, comme le tenant de Bou-A'bbas (qu'ils soient, lui et son père, agréés de Dieu), et de A'bdallah ben Mohammed ben A'bdallah, le récit suivant :

« Un homme avait été amené devant l'un des khalifes de la dynastie » omeïade pour être mis à mort.

» Dja'far ben Mohammed es-Seddik, — Dieu lui soit miséricordieux ! » — ayant abordé ce malheureux, remarqua l'impression de frayeur que » lui causait l'attente de son sort. Il lui remit alors un morceau de » papier couvert de caractères, et l'engagea à le mettre dans sa poche » et à l'exhiber au Khalife, ajoutant qu'il en retirerait avantage auprès » de son souverain.

» Notre homme prit le papier, après avoir exprimé sa reconnaissance » à son interlocuteur.

» Dès qu'il fut mis en présence du Khalife, celui-ci ordonna de lui » trancher la tête.

» Obtempérant à cet ordre, le bourreau s'empara du sabre et l'en » frappa par trois fois, sans que son arme produisit la moindre coupure.

» Étonné, l'Émir fit fouiller le patient, et l'on trouva dans sa poche » le papier sacré.

» D'où te vient cet écrit ? lui demanda le Khalife.

» De la postérité d'A'li ben Abou-Taleb — qu'il soit agréé de Dieu !

» Tu as raison, reprit le prince : A'li a laissé de véritables trésors, » et sa famille est dépositaire de l'Avertissement (du Coran) ».

Il lui rendit ensuite la liberté et se fit donner lecture du contenu de la fameuse amulette, qui se compose de multiples invocations à Allah, dont voici un spécimen :

« O mon Dieu ! si l'un de tes sujets veut mettre en œuvre contre le » porteur de mon présent écrit : le mal, la malignité, la méchanceté, la » perversité, l'astuce, l'imposture, la jalousie, la sorcellerie, la magie, » la ruse, l'iniquité, l'injustice, coupe-lui, ô mon Dieu ! la tête. Contiens » son esprit malfaisant, bride lui la bouche, détourne de moi ses » artifices. Protège-moi contre lui et contre toute créature que tu tiens » par le bout de la chevelure.

» O mon Dieu ! fais entrer le porteur de cet écrit sous ta protection » inattaquable, sous la tutelle de ton pouvoir invulnérable, sous ton » patronage qui ne fait jamais défection. Ta protection est comme un » fort inexpugnable, ton patronage est puissant, ton pouvoir est irrésis» tible. Tu es tout puissant.

» Je me retranche derrière le possesseur de la gloire, de la puissance » et de l'omnipotence ; je cherche refuge auprès du dépositaire de la

» force, du pouvoir et de la souveraineté. Je mets ma confiance dans le » vivant qui ne meurt point ».

Ces diverses invocations, au sens mystique, sont suivies de nombreuses citations du Coran, aux propriétés préservatrices.

Un autre talisman préservatif, incomparable, est *l'herz* (amulette), dite la « *chamelle* », contre le mauvais œil, cette superstition de tous les peuples pasteurs, sans cesse combattue et toujours cause des malheurs les plus graves. En voici la traduction textuelle :

« Louange à Dieu !

» Par le nom de Dieu clément et miséricordieux !

» Que Dieu répande des bénédictions sur notre Seigneur Mohammed !

« O mon Dieu, mon Maître !

» Mets en œuvre contre mon ennemi, le visage renfrogné, la flamme » éclatante, la nuit obscure, le sabre lisse, la mer gelée, la pierre » sèche !

» O mon Dieu ! arrache l'œil de celui qui exerce l'influence du » mauvais œil, extirpe l'envie de son front et la parole de ses lèvres !

» Fais retomber sur lui sa propre machination, ô mon Dieu ! dans » ses biens et dans ceux qui lui sont le plus chers.

» Lève les yeux vers le Firmament ; y vois-tu une seule fissure ?

» Lève les encore deux fois, et tes regards retourneront à toi frustrés » et fatigués.

» Il faudrait que l'œil, qui se compose de sang subtil et de chair » agglutinée, pût s'attaquer à la fortune de celui-là même qui exerce » cette influence néfaste.

» Il n'y a de Dieu que Dieu !

» C'est la marque de ma foi et de ma soumission.

» Dieu est grand : c'est le cri de ma proclamation et de ma vénération.

» Louange à Dieu, en reconnaissance de ses bienfaits et de sa » générosité.

» Dieu est grand : c'est le témoignage de ma confiance et de mon » abandon.

» La création des cieux et de la terre est quelque chose de plus » grand que la création du genre humain, mais la plupart des hommes » ne le savent pas (Coran, 3-59. Le Croyant) (suivent des extraits du » Coran : Les Confédérés ; chap. de l'Unité de Dieu ; chap. de l'Aube du » Jour ; chap. des Hommes) ».

Comme on le pense, ce talisman est suivi d'un récit explicatif sur son origine. Nous le donnons dans toute sa naïveté.

On raconte, « d'après Bou A'bbas, puisse-t-il, ainsi que son père, être agréé de Dieu ! » l'anecdote qui suit :

« Hassan, fils d'A'li ben Abou-Taleb, — qu'ils soient favorisés l'un et » l'autre de la satisfaction divine ! — s'étant mis en route, monté sur sa

» chamelle, vint à passer auprès d'un campement arabe. Parmi les » nomades de cette tribu, se trouvait un homme exerçant l'influence » du mauvais œil : il répondait au nom de Bel-Houbal ben Semaka-el- » Aoussi (originaire du pays d'Aous), — qu'il soit maudit de Dieu !

» Lorsqu'il lançait un regard, cet individu était comparable à l'archer » qui décoche sa flèche.

» Avisant ses compagnons, il leur demanda s'ils voulaient manger » de la viande de la chamelle dont il vient d'être parlé.

» Comment t'en rendras-tu maître, répondirent-ils, par l'emploi de » la violence ou en vertu d'un marché ?

— » Je ne l'usurperai, pas plus que je ne l'achèterai ; je n'aurai qu'à » jeter un regard et prononcer les paroles qui me sont propres, et, » aussitôt, elle tombera agenouillée et je pourrai la prendre à son pro- » priétaire à vil prix.

— » A ta volonté ! fais de cet animal ce que bon te semblera.

» A peine eut-il lancé un regard et proféré un mot, que la chamelle » s'affaissa sur le sol.

— » Hassan, — qu'il soit agréé de Dieu ! — mit aussitôt pied à terre et » examina sa monture, pensant qu'elle avait été piquée par un scorpion » ou mordue par un serpent, mais il ne vit absolument rien. Il exhiba » alors un billet qu'il passa le long du corps de sa bête, en commençant » entre les oreilles pour finir à la partie droite de la croupe.

— » Cela fait, il donna un coup à l'animal qui se leva aussitôt tout » droit avec la permission de Dieu ; puis, il le prit par la bride et l'amena » devant le groupe des nomades.

» Après l'échange des salutations, il leur posa cette question : Quel » est celui d'entre vous qui voulait s'approprier ma chamelle en faisant » agir le mauvais œil ?

— » Il n'y a point, parmi nous, d'hommes de cet acabit, rispos- » tèrent-ils.

— » Laissez-moi passer ce billet devant vos yeux et Dieu tranchera, » alors, entre l'homme de mauvais œil, et moi.

» Puis, saisissant le papier, il le fit circuler devant le groupe, de » figure en figure, jusqu'à ce que, le tour d'El Houbel étant arrivé, il le » lui passa sur le visage. Aussitôt, les yeux de cet individu tombèrent » à terre, par un effet de la puissance du Dieu Très-Haut.

— » Tu as tué notre ami, clamèrent ses compagnons.

— » Je le jure, reprit-il, ce n'est pas moi qui l'ai tué, mais Dieu.

— » Nous te conjurons de nous dire qui tu es.

— » Je suis Hassan, fils d'A'li ben Abou-Taleb.

— » Par Dieu et par les principes de Mohammed (que Dieu répande » sur lui ses bénédictions et le salut !), nous te conjurons de nous » donner, par écrit, ces noms mystérieux ; et il déféra à leur désir.

» Dieu est le plus savant ! »

. . . .

En voici une autre remarquable, employée efficacement, non seulement contre le mauvais œil, mais encore contre la sorcellerie, et produisant des effets merveilleux pour tout ce que le croyant peut désirer :

« Par le nom de Dieu, maître du pardon, qui s'est établi sur le trône, » devant lequel les têtes des potentats s'inclinent et les cîmes des monts » les plus élevés s'abaissent, à cause de sa puissance !

» Les regards des peuples oppresseurs ont été voilés en présence » des croyants.

» Sourds, muets, aveugles, ils n'entendent point, ne voient point » et ne parlent qu'en termes favorables ou observent le silence.

» Alors, les colliers au cou et enchaînés, ils seront traînés dans » l'enfer.

» Ils te regardent, mais ils ne voient rien (Coran, VII-173, El-A'raf).

» Si nous avions voulu, nous aurions envoyé du ciel un prodige » devant lequel ils auraient humblement courbé leurs têtes (Coran, 3-3, » Les Poètes).

» O mon Dieu, ô dompteur des puissants, des nations insolentes et » des peuples des siècles passés, punis d'un châtiment exemplaire » celui qui m'a porté malheur !

» O celui qui a frappé les hommes à l'Éléphant, contre lesquels il a » envoyé les oiseaux ababils qui leur lançaient des pierres portant des » marques imprimées au ciel ; et il en a fait comme de la balle dont le » grain a été mangé.

» C'est vers toi que l'on se réfugie et c'est de toi que vient la victoire.

» Vaincs celui qui a voulu me vaincre, ô vainqueur non vaincu !

» Comment pourrais-je avoir peur quand tu es avec moi, et comment » pourrais-je souffrir quand ma confiance repose en toi ?

» Je te fortifie, ô porteur du présent écrit, de la même façon que Dieu » a fortifié son prophète Mohammed.

. . . .

» J'ai placé, ô porteur de mon écrit, entre toi et tes ennemis, afin de » te dissimuler à leurs regards, de la même façon que se dissimulaient » les prophètes pour se soustraire aux violences des Pharaons : Gabriel » à ta droite et Michel à ta gauche, et la baguette de Moïse entre tes » mains.

» Dieu t'observe : Il te délivrera de tes ennemis par un effet de » sa force et de sa puissance.

» O mon Dieu ! garde le possesseur de mon écrit de la même manière » que tu as gardé l'auguste Avertissement.

» Tu as parlé, et ta parole est la vérité.

» Nous avons fait descendre l'Avertissement (le Coran) et nous » sommes ses gardiens.

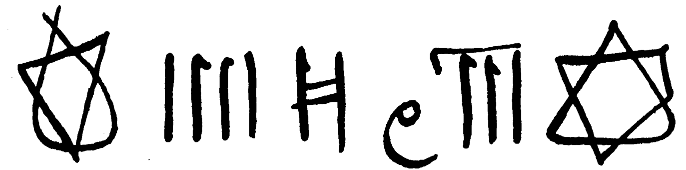
» J'ai fait intervenir, entre toi et tes ennemis ou tes agresseurs, une » nuit obscure, un sabre tranchant, une mer profonde. Si tes ennemis te

» poursuivent, ils seront mis en déroute, et si tu les poursuis toi-même, » tu parviendras à les tuer.

» Nulle créature n'aura de pouvoir ni de puissance sur toi, grâce à » la bénédiction divine et aux bénédictions qui accompagnent les » attributs de Dieu : Il n'y a de force et de puissance qu'en Dieu, le » Sublime, l'Immense.

» Ci-après figurent les noms de la *hamila* (il s'agit sans doute de » l'amulette portée en bandoulière).

» Ces noms sont utiles à celui qui veut être agréé, aimé ou inspirer » de la crainte à ceux qui le regardent :



» Dieu nous fasse profiter de la bénédiction attachée à ces noms ! » Amen ! »

Citons encore l'*Herz-el-Mordjana* (2) et, plus particulièrement, l'invocation dite d'*El-Ahed* (la Garantie). Cette dernière paraît synthétiser toutes les vertus préservatrices :

(1) Étoile à six pointes, formée de deux triangles entrelacés, à bases parallèles. C'est le pantacle macrocosmique de Salomon, auquel correspondent les Trigrammes de Fo-Hi. (V. *Essais de sciences maudites*; *Au seuil du mystère*, par Stanislas de Guaita, p. 37).

On sait que Salomon, qui commandait aux génies, était versé dans les sciences occultes. Son autorité est souvent invoquée par les fabricants d'amulettes. D'ailleurs, la figure représentée est généralement connue sous le nom de *khatem Sliman* (sceau de Salomon).

(2) Ce talisman jouit d'une grande réputation en Algérie. Il détruit les sortilèges, dénoue les nœuds, facilite l'enfantement, aide à la vision, guérit les maux de cœur, la migraine, les affections du dos et des articulations, toutes les maladies, en un mot. Ses avantages sont tels que Dieu seul en connaît le nombre.

Il était porté, a dit le cheikh Kemoleddin ben Youcef, d'après son maître Noureddin el Isbahani, par la négresse Mordjana, dont le khalife, malgré ses trois favorites : *Qaouat el qelb* (force du cœur), *Badhjat ezzennar* (beauté du siècle) et *Reidoura*, était éperdument amoureux.

Mordjana morte, le précieux talisman qui la faisait paraître belle aux yeux du khalife, passa à la laveuse qui avait préparé son linceul et qui, à son tour, devint en faveur auprès du Prince des Croyants.

Avant de mourir, la laveuse confia l'*herz* à Noureddin en lui disant : « Dans ce talisman est le grand nom de Dieu que l'on n'invoque jamais sans être exaucé ». Quarante savants le transcrivirent, et sa renommée se répandit bientôt dans les environs et dans tous les pays de l'Islam.

Sa composition est remarquable. Il semble que son auteur ait voulu y synthétiser, avec les attributs divins, ceux, symboliques, des personnages bibliques. Naturellement, comme partout, le Coran y tient une large place. Il nous paraît intéressant de donner le commencement de la *Mordjina* :

» Je le jure par celui entre les mains duquel réside le pouvoir, tout » individu qui prononcera cette invocation une seule fois, en une » heure, en un jour, en un mois, en une année ou dans le cours de sa » vie, *entrera au paradis sans jugement.*

» O prophète de Dieu, lui demanda-t-on, et si cet individu a commis » l'adultère ou le vol ?...

» S'il s'est rendu coupable d'adultère ou de vol, répondit le prophète, » les anges le couvriront de leurs ailes, prieront pour lui et imploreront » son pardon ».

« Suit le texte du talisman qui se termine par la déclaration suivante: » Amulette destinée à nouer les langues, à éteindre la colère, à apaiser » le mal.

» Une fois écrit, son porteur, homme ou femme, devra l'accrocher à » la tête; Dieu nouera toutes les langues, et le détenteur sera agréé » partout où il se rendra » (1) . . . .

Nous ne multiplierons pas les exemples; les spécimens qui précèdent

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux!

» O mon Dieu, je te prie par l'*Être* et sa grandeur, par le *Siège* et son étendue, par le *Trône* et son élévation, par la *Balance*, ses plateaux et sa largeur, par la *Plume* et son écritoire, par la *Table* et sa conservation, par le *Sirath* et son étroitesse, par *Gabriel* et sa fidélité, par *Michel* et sa parole, par *Azrafil* et sa fierté, par *Azraïl* et sa sécurité, par tes faveurs et leur paradis, par l'*Ange* et sa souveraineté, par *Adam* et sa formation, par *Ève* et sa faute, par *Idris* et son enlèvement, par *Saleh* et sa chamelle, par *Noé*, sa barque et ses prières, par *Moïse* et sa parole, par *Aaron* et sa crainte, par *David* et sa gloire, par *Salomon* et sa puissance, par *Zacharie* et son annonciation, par *Khïdr* et sa source, par *Abraham* et son intimité, par *Jésus* et sa supériorité, par *Jacob* et son isolement, par *Joseph* et ses aventures, par *Mohammed* (que le salut de Dieu soit sur lui!) et son intercession, par le *Coran* et sa lecture, par la science et son étendue, par *Abou Beker* et sa retraite, par *Omar* et sa justice, par *Otsman* et sa parenté, par *A'li ben Abou Taleb* et son courage, etc.; viennent ensuite de nombreuses sourates du Coran et des invocations par Noé, Moïse, l'Écriture, l'Évangile, les Psaumes et le Coran... »

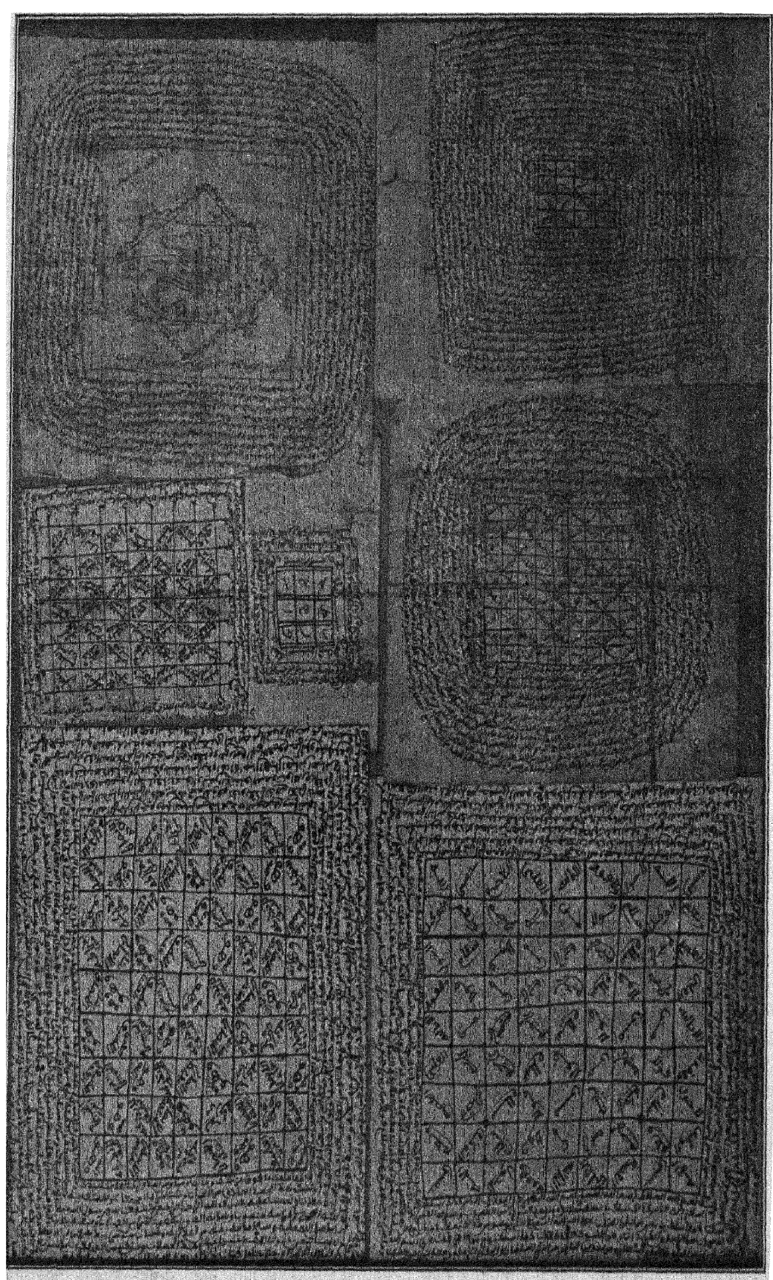
Les talismans comprennent généralement deux parties distinctes : un texte et une figure, laquelle se nomme *djedoul* ou *khatem*. La matière sur laquelle on les écrit n'est pas toujours indifférente. Suivant le cas, on emploie le parchemin, voire du parchemin de gazelle, du plomb, de l'argile, de l'argent, etc.

Les Kabyles, principalement, excellent dans la fabrication du talisman et des recettes médicales qui en sont comme le complément obligé. D'ailleurs, ces recettes s'appliquent non seulement aux faits matériels : maladie, impuissance, grossesse, etc... mais encore aux faits moraux : tiédeur dans le service de Dieu, dissensions, projets........ jusqu'à l'amour, etc. (*). — Auteurs célèbres en la matière : Aboul A'bbas Ahmed ben Mohammed, de Merrakech, plus connu sous le nom d'El A'bassi; Abou Abdallah Mohammed Youcef es-Senoussi. Les autorités sur lesquelles ils s'appuient souvent sont: Bourzeli, Ghazali, Chadli, Senoussi, Dimiathi, Tsalbi, etc... Voyez les petits traités de médecine répandus en Algérie tels que la *Harounïa* de Manih et la *Kitab Errahma* de Syouthi, etc...

(1) Traduction de M. Sicard, interprète militaire.

Les amulettes et talismans sont encore aujourd'hui des moyens de propagande très

(*) V. *Une mission médicale en Kabylie*, par le Dr Leclerc, médecin-major (Paris J.-B. Baillière, 1864).



Spécimens d'Amulettes

donnent une idée exacte des mystères qu'ils renferment. Du reste, les Musulmans n'ont, de ce côté, rien inventé. Le talisman est né avec la superstition, et celle-ci est inséparable du genre humain; tous les peuples, quel que soit leur degré de civilisation, ont une certaine croyance mystérieuse à ce qu'ils ne peuvent comprendre, se font des reliques avec les objets qu'ils croient bénits au contact de ce qu'ils vénèrent. L'amulette est encore en usage dans presque tous les pays de l'occident, et les races germaniques y ajoutent toujours une foi sincère. Les Aborigènes de l'Afrique septentrionale croyaient y trouver un remède à leurs maux. Ne soyons donc pas étonnés en voyant, encore aujourd'hui, les petits sachets, triangulaires ou carrés, en cuir ou en étoffe, plus ou moins ouvragés, qui sont suspendus à leur cou, sur leur dos, à leur ceinture et dont leurs vêtements sont constellés. Ne soyons pas surpris de leur voir un culte particulier pour ces petites feuilles de papier couvertes d'hiéroglyphes et de signes cabalistiques, et excusons-les de les conserver pieusement, durant de longues années — jusqu'à ce quelles soient réduites en miettes et que le vent en emporte la poussière — dans des tuyaux en roseau, en corne, en fer blanc, parfois en argent, lorsque ce n'est pas dans des boîtes métalliques d'un prix très élevé ! . . . .

Nous aussi, nous avons nos amulettes auxquelles nous reconnaissons autant de mérite que les Musulmans en accordent à leurs talismans; et les cornes de corail, que portent les Napolitains, sont aussi susceptibles de réflexions que celles d'animaux renfermant quelques versets préservatifs du Coran.

Les effets du talisman ont, nous l'avons déjà dit, une durée en rapport avec les soins dont on les entoure ; moins ils sont souillés par les regards des incrédules ou des hérétiques, plus leur puissance est grande et se maintient efficace.

Aussi, les manuscrits cabalistiques sont-ils conservés, jour et nuit, avec une dévotion toute spéciale; celui qui les porte ne s'en sépare jamais. Ce serait manquer de foi et vouloir s'attirer les châtiments du marabout qui les a donnés.

Le santon a, du reste, tout prévu : pour que le vulgaire n'en comprenne pas le sens et n'en fasse un commerce illicite, il a eu soin d'écrire des caractères sans signes diacritiques et sans liaison. De sorte que le plus habile ne peut en prendre connaissance, et que le dévot se contente d'y attacher une importance d'autant plus grande qu'elle est pour lui d'essence divine et, par suite, inexplicable, mystérieuse.

* * *

efficaces ; certaines confréries en ont le monopole, et les moqaddim qui les distribuent, à la masse des crédules réalisent des bénéfices importants.

Au moment de la mise en pages, on nous apprend qu'on vient d'arrêter, à Tébessa, quatre émissaires de la corporation des *Soulamïa*, porteurs de plus de huit cents exemplaires imprimés en Tripolitaine, des talismans les plus appréciés par nos sujets musulmans.

donnent une idée exacte des mystères qu'ils renferment. Du reste, les Musulmans n'ont, de ce côté, rien inventé. Le talisman est né avec la superstition, et celle-ci est inséparable du genre humain; tous les peuples, quel que soit leur degré de civilisation, ont une certaine croyance mystérieuse à ce qu'ils ne peuvent comprendre, se font des reliques avec les objets qu'ils croient bénits au contact de ce qu'ils vénèrent. L'amulette est encore en usage dans presque tous les pays de l'occident, et les races germaniques y ajoutent toujours une foi sincère. Les Aborigènes de l'Afrique septentrionale croyaient y trouver un remède à leurs maux. Ne soyons donc pas étonnés en voyant, encore aujourd'hui, les petits sachets, triangulaires ou carrés, en cuir ou en étoffe, plus ou moins ouvragés, qui sont suspendus à leur cou, sur leur dos, à leur ceinture et dont leurs vêtements sont constellés. Ne soyons pas surpris de leur voir un culte particulier pour ces petites feuilles de papier couvertes d'hiéroglyphes et de signes cabalistiques, et excusons-les de les conserver pieusement, durant de longues années — jusqu'à ce quelles soient réduites en miettes et que le vent en emporte la poussière — dans des tuyaux en roseau, en corne, en fer blanc, parfois en argent, lorsque ce n'est pas dans des boîtes métalliques d'un prix très élevé ! . . . .

Nous aussi, nous avons nos amulettes auxquelles nous reconnaissons autant de mérite que les Musulmans en accordent à leurs talismans; et les cornes de corail, que portent les Napolitains, sont aussi susceptibles de réflexions que celles d'animaux renfermant quelques versets préservatifs du Coran.

Les effets du talisman ont, nous l'avons déjà dit, une durée en rapport avec les soins dont on les entoure ; moins ils sont souillés par les regards des incrédules ou des hérétiques, plus leur puissance est grande et se maintient efficace.

Aussi, les manuscrits cabalistiques sont-ils conservés, jour et nuit, avec une dévotion toute spéciale; celui qui les porte ne s'en sépare jamais. Ce serait manquer de foi et vouloir s'attirer les châtiments du marabout qui les a donnés.

Le santon a, du reste, tout prévu : pour que le vulgaire n'en comprenne pas le sens et n'en fasse un commerce illicite, il a eu soin d'écrire des caractères sans signes diacritiques et sans liaison. De sorte que le plus habile ne peut en prendre connaissance, et que le dévot se contente d'y attacher une importance d'autant plus grande qu'elle est pour lui d'essence divine et, par suite, inexplicable, mystérieuse.

*
* *

efficaces ; certaines confréries en ont le monopole, et les moqaddim qui les distribuent, à la masse des crédules réalisent des bénéfices importants.

Au moment de la mise en pages, on nous apprend qu'on vient d'arrêter, à Tébessa, quatre émissaires de la corporation des *Soulamïa*, porteurs de plus de huit cents exemplaires imprimés en Tripolitaine, des talismans les plus appréciés par nos sujets musulmans.

L'octroi des remèdes merveilleux et des talismans préservatifs constitue, comme on le voit, l'un des attributs fondamentaux du marabout. Mais la foule ignorante lui reconnaît d'autres pouvoirs bien plus extraordinaires, bien au-dessus de tout ce que l'imagination peut concevoir. Sa faculté distinctive est de faire des miracles par le seul fait de son pouvoir souverain; c'est encore de produire des choses prodigieuses par un simple attouchement, une invocation à Allah prononcée d'une certaine manière, avec un signe, un geste, une syllabe.

Voyez, dans le désert, ce puits jaillissant: il est le résultat d'un coup du bâton pastoral frappé par l'apôtre de Dieu au moment où son escorte était sur le point de périr de soif en ce lieu torride.

Admirez l'oasis verdoyante qui, de loin, vous invite au repos : elle marque une étape du célèbre thaumaturge vulgarisant la foi musulmane.

Et ce ravin, où coule une eau putride, à laquelle le vulgaire accorde des propriétés curatives ou thérapeutiques, n'existe que par la volonté du marabout désireux de procurer aux croyants un remède infaillible contre la gale dont sont fréquemment atteints les chameaux de la contrée.

Ne trouvez pas naturel ce monticule isolé dans la vaste plaine qui s'étend à vos pieds, cette pétrification à forme conique que vous apercevez au bord d'une source d'eau thermale, cette eau limpide qui sort d'un rocher abrupt d'où vous contemplez l'horizon : ce sont les effets de la puissance thaumaturgique de l'Ouali.

L'anfractuosité de la montagne qui est devant vous, s'est formée pour lui servir de retraite ; l'arbre touffu, florissant, qui, isolé sur la cime, semble dominer l'horizon, a poussé pour le préserver des rayons du soleil brûlant ; et la brèche immense qui sépare ces deux roches, est le résultat d'un coup de sa canne, frappé un jour qu'il voulait favoriser le libre cours des eaux bourdonnantes de la rivière ! . . . . .

Mais écoutez plutôt ce vieillard centenaire qui entretient les gens de son douar, attentifs à ses discours, des prodiges surhumains accomplis par le saint dont la *Koubba* s'élève, symbolique, sur le monticule voisin. Il a vécu un peu de l'existence du thaumaturge, lui, et sa mémoire fidèle lui permet de conter, à ses enfants émerveillés, les miracles multiples que son saint patron semait sur son passage.

Il l'a vu arrêter le courant des eaux, éteindre les incendies, détourner les inondations.

Il a assisté aux métamorphoses les plus surprenantes : par la volonté de l'ouali, l'homme frèle et chétif devenait un lion féroce, un ogre malfaisant ; l'hérétique ou l'incrédule téméraire prenait les formes de la femme ; et le dévot, poursuivi par le prince arbitraire, échappait à ses représailles en devenant un aigle audacieux planant au haut des airs.

Il l'a vu, ce marabout magnanime, franchir les espaces aussi vite que la pensée ; il l'a su, autre Appolonnius de Tyane, à la Mecque en même temps qu'à sa demeure ; il l'a entendu converser avec le prophète,

il l'a vu décider, de loin, du sort des batailles, recevoir dans ses bras le croyant sincère tombé ensanglanté au champ d'honneur, alors que lui-même était à cent lieues de la mêlée! . . . .

Et après avoir ouï ces légendes merveilleuses, après avoir constaté le ravissement de ceux qui les écoutaient, vu passer dans leurs yeux, comme une image vénérée, une lueur d'enthousiasme et d'espoir, ne soyez pas surpris des privilèges accordés, du consentement de tous, à une catégorie de personnes vivant au milieu de leurs coreligionnaires, sans que, d'ailleurs, leur mérite ou leurs actions les signalent à votre attention: ce sont les descendants des marabouts. Ils tiennent leurs privilèges des effets des miracles opérés par leurs aïeux légendaires, et la plèbe, bien qu'elle en souffre parfois, les respecte pieusement, parce qu'elle craint de subir les châtiments des thaumaturges qui veillent, de l'Au-delà, à la conservation des prérogatives laissées, par eux, à leur postérité.

Pourquoi l'offrande annuelle que les *A'baziz*, pour ne citer que ceux-là, font aux descendants de *Sidi A'li*, le saint d'Aïn-el-Guethtaïa?

— « Parce que leur ancêtre a, par sa miraculeuse intervention, fait couler l'eau dans la conduite qui dessert nos vergers », répondent les malheureux insensés; et nous pourrions citer mille autres faits, aussi bizarres dans leur naïveté, mais devant lesquels on est obligé de s'incliner si on ne veut aller au devant des pires mécomptes.

. . . .

On pourrait écrire des volumes si on voulait énumérer les légendes hagiographiques auxquelles la science thaumaturgique du marabout a donné naissance en pays musulman; tout se rattache à ces légendes. A chaque pas on en rencontre les vestiges et, aussi bien sous la tente du Saharien nomade que sous le gourbi du Tellien sédentaire, elles se répètent et se multiplient à l'infini.

Car le marabout emporte dans la tombe, le pouvoir de faire des merveilles, de protéger ceux qui respectent sa mémoire, qui vénèrent son nom, comme aussi de punir les ingrats ou les oublieux qui violent ses recommandations dernières, ou ne se conforment pas aux principes sacrés de la religion mahométane.

Les dénominations de marabout et d'ouali sont, nous l'avons dit, synonymes: la première est employée plus spécialement en Occident; la deuxième en Orient et, nécessairement, ceux qui portent ces titres sont assis au même rang auprès du trône souverain; ils demeurent, éternellement, les intermédiaires entre l'Être suprême et la pauvre humanité.

Aussi, de toutes parts, voyons-nous les *Khoddam* (serviteurs religieux), du marabout défunt, accourir, pour y prier, à la Koubba qui s'élève, imposante, ornée du croissant symbolique, au lieu même où, de son vivant, le saint personnage distribuait la mâne bienfaisante.

De ce tombeau s'échappent des effluves régénératrices, part le souffle

qui vivifie; tous les objets épars dans le sanctuaire, la terre même et les pierres qui l'entourent en sont pénétrées, et les croyants sincères, qui ont eu le bonheur de s'en procurer, les conservent comme des reliques aux propriétés miraculeuses, comme des talismans sans pareils.

Une visite pieuse au tombeau du marabout est presque aussi méritoire que le pèlerinage à la Mecque, tant il est vrai que les descendants du prophète ont hérité de la grâce divine, et que partout où ils ont passé, ils en ont laissé l'empreinte ineffaçable.

Le lieu sacré où reposent les restes du saint n'est pas, en effet, le seul qui soit sanctifié; les endroits où il a prié, où il s'est reposé, où l'on est sûr de trouver les vestiges de ses pas ou de ses actes, sont respectés par la masse des fidèles.

Et comme pour les immortaliser à jamais, la masse leur applique ce nom de marabout avec autant de vénération qu'ils l'avaient fait jadis pour le chérif missionnaire : Marabout la mzara sur laquelle a été édifié le ribat, ... la zaouïa et plus tard la Koubba; marabout la koubba elle-même; marabouts le makam, le redjem, le neza, l'arbre consacré, etc.... marabout tout ce qu'on adore, qu'on vénère sous une forme quelconque et primitive. — Marabout tout ce qui surprend... tout ce qui frappe l'intelligence, tout ce qui émerveille. . . . .

Les appellations premières n'existent même plus dans le souvenir, et celles données aux choses sacrées par les arabes envahisseurs, ne sont employées que comme termes distinctifs.

Comment en aurait-il pu être autrement ? Si, comme ceux du Saint catholique, les attributs du marabout lui eussent été personnels, la masse aurait fini par reconnaître l'impuissance de ses mânes et, peut-être, les chaînes qui l'attachaient à lui se seraient-elles rompues ; son intelligence au lieu de tourner dans un cercle étroit, de demeurer dans un immobilisme qui la fait retarder de plusieurs siècles, aurait découvert de nouveaux horizons et subi son évolution normale. Mais non : en vertu du principe de la transmission de l'étincelle divine, les descendants en ligne directe du marabout héritaient aussi bien de son titre que des immunités qui y étaient attachées, et les générations, « tout en conservant une dévotion fervente pour le premier dépositaire du pouvoir » surnaturel, étaient heureuses de s'adresser à ceux de sa postérité qui maintenaient intacte la tradition et, parfois, dépassaient, en vertus et en prodiges, leurs vénérables aïeux.

Ainsi, sous l'aile protectrice de la religion musulmane, sous les auspices du Coran, s'établissaient et se perpétuaient des légendes fantastiques, et, au fond du cœur du croyant, s'enracinait pour jamais le culte maraboutique.

De siècle en siècle, les Lybiens, les Numides... les Berbères, en un mot, pour employer l'expression consacrée par l'usage et illustrée par Ibn-Khaldoun, sans bruit, sans troubles, sans révolution apparente,

changèrent les noms de leurs idoles, voilèrent leurs idées, les transformèrent en partie; sous l'influence du missionnaire musulman, ils devinrent aussi fanatiques, sinon plus, de leurs nouvelles croyances, que les propagateurs de l'Islam eux-mêmes.

Le fond, cependant, demeura invariable; tant il est vrai, comme l'écrivait un homme de talent, que, sous des formes diverses, les créatures ont toujours adoré les mêmes Saints et prié aux mêmes lieux.

Comment, en effet, en retrouvant dans le culte maraboutique, les mêmes superstitions, les mêmes légendes et les mêmes mystères chez la même race d'hommes demeurés sous l'influence des mêmes lieux et dans la même ignorance, comment, disons-nous, ne pas reporter sa mémoire à la foule de divinités locales que Tertullien appelle énergiquement « *decuriones deos* » ; aux dieux du monde souterrain : Larves et Lémures ; à ceux des *indigitamenta* ou registres sacrés ; aux dieux fétiches des autochtones ; comment ne pas penser à quelques-uns de nos Saints, à certaines de nos croyances populaires : Les Bacax, Eulisua, Silvain, Ifri, etc., après avoir dormi sous la mzara, se réveillent travestis dans le marabout, symbolisés dans un Allah suprême, comme ils l'avaient été, peut-être, dans un Dieu soleil.

Car, on l'a compris : chaque tribu, chaque fraction, a son marabout protecteur, comme autrefois elle avait son dieu champêtre.

Les Chorfa de l'Ouest, les pèlerins de Saguiet-el-Hamra à l'ombre du mystère, et les fakih de Cordoue, en avaient inondé l'Afrique septentrionale. Ils s'étaient répandus, comme de véritables oiseaux nocturnes, sur la chair palpitante des autochtones et, insensiblement, les Telliens et les Nomades oubliaient leurs anciennes divinités pour les Saints, plus récents, qui les remplaçaient, après avoir rénové leurs doctrines.

L'enthousiasme des guerriers avait agi sur l'âme des Berbères ; le marabout paisible, conciliant, persuasif, avait pris leur direction morale et les avait façonnés, à jamais, aux doctrines des *cha'ïa* qui répondaient si bien à leurs aspirations intimes.

Mais l'Est aussi fournissait son contingent d'hommes illustres par leur sainteté, et, des familles obscures, du peuple aborigène lui-même, surgissaient, sans cesse, des hommes vertueux, des illuminés.... des fous, se disant descendants du Prophète et qui, considérés comme des marabouts, étaient vénérés comme tels. Combien de chedjara vendues ou soustraites, combien de copies données dans un but de lucre ou de charlatanisme, combien de faux chorfa, combien d'héritages divins, authentiques aux yeux des naïfs, mais, en réalité, faussés par la légende, corrompus par les vicissitudes des temps et l'avidité insatiable de la nature humaine !!

Quoi qu'il en ait été de cette souche sacro-sainte, aux multiples et profondes racines, d'où se sont détachés, pleins de sève, des branches

et des rameaux innombrables; de ces assises célestes où se sont élevés des monuments impérissables; quelle que soit l'origine de cette multitude de Saints immortels, leur postérité acheva leur œuvre. Leurs koubba aux dômes symboliques, leurs tombeaux usés par les genoux des croyants, ravivaient sans cesse leur souvenir et demeurent les témoins de leur grandeur. Le nombre des serviteurs fidèles qui y venaient fortifier leur âme, chercher un refuge à leur contact ou s'abriter sous leur ombre, devenait de plus en plus grand, et, aujourd'hui, il comprend la presque totalité des croyants.

Dans les endroits déserts où des marabouts, conduits par le destin, avaient cessé de vivre et où reposaient leurs dépouilles mortelles, se réunissaient des tronçons épars de tribus, des fractions disloquées par les événements; là, aussi, se réfugiaient les simples, les déshérités, les fervents, les étrangers, les pauvres diables; et, avec le temps, de ces éléments si divers, naquirent de véritables agglomérations unies par les liens religieux, des tribus ennoblies par le souffle divin qui se dégageait du tombeau de leur Saint vénéré, dont chacun prétendait descendre, et dont le nom se transmettait, à tous, de génération en génération.

De ces tribus ou fractions, on en compte, en Algérie, plus de cent. Elles se distinguent, plus particulièrement des autres par l'appellation : « *Oulad Sidi N.........* », les fils du Seigneur N.........., car ce mot Sidi, aujourd'hui vulgarisé, était, à l'époque de la toute puissance des Chorfa, comme la particule de la noblesse religieuse.

Mentionnons, au hasard de la plume, les Oulad Sidi A'bdallah, Oulad Sidi A'bdelkader, Oulad Sidi A'ïssa, Oulad Sidi Cheikh, Oulad Sidi Moussa, Oulad Sidi A'ffif, Oulad Sidi Salem, Oulad Sidi Younès-Chorfa, etc., etc. (1).

Ainsi, le qualificatif de marabout, après avoir été donné, individuellement, aux chorfa du Maghreb, aux derouich mendiants, aux simples lettrés, aux illuminés..., aux fous, à tous ceux qui semblaient attachés aux choses saintes par un lien quelconque; après avoir été porté dignement par leur postérité et illustré par les *Oualaïa*, les champions de l'islamisme, appliqué aux lieux saints, s'étendit à des collectivités qui, encore aujourd'hui, s'honorent d'un pareil titre, non seulement parce qu'il perpétue l'héritage divin laissé par leurs aïeux, mais aussi, et surtout, parce que ce legs du passé confère, à ceux qui en ont la garde, des immunités appréciables et une considération fort grande.

(1) Voir sur l'origine des tribus maraboutiques :

1° *Le Répertoire alphabétique des tribus et douars de l'Algérie*, par F. Accardo, vérificateur du service topographique (Alger, typ. A. Jourdan) ;

2° *Histoire de l'Afrique septentrionale*, par Ernest Mercier ;

3° A. Carette : *Recherches sur l'origine et les migrations des principales tribus de l'Afrique septentrionale;*

4° *Les travaux des Commissaires-délimitateurs chargés de l'application du sénatus-consulte de 1863.*

Car les santons musulmans, quelque désintéressés qu'ils paraissent des jouissances de ce monde, ont encore plus de religiosité que de religion ; et les marabouts, parvenus à l'apogée de la puissance spirituelle, n'ont pas négligé de réserver à leur progéniture des avantages matériels. Petits et grands, hommes et femmes, apportaient, par nécessité ou par habitude, aux descendants de leur Saint de prédilection, le prix de leurs conseils, de leurs talismans et de leurs miracles ; des tribus entières se reconnaissaient tributaires d'autres tribus ou fractions d'origine maraboutique ; les dynasties régnantes, intéressées à ménager les susceptibilités des marabouts, les comblaient de faveurs, et, tout comme au temps des dieux du paganisme, princes et manants allaient sacrifier, aux époques accoutumées, sur les tombeaux des thaumaturges.

C'est l'éternelle histoire du tribut payé par l'ignorance au charlatanisme.

Malgré le dédain de quelques esprits éclairés, la puissance des marabouts ne faisait que croître. Les transformations de la pensée qui s'opèrent dans l'ombre, et les doctrines qui apparaissent à l'Orient, ce pays de l'imprévu et du mystère, vont contribuer à élargir, sous une forme nouvelle, le domaine de cette puissance, à lui ouvrir de nouveaux horizons.

Il y a encore de beaux jours pour les oracles, dans ce pays où la croyance au merveilleux est comme un fruit du sol : lettrés ou ignorants, aristocrates ou paysans, tous sont invinciblement attirés vers le surnaturel.

De même qu'au temps d'Apulée, la foule se pressait chez les aruspices ; de même qu'au dix-huitième siècle, c'étaient « les guérisons miraculeuses du diacre *Pâris*, les visions des illuminés et le baquet magnétique de *Mesmer* » (1), qui passionnaient les esprits ; de même la société islamique a conservé ses augures, ses sorciers et ses enchanteurs, ses fétiches et ses talismans. On voit passer, dans les tribus, des illuminés en haillons, « des faiseurs de miracles qui laissent bien loin, derrière eux, la « Voyante de la rue de Paradis », « porte parole de l'archange Gabriel », les évocations des médiums et les tables tournantes.

Les Arabes ne mettent pas en doute les prodiges de leurs thaumaturges ; ils ne vont pas chercher le fond et la fin des choses ; la magie qui enchante, la fascination qui tue, sont, pour eux, des articles de foi.

N'en rions pas, car, sous ce rapport, nous n'avons rien à reprocher aux Musulmans ; nous avons, nous aussi, nos devineresses et nos guérisseurs, nos mystiques et nos professeurs de sciences occultes, nos mystagogues et nos mages. Les gens qui croient aux incantations et aux réincarnations ne sont pas rares, et, dans la capitale même, il se produit une curieuse poussée vers le mystère et l'inex-

(1) Duruy, H. de R., p. 451, t. 5.

pliqué. D'aucuns, qui chassent l'âme de partout, ne croient-ils pas la trouver dans *l'ébénisterie ?*

Schlatter sème des miracles en Amérique, pendant qu'à Paris, la pythonisse Eusapia laisse se gonfler, sous un souffle mystérieux, le rideau de lustrine derrière lequel elle opère ses merveilles.

Les travaux scientifiques ni les merveilleuses découvertes des temps contemporains n'ont rien changé : une foule de superstitieux se presse là où des descendants des sybilles vaticinent, cherchant, toujours et partout, la guérison des maladies physiques ou morales dont souffre l'humanité.

. . . .

Telle fut l'œuvre des marabouts.

Ils ont marqué, dans l'évolution islamique, une phase dominante, et, comme l'a écrit M. Albert Réville : « S'il faut à l'humanité, à un certain moment du développement religieux, des *hommes-dieux* », c'est peut-être dans le Mahométisme que cette conception puise le plus de force et apparaît avec le plus d'évidence.

En tous cas, les marabouts ont tenu et tiennent encore merveilleusement l'emploi d'hommes divins. Leur succès réside certainement, tout entier, dans cette idée fondamentale de la religion musulmane : que l'homme est impuissant à trouver la voie droite, — la vérité. — De là au messianisme et, plus tard, au culte maraboutique, la distance devait être vite franchie.

Nourri par le madhisme arrivé en Afrique avec les Fatimites, propagé par Ibn-Toumert qui enseignait l'impeccabilité de l'imam, le messianisme, après avoir été savamment exploité par les marabouts, servira de plate-forme aux patrons des confréries religieuses ; mais comme le peuple aime à voir, dans sa religion, l'esprit d'ascétisme, ces derniers l'emporteront rapidement sur leurs co-sectateurs et finiront par prendre la direction, pour ainsi dire exclusive, des masses.

Il y a là deux grandes étapes religieuses : celle des marabouts et celle des confréries religieuses.

Les marabouts couvrent d'un transparent manteau la croyance populaire du Berbère, propagent la croyance à la sainteté du derouich (ouali) et à la transmission de la grâce divine chez les descendants du Prophète, et, finalement, étouffent et maitrisent la pensée qu'ils dirigent à leur gré.

Voilà pour la morale.

En politique, l'invasion maraboutique joue un rôle aussi marqué.

S'introduisant dans les tribus, tel un coin de fer dans un morceau de bois, qu'il y vienne pour faire du prosélytisme ou qu'il y soit appelé comme arbitre, des nombreux différends nés de l'indépendance dont jouissaient les populations depuis la chute des Almohades, le marabout prend partout racine.

On le voit s'établir, le plus souvent, sur des zones incultes et

devenues vacantes par suite de dissentiments entre les groupes berbères, et, après la réconciliation, y former un établissement définitif, véritable siège de gouvernement.

Dans ce sens, on peut dire que les marabouts arrêtèrent sur la route de la barbarie, les tribus qui s'y étaient de nouveau engagées vers le commencement du XIV[e] siècle.

. . . .

La seconde et définitive étape, celle des confréries religieuses, s'opère, parfois, en même temps que la première. Tout en paraissant respecter les positions conquises par le Marabout, la Confrérie va peu à peu, se substituer à lui presque entièrement, marquant ses haltes par ces pratiques d'ascétisme, de contemplation et d'hystérie mystique dans lesquelles est aujourd'hui embourbée la grande majorité des croyants.

En vain, les soufis, qui vont devenir les patrons des confréries religieuses, chercheront dans le Coran les appuis qui leur manquent pour islamiser leur enseignement : ils iront, impuissants et comme pris de vertige, s'abîmer, se perdre dans le fond du vieil Orient dont l'esprit, en religion, en littérature, en langage et en institutions, a gardé, sous la diversité des formes, sa physionomie propre, sorte de synthèse du polythéisme qui n'est autre chose que ce *panthéisme*, auquel *Çakia-Mouni* a donné la forme la plus savante et la plus accomplie.

Avec les soufis, la vie de l'homme va devenir une apparence, une magie, la *maïa* des Indous ; à ces nobles et chauds élans de l'âme philosophique, à cette inépuisable charité, à cette excessive pauvreté, à cette immense piété, qui dominaient la méthode à ses débuts, vont se joindre pour s'y fondre, dans un incroyable et hideux mélange, des pratiques outrées, aboutissant à un panthéisme particulier et souvent immoral, le tout sous le couvert de l'idée, désormais sapée, du monothéisme grandiose que le Prophète avait apportée au monde.

∴

Pour suivre cette curieuse évolution, il nous faut revenir à Baghdad. Nous y avons laissé les soufis organisés en une puissante corporation aux principes sacrés puisés aux sources divines ; prêchant à la foule émerveillée leurs doctrines spiritualistes ; enseignant aux croyants la voie, le dikr mystérieux, qui les conduisent à l'absorption en Dieu, leur procurent, chose étrange ! ces visions béatifiques recherchées, ce bonheur ineffable devenu l'objet de leurs continuelles aspirations. Comme les disciples des Pythagore, Socrate, Platon, Aristote, les élèves d'Abou-el-Kacem el-Djoneïdi, Seri-Sakati, Marouf-el-Kerkhi, Abou-en-Nacer-el-Kerkani, etc..., portent, au loin, leurs doctrines. Sur divers points du monde musulman, ils les propagent avec toute l'éloquence et l'ardeur de l'apostolat.

Mais, avec eux, nous entrons dans une évolution nouvelle ; les idées se transforment : au gré des théologiens qui les professent, les doctrines soufites vont bientôt subir, suivant les pays où elles s'enracinent et les intelligences auxquelles elles s'adressent, de profondes altérations.

Certains rites, certaines formules symboliques (*dikr*), certaines pratiques auront, tout comme la philosophie initiale de l'école, la vertu de faire entrer l'homme en commerce avec Dieu.

Avec Djoneidi, nous en étions aux états extatiques; avec *A'bdel-qader-el-Djilani* et ses disciples, nous tomberons dans les miracles. Le soufisme, après avoir traversé les hautes régions de l'amour, de la piété et de la philosophie, va se perdre dans la théurgie, creuset des fluctuations, des contrastes, des horreurs et des mystères, où s'engloutissent, pour jamais, la religion et la philosophie.

Pendant que les esprits étaient accaparés par le merveilleux des marabouts, les nouveaux pharisiens, introduisaient dans l'ombre et le mystère, le surnaturel de leur système, et, de Baghdad à Cordoue, l'ardent désir de s'approcher du trône souverain, de conquérir le bonheur éternel en suivant la voie qu'ils offraient aux masses dégénérées, gagnait de proche en proche.

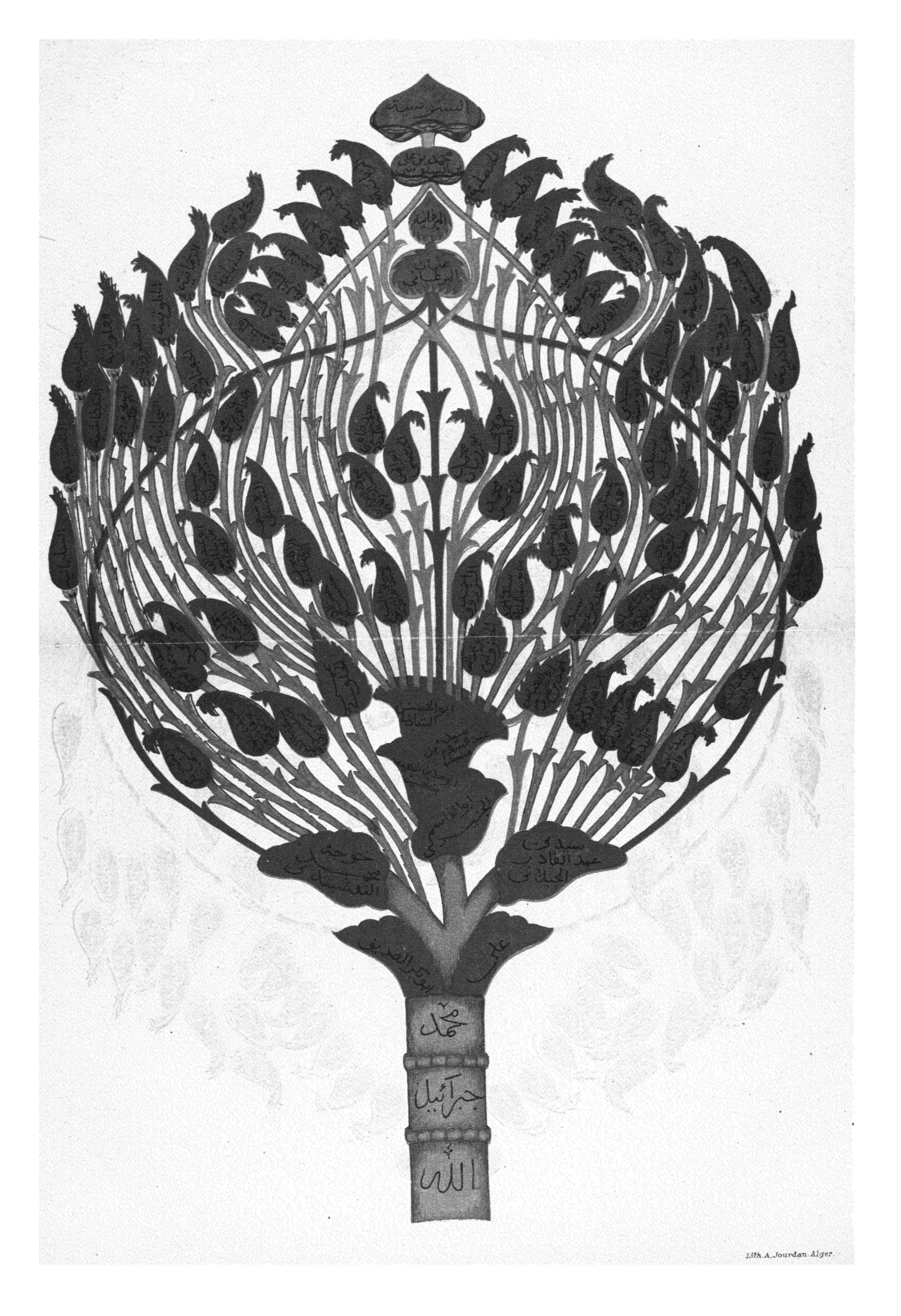
Et pour parvenir à ces degrés sublimes, à cette perfection de l'âme, point d'offrandes obligatoires, point de chedjara. Rien n'était nécessaire aux véritables croyants : ni sacerdoce, ni ascendants illustres par leur sainteté. Le désintéressement des biens de ce monde, l'abnégation de l'Être au profit du Dieu unique, la récitation constante d'un rituel révélé suffisaient à tous, pauvres ou riches, lettrés ou ignorants, princes ou manants, pour aspirer aux bénéfices des grandeurs célestes.

Aussi, nombreux étaient ceux qui s'y adonnaient, et, tandis que la propagande fiévreuse des soufis produisait un effet salutaire sur certaines personnalités dirigeantes, les esprits vulgaires se sentaient, peu à peu, pénétrés par un doute troublant et vénéraient, en silence, ces gens désintéressés à qui leur teint ascétique et leur figure sépulcrale donnaient l'aspect de revenants miraculeux, de messagers divins chargés de reprocher aux humains le peu de cas qu'ils faisaient du Dieu suprême, qu'ils semblaient confondre avec le marabout et méconnaître au profit de ce fétiche vivant.

Car les soufis, en véritables sermonaires, se prévalaient de leur profonde orthodoxie et combattaient, comme autrefois le Prophète et ses premiers disciples, les tendances idolâtres des peuples qu'ils catéchisaient.

« Vous voyez », disaient les apôtres soufis à la foule attentive, « vous voyez tel individu sortir de sa maison muni d'une somme » s'élevant, par exemple, à 20 *mouzouna* (1), avec laquelle il va en

(1) موزونة *Mouzouna*, sou, ancienne monnaie valant trente drachmes (dirhem), soit 0 fr. 75.



Lith. A. Jourdan, Alger.

» pèlerinage au tombeau de l'un des Saints du Dieu Très-Haut, afin
» de la déposer auprès de ce thaumaturge, dans l'espoir qu'il comblera
» ses désirs ».

« Chemin faisant, combien ne rencontre-t-il pas de nécessiteux lui
» demandant la charité au nom d'Allah, pour l'amour du Dieu Très-
» Haut? Mais il ne leur donne même pas un *dirhem* et il poursuit sa
» route jusqu'à ce qu'étant arrivé auprès du Saint, il se mette en devoir
» de placer, à la tête de son tombeau, la somme qu'il porte.

» C'est là un acte des plus blâmables, car l'aumône, ainsi donnée, n'est
» point offerte à Dieu, elle n'est point faite en vue de sa magnificence,
» de sa grandeur, de son noble nom, de son auguste existence, car,
» si cette charité eût été réellement destinée à Dieu, le donateur aurait
» dû la remettre aux besogneux rencontrés par lui.

» Mais, comme le véritable mobile qui l'a porté à faire cette aumône,
» qui l'a poussé à effectuer cette libéralité, résidait uniquement dans
» son intérêt personnel et l'intention de satisfaire ses désirs et ses
» passions, il en a gratifié tel objet à l'exclusion de tel autre, pensant
» que son intérêt dépendait de la présence ou de l'absence de ce même
» objet. J'ai vu aujourd'hui (par les yeux de l'âme!) ce qui a été offert
» en l'honneur des Saints depuis la porte de Tlemcen jusqu'à Saguiet-
» el-Hamra. Le montant de ces offrandes s'est élevé à 80 dinars,
» 360 moutons et 72 bœufs.

» Tout cela a été donné, en un seul jour, en vue de mériter les bienfaits
» des *Ouali*, tandis que les offrandes faites, le même jour, pour l'amour
» du Dieu Très-Haut n'atteignent que le chiffre de dix dirhems.

» Voilà, poursuit le cheikh Sidi-A'bdelaziz, qu'il soit agréé de Dieu!
» l'une des causes qui entraînent, nécessairement, le détachement du
» culte de Dieu, et qui se produisent maintenant chez les Musulmans
» sans que la plupart d'entre eux s'en rendent compte.

« Le nombre de ces causes se limite à 366, qui, toutes, provoquent le
» détachement de la créature du culte de Dieu.

» La première cause, c'est l'offrande accomplie en l'honneur des
» Ouali, dans le but précisé précédemment, à l'exclusion de l'amour de
» Dieu.

» La deuxième, c'est la prière adressée à Dieu par l'intercession des
» Saints, afin d'obtenir d'eux la réalisation d'un vœu.

» La troisième cause, c'est la visite faite aux Saints, dans le but de
» se faire pardonner une faute, une négligence dans l'accomplissement
» des devoirs qui incombent à l'homme, telle que la récitation d'un
» nombre déterminé de prières » (1).

. . . .
. . . .

(1) Extrait d'*Er-Rimah*, par Sidi-Ammar-el-Fouti-Es-Soudani Et-Tidjani, ouvrage spécial aux doctrines des Tidjanïa. Paroles du cheikh Sidi-A'bdel-Aziz-ed-Debbagh. Traduction de M. Sicard, interprète militaire.

Mais ces paroles sages, prononcées par un soufi austère contre les abus des marabouts, n'étaient pas suffisantes pour donner aux esprits une impulsion nouvelle.

Car, si le panthéisme que cachaient ces paroles peut être une religion de philosophes, il ne peut, malgré toute l'ardeur de ses prédicateurs, descendre dans la foule qui, dès qu'elle passe de la théorie à la pratique, établit, nécessairement, une distinction entre l'adorateur et l'Être adoré.

Tout en ne sacrifiant rien de la vérité des doctrines, tout en leur laissant leur apparence de religion monothéiste, sans laquelle elles risquaient de crouler, il fallait les rendre accessibles au flot populaire toujours grandissant autour des missionnaires soufis, devenus célèbres, considérés comme des demi-dieux ; et, pour cela, il fallait tenir compte des mœurs et coutumes des pays où s'exerçait le prosélytisme.

Mais, les premiers champions de ces doctrines d'un mysticisme spiritualiste ayant disparu, leurs successeurs, placés dans d'autres milieux, persécutés par les princes musulmans à l'instigation des marabouts et autres intéressés, n'avaient ni la même réputation de sainteté, ni les mêmes éléments de persuasion. Et, pourtant. il leur fallait donner à la masse éveillée, anxieuse, trop attachée aux croyances de ses ancêtres et aux marabouts qui les avaient remplacés, des témoignages de leur pouvoir divin ; pour cela, ils prirent une forme matérialiste et des mœurs moins austères. Ils modifièrent les doctrines de leurs maîtres, et, progressivement, se détachèrent du tronc gigantesque, pour former des rameaux florissants avec des éléments hétérogènes considérés, par leurs antagonistes, comme hétérodoxes. Ils ne craignirent pas d'abdiquer, en faveur d'habitudes locales, de préjugés séculaires et même d'encourager ceux-ci à l'occasion, pour amener les hésitants à leurs doctrines.

Tout en restant liés aux formes immuables de la Tariqa, ces nouveaux praticiens modifièrent la surface de leur enseignement selon les besoins de leur cause. Au fur et à mesure qu'ils s'avançaient dans l'Afrique septentrionale, ils changeaient leurs procédés de prosélytisme. L'enseignement de leurs maîtres n'était plus, pour eux, un but seulement, mais aussi un moyen, un instrument d'autant plus redoutable, qu'en aboutissant à l'anéantissement de l'être ils se servaient de leurs prosélytes sans pensée, pour seconder leur politique d'obstruction.

Les chorfa eux-mêmes, les eulama et les théologiens de l'époque, après avoir opposé une résistance de tous les instants à ces intrus qui venaient troubler leur sérénité, cherchaient à s'initier à la voie qui conduisait à l'extase, à la béatitude, cette fin de l'âme qui se confond avec l'Esprit divin. Ils allaient à Baghdad, imbus des sentiments que leur maître leur avait inspirés, et revenaient avec un cortège d'incantations, de purifications expiatoires et de dévotions extravagantes qui rappelaient les cultes orientaux de la vieille époque romaine. Ils parcou-

raient, à leur tour, les pays de l'Islam, édifiaient des monastères sur les ruines des temples d'Isis, de Cybèle, de la Vierge céleste (Astarté syrienne), et de Mithra. Et, de ces couvents mystérieux, sortent de nouveaux missionnaires aussi enthousiastes, aussi éloquents et aussi fanatiques que leurs chioukh. Ils créent, à leur tour, de nouvelles écoles pour enseigner leur rituel spécial, propager leurs doctrines particulières, le nouveau dikr révélé, avec des pratiques extérieures inspirées par le patron de leur choix ; comme jadis, dans les collèges romains, les initiés vont auprès des petits comme auprès des grands, portent à l'oreille des femmes et des enfants les paroles mystérieuses, du pouvoir divin.

Comme les prédicateurs chrétiens, que Bossuet appelait magnifiquement « les ambassadeurs de Dieu », ils ajoutent, à leur oraison, la formule des pasteurs : « Écoutez-moi, vous ne trouverez pas toujours » un homme qui vienne à vous avec de libres vérités, sans souci de » gloire ou d'argent, sans autre mobile que la sollicitude pour vous et » résolu à supporter, s'il le faut, les moqueries, le tumulte et les » clameurs ».

Ils ne s'adressaient pas à la foule bruyante, mais aux âmes naïves, faisaient des prosélytes dans le mystère et ne révélaient leur action, sur la masse, que lorsqu'ils étaient devenus invulnérables par leur propre sainteté et par le nombre de consciences qu'ils avaient gagnées à leur cause.

Certes, tous ces apôtres du soufisme, tous ces prédicateurs et ces mystiques exaltés, ces émissaires d'élite n'ont pas atteint le but de leurs efforts ; tous ne sont pas devenus les patrons de confréries puissantes, mais leurs noms retentissent, chez les riches et les humbles, comme ceux des marabouts morts en odeur de sainteté ou sans postérité. Un jour viendra où certains d'entre eux révéleront à quelques pieux personnages, un dogme spécial qui sera propagé, sous leurs auspices, dans la foule des dévots et des arriérés qui l'écouteront et en feront leur credo.

Voyons à l'œuvre les plus éminents, ceux qui ont réussi à fonder des corporations. Allons les chercher dans leurs monastères disséminés de l'Asie au Bosphore, en Arabie et en Égypte, dans l'Afrique septentrionale jusqu'au Soudan, et, plus particulièrement au Maroc, et essayons de déterminer, à grands traits, les doctrines qu'ils professent, les pratiques surérogatoires qui caractérisent leur enseignement.

Le plus illustre, de tous, celui dont la mémoire est vénérée à l'égal de celle du Prophète, le premier en date, après le célèbre Djoneidi qui ait fondé un ordre sur lequel plusieurs autres ont calqué leurs pratiques, est le fameux A'bdelqader-el-Djilani, le saint de Baghdad, le patron des pauvres, le chérif le plus considéré, en même temps que le soufi et le théosophe le plus remarquable.

Les idées dominantes de son enseignement sont naturellement basées sur celles des premiers soufis, ses maîtres, et à ces idées s'ajoutent, comme marques distinctives, une pratique continuelle de la charité, et l'entraînement mystique tendant « à l'anéantissement de l'individualité de l'homme par l'absorption dans l'essence de Dieu ».

« O mon enfant, je te recommande de craindre Dieu, qu'il soit exalté! de lui obéir, » d'observer rigoureusement la loi divine et de te conformer à ses préceptes.

» Sache, que Dieu Très Haut nous assiste, l'un et l'autre, ainsi que tous les Musul- » mans! que notre ordre (tariqa) est basé sur le livre saint, la sonna, la pureté de » l'âme, la charité, la bienfaisance, l'abstention de tout procédé inhumain, la patience » à supporter le mal que l'on nous fait, et le pardon des offenses venant de nos frères » (*Khouan*).

» Je te recommande ô mon fils! la pauvreté (en vue de Dieu); le respect constant » *des chefs spirituels*, la bonté dans tes relations avec les frères (Khouan), les bons » conseils aux petits et aux grands, l'abstention de toute discussion, excepté lorsqu'il » s'agira d'une atteinte aux choses de la religion.

» Sache, ô mon enfant, que la vraie pauvreté consiste à ne pas avoir besoin de son » semblable.

. . . .

» Je te recommande d'être fier avec le riche et humble avec le pauvre. Tu devras » avoir, pour Dieu, un culte pur et sincère, c'est-à-dire détourner tes regards des » créatures humaines et les diriger sans cesse vers le Créateur.

» N'accuse jamais Dieu dans les évènements et mets ta confiance en lui en toutes » circonstances.

» Ne confie à personne le soin de tes affaires, sous prétexte de la parenté qui peut » vous unir ou de l'affection et de l'amitié qui peuvent exister entre vous.

» Tu devras, ô mon enfant, mettre trois choses au service des pauvres : l'humilité, » l'urbanité, la générosité du cœur.

» Asservis ton âme jusqu'à ce qu'elle soit éclairée (par la lumière divine).

» La créature la plus rapprochée de Dieu Très Haut est celle dont le cœur est le » plus compatissant; et l'action la plus méritoire consiste à préserver son âme de toute » aspiration vers autre chose que Dieu, qu'il soit exalté!

» O mon enfant! quand tu te trouveras dans la société des pauvres, vous devrez » vous recommander réciproquement la patience et la vérité.

» Deux choses ici-bas doivent te suffire : la société du pauvre (le faqir) et la » vénération pour les Ouali.

» Sache que le pauvre (faqir) peut se passer de toute chose, excepté de Dieu » Très-Haut.

» L'emploi de la force vis-à-vis d'un plus faible que toi est une marque de faiblesse; » vis-à-vis de celui qui t'est supérieur c'est un signe de grandeur.

» La pauvreté et le soufisme sont deux choses sérieuses; ne les mêle avec rien de » ce qui est *badinage*.

» Telles sont les recommandations que je te fais, ainsi qu'à tous les néophytes qui » en auront connaissance. Puisse Dieu Très Haut les rendre nombreux!

» Que Dieu vous aide dans l'accomplissement de ce que nous venons de

» mentionner et d'expliquer. Qu'il vous mette au nombre de ceux qui suivent la » voie de nos devanciers et marchent sur leurs traces par les mérites de notre Seigneur » Mohammed » (1).

Ces doctrines à la saveur évangélique, où la piété, sous toutes ses formes, se détache comme un principe de foi, étaient accueillies avec enthousiasme par les nécessiteux et les humbles ; les principes de rigoureuse charité qui en sont les éléments essentiels, ont fait de Sidi A'bdelqader-el-Djilani le patron des pauvres et des opprimés. Son nom est prononcé avec la même vénération que celui du Prophète. On le place au premier rang de la sainteté islamique.

Les règles qu'on remarque dans son enseignement font penser aux rishis des Indes, et, en constatant la pureté morale qui s'en dégage, les sentiments humanitaires qu'on y trouve, on ne peut s'empêcher de songer aux préceptes vulgarisés par quelques-uns des saints qui ont illustré l'église chrétienne.

Aussi, les âmes vraiment religieuses, les marabouts à la recherche d'une voie (tariqa) susceptible de donner satisfaction aux sentiments de leurs serviteurs religieux, ceux qui se voient dans l'obligation de suivre cet élan de la pensée vers l' « amour du divin » ou qui y trouvent un intérêt quelconque, en adoptent-ils le fond.

Certains des missionnaires qui, de Baghdad, allaient au loin, prêcher les vertus de leur patron, ne modifiaient ni l'esprit, ni la forme de son école, et, au fur et à mesure que la méthode des soufis prenait des ailes, des extrêmes limites de l'Inde au Bosphore et jusqu'au détroit de Gibraltar, voire même à travers l'Epagne, on voyait naître et se développer, sous leurs vocables, des confréries souvent placées sous d'autres auspices, à la chaîne mystique (*selsela*) différente, mais aux tendances similaires; nous les appellerons des corporations maraboutiques ou locales, parce que leurs patrons étaient des thaumaturges vénérés ou des apôtres, dont l'influence acquise ne dépassait pas un certain rayon.

Dans cet ordre d'idées nous citerons :

En Hindoustan : la ramification des *Akbarïa*, fondée au VI[e] siècle de l'hégire, par le cheikh Akbar Mahi-ed-Din Ibn-el-Arbi-el-Khatimi ;

A Tombouctou et dans le sud-ouest Saharien : celle des Azouadïa (Azouad), patronnée par la famille princière des Oulad-Sidi-Mokhtar; les *Lessïdïa* et les *Fadelïa*, instituées par les Oulad-Lessidi et le cheikh Sidi-Mohammed-Fadel ; la confrérie des Bakkaouïa ou Bakkaïa, du nom de Sidi-Omar-Ahmed-el-Bakkaï (960 de l'hégire, 1552-1553 de J.-C.).

Et tant d'autres aujourd'hui disparues ou ne jouant plus qu'un rôle

(1) Extrait de l'Ouacia de Sidi A'bdelkader-el-Djilani, traduction de M. Bagard, interprète militaire.

secondaire dans le monde musulman (1). Mais ces règles pieuses ne donnaient pas satisfaction à ce besoin de merveilleux qui, dans certains milieux, remplissait toute l'existence de la masse. En les suivant rigoureusement, peu de natures parvenaient aux visions miraculeuses, but essentiel de la tariqa. A'bdelqader-el-Djilani imposa à ses adeptes d'autres pratiques extérieures qui, en provoquant chez eux des états extatiques devaient en faire les précurseurs de doctrines nouvelles et égarer la méthode des soufis dans la *théurgie.*

Dans les innombrables monastères édifiés par les disciples d'A'bdelqader, dans les pays divers où domine la religion de Mohammed, à Baghdad, d'où la zaouïa-mère fournit des directeurs et des missionnaires ayant pour devise « Dieu et Sidi-A'bdelqader », et pour moyens leurs doctrines, les adeptes du Saint par excellence se livrent à leurs pratiques mystiques et cherchent, dans les hallucinations et l'extase, la réalisation de leurs aspirations.

Le jour, la nuit, à tout instant, leur pensée essaye de franchir les espaces.... de percevoir l'Inconnu. Leurs lèvres répètent, fièvreusement, le dikr révélé à leur Saint patron, et, les yeux demi-clos, le chapelet roulant lentement entre le pouce et l'index, ils invoquent l'Être suprême, demeurent attentifs aux palpitations de leur cœur, comme s'ils attendaient une manifestation spirituelle, un sentiment intime susceptible de dévoiler à leur sens la présence de l'esprit divin..... un commencement de la vision béatifique qui inondera de lumière leur conscience et en fera des mystiques accomplis.

Mollement, ils se lèvent, s'inclinent, font leurs ablutions, prennent un repas d'anachorète et reviennent s'accroupir aux mêmes endroits, toujours avec la même tension d'esprit, attendant le moment psychologique où le souffle divin viendra visiter leur âme purifiée. Pourtant, un jour de la semaine, le vendredi, ils se groupent en silence. Tous font converger leurs facultés intellectuelles « vers une seule idée, la Majesté de Dieu ». La présence du directeur de la zaouïa ranime leur ferveur, et, assis en cercle dans l'oratoire, les jambes croisées, la main droite ouverte, les doigts écartés sur le genou, ils récitent en chœur, en *hadra*, dirions-nous, plusieurs centaines de fois, des litanies composées de versets du Coran, d'invocations célestes. C'est le « dikr » dicté à Sidi-A'bdelqader-el-Djilani, dikr qui doit leur faire atteindre, au moins pour un instant, le degré de perfection désiré.

A une certaine distance du groupe, le cheikh (directeur) donne le signal de la prière, surveille les mouvements, les fait rectifier par son aide (chaouch) et, lentement, avec une cadence admirable, tous portent la face vers l'épaule droite en prononçant le mot *Allah*, puis vers l'épaule gauche en disant, *Allahou*; ils la baissent ensuite en

(1) Voir ci-après la notice des Qadrïa.

s'écriant, *Allahi*. Ils recommencent en accélérant ces balancements rythmiques et en prononçant le nom de Dieu : *Allah... Allahou... Allahi... ha... hou... hi... ; ha... hou... hi...* et puis... plus rien... ; les sons rauques qui s'échappent de leurs poitrines, comprimées par la congestion cérébro-spinale qui se produit, expirent sur leurs lèvres ; une vision délicieuse emplit leur esprit, leur sang bat aux tempes à coups redoublés et ils s'affaissent lourdement, roulent sur le sol, dans une profonde extase...

Alors, dans le silence du ravissement qui les soustrait au sentiment des objets extérieurs, ils reçoivent des inspirations et des conseils ; ils ont les visions les plus suaves ; les *houri* leur apparaissent resplendissantes de beauté, les anges leur ouvrent les portes du paradis *(Djenna)*, et là, à côté du trône souverain, leur maître, Sidi A'bdelqader, se présente avec l'auréole des saints... des amis des Dieu.

Puis, au réveil, tout s'efface ; la réalité frappe, de nouveau, leurs sens, et des semaines, des mois, des années s'écoulent ainsi, jusqu'au jour où affaiblis, le visage émacié ..., have, la tête couronnée d'un nimbe, les yeux tendus vers le ciel, l'intellect uniquement préoccupé de l'Au-delà, ils se croient éternellement confondus avec l'esprit divin, absorbés en Dieu. Véritables illuminés, ils apparaissent à la foule comme doués de cette puissance surnaturelle qui en fait des exorcistes, des visionnaires, des thaumaturges, des théosophes révérés, alors que, pauvres insensés victimes de leur faiblesse, ils ne sont que des mystiques déséquilibrés, des hallucinés inconscients ou de prétendus sages, sans pureté morale.

Ces pratiques extatiques furent instituées au VI[e] siècle de l'hégire par Sidi A'bdelqader-el-Djilani (551 de l'hégire, 1165-1166 de J.-C.). Elles ont été le germe qui se développe, grandit, s'enrichit de formes, de modifications et d'applications dont les manifestations offrent tant d'analogie avec celles des cultes païens du vieil Orient.

La voie mystique des anciens sages longtemps obstruée par les ruines d'Alexandrie et d'Athènes apparaît, de nouveau, large et spacieuse, et les idées d'unification dans une douce extase qui y circulaient au temps des philosophes Alexandrins, s'y répandent avec la même force expansive. Elles impriment au système philosophique des soufis, une impulsion nouvelle, marquant la deuxième étape de son évolution.

Ses échos retentissaient aux quatre coins du monde islamique, et de toutes parts, on se pressait, en foule, dans les zaouïa de la corporation où l'on réalisait de pareils prodiges.

Qu'auraient dit Porphyre et Jamblique si, du fond de leurs tombeaux, ils avaient pu assister à la rénovation de leur œuvre !!

Un descendant du Saint de Baghdad : Chems-ed-Din, héritier de la tariqa, introduisit dans ces exercices mystiques, l'usage de la musique, s'il convient d'appeler ainsi ce *tamtam* avec accompagnement de tambourins et de flûtes lançant constamment les mêmes notes

traînantes, et produisant sur les auditeurs européens un malaise incompréhensible, une excitation nerveuse augmentée par la récitation du dikr; ces sons, harmonieux pour des oreilles orientales, soutiennent la vivacité des mouvements du haut du corps.

Mais voilà que des élèves de Sidi-A'bdelqader et de ses héritiers dans la voie spirituelle, reçoivent, à leur tour, des révélations divines, des formules particulières, un rituel spécial, et que chacun, dans son milieu, développe, à son gré, de nouvelles doctrines, enseigne des pratiques plus entraînantes, aux effets plus saisissants que celles des maîtres, fonde une corporation distincte avec un vocable particulier.

Non loin de Baghdad, à Oum-Obeïda (Iraq-Arabi), Ahmed-Abou-A'bbas ben Ahmed ben A'li ben Ahmed-er-Rafaï mort en 577-78 de l'hég., 1181-1183 de J.-C., obtient une exaltation mystique plus intense, avec une méthode analogue à celle de son oncle A'bdelkader, mais au moyen d'un dikr et de mouvements plus accentués.

Ce n'est plus la douce béatitude, le ravissement de l'âme que procurent ses pratiques, ce sont de véritables transports enthousiastes, se manifestant par des cris, des exclamations, des convulsions épileptiformes. Les adeptes de Sidi-Ahmed-er-Rafaï (les *Rafaïa)* ne sont plus des mystiques exaltés, mais des hystériques, des épileptiques :

« *La illaha, illa Allah ; Allahou! Allahou! hou! hou!...* » et, debout, formant chaîne, chacun ayant les mains sur les épaules de son voisin, ils se jettent en arrière, en avant, d'un seul bloc, fléchissent brusquement le haut du corps et poussent des hurlements : *ïa Rafaï! ïa Rafaï!* et les uns s'affaissent dans l'ivresse de l'hystérie, les autres se précipitent sur les serpents, les brasiers, les coutelas rougis, préparés pour la scène finale, saisissent, lèchent, mordent avec des transports d'allégresse, jusqu'au moment où, ruisselants de sueur, les yeux hors de la tête, la bouche écumante, ils tombent à terre, horribles à voir!

« Quelques instants après, le cheikh parcourt la salle, visite les » patients les uns après les autres, souffle sur leurs blessures, y met » de la salive, récite des prières et leur promet une prompte guérison. » On assure que, vingt-quatre heures après, on voit à peine les cicatrices » de ces blessures » (1).

On dénomma les Rafaïa : les *derouich hurleurs*, par opposition aux *derouich tourneurs*, disciples de Sa'd-ed-Din-Djebaoui, un autre chef d'école fondateur de la confrérie des *Sa'dïa* ou *Djebaouïa* qui, au VIIIe siècle de l'hégire (736 hégire, 1335-1336 de J.-C.), parvenaient à la même exaltation mystique avec des pratiques presque analogues.

(1) D'Ohsson, t. IV, p. 636-647.

Ce qui les caractérise, c'est leur danse en rond, appelée (دور, dour). « Elle consiste à tourner sur le talon du pied droit, en s'avançant lentement et en faisant insensiblement le tour de la salle, les yeux fermés et les bras ouverts, jusqu'au moment où, exténué, l'adepte tombe dans une sainte extase. Alors, le cheikh, pour le tirer de cet état d'anéantissement, lui frotte les bras et les jambes et lui souffle à l'oreille la formule sacrée : *La illaha illa Allah* » (1).

C'est le cheikh des Djebaouïa qui, le plus souvent, est le héros de cette curieuse cérémonie religieuse qu'on appelle le « *doleh* » : des hommes (khouan) sont couchés sur le sol, formant une sorte de tapis vivant sur lequel passe, à cheval, le maître spirituel, sans que d'ailleurs il n'en résulte aucun dommage pour ses affiliés.

D'autres corporations similaires s'étaient formées durant les VIe et VIIe siècles de l'hégire, et, toutes, aux pratiques plus extravagantes les unes que les autres, semblent vouloir faire revivre les danses sacrées des Égyptiens, des Grecs et des Romains du Bas-Empire.

Khodja-Maouin-ed-Din-Chischti (636 hégire, 1238-1239 de J.-C.) fonde la confrérie des *Chischtïa ;* Ahmed-Badaoui (675 hégire, 1276-1277 de J.-C.) celle des *Badaouïa* Sid A'li-Ibn-el-Hedjazi (1108 de l'hégire) celle des *Beïoumia ;* Sid Ibrahim-el-Dessouki, celle des *Dessoukïa ;* et, de Péra, les *Melaouïa,* de Scutari, les adeptes de Sidi-el-Allouan-Abou-Hachem-el-Koufi, bien qu'indépendants des Qadrïa, quant à l'origine, et presque totalement disparus ou localisés, font encore entendre le bruit de leurs convulsions frénétiques.

L'Occident ne peut rester insensible aux prodiges divins, aux incantations et aux mystères que les missionnaires des monastères orientaux vulgarisent au nom d'Allah et de leurs patrons ! Lui aussi produit ses visionnaires et ses mystiques extatiques et, par intervalles, dans l'Afrique septentrionale, on voit éclore des sectateurs, des inspirés, qui fondent des confréries.

En Tripolitaine, ceux d'A'bdesselam-Lasmar (Soulamïa) invoquent A'bou-Abbas-Ahmed ben Arous (864-865 hégire, 1458-1459 de J.-C.) en vomissant des flammes ; cette imposture naïve, souvenir du miracle d'Eunus, renouvelée dans nos foires, a toujours du succès chez les peuples rétrogrades.

Au Maroc, les disciples de Si-Mohammed ben A'ïssa (930 hégire, 1524 de J.-C.), les *A'ïssaoua* légendaires, pareils aux prêtres de l'Enya de Comane, jonglent avec des épées, des coutelas, se traversent les chairs, se font de cruelles blessures et offrent un spectacle hideux.

Dans la régence de Tunis, à Nefta, les khoddam (serviteurs religieux) de Sidi-Boua'li *(Boua'lïa)* étonnent les spectateurs par l'intensité de leurs exercices hystériques, en se jetant, comme les Refaïa, dans les

(1) D'Ohsson, t. IV, p. 646-647.

flammes, en se brûlant les chairs avec des torches enflammées, avec des paquets de diss ou autres combustibles à leur portée.

Et vers 1715 de notre ère, un de ces derouich jongleurs renouvelle les procédés du « vieux de la montagne » ; les Hachichin renaissent dans l'ancienne Numidie et sur les bords de la Seybouse, dans la région de l'antique *Calama* (Guelma) *Sidi-A'mmar-bou-Senna* procure l'extase en faisant priser à ses foqra du *kif* pilé, sorte d'opium analogue au *beng* des Hindous et des derouich de l'Asie centrale. Que disons-nous que c'est au moyen d'un pareil narcotique que le patron des *A'mmarïa* favorise les états extatiques de ses adeptes ? — Les éclairés et les sceptiques le pensent, mais la foule ignorante, les patients eux-mêmes, affirment que c'est du tabac sacré dont les qualités merveilleuses ont été révélées à Sidi-A'mmar dans une de ses nombreuses visions. Quoi qu'il en soit, sous l'influence de la musique peu harmonieuse que produisent la *qasba* et le *bendir*, animés par la valse frénétique à laquelle ils se livrent, les foqra de Sidi-A'mmar-bou-Senna, semblables aux disciples de saint Médard, arrivent à un degré d'exaltation tel que leurs cheveux se dressent, leurs yeux demésurément ouverts, deviennent fixes, leurs nerfs se tendent et, la prise du tabac magique aidant, ils tombent en convulsions aux acclamations des spectateurs qui admirent, acclamations renforcées par les *you you* stridents des femmes qui assistent, émerveillées, à ce spectacle hideux.

Mais voilà que, des zaouïa maraboutiques, surgissent des exorcistes et des visionnaires, des charmeurs de serpents venimeux, des sorciers, des bateleurs et des jongleurs aptes à donner satisfaction à cette soif de merveilleux qui remplit toute l'existence de la masse. Certains de ces établissements, certaines familles maraboutiques se donnent, peu à peu, la spécialité de ces exorcismes, pieux héritage, dit-on, de l'ouali, leur fondateur ou leur aïeul.

Comme autrefois les *Pyslles* et, aujourd'hui, les *Matapans* indiens à la fête des serpents *(Naga-Patchami)*, comme les bateleurs qui partent des bords du Celano et vont, à travers l'Italie, émerveiller les amateurs de spectacles peu délicats, les *Oulad-Moussa*, du Maroc, hypnotisent les serpents et effrayent leurs coreligionnaires crédules avec leurs reptiles apprivoisés.

Les Oulad-Moussa tiennent ce pouvoir mystérieux de leur ancêtre Ahmed Moussa ; aux bateleurs napolitains, c'est saint Dominique de Cullino qui le leur a donné. « Il y a trois mille ans, c'était une déesse » en grande vénération aussi sur les bords du lac Fucin, la magi- » cienne Augitié, sœur de Circé, ou peut-être Médée elle-même, de la » sinistre famille d'Aétès », qui le conférait (1).

Les descendants du marabout Sidi ben A'ouda frappent encore les imaginations des faibles en promenant le lion qu'ils prétendent trouver

(1) Duruy, H. des R., p. 51, t. 1er.

annuellement, à un jour déterminé, dans la Koubba du saint thaumaturge, en souvenir de la puissance occulte qu'il exerçait de son vivant sur le roi des animaux (1).

En Kabylie, les Beni-A'bbas forment une corporation unie par les mystères que leur a légués leur patron A'bbas, pieux personnage, jongleur émérite, dans le genre de Sidi-A'mmar-bou-Senna, — et combien d'autres, disséminés dans les tribus de l'Afrique du Nord !

Sidi-Nahal exploite la crédulité des indigènes de l'arrondissement de Guelma avec des jongleries analogues à celles des *A'mmarïa*, etc., etc.

Ces règles étroites, cet abandon de l'Être, cette recherche de Dieu par l'extase provoquée, ces exercices mystiques qui conduisaient plus rapidement à ce *summum*, le patient avide de merveilleux, de surnaturel et d'émotions tragiques, ces honteuses superstitions avec lesquelles les Soufis avaient enchaîné la langue de l'autochtone, son esprit et jusqu'à ses gestes, subsistent encore ; elles sont demeurées immuables tout en devenant plus régulières, plus méthodiques. Ceux qui s'y adonnent sont, comme autrefois, des exaltés et des mystiques, et dans les zaouïa des pays musulmans, elles servent toujours à entretenir l'illusion et la crédulité dans l'esprit du spectateur. Car, dans le nombre des pratiquants, il y a certainement des charlatans ; dans ces jongleries, il y a des scènes simulées, mais combien de malheureux ne se laissent-ils pas dominer par leurs nerfs surexcités. Combien de victimes succombent faute de précautions préalables !

Énervés par ces chants dont la cadence se précipite sans cesse, par ce tam-tam assourdissant et ces danses saccadées, il en est qui, pris de folie, et, croyant assouvir leur haine sur le *Kafer* abhorré ou pourfendre les ennemis du Prophète, jouent du *bouçaadi*, frappent aveuglément autour d'eux et, quand la lourde masse du cheikh ou du chaouch ne les terrasse pas, commettent d'affreuses boucheries.

C'est l'hystérie poussée à l'extrême, parvenue à son paroxysme. Ce ne sont plus des hommes, ce sont des bêtes fauves ; ils mugissent, sanglotent et tombent, râlant, véritables masses inconscientes, ramassis de chairs humaines qu'on jette pêle-mêle dans un coin de la cellule où ils rêvent à l' « Infini » jusqu'au réveil.

On voit quelle direction a pris le sentiment religieux dans certaines sphères. L'école mystique de Sidi A'bdelqader a produit ses fruits. En ouvrant les horizons du merveilleux aux fanatiques et aux imposteurs, elle les a conduits à un mysticisme impur, à l'impudicité, à l'ivresse de l'hystérie qui se termine souvent par d'effroyables débauches — quand ce n'est pas par la mort.

Ne les accuse-t-on pas de se livrer à des danses orgiastiques avec leurs sœurs ou leurs femmes qui les admirent et les attendent dans

(1) La Koubba de Sidi ben A'ouda se trouve dans la commune mixte de Zemmora (département d'Oran).

leurs cellules où ils sont sensés aller se plonger dans une sainte extase !

Et, en effet, dans certains de leurs établissements, les femmes sont nombreuses ; de loin elles suivent les mouvements des patients et encouragent les malheureux de leurs *you you* approbateurs. Elles attendent la fin de la cérémonie pour invoquer, par l'intermédiaire de ces jongleurs et de ces extatiques, la puissance miraculeuse de leur patron qui donne la maternité aux inféconds, favorise les amours des délaissées, procure la fortune aux pauvres et absout les coupables.

Les mystiques repoussent, naturellement, de pareilles calomnies ; mais vraiment, que ne peut-on supposer, sachant dans le même réduit obscur, des femmes et des êtres exaltés par les chants d'amour charnel, les effets du hachich et cette tension d'esprit qui, dans leur extase, les porte à se croire en contact avec les *houri* du paradis ? Le lecteur le devine. . . . .

Ces pratiques et ces mystères sont réprouvés par le Coran et la Sonna ; les Eulama regardent ce mélange de jongleries et d'exercices religieux comme des actes profanes ; ces manifestations extérieures et bruyantes sont considérées par la société délicate comme des hérésies, des extravagances et des actes grossiers condamnés par la loi révélée. On ne s'arrête devant les temples où s'enseignent de pareilles doctrines qu'avec un frémissement d'horreur, une crainte mystérieuse des mauvais génies dont on les croit peuplés ; mais, en réalité, crédules et sceptiques, ignorants et lettrés, s'y prosternent sans oser se prononcer. Ils adorent, en silence, ce qu'ils ne savent comprendre ni s'expliquer.

* * *

Simultanément à l'évolution des doctrines des Qadrïa et à la formation des ordres secondaires qui en furent la conséquence immédiate une autre école attirait l'attention des sectateurs de Mohammed :

Un certain Mohammed-el-Khelouati (1) parvient à l'extase en s'imposant des abstinences rigoureuses : il demeure, durant de longues périodes, dans une retraite obstinée, et, plus tard, son surnom de Khelouati passe à une confrérie-mère, à un ordre cardinal : les *Khelouatïa*.

C'est en Perse que la confrérie des Khelouatïa prend naissance, c'est en Asie et en Turquie d'Europe qu'elle se forme et se développe sous la direction de son véritable fondateur *Pir-Omar-el-Khelouati*, mort à Kaissarïa (Césarée de Syrie), l'an 800 de l'hég. (1397-1398 de J.-C.).

Plus tard, elle pénètre en Égypte, prend place sur les ruines des cloître où s'enfermaient les serviteurs de Sérapis, ceux de Mithra

(1) Voir, ci-après, la notice des Khelouatïa.

et d'Isis. Ses adeptes ont pour principe, comme leurs devanciers séculaires, la vie érémitique, et réveillent, aux yeux de l'observateur et du savant, les habitudes des thérapeutes « qui vivaient au désert dans le jeûne, la méditation et la prière, au milieu des illuminations et de l'extase ». Leurs habitations (zaouïa) rappellent les *Semnées* de la secte des *théoretici* (thérapeutes) dont parle Philon : curieuse coïncidence, admirable effet de la nature : les rives du Nil et du Jourdain paraissent destinées à inspirer la solitude et le recueillement, à en immortaliser les principes.

Après les dieux du paganisme, le monachisme chrétien en a fait son berceau, et les disciples de l'Islam viennent, à leur tour, y fixer leurs thébaïdes. Ils édifient des centres de propagande, des monastères subdivisés en un nombre indéterminé de cellules, où les néophytes s'enferment durant une période limitée, où les fervents, semblables aux moines chrétiens et aux modernes Quakers, s'abîment dans la contemplation et la prière.

Longtemps avant les disciples de Georges Fox, ils connurent les manifestations spirituelles, les *rappings* d'Hydesville. Ils n'ont pas attendu qu'un Svedenborg leur ouvrît la route de l'univers suprasensible, et les révélations que viennent faire les âmes aux *new lights* ou *nouvelles lumières*, sont d'une extrême faiblesse, si on les compare à celles dont les *kheloua* (lieux de retraite) gardent les secrets.

Des mois entiers, ils restent (dit l'un d'eux), dans leurs retraites, « *comme un enfant demeure attaché au sein de sa mère, pour y puiser la plus exquise des douceurs* ».

La faim, la soif, l'isolement, peu à peu disparaissent, le sentiment même de l'existence s'évanouit, et, de la dernière voûte des cieux jusqu'à la terre, un concert de prières et de bénédictions divines, enveloppe leur ivresse spirituelle, se mêle à leurs dikr passionnés.

Rongées du désir de Dieu, leurs âmes en travail d'ascension, en mal d'immortalité, s'élèvent et se perdent dans la nue pour contempler la *Lumière*, comme si elles voulaient ouvrir les portes du Ciel !...

Dans leur kheloua, les disciples du Pir Omar entendent la voix de Dieu et voient les anges qui s'approchent d'eux (يسمعون كلام الله و يرون ملائكته المقربين). Telles les ondes de la mer qui, en s'abaissant, redeviennent mer, ils se croient les ondes de Dieu et noient leur existence dans l'existence divine.

Écoutez plutôt Cheikh Senoussi nous dire, en détails, ce qu'ils éprouvent :

« .... A l'adepte plongé dans la solitude, apparaît la lumière résultant des ablutions » et des prières, puis la lumière du démon en même temps que celle des honneurs. » Il voit, ensuite, la vérité se manifester dans tout son éclat, tantôt sous la forme de » choses inanimées, comme le corail, tantôt sous celle de plantes et d'arbres tels » que le palmier, tantôt sous celle d'animaux, comme les chevaux, tantôt sous la

» sienne propre et, enfin, sous celle de son cheikh. Ces sortes de visions ont causé la » mort d'un grand nombre de personnes.

» L'adepte jouit ensuite de la manifestation d'autres lumières qui sont, pour lui, le » plus parfait des talismans.

» Le nombre de ces lumières est de soixante-dix mille : il se subdivise en plusieurs » séries et compose les sept degrés par lesquels on parvient à l'état parfait de l'âme.

» Le premier de ces degrés est l'*humanité*. On y aperçoit dix mille lumières, » perceptibles seulement pour ceux qui peuvent y arriver ; leur couleur est terne, elles » s'entremêlent les unes dans les autres ; cet état permet, en outre, de voir les génies. » Ce premier degré est facile à franchir, l'âme étant naturellement poussée à fuir les » ténèbres pour rechercher la clarté. Pour atteindre le second, il faut que le cœur se » soit sanctifié ; alors on découvre dix mille autres lumières inhérentes à ce second » degré qui est celui de *l'extase passionnée* ; leur couleur est bleu clair.

» Conduit ensuite par le bien que l'on a fait, qui appelle sur vous d'autres biens et » blanchit les âmes élevées, en leur faisant absorber les mérites conquis par le cœur » et en les purifiant de leurs souillures, on arrive au troisième degré qui est *l'extase* » *du cœur*. Là, on voit l'enfer et ses attributs, ainsi que dix mille autres lumières dont » la couleur est aussi rouge que celle produite par une flamme pure ; seulement, pour » les apercevoir, il faut que les aliments dont on se nourrit soient dégagés des choses » que l'on aime le plus et dont on est le plus friand, sinon elles apparaissent mélangées » d'une fumée qui en ternit l'éclat. Si ce phénomène se produit, on ne doit pas aller » plus loin. Ce point est celui qui permet de voir les génies et tous leurs attributs, car » le cœur peut jouir de sept états spirituels accessibles seulement à certains affiliés.

» S'élevant ensuite à un autre degré, on voit dix mille lumières nouvelles faisant » partie des soixante-dix mille qui nous occupent, et inhérentes à l'état d'extase de » l'âme immatérielle. Ces lumières sont d'une couleur jaune très accentuée ; on y » aperçoit les âmes des Prophètes et des Saints.

» Le cinquième degré est celui de *l'extase mystérieuse* ; on y contemple les anges et » dix mille autres lumières d'un blanc éclatant.

» Le sixième est celui de *l'extase d'obsession* ; on y jouit aussi de dix mille autres » lumières dont la couleur est celle des miroirs limpides. Parvenu à ce point, on » ressent un délicieux ravissement d'esprit qui a pris le nom *d'El-Khadir* et qui est » le principe de la vie spirituelle. Alors, seulement, on voit notre Prophète Mohammed » (que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut !).

» Enfin, on arrive aux dix mille dernières lumières cachées, en atteignant le » septième degré qui est la *béatitude*. Ces lumières sont vertes et blanches, mais elles » subissent des transformations successives : ainsi, elles passent par la couleur des » pierres précieuses, pour prendre ensuite une teinte claire, puis, enfin, acquièrent une » autre teinte qui n'a pas de similitude avec une autre, qui est sans ressemblance.

» Parvenu à cet état, les lumières qui éclairent les attributs de Dieu se dévoilent, » et on entend les paroles du Seigneur rapportées dans le récit de la tradition, aux » passages commençant par ces mots : « *Je l'ai entendu*, etc.... *Il ne reste plus que* » *la vérité* ». Il ne semble plus, alors, que l'on appartienne à ce monde, les choses » terrestres disparaissent.....

» Tel est ce que nous avons voulu faire connaître par le présent exposé destiné aux » adeptes, exposé révélant les mystères attachés aux sept états de la vie extatique » dont nous venons de parler. Cette description est forcément sommaire, parce que » les apparitions lumineuses sont nombreuses, extrêmement variées et entièrement » soumises à la volonté de Dieu.

» L'adepte ne pourra jouir des apparitions, alors même qu'il se trouverait dans l'état » spirituel le plus favorable, que lorsqu'il aura fait abnégation de sa personne, au point » où l'âme isolée est portée instinctivement à imposer sa volonté, même par la » violence. Il ne verra l'ensemble (de ce qui peut-être révélé) y compris *l'âme sublime*, » en entier, que lorsqu'il sera en état de pouvoir distinguer son âme à lui toute nue. » Celui qui est chargé d'interpréter les révélations devra observer que, dans quelque » état d'extase que soient les visionnaires, peu d'entre eux pourront arriver à ne point » se laisser éblouir ; aussi, les chioukh n'observent-ils pas toujours ce qui paraît » ressortir des révélations mystérieuses des âmes.

» On saura que toutes les révélations divines s'obtiennent par la lutte (contre les » passions) et par la vie ascétique, c'est-à-dire qu'on peut les voir dans n'importe » quelle religion. Il n'en est pas de même de la révélation des attributs de Dieu ; » celle-là ne peut-être accordée qu'à ceux qui pratiquent le culte du Prophète (que » Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut !). Toutes ces révéla- » tions, moins cette dernière, doivent être considérées comme une pente glissante. » Combien d'êtres se sont égarés en les recherchant, ou ont péri en arrivant à en » obtenir qui affectaient les formes divines. Ceux-là ont été victimes d'une similitude » trompeuse ; le démon, qui en était l'auteur, leur montrait un (faux) trône de Dieu, » car le trône du démon est placé entre le ciel et la terre.

» Certains autres, croyant avoir été absorbés par l'esprit et par l'âme de Dieu, ont » cru entendre les voix de la vérité, et ont encore été conduits vers leur perte. Il n'est » pas permis à tous les affiliés, même aux plus fervents et aux plus sincères, de per- » cevoir directement les révélations. Le plus grand nombre est privé de cette jouis- » sance, témoin les compagnons et les disciples du Prophète, auxquels il n'a pas été » donné de se trouver dans cette situation » (1).

On conçoit ce que ces doctrines pouvaient avoir d'attrayant pour les âmes égarées et gagnées par la folie du divin.

De la zaouïa de Sidi-Damerdache, près du Caire, devenue, au IXe siècle de l'hégire, le principal centre d'action des Khelouatïa, on voit partir, vers les quatre points du monde musulman, des solitaires qui élèvent des couvents sur les ruines des innombrables monastères des Grecs et des moines chrétiens. Après s'être implantés en Perse, en Arabie, au Kurdistan et jusqu'à l'extrémité de l'Inde, ils pénètrent en Turquie, en Syrie, dans l'Afrique septentrionale. Le principe de la *kheloua*, la purification de l'âme, permettant de percevoir l'infini et de se confondre un instant avec l'esprit divin, se propage partout où s'étendent les terres mahométanes.

Les illuminés qui ne peuvent observer la règle établie, faute de couvents ou de cellules, se réfugient dans les endroits déserts, dans les grottes, les cavernes, les silos, et jusque dans les *jarres*. M. Le Chatelier, dans son intéressant ouvrage : « *Les Confréries du Hedjaz* » (p. 60), rappelle le cas d'un ascète qui, ne pouvant se soustraire

(1) Extrait du Livre mentionnant les autorités sur lesquelles s'appuie le cheikh Es-Senoussi dans le Soufisme, reproduit par M. Rinn dans son ouvrage : *Marabouts et Khouan*, p. 297, 298, 299, 302.

complètement au voisinage de ses semblables, avait profité de la proximité de la mer pour y chercher un asile sûr, en s'enfonçant dans l'eau jusqu'aux épaules. Beaucoup de ces anachorètes ont laissé la réputation de savants remarquables, de thaumaturges révérés. Quelques-uns sont devenus les patrons de confréries puissantes qui, tout en ayant observé les grandes lignes de la règle des Khelouatïa, en ont sensiblement altéré l'esprit et atténué le rigorisme.

Parmi les plus illustres, nous citerons :

1° Sidi-Sounboul-Youssouf (936 hég., 1529-1530 de J.-C.), qui a fondé la confrérie des *Sounboulïa* ;

2° Ibrahim-Goulchini (940 hég., 1553 de J.-C.), patron de la corporation des *Goulchinïa* ;

3° Ouchaki-Hassan-ed-Din (1001 hég., 1592 de J.-C.), qui a donné son nom à celle des *Ouchakïa* ;

4° Hidaï-Aziz ben Mahmoud (1038 hég., 1628 de J.-C.), fondateur de la confrérie des *Djelouatïa* ;

5° Sidi-Mostefa-el-Bakri, organisateur de la confrérie des *Bakrïa*, absorbée par celles des *Hafnaouïa*, *Cherkaouïa* et *Semmanïa*, fondées par ses disciples : Abou-A'bdallah-Mohammed ben Salem-el-Hafnaouï 1163-64 hég., 1759 de J.-C.), A'bdallah-el-Cherkaoui et Cheikh-Semman ;

6° Si Mohammed ben A'bderrahman-bou-Qobrin (1208 hég., 1793-1794 de J.-C.), qui a institué celle des *Rahmanïa*.

7° Si Ahmed ben Mokhtar-et-Tidjani (1196 hég., 1781-1782 de J.-C.), patron et fondateur de la confrérie des *Tidjanïa* ;

⁂

Au saint visionnaire, à l'ascète, à l'école des *Qadrïa* conduisant à l'extase hystérique et à celle des Khelouatïa provoquant des états extatiques, par des méthodes différentes d'entraînement physiologique, succède le philosophe qui revient aux principes substantiels du soufisme et, sans accroissements ni amplifications, sans pratiques bruyantes ni souffrances extrêmes, parvient aussi à l'anéantissement de l'individualité et à l'absorption de l'âme dans l'essence de Dieu.

C'est en Espagne et au Maroc que l'école des soufis renaît épurée. Abou-Médian qui naquit à Séville vers l'an 520 de l'hégire (1126-1127 de J.-C.), en est le chef et le fondateur ; Djoneidi et A'bdelkader-el-Djilani en sont les appuis ; Tlemcen est son foyer ; A'bdessalam ben Machich et Hassen-Chadeli en deviennent les flambeaux. L'invocation constante du nom de Dieu, le renoncement au monde, une piété rigoureuse, la vie contemplative et la recherche des secrets du spiritualisme (التّصوف) sont les causes motrices de son développement.

Tout l'enseignement mystique d'Abou-Median se trouve admirablement synthétisé dans le résumé ci-après qu'il en a laissé lui-même.

« Le sentiment de la grandeur et de la toute-puissance divines exalte mon âme, » s'empare de tout mon être, préside à mes pensées les plus intimes, de même qu'aux » actes que j'accomplis au grand jour et aux yeux du monde.

» Ma science et ma piété s'illuminent de l'éclat des lumières d'en haut. Quel est » celui sur qui se répand l'amour de Dieu ? C'est celui qui le connaît et qui le » recherche partout, et encore, celui dont le cœur est droit et qui se résigne entière- » ment à la volonté de Dieu. Sachez-le bien, celui-là seul s'élève, dont tout l'être » s'absorbe dans la contemplation du Très-Haut. Dieu n'exauce point la prière, si, son » nom n'est pas invoqué. Le cœur de celui qui le contemple repose en paix dans un » monde invisible ; c'est de lui qu'on peut dire : « Tu verras les montagnes, que tu » crois solidement fixées, marcher comme marche les nuages. Ce sera l'ouvrage de » Dieu, qui dispose savamment de toutes choses ». (Coran, XXVII, 90).

Interrogé sur l'amour divin, le même Abou-Median répondait :

« Le principe de l'amour divin, c'est d'invoquer constamment, et en toutes circons- » tances, le nom de Dieu, d'employer toutes les forces de son âme à le connaître et de » n'avoir jamais en vue que lui seul » (1).

De cette analyse succincte des doctrines d'Abou-Median, la vieille croyance de l'absorption du sage en Dieu se dégage nettement ; le monothéisme outré, que nous avons signalé en faisant ressortir l'esprit du Coran, tel que le conçoivent le simple et l'ignorant, se dessine avec clarté ; mais là où il prend une forme plus accentuée, plus excessive, où il devient l'unique préoccupation du savant et du philosophe, son *credo*, qu'il exalte et vulgarise avec passion, c'est dans les « déductions dogmatiques, liturgiques et politiques », du marocain A'bdessalam ben Machich.

Avec lui, l'unithéisme d'Ibn-Toumert prend un nouvel élan, et l'unique amour du divin exclut toute autre pensée, éloigne du cœur tout autre sentiment. Le croyant ne doit pas ouvrir la bouche sans prononcer le nom de Dieu, ne doit pas faire un pas sans avoir en vue l'obéissance à Dieu ; et son âme, purifiée des ordures humaines et des accidents temporels, se détache de la créature pour s'avancer, par degrés, vers le Créateur.

L'abnégation de l'être et la récitation constante et sans compter, des formules révélées (dikr) l'aident à accomplir ce devoir sacré, le conduisent infailliblement à la perfection, c'est-à-dire à l'extase et, par là, à des communications directes avec Dieu, à des évocations d'âmes, en attendant l'unification éternelle.

(1) Extrait cité par M. Rinn dans son ouvrage *Marabouts et Khouan*, p. 215-216.

Hassan-Chadeli (593 hég., 1196-1197 de J.-C.), donne une impulsion vigoureuse à ces principes unitaires. Avec lui, la science du Touhid (de la proclamation de l'unité de Dieu) devient une institution. Ses doctrines sur le spiritualisme, amplifiées des légendes et des miracles des marabouts, pénétrent dans la foule; elles se vulgarisent, surtout dans l'Afrique septentrionale où elles donnent naissance à une confrérie-mère (les Chadelïa). Hassan-Chadeli est le type du vrai théosophe musulman et ses disciples sont considérés, par les théologiens de l'Islam, comme les réels traditionnistes de l'enseignement des premiers soufis.

« Tu ne sentiras pas le parfum de la sainteté, disait Chadeli, tant que tu ne seras » pas détaché du monde et des hommes. Celui qui désire la gloire dans ce monde et » dans l'autre, doit entrer dans ma voie. Il rejettera, alors, de son cœur, tout *ce qui* » *n'est pas Dieu, ne recherchera que Dieu, n'aimera que Dieu, ne craindra que Dieu et* » *n'agira qu'en vue de Dieu.*

» Écoute qui t'appelle à la quiétude, et non qui t'appelle à la lutte. Dieu m'a donné » un registre dans lequel mes compagnons et les disciples de mes compagnons sont » inscrits comme étant à l'abri du feu de l'enfer, jusqu'au jour de la résurrection » (1).

Mais voilà que le merveilleux se greffe au spiritualisme :

« Au cours de mon voyage, fait-on dire à Chadeli, je m'endormis, une certaine nuit, » sur une colline. Des bêtes féroces survinrent, tournèrent autour de moi et restèrent » à mes côtés jusqu'au matin; or, je n'ai jamais passé une nuit plus tranquille. Je vis, » dans ce qui venait de m'arriver, une preuve que j'avais acquis quelque chose du degré » mystique : *Maqam-el-Ouns billah* (rang spirituel dans lequel le soufi, soustrait à toute » influence temporelle, goûte au repos divin).»

» Je descendis une vallée où se trouvaient des perdrix que je n'avais pas aperçues » et qui, à mon approche, s'envolèrent, toutes, d'un seul coup. Mon cœur palpita de » frayeur et j'entendis, alors, une voix me dire : « O toi, qui, hier, avais confiance au » milieu des bêtes féroces, comment t'effraies-tu du vol des perdrix ? C'est qu'hier, ta » pensée entière était élevée vers moi, tandis qu'en ce moment, tu t'es préoccupé de » toi-même.

. . . .

» Je souffrais, une fois, de la faim depuis quatre-vingts jours et je pensais avoir » ainsi mérité quelques faveurs spirituelles, lorsque, tout à coup, je vis sortir, d'une » grotte, une femme dont le visage était d'une beauté aussi resplendissante que la » lumière du soleil. Malheureux ! malheureux ! s'écriait-elle, ayant enduré la faim » pendant quatre-vingts jours, il se prévaut déjà de son acte auprès de Dieu, et moi, » voilà six mois que je n'ai goûté à aucune nourriture » (2).

. . . .

(1) Extrait du *Lataïf-el-Mounan-oua-el-Akhlak, d'A'bdel-Ouhab-el-Charani* (traduction de M. Arnaud, interprète militaire), cité par M. Rinn, dans son ouvrage *Marabouts et Khouan*, p. 227.

(2) Extrait du *Roudh-er-Riahin*, traduction de M. Mirante, interprète militaire,

Lorsqu'on songe aux pérégrinations des Abou Median, A'bdesselam ben Machich, Hassen Chadeli et de leurs disciples ; lorsqu'on les suit, par la pensée, à Séville, Cordoue, Fas, Tlemcen, Bougie, Tunis, le Caire, la Mecque et Médine, leurs gîtes d'étapes, où ils étonnent les grands et émerveillent les humbles par leur enthousiasme religieux et l'éloquence entraînante d'âmes ardentes et convaincues, il semble qu'on voit, en eux, les images de ces stoïciens illuminés, des apôtres contemporains d'Apulée, de ceux plus récents de l'Église chrétienne.

Philosophes païens, apôtres chrétiens, missionnaires musulmans, tous, quand ils poursuivaient « la régénération du fidèle par la Foi », n'avaient en vue que le bien ; les uns et les autres étaient donc fondés à se croire dans la voie tracée par la Divinité, et à dire à leurs disciples, suivant le lieu et l'époque : « Un Dieu est en nous », « nous sommes en Dieu, « la bénédiction d'Allah est en nous. » Mais, si les esprits cultivés peuvent considérer, comme psychologiquement incontestable, l'essence divine de doctrines puisées à une source morale, pure, infaillible, des affirmations comme celles qui nous occupent deviennent fort dangereuses, quand elles s'adressent à la masse ignorante qui les interprète à la lettre. Alors, elles brisent tout sur leur passage, préparent l'élection du fanatisme d'abord, et, plus tard, en favorisent les excès.....

Au-dessus de Mohammed, plus puissants que lui auprès d'Allah, puisqu'ils sont en possession de l'Unité substantielle, les disciples de l'Andalous Abou-Médian ont des formules révélées (dikr), prescrivent des pratiques qui doivent élever le néophyte au degré de sainteté, de béatitude, où ils sont parvenus eux-mêmes.

Hassen-Chadeli meurt sans laisser d'ouaçia, n'a pas d'héritier direct, ne désigne aucun de ses élèves pour lui succéder dans l'ordre spirituel. Mais ceux-ci se groupent sous son vocable, et la confrérie des *Chadelïa* occupe, bientôt, parmi celles déjà existantes, le premier rang, qu'elle a rapidement conquis : par la pureté mystique de ses doctrines, par le spiritualisme éclairé qui en est la base, et, aussi, par la réputation de sainteté, de science, etc., du cheikh des Chioukh Sidi-Abou-Hassan-Chadeli, de son maître A'bdesselam ben Machich et des autres théosophes et théologues éminents sur lesquels la confrérie appuie son enseignement. Cependant, au cours des siècles, elle se désagrège ; plusieurs de ses disciples, Chorfa pour la plupart, ou se disant tels, réputés par leur sainteté et leur science, forment des groupes distincts. Leurs doctrines se propagent, empreintes du « spiritualisme nuancé de mysticisme » de l'école-mère ; elles sont plus ou moins altérées, selon les temps et les milieux, par les miracles légendaires qu'on attribue à leurs fondateurs, mais, en réalité, elles ne diffèrent, entre elles, que par la forme du dikr, la notoriété des savants thaumaturges sous le patronage desquels elles se placent, ou la variété des légendes qui s'y rattachent :

1° Abou-A'bdallah-el-Djazouli (869 hég., 1464-1465 de J.-C.) (1), institue une école sans règles bien déterminées ; ses adeptes, les « *Djazoulïa* » se signalent par leur libéralisme et, aussi, le peu de cohésion qui existe entre eux. Abou-A'bdallah-el-Djazouli est leur imam et Hassen-Chadeli continue à être leur patron ;

2° Abou-A'bbas-Ahmed-Zerrouk (899 hég., 1493-1494 de J.-C.), donne son nom à la branche chadelienne des « *Zerroukïa* » ;

3° Si-Ahmed ben Youssef-el-Miliani (931 hég., 1524-1525 de J.-C.) donne son nom aux « *Youssefïa* » ou « *Rachidïa* » ;

4° Abou-Hassan-el-Kacem-el-R'azi (932-933 hég., 1526 de J.-C.), aux « *R'azïa* » ;

5° Sidi-Cheik-A'bdelkader (1022-1023 hég., 1615 de J.-C.), aux « *Cheikhïa* » ;

6° Mohammed ben Nacer (1079-1080 hég., 1669 de J.-C.), aux « *Nacerïa* » ;

7° Mouley-Taïeb (1089 hég., 1678-1679 de J.-C.), fonde la confrérie des « *Taïbïa* » à laquelle il imprime un caractère plus conciliant à l'égard du pouvoir temporel marocain ;

8° Abou-Aïman-el-Hansali (1114 hég., 1703 de J.-C.), patron des « *Hansalïa* », se montre moins tolérant. Il n'admet, dans sa confrérie, que des néophytes soumis à la flagellation, au jeûne prolongé et à d'horribles mutilations, rappelant le rite du culte des dieux solaires et d'Atys, et les principes rigoureux de la secte des Almoravides ;

9° Rien de semblable ne se remarque dans les règles des « *Zianïa* » corporation constituée par Si-Mohammed-Abou-Zian (1145-1145 hég., 1733 de J.-C.) ;

10° Mais voilà que Si-Mouley-el-A'rbi-Ahmed-Derkaoui (1145-1146 hég. 1733 de J.-C.) revient aux doctrines puritaines de Sidi-Hassen-Chadeli. Ses disciples *(derkaoua)* ressemblent aux derouich des premiers temps de l'école soufite. Ils se tiennent éloignés des autres Musulmans et leur froc (*khirqa* خرقة) témoigne du mépris qu'ils professent pour tout ce qui se rattache au monde temporel ;

11° Plus conciliant, le disciple d'Abou-Zian-Mohammed-Dhaffar ben Hamza-el-Madani (1240-1241 de J.-C.), imprime aux doctrines de son ordre un esprit plus moderne. Il ne dédaigne pas les préoccupations mondaines, et ses adeptes *(Madanïa)* prennent une part assez active aux événements temporels dont le monde musulman est si souvent le théâtre.

Toutes ces branches secondaires de l'école chadélienne sont d'origine chérifienne. Comme certaines autres, dérivées des *Qadrïa*, elles ont,

(1) Ce cheikh est l'auteur du دلائل الخيرات *Delaïl-el-Keïrat* « Les meilleurs arguments », traitant des prières à faire pour le Prophète. M. Rinn donne comme année de sa mort l'année 869. Celle de 870 est indiquée par M. le Comte de Castries, dans *Les Gnomes de Sidi-Abderrahmane-el-Medjdoub*, t. I, *Des Moralistes populaires de l'Islam*. Paris. Leroux. 1896. Ce marabout, Sidi-A'bderrahmane, est le deuxième successeur de l'auteur du *Delaïl-el-Kheïrat*. V. R. Basset, Directeur de l'École des Lettres d'Alger, *Revue des Religions*, avril-mai 1896.

sur les esprits simplistes, la double puissance, de l'étincelle divine qui réside en leurs patrons, de par leur naissance, et de la baraka qu'ils tiennent de la science spiritualiste puisée dans l'enseignement des docteurs soufis, leurs maîtres.

Signalons ici, à titre de renseignement documentaire, et comme s'étant développée à l'abri des confréries seigneuriales, la corporation des *Moukahlïa* ou *Ramïa*, ces francs-tireurs musulmans qui, après avoir suivi leur prophète au combat, servent d'escorte aux chefs puissants de certaines branches de l'école de Sidi-Hassen-Chadeli. Leurs pratiques ont quelque analogie avec celles des douze « saliens, ou sauteurs » qui, chaque année, exécutaient au mois de mars, la danse des armes et qui, aussitôt la guerre déclarée, rentraient dans les rangs du peuple du « dieu qui tue » et frappaient, de leurs piques, sur leur bouclier d'airain en s'écriant : « Mars ! éveille-toi ».

Leur constitution rappelle vaguement celle des francs-archers de Charles VII. Ils s'exercent périodiquement au tir du *moukhala* (fusil) et au maniement du sabre. A la fin de leurs exercices, ils se récréent en chantant, en commun, quelques versets de leur rite particulier dont voici un spécimen :

« O Rami, ceins-toi, pour te présenter devant Dieu.
» Si tu veux entrer dans l'Océan des Ramïa.
» L'Océan des Ramïa est très profond, ô mon ami !
» Seuls les *amiraux* savants y pénètrent.
» Observe la prière, le jeûne et le pèlerinage.
» Donne la zekate, tu obtiendras la richesse ;
» Ceci est la voie de l'Islam et de l'entrée chez le Prophète.
» Préserve entièrement ton corps et ton sexe de tout ce qui est défendu (1).

. . . .

* * *

En même temps que l'école chadélienne se développait dans l'Afrique septentrionale et en Arabie, une autre institution analogue, aussi puissante et aussi estimée, répandait son enseignement en Turquie d'Europe, en Asie et dans l'Extrême-Orient. Mohammed Beha-ed-dine Naqechabendi (719 hég., 1319-1320 de J.-C.) fonde l'école des *Naqechabendïa*. Il s'adresse à la haute société, aux hommes d'élite, aux princes et aux sultans.

Tous tiennent à grand honneur de faire partie de cette association qui semble modelée sur celle instituée par Abou-Beker-es-Sedik (*Seddikïa*) du vivant même de Mohammed.

(1) Extrait d'un manuscrit trouvé sur un rami du cercle d'El-Goléa.

Plus tard, au fur et à mesure de son évolution, elle se perd dans le mysticisme. Les disciples de Naqechabendi réunissent, en une vaste synthèse, les pratiques des Qadrïa, Khelouatïa et Chadelïa. En vue de parvenir à la sanctification, ils emploient aussi bien la méthode des mystiques contemplatifs que celle des hystériques extatiques. Plusieurs d'entre eux n'hésitent pas à recourir à l'opium.

Un des plus notables, le cheikh Beker Soleïman, donne son nom à la confrérie des *Soleimanïa* dont les doctrines sont basées sur celles de son maître spirituel.

***

Le panthéïsme persan renaît avec *Chehab ed-Din-Omar-es-Saharaouardi* (632 hég., 1234-1235 de J.-C.) et prend une extension plus grande avec Mohammed-Djemel (1163-64). Leur école (*Saharaouardia*) est purement spiritualiste; leurs doctrines sont le prolongement affaibli de l'enseignement éclectique des néo-platoniciens, mais étroitement enfermées dans les préceptes du Coran, elles ne peuvent atteindre à ces hauteurs incommensurables où s'étaient élevés, par la dialectique, les Alexandrins. Aussi n'étant pas accessibles à la foule, ont-elles peu de propagateurs et disparaissent-elles, submergées par celles des Naqechabendïa, Qadrïa et autres, plus en harmonie avec les sentiments de la masse dégénérée. Elles n'offrent plus, aujourd'hui, qu'un intérêt historique et scientifique, aucune des confréries qui citent comme appui, dans leur chaine mystique, le nom du cheikh Saharaouardi, ne les pratiquant plus dans leur pureté primitive.

***

Ainsi les Chadelïa, dans les États barbaresques; les Khelouatïa, en Égypte et dans la Turquie d'Europe; les Naqechabendïa en Turquie et jusque dans l'Extrême Orient; les Saharaourdïa, en Perse et les Qadrïa un peu partout, donnaient naissance à une foule de confréries secondaires, analogues par la forme et par la pensée. Elles forment les cinq confréries mères (*Tariqat-el-Oussoul*) d'où dérivent toutes les autres (*Tariqat-el-Fourou'a*).

Par elles, les doctrines soufites issues d'un même point initial, aboutissent, par des voies différentes, au but commun : « l'anéantissement de l'être dans l'essence de Dieu » ; elles jettent le Musulman dans le champ de l'extase, où tout est libre et sans frein parce que tout est sans universalité ; elles arrêtent son développement intellectuel, et, de contemplatif par tempérament qu'il était, il devient un mystique exalté, qui n'a plus d'autre préoccupation que l'« Infini » insaisissable auquel il aspire avec véhémence.

Au fur et à mesure que l'enseignement, inaccessible au vulgaire, perdait de sa force, on voyait apparaître successivement les symboles et les rites.

Les nouvelles maîtrises spirituelles, au lieu de servir, comme les premiers soufis, Dieu pour Dieu seul, et non en vue des récompenses de l'autre vie, avaient évolué vers des aspirations matérielles erigées en doctrines qui, au lieu de les illuminer, font la nuit dans les âmes, les rejettent loin de la Divinité.

Tout n'est plus qu'apparence: la nature comme la vie. Plus de liberté ni de responsabilité, le bien n'existe plus, le mal pas davantage si ce n'est à l'état d'expression sans sens et sans portée. L'homme, lui-même, est devenu une illusion ; il n'attend plus son salut que de l'extinction volontaire ou provoquée, des facultés qu'il a reçues du ciel.

Tel le *yoghi* de l'école mystique aux Indes, le khouan, par les procédés dont nous avons parlé: musique, danse, etc... maîtrise sa sensibilité extérieure et voyage dans le champ de l'enthousiasme, comme s'il cherchait à retrouver le chemin du primitif Eden !

Inconsciemment, il fait renaître les *fureurs* ou extases de Plotin et des Alexandrins: les extases *musicale, mystique, sybilline* et *amoureuse,* interprétées, ici, au sens exact des mots et vaguement couvertes aux lieux et places des *Muses,* de *Dionysos,* d'*Apollon* et de *Vénus*, par un symbole que le croyant naïf prend pour le monothéisme de son Prophète, alors qu'il n'est, au fond, qu'une rénovation du vieux panthéïsme oriental.

Et la méthode soufite, égarée dans la thaumaturgie, s'amplifie de rites, d'exorcismes et de solennités qui la jettent dans l'*occultisme* et la *magie.*

L'*Ouali* lui-même, ce mystique *réintégré* sans efforts, quitte, comme le *Dwidja* de l'Inde, son enveloppe terrestre, et, devenu corps *astral*, parcourt les espaces et pénètre même dans le corps de certains animaux, ses instruments pour l'exécution des décrets émanés de la Puissance divine, réalisant, ainsi, de son vivant, un curieux phénomène de métempsychose.

Que nous sommes loin du Dieu de Mohammed !...

Et à la masse grouillante, à la recherche d'un aliment spirituel au-dessus de son intelligence et de ses forces, aucune âme généreuse n'était assez autorisée, ni assez forte pour crier : « Malheureux extatiques, ne sentez-vous pas que vous repoussez la raison humaine, que vous l'annihilez, vous rangeant ainsi au niveau de la bête ! Etres dégénérés qu'une âme malsaine tourmente, ne voyez-vous pas que votre mysticisme provoqué, votre *hystérie,* aggravent votre mal et que vos hallucinations, fruits impurs du hachich et de l'opium, en vous faisant oublier la véritable pensée, la pensée divine, vous plongent, inconscients, dans un brouillard d'effluves mortelles ?

» Ne voyez-vous pas que ceux que vous appelez vos maîtres vous

conduisent à cet idéalisme trompeur et mensonger qui assimile la créature au Créateur et finalement la substitue à Dieu ?

» Où est-il donc le Dieu Très-Haut, votre Allah Taa'la ?

» Assurément ce n'est pas cet homme qui vous apprend que tout est Dieu et qu'il est Dieu lui-même, vous conduisant ainsi, par une pente fatale, à la destruction de votre foi pour vous plonger dans l'immoralité, dans le matérialisme fait de raffinements et de rêveries sensuelles, mais aussi, destructif des plus nobles pensées.

» N'entendez-vous plus la voix du Prophète criant : « Il ne convient pas à l'homme qu'il dise aux autres hommes : Soyez mes adorateurs en même temps que ceux de Dieu. Dieu ne vous commande de prendre ni les anges ni les prophètes pour *maîtres*, et quiconque désire un autre culte que la résignation à la volonté de Dieu (islam) sera, dans l'autre monde, du nombre des malheureux ». (Coran, III, vers. 73, 74, 79).

Mais, hélas ! vous n'avez plus d'oreilles, ou ne voulez plus entendre. Et ces dieux vivants que sont vos maîtres, se gardent bien de vous instruire. Ayant foulé aux pieds toutes les lois, ils ne voient plus, partout, que des émanations de l'essence divine et quand, jaloux de se dire les seuls orthodoxes de la terre, ils ouvrent un Coran, c'est pour y chercher les textes par lesquels ils légitiment à vos yeux leur perfide enseignement.

Ils vous disent : « Dieu fait émaner la création et puis il la fait rentrer en lui-même » (Coran, X, vers. 4), assimilant, ainsi, par une dangereuse allégorie, l'identité de Dieu et de la matière, faisant de vous des adorateurs du Créateur dans ses œuvres, ce que défendait si expressément le Prophète.

C'est que l'Islamisme est, pour eux, un jeu d'enfants, et qu'ils veulent le pain des forts !

La rahbaniïeta-fil-islami : point de vie monacale dans l'Islam, dites-vous ? alors, pourquoi tous ces couvents, ces zaouïa, pourquoi ces retraites sous la terre, pourquoi ces longs et tristes isolements où l'hallucination mensongère et la faim dévorante tuent l'âme et le corps ? Pourquoi, puisque vous êtes, vous-mêmes, vos propres prêtres ?

Ne voyez-vous pas que l'adoration de vos maîtres remplace le culte du Dieu Très-Haut et que, dans leur dangereux système, un seul principe subsiste : la soumission au dieu de la terre.

Ah ! qu'ils sont loin les premiers soufis, prêchant l'union et la concorde, disant que l'ignorance était la cause de l'erreur.

Regardez l'œuvre de leurs successeurs : ils ont chassé, loin d'eux, la pureté de cette morale, abusé de vos imaginations et de vos sens, donné des fers à vos rêves, et, sous prétexte de sacerdoce, vous ont enserré dans cette même erreur que leurs devanciers combattaient et qu'eux, ont érigée en véritable institution.

Écoutez donc un de vos savants vous dire : « Le véritable soufi n'est pas celui qui endosse un habit rapiécé et qui pleure de tendresse en

entendant chanter des cantiques; ni celui qui crie, qui danse, qui se démène et se pâme comme un insensé.

Pour être soufi, il faut un cœur exempt d'impuretés; il faut cultiver la *vérité*, le *Coran*, la *religion;* il faut, encore, s'humilier devant Dieu et faire acte de contrition jusqu'au terme de sa vie.

Vous avez le dédain des choses de ce monde, dites-vous, mais, alors, que deviennent les vertus politiques que préconise le Coran? Que deviennent le courage, la tempérance, la magnanimité dont vos ancêtres ont donné tant de preuves, si, dans un instant, au moyen de suggestifs malsains, vous croyez parvenir à franchir les obstacles, à identifier votre esprit à l'Esprit divin.

Êtes-vous assez naïfs, assez dégénérés pour ne point vous apercevoir que ce que vous éprouvez provient de votre extrême sensibilité, de vos nerfs affaiblis, de votre cerveau atrophié? Êtes-vous parvenus à un degré de dégénérescence tel que vous confondiez l'extase avec l'hystérie, et ne comprenez-vous pas que ce que vous croyez voir de merveilleux et de sublime n'est qu'hallucinations trompeuses affaiblissant votre corps, perdant votre âme et vous conduisant au tombeau.

Ce désir inassouvi de vous élever jusqu'à l'Infini, de vouloir vivre d'une existence imagée, ne sentez-vous pas que ce sont des infirmités et des souillures morales? Les esprits vraiment éclairés sont ceux qui se laissent conduire par la raison. Peu à peu, sans efforts et sans luttes, ils vivent heureux et consolent leur âme en lui imprimant une constante direction vers le bien. . . . .

. . . .

Heureusement, l'âme humaine a des penchants dont la morale la plus épurée, les doctrines les plus austères ne parviennent pas toujours à briser le ressort. Beaucoup de ces fondateurs de confréries, beaucoup de ces patrons, dont la postérité a fait des Saints, sortirent de leur solitude, de leur rigorisme, et s'abandonnèrent, eux aussi, aux jouissances des choses terrestres. Ils reçurent les hommages des grands et l'offrande des humbles, et, de leurs frères en Dieu (khouan), ils firent des esclaves d'autant plus asservis, qu'ils leur étaient liés par le pacte divin *(l'ahd)* qu'ils avaient contracté en recevant l'initiation à la voie (tariqa) céleste.

Les soufis empiètent sur les privilèges des marabouts, les eulama revendiquent leurs prérogatives, les chorfa se sentent menacés dans leurs droits seigneuriaux. En un mot, le sacerdoce, composé de cette puissance trilogique, par instinct de conservation, par fidélité aux croyances, dont il est le gardien et qu'il voit menacées par le mouvement des esprits, demeure rivé à un autre idéal social que celui qui se forme autour de lui. Il tâche de comprimer celui-ci, de l'étouffer à sa naissance, d'en entraver les applications. Un dissentiment grandissant se déclare entre lui et la société dont il fait partie, et comme, bien qu'affaibli, il dispose encore d'une force redoutable, le

combat entre lui et l'esprit nouveau devient acharné et dégénère, souvent, en guerre à mort.

Les confréries propagent leurs doctrines dans l'ombre, deviennent des corporations occultes. Elles livrent une guerre sourde aux gouvernements qui résistent à leurs convoitises et, souvent, obligent les khalifes et les sultans à descendre de leurs trônes.

* * *

Mais, voilà que le XIX[e] siècle s'annonce plein d'orages; l'Europe civilisée livre de gigantesques assauts à l'Orient barbare; de toutes parts, on entame le monde musulman, et, le continent africain, plus particulièrement, devient un dérivatif puissant aux préoccupations des puissances civilisées : les Anglais aux Indes, en Égypte et dans le Soudan oriental; la Russie dans l'Asie centrale; la France dans les États barbaresques et jusqu'à Tombouktou la mystérieuse; l'Autriche en Bosnie et en Herzégovine; les travaux scientifiques de nos savants et de nos ingénieurs en Égypte; les pérégrinations d'intrépides voyageurs à travers la Syrie, la Perse et l'Arabie; les comptoirs commerciaux des côtes de l'Afrique; les produits occidentaux importés en Asie, dans le désert et jusqu'au centre du continent noir, par l'intermédiaire de riches compagnies et les soins de hardis explorateurs; le contact de l'empire turc avec le monde civivilisé et ses luttes intérieures, provoquées par des besoins nouveaux, agitent le monde musulman. Une réaction très vive se produit de tous côtés : les sultans et leurs représentants tremblent pour leurs États; les riches et les puissants se sentent menacés dans leurs domaines; la masse des travailleurs et des humbles entrevoit de nouvelles souffrances; tous, d'un commun accord, craignent pour leur religion et leurs croyances; ils songent au supplice que leur réserve le chrétien abhorré. La patrie à leurs yeux, c'est la terre de l'islam et pour défendre cette terre sacrée que menace l'envahisseur, ils groupent leurs forces en faisant appel au sentiment religieux qui les unit et les soutient dans leur foi inébranlable.

Dans ce concert, faisant face à l'expansion rapide de la civilisation chrétienne, les confréries religieuses se trouvent au premier rang. Elles lèvent l'étendard de l'indépendance, resserrent les liens sacrés qui unissent leurs adeptes; et leurs doctrines, d'exclusivement dogmatiques et mystiques qu'elles étaient, s'amplifient de préceptes politiques. Leurs statuts (ouaçia) subissent progressivement les modifications qu'une situation nouvelle réclame; les deux principes : *guerre à outrance au Chrétien en tous lieux et en toutes circonstances, opposition systématique à toute innovation,* font partie du rituel de chacune d'elles, se répètent dans les couvents comme des articles de

foi et se propagent dans l'ombre, au nom d'Allâh, chez des populations fanatiques qui en font leur *credo*.

Naturellement, celles qui se forment durant ce siècle d'inquiétude, portent la marque de cet esprit de haine inassouvie; au mysticisme contemplatif des Chadelïa, à la piétié rigoureuse et à la sublime charité des Qadrïa, elles ajoutent l'idée de conservation qui est leur but. On n'a plus le temps de se livrer à des pratiques extatiques pour obtenir des visions; on n'a plus le temps d'attendre, pour l'admettre au sein de la confrérie, que le néophyte pervers ait fait ses preuves, se soit soumis à des flagellations, à des mutilations insensées. Il faut, au contraire, augmenter rapidement le nombre des adeptes, et, dans ce but, l'initiation n'est plus qu'un pacte de soumission aveugle, un contrat passé entre le chef suprême de la confrérie et l'aspirant.

Telles sont les doctrines de l'école *Khadirïa* propagée par le célèbre Si-Ahmed ben Idris-el-Fassi (mort en 1835) sous l'invocation du cheikh Sid A'bd-el-Aziz-ed-Debbagh (né vers 1683). Ses deux disciples : Si Mohammed-Salah-el-Mirghani et Mohammed ben A'li ben es-Senoussi en ont été les champions autorisés, et, aujourd'hui, les deux puissantes confréries placées sous leur patronage (les *Mirghanïa* et les *Senoussïa)* sont les avant-gardes de ces doctrines puritaines, anti-civilisatrices et rétrogrades. Elles marquent une étape décisive dans la réaction du vieux monde mahométan, et, de l'Inde au détroit de Gibraltar, gagnent, de proche en proche, les esprits les plus rebelles, les façonnent et les jettent en travers les tentatives des nations européennes qui essaient de franchir les obstacles et de les pénétrer.

. . . .

Mais c'est surtout en Algérie que l'évolution des esprits s'opère avec une rapidité toujours croissante; c'est au milieu des peuples enfants de nos campagnes que les confréries font des progrès incessants : c'est là qu'elles transforment, à leur profit, les sentiments de la masse. Ailleurs, le croyant ne perçoit que de loin les échos des exploits guerriers du « *roumi* » envahisseur ; ils lui parviennent diminués ou grossis par la légende, suivant les sentiments du narrateur, et, indolent, apathique, il attend, confiant dans sa force et dans sa foi, le jour éloigné où, dirigé par les représentants du Prophète, il pourra donner un libre cours à ses sentiments longtemps comprimés. Ici, au contraire, il est appelé à défendre sa personne, il voit tous les jours le *Kafer* à l'œuvre, en sent le contact.

Comme un torrent que nul ne peut arrêter, le soldat français, parcourt les plaines et gravit les montagnes à la recherche de l'ennemi invisible. Sans souci des intempéries, sans crainte du siroco meurtrier, tenace, infatigable, il va combattre le rebelle au fond de la retraite où il se croît en sûreté. Sans trève ni merci, il le pourchasse dans ses plus lointains quartiers, pénètre dans le sanctuaire inviolable du marabout, et poursuit son œuvre de conquête et de pacification, sans crainte de la

puissance thaumaturgique du fétiche vivant qu'il y rencontre, sans se soucier des foudres d'Allah que les dévots confiants appellent sur sa tête.

En vain, après A'bdelqader, se lèvent de tous côtés des Bou-Maza et des Bou-Baghla ; en vain, on sort des sanctuaires sacrés les drapeaux des marabouts ; en vain le *croissant* symbolique brille sur leurs hampes secouées par le vent impétueux de la guerre sainte.

La France avance encore, avance toujours, malgré la résistance terrible, meurtrière, sanglante, désespérée !

Là bas, sur les hauteurs du Djurdjura, à *Akerrou-Boudja* et à *Tizi-bou-Iran*, la voix de Lalla-Fatma, dont le haïk rouge se détache sur un mamelon, n'empêche pas les brèches de se former dans les rangs serrés des Kabyles.

« A l'assaut ! » crie le général Maissiat. Et dans les retranchements, nos soldats trouvent, vêtus d'une courte culotte de bure, attachés les uns aux autres par les genoux au moyen de cordes, des combattants qu'il faut tuer sur place à coups de baïonnette : c'étaient les *insebbelen* (1) (les dévoués), enrôlés par les marabouts et offerts, en dernier sacrifice, pour défendre le sol sacré de leurs ancêtres...

Durant ces longs temps de revers, l'Arabe et le Kabyle, celui-ci encore plus fanatique que celui-là, doutent de leurs ouali et de leurs marabouts.

En face de l'impuissance même des insebbelem, ce dernier rempart de créatures qui avaient pourtant emporté avec elles, suprême espoir, la bénédiction des marabouts, les indigènes se prennent à désespérer :

« Malheureux cheikh Ben Arab !
» Pourquoi avais-tu disparu, ô saint ?
» Pourquoi nous disais-tu :
» Le Chrétien ne gravira pas la montagne,
» Puisqu'en définitive,
» Il l'a vaincue jusqu'aux Aït-Yenni ? »

chante le meddah affolé au moment de la conquête de la Kabylie (2).

(1) Dix-sept ans après, dans la nuit du 22 mai 1871, nous trouvons encore des insebbelen (*) à Fort-National, où trois cents d'entre eux tombent aux pieds des murailles marquant ainsi, de leur sang, l'agonie de cette lutte à outrance qui a inspiré le beau roman d'histoire et d'avantures de M. Hugues Le Roux (**), sur l'insurrection de 1871.

(2) Hanoteau et Letourneux, *La Kabylie et les coutumes kabyles*, t. 2, p. 104.

(*) *Les Insebbelen*, par M. Robin, *Revue africaine*, 1874.

(**) V. *Le Maître de l'heure*, par Hugues Le Roux (Paris, Calman-Lévy, 1897). Pour détails complets sur l'insurrection de 1871, V. l'*Insurrection de 1871*, par L. Rinn.

« Infortunés quarante saints ! où étiez-vous quand tu brûlais, ô Bou-Ziki ? » s'écrie » un poète des Aït-Iraten, en s'adressant aux quarante bienheureux chargés, d'après » l'opinion populaire, de veiller sur la mosquée appelée Bou-Ziki, qui fut incendiée par » nos soldats le 24 mai 1857 (1).

Troubadour du temps, tu réveilles des souvenirs d'un autre âge. Tu fais entrevoir, dans un rêve lointain, les luttes de la Chrétienté contre l'Islamisme de l'époque des croisades. Tes poèmes et tes complaintes traduisent fidèlement le sentiment populaire. Dans ton délire, tu reproches aux marabouts la défaite des Musulmans, comme, au XII[e] siècle, ton précurseur du moyen-âge s'en prenait à la Providence de la défaite des Chrétiens de la Palestine.

« La tristesse et la douleur, s'écriait-il, se sont emparées de mon âme, tellement » qu'il s'en faut de peu que je n'en meure sur le champ, car la croix est abattue ; la » croix, la foi ne nous protégent plus, ne nous guident plus contre les Turcs que Dieu » maudisse ! mais ne pourrait-on pas croire, autant que l'homme peut en juger, que » Dieu, pour notre perte, protège ce peuple infidèle » (2).

Et, obéissant à la voix du meddah, ses coreligionnaires les yeux remplis de larmes de rage et de désespoir, secouent violemment les chaînes de leur soumission aveugle, délaissent leurs fétiches vivants pour se retourner vers d'autres protecteurs divins qu'ils croient mieux à même d'appuyer leurs secrètes espérances : ils vont chercher un secours occulte chez le représentant de la confrérie religieuse.

Le missionnaire de la tariqa n'a point besoin de faire du prosélytisme. Comme sous le coup d'une baguette merveilleuse, il voit de jour en jour, grossir le nombre de ses affiliés : les mécontents, les ambitieux, la masse en délire, en un mot, viennent le supplier de les incorporer dans la voie mystique dont les liens sacrés, en leur ouvrant de nouveaux horizons, uniront et ranimeront les courages abattus.

Au fond, ces malheureux sortaient d'un esclavage pour tomber dans un autre qui, en prenant des ailes, achèvera encore plus rapidement que le premier, leur chute morale.

Avec une réelle connaissance des hommes et une parfaite intuition du moment, les maîtrises spirituelles, sentant tout le bénéfice qu'elles pouvaient tirer de la décadence du maraboutisme, revêtent, particulièrement en Kabylie, une forme démocratique, répondant ainsi à cet impérieux besoin d'association, qui est l'une des caractéristiques des races arabe et berbère.

(1) Hanoteau et Letourneux : *La Kabylie et les Coutumes Kabyles*, t. II, p. 103.

(2) *Servente*, qu'on attribue à un chevalier du Temple, traduit par l'abbé Millot. On le trouve dans l'éclaircissement sur les Troubadours dans le 4[e] volume de cette histoire. Michaud : *Histoire des Croisades*, t. 5, p. 39.

C'est qu'au cours de la conquête, les confréries avaient, elles-mêmes, été atteintes ; les Derkaoua, dans le département d'Oran, les Hansalïa, dans le département de Constantine, etc..., (1) dans leurs forces vives, et qu'il fallait, en affranchissant les croyants de la domination maraboutique et de celle de la caste guerrière, dont l'impuissance était démontrée, augmenter le nombre des affiliés et serrer les rangs pour garder et accroître ses conquêtes spirituelles.

* * *

A l'influence exercée par la conquête, à la transformation des idées dûe à l'impuissance thaumaturgique des marabouts, d'autres causes sont venues se joindre, qui ont contribué à donner aux confréries religieuses la direction à peu près exclusive des esprits, au point qu'elles en arrivèrent, rapidement, à dominer les derniers souvenirs d'une féodalité belliqueuse aujourd'hui presque entièrement disparue.

Au moment où la France prit possession de l'Algérie, les populations, à l'exception de celles des villes habitées par les Maures, étaient groupées autour d'un certain nombre de grands chefs, nobles par leur origine religieuse *(chorfa)* ou par leurs exploits guerriers *(djouad)* dans l'Ouest, *(douaouda)* dans l'Est de la colonie.

Dans la province d'Oran, la famille des Oulad Sidi-el-Aribi, installée près du confluent de l'Oued Taghia et du Chéliff, exerçait, de temps immémorial, le commandement d'un grand nombre de tribus sur le Chéliff inférieur et dans la partie Est de la région de Mostaghanem ; elle formait une sorte de commanderie militaire et religieuse que les Beys ménagèrent toujours beaucoup, parce qu'elle était, en quelque sorte, maîtresse de leurs communications entre Oran et Alger, par la vallée du Chéliff.

La famille des Oulad-bou-Medine avait, sur les populations de la Mina et du Chéliff, une influence à peu près égale à celle des Oulad Sidi-el-A'ribi.

Chez les Harrar, les Oulad Safi étaient de vrais seigneurs religieux ; dans le Djebel-Amour, les Ben Yahia, originaires de la fraction noble et guerrière des Oulad Mimoun, exerçaient le commandement depuis le XIIIe siècle et, progressivement, s'étaient affranchis du gouvernement de l'Odjeac.

La famille des Oulad ben A'ouda, originaires des Oulad A'li, fraction importante de la confération des Beni-Ameur qui, avec les Hachem, proclamèrent Sultan, en 1833, El-Hadj A'bdelqader et suivirent sa fortune

(1) V. le rôle politique des confréries religieuses, chap. VI.

jusqu'en 1842, époque de leur première soumission ; celle des Baïtia, la plus considérable des Douaïrs, dont l'histoire est intimement liée au Maghzen d'Oran, occupaient le premier rang.

Dans la province d'Alger, les Mahiddin à l'Est, les Bou-Mezrag et les Oulad Mokthar au centre, les Oulad A'bdesselam, les Ben Chnougha, les Zaanin de Laghouat, au Sud et à l'Ouest, les Ben Cherifa, régnaient en maîtres incontestés.

Plus loin, dans la province de Constantine, les Rezgui, les Assenaoui, les Ben Merad, les Mokrani, les Oulad A'li Cherif, dans les régions du Tell, les Ben A'chour, les Boudhiaf, les Bendeïkha, dans celles des Hauts Plateaux et les Bou-O'kkaz, les Ben Gana, les Ben Djellab, les Oulad el-Hadj A'li dans le Sud, étaient autant de souverains, des chefs de çofs toujours prêts à mesurer leurs forces sur le champ de bataille et à devenir d'utiles auxiliaires ou de dangereux ennemis.

Et, au sein de ces deux classes de « *chorfa* » et de « *djouad* », vivaient ces personnages maraboutiques que nous avons vu disparaître tour à tour ou devenir soit des sectateurs fervents soit des chefs de corporations puissantes dans l'Islam. Affranchis de tout joug spirituel ou temporel, ils formaient une sorte de théocratie, bénéficiant, à la fois, et de l'ascendant qu'ils avaient su acquérir sur les masses ignorantes et fanatiques, et de la décadence des princes musulmans, leurs maîtres.

C'était encore l'organisation des Arabes des temps préislamiques, c'étaient les mêmes mœurs, le même esprit de çof, le même antagonisme, qu'on retrouve, frappante analogie, dans les récits toujours si nouveaux et si piquants de Salluste et de Tite-Live, sur les Berbères de l'époque romaine.

C'était, pour ne citer que celui-là, Ferhat ben Saïd, chef de la famille des Bou-O'kkaz, la plus noble et la plus ancienne du Sahara, s'empressant de faire, en 1832, des ouvertures de soumission au duc de Rovigo, dans le but d'obtenir son appui pour renverser le bey Ahmed ; et, plus tard, en 1837, venant solliciter le secours du général Valée, pour chasser du Sahara les Ben Gana, ses adversaires, restés fidèles au bey ; ne comprenant pas que les circonstances politiques d'alors ne permettaient pas à la France de s'avancer dans le Sud, il va, déçu et dominé par son caractère impatient et aventureux, offrir ses services à A'bdelqader, qui le repousse comme suspect et le fait même emprisonner.

Redevenu libre, il bat l'estrade en plein Sahara et, enfin, meurt assassiné, au moment où il implorait la pitié des Ben Gana.

Entièrement dominés par leurs intérêts personnels, ces grands chefs, nouveaux Syphax au petit pied, ne donnaient leur fidélité qu'en garantie des avantages qu'ils avaient à l'accorder, ou de la protection et de l'appui qu'ils en espéraient.

Cependant, quelques-uns, dédaigneux de toute compromission de cette nature, ont conservé leur fierté et leur indépendance et nous ont loyalement combattus jusqu'au jour de leur défaite.

D'autres, après bien des tâtonnements et des revers, nous ont demandé « l'aman » et se sont ralliés à notre cause.

De graves défections, ayant eu pour conséquences de grands mouvements insurrectionnels, se sont malheureusement produites, mais il n'entre pas dans le cadre de ce chapitre d'en rechercher les causes ni les effets.

A ceux des chefs restés dans le devoir, le gouvernement a distribué, au début, des honneurs et attribué de vastes commandements ; il a été généreux pour les dissidents.

Les fils de quelques-uns de ces chefs ont bénéficié des faveurs accordées à leurs pères ; plusieurs d'entre eux ont été admis à l'école de Saint-Cyr ; d'autres, sont parvenus jusqu'aux grades supérieurs de la hiérarchie administrative indigène.

Malheureusement, à notre contact, leur goût pour le luxe et les jouissances du confortable se développaient en raison inverse de leur fortune, qui basée, le plus souvent, sur l'importance de leur commandement, diminuait au fur et à mesure que les exigences d'une politique nouvelle nous entraînaient à supprimer ou à réduire ce commandement et, avec lui, les immunités qui y étaient attachées.

Des mécontentements devaient naturellement se produire : habitués à commander en maîtres, les grands chefs ne voyaient pas d'un bon œil diminuer leurs commandements et surtout les avantages pécuniaires qui y étaient attachés : quelques-uns cherchèrent dans l'arbitraire, la concussion ou l'exaction, à maintenir, quand même, leur cassette intacte.

D'autres, qui avaient fait à notre civilisation les emprunts les moins flatteurs, offraient le spectacle désolant de chefs gaspillant, dans de folles dépenses ou de ruineux procès, les traitements avantageux qu'on leur avait alloués pour leur permettre de soutenir convenablement leur haute situation.

L'extension du territoire civil en 1881, est venue précipiter la chute des derniers descendants des grands chefs indigènes de la génération de la conquête.

Et de ces brillantes chevauchées, de ces « fantasia » devenues légendaires, de ces seigneurs féodaux qui en avaient la direction, il ne reste plus que le souvenir.

Ainsi que l'a si hautement exprimé M. le Gouverneur général J. Cambon, à la tribune du Sénat, le 18 juin 1894, nous n'avons plus, en face de nous, qu'une sorte de poussière d'hommes et les grands intermédiaires, entre les indigènes et nous, ont disparu.

De même qu'à notre arrivée en Algérie, nous avions décapité la hiérarchie turque et renvoyé les janissaires qui étaient, dans le pays, la force sans laquelle il n'est pas d'action ni d'influence possibles sur les indigènes (1), de même nous n'avons cessé, depuis la conquête, de

(1) « On se trouva en face d'une population à conduire, en face de besoins adminis-

réduire et, pour ainsi dire, d'anéantir, dans la personne des chefs indigènes, tout ce qui touchait à la forme du Gouvernement Turc.

C'est de cette erreur que sont nées les complications avec lesquelles nous sommes actuellement aux prises.

Nos chefs indigènes, en effet, même ceux qui descendent des familles féodales, manquent aujourd'hui de considération et d'influence.

Leurs anciens serviteurs sont devenus leurs égaux de par les droits que nous leur avons prématurément donnés et dont ils sont incapables de se servir ; ils lèvent la tête, osent regarder en face ceux qui furent leurs maîtres, refusent de cultiver leurs champs, de surveiller leurs bestiaux, de soigner leurs chevaux, et, humiliés, les chefs indigènes usent leurs moyens, passent leur temps à implorer l'aide du Gouvernement qui ne peut les suivre dans leurs revendications.

« On m'a insulté, on m'a appelé chien ; mais non pas moi seulement,
» vous aussi, car je ne suis que le représentant de votre autorité chez
« les miens et votre fondé de pouvoirs ! »

On croirait entendre Adherbal, toute distance gardée, s'adressant au Sénat romain pour réclamer le trône de ses aïeux, usurpé par Jugurtha : *Vestra beneficia mihi erepta sunt ; vos in mea injuria » despecti estis* » (1).

Quelques-uns, pleins de vices et repoussés par leurs coreligionnaires, auparavant leurs serviteurs, sont retournés sous la tente où ils n'ont plus trouvé ni bien-être, ni ombre d'autorité.

Du Tell, des Hauts-Plateaux ou du fond du Sahara, ils sollicitent des emplois, des subsides; leurs requêtes sont humbles et suppliantes, parfois obséquieuses. Ils rappellent les services rendus par leurs ancêtres, souvenirs qu'ils savent ne jamais évoquer en vain, et ils continueront jusqu'au jour où ils disparaîtront eux-mêmes, pour ne laisser derrière eux que la misère qu'ils ne peuvent surmonter.

Jamais ils ne cherchent dans le labeur la reconstitution d'une fortune qu'ils n'ont pas su conserver ; le mot travail est pour eux synonyme de « honte ». Ce sont des « gens de famille » et ils se croiraient abaissés au rang de leurs esclaves s'ils cultivaient, eux-mêmes, leurs champs et conduisaient leurs charrues.

***

» tratifs à satisfaire, sans avoir la moindre idée de ce qui se faisait à cet égard avant
» notre arrivée ; et les choses allèrent si loin, que, pour donner un seul service public
» comme exemple, quand une fontaine cessait de couler, on ne savait où chercher les
» conduits qui y amenaient l'eau, afin de les réparer, l'amin el a'ïoun (chef des fontaines),
» ayant été mis dehors comme tous les autres fonctionnaires turcs ».

Léon Roches, *Trente-deux ans à travers l'Islam.*

(1) *L'Algérie romaine*, par G. Boissière, p. 108.

Pendant ce temps, les indigènes habitués, depuis des siècles, à être dirigés par la force de leurs chefs régionaux et héréditaires, s'accommodaient mal d'une liberté qu'ils ne savaient, qu'ils ne pouvaient utiliser parce qu'elle est incompatible avec leur organisation sociale. Les tribus perdaient leur homogénéité : chaque fraction, chaque tente ou gourbi, donnait un libre cours aux rivalités jusque là comprimées par la crainte d'une prompte répression et, quelquefois, d'un châtiment sévère. Les voisins devenaient des ennemis, et, dans les contrées où la propriété individuelle était constituée, chacun agissait suivant ses inspirations et, trop souvent, à l'instigation d'usuriers intéressés.

Les terres, autrefois inaliénables de par leur collectivité, étaient vendues par voie de justice et devenaient le patrimoine de l'usurier qui avait prêté quelques douros au jeune prodigue devenu majeur. Celui-ci avait signé ce qu'ils appellent vulgairement une *kaghta,* sans se rendre compte de l'acte qu'il accomplissait ; il se mariait, achetait un cheval avec le prêt consenti, sans s'inquiéter du remboursement ; et, plus tard, obligé de quitter sa tente, de ne plus toucher le produit de ses labours, il devenait un dévoyé ou un criminel.

De là, des mécontentements journaliers, de plaintes continuelles, des délits et des crimes, et, comme conséquence, la désagrégation suivie parfois de la ruine.

La famille patriarcale, héritage des peuples primitifs, perpétuée, à travers les siècles, par les Arabes, disparaissait lentement, mais sûrement, et rien ne la remplaçait, si ce n'est le désordre moral et matériel.

∴

C'est le juste châtiment de notre faiblesse, s'écriaient les uns ; ce sont les coupables compromissions des défenseurs de la foi avec le roumi abhorré, clamaient les autres. Dieu nous a abandonnés ! .. et, dans cet état d'âme, la foule des naïfs, des crédules, des fanatiques, se rappelait qu'au milieu des renégats devenus plus méprisables que les « *kouffar* », vivaient encore de vrais Musulmans, détenteurs de la « baraka », réelle émanation divine, étincelle resplendissante de lumière céleste.

Leurs ancêtres avaient été les directeurs des consciences, les précepteurs de leurs aïeux, leur avaient toujours appris à détester tout ce qui n'était pas musulman, avaient relevé leur courage les jours de combat, et les avaient consolés les jours d'affliction.

Eux, si puissants auprès d' « Allah », ne pouvaient rester indifférents à leurs supplications, et, comme le malade qui n'achète de remèdes que le jour où il a perdu tout espoir de guérison, nos populations indigènes allaient chercher uue consolation suprême au fond de la retraite de l'ascète vénéré, ou de la modeste « *Nouala* » du moqaddem, son délégué.

Et ceux-ci, toujours intéressés à invoquer, pour le faible, l'opprimé ou le repenti, l'intervention d'« Allah » dont ils sont les représentants sur la terre, ne manquaient jamais d'accorder leur bienveillance au plus offrant, et de se venger des sacrilèges qui avaient, auparavant, dédaigné leurs conseils pour suivre et servir nos grands chefs indigènes, leurs oppresseurs.

Le simple « Khouan » jouait un rôle de protecteur auprès du pauvre diable des campagnes, attaché au sol qui l'avait vu naître, et que le destin « le Mektoub » l'obligeait à quitter, pour aller chercher, ailleurs, un bien-être qu'il ne savait se procurer.

Le pauvre fellah sollicitait son affiliation à la « Tariqa », suppliait le khouan d'intercéder auprès de son maître spirituel, le chaouch ou le moqaddem, et, pour cela, il consentait volontiers à aliéner le peu qu'il lui restait de son faible patrimoine.

Ne devait-il pas, par cet acte d'abnégation, d'abandon de son être, de sa liberté, de sa moindre initiative, satisfaire la curiosité téméraire qu'il avait toujours eue en face de l'incompréhensible, et réparer, en demeurant « *cadavre* » entre les mains de l'« Ouali » omnipotent, les erreurs de son existence passée ?

Et puis, il était sûr d'avoir un chef, maintenant, chef autrement fort et autrement puissant que le représentant du « beylik » qu'il ne pouvait regarder sans éprouver un sentiment de terreur.

Et c'est ainsi que les modestes moqaddim des confréries, groupaient, autour d'eux, un nombre élevé de mécontents et devenaient directeurs de congrégations avec lesquelles il faudra tôt ou tard compter.

Jadis, Mazouni du Kef, remplissait les modestes fonctions de taleb auprès de la grande famille des Ben Merad. Aujourd'hui, un descendant de ces Chorfa déchus, nommé à l'emploi d'adjoint indigène dans une petite section d'une commune mixte, s'empresse d'aller quémander l'investiture à la zaouïa de ce même Mazouni, qui représente l'une des corporations issues des Qadrïa, la plus répandue, peut-être, dans l'Afrique septentrionale.

C'est que les moqaddim, autrefois confinés dans leur rôle spirituel, n'agissant que lorsque leur action était tolérée par le prince de la contrée, passent aujourd'hui la tête haute et courent à la conquête spirituelle du monde musulman.

Ils troquent la « *khirqa* » pour le burnous flottant des Chorfa, agissent en maîtres, et les masses, soumises à leur omnipotence, obéissent sans murmurer.

Ils forment comme une sorte « d'État dans l'État », et tel personnage qui s'était jusqu'alors plié aux exigences d'un supérieur religieux, finit par s'émanciper, désireux de prendre, à son tour, la direction des consciences et, surtout, de faire tomber dans son escarcelle l'argent des Ziaras.

Il s'ensuit avec des inimitiés qui entraînent des scissions la formation, dans un même ordre religieux, de branches nouvelles cherchant à étendre sans cesse leur domaine d'action au profit de leurs intérêts particuliers.

*
* *

Est-ce à dire que nos populations indigènes, si naïves lorsqu'il s'agit de croyances ou de superstitions, ne constatent pas cette désagrégation, n'apprécient pas à leur juste valeur, les chioukh et moqaddim qui vivent à leurs dépens ? Sans doute, mais nous l'avons vu, elles, leur pardonnent volontiers leurs écarts, et, après s'en être momentanément éloignées, retournent à eux, poussées par une foi ardente et craintive. Ne sont-ils pas les dépositaires de la vraie voie du salut ? Tout ce qu'ils peuvent dire, tout ce qu'ils peuvent faire est divin.

Les effluves qui émanent d'eux sont « régénératrices, purifient et sauvent ceux qui se mettent en communication avec eux ».

« Donner à eux, c'est donner à Dieu », leur montrer une soumission aveugle c'est obéir à l'Être suprême, car la « baraka » est en eux, et, s'ils s'écartent un instant de la voie droite, « Allah » clément et miséricordieux, grâce à l'intercession de l'ascète vénéré, de l'ouali tout puissant, révélateur de la « tariqa », les préservera du *djin* malfaisant.

Ici, on nous saura gré de corroborer notre remarque par un exemple : aux environs de Guelma, à A'ïn-Defla, est édifiée la zaouïa-mère de la confrérie des A'mmarïa. L'ouali fondateur a deux fils : l'un fanatique, intéressé et sournois ; l'autre jovial, communicatif et généreux. Le premier est l'héritier direct de la « baraka ». Cependant, les sympathies des foqra de l'ordre vont au second et nul doute que l'« ouali », dans l'intérêt de la prospérité de la confrérie, ne suive le courant des esprits en révélant, à son second fils, les secrets qui en feront un thaumaturge des plus réputés.

Le futur cheikh fréquente volontiers les Européens ; il ne craint pas de boire les « liqueurs défendues » (pour faire comme le roumi, dit-il) qui lui jouent parfois le mauvais tour de lui enlever toute connaissance des choses d'ici-bas. Dans ces moments « *d'oubli* », les khouan l'entourent et le protègent. Ses moindres gestes sont pris, par eux, pour des invocations ; ses paroles incohérentes sont considérées comme le résultat de l'extase où ils le croient plongé. Les djnoun, causes de tous les maux, sont sans doute en lui et luttent avec l'étincelle divine qui se manifeste ; mais, plus tard, lorsqu'il aura hérité de la « baraka complète », Allah le préservera de la néfaste boisson du roumi et les djnoun n'auront plus, sur lui, aucune action.

La liste serait longue de ceux qui trangressent ainsi les prescriptions

coraniques et dont la foule ignorante sanctifie les caprices. Mais les affiliés considèrent ces folies, réelles ou feintes, ces turpitudes du corps, comme une sorte d'épreuve envoyée par Dieu à ceux de ses serviteurs qu'il a plus particulièrement appelés à lui; et la résignation des khouan est telle qu'ils supportent toutes les misères, espérant, d'ailleurs, bénéficier, tôt ou tard, des révélations divines auxquelles leurs idoles semblent prédisposées.

En attendant, leur pensée intime se porte au loin. Le soir, lorsque le silence se répand sur la terre, leurs âmes pieuses s'envolent vers La Mecque, sainte patrie d'où vient la lumière, où vivent, purs de toute souillure du « kafer » et dans une atmosphère toujours imprégnée des paroles du Prophète, les Saints de l'Islam. Heureux sont ceux qui peuvent les approcher, purifier leur âme à leur contact, leur communiquer leurs douleurs ou leurs aspirations !!

Peut-être, à l'A'ïd-el-Kebir ou à l'A'ïd-el-Seghir, leurs envoyés favoris viendront-ils, selon l'habitude, leur apporter la bonne parole, donner des instructions nouvelles au « *Naïb* » que le malin Bacchus se plaît trop souvent à égarer, et aux autres sacrilèges qui ne savent maintenir, intactes, les traditions des ancêtres.

Tel est, en général, l'état des esprits parmi nos populations indigènes des campagnes : leur existence s'écoule dans une attente perpétuelle d'événements heureux ou fantastiques, attente habilement entretenue par les émissaires des confréries religieuses des pays de l'Islam.

A titre documentaire, nous reproduisons, ci-après, des extraits de l'ouaçia d'une confrérie tripolitaine devenue toute puissante grâce au zèle que ses adeptes mettent à propager ses doctrines. Nous avons eu l'heureuse occasion de saisir cette ouaçia au moment où un moqadem en pérégrination, en donnait lecture à une vingtaine de prosélytes. Voici dans quelle circonstance :

Dans la tribu des Guerfa, où les exigences du service nous avaient amené, une vingtaine d'Arabes étaient assis sur une hauteur garnie de roches, au milieu desquelles fumaient leurs gourbis.

Les genoux près du menton, leurs burnous s'évasant du sommet du capuchon jusqu'au sol, ils ressemblaient à des monolithes blancs et triangulaires. Leur posture nous transportait, malgré nous, à vingt siècles en arrière, à l'époque reculée où les compagnons de Massinissa, Syphax et Jugurtha délibéraient dans ces enceintes en plein air, dont nous avons parlé au chapitre des croyances populaires.

Mais leurs gestes indécis, leurs mains fainéantes errant mollement dans la poussière, prenant des pincées de terre et les laissant retomber, indiquaient que leur esprit était inoccupé.

Le « mektoub », ce sentiment qui domine les plus grandes et les plus petites choses, s'est emparé de leur être, a emporté leur espoir et leur courage; leur confiance est en « Allah », et, patiemment, ils attendent que la volonté souveraine les réveille de leur demi-somnolence.

Par instant, leurs yeux se tournent vers la rivière d'où viennent des femmes lentes et harassées, le dos courbé sous la peau de bouc. La marmaille sautille autour d'elles et, de temps à autre, les troupeaux attardés regagnent la demeure commune.

Tout à coup le groupe indolent s'était animé: on venait d'apercevoir, au loin, un cavalier qui se dirigeait, à une allure rapide, vers l'assemblée préoccupée.

Qui est-ce ? se demandait-on anxieux.

Est-ce l'adjoint indigène, le garde-champêtre, le chaouch du juge de paix, l'a'oun du cadi, un deïra ?

Non, répondaient quelques-uns; il est monté sur une mule sellée d'une *seridja* et son burnous est noir.

Pendant ce temps, le cavalier approchait, et eux, hésitant, les regards tournés vers l'inconnu, attendaient un mot, un geste, pour accourir au devant de lui, sinon pour retomber dans leur posture contemplative.

« *Allah-Sidi-A'bdessalam !* » s'écria l'inconnu en arrêtant sa monture.

« *Essalam alikoum ia khouan* », que le salut soit sur vous, ô frères !

L'inquiétude avait disparu, la glace était rompue; certes, ils ne connaissaient pas Sidi-A'bdessalam, mais le nom d'« Allah » avait réveillé leurs sentiments; celui qui se présentait sous un pareil patronage ne pouvait être qu'un envoyé d'un de ces « ouali », de ces Saints par excellence, détenteurs de la « baraka », et ne pouvait apporter que de bienfaisantes nouvelles à la mechta.

Et le soir, ce fut une fête générale: on tua le mouton, on fit rôtir le « *mechoui* »; et, après la prière du « *maghreb* » faite en commun, la nuit se passa en conciliabule. Vers deux heures du matin, le moqaddem, car c'en était un, commença la lecture du précieux talisman tenu, jusqu'à ce moment, soigneusement enveloppé dans sa « *djebira* ». Par cette lecture, expliquée, commentée et appropriée au besoin, à l'enthousiasme des auditeurs, ils apprirent comment ce talisman prophétique avait été révélé au Saint par excellence, à l'Ouali assis auprès de Dieu, Sidi-A'bdesselam Lasmar, patron de la confrérie des *Soulamïa;* ils entendirent les recommandations spéciales faites aux croyants, la haine que tout Musulman doit entretenir contre le Chrétien, les appuis mystiques de la confrérie, et, finalement, les prédictions les plus fantastiques, les plus incohérentes, les plus curieuses par leurs rapports avec la vie intime du peuple arabe de l'Afrique septentrionale.

C'est cette dernière partie du volume que nous reproduisons, parce qu'elle démontre surabondamment à quelles absurdes injonctions obéissent nos populations musulmanes, à quelles croyances naïves elles sont sujettes.

On jugera, ainsi, avec quelle facilité, de fanatiques sermonnaires, à l'aide de leurs légendes pleines de dangereuses déductions, de leurs paroles mystérieuses, de leurs pseudo-miracles et de leurs insidieuses promesses, troublent les âmes du pauvre diable et du simple fellah.

« Craignez Dieu et fuyez le monde, a dit notre Cheikh Abou-Ras, car l'isolement » sera un acte de piété pendant les dix années qui s'écouleront de la dixième à la » vingtième année du 12e siècle de l'hégire. »

Et de dix en dix années, les calamités les plus terribles, les guerres intestines les plus meurtrières, les crimes les plus horribles, généralement suivis de périodes paisibles et heureuses, d'époques prospères, surviennent et se succèdent jusqu'au 16e siècle de l'hégire.

Nous reproduisons textuellement, depuis 1280 de l'hégire, 1864-65 de notre ère.

« La dernière année de la période de 1280 à 1290, les soldats de Tripoli pénétreront » dans le Fezzan, les arbres seront coupés, les eaux disparaîtront dans le sol, un » fléau semblable à la peste sévira et les habitants périront.

» La dixième année de cette période, les Arabes s'empareront de l'Ifrikïa et y » resteront six ans. Ils en seront chassés par les Ghouzz (nom d'une peuplade turque).

» Pendant la période suivante, celle de 1290 à 1300, il y aura abondance de biens » de toute sorte.

» Des gens ressemblant à des singes et hauts de deux coudées, apparaîtront ; des » sauterelles grosses comme des pigeons s'abattront sur Tripoli ; on verra aussi des » fourmis de la taille d'une chèvre et on les tuera à coups de fusil.

» Au cours de cette période, un homme, un magicien de grande taille, noir de » visage, marqué de la petite vérole, amputé d'une jambe, viendra. Il se fera passer » pour un saint et les gens le suivront. Que celui d'entre vous qui l'approchera lui » enlève sa calotte, il verra sur son front une ligne de caractères tracés en couleur » noire, où il lira : « O imposteur ! O toi qui mérites la malédiction, la colère et le » mépris ! »

» Cet homme sera mince, tatoué aux deux poignets ; il sera monté sur une jument » grise et tiendra des ordures à la main.

» Mes frères ! ne le suivez pas ; ce sera un démon, un sorcier, un imposteur. Il se » nommera Khalef « Allâh » et sera tué par un noble de Tripoli.

» Les deux meilleurs marabouts du Gharb (seront) Sidi ben A'ïssa et Sidi Yazzi ; » les meilleurs de Tunis : Mahrez ben Khalfet, *Sidi-Ahmed ben Arous;* les meilleurs de » Tripoli Sidi-A'bdesselam et Sidi-Abou-Djafar ; les meilleurs du Micharq, El-Kilani » et El-Badaoui.

« Après le XIIe siècle, le bien-être n'existera plus à Tunis ni à Tripoli ; les pluies » ne tomberont plus et la disette sera affreuse. L'or et l'argent seront abondants, si » bien que les gens choisiront les plus belles de leurs filles et de leurs épouses et les » enverront avec une corbeille pleine d'or et d'argent, mais elles reviendront, la journée » écoulée, sans avoir pu trouver quelqu'un qui leur vendît quelque nourriture ».

« *L'heure viendra*, un vendredi premier jour du XVIe siècle. Les événements les » plus grands se passeront au XVe siècle. Ce que je vous prédis m'a été révélé en » songe pendant mes veillées contemplatives, par le Prophète de Dieu. Notre cheikh » Abou-Ras me l'a aussi divulgué ».

« Au milieu du XVe siècle auront lieu des troubles et des combats dans tous les » pays : le sultan Otsman périra ; les Chrétiens s'empareront de toutes les villes et de » l'Orient. L'imam El-Mahdi fera son apparition ; l'anté-christ se montrera ; ce sera un » magicien, un innovateur ».

« Il aura deux attributs ; l'un représentant l'enfer, l'autre le paradis. Il jettera » l'homme dans les flammes, puis l'en sortira pour le mettre dans le paradis d'où il le » replongera dans les flammes ».

« Il sera monté sur une ânesse à la crinière longue et épaisse ; le croyant sincère » ne se préoccupera pas de lui, ne l'écoutera pas et ne le suivra pas. Quiconque le » suivra ira en enfer.

» « A'ïssa » (Jésus) fils de Marie apparaîtra alors, et tuera l'anté-christ.

» Le soleil apparaîtra à l'Occident ; les jours et les nuits seront plus courts ; Israfil » soufflera dans la trompette (du jugement dernier) les cataractes des cieux s'ouvriront » et tous les êtres animés périront ».

« Le monde restera durant 40 jours, sans aucun habitant ; puis les corps sortiront » de terre. Israfil soufflera, de nouveau, dans la trompette ; les hommes se dresseront » nus et, pendant mille ans, ils marcheront sur leur tombeaux, et resteront toujours » debouts, jusqu'au jour où le cor résonnera.

» Ils seront, alors, tous, poussés vers le lieu du rassemblement et, lorsqu'un feu » brillera aux quatre points cardinaux, ils s'enfuiront à Jérusalem ; les balances seront » suspendues, les livres (des comptes) ouverts et le Sirat sera jeté au-dessus de l'enfer ».

. . . .

Le lendemain, notre moqaddem voyageur continuait ses pérégrinations à travers les tribus, laissant partout de nouveaux prosélytes, des cœurs pleins d'espoir ou de déception, jusqu'au jour où il fut arrêté et reconduit à la frontière tunisienne qu'il n'aurait jamais dû franchir pour le bien-être et la tranquillité de nos sujets musulmans.

Les prophéties de cette nature abondent ; elles sont, plus ou moins, comminatoires pour le Chrétien envahisseur. Qu'on nous permette d'en citer une seconde et dernière, adressée à M. le Gouverneur général de l'Algérie. Écrite à la date du 11 mai dernier, c'est-à-dire au moment où les Turcs avaient envahi la Thessalie, elle empruntait aux événements d'Orient, que nos indigènes suivent avec une certaine anxiété, un caractère d'actualité; et sa gravité était doublée par les termes injurieux et menaçants dont s'est servi l'auteur :

» Je suis chargé de vous adresser la parole au nom des fils de ma nation, et de mes » *amis*, entreprenant, ainsi, le combat dont la sanction est la victoire de la *religion*, » victoire que le Dieu Très-Haut a prescrite.

» O nation tyrannique et coupable envers l'humanité, pour laquelle Dieu vous a » cependant imposé la mise en pratique de la *liberté*, de l'*égalité*, de la *fraternité* en » toutes circonstances, suivant les termes que vous employez dans votre formule » mensongère.

» O barbares, ne voyez-vous pas que, sous peu, Dieu vous fera périr ; que vos États » brûleront et se consumeront complètement, au point qu'il n'en subsistera plus le » nom ni aucune trace, et que votre nation sera réduite à l'état d'un grain de sénevé » imperceptible, jeté au milieu du désert.

» S'il plaît à Dieu, le Très-Haut fera triompher vos ennemis, dispersera vos rangs » et fera désagréger votre société perverse. Car nous avons trois signes, à l'apparition » desquels nous saluons notre future délivrance; et ces signes apparaissent du sein de » vos turpitudes.

» O quelle immense catastrophe va s'abattre sur vous et quelle joie elle va réserver » aux Musulmans! Dieu vous châtiera ainsi vigoureusement et vous serez accablés » par les afflictions suivies de l'extermination complète, à tel point que tout Français, » parmi vous, regrettera de n'avoir pas été créé *pierre* au lieu de naître Français et » préférera, à cette époque néfaste, l'avanie de 1870.

» Excellente nouvelle pour nous, société musulmane. L'assistance dont nous » sommes gratifiés s'appuie sur une base indestructible. (Suit un assemblage de lettres » et de chiffres) : ٤ . ا م ٧ ٢ . ٣ ٣ . . م

» J'enverrai à l'extérieur un spécimen des paroles qui précèdent, afin d'éclairer » ceux qui ne le sont pas ».

Cette menace directe est suivie de signes cabalistiques indiquant que son auteur cultive la magie et doit être un de ces trop nombreux fanatiques, un de ces illuminés, provocateurs de trouble et de révolte, qui surgissent toujours lorsque les événements leur font croire à l'arrivée du « Maître de l'Heure ».

Nous avons lu plusieurs prophéties de cette nature, mais aucune de celles répandues pendant les diverses insurrections ou soulèvements partiels, n'est, croyons-nous, aussi arrogante. Elles se bornent généralement à prêcher discrètement la guerre sainte qui chassera le Roumi du pays, tandis que celle dont nous parlons vise plus haut. En cherchant à saper nos institutions, en invoquant l' « année terrible », elle rappelle aux Musulmans, qu'un jour, une heure, nous avons été les vaincus de la terre et que nous pourrions bien ne plus être invincibles.

On sent passer, dans cet ardent appel à une force supérieure, toute la haine, toute l'exaltation extrême de la folie religieuse, laquelle trouve, malheureusement, toujours de l'écho dans le monde de l'Islam et nous indique que nous ne devons jamais nous départir de notre surveillance, que nous devons, au contraire, nous prémunir, sans cesse, contre les surprises que peut nous ménager le fanatisme musulman.

On conçoit facilement, quand on sait l'amour des Arabes pour tout ce qui touche au merveilleux et au surnaturel, l'effet que produisent de pareilles prédictions.

L'Orient est toujours le pays où fleurit le prophétisme : il y est né, c'est sa terre de prédilection.

Abou-Ras qui a révélé au monde arabique les maux qui l'attendent, l'inconnu qui a adressé à la plus haute autorité de la colonie ses sinistres menaces contre nous, n'ont donc rien inventé : il y a 2,400 ans, Isaïe prédisait la maladie de la vigne, qui, depuis l'ère chrétienne, n'a sévi qu'en ces dernières années.

Comme cheikh Abou-Ras, comme l'inconnu dont nous venons de parler, Isaïe a prédit, aussi, une longue suite de châtiments et de catastrophes et la venue de l'anté-christ, qui est, avec le jugement dernier, l'une des graves préoccupations qui agitent les prophètes ! . . . . . .

* * *

Aux causes primordiales que nous venons d'examiner, d'autres, d'un ordre secondaire, ont également contribué à favoriser l'évolution des confréries religieuses.

Telle est, en particulier, la prise de possession des biens *habbous* par le domaine de l'État, notre indifférence vis-à-vis des besoins religieux bien compris des musulmans, etc... et autres causes que nous exposerons au fur et à mesure que notre sujet nous y amènera.

Le tout a contribué à faire, des confréries, un faisceau compact de forces politico-religieuses qui se sont emparées de l'esprit des masses, qu'elles dominent et dirigent au gré de leurs désirs. Leurs émissaires reçoivent un accueil empressé partout où se trouvent des Musulmans. Qu'ils viennent du Maroc, des bords du Bosphore, de l'Égypte, de l'Extrême Sud ou de l'Extrême Orient, ils se présentent au nom d'Allah, armés de leurs rites, de leurs légendes miraculeuses et de leur foi, pénètrent dans la hutte du pauvre et dans le bordj du riche, avec la même puissance dominatrice qui trouble les âmes et fait, de ces pèlerins, des demi-dieux . . . .

CHAPITRE III

ORGANISATION DES CONFRÉRIES

Cheikh. — Khalifa. — Naïb. — Moqaddem. — Rakeb, Chaouch. — Khouan, Derouich, Faqir, Khoddam. — Moqaddemat. — Khaounïat. — Idjeza. — Investiture, initiation. — Mourid. — Rapports du Cheikh et du Mourid.

Zaouïa. — Oukil. — Naqib. — Chaouch. — Tolba

Maintenant que nous connaissons cet admirable esprit de suite qui a présidé à l'évolution des confréries, que nous avons exposé, dans leur ensemble, l'origine, les doctrines et les tendances de ces puissances occultes, sortes de petits États indépendants les uns des autres, affranchis du pouvoir temporel parfois même, soumis à leur omnipotence, il est nécessaire, pour l'intelligence de notre travail, de donner, ici, une idée générale de leur organisation intérieure.

Au sommet de la hiérarchie est placé le cheikh (1) شيخ (*pl.* شيوخ

(1) Le titre de cheikh, dont le sens générique est vieillard, vénérable, ancien, docteur, maître, directeur, guide dans la vie spirituelle, nous l'avons vu porter par les chefs des tribus arabes préislamiques avec celui de seigneur, et on le donnait à Abou-Beker en même temps que le titre de khalife شيخ الكلفاء (le plus ancien ou le premier des khalifes). C'est le qualificatif pompeux, respectable et vénéré dont tous ceux qui dirigent, administrent, détiennent une parcelle de la puissance publique, sont heureux de se parer.

Aussi bien dans le spirituel que dans le temporel, dans la vie mystique ou monacale que dans l'existence sociale, c'est un titre auquel les Arabes attachent un grand prix, de précieuses vertus, et qu'ils portent avec une ostentation non dissimulée.

Dans les contrées soumises à l'Empire Ottoman, celui qui occupe le premier rang dans l'ordre spirituel est qualifié de *Cheikh-el-Islam* ; les prédicateurs des mosquées sont des chioukh ou, plus spécialement, des *waïz* ou *mechioukh-el-koursi* (chioukh de la

chioukh), directeur spirituel et temporel de l'ordre, homme omnipotent et omniscient, favorisé du Dieu clément et miséricordieux, qui a étendu ses bienfaits sur sa personne en lui déléguant une étincelle de sa toute puissance (*la baraka*), qui en a fait son intermédiaire obligé auprès des êtres humains. C'est l'homme qui a une connaissance parfaite de la loi divine (شريعة), qui est arrivé au degré de perfection dans l'art de connaître les infirmités et les maux dont les âmes sont affligées, les remèdes propres à les guider dans la voie de Dieu. C'est un véritable pontife, héritier ou fondateur de l'enseignement spécial à la tariqa, le seul qui en possède tous les secrets, qu'Allah a honoré de tous les titres divins (ouali, soufi, kotob, ghout, etc.). Personnage magnanime, austère, synthétisant toutes les vertus, toutes les sciences, ayant le don des miracles; en un mot, le vrai continuateur de la tradition que tant d'hommes célèbres ont illustrée par leur piété et leur savoir: soufi, derouich, marabout.

Le cheikh ne reconnaît d'autre puissance, au-dessus de la sienne, que celle du Dieu Unique et de son Envoyé; ne s'inspire d'autres pensées que de celles que lui suggère Dieu lui-même ou son initiateur tout puissant assis, dans l'autre monde, à côté du trône souverain et imbu des sentiments de l'Être Suprême. Tel est au sens mystique du mot, le cheikh ainsi que le conçoivent les croyants, adeptes ou serviteurs de la confrérie placée sous son patronage.

Au deuxième rang se trouve le *khalifa* (1) ou lieutenant du cheikh

chaise); on les nomme ainsi pour les distinguer des chefs des confréries, qu'on désigne par l'appellation de *mechioukh-ez-zaouïa*.

Dans l'Afrique septentrionale, et plus particulièrement en Algérie, les fonctionnaires turcs chargés de l'administration des tribus s'appelaient chioukh, et les directeurs des confréries religieuses *chioukh-el-trouq* (directeurs spirituels). Nous avons ratifié ou plutôt nous avons conservé ces dénominations et, encore aujourd'hui, nous appelons cheikh, l'agent placé à la tête d'un douar, l'adjoint indigène.

Ajoutons que, dans les contrées kabyles, les tolba directeurs des zaouïa sont appelés *chioukh-ez-zaouïa*, et que, par extension, tous les maîtres éducateurs ou initiateurs sont désignés, par leurs élèves ou adeptes, par le titre de *chioukh-el-terbia* شيوخ التربية.

(1) Le mot khalifa خليفة (celui qui vient immédiatement après) est employé, dans le sens mystique, avec la même signification que dans la règle ordinaire: il se traduit par « lieutenant ». Le khalifa est celui qui exerce, par délégation, les pouvoirs surnaturels du cheikh. La dignité de khalifa, avec les prérogatives qui s'y rattachent, n'existe que dans l'ordre des Tidjanïa, dans celui des Qadrïa et ses dérivés à tendances extatiques: A'mmarïa, Aïssaoua, Rafaïa, Saadïa ou Djebaouïa, Akbarïa, etc.

Le khalifa des Tidjanïa est l'héritier de la baraka. Ce titre lui est exclusivement réservé, pour le distinguer du fondateur de l'ordre qui, seul, doit porter celui de cheikh.

Dans l'ordre des Qadrïa, les émissaires de la zaouïa de Baghdad ou les moqaddim-pèlerins, qui obtiennent dans cet établissement les titres ou formules nécessaires (chedjara, ouaçia, selsela, dikr) pour continuer l'œuvre de Sidi-A'bdelkader-el-Djilani, sont intitulés khalifa; les fidèles les dénomment de préférence chioukh, qualificatif sous lequel ils sont généralement connus.

son coadjuteur dans les pays éloignés, investi d'une partie de ses pouvoirs, son délégué auprès des fidèles.

On le désigne parfois sous le nom de *naïb*, intérimaire, mais alors, le naïb, comme son nom l'indique, exerce tous les pouvoirs du khalifa sans être officiellement investi de ce titre.

Au-dessous du khalifa est placé le *moqaddem* مقدم (*prepositus*), pl. *moqaddim* (1), sorte de vicaire cantonal, exécuteur fidèle des instructions que le cheikh lui donne, oralement ou par des lettres missives, son délégué auprès du vulgaire, le vrai propagateur des doctrines de la tariqa, l'âme de la confrérie, tantôt missionnaire, tantôt directeur d'un couvent, professeur (a'lem): lettré ou ignorant, il est l'initiateur du commun qui sollicite son appui.

Il remplit, en cela, le rôle du *daï* des ismaélites, a les mêmes attributions, les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Le moqaddem non encore titularisé porte, comme le khalifa, le titre de naïb (intérimaire) نائب (*vicarius alterius*), au pl. نواب *nouèb*.

Les moqaddim ont généralement des agents spéciaux, sortes d'émissaires montés (*rakeb*, au pl. *rokkab*), spécialement chargés de prévenir les adeptes du jour de l'arrivée du maître, de donner connaissance aux frères assemblés des instructions, écrites ou verbales, que le moqqadem leur fait parvenir de temps à autre, et d'assurer les relations des adeptes avec le chef de l'ordre. Dans certaines confréries (Rahmanïa, Taïbïa, Hansalïa), ces auxiliaires portent le nom de chaouch.

Enfin, vient, au dernier échelon de la hiérarchie, la masse des adeptes qui sont différemment qualifiés, suivant les confréries auxquelles ils appartiennent : leur nom générique est *khouan* (frères), dans l'Afrique septentrionale, et *derouich* (2) en Orient; mais, en réalité, ces qualifications, qui rappellent sans cesse à l'affilié le bien intime qui l'attache à ses coreligionnaires alimentés à la même source divine : la *Tariqa*,

Enfin, dans les confréries aux pratiques essentiellement mystiques, notamment dans celle des A'mmarïa, le khalifa est le directeur de ces petites troupes de jongleurs (foqra), qui parcourent les villes et les campagnes, pour exalter la mémoire du maître et embrigader les nouveaux prosélytes qu'ils jugent aptes à leur genre d'exercices.

(1) Moqaddem مقدم signifie littéralement : préposé, chef de file, directeur d'une zaouïa, curateur.

Dans la confrérie des Tidjanïa, il y a le *moqaddem-el-moqqadim*, espèce de directeur provincial, chargé de surveiller les moqaddim placés dans sa zone d'influence et de renseigner le khalifa sur leur manière de s'acquitter de leur mission. Il apostille les demandes d'admission aux fonctions de moqqadem des adeptes que l'éloignement empêche de se rendre à la zaouïa-mère.

Cette institution existe également dans certaines congrégations des Rahmanïa, mais aucun document n'y constate l'investiture du titulaire de la charge de moqaddem el-moqaddim.

(2) Derouich est un mot persan qui signifie *seuil de la porte*. Métaphoriquement il indique l'esprit d'humilité, de retraite et de persévérance qui doit former le caractère principal de l'anachorète.

ne sont employées : la première, que dans les ordres dérivés des Khelouatïa, particulièrement dans celui des Rahmanïa, et la seconde dans ceux issus des doctrinesc hadéliennes, principalement dans celui des Derkaoua.

Les Qadrïa et leurs dérivés ont conservé le nom illustre de *faqir* (1).

Les Tidjanïa appellent leurs adeptes : d'*ashab* (compagnons) et les confréries locales (Cheikhïa, Ammarïa, Sellamïa ou Soulamïa, Boualïa), ayant, généralement, un marabout comme patron, les nomment *Khoddam* (serviteurs) (2).

Ajoutons, pour mémoire, que les adeptes des confréries sont parfois désignés, par les autres croyants et par leurs supérieurs eux-mêmes, sous le nom « d'*ashab* » اصحاب les compagnons, les amis ; — souvent aussi ils complètent cette désignation en disant : *Ashab-el-fetoua*, compagnons de la décision ; *Ashab-el-beçat*, compagnons du tapis ou de la natte (servant à la prière) ; *Ashab-et-Tariqa*, compagnons de la voie ; *Ashab-ech-Chebd* , compagnons du zèle, du lien à la même foi ; *Ashab-el-ied*, compagnons de la main. Ils disent aussi, pour l'ensemble de l'ordre, *Ahl-el-Tariqa*, les gens de la voie, etc... (3).

Les faveurs célestes auxquelles aspirent les adeptes d'une confrérie, à quelque degré de la hiérarchie qu'ils appartiennent, ne sont pas exclusivement réservées aux hommes : les femmes bénéficient aussi de la mâne bienfaisante que répandent le cheikh fondateur et ses disciples ; comme conséquence, elles obtiennent leur affiliation à l'Ordre de leur rêve et parviennent même jusqu'au grade de moqaddem, féminin, moqaddemat. On les désigne sous le nom générique de *Khaouniat* ou *Khaouatat*, féminin pluriel de Khouan.

∴

Nous avons vu comment les divers chefs des confréries étaient parvenus à fonder leurs doctrines, et examiné les principes, généralement admis par la masse, sur lesquels repose leur enseignement d'essence à la fois divine et mohammedienne.

(1) Au Maroc et dans certaines contrées de la Syrie, les adeptes des Qadrïa sont appelés Djelala, du nom du fondateur de la confrérie : Sidi-Abdelkader-el-*Djilani*, également désigné, dans ces pays, sous le nom d'A'bdelkader-el-*Djilali* ou *Ghilani* en Turquie.

Le mot faqir, plur. foqra, est employé, dans les confréries aux doctrines extatiques, pour désigner les jongleurs et les exorcistes qui font des conjurations contre les génies, en récitant des prières au son du tambourin.

(2) Sous le nom de Khoddam, les confréries comptent souvent des tribus entières. — Les habitants de ces tribus ne sont pas des affiliés proprement dits, mais ils considèrent leur ancien marabout comme leur saint de prédilection et deviennent, à ce titre, les tributaires de ses héritiers ou successeurs dans la voie spirituelle.

(3) Rinn, *Marabouts et Khouan* (p. 79).

La transmission de la baraka est soumise, également, à des principes immuables où le temporel est venu se greffer sur le spirituel.

Comme pour immortaliser le vieil « adage », les chefs des confréries religieuses musulmanes ont essayé, tout en recommandant l'abnégation de l'être au profit de l' « Inconnu », de sauvegarder les intérêts matériels de leur progéniture en instituant, à son profit, la transmission directe de la baraka, comportant avec elle l'apanage de tous les biens, meubles et immeubles, de la corporation.

C'est ainsi que, dans les confréries d'essence chérifienne, telles que les Qadrïa et les Taïbïa, la succession spirituelle et temporelle est dévolue au descendant en ligne directe du Cheikh fondateur. Les autres dignitaires de la secte se soumettent à cet usage consacré par la naissance illustre de leur nouveau patron, dont le seul souci est de faire ratifier, par le Gouvernement, l'acte qui établit sa suprématie spirituelle et temporelle.

C'est un écho du principe de la transmission de la goutte divine, établi par les Chaïa : le plus proche parent du détenteur de la baraka, par un effet de la toute-puissance du Très-Haut, quels que soient ses aptitudes, ses défauts ou ses qualités, hérite de la parcelle céleste que les membres d'une même famille se transmettent, de génération en génération.

Il en est de même pour les confréries d'origine maraboutique, telles que les Cheikhïa, les Boua'lïa, les Sellamïa, les Chabbïa.

Autre est la règle établie dans les confréries fondées par un homme illustre par son savoir, sa science coranique, parvenu à la connaissance du Dieu Suprême par les pratiques et l'enseignement des maîtres du soufisme, gardien fidèle de la tradition mohammédienne et observateur de la règle établie par ses illustres devanciers : Là, c'est le plus méritant, celui que son austérité, sa vie ascétique, ses hautes connaissances de la vie spirituelle حقيقة « de la voie révélée » (tariqa) طريقة, et ses grands mérites désignent au choix des fidèles, qui devient, en général, le Supérieur de l'Ordre. Souvent il est désigné du vivant du Cheikh qui le propose lui-même à l'agrément de ses moqaddim réunis en hadra (1) (en assemblée générale). Mais, à l'exemple du Prophète, quelques chioukh laissent à leurs disciples le choix de leur successeur, choix qui se porte généralement, de préférence, sur l'héritier naturel du Cheikh, ou sur celui de ses *khoulafa* ou moqaddim qui l'a le plus approché durant sa vie.

Le titre de khalifa est réservé aux compagnons du cheikh fondateur. Il est donné par ce dernier sans l'avis des autres disciples.

La même règle n'est point suivie dans certains ordres (Taïbïa, Rahmanïa), en ce qui concerne l'investiture des moqaddim. Ces dignitaires

(1) حضرة hadra, présence, assistance, réunion, assemblée et, quelquefois, par extension, fête en l'honneur d'un marabout. — Rinn, *Marabouts et Khouan.*

sont nommés à l'élection des Khouan. Le résultat est soumis à l'agrément du Chef de l'Ordre qui accepte ou rejette le choix de ses fidèles (1). Ce ne sont là, cependant, que des exceptions : les moqaddim sont, en général, nommés par le Cheikh ou le Khalifa et révoqués par celui qui leur a donné cette charge.

Ces titres ou licences sont consignés sur des diplômes (*idjeza*) établis avec un soin scrupuleux. L'idjeza est le talisman sans pareil qui accrédite le Cheikh successeur auprès des Khoulafa, moqaddim et adeptes, et ces derniers auprès de la masse des croyants. C'est le diplôme divin qui ouvre toutes les portes et donne, à celui qui le porte, une situation incomparable. Les prescriptions qu'il contient résument les doctrines de la confrérie ; les formules sont brèves, ont un sens mystique et sont, pour celui qui les répète, la source d'immenses bienfaits. Elles sont rédigées parfois sur du beau papier parchemin, mais plus généralement sur du papier ordinaire.

En tête se trouve l'empreinte du sceau du Cheikh directeur, portant en exergue son nom et une ou plusieurs invocations à Allah.

Viennent ensuite quelques formules laudatives, puis les recommandations spéciales, le dikr, la selsela et le système d'initiation.

Chaque mot, chaque phrase ayant une portée spéciale, un caractère divin, l'idjeza du Cheikh est plus étendue et comporte des recommandations fort longues qui constituent l'ouaçia. Celle du Khalifa est moins importante, et celles des moqaddim et moqaddemat sont beaucoup plus sommaires.

Les confréries locales se bornent à délivrer de simples lettres de recommandation sur lesquelles figure le cachet traditionnel. (2)

De là, deux sortes d'idjeza : *l'idjeza-el-kebira* (le grand diplôme), à l'usage des moqaddim instruits et privilégiés, et *l'idjeza-es-seghira* (le petit diplôme), destiné aux moqaddim d'une condition inférieure, illettrés ou sans notoriété, moins fervents ou moins aptes à la propagation des doctrines de la tariqa.

L'idjeza-el-kebira confère au titulaire le droit d'investir, à son tour, des moqaddim d'un ordre secondaire, sauf à faire ratifier les diplômes qu'il délivre par le Cheikh directeur.

Chioukh, khoulafa, moqaddim et moqaddemat des divers degrés « ordonnent », c'est-à-dire confèrent l'ouerd à la masse des adeptes.

(1) Ce système n'est employé que dans les pays éloignés de la Zaouïa-mère. C'est une espèce de garantie morale et matérielle, très appréciée par la masse, et sur laquelle nous reviendrons dans nos conclusions générales.

(2) Dans l'ordre des Qadrïa, l'idjeza porte, en tête, le cachet du fondateur de la confrérie, un autre sceau avec une formule spéciale, et, au bas, formant triangle, le sceau du supérieur qui a délivré le diplôme. Il est en parchemin, d'une calligraphie remarquable et toujours accompagné de la Chedjera (arbre généalogique) de Sidi-A'bdelqader-el-Djilani. La Chedjara est une bande de papier parchemin, mesurant jusqu'à 2m 50 de longueur, qui se termine par l'ouaçia et les attributs du saint par excellence : « Sidi A'bdelqader. »

Les systèmes d'initiation (1) diffèrent suivant les confréries. Les pratiques des confréries d'un mysticisme outré (Aïssaoua, Rafaïa, Boua'lïa, Sellamïa, A'mmarïa, etc.) exigent des caractères spéciaux. Le noviciat y dure souvent des années, et les adeptes n'arrivent à la perfection qu'après avoir subi les épreuves les plus pénibles.

L'initiation du commun est très simple et ne comporte souvent aucune épreuve. Quelques recommandations spéciales à l'ordre, la récitation d'un dikr facile à retenir, le serment prêté, entre les mains de l'initiateur, de faire abnégation de son être au profit de la corporation, et l'existence du néophyte est à jamais liée à celle du Cheikh directeur, désormais son seul maître, son intercesseur auprès de l'être divin, son dispensateur de toutes choses. L'initiation peut être faite par des moqaddin, mais en hadra (assemblée).

Chez les *Hafnaouïa* (branche égyptienne des Khelouatïa), la femme étant considérée comme un être impur, l'initiation se fait après interposition d'un morceau d'étoffe entre les mains de la postulante et celles du cheikh qui la reçoit, tandis que les *Dirdirïa*, considérant cette mesure préventive comme inefficace, ont recours à une ablution simultanée.

Le moqaddem et la sœur mettent leurs mains dans un baquet plein d'eau et les y plongent jusqu'au poignet avant de se les saisir. En outre, le premier ne doit voir l'initiée que par la réflexion de son image à la surface du liquide (2).

Dans certaines congrégations des Rahmanïa, le moqaddem ne touche pas la main de l'affiliée. Il se borne à réciter avec elle les prières de l'initiation, ou bien il lui fait tenir, dans la main droite, l'extrémité d'un chapelet dont il tient l'autre, également, de la main droite.

***

Telle est, brièvement esquissée, l'organisation du personnel, que nous appellerons « *actif* », des confréries religieuses : elle est aussi simple que vigoureusement constituée.

Si, par la pensée, l'on faisait abstraction de l'esprit qui fait du « commun » un instrument passif entre les mains d'un Supérieur omnipotent, s'il était possible de négliger ce fol abandon de l' « être », au profit d'une individualité émanée de l'Allah taa'la, cette abnégation entière qu'on remarque dans les doctrines des confréries islamiques, on verrait, dans ces institutions, un curieux rapprochement avec nos

(1) Le Chatelier, *Les Confréries du Hedjaz, loco citato.*

(2) Chez les Saa'dya, dans les branches syriennes tout au moins, le premier degré de l'initiation ne se donne pas uniquement, comme dans les autres confréries, par la poignée de la main rappelant celle du Prophète à ses disciples.

C'est en remettant au néophyte un fruit mouillé de sa salive que le cheikh l'admet au nombre des mourid. (A. Le Chatelier, *Les Confréries du Hedjaz, loco citato*).

associations philanthropiques, des points communs avec certains ordres religieux du christianisme et une analogie frappante avec les Collèges de la Rome païenne *(collegia universitates* et *collegi genio),* dirigés par leurs patrons déifiés, dont les noms figuraient en tête de l'album, avec, aussi, leur esprit de discipline et de hiérarchie, leurs dignitaires élus, leurs adeptes, leurs couvents et leurs agapes.

La confrérie, ou *ghilde*, du moyen âge, ce legs de l'ancienne Scandinavie, placée sous le patronage d'un Dieu ou d'un héros dont le nom servait à la désigner, s'accréditait en Gaule par de grossiers symboles, par la foi du serment et des liens de charité réciproques entre les associés, charité exclusive, hostile même à l'égard de tous ceux qui, restés en dehors de l'association, ne pouvaient prendre le titre de convive, conjuré, frère de banquet ; la *ghilde*, disons-nous, dont le souvenir a été perpétué, sous diverses formes, jusqu'au XVI[e] siècle, par les Scandinaves, en serait encore un exemple plus topique.

On y verrait, par dessus tout, l'application de ces principes d'association du monde Greco-Latin, toujours préconisés par les faibles et les déshérités de la fortune qui cherchent à améliorer leur existence dans la coopération de leurs forces ; principes essentiellement démocratiques, lorsqu'ils n'amènent pas à créer une caste de prêtres, une espèce de sacerdoce séculier, impérissable par son essence même, parce que c'est Dieu qui l'ordonne et en est le soutien, après en avoir été l'inspirateur.

Mais si on sonde les esprits de nos sectaires musulmans, si on étudie les liens indissolubles qui les attachent au patron de la confrérie, on constate, au fond, dans leurs sentiments et leur organisation, une différence aussi grande que celle qu'il serait possible de s'imaginer entre les dieux débonnaires du paganisme et l'Allah unique, à la fois clément et sévère, miséricordieux et intransigeant, des Musulmans.

Le cheikh d'une confrérie n'est plus, en effet, le marchand enrichi qui, à défaut d'une autre, est charmé de prendre la dignité de patron d'un collège ; ce n'est plus sous la protection d'Odin, d'un dieu païen ou d'un saint chrétien que les adeptes de la confrérie sont placés. C'est sous celle d'un homme qui est considéré comme une sorte d'émanation divine; qui réunit, dans ses mains puissantes, tous les pouvoirs, synthétise toutes les volontés, gouverne de près ou de loin, non seulement les intérêts matériels de ses adeptes mais qui, encore, dirige les âmes, dépouille ses affiliés de leur libre arbitre et en fait des « cadavres ».

Les dignitaires et les adeptes d'une confrérie sont tenus à des obligations strictes et exercent des droits réciproques généralement spécifiés dans un chapitre de l'ouaçia intitulé : « Devoirs du *mourid* (1) » à l'égard du cheikh et du cheik à l'égard du *mourid* ».

(1) On entend par *mourid* مُريد celui qui aspire à la connaissance de Dieu par

Chaque fondateur de confrérie a dicté, à sa manière, les devoirs du Cheikh et du Mourid, mais, comme si la même inspiration avait guidé les sentiments de ces fondateurs, le même esprit de domination absolue, d'ostentation et d'asservissement se remarque dans leurs recommandations.

Nous en donnons ci-après quelques extraits, puisés dans les doctrines des confréries modernes qui paraissent le mieux synthétiser celles des autres, plus anciennes, et donner la note de l'esprit général qui les caractérise toutes.

« Dans ses relations avec le Cheikh, le Mourid doit se dépouiller de son libre arbitre » et ne disposer de sa personne et de ses biens que d'après l'avis du Cheikh et selon » ses instructions ».

« Lorsqu'il se trouve dans la compagnie du Cheikh, il doit s'astreindre au silence » et ne prononcer aucune parole, *même bonne*, qu'après en avoir obtenu la permission » et seulement si ce dernier a le loisir de l'entendre ».

« La situation du Mourid en présence du Cheikh est semblable à celle de quelqu'un » qui, assis sur le bord de la mer, en attend sa nourriture.

. . . .

« Vis-à-vis du Mourid, le Cheikh est le dépositaire de l'inspiration, comme l'Ange » Gabriel est le dépositaire et le confident de la Révélation. De même que Gabriel ne » s'appropria pas la Révélation, de même le Cheikh ne s'appropriera pas l'Inspiration.

» Le Prophète de Dieu parlait sans passion, et le Cheikh, qui suit ouvertement et » sincèrement la voie tracée par Mohammed, ne doit pas, en parlant, se laisser diriger » par les désirs terrestres ».

« Pendant que les paroles sortent de sa bouche, l'âme du Cheikh doit être comme » endormie ; il doit seulement envisager les faveurs divines et la part qu'il peut espérer » de ces faveurs, en écartant toute pensée d'orgueil et de vanité.

» Le Cheikh, lorsque Dieu parle par sa bouche, doit écouter comme s'il était » lui-même un des auditeurs ».

Le Cheikh Abou-Daoud, parlant de l'inspiration à ses disciples, leur disait : « J'écoute les paroles que je prononce, comme vous les écoutez » vous-mêmes ».

Un des assistants, trouvant ces mots obscurs, fit la réflexion suivante : « Celui qui parle sait évidemment ce qu'il dit. Comment le Cheikh peut-il ne l'apprendre qu'après avoir entendu, comme les autres auditeurs, les paroles prononcées par lui-même ? »

La nuit suivante, dans son sommeil, il entendit une voix qui lui disait :

« Le pêcheur de perles ne plonge-t-il pas pour aller chercher, au fond de la mer, » les coquilles dans lesquelles se trouvent les perles ?

l'intermédiaire de ceux qui en sont les intercesseurs, en suivant l'enseignement et en se soumettant aux pratiques de la confrérie à laquelle il est affilié.

Ainsi, l'adepte vulgaire (khouan, derouich, faqir, khadim) est le mourid du cheikh ou moqaddem qui l'a initié, et le moqaddem est le mourid du cheikh ou du khalifa qui l'a investi.

» Il place les coquilles dans sa besace, mais ne voit les perles qu'après être sorti » de l'eau, en même temps que les voient les personnes qui sont sur le rivage.

Le Mourid comprit que ce songe était une allusion aux paroles du Cheikh.

Le Mourid doit surtout conserver, vis-à-vis du Cheikh, le silence, l'attention et l'immobilité, en attendant que ce dernier lui enseigne ce qu'il est utile de dire et de faire.

. . . .

Il ne faut pas que le Mourid recherche dans la vie spirituelle, une situation plus haute que celle du Cheikh.

Il doit, au contraire, désirer, pour celui-ci, un rang élevé et les dons les plus rares et les plus précieux.

Ces désirs sincères démontreront la pureté de ses intentions, et les vœux qu'il formera pour le Cheikh lui feront obtenir plus qu'il n'ambitionne pour lui-même.

Dieu a dit :

» N'élevez pas la voix au-dessus de celle du Prophète, ne lui parlez pas avec brutalité, ne l'appelez pas par son nom « ô Mohammed » « ô Ahmed », comme vous le » feriez pour vos semblables, mais respectez-le, dites-lui : « ô Prophète de Dieu, » ô Envoyé de Dieu ».

C'est de cette façon que le Mourid doit parler au Cheikh.

Si le cœur du Mourid est pénétré de la vénération et du respect qu'il doit au Cheikh, sa langue trouvera naturellement les paroles qu'elle aura à prononcer.

Le Mourid doit toujours observer, en apparence et en réalité, les règles de la politesse à l'égard du Cheikh.

Abou-Mansour-el-Megherbi, à qui l'on demandait un jour pendant combien de temps il avait été le compagnon d'Abou-Otsman, répondit à son interlocuteur :

« Je l'ai servi, je n'ai pas été son compagnon. On est le compagnon de son frère » et de ses égaux, mais on est le serviteur du Cheikh »

Chaque fois que le mobile d'une action du Cheikh paraît obscur au Mourid, celui-ci doit rappeler à sa mémoire l'histoire de Moïse et d'El-Khidr (El-Khadir) :

« Quand Moïse avait désapprouvé quelque action d'El-Khildr, il lui expliquait la » raison secrète qui l'avait fait agir ».

Le Mourid ne doit pas désapprouver le Cheikh car il ignore ce qu'il peut faire et la portée de ses actes.

. . . .

Entre autres règles extérieures de politesse, le Mourid ne doit étendre son tapis, en présence du Cheikh, qu'au moment de la prière.

Il doit se consacrer exclusivement au service de ce dernier, et l'action d'étendre le tapis est un indice de désir de repos et de fierté.

Lorsque le Cheikh est présent, le Mourid ne doit faire aucun mouvement en entendant un bruit agréable (de la musique, des chants), à moins qu'il n'en arrive à perdre tout discernement.

. . . .

Le Mourid ne doit rien cacher au Cheikh de son état d'âme, des grâces que Dieu lui accorde, des miracles qu'il lui révèle, des vœux qu'il exauce (1).

Voici maintenant un extrait des doctrines des Cheikhïa :

« Les adeptes doivent à leur Cheikh une obéissance absolue, ils écoutent ses avis, » reçoivent ses ordres et s'y conforment strictement. Rien de ce qu'ils possèdent n'est » à eux, tout ce qu'ils ont est à leur Cheikh, de même qu'ils lui *appartiennent eux-» mêmes*. Le moqaddem remplace le Cheikh et ses prosélytes lui doivent la même » obéissance. Ils sont ses enfants et, comme tels, ils lui doivent respect et soumis-» sion » (2).

Nous ne reproduirons pas ici, les prescriptions en usage dans l'ordre des Rahmanïa, prescriptions aussi sévères que celles des Sellamïa et des Cheikhïa. M. Charbonneau (3) en a donné l'esprit, et MM. Brosselard, Hanoteau et Letourneux, Rinn les ont reproduites (4). La forme diffère sur certains points, mais le fond demeure invariable. Le Mourid est un esclave, un instrument, un cadavre. Ses biens, sa femme, ses enfants, sa personne sont la chose du Cheikh. Et, ici, il ne faut pas croire que ces recommandations demeurent lettres mortes ; qu'on ne s'attende pas à voir le caractère entier, farouche et parfois sauvage de l'Arabe ou du Berbère prendre le dessus, se révolter contre un pareil asservissement.

On chercherait en vain cet esprit d'indépendance dont l'autochtone a donné tant de preuves, que l'Arabe a si souvent mis en pratique. Le fait est accompli, l'esclavage est complet, esclavage à la fois matériel et moral, généralisé d'une extrémité à l'autre du monde musulman, partout où un cheikh a implanté les doctrines de sa confrérie, partout où un moqaddem missionnaire a terrorisé les esprits de la masse ignorante, crédule et naïve.

(1) Extrait de l'ouvrage de Sidi-Ahmed ben Arous, cheikh de la Confrérie des Aroussïa-Sellamïa. Traduction de M. Bagard, interprète militaire au Gouvernement Général.

(2) Extrait des doctrines des Cheikhïa, visées dans le rapport de M. le capitaine Cotte, chef du bureau arabe d'El-Goléa.

(3) *Revue Asiatique*.

(4) Brosselard (extrait des Présents Dominicaux). Rinn, *Marabouts et Khouan*, p. 90. Hanoteau et Letourneux, *La Kabylie et les coutumes kabyles*.

Nous avons vu nombre de Kkouan spoliés, maltraités, bâtonnés par leur maître spirituel, sans qu'un geste, une syllabe soient venus trahir leurs souffrances : les yeux levés au ciel, ils semblaient prendre à témoin l'invisible, implorer l'intervention divine, et encore, cette prière muette, cette expression de l'âme qui se lisaient dans leurs regards vagues et éperdus, n'était point faite dans l'espoir de porter remède à leurs maux qu'ils supposaient mérités, ni pour arrêter le lourd bâton qui s'abattait, comme une masse, sur leur corps endolori, mais bien pour demander au Clément, au Miséricordieux, de pardonner à leur *seigneur* un instant sorti de la voie, possédé sans doute par les démons et éloigné ainsi de la grâce divine.

Et si l'instinct de la conservation prenait le dessus, s'ils s'affranchissaient de la lourde dîme que leurs intercesseurs auprès de l'Être suprême prélevaient, sans cesse, pour satisfaire leurs appétits inassouvis, par un effet qu'ils considéraient comme providentiel, *leurs récoltes, leurs huttes étaient incendiées, leurs bestiaux volés, leurs femmes et parfois leurs personnes mêmes mises en péril* (1). Que de fois n'avons-nous vu arriver des vieillards en pleurs, des fellah, les yeux injectés de sang, demandant justice, criant vengeance ! Et lorsqu'un officier de police judiciaire perspicace, un administrateur bien renseigné, mettait le doigt sur la plaie, lorsque l'inspirateur de pareils méfaits apparaissait sous le burnous noir ou la khirqa de leur moqaddem de prédilection, nous voyions ces .mêmes victimes retirer leurs plaintes, devenir suppliantes, rétracter leurs déclarations, faire de faux témoignages pour sauver leur dieu terrestre et ne pas encourir la colère d'Allah et de son Prophète !

* * *

A côté du personnel « actif » des confréries, vit une autre catégorie de subalternes, formant, autour du cheikh ou du moqaddem, un corps de serviteurs dévoués, partageant son existence quotidienne, s'inspirant de ses sentiments intimes : ce sont ses élèves, les gestionnaires de ses biens, les distributeurs de bonnes œuvres, ses intermé-

(1) A titre documentaire et pour mieux affirmer ce que nous avançons, voici textuellement reproduit un extrait d'une plainte formulée contre son cheikh, par un khouan. « Notre cheikh (marabout) abuse de son prestige pour exploiter les malheureux. C'est un fléau pire que les sauterelles, la grêle et autres calamités qui peuvent fondre sur nous.

Il se fait chez nous, tous les ans, une fête du mouton. Malheur à celui qui ne porte pas le plus beau bélier de son troupeau chez le marabout. Malheur à celui qui refuse de faire les corvées (*touiza* ma'ouna..., etc...) ordonnées par le cheikh, — *les meules de blé et son gourbi sont incendiés et quand il n'est pas surpris par l'incendie, il reçoit un coup de feu.*

diaires auprès des affiliés des divers degrés. Ils composent le personnel de la demeure du maître, personnel que nous appellerions « *sédentaire* », si nous pouvions nous servir de ce mot peu en harmonie avec la vie nomade de nos indigènes. Ils vivent dans les zaouïa-mères ou secondaires de l'ordre et donnent à ces établissements, qui n'ont pas d'analogues dans nos pays d'Occident, une importance qu'il convient de bien déterminer.

En Algérie on a, en effet, trop souvent, traduit le mot *zaouïa* par *école* et, dans cette pensée, on n'y a vu qu'un établissement scolaire où la langue arabe, la lecture, l'écriture, la récitation du Coran, l'histoire, la géographie, la jurisprudence, la philosophie, la théologie et jusqu'à la divination sont enseignées. Le décret du 18 octobre 1892, sur l'enseignement primaire, public et privé des indigènes (art. 48), assimile les zaouïa à des écoles privées, et les soumet à la surveillance et à l'inspection des autorités académiques ou locales, tout comme les medreça et les midrashim ou écoles privées israélites.

Les articles 49 à 56 du même décret réglementent leur ouverture et leur fermeture, et vont jusqu'à prescrire *la tenue*, *en français*, dans chaque école (zaouïa), « d'un registre sur lequel doivent figurer les » noms des élèves, la date de leur naissance, le nom et le domicile de » leur père ».

Il y a, en effet, dans la zaouïa, un lieu réservé à l'éducation scolaire des enfants, où les tolba (étudiants) s'instruisent et où les eulama (savants) dissertent sur certaines questions scientifiques, se livrent à des commentaires sur les hadits, les diverses interprétations du Coran, etc.

Le mot zaouïa, *tekkié* en Turquie, *khaounak* en Égypte, *kalenterkhane* dans l'Asie centrale, *khanak* dans l'Inde (1), pris au sens propre, signifie angle, coin et, par extension, cellule d'un reclus, monastère, hospice (2).

C'est donc sous ces diverses formes qu'il convient d'envisager la zaouïa. Autrement il y aurait à craindre, par des réglementations prématurées et des inspections qui ressortiront encore longtemps au domaine politique exclusivement, il y aurait à craindre, disons-nous de se heurter à des mécomptes préjudiciables à nos intérêts et susceptibles de nous aliéner l'esprit de nos sujets musulmans.

Nous avons vu, plus haut, comment et dans quel but les diverses confréries religieuses ont créé ces sortes d'établissements. Les monastères des Qadrïa et des Khelouatïa, les couvents des Rafaïa, des Chischtïa, des Saa'dïa, des A'ïssaoua, etc., avaient un nombre considérable de cellules où les cénobites se livraient à la vie ascétique, et

(1) Le Chatelier, *Les Confréries du Hedjaz*, note p. 30.

(2) A. de Biberstein Kazimirski, Dictionnaire arabe-français au mot zaouïa.

une immense salle où les affiliés récitaient le dikr-el-hadra, suivi de valses convulsives, de jongleries bizarres ; où l'extase des pénitents tenait de l'hystérie, où les uns se fanatisaient et les autres tombaient dans des excès orgiastiques, ces monastères, disons-nous, étaient et sont des zaouïa. Zaouïa, encore, ce même établissement où le faqir trouve une nourriture assurée ; le malade, l'incurable, des guérisons merveilleuses ; le fellah, une consolation à ses maux, de l'espoir en l'avenir ; la femme stérile, la fécondité ; le criminel, le persécuté, le missionnaire, le pèlerin, le vagabond, un asile inviolable, une protection efficace (1).

Le sanctuaire de l'ouali vénéré, le tombeau du derouich, du marabout mort en odeur de sainteté, au-dessus duquel les fidèles élèvent des koubba et où les hommes pieux vont réconforter leur âme aux heures de la prière, où les habitants des tribus voisines viennent en pèlerinage à époque fixe, où les tolba, entretenus par les fidèles, récitent, sans cesse, les versets du Coran, sont des zaouïa.

La demeure du cheikh, celle du moqaddem aisé, avec leur « *nouala* » devenant, suivant les lieux et les circonstances, un cercle où les affiliés viennent prendre le mot d'ordre, où les faux bruits prennent leur source, d'où partent les avis insurrectionnels, où se discutent et se commentent les actions du « roumi », les actes administratifs des fonctionnaires, où l'on étudie leur caractère, où l'on surveille leurs faits et gestes, sont des zaouïa. Et si nous poursuivons nos recherches, nous constatons que certaines tribus maraboutiques ont pris le nom de zaouïa et en ont les prérogatives ; la maison, le gourbi ou la tente destinés à recevoir les étrangers, servant de lieu de réunion aux notables de la tribu, où les enfants récitent le Coran durant de longues heures, sous l'œil vigilant du derrer, est une zaouïa ; l'arbre sous lequel se réunissent, dans le même but, ces mêmes enfants, le rocher culminant d'où le taleb (le marabout en Kabylie) appelle les croyants à la prière sont des zaouïa.

En un mot, tous les lieux de réunion des adeptes d'une confrérie, tous les endroits où le *derrer* s'installe pour enseigner le Coran (2), où nos sectaires musulmans font leurs prières et se livrent à leurs pratiques mystiques, sont des zaouïa, par opposition aux mosquées et aux djamâa consacrées et entretenues par le pouvoir temporel où tous les croyants trouvent accès.

(1) V. chap. V du « Système financier des confréries religieuses ».

(2) Dans certaines tribus kabyles, les zaouïa, auparavant sous la direction exclusive du fondateur et des khoulafa de l'ordre des Rahmanïa, sont entretenues, depuis la désagrégation de cette corporation, par les fidèles et dirigées par les tolba qui désignent eux-mêmes, à la majorité, leur cheikh. Ces établissements peuvent être considérés, aujourd'hui, comme de véritables écoles privées, mais ils cesseraient de l'être le jour où les moqaddim des Rahmanïa s'entendraient sur le choix de leur directeur spirituel.

Le gestionnaire des biens de la zaouïa, l'intendant du cheikh, l'homme d'affaires, gérant, fondé de pouvoirs est l'oukil (*curator administrator*), personnage considérable par ses fonctions, celui qui apparaît dans toutes les circonstances difficiles, l'intermédiaire du cheikh auprès des infidèles, qui correspond avec les étrangers toutes les fois qu'il s'agit des intérêts matériels de la confrérie.

Dans les corporations d'origine maraboutique, l'oukil est toujours l'intendant du fondateur de la confrérie et jamais celui de son successeur.

Il est le gardien du tombeau de celui qu'il appelle son maître, son seigneur, et, à ce titre, son importance est aussi considérable que celle du cheikh lui-même. C'est ainsi qu'à Bagdad, l'oukil de la zaouïa de Sidi-Abdelqader-el-Djilani centralise tous les pouvoirs et la direction effective de la confrérie. — Il en est de même en ce qui concerne la confrérie des Taïbïa. Les adeptes nombreux qui vont, à Ouazzan, déposer leurs offrandes annuelles sur le tombeau de Moulaï-Taïeb, obéissent, de préférence, à l'oukil qui, par une constante activité et une existence exclusivement vouée à la prospérité de la confrérie, a su capter la confiance des descendants du cheikh suprême et prendre de l'ascendant sur les dignitaires de l'ordre que leurs relations avec le « kafer » et le pouvoir temporel marocain ont rendus suspects.

Il y a eu même des oukla, notamment celui du tombeau de Sidi-A'mmar-bou-Senna, qui ont hérité de la baraka de leur maître et, à son exemple, sont devenus les fondateurs de corporations puissantes.

Ailleurs, l'oukil est un agent en sous-ordre, remplissant à la fois le rôle de gérant de la zaouïa et de domestique du cheikh ou moqaddem (1).

Avec l'oukil, ou sous sa direction, on remarque un certain nombre de serviteurs (chouach) (2) chargés des distributions, du service des rafraîchissements, lorsque le cheikh réunit en *hadra* les dignitaires de la confrérie, ou aux fêtes de l'*A'ïd-el-Kebir* et de l'*A'ïd-es-Seghir* époques auxquelles les adeptes viennent déposer leurs offrandes et recevoir la bénédiction de leur cheikh (3).

(1) Nous ne parlons ici que des zaouïa-mères, où les tombeaux des ouali, derouich et soufis célèbres ont été édifiés, et des zaouïa d'une certaine importance. Seules, elles sont gérées par des oukla. Pour les autres, secondaires ou peu importantes, le moqaddem remplit tous les rôles, et nous verrons plus loin comment les intérêts de la confrérie qu'il représente sont généralement confondus avec sa cassette personnelle.

(2) Dans les zaouïa où les adeptes des confréries se livrent à des exercices mystiques, sous l'impulsion d'une musique peu harmonieuse, le chaouch dirige les mouvements convulsifs des foqra.

(3) Dans la confrérie des Rahmanïa, branche de Tolga, ces serviteurs s'appellent mokaddam-el-khoddam (chef des serviteurs). Il ne faut pas confondre avec moqaddem-el-moqaddim.

Dans l'ordre spirituel, vient d'abord le naqib (1) ou suppléant du cheikh, appelé aussi cheikh-el-hadra (maître des cérémonies), spécialement chargé, en temps ordinaire, de la conduite des prières. Il remplit en cela le rôle d'imam et apprend aux néophytes à faire les *rakaa* ركعى (génuflexions), suivant le rituel en usage dans la zaouïa.

Les néophytes de tous les degrés : enfants des tribus voisines, étudiants venus de tous les points pour compléter leurs études coraniques, savants chargés de leur éducation, sont désignés sous le nom générique de *talamidh* تلاميذ (pl. de *telmidh* تلميذ), élève du cheikh, ou de tolba (pl. de taleb طالب), littéralement : qui demande la science (postulans *sapientiœ).* Ce nom de tolba leur est conservé lorsqu'ils quittent la zaouïa pour aller dans les tribus où ils s'installent, en qualité de derrers (instituteurs publics), et enseignent à leur tour les notions coraniques qui forment, généralement, tout leur bagage scientifique.

Les tolba, à défaut de marabouts vivants, deviennent les médecins sorciers des indigènes, jouent le rôle des *marses* de la vieille Italie, des *psylles lybiens.* On les voit, munis de quelques feuillets du Coran soigneusement renfermés dans leur djebira, toute leur encyclopédie, donner des talismans merveilleux, des amulettes sacrées, soigner les maladies les plus rebelles, conjurer les serpents venimeux, guérir les piqûres de scorpions, tout comme les marabouts à l'époque de la conquête de l'Afrique septentrionale. Mais, au lieu d'opérer comme leurs illustres devanciers, au nom du Dieu Unique dont ceux-ci étaient l'émanation, ils s'inspirent de leurs chioukh puissants dont ils vantent les mérites et exaltent les vertus.

Ils deviennent ainsi les instruments de propagande de certaines confréries, entretiennent et développent l'esprit rétrograde du monde musulman.

« En Algérie, l'autorité supérieure s'est émue, à plusieurs reprises,
» des agissements de certains tolba.

» Déjà, en 1852, une circulaire de M. le Gouverneur général, en date du
» 6 octobre, régla les conditions dans lesquelles la profession de derrer
» pouvait être tolérée. Son but était de débarrasser les tribus des tolba
» marocains et tunisiens, dont l'enseignement était un danger pour nos
» intérêts politiques ».

On ne devait admettre que les derrer munis d'une permission délivrée par les généraux ou préfets, permission qui ne devait être accordée qu'au vu d'un certificat de capacité délivré par le medjelès, et d'un avis du chef de bureau arabe militaire ou départemental.

Les prescriptions formulées dans cette circulaire, qui avait été soumise à l'approbation préalable de M. le Ministre de la Guerre, furent modifiées par celle du 22 mai 1877.

(1) En Orient, le mot naqib, ou suppléant, est employé pour désigner certains directeurs d'ordres religieux.

Le général Chanzy, n'ayant pas à se préoccuper (comme il le disait lui-même) d'encourager cette profession de derrer dont l'enseignement nous était foncièrement hostile, ne croyant pas non plus utile de donner à ceux qui l'exerçaient une consécration aussi élevée que celle qui leur était conférée par une autorisation du premier administrateur du département, général ou préfet, décida « que les permis seraient délivrés par » les administrateurs, maires ou commandants supérieurs, après avoir » pris l'avis de l'adjoint indigène ou du cheikh, dans le douar duquel le » derrer désirerait s'établir ».

Ces permissions devaient être refusées d'une façon absolue : 1° aux tolba étrangers à l'Algérie ;

2° Aux tolba qui désiraient ouvrir une école publique dans les localités où il existe, soit une école communale pourvue d'un adjoint indigène, soit une école arabe-française.

Lorsqu'il s'agissait d'autoriser un taleb algérien non originaire de la circonscription administrative où il demandait à se fixer, on ne se prononçait qu'après avoir pris, par la voie hiérarchique, des renseignements circonstanciés auprès de l'administrateur des lieux d'origine et de dernière résidence.

Enfin, « lorsqu'un derrer étranger ou algérien était demandé par un » chef de famille comme précepteur particulier pour ses enfants, il ne » lui était accordé qu'un simple permis de résidence, avec mention de » sa profession d'instituteur particulier de telle famille et défense » expresse d'ouvrir une école où seraient admis d'autres enfants que » ceux de la famille qui l'avait appelé, le payait et le cautionnait devant » l'administration française ».

Le décret du 18 octobre a abrogé ces instructions et aujourd'hui, comme toujours du reste, les tolba exercent leur métier de derrer sans surveillance effective. Les doctrines qu'ils enseignent sont conformes aux rituels des Zaouïa d'où ils sont sortis. La plupart d'entre eux deviennent des moqaddim influents ; d'autres parcourent les tribus, exercent le métier d'écrivain public et trouvent toujours, auprès du fellah aisé, aide et protection.

CHAPITRE IV

DÉNOMBREMENT DES CONFRÉRIES RELIGIEUSES

Nature du dénombrement. — Confréries répandues en Algérie, leurs principales ramifications. — Énumération rapide des divers pays de l'Islam où les confréries exercent une certaine influence.

Nous pouvons, maintenant, sans crainte d'embarrasser le lecteur, poursuivre le cours de notre étude, montrer, en nous servant des expressions techniques, le personnel occulte des confréries religieuses disséminées en Algérie et donner une idée générale du domaine géographique des nombreuses corporations implantées dans les autres pays de l'Islam.

Leur dénombrement, auquel il a été procédé par les soins des autorités locales, a permis de voir clair dans ce labyrinthe à peine ouvert aux Européens. Il a été effectué avec la plus grande attention et, en ce qui concerne les confréries et leurs dignitaires des divers degrés, les chiffres sont d'une exactitude aussi scrupuleuse que possible en pareille matière.

L'importance de chacune de ces *puissances au petit pied*, a été déterminée au service des affaires indigènes, au moyen de renseignements, soigneusement contrôlés et au besoin rectifiés, fournis par MM. les chefs des bureaux arabes, les administrateurs et maires de l'Algérie.

Nous ne pouvons pas être aussi affirmatifs en ce qui concerne le nombre des affiliés : certes, nous reproduisons les résultats des minutieuses recherches faites par les autorités locales, après les avoir rapprochés de ceux obtenus en consultant les chioukh et moqaddim eux-mêmes ; mais, il est nécessaire de faire observer que grande est la répulsion des indigènes pour faire de pareilles déclarations. Ils obéissent à un sentiment respectable, inspiré qu'il est, par la crainte de Dieu.

On serait, croyons-nous plus près de la vérité si, pour déterminer le nombre des adeptes des confréries religieuses, on admettait que tous

les indigènes à partir d'un certain âge sont affiliés à l'une ou à l'autre, sinon à plusieurs simultanément.

Les indigènes, en effet, dominés par l'esprit que nous leur connaissons, cherchent un appui moral auprès des dignitaires des confréries, dès qu'ils sont délivrés de la contrainte paternelle, ou qu'ils ont des charges de famille.

Quelques-uns sollicitent leur admission à la « *tariqa* » par mode ou par ambition et, parvenu à l'âge maximum de 40 ans, l'Arabe des campagnes, voit dans la corporation de son choix, la *voie* qui lui procurera les jouissances célestes. Les femmes, les enfants suivent le maître de la tente, et, dans leurs joies ou leurs afflictions, ils invoquent, comme lui, le secours du cheikh ou moqaddem protecteur.

Nous ne craignons donc pas d'avancer que, de près ou de loin, l'influence des confréries religieuses s'exerce, en Algérie, sur toute la masse des « Croyants » des campagnes.

Nous disons des « campagnes », car, dans les villes, nombre d'indigènes conservent leur indépendance, et les promesses du bonheur éternel ne les engagent pas toujours à partager le produit de leur négoce ou de leur salaire avec les moqaddim sédentaires ou voyageurs.

Il faut bien dire aussi que, dans les villes, les indigènes, contraints de travailler pour vivre, sont aux prises avec des difficultés que n'éprouvent pas leurs coreligionnaires des campagnes; qu'au surplus notre contact semble avoir atténué le fanatisme de quelques-uns et en avoir fait, non pas des sceptiques, mais de simples musulmans qui vont à la mosquée, comme ceux d'entre nous qui vont à l'église et remplissent leurs devoirs religieux, sans se livrer à des pratiques surérogatoires.

Parmi les vingt-trois confréries proprement dites ou corporations islamiques représentées en Algérie, par des chioukh et moqaddim, les unes ont leurs sièges principaux sur notre territoire et revêtent un caractère local; les autres ont leurs zaouïa mères à Baghdad, en Égypte, au Maroc, en Tripolitaine.

Dans notre colonie, les *Chadelïa* se subdivisent en quatre congrégations secondaires et comptent 11 zaouïa avec 195 tolba, 9 chioukh, 99 moqaddim, 13,251 khouan et 652 khaouniet disséminés dans les départements d'Alger et de Constantine.

Les *Qadrïa*, avec leurs six congrégations locales rayonnant dans nos trois provinces, comprennent : 33 zaouïa où plus de 521 tolba donnent et reçoivent l'instruction dogmatique, 4 chioukh, 301 moqaddim, 21,056 khouan et 2,695 khaouniet.

Le cheikh Si Kaddour el-Mazouni, du Kef (Tunisie), en a la direction presque exclusive.

La confrérie locale des *Rahmanïa*, aujourd'hui fractionnée en un grand nombre de congrégations sans cohésion entre elles, est la plus répandue.

Le chiffre de zaouïa est de 177, les tolba dépassent le nombre de 676. Elle compte plus de 22 chioukh, 873 moqaddim, 849 chouach, 140,596 khouan et 13,186 khaouniet.

Le total général des affiliés donné par les statistiques atteint le chiffre de 156,214, chiffre certainement très inférieur à la réalité.

Les *Tidjanïa* avec leurs deux zaouïa principales d'Aïn-Madhi et de Temacin, leurs deux chioukh-directeurs et leurs 32 couvents secondaires sont répandus dans les régions du Sahara, des Hauts-Plateaux et du Tell, des trois provinces.

L'ordre compte 165 moqaddim et 162 chaouch, dirigeant 19,821 ahbab et 5,164 khaouniet.

Les *Hansalïa*, localisés presque exclusivement dans les régions du Tell et des Hauts-Plateaux du département de Constantine, ont maintenu leur cohésion primitive. Leurs zaouïa ou couvents s'élèvent au nombre de 18 ; un seul cheikh-directeur, 48 moqaddim, 102 chouach, dirigent 3,485 khouan, 438 khaouniet et 176 tolba.

Les *Taïbïa* ont maintenu leur organisation centralisatrice : les 8 zaouïa, 21 oukla, 234 moqaddim, 19,110 khouan, 2,547 khaouniet, au total 22,148 affiliés disséminés dans nos trois provinces reçoivent l'impulsion de la zaouïa-mère d'Ouazzan (Maroc).

Trois congrégations issues de la confrérie des *Aïssaoua* et n'ayant que des rapports peu fréquents avec la zaouïa-mère de Meknès, comptent 10 couvents, 5 oukla, 58 chouach, 1 cheikh, 39 moqaddim, 3,444 khouan et 33 khaouniet dispersés dans le territoire civil des trois départements.

Les *A'roussïa-Selamïa* ou *Soulamïa*, de la Tripolitaine, introduits en Algérie à une époque toute récente par l'intermédiaire des nombreuses zaouïa qu'ils entretiennent en Tunisie, ont 2 petits couvents, 3 moqaddim, 77 khouan, 5 khaouniet et 6 chouach dans les communes de Guelma, Souk-Ahras, Oued-Cherf (m.) et Msila (m.).

Les *Bou-A'lïa,* de Nefta, ont réussi, par une propagande active, à créer dans le département de Constantine, 4 zaouïa avec 6 moqaddim, 10 chouach, 266 khouan et 82 khaouniet.

Les *A'mmarïa*, ces jongleurs algériens, font tous les jours de sensibles progrès. Presque inconnus hier, ils comptent aujourd'hui 26 zaouïa, 3 oukla, 79 tolba, 3 chioukh, 46 moqaddim, 188 chouach, 284 khouan, 22 khaouniet, 36 khoulafa et 5,774 foqra. Leur action, en Algérie, s'exerce dans les départements de Constantine et d'Alger.

Les *Zerroukïa,* confinés dans le département d'Alger, communes de Berrouaghia (m.), Tablat (m.) et Aumale (m.), n'ont qu'une zaouïa, 55 tolba, 1 cheikh, 16 moqaddim, 13 chouach, 2,614 khouan, 35 khaouniet.

Les *Nacerïa* ne comptent plus que 3 zaouïa, 4 chouach, 1 cheikh, 3 moqaddim, 468 khouan et 165 khaouniet, groupés dans les territoires de Khenchela (m.) et Khenchela (c.) (province de Constantine).

Les *Senoussïa* ne comptent, en Algérie qu'une seule zaouïa (celle de

Ben-Tekouk); 1 cheikh indépendant, 20 moqaddim, 10 chouach, 874 khouan, 13 khaouniet et 35 tolba ont été relevés.

La confrérie des *Derqaoua*, subdivisée en huit congrégations qui tendent à être absorbées par celle du Cheikh-el-Habri, des Beni-Snassen (Maroc), est localisée dans le département d'Oran, où on compte :

10 zaouïa, 134 tolba, 9 chiouk, 72 moqaddim, 8,232 derouich, 1,118 khaouniet et 2 chouach, au total 9,567 affiliés.

Les *Madanïa* de la Tripolitaine sont représentés par 2 couvents, 14 moqaddim, 1 chaouch, 1,673 khouan, 11 oukla dispersés dans les départements d'Alger et d'Oran.

Mentionnons encore les *Zianïa*, du Maroc, avec 2 zaouïa, 76 moqaddim, 4 chouach, 2,673 khouan disséminés dans le département d'Oran.

Les *Kerzazïa*, également du Maroc, avec 78 moqaddim, 1,673 khouan et 263 khaouniet.

Les *Mokhalïa* ou francs-tireurs du sud algérien, réduits à 2 moqaddim et 120 khouan.

Les *Chabbïa*, de Nefta, représentés par 2,500 khoddam dans les arrondissements de Bône, Constantine et Guelma et dans le sud du département de Constantine.

La corporation des « Ben-Nahal », avec sa zaouïa, ses 220 foqra et ses 1,500 serviteurs, est localisée dans l'arrondissement de Guelma.

Terminons notre énumération : 1° par la confrérie des *Oulad-Sidi-Cheikh*. Bien que Bou Amama, l'illustre rejeton d'une des branches collatérales, ait pu, en nous combattant, s'attirer les sympathies de plus de 3,000 affiliés, cette confrérie ne compte pas moins de 4 zaouïa, 45 moqaddim, 10,020 khouan, 140 khaouniet et 11 oukla dispersés dans le territoire de commandement des départements d'Alger et d'Oran. Son influence politico-religieuse, entièrement acquise aujourd'hui à la cause française, ne s'arrête pas là. Elle s'étend jusqu'aux oasis du Touat, particulièrement dans le Gourara.

2° Par la *corporation* en décadence des Youcefïa localisée dans le département d'Alger avec 1 cheikh, 8 moqaddim et 1,437 khouan.

***

L'état récapitulatif ci-après donne les totaux généraux évalués à 349 zaouïa et 295,189 affiliés ou membres réguliers des diverses confréries religieuses musulmanes.

ÉTAT NUMÉRIQUE DES CONFRÉRIES RELIGIEUSES MUSULMANES QUI ONT DES ADEPTES EN ALGÉRIE

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS DES CONFRÉRIES	ZAOUÏA	OUKLA	TOLBA	CHIOUKH	MOQADDIM	CHOUACH	KHOUAN	DEROUICH	HABAB	KHAOUNIET	KHALIFA	FOQRA	KHODDAM	TOTAUX DES AFFILIÉS
1	Qadrïa	33	1	521	4	301	»	21.056	»	»	2.695	»	»	»	24.578
2	A'roussïa, Selamïa ou Soulamïa	2	»	»	»	3	6	77	»	»	5	»	»	»	91
3	Aïssaouïa (Aïssaoua)	10	5	»	1	39	58	3.444	»	»	33	»	»	»	3.580
4	Bou-A'lïa	4	»	»	»	6	10	266	»	»	82	»	»	»	364
5	A'mmarïa	26	3	79	3	46	188	284	»	»	22	36	5.774	»	6.435
6	Corporation de Ben Nahal	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	220	1.500	1.720
7	Rahmanïa	177	11	676	23	873	849	140.596	»	»	13.186	»	»	»	156.214
8	Derdourïa de l'Aurès	1	»	»	1	1	»	1.020	»	»	250	»	»	»	1.272
9	Tidjanïa	32	9	»	2	165	162	»	»	19.821	5.164	»	»	»	25.323
10	Chadelïa	11	»	195	9	99	»	13.251	»	»	652	»	»	»	14.206
11	Zerroukïa	1	»	55	1	16	13	2.614	»	»	35	»	»	»	2.734
12	Youcefïa	1	»	»	1	8	»	1.437	»	»	»	»	»	»	1.446
13	Cheikhïa	4	11	»	»	45	»	10.020	»	»	140	»	»	»	10.216
14	Nacerïa	3	»	»	1	3	4	468	»	»	165	»	»	»	641
15	Chabbïa	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2.500	2.500
16	Taïbïa	8	21	128	»	234	108	19.110	»	»	2.547	»	»	»	22.148
17	Hansalïa	18	3	176	1	48	102	3.485	»	»	438	»	»	»	4.253
18	Zianïa	2	»	»	»	76	4	2.673	«	»	364	»	»	»	3.117
19	Kerzazïa	»	»	»	»	78	»	1.673	»	»	263	»	»	»	2.014
20	Derqaoua	10	»	134	9	72	2	»	8.232	»	1.118	»	»	»	9.567
21	Madanïa	2	11	»	»	14	1	1.673	»	»	»	»	»	»	1.699
22	Les Mokhalïa	»	»	»	»	2	»	120	»	»	»	»	»	»	122
23	Senoussïa	1	1	35	1	20	5	874	»	»	13	»	»	»	949
		349	76	1.999	57	2.149	1.512	224.141	8.232	19.821	27.172	36	5.994	4.000	295.189

Si peu complets que soient encore tous ces renseignements statistiques, deux faits s'en dégagent avec netteté : l'augmentation rapide du nombre des adhérents et la formation, dans le sein des confréries précédemment connues, de congrégations homogènes qui essayent de s'affranchir, progressivement, des chefs qui les ont formées.

Voilà pour l'Algérie : mais, nous l'avons souvent répété, les confréries n'ont pas de frontières. Leurs ramifications s'étendent partout où il y a des Musulmans, et leur action se manifeste à tout propos, aussi bien dans les pays où elles sont sérieusement assises, que dans ceux où elles sont à peine connues.

Poursuivons donc notre dénombrement à travers le pays de l'Islam et essayons de présenter, dans leur ensemble, les principales sociétés secrètes qui, tout en dénaturant l'esprit du *Livre révélé* et de la Sonna, en sont les plus fermes soutiens.

A l'ouest de nos possessions algériennes, le Maroc semble vouloir se réserver le privilège de conserver, au monde musulman, le corps des Chorfa sensiblement diminué dans les autres contrées de l'Afrique septentrionale.

Les grandes zaouïa de Mouley-Idriss-Seghir, à Fas, avec le tombeau du célèbre propagateur des doctrines soufites, Sidi-Abdesselam ben Machich, étendent leur influence sur une partie des populations du Rif et contrebalancent l'autorité du sultan.

Les zaouïa du marabout Sidi-Allel-el-Hamouni et de Mouley-Bou-Cheta, dans les régions du haut Ouar'ra, forment autant de confédérations religieuses, vivant du produit des offrandes de leurs serviteurs.

Ouazzan, siège de la confrérie de *Mouley-Taïeb*, est une sorte de principauté soumise à la seule domination de la zaouïa de ce nom, asile inviolable pour les criminels, qui étend son influence sur les populations de l'extrême-nord, dans toute la région de l'Oudjera, notamment, dans le centre et dans l'est du royaume de Fas. Les contrées qui séparent le bassin du Sebou de la frontière oranaise, les Haïaïna, les R'iatsa, les Miknassa, les Tesoul, les Oulad-Bekar, les Houara, les Magraoua, les Oulad-Bou-Rouma, les Metalsa, les Beni-bou-Iahim et jusqu'à la grande tribu des Beni-Ouaraïne ne reconnaissent que l'autorité religieuse des chorfa d'Ouazzan.

Les *Derqaoua*, nouveaux cyniques fiers de leurs haillons, avec leur zaouïa-mère de Bou-Berih ; leurs deux ramifications principales, dirigées l'une par le cheikh El-Habri, de Drioua (Beni-Snassen), et l'autre par les Chorfa de Mdaghara, prennent tous les jours un ascendant considérable sur les populations marocaines.

Les *Zïanïa*, chers aux commerçants de l'Extrême-Sud marocain, nos alliés reconnaissants de notre attitude à leur égard, perdent tous les jours du terrain. Leur zaouïa-mère de Khenatza ne compte plus que

des serviteurs religieux dans le bassin de la Moulouïa, chez les Guelaïa et dans le Rif.

Les *Kerzazïa*, de Fas, répandus le long de la frontière marocaine, n'ont plus qu'une importance secondaire.

Les *Qadrïa*, connus sous le nom de *Djilala*, ont leurs principales zaouïa à Oudjda, à Fas et à Melilla. Leurs affiliés sont répandus entre Marrakech et les pays qui s'étendent entre Tombouctou, le Sénégal et le Souf.

Les *Tidjanïa* de Fas, qu'il ne faut pas confondre avec les Tidjanïa algériens, très nombreux chez les Guelaïa et dans le Garet.

Leur principal chef, Sid-El-Ghali ben A'zzouz, est un des personnages marquants du Maroc.

Enfin, la célèbre zaouïa-mère de l'ordre des A'ïssaoua, située à Meknès, est aujourd'hui sans grande influence politique, mais exerce toujours sur les indigènes un ascendant mystérieux.

Les Oulad-Sidi-Ahmed-Moussa sont en assez grand nombre dans les provinces du Soûs et du Drâa. Les *Nacerïa*, très répandus dans le Sud, à partir de Rabat, avec leur principale zaouïa à Tamegrout, comptent peu d'adhérents dans le Nord de l'Empire.

Les *Senoussïa* et les *Madanïa* y sont à peine connus.

Indiquons encore, dans le Garet, la zaouïa du Djebel-Ouerk, dirigée par Teliouanti des Beni-Chiker; la confrérie de Si-Ahmed-Filali et, pour mémoire, celle des R'azïa, cantonnée dans l'Oued-Drâa et sans influence bien apparente.

* * *

Dans l'Afrique occidentale, au Sénégal, les Qadrïa jouent un rôle prépondérant. Quant à El-Hadj-Omar et son successeur Ahmadou, ils n'ont professé, de même que tous les fauteurs d'insurrection depuis un demi-siècle, d'autres doctrines que celles des Tidjanïa marocains, leurs inspirateurs.

Au sud de nos possessions algériennes, les contrées du Touat et du Gourara, autrefois *(au temps du voyageur Ibn-Batouta)* points de concentration des caravanes de l'Occident et du Nord de l'Afrique, remplies de *zaouïa* destinées à recevoir les nombreux étrangers dont le commerce enrichissait le pays, habitées « par des marabouts très riches en dattiers et en troupeaux, et très grands en influence » protecteurs des caravanes contre les « farouches pères du sabre » (les Hoggar d'aujourd'hui), sont placées sous l'influence des Cheikhïa, Taïbïa, Qadrïa, Tidjanïa (marocains) et Senoussïa.

La confrérie des *Bakkaïa*, dont les doctrines tolérantes et humanitaires ont permis à leur directeur spirituel le cheikh Bakkaï de Tombouctou, de protéger le voyageur allemand Barth, et à un membre de sa famille d'entretenir de bonnes relations avec Duveyrier, est aujourd'hui placée sous la direction d'Alouata, petit-fils du cheikh Sidi Mokhtar. Le frère aîné de ce personnage, cheikh A'bidin, est à la tête de la confédération guerrière.

Les descendants d'El-Hadj-Omar ont des affiliés aux environs de Tombouctou où, ils ont supplanté les Bakkaïa et les Touareg, malgré leur tiédeur religieuse, ne négligent pas de se placer sous le patronage des confréries religieuses auxquelles ils s'affilient volontiers lorsque leurs intérêts les y engagent.

Nos Tidjanïa et nos Qadrïa algériens ont parmi eux de nombreux affiliés ; le cheikh A'bidin y exerce une réelle influence.

Ben-Guessem et le cheikh d'In-Salah sont moqaddim des Senoussïa.

EN TUNISIE

Les *Bou-a'lïa* de Nefta, très considérés dans les régions de Nefta-Tozeur et répandus sur tout le territoire de la Régence, y comptent plus de deux mille affiliés et douze zaouïa.

Les *Chabbïa* de Sfax jouissent de quelque considération ; ils la doivent à leurs relations avec l'extrême-sud et la frontière occidentale.

Les *Selamïa* ou *Soulamïa* de la Tripolitaine, connus en Tunisie sous le nom d'*Aroussïa*, ont su acquérir, depuis quelques années, une influence dominante. Plus de vingt-huit zaouïa, dont six à Tunis, un nombre considérable de moqaddim et trois mille affiliés sont disséminés dans le territoire de l'ancienne Ifrikïa, et reçoivent leur direction des succursales de Gabès et de Tunis.

Les *Zaouïa-Qadrïa* du Kef, Nefta, et Bouzelfa (Tunis), sont citées comme les plus importantes de la Régence. Leurs moqaddim et khouan, sortent de leurs nombreux couvents, pour répandre les doctrines de Sidi - Abdelqader - el - Djilani aux quatre coins de la Tunisie.

La branche tunisienne des *Rahmanïa*, particulièrement connue dans le Djerid, prospère sans cesse dans la zone comprise entre Tunis, Qairouan, Sfax et Gafsa.

Les *Madanïa* centralisent à Sfax toute leur action de propagande, qu'ils poursuivent méthodiquement.

Les *A'mmarïa* comptent à Tunis, une zaouïa, une branche-mère au Kef et plus de 1,200 foqra qui parcourent la Tunisie en tous sens.

Les *Senoussïa* peuvent être cités à titre de renseignement parce qu'ils y comptent quelques moqaddim et quelques adeptes ; mais leur influence est bien restreinte si on la compare à celle des confréries prépondérantes : Selamïa-Aroussïa, Madanïa, Qadrïa et Rahmanïa.

Les Taïbïa y sont en nombre assez élevé.

Les Aïssaoua y sont également représentés.

Au milieu de ces confréries, on trouve encore quelques corporations des Chadelïa ; enfin, une foule de vagabonds qui se disent marabouts ou « ouali », mais qui exercent, en réalité, des métiers suspects, mendient par les campagnes et les villes en récitant des prières, exploitent la piété des gens naïfs et excitent le dégoût des tolba et des membres dirigeants des diverses confréries.

EN TRIPOLITAINE

Les *Madanïa* avec leur zaouïa-mère de Misrata ont plus de douze zaouïa ou couvents secondaires, quatorze moqaddim et trois mille adeptes.

Les *Qadrïa* y comptent huit couvents, douze chioukh ou moqaddim indépendants et deux mille affiliés.

Les *Sa'adïa*, inconnus en Algérie, au Maroc et dans notre extrême-sud, sont représentés en Tripolitaine par six zaouïa, neuf moqaddim et deux mille cinq cents khouan.

En Tripolitaine nous commençons à pénétrer dans le domaine des Senoussïa, dont on a exagéré l'importance et l'esprit hostile.

Leurs cinq zaouïa sont situées aux oasis de la Menchia et du Sahel, à Ghadamès, à Mezda, à Mazersan et à Misrata.

Le rôle politique de leurs dix ou douze moqaddim et de leurs affiliés est sans doute considérable, mais n'est pas à comparer avec celui de la confrérie de *Sidi-A'bdessalam-el-Asmar*, dont la zaouïa-mère de Zliten, avec ses milliers d'adhérents et son immense fortune, semble vouloir faire renaître au profit de ses partisans la maxime des *Cyrénaïques* en cherchant à développer le précepte de Socrate : « Jouir est le seul but à poursuivre ». Les principaux appuis mystiques de la confrérie jalonnent, en effet, de leurs koubba, la route que suivent les caravanes pour aller au Soudan. Aucune de ces dernières n'oserait s'y aventurer sans obtenir auparavant la bénédiction du cheikh de

Ziliten. C'est ce qui explique l'empressement que montrent les divers commerçants à solliciter leur affiliation et, par suite, la prospérité toujours croissante de la confrérie.

Les *Taïbïa* ont une zaouïa à Ghadamès, avec plus de deux mille adeptes.

DANS LE SANDJAK DE BENGHAZI Y COMPRIS LE CYRÉNAIQUE JUSQU'A KOUFRA

A Benghazi nous approchons du Djaghboub, qu'on est allé jusqu'à qualifier de « Rome musulmane », alors qu'elle n'est, en réalité, que le centre d'action d'une confrérie puissante, rivale des autres corporations, qui, à leur tour, intriguent de leur mieux pour ne pas être absorbées partout où l'action des Senoussïa se manifeste.

Le nombre des zaouïa situées dans cette circonscription territoriale s'élève à trente-trois et les adhérents se comptent par tribus.

Les routes de Tripoli, Ghadamès, Rhat, l'Aïr et Tripoli, Sokna, Mourzouk, jusqu'au lac Tchad, sont parcourues par les adeptes des Senoussïa, et on rapporte que le Sultan du Ouadaï a reconnu la suprématie du Mahdi de Djaghboub aujourd'hui installé à Koufra, au milieu de ses prosélytes, hier fétichistes.

Malgré cette puissance, à la fois seigneuriale et religieuse, d'autres confréries ont réussi à se maintenir dans cette partie de l'Afrique devenue, en 60 ans, le domaine du cheikh Sidi-El-Mahdi.

Les *Madania* y comptent trois zaouïa et plusieurs centaines de sectateurs.

Les *Selamïa* y possèdent trois zaouïa et des milliers d'adhérents.

Les *A'ïssaoua* sont également représentés par de nombreux affiliés qui se réunissent dans leurs trois Zaouïa de Benghazy.

Enfin, les *Qadrïa* comptent environ 50 membres et les *Rahmanïa* ou *A'zzouzïa* (branche tunisienne) sont au nombre de 70 environ.

EN ÉGYPTE

En entrant dans les plaines du Nil, on ne peut s'empêcher de penser aux cloîtres de Sérapis et, instinctivement, on se demande s'il existe encore quelque vestige de cette vie monacale et érémitique que les

Esseniens pratiquaient sur les bords de ce fleuve après l'avoir préconisée sur ceux du Jourdain.

Les noms seuls ont changé, mais les pratiques se sont perpétuées à travers les âges et les générations de race différente.

La confrérie des *Khelouatïa* a, en effet, conservé dans sa zaouïa-mère de Damerdache, près du Caire, les principes de la retraite extatique.

Les *Badaouïa* pratiquent dans leur zaouïa-mère de Tantah le mysticisme extatique.

Les *Rafa'ïa* y enseignent les doctrines hystériques des A'ïssaoua dont le rôle n'y est plus que nominal.

Les *Qadrïa* centralisent leur action dans leur zaouïa du Caire. La célèbre confrérie Aliste des Naqechabendïa y possède également une zaouïa.

Mentionnons encore les Madanïa, les Beïoumïa, les Doussoukïa, les Sa'adïa, les Seddikïa et les Senoussïa qui semblent attirer à eux tous les Arabes nomades de la haute Égypte.

SOUDAN ÉGYPTIEN

A l'Ouest de l'Égypte, dans le Kordofan, à Khartoum, au Bornou, les Qadrïa poursuivent leur propagande.

Les Badaouïa, formant une congrégation indépendante de la branche-mère, les Doussoukïa, les Saa'dïa, les Mirghanïa et les Senoussïa en ont fait également leur domaine d'action.

TURQUIE

A Constantinople, le Cheikh Dhaffer, l'ancien précepteur et le conseiller intime du Sultan, a donné une extension considérable à la confrérie des Madanïa dont il est le chef.

Les *Rafa'ïa*, grâce à l'ascendant que leur cheikh Abou-El-Houda, originaire des environs d'Alep, exerce dans l'entourage religieux du Sultan, y ont une influence religieuse et temporelle très appréciable.

Les *Naqechabendïa* y ont de nombreuses zaouïa et des milliers d'adeptes; les *Melamïa* y jouissent d'un certain prestige. Les Khelouatia, les Qadrïa, les Saa'dïa, les Sounboulïa, les Djelouatïa, les Goulchinïa, les Ouchakïa, les Badaouïa et les Bektachïa y comptent de nombreux couvents.

EN ASIE MINEURE

Les branches Chadelïennes des *Akharïa,* des *Malamatia,* les ordres cardinaux des Khelouatïa et des Naqechabendïa (zaouïa-mère à Bokhara) y dominent.

Les Melamïa y sont représentés.

EN SYRIE

Les Qadrïa et les Rafa'ïa dominent, les Madanïa peu nombreux, les Doussoukïa avec quelques adeptes, les Saa'dïa et les Melamïa, se partagent l'influence exercée par les confréries orthodoxes sur les populations de ces contrées.

EN MÉSOPOTAMIE

Les Qadrïa et les Rafa'ïa y exercent, presque exclusivement, une influence considérable. On est, en effet, tout près de Baghdad, ville illustrée par tant de saints musulmans et particulièrement par le fondateur de l'ordre le plus répandu dans tous les pays de l'Islam, Sidi-Abdelqader-el-Djilani, dont la zaouïa, aux quatre dômes dorés, n'est plus, aujourd'hui, dirigée que par un modeste oukil. Les *Saa'dïa* n'ont pas complétement disparu, mais ils ne jouent plus qu'un rôle nominal.

EN PERSE

Les Naqechabendïa, les Saa'dïa et les Melamïa et, plus au Nord, dans les deux Turkestan, les Indes Néerlandaises et l'Hindoustan, les Qadrïa (connus sous la dénomination de Bénnewa ou Qadrïa Akbarïa), les Rachidïa, les Naqechabendïa et les Beïoumïa y répandent leurs doctrines.

Nous avons réservé pour la fin de notre longue énumération, le point de concentration de toutes les confréries.

EN ARABIE, LE HEDJAZ, LA MECQUE ET MÉDINE

Les Qadrïa y comptent huit zaouïa, les Rachidïa une, les Aïssaoua une, les Madanïa une, les Rahmanïa issus des Madanïa trois (il ne faut pas les confondre avec les Rahmania algériens), les Naqechabendïa, leś Beïoumïa, les Djazoulïa, les A'roussïa-Selamïa, les Morchidïa, aujourd'hui complètement dispersés, les Doussoukïa, les *Tidjanïa* de Médine, les Rafa'ïa, les Saa'dïa, les Mirghanïa, originaires du Hedjaz, les Seddikïa, les Allouanïa, les Melamïa, ces conteurs célèbres qui vont partout réciter la légende des MILLE ET UNE NUITS' et, enfin, les Senoussïa, qui ont réussi à inféoder à leurs doctrines la plus grande partie des populations de l'Arabie, comprises entre le Sinaï et le Yémen, sont les principales confréries qui y possèdent des couvents, des lieux de réunion et de nombreux moqaddim.

. . . .

CHAPITRE V

SYSTEME FINANCIER

Revenus divers. — Dépenses

Les dignitaires des confréries bénéficiaient des aumônes obligatoires, — la masse y trouvait avantage et profit, — la *zerda*, prépondérance des marabouts.

Réunion des hobous au domaine de l'État. — Mécontentement des croyants. — Affermissement des confréries. — *Ressources ordinaires et recettes accidentelles* : la *sadaqa* ou *ghafara*, — la *ziara*, droits d'investiture, — la *touiza*, dons volontaires de diverses natures.

Un État dans l'État : Les représentants des confréries sont devenus des personnages politiques exclusivement préoccupés de leurs intérêts matériels. — Évolution spirituelle et désagrégation temporelle provoquées par l'âpreté au gain. — État des esprits. — Époque de transition.

Une partie des ressources de nos sujets musulmans est envoyée dans les divers pays de l'Islam. — Appauvrissement de la masse indigène. — Danger économique.

Il ne faut pas chercher, dans les congrégations musulmanes, une organisation méthodique, des revenus fixes ou un système financier établi. Ici, point de comptabilité, pas de recettes ni de dépenses obligatoires au sens absolu du mot, rien de nos savantes combinaisons financières.

Les revenus, comme les dépenses, sont d'essence divine et ont pour base unique la charité inépuisable des fidèles.

Dieu a dit :

« O croyants ! faites l'aumône des meilleures choses que vous avez acquises, des
» fruits que nous avons fait sortir, pour vous, de la terre. Ne distribuez pas en largesses
» la partie la plus vile de vos biens (1).

» Le paradis est destiné à ceux qui font l'aumône dans l'aisance comme dans la
» gêne. . . . . (2).

» Tous ceux qui font l'aumône des biens que nous leur donnons en secret et en
» public, doivent compter sur un fond qui ne périra pas (3).

» A ceux-ci les jardins d'Éden : sous leurs pieds couleront des fleuves ; ils s'y
» pareront de bracelets d'or, se vêtiront de robes vertes de soie et de satin, accoudés
» sur des trônes ; — quelle belle récompense ! quel admirable support ! (4).

» Ceux qui dépensent dans le sentier de Dieu ressemblent à un grain qui produit
» sept épis et dont chacun donne cent grains. Dieu donnera le double à celui qu'il
» veut. Il est immuable et savant » (5).

Impossible de mieux prêcher la charité, et de faire entrevoir les récompenses qu'elle procure ; mais, en établissant l'usage des donations sous forme d'aumône aux représentants de Dieu sur la terre, la *Loi divine* a donné aux revenus des confréries religieuses un caractère quasi-obligatoire ; car, si les lois humaines n'atteignent pas les négligents ou les retardataires, la *Loi révélée* sait, au besoin, intervenir à propos et rappeler aux sceptiques les engagements moraux qu'ils ont contractés :

« Quant à ceux qui calomnient les croyants (qui les accusent de vanité), à l'occasion
» d'aumônes surérogatoires, ou parce qu'ils ne peuvent les acquitter qu'avec beau-
» coup de peine, ceux qui raillent, Dieu les raillera à son tour. Un châtiment douloureux
» les attend (6).

» Dieu ne leur pardonnera pas, car ils ne croient point en Dieu ni à son apôtre,
» et Dieu ne dirige point les impies » (7).

Avec ses rigueurs exploitées par ceux qui ont intérêt à détourner à leur profit le courant charitable, cette loi devient terrible, cruelle, parce qu'elle atteint les consciences, les menace et les torture. Tout en réservant les peines éternelles de « l'Incompréhensible, de l'Allah ta'ala », à ceux qui, s'y étant volontairement soumis, n'en suivent pas scrupuleusement les préceptes, elle contribue à l'asservissement d'une partie de l'humanité, maintient les Musulmans simplistes dans un état de perpétuelle domesticité, au profit de la caste qui parvient à dominer leur intelligence et à vivre, au nom d'Allah, du labeur d'autrui.

(1) Coran, chap. IX, Aumône § 3, 269.
(2) Coran, chap. IX, Aumône § 3, 128.
(3) Coran, chap. IX, Aumône § 25, 26.
(4) Coran, chap. XVIII.
(5) Coran, chap. II, v. 263.
(6) Coran, chap. IX.
(7) Coran, chap. II.

L'empire exercé sur les masses par les marabouts et, plus tard, par les dignitaires des confréries religieuses en avait fait, en effet, les bénéficiaires des largesses de leurs adeptes. Pas un tombeau de ces thaumaturges populaires, ni une zaouïa dirigée par leurs descendants qui ne fussent entourés de quelques hectares de terrain fertile dont l'usufruit était aliéné *(hobousé)* au profit de ces établissements religieux (1).

Les différents gouvernements musulmans, pour gagner la neutralité bienveillante des personnages religieux ou de certaines confréries hostiles à leur domination, leur accordaient la jouissance de vastes domaines. Les particuliers eux-mêmes, dans un but de piété, de charité, foulaient aux pieds l'ordre de successibilité tracé par la loi musulmane et aliénaient, au profit de leurs saints de prédilection, des pauvres des deux villes saintes : La Mecque ou Médine, ou des édifices religieux, tout ou partie de leur patrimoine.

Ainsi se constitua, progressivement, ce vaste domaine de hobous, évalué, assure-t-on, en 1830, au moment de la conquête, à plus de neuf millions. Il se composait de biens meubles et immeubles, aussi divers par leur nature que par leur importance; chacun avait contribué à le

(1) Le hobous ou ouakof est une donation d'usufruit faite à perpétuité au profit des pauvres ou de fondations religieuses ou d'utilité générale, déterminées par le constituant qui immobilise حبس la chose hobousée; le fond reste sa propriété, mais il est inaliénable *(imam malek)* et demeure séquestré pour assurer l'attribution des fruits aux bénéficiaires.

Il est fait dans le but de mériter au constituant la reconnaissance pieuse des bénéficiaires sur terre et la récompense réservée aux bonnes œuvres, dans l'autre vie.

Il doit, obligatoirement, avoir le caractère de donation aumônière et, si ce but est supprimé, les droits des bénéficiaires disparaissent avec lui. Mais cette aumône ne peut être qu'une œuvre de piété et de bienfaisance. Elle doit donc, en principe, être faite au profit « des pauvres musulmans », c'est-à-dire de bénéficiaires qui ne s'éteignent pas. Aussi, dit-on que ces hobous sont voués au Dieu très-haut.

Le caractère et le but des hobous sont tellement liés à la religion que, si le fondateur abandonne l'islamisme, son hobous devient caduc de ce fait et ce qui le compose reprend les caractères de propriété particulière (melk) ; si, plus tard, il rentre dans la religion musulmane, le hobous n'en est pas moins détruit. (Dorr).

Telles sont les règles de principe du hobous. C'est son but et son intérêt de bienfaisance qui ont fait admettre par les légistes la validité d'un acte consacrant une dérogation absolue aux dispositions de la loi islamique. Le but manquant ou étant supprimé, les conséquences disparaissent, et tout rentre dans l'ordre primitif.

Les principes qui précèdent sont appliqués par les légistes des quatres rites, au hobous, et servent de règles à l'appréciation des cas s'y rapportant. *(Hobous ou ouakof, ses règles et sa jurisprudence*, par Ernest Mercier. Jourdan, imprimeur-éditeur, Alger. *Loc. cit.*).

Cependant, le caractère d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité n'étaient pas, dans certains cas, sans porter atteinte à la valeur même des biens ainsi séquestrés et, par suite, aux bénéfices des dévolutaires ; aussi, des jurisconsultes reconnurent-ils la validité de certains actes *(a'na, inzal, khoulsou, kerdar* et *djelsa)*, sortes de cessions, de mise en possession, de modes de location ou d'habitation, qui permettent moyennant certaines conditions trop longues à développer ici, conditions qui n'enlèvent rien, d'ailleurs, à l'affectation primitive de l'objet, de faciliter les transactions et de faire fructifier les hobous, en les remettant dans le domaine de la circulation.

constituer suivant sa fortune ou son état ; un kabyle avait donné un olivier; un autre plus pauvre, sa part d'un de ces arbres possédés en commun : c'étaient des bestiaux, des maisons, de vastes propriétés dont les revenus, souvent considérables, servaient à l'entretien des édifices religieux et formaient la ressource principale des corporations musulmanes.

Toutes les fondations de hobous devant avoir, rigoureusement, une destination définitive de piété, de charité ou d'utilité générale (1), nul ne pouvait mieux leur conserver ce caractère que les marabouts, hommes pieux par excellence, représentants de Dieu sur la terre et, nécessairement, les intermédiaires du pauvre, les distributeurs de la manne bienfaisante, ceux, en un mot, qui comprenaient le mieux cette démocratie houleuse et méfiante lorsqu'il s'agit du pouvoir temporel, mais soumise et attachée aux représentants du pouvoir spirituel qui lui ouvrent la voie du salut éternel.

Aussi, dans ces zaouïa dont le minaret, souvent modeste, domine la tribu qui s'est groupée à sa base, dans ces koubba isolées sur les crêtes montagneuses du Tell et des Hauts-Plateaux, dans les steppes sahariennes, près du tombeau du marabout légendaire, le malheureux trouvait-il toujours une hospitalité fraternelle, large et généreuse; le plat national (kouskous) à défaut d'autres, ou, tout au moins, le pain du faqir *(kesra)* lui était servi au nom d'Allah, de Mohammed son envoyé et du pieux personnage qui en était le généreux distributeur.

Il trouvait un asile dans ces lieux sanctifiés par la sépulture de l'ouali révéré ; il y réchauffait son corps et purifiait son âme au contact de l'intercesseur auprès de l'Être suprême. C'était par milliers qu'on voyait accourir la horde des *mesquines* (meçaquines), nous racontait, un jour, un vieillard attristé, et aucun d'eux ne partait sans avoir participé au repas traditionnel et reçu un mot d'encouragement à la fois bienveillant et protecteur.

Les infirmes et les vieillards y étaient entretenus sans bourse délier et ils y trouvaient, avec le pain quotidien, une consolation suprême et l'espoir de bénéficier, à leur trépas, des magnificences du paradis *(djenna)*.

Leurs dépouilles mortelles étaient destinées à reposer sous l'ombre protectrice du marabout ; à partager un peu de son impérissable

(1) Selon El-Bokhari, l'institution du hobous remonterait à Omar ben Khettab qui, possédant, à Khaiber, un terrain qui lui était cher, demanda un jour à Mohammed ce qu'il fallait en faire. « Si vous le voulez, répondit Mohammed, vous pouvez en immo- » biliser le fond et en dépenser les revenus en bonnes œuvres ».

Dans ce but, les hobous affectent les formes les plus diverses ; il en est qui sont constitués au profit d'hospices ou autres établissements hospitaliers, d'écoles, de puits, fontaines, cimetières, ou affectés à des distributions d'aliments, de vêtements, etc., etc., tous bienfaits humanitaires qui démontrent jusqu'à quel point les Musulmans poussent la charité à l'égard du prochain.

renommée, et, lorsque leurs coreligionnaires de l'avenir viendraient se prosterner et prier sur le tombeau de l'ouali célèbre, leurs mânes bénéficieraient encore de ces prières.

Avec de tels sentiments, le pauvre était fier de sa misère et, accroupi sous ses haillons, il regardait, la tête haute, le généreux donateur. Aucune honte ne se trahissait sur son visage. Peut-être, si on avait pu lire au fond de son âme, y aurait-on trouvé comme un sentiment de jalousie, un regret de ne pouvoir, lui aussi, *donner*, pour mériter, comme le favorisé de la fortune, les faveurs du protégé d'Allah et celles de son Envoyé. Mais on y aurait lu, aussi, l'orgueil de se sentir sous une sorte de protection divine, de pouvoir jeter à la face de ses détracteurs le nom illustre du marabout, son maître, qui, lui aussi, avait vécu pauvre de par la volonté d'Allah, et de se voir appliquer, à son tour, par la piété des vrais Croyants, ces paroles du « Livre révélé » :

« Les aumônes sont destinées aux indigents et aux pauvres, à ceux qui les recueil-
» lent, à ceux dont les cœurs ont été gagnés par l'Islam, au rachat des esclaves, aux
» insolvables, pour la cause de Dieu et pour les voyageurs. Ceci est obligatoire de par
» Dieu. Il est savant et sage » (1).

* * *

On conçoit le prestige de ces lieux sanctifiés et l'ascendant qu'exerçaient sur les masses les heureux privilégiés nantis de la jouissance des terrains hobous. Certes, il y en avait qui s'écartaient de la voie véritable, et détournaient dans tous autres buts que l'aumône et l'assistance, les produits considérables des donations pieuses ; certes il se commettait de grands abus ; mais les transactions commerciales étaient encore à l'état embryonnaire, la circulation fiduciaire sans importance relativement à ce qu'elle est aujourd'hui. De telle sorte que les produits fonciers (céréales et bestiaux) constituaient la ressource primordiale de nos sujets musulmans et, comme conséquence, la matière qui alimentait les zaouïa. L'exploitation du serviteur (aujourd'hui le khouan) n'avait pas encore été élevée à la hauteur d'un système.

Autour des établissements hospitaliers (zaouïa) des édifices religieux (mosquées), (nous parlons, bien entendu, des campagnes), les silos conservaient, durant des années, comme une réserve précieuse, les quantités de grains suffisantes pour alimenter les zaouïa, subvenir à l'entretien des tombeaux des marabouts morts en odeur de sainteté,

(1) Coran, chap. IX, 60, p. 517.

et payer le personnel subalterne généralement satisfait de trouver, à si bon compte, sa subsistance matérielle.

Dans les années de disette ou en cas de calamité publique, alors que partout ailleurs la faim causait d'irréparables ravages au sein de la foule imprévoyante et fataliste, les zaouïa conservaient leur rôle hospitalier.

Justifiant leur dénomination de maisons d'Allah, elles ouvraient aux faibles, aux nécessiteux, de véritables trésors de grains. Les fellah y puisaient à pleines mains pour tenter à nouveau la terre ingrate ou pour combattre la famine qui les étreignait; si la récolte suivante était bonne on rendait à profusion, mais si les temps mauvais persistaient, c'était la volonté de Dieu et personne ne songeait à réclamer les grains avancés.

Et vraiment, il y avait quelque chose de saisissant à voir la foule réjouie, fêter dans ces lieux sanctifiés le retour des vaches grasses. C'était une munificence d'Allah due aux prières des intercesseurs et, de toutes parts, on venait déposer dans le sanctuaire du marabout, l'hommage d'une véritable et sincère gratitude. A ce sentiment spirituel s'ajoutaient les appétits corporels, et, Dieu sait s'ils sont gloutons! Ce jour-là ce n'étaient plus des aumônes limitées qui sortaient des réserves des édifices religieux; ce n'était pl s la maigre *kesra* du faqir, mais l'opulent kouskous, le *mechoui* du chérif qui venaient récréer la vue, dérider et épanouir la figure grave du fellah.

On s'avance, on se presse autour de la *kessoua* (plat où l'on sert le kouskous) ; chacun y plonge sa main bientôt pleine de *marga* (sauce-bouillon) et, toujours, sans cesse, les plats sortent de la zaouïa, pendant que les moqaddim s'agitent, que les spectateurs s'installent, se rassasient et partent en cédant leurs places à d'autres affamés.

Tous ont coopéré à la fête en apportant au marabout, au moqaddem, une, deux, dix mesures, une charge de céréales : et les silos, un moment entamés, béants, vides, se remplissent à vue d'œil; les hobous, un temps inhabités par les bestiaux, leurs hôtes coutumiers, se couvrent de ces dons vivants dont les mugissements, les bêlements, emplissent l'air de sons à la fois lugubres et attristants.

Pauvres victimes! Elles errent à l'aventure dans ce domaine sacré, flairant en vain leurs compagnons de chaque jour! Elles courent, s'arrêtent, s'échappent et reviennent se placer sous la garde inflexible du berger et, bientôt, dans un instant, d'aucunes serviront d'appât aux faveurs célestes! Ne soyons pas, cependant, trop compatissant; évoquons le passé et songeons, un instant, à l'épouvantable sort des victimes humaines, existences autrement précieuses, immolées peut-être aux mêmes endroits, sous une autre forme mais dans un but identique, à l'époque de l'Afrique païenne. C'est un progrès immense à l'actif de l'Islam, que d'avoir supprimé cette coutume d'un autre âge, malheureusement encore en honneur sur certains points du Soudan fétichiste.

Et puis, beaucoup d'entre elles échapperont à leur malheureux sort. Celles qui resteront peupleront, à nouveau, et pour longtemps, les pâturages hobous auparavant déserts, s'y multiplieront et, précieuses réserves, serviront, plus tard, à fournir aux émissaires, tolba, foqra, mendiants, voyageurs et pèlerins, la nourriture sacrée de l'hospitalité musulmane.

.*.

Comme si la considération était fille de l'opulence, les personnages religieux qui centralisaient tant de précieuses donations, qui les utilisaient ou les distribuaient dans un but humanitaire, augmentaient leur renom de sainteté avec le produit du bien de leurs serviteurs. Le prestige spirituel dont jouissait un pieux personnage se mesurait, surtout, à la munificence de sa *zerda* (repas en son honneur), qu'on donnait aux époques accoutumées.

De là, cette puissance sans égale des dignitaires des confréries religieuses, presque tous sanctifiés, ou par la baraka partielle qu'ils détenaient de leurs chefs spirituels ou par une inspiration divine due à l'intervention du personnage célèbre dont ils entretenaient, gardaient et veillaient le tombeau.

On aurait pu dire que les mânes d'ancêtres sanctifiés se convertissaient en poudre d'or inépuisable, et, véritable mine insondable, fournissaient, sans cesse, des trésors aux nobles héritiers d'une aussi illustre origine.

De toutes parts, les croyants venaient s'inspirer de leurs doctrines, écouter leurs conseils et, ainsi, sous couleur d'émanation divine, se consolidaient ces puissances occultes, se manifestant dans toutes les circonstances, englobant tous les éléments de la société musulmane, parvenant à diriger les croyants et à imposer leur propre omnipotence au pouvoir temporel.

Le pauvre et le riche, le fellah et le khammès, la femme, l'enfant et le vieillard, l'infirme et le puissant, conformaient leurs actes à ceux de ces hommes réputés vertueux, puisaient auprès d'eux, avec des sentiments de haine, d'horreur pour les non-musulmans, l'espoir pour le monde inconnu.....

Les zaouïa et autres édifices religieux devenaient, par suite, des foyers de fanatisme, de petits repaires de sentiments hostiles à tout gouvernement, et, du fond de la sépulture du marabout, sortait un vent d'insurrection perpétuelle ; de la terre donnée à Dieu, surgissaient des fanatiques invulnérables pour leurs adeptes, intraitables pour les autres ; des agitateurs permanents que la force pouvait, seule, réduire.

La France conquérante ne pouvait laisser subsister tant de foyers

de révolte ni tolérer que les biens qui lui revenaient, par droit de conquête (1), servissent à entretenir les lieux de réunions de ses ennemis irréductibles, à leur fournir les moyens de nous combattre.

S'appuyant sur ce principe de la loi musulmane que : « *la terre appartient à Dieu et* » que, « *seul son délégué sur la terre peut en avoir la disposition* » le gouvernement français prit divers arrêtés et, notamment, ceux des 7 décembre 1830 et 3 octobre 1848 en vertu desquels le domaine de l'État mit la main : d'abord, sur les revenus des propriétés destinées, en principe, aux besoins du culte musulman et à l'entretien des édifices religieux de diverses catégories ; puis, sur ces propriétés elles-mêmes disséminées sur l'ancien territoire de la Régence d'Alger.

En agissant ainsi, le gouvernement français ne songeait ni à atteindre la religion musulmane ni à revenir sur les garanties si généreusement offertes aux vaincus et proclamées par la capitulation de 1830. Mais, durant cette longue période de 21 ans (de 1830 à 1851), entièrement occupée par les besoins de la guerre et de la conquête, on ne pouvait, n'étant pas encore allé au fond des choses, voir, et on ne vit pas, qu'en prenant les biens hobous, on attaquait ce que les indigènes ont de plus cher, ce qui leur tient le plus à l'âme et fait des martyrs : le culte des ancêtres respecté par tous les peuples envahisseurs, maintenu et encouragé par les Arabes, patroné par le Turc cruel et tyran !.....

On ne considéra pas assez que les marabouts étant les directeurs spirituels des musulmans, leur enlever les terrains qui faisaient leur fortune et augmentaient leur influence c'était les blesser dans leurs sentiments intimes et, avec eux, atteindre leurs nombreux serviteurs. Aussi, *de conciliants intéressés* qu'ils auraient pu être, se transformèrent-ils, rapidement, en adversaires, et, leur haine s'envenimant, devinrent-ils féroces, irréductibles.

Alors, la révolte, de locale qu'elle était, prit un caractère national, et de la tente du désert ou du gourbi du Tell, surgirent les simples et les dévots, poussés par un fanatisme ardent qui en fit des héros.

Ils combattent au nom de Dieu, défendent la chose de Dieu, et, tels des lions blessés, pleins de rage, ils se rangent sous la bannière du chérif et se font massacrer dans de folles équipées.

(1) Omar refusa de distribuer aux Musulmans les terres des pays conquis ; il les immobilisa au profit de la société musulmane, c'est-à-dire qu'il les fit *ouaqof*, *hobous*. Lorsqu'une propriété est devenue ouaqof, le droit du propriétaire sur le fonds de la chose est annulé ou, comme disent les Musulmans, renvoyé à Dieu, et l'usufruit, seul, en reste disponible pour les hommes..... La chose, alors, n'est pas susceptible d'être ni vendue, ni donnée, ni transmise en héritage. Il n'y a de terres de dîme que la péninsule arabique ; tous les autres pays musulmans agrégés au domaine de l'Islam *par la victoire* ou *par capitulation* sont de nature tributaire, d'où résulte la mise en ouaqof..... Le souverain, pas plus que le paysan cultivateur, ni le seigneur placé entre eux, n'a le droit de disposer des fonds de la terre.

(Worms, p. 122-123. Note de M. Perron, traduction de Sidi-Khalil.)

La France cependant, n'abandonnait pas ses idées généreuses à l'égard du vaincu : en mettant la main sur les hobous, elles entendait en affecter le produit au culte musulman et organiser l'assistance publique de ses nouveaux sujets. Elle voulait régulariser les deniers, souvent détournés de leur affectation par des gestionnaires peu scrupuleux. Elle voulait, à tout prix, mettre un peu d'ordre dans ce gâchis inextricable où les *oukla* se plaisaient à laisser des revenus considérables. Elle ne voulait plus que, sous le masque de la sainteté, des personnages musulmans exploitassent la crédulité des populations simplistes.

Pour atteindre ce résultat, le gouvernement crut devoir prendre l'engagement moral de pourvoir aux besoins du culte musulman et de faire participer à nos œuvres de bienfaisance la masse toujours croissante des *meçaquines*, considérés comme nos propres nationaux.

Il se chargea donc de l'entretien des édifices religieux, se substitua dans les villes aux autorités turques, nomma les mufti (1), les khettib (2), les imam, les mouderris (3), les bach-hazzab (4), les hazzab (5), les bach-moueddin ou mouaqqat (6), les moueddin (7), les tolba chargés du tenbih-el-anam (8), les houdour (9), etc., autant de

(1) Le *mufti* est le premier personnage de la hiérarchie religieuse. Il administre la principale mosquée dont il est le chef, fait la prière solennelle du vendredi, professe la théologie et prononce des fataoua.

(2) Le *khettib* est placé dans la mosquée de 2e classe. Il remplit des fonctions analogues à celles de nos curés dans leurs paroisses. Il surveille les cérémonies religieuses, l'entretien de l'établissement qui lui est confié, fait, comme le mufti, la prière du vendredi, et, les jours de fête, il lit la khothba (sorte de prône).

(3) Le *mouderris* professe l'enseignement supérieur : la théologie (touhid), la jurisprudence (*el-foqh*), la grammaire et la littérature (*nahou*), l'astronomie (*i'lm-el-falek*), etc., etc. Les mouderris sont les eulama les plus instruits ; ils forment les élèves pour les emplois du culte, et c'est parmi eux que l'on choisit, le plus ordinairement, les mufti et les cadi.

(4) Le *bach-hazzab* est le chef des hazzab.

(5) Les *hazzab* font, chaque jour, la lecture des *hazb* ou chapitres du Coran qui sont au nombre de 60. Ceux de 1re classe lisent un chapitre le matin, à 4 heures, et un chapitre le soir, à 3 heures, de manière à terminer le Coran dans l'espace d'un mois. Les hazzab de 2e classe ne lisent qu'un chapitre par jour au *Dohr* (une heure de l'après-midi), de telle sorte que, l'année révolue, les premiers ont fait douze *khetma* ou lectures complètes de ce livre et les derniers six seulement.

(6) Le *bach-moueddin* ou le *mouaqqat* est le chef des moueddin.

(7) Les *moueddin* sont de garde pendant 24 heures, à tour de rôle ; ils veillent constamment, indiquent les heures de la prière et appellent, du haut du minaret, les musulmans à la mosquée.

(8) *Tenbih-el-anam*. Les fonctions des tolba, chargés du tenbih-el-anam consistent à faire, à certaines heures, la lecture de livres édifiants dans lesquels sont racontées les actions du Prophète les plus propres à servir d'exemples aux croyants. C'est surtout le vendredi, de 11 h. 1/2 à midi, pendant que le pavillon vert est hissé sur le minaret, que les lectures, faites avec une certaine solennité, réunissent le plus grand nombre d'auditeurs.

(9) *El-houdour* veut dire, littéralement, assistance. Ce titre s'applique à la réunion

fonctions rétribuées auparavant sur les produits des hobous et qui le furent sur l'ensemble du budget, lorsque ces biens spéciaux furent affectés aux besoins de la colonisation ou à d'autres entreprises.

Cette sollicitude insuffisante aux yeux des musulmans des villes, ne fut pas appréciée par les indigènes des campagnes, où la foule, mécontente, se cramponnait, désespérée, au sanctuaire du marabout vénéré, et, faute d'autres moyens, louait au service des Domaines les terrains qui étaient, auparavant, sa principale ressource.

Le mal ne fit qu'empirer lorsque l'autorité pensa que le culte musulman ne devait pas jouir seul et sans partage, d'une fortune aussi importante que celle des hobous. « Il est juste, écrivait-on, que les revenus des hobous contribuent à l'acquittement des charges communes et à d'autres améliorations », et l'idée première qui était d'affecter ces biens à l'organisation du clergé musulman, idée qui, jusqu'à un certain point, pouvait finir par être comprise des indigènes, ne reçut qu'un commencement d'exécution.

Non seulement les produits hobous furent confondus dans l'ensemble du budget et, comme tels, affectés à d'autres besoins, mais les ministres du culte, eux-mêmes, n'eurent que des traitements dérisoires et, par suite, demeurèrent sans considération et sans prestige vis-à-vis de leurs coreligionnaires. Ils furent effacés et bientôt submergés par les personnages affiliés aux confréries religieuses, personnages vers lesquels les croyants se sentaient de plus en plus attirés.

Avant les événements de 1870, on avait pensé, pour se conformer aux indications contenues dans la lettre impériale sur la politique de la France en Algérie, à organiser un consistoire musulman par province, à instituer, pour chaque mosquée, une sorte de conseil de fabrique, et à rendre à ces nouvelles institutions les biens hobous, encore disponibles, qui leur appartenaient autrefois. Mais, après examen, il a semblé que le gouvernement français ne saurait laisser ces biens à la disposition de sociétés religieuses qui, à un moment donné, pouvaient être accessibles aux excitations du fanatisme. L'organisation des consistoires et des conseils de fabrique musulmans en resta là (1).

des tolba qui suivent assidûment les leçons du mouderris dans les mosquées de 1re classe.

Les *nas-el-houdour* sont ceux qui font partie de cette assemblée studieuse, qui assistent à la lecture et aux explications des livres les plus en honneur parmi les musulmans.

Viennent enfin le *chaâ'l* (allumeur) et le *konnas* (balayeur), considérés comme des hommes de peine.

(1) Mieux avisés que nous, le gouvernement tunisien et, après lui, le Protectorat, se gardèrent toujours de prendre des mesures susceptibles de blesser, en quoi que ce soit, les croyances musulmanes et d'entraver l'exercice de la religion. Tandis que nous persistions à annexer au Domaine des biens le plus souvent de maigre valeur pour nous, le général Kheïr-ed-Din fondait la *djema'a*, sorte de conseil d'administration et de surveillance des hobous, ayant pour haute mission, notamment, d'assurer la bonne gestion de biens dont les oukla, comme leurs collègues algériens, abusaient.

Depuis, on a persisté dans la politique d'accaparement (1). Au fur et à mesure de l'application du sénatus-consulte du 22 avril 1863, le service des Domaines met la main sur les immeubles hobousés au profit de marabouts locaux, de telle sorte que nous pouvons aujourd'hui avancer que, dans le Tell et les Hauts-Plateaux, il n'existe, pour ainsi dire, plus de hobous, mais des biens domaniaux, que leurs anciens propriétaires rachètent lorsqu'ils le peuvent, qui demeurent en friches ou sont loués, par les fidèles, au profit du sanctuaire de leurs saints de prédilection ou au bénéfice des descendants de personnages vénérés.

Hâtons-nous de dire que, dans quelques circonscriptions du territoire de commandement, la jouissance des terrains hobous a été laissée à leurs détenteurs légitimes (2).

Nos lois et nos règlements de droit commun n'ont pas encore été introduits au milieu des peuplades sahariennes, et les personnages religieux, jaloux de leurs immunités et satisfaits d'en jouir puisent en elles une force et un prestige qui leur permettent de diriger et de maintenir leurs adeptes. Et ceux-ci, appréciant notre tolérance à l'égard des chefs spirituels qu'ils se sont volontairement donnés, servent souvent nos intérêts.

Certes, l'autorité militaire a voulu voir clair dans ce labyrinthe; elle a voulu connaître l'emploi des revenus des biens religieux, et, dans ce but, elle a constitué des commissions spéciales chargées d'en vérifier l'emploi.

C'est encore là le système du gouvernement turc, dépouillé de tout ce qu'il avait d'illégal et d'arbitraire. Les personnages religieux ne voient certainement pas d'un bon œil notre immixtion dans la gestion de biens qu'ils dirigeaient sans contrôle, mais les croyants y trouvent, avantage et profit; notre budget, qui n'aurait pu tirer que des ressources illusoires de biens, en général, de peu de valeur, se trouve ainsi moins grevé par l'entretien d'édifices religieux, entretien laissé, en partie, à la charge de ceux qui bénéficient du produit des hobous.

* * *

Aujourd'hui, des naïbs (contrôleurs), surveillent les oukla, administrent les biens, surveillent les ventes des produits immobiliers, de telle sorte que les établissements religieux sont bien entretenus, les fonctionnaires du culte bien rétribués et les revenus, en entier, affectés au service religieux, le tout à la grande satisfaction des indigènes.

(1) Les immeubles hobous, aliénés dans le seul département d'Alger, depuis 1830 jusqu'au 14 mai 1891, ont été évalués à 4,761,547 fr. 44.

(2) Dans le relevé que nous avons sous les yeux, le seul immeuble en territoire de commandement (département d'Alger), aliéné au profit de l'État, est situé dans le cercle de Laghouat ; il était évalué à la somme de 11,200 francs.

Nous n'avons pas été plus perspicaces du côté de l'assistance publique : aux pauvres, aux orphelins, nous n'avons pas toujours su tendre la main. Par un sentiment d'assimilation excessif, nous avons voulu les obliger à entrer dans nos hôpitaux sans tenir suffisamment compte de la répugnance que notre contact leur inspirait. Aussi, les avons-nous vus détourner de nous leurs regards pour les reporter vers leurs chioukh et moqaddim, et, faute de la nourriture qu'ils trouvaient autrefois dans la zaouïa, mourir d'inanition dans l'asile en ruines du marabout disparu. On ne nous envoyait que ceux atteints de maladies incurables, ceux surtout rongés par la syphilis, si commune et si terrible chez ce peuple aux passions ardentes et toujours inassouvies !

Durant les épidémies, malheureusement si fréquentes dans ce pays où l'hygiène est inconnue, les indigènes cherchent encore une guérison illusoire dans le talisman du marabout où les remèdes grossiers du taleb. Un écrit informe et cabalistique porté précieusement, un breuvage sans nom, tels sont les remèdes les plus fréquemment ordonnés par les disciples déchus d'Averroès! La robusticité du patient a-t-elle raison de sa maladie? c'est le taleb qui l'a guéri. Meurt-il? c'est Dieu qui l'a voulu. Faute de soins, ils expirent pour la plupart sous l'œil attristé de leurs coreligionnaires impuissants à les secourir, mais ils meurent résignés. Admirable fatalisme!

Ici, qu'on nous permette d'appuyer notre assertion par un fait concluant.

C'était en 1893; le choléra dit « asiatique » faisait des ravages au milieu des populations indigènes et, plus particulièrement, dans certaines contrées de l'arrondissement de Guelma, il se manifestait avec une intensité telle, que les mesures prises étaient impuissantes à en atténuer les effets.

On était à bout de ressources et les indigènes s'obstinaient à ne pas vouloir être soignés dans les ambulances installées dans les tribus contaminées.

Se sentir menacé dans son existence; être appelé à comparaître devant la djema'a des saints, présidée par Allah, et, au dernier moment, se souiller avec les médicaments, — probablement empoisonnés, — du kafer? Quel crime abominable qu'Allah et Mohammed ne pardonneraient, certes, jamais. Essayer de leur démontrer le contraire, de leur prouver l'efficacité de nos remèdes, c'eût été se heurter à des résistances inflexibles. Et le fléau continuait ses ravages, — le médecin désespérait de l'enrayer et l'autorité assistait, impuissante, à la disparition d'un grand nombre de ses administrés. Et eux, résolus, se reprochant, sans doute, du fond de leur cœur, un méfait quelconque à l'égard d'Allah ou d'un de ses représentants sur la terre, semblaient attendre le châtiment et, tour à tour, tombaient en prononçant la phrase sacramentelle : *Rebbi!* *Mektoub!* Leur dernier soupir était une prière, leur dernier mouvement une convulsion mystique. Spectacle grandiose et

saisissant! En examinant ces corps inanimés, on se sentait pris d'admiration pour la grandeur de cette foi, mais aussi d'une immense tristesse pour ces victimes d'un aveuglement fanatique, fruit d'une décadence tombée si bas qu'elle atteint le niveau de la bête rébarbative et méfiante.

Un jour, on se souvint que dans une zaouïa de la contrée vivait, dans un ascétisme profond, un vieux moqaddem des Rahmanïa. Tous ses khouan imploraient de lui un miracle comme il en avait déjà tant fait, mais le vieil homme, insensible à leurs prières, leur désignait, pour toute réponse, d'un geste majestueux, la direction de la Mecque, d'où le Dieu vengeur avait sans doute envoyé le sinistre fléau.

L'administrateur de la commune mixte où ce fléau sévissait (1), se rendit alors auprès du saint homme, lui fit comprendre toute la gravité du mal et le supplia d'exhorter ses coreligionnaires à profiter des soins mis si généreusement à leur disposition.

Les résultats ne se firent pas attendre : le lendemain le bruit se répandit dans les tribus que l'Envoyé de Dieu apparu, en songe, au marabout vénéré, ordonnait, au nom d'Allah, de profiter, en cette triste occurence, de la science du Roumi exécré.

Aussitôt, des quatre coins de la circonscription, des multitudes humaines se précipitent autour du médecin, pour un moment vénéré. On se jette avidement sur les médicaments, on mène les malades dans les ambulances; les femmes, les enfants, les vieillards, accourent de toutes parts, et, miracle divin! les guérisons se multiplient, le fléau cesse . . . .

Les efforts constants que nous avons tentés, pour tenir nos engagements vis-à-vis des indigènes, n'ont pas eu d'écho dans leur cœur. Nos intentions ont toujours été mal interprétées parce que nous avons trop négligé le seul moteur susceptible de les faire comprendre : la religion. Nous avons bien essayé d'atténuer ce fanatisme outré que nous constatons à chaque pas, mais nos moyens d'action se sont toujours heurtés à ceux, plus efficaces, des marabouts et des confréries religieuses, nos ennemis par intérêt, les seuls qui soient écoutés par les masses qu'ils dirigent, torturent et empêchent de prendre cet élan régénérateur que nous voudrions leur donner.

D'un autre côté, nous avons, peut-être, trop oublié que « quand les mœurs sont en opposition avec la loi, ce sont les mœurs qui l'emportent ». Les vieilles coutumes consacrées par une religion d'essence divine triomphent toujours, à moins qu'on n'ait recours à la

(1) Il s'agit ici de M. René Bernelle, décédé en 1894, dans l'exercice de ses fonctions, après plus de 30 ans de services. En évoquant ce souvenir, nous ne pouvons nous soustraire à l'agréable devoir de rendre un pieux hommage aux rares qualités de droiture et de cœur, à la grande érudition et aux connaissances étendues du milieu indigène du fonctionnaire d'élite qui fut notre premier chef.

X. C.

destruction, œuvre sauvage, indigne de la France et des peuples civilisés.

Il n'est pas jusqu'aux Sociétés de Prévoyance et de Secours Mutuels qui n'aient trouvé des détracteurs dans la foule naïve et ignorante.

On a voulu, par ces institutions, parer à l'insouciance de nos sujets musulmans, les préserver de la famine si fréquente dans un pays où les vicissitudes climatériques produisent de si terribles effets. Pour en rendre la gestion plus facile et lui donner plus de garanties, on a, tout en maintenant les silos de réserve, autorisé l'indigène à remplacer, par une cotisation en argent, la cotisation annuelle qu'il versait en nature pour garnir ces silos créés par le gouvernement turc. On a donné à ces Sociétés la personnalité civile.

Eh bien ! malgré ces améliorations sensibles, malgré les garanties que leur offre une institution si avantageuse, les Arabes n'y ont pas confiance, n'en comprennent pas l'utilité, et il faut tout le zèle des autorités locales pour les amener à verser leur obole, pourtant minime, mais dans laquelle ils ne voient, souvent, qu'un surcroît d'impôts. Ils finiront, cependant, par y trouver de sérieux avantages, et bien dirigées, administrées dans un sens large et généreux, ces institutions, mieux comprises, contribueront, il faut l'espérer, à nous attirer la reconnaissance de nos sujets musulmans (1).

*
* *

L'État, en s'emparant des hobous (2), n'a donc pas porté atteinte au prestige des personnages religieux qui en avaient la jouissance ni réduit l'influence des confréries qui y puisaient les éléments nécessaires à l'entretien de leurs zaouïa et au développement de leurs doctrines ? Cette mesure, inspirée par des considérations d'ordre à la fois politique et économique, n'a pas annihilé l'action des corporations

(1) L'actif des Sociétés de Prévoyance et de Secours-Mutuels, au 30 septembre 1896, était de 5,803,971 fr. 03, se décomposant de la manière suivante :

1° Fonds en caisse	3.088.383 95
2° Valeur des grains en silos	613.410 33
3° Prêts en argent consentis aux sociétaires	1.818.246 17
4° Prêts en nature	149.748 10
5° Cotisations restant à recouvrer au 30 septembre 1896	134.182 53

Le nombre des sociétaires, à la même date, était de 243,199, répartis en 77 Sociétés.

(2) En 1891, l'évaluation des biens domaniaux provenant des hobous non utilisés pour la colonisation était de :

1,574,225 fr. dans le département d'Oran ; 554,078 fr. dans celui de Constantine ; et 509,702 fr. dans celui d'Alger, rapportant ensemble la somme de 72,908 fr.

(Extrait d'un état fourni par l'administration des Domaines au Gouvernement général — 4e bureau).

religieuses parce que, pour un instant, elle a diminué leurs ressources et changé la destination de produits qu'elles considéraient comme leur propriété exclusive ?

Avancer le contraire serait mal connaître les sentiments des populations musulmanes, mal apprécier la force qui les fait agir et se méprendre sur la puissance réelle des personnages religieux qui les dirigent.

Atteints dans ce qu'ils avaient de plus sacré : leurs intérêts, ceux-ci élevèrent la voix non en leur propre faveur mais au nom de la religion, et leur action, d'ouverte qu'elle était, devint occulte ; ils se glissèrent sous la tente, remuèrent les cœurs, excitèrent la colère du fellah, de la femme, du vieillard, et, missionnaires divins ou chorfa inspirés, employant avec une égale habileté tantôt la ruse, tantôt la menace, ils firent de leurs prosélytes crédules et ignorants, de dociles instruments de leur haine, des serviteurs passionnément dévoués, et, aussi, des esclaves tributaires.

L'offrande religieuse *(ziara)* (1) que le khedim (serviteur) faisait en nature et à des époques déterminées, à ses saints de prédilection, se convertit en espèces, et, de minime qu'elle était, étant donné le peu de valeur des produits fonciers (2), devint une lourde charge, un impôt progressif basé, non sur la fortune de l'adepte, mais sur les besoins insatiables de son chef spirituel. Celui-ci taxait et exigeait au nom de la religion attaquée, au nom de l'Être Suprême dont il se prétendait le représentant, et au nom des principes sacrés de l'Islam, dont il se faisait le gardien vigilant, le défenseur opiniâtre.

Devenus sectaires, les marabouts propagèrent cette idée : que les impôts payés au Gouvernement des infidèles doivent être considérés comme une charge à laquelle il faut se soumettre jusqu'au jour de la délivrance, ainsi Dieu l'a voulu, mais que les redevances ainsi prélevées sur le vaincu ne réservent, à ce dernier, aucune récompense céleste et, par suite, n'exemptent pas le bon croyant de la *véritable dime* religieuse qui, elle, réconforte les âmes, absout les méchants, et donne aux vertueux l'espoir de mériter avec la bénédiction d'Allah, les joies du Paradis.

Or, en l'absence de représentant d'un Gouvernement issu de l'Islam, dépositaire du pouvoir temporel et ayant la haute main sur le pouvoir spirituel, les véritables intermédiaires de la volonté divine, ses délégués

(1) *Ziara* زيارة visite pieuse ou de respect à une personne d'un rang supérieur, vient du mot *zar* زار visiter un lieu saint pour témoigner du respect. Ce mot est spécialement employé pour indiquer la visite aux personnages religieux ou aux lieux saints. Les pèlerinages religieux, ailleurs qu'à la Mecque, sont des ziara. Mais les ziara, même aux tombeaux, étant toujours accompagnées d'une offrande, le mot ziara est synonyme d'offrande. On reçoit et on fait la ziara, on envoie un serviteur faire des ziara, c'est-à-dire faire des quêtes religieuses (Rinn, *Marabouts et Khouan*, p. 15).

(2) La *Zekate* fut établie en 623 de l'hégire, Coran, chap. IX.

sur la terre, sont les détenteurs de la baraka, ceux qui connaissent la voie qui conduit au salut éternel, les directeurs, en un mot, des confréries religieuses et leurs représentants dans les diverses contrées du monde musulman.

De cette doctrine, habilement propagée, entretenue par les dignitaires des corporations religieuses et devenue, pour la masse, un véritable article de foi, dérive l'obligation, jadis purement morale, aujourd'hui stricte et définitivement établie, de leur payer la dîme ou *sadaqa* (1) qui remplace l'impôt zekate et a'chour.

Payer la sadaqa, c'est acquitter entre les mains de son chef spirituel, moqaddem ou cheikh, la dîme imposée par Allah, recommandée par son Envoyé. Manquer à cette obligation c'est encourir les foudres célestes, être voué sur cette terre aux pires châtiments, et mériter les peines de l'enfer.

Payer la gharama (impôt) c'est, au contraire, donner aux mécréants, aux infidèles, le tribut imposé par le beylik, dont la durée est limitée par les décrets de l'Être Suprême. On s'en acquitte contraint par la loi du plus fort, mais Dieu pardonne à celui qui peut s'y soustraire.

Aussi, progressivement, sans secousse apparente, les confréries ont-elles fini par se créer des ressources déterminées que nous appellerons « *ordinaires* ». Ces ressources devraient constituer le trésor de ces associations, mais leur caisse est confondue avec celle des dignitaires qui s'en sont, naturellement, attribué la libre disposition sous le contrôle du Dieu unique à qui, seul, ils doivent rendre des comptes.

On peut donc, en Algérie, fixer ainsi, d'une manière générale, les ressources ordinaires des confréries religieuses ou, plus exactement, les redevances que leurs dignitaires prélèvent sur leurs adeptes.

1° La sadaqa : il n'y a rien de déterminé dans le montant de cette dîme ; elle est proportionnelle à la fortune du tributaire et, presque toujours, laissée à son appréciation. Tantôt c'est le produit de la vente d'une charge de blé, d'un bœuf, d'un mouton, tantôt c'est une somme lentement amassée et pieusement conservée dans la cassette du khouan.

(1) Le mot *sadaqa* صَدَقة pl. صدقات signifie aumône légale, dîme prélevée sur les biens, dans un but de charité.

Dans le Sud, et plus particulièrement dans le département d'Oran, chez les Oulad Sidi-Cheikh, l'aumône légale est désignée par le mot غفارة (*gh'fara* (*), aumône en vue du pardon) qui, dans cette acception, est synonyme de sadaqa. En Égypte, c'est la *Hidia !*

(*) غفر *s. m. pardon, absolution des péchés. Rémission, offrande obligatoire à un marabout. Redevance envers le chef d'un ordre religieux due par tous les affiliés* خلص الغفر *percevoir le ghefar, cette redevance.*

(Beaussier — Dictionnaire arabe-français, Jourdan, éditeur, au mot غفر.)

Elle s'élève à 10, 20, 30, 40 jusqu'à 100 francs et même au-delà. Mais, en règle générale, c'est la pièce de cinq francs, le « *douro* », que le fellah ou le khammès donnent en signe de leur aveugle soumission et en échange de la bénédiction du moqaddem-quêteur.

Cette taxe divine est payée deux fois par an : à la fin des récoltes d'été et à la fin des labours d'automne.

La moyenne des versements effectués annuellement par chaque adhérent, calculée sur les indications fournies par les tributaires eux-mêmes, s'élève, en chiffres ronds, à 10 francs au minimum, ce qui, d'après le dénombrement des khouan, établi en 1896, produirait un rendement de trois millions de francs (exactement : 2.924.320 francs), réparti entre 24 confréries qui possèdent 347 zaouïa et dont le personnel dirigeant comprend :

55	chioukh ;
2,121	moqaddim ;
1,505	chouach ;
76	oukla ;
36	khoulafa ;
2,000	tolba.

De même que les simples khouan, les dignitaires des diverses catégories paient la *sadaqa* à leurs chefs hiérarchiques.

Ainsi, l'affilié (homme ou femme), la paie à son maître initiateur ; celui-ci en prélève une partie et remet ou envoie la différence à son chef direct qui, à son tour, opère de la même façon et, en dernier lieu, le total des versements effectués, défalcation faite des prélèvements, parvient au cheikh-directeur, détenteur de la baraka, chef suprême au nom duquel, après Dieu et Mohammed, la dîme sacrée est perçue.

2° Viennent ensuite les droits d'initiation ou d'investiture : les néophytes et les adeptes élevés à une fonction supérieure offrent à leurs maîtres spirituels la *sadaqa* destinée à célébrer leur admission ou leur élévation dans la confrérie, mais, en réalité, ces dons vont à la caisse du cheikh suprême qui délivre l'idjeza (licence-diplôme) ou dans celle du moqaddem-initiateur qui confère l'ouerd.

Il est impossible d'évaluer, si ce n'est que très approximativement, l'importance des revenus annuels provenant de cette source. Ils sont en rapport avec le prestige et les résultats de la propagande des membres de la confrérie. De certaines données, on peut, cependant, déduire que les droits d'initiation et d'investiture s'élèvent pour toute l'Algérie à une somme approximative de 1,500,000 francs.

3° La ressource la plus importante est celle qui provient des visites pieuses et intéressées des adeptes à leurs chioukh ou moqaddim, en vue d'obtenir les largesses, le pardon de l'Être Suprême. Les

ziara (1) produisent des sommes considérables qui s'ajoutent à celles provenant des deux premières sources et, ainsi que les autres, se répartissent entre les mêmes personnages religieux.

Pas un adepte, pas un croyant qui ne sollicite l'intercession de son moqaddem pour satisfaire ses ambitions, bénir sa récolte, son bétail, donner la fécondité à sa femme, prolonger les jours d'un vieillard, parent ou ami, obtenir des guérisons merveilleuses, se faire pardonner un méfait, un vol, souvent un crime.

Et, en ces occurrences, il se présente les mains pleines devant l'Être vénéré, le partisan du juste, l'ennemi du mal, l'intermédiaire du Dieu unique, le moqaddem en un mot, qui synthétise toutes les vertus.

Cette offrande pieuse mais intéressée est, elle aussi, proportionnée à la fortune du solliciteur ; il y en a qui vont jusqu'à voler pour qu'elle soit plus luxueuse ! Elle n'est jamais, en tous cas, inférieure à 5 francs et, si on admet qu'elle se répète au moins deux fois par an, c'est 10 francs par khouan, ce qui, pour l'ensemble des adeptes recensés, donne, en chiffres ronds, un capital de trois millions de francs se répartissant entre les divers dignitaires des confréries religieuses.

Cette évaluation, très-approximative et établie d'après des calculs partiels, est certainement au dessous de la réalité.

Telles sont les trois ressources principales qui alimentent la caisse des corporations religieuses. Elles peuvent être considérées, nous le répétons, comme des revenus ordinaires ; mais les dignitaires des confréries jouissent d'autres immunités qui, sans être aussi productives, méritent, néanmoins, d'être mentionnées parce que, facultatives dans la vie ordinaire, elles revêtent un caractère obligatoire lorsqu'il s'agit de personnages religieux. Nous citerons plus spécialement la *touïza* تويزة syn. معاونة corvée de labour, collaboration. On sait qu'au moment des labours ou des récoltes, les indigènes se prêtent un concours mutuel.

Un certain nombre de laboureurs ou de moissonneurs réunissent leurs charrues ou leurs faux et, tous ensemble, en une sorte de tournoi champêtre, ils travaillent une ou deux journées au profit de leurs coreligionnaires. Cet usage de mutualité ancré dans les mœurs, serait très-louable s'il ne donnait lieu à de véritables abus.

Le jour de la touiza n'en est pas moins un jour de liesse véritable : il faut les voir, sous le soleil brûlant ou sous la pluie d'hiver, ces groupes de fellah, prendre, une fois par hasard, le collier du travail.

Tels ces estomacs fatigués que le condiment stimule, il semble, vraiment, que leur paresse habituelle leur fait une loi de s'exciter à la besogne : c'est qu'en effet, ces grands admirateurs de la nature, ces résignés, ne travaillent qu'à leurs heures et, encore, leur faut-il de la

(1) Lorsque la ziara est faite à la suite d'un vœu formé par un indigène, on l'appelle *Neder* ou *Oua'da*, suivant les régions.

mise en scène : ici une musique bruyante adoucit le labeur, là, c'est la voix seule des chanteurs qui s'élève, en des mélopées joyeuses ou plaintives, chants de guerre ou d'amour : alors, l'enthousiasme déborde, des bras nerveux et forts abattent la tâche, et, dans une rage folle, les épis tombent ou les sillons se creusent. Et, le soir, un repas copieux, où les mâchoires s'exercent à qui mieux mieux, dédommage les laboureurs ou les moissonneurs des fatigues de la journée.

Mais, si la touiza doit être considérée comme une œuvre utile lorsqu'elle est faite dans le but de venir en aide à un indigène ou parfois même à un Européen, et si, dans ce cas, elle demeure facultative, elle devient une corvée lorsqu'il s'agit du marabout-sectaire. Les adeptes, en effet, sont moralement tenus d'ensemencer ou de récolter les céréales de leur *patron*. Et, si un jour ne suffit pas, ils y sont employés durant des semaines.

Ils ne s'en plaignent pas, d'ailleurs ; c'est un honneur pour eux, et ils se trouvent largement rémunérés par le *taa'm* plantureux qui leur est servi, et, surtout, par l'espoir que l'acte méritoire qu'ils ont accompli attirera, sur leurs propres récoltes, la bénédictien du ciel. Aussi, est-on parfois surpris de constater qu'un moqaddem quelconque est imposé pour plusieurs charrues de labour, alors qu'il ne possède, en réalité, aucun instrument aratoire, qu'il n'a pas de khammès et que, lui-même, s'abstient de cultiver ses domaines.

Ces obligations étant déterminées, on peut récapituler, ainsi, les recettes ordinaires des confréries religieuses musulmanes implantées en Algérie, savoir :

Produit de la sadaqa.	3.000.000 »
Droits d'investiture et d'initiation.	1.500.000 »
Produit de la ziara.	3.000.000 »
Corvées exceptionnelles, touiza.	Mémoire
TOTAL GÉNÉRAL.	7.500.000 »

chiffre bien au-dessous de la réalité et, cependant, énorme, si l'on tient compte de ce fait, que le rendement des impôts arabes n'a été, en 1895, que de 16,187,092 fr. 90.

C'est ici qu'apparaît, dans toute sa puissance, ce gouvernement occulte, cet État dans l'État, levant des impôts sans contrôle et, des quatre coins de l'Algérie, enchaînant, par des liens indissolubles, des milliers de tributaires, véritables esclaves qu'un serment solennel et indissoluble, maintient sous ce régime d'exploitation et de fanatisme !

Et, en vérité, ces versements périodiques, ces corvées, imposées au nom de Dieu et acceptées avec reconnaissance, ne sont pas les seules exigences des chioukh et moqaddim : les biens de leurs adeptes sont leur propriété, leurs chevaux sont leurs montures, et leurs huttes,

impénétrables pour le reste du genre humain, sont accessibles à ces parasites vénérés. Leurs moindres caprices sont satisfaits ; leurs demandes sont des ordres ponctuellement exécutés, et Dieu sait si elles sont nombreuses et fréquentes.

Parmi les injonctions faites sous forme de requêtes, que les circonstances ont placées sous nos yeux, nous en relèverons une dont la naïveté fera ressortir avec quelle aisance, quelle désinvolture, les moqaddim ou autres chefs spirituels, s'adressent à leurs adeptes pour satisfaire la fantaisie la plus futile. Du Maroc, en 1894, l'un de ces chefs écrivait à un moqaddem, que nous pourrions nommer :

« Il faut m'envoyer une caisse de bougies de première qualité, par » l'entremise de votre ami Sidi A'bdallah-el-Fellous-el-Ouazzani ».

Et, plus loin :

« Ensuite, *je vous ordonne* de me procurer un rossignol et de me le » faire parvenir, car j'en ai besoin ».

On le voit, les distances ne sont pas, pour eux, un obstacle ; un affilié voyagera des mois, fera des milliers de kilomètres pour obéir à une injonction de cette nature, offrir la ziara ou s'acquitter de la sadaqa obligatoire.

Mais il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer la nature et la valeur des dons volontaires ou ordonnés. Car il y a, dans chaque confrérie, des divergences provenant soit de l'esprit des personnalités dirigeantes, soit des circonstances politiques et, parfois même, atmosphériques. Si on réclame, en effet, des bougies, de l'huile, des fruits aux khouan des régions telliennes ; de la laine, des burnous de diverses catégories à ceux des Hauts-Plateaux, on exigera des affiliés du Sud ou de l'Extrême-Sud des dattes, des gazelles et autres produits spéciaux du Sahara.

On ne peut donc déterminer ces revenus, que nous qualifierons de « recettes accidentelles », et, pour donner une appréciation exacte « sur les charges extra-légales que l'ignorance, la routine et la superstition imposent à des malheureux qui n'osent ni ne veulent s'affranchir » (1), il faut s'en tenir aux évaluations précédentes, basées sur des principes définitivement établis dans toutes les confréries et volontairement acceptés par leurs affiliés (2).

(1) Rinn, *Marabouts et Khouan*, p. 361.

(2) Quelques corporations locales perçoivent des droits seigneuriaux et, pour en faciliter la rentrée, elles dressent des espèces de matrices cadastrales, où les mutations des meubles et immeubles de leurs serviteurs religieux sont admirablement consignées.

Nous citerons, à titre documentaire, les servitudes religieuses payées par les adeptes des cheikhïa, que nos officiers qualifient de « ghefara des Oulad-Sidi-Cheikh ».

« Elles sont du 1/4 des jeunes chameaux nés dans l'année, pour certaines tribus » algériennes, et de 200 moutons, 12 burnous et d'autres denrées, d'une valeur appro- » ximative de 1.500 francs, pour les Chaamba Berazga.

» Elles doivent être ainsi réparties : à Si Ed-Din et Si Kaddour ben Hamza,

Quelle qu'elle soit, d'ailleurs, la taxe perçue en nature est devenue régulière, lourde, accablante pour les tributaires qui se débattent dans les convulsions d'une misère toujours grandissante.

Autrefois, le moqaddem revêtait le manteau de la pauvreté : c'était son signe caractéristique. Aujourd'hui, c'est un personnage politique, vêtu des plus riches atours ; sous la khirqa légendaire, apparaît le fin burnous du Djerid, costume du riche et du puissant.

Le chapelet qui orne sa poitrine est une œuvre d'art, agrémentée de corail et de pierres précieuses, et, à travers la *sederia*, jadis inusitée, se dissimule mal la chaîne de montre en or massif. Sa monture est parée des plus beaux harnachements, sa mule porte la *seridja* luxueuse, aux couleurs voyantes, et, de loin, les croyants la reconnaissent à sa fière allure.

Ce n'est plus l'homme pieux parcourant les tribus pour soulager le faible ou encourager l'opprimé, le missionnaire à la recherche de nouveaux prosélytes; c'est le seigneur féodal visitant ses vassaux; c'est le collecteur d'impôts faisant son inspection annuelle, se livrant au dénombrement des bestiaux de ses khouan, se rendant compte du produit de leurs récoltes, taxant pour l'année à venir, « *touchant le montant des cotes de l'exercice écoulé* ».

Son bâton pastoral, pieux symbole, est devenu la lourde massue qui s'abat sur le dos du pauvre diable, un moment réfractaire au paiement de la dîme ou ne pouvant tenir ses engagements.

La djebira, d'où ne sortaient que des feuillets du Coran, des talismans salutaires, est devenue la tire-lire à double-fond où s'entassent, pêle-mêle, le louis de l'adepte aisé, le douro du fellah ou du khammès et jusqu'à la pièce de cinquante centimes de la femme-sœur ou du jeune adepte.

Ce n'est plus le représentant de Dieu sur la terre, c'est le délégué d'une sorte de gouvernement constitué. Il ne visite plus ses khouan (ses frères), mais ses administrés, s'inquiète de leur situation, s'immisce dans leurs affaires privées, tranche les différends, réconcilie les adversaires, punit les récalcitrants, inflige des condamnations disciplinaires aux tièdes, récompense les fervents, au nom de son Maître suprême, du Dieu tantôt vengeur, tantôt clément.

A l'entendre, les calamités sont dues à la présence du *kafer* (infidèle),

» 103 moutons ; aux Oulad-Si-El-Hadj-Bou-Hafs. 30 chameaux ; aux Oulad-Sidi-El-» Hadj-Ed-Din, 100 moutons; aux Ouabad (Abid) de Sidi-Cheikh, 12 burnous.

» Enfin, des burnous, des cotonnades, du sucre, du café et d'autres denrées, d'une » valeur approximative de 1,500 francs, sont envoyés, annuellement, à Bou-A'mama ». (Extrait du rapport de M. le colonel Didier, commandant supérieur du cercle de Ghardaïa) (*).

(*) M. Rinn, dans *Marabouts et Khouan*, a donné la nomenclature de ce que les Oulad-Sidi-Cheikh étaient, jadis, en droit d'exiger de leurs serviteurs religieux. Ce document n'offrant plus qu'un intérêt rétrospectif, nous n'avons pas cru devoir le reproduire.

les accidents à la tiédeur des fidèles, les malheurs survenus aux croyants à leur manque d'abnégation.

Du diplôme sacré qu'il détient de son cheikh, il délivre des extraits, appose un cachet qu'il a fait faire en son nom malgré les règlements de son ordre, et, progressivement, les adeptes investis par lui le reconnaissent comme cheikh suprême; il confère l'ouerd, institue des moqaddim secondaires, des chouach et des roqab.

A la mort du directeur spirituel de l'ordre, il s'intitule, lui-même, cheikh, et s'affranchit *matériellement* de la tutelle qui pesait si lourdement sur ses épaules désormais soulagées.

Les bénéfices que lui procurent son titre et sa réputation sont sa propriété exclusive, et si, par intervalle, il daigne, à son tour, offrir à la zaouïa-mère une ziara en rapport avec son rang et sa fortune, ainsi amassée, c'est en souvenir du cheikh qui l'a investi, du fondateur de l'ordre assis à côté du trône souverain, et qui peut, à tous moments, attirer sur sa tête les rigueurs divines.

N'est-ce pas le cas de dire avec le poëte : « Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé? »

Comment la baraka divine est-elle devenue le facteur du seul intérêt terrestre, mû uniquement par l'égoïsme profond, étouffant toute moralité?

C'est évidemment à l'état d'âme du musulman, mais c'est aussi à notre indolence et à notre insouciance vis-à-vis des choses de la religion de Mohammed et de ses superfétations, qu'il faut attribuer cette dangereuse évolution spirituelle et temporelle que nous venons d'essayer de décrire et sur laquelle nous aurons à revenir pour en tirer les conséquences qu'elle comporte.....

Le santon pieux et austère a vécu, l'honnête moqaddem est devenu un mythe; son successeur n'est plus qu'un vulgaire percepteur qui vendrait jusqu'à la place où le croyant s'assied si celui-ci n'avait la précaution de demander son siège à la terre elle-même.

Foncièrement perverti, ce collecteur de la dîme religieuse dépouille lentement, mais systématiquement, ses ouailles, au nom de cette parcelle de flamme divine dont il est l'indigne dépositaire; insoumis, il s'émancipe, reconnaît à peine l'autorité de son cheikh et, brisant le dernier anneau de sa chaîne spirituelle, méconnaissant toute suprématie, il crée une chapelle dans l'église.

Cet état d'esprit, conséquence de l'âpreté au gain, est une des causes primordiales de la désagrégation que nous constatons dans les confréries, désagrégation qui s'accentue au fur et à mesure de la disparition des grands chefs religieux et des besoins nouveaux des populations indigènes.

C'est ainsi que se sont constituées, au sein des confréries primitives, des rameaux ayant à leur tête des chioukh qui, tout en suivant les mêmes rites, tout en s'inspirant des mêmes doctrines n'ont, au point de vue matériel, aucun lien entre eux et finissent même

par se faire une guerre sourde provoquée par les appétits féroces et entretenue par un besoin de lucre toujours inassouvi.

Nombreuses sont les confréries ainsi disloquées. Les Rahmanïa comptent plus de vingt-cinq branches, plus ou moins importantes : les affiliés du cheikh *Mohammed ben Belkacem* de Bou-Saa'da (même confrérie), ne reconnaissent pas la suprématie du cheikh *A'li ben A'tsman* de Tolga ; ceux initiés par *Hamlaoui* de Châteaudun-du-Rhumel, refusent la ziara au cheikh *Belkacem-Boudjelil* d'Akbou et la branche tunisienne de Nefta, pourtant très-liée avec celle de Tolga, conserve son indépendance. *Bachtarzi* de Constantine prétend avoir la direction de l'ordre, et, à quelques centaines de kilomètres, les adeptes de *Ben Talaha* de Jemmapes, d'*Amara-bou-Diar* du Nador, de *Mahdjoub* de Gabel-Hanada, d'*A'bdessemed* d'A'ïn-Touta, forment autant de chapelles indépendantes.

Les Derqaoua sont divisés en plus de huit rameaux ; les Qadrïa en six, répartis dans nos trois provinces ; les directeurs des deux grandes zaouïa des Tidjanïa perçoivent, chacun à son profit, des redevances ; les Chadelïa n'ont aucune cohésion, et presque toutes les autres corporations suivent l'impulsion donnée par les circonstances, et le développement des appétits. Chacun en sa sphère : le cheikh dans son sanctuaire, le moqaddem dans sa zaouïa, le chaouch, le *raqeb*, un peu partout, vivent du labeur du malheureux khouan, du naïf ou de l'ignorant. Le dévot ne sollicite plus son admission dans l'ordre : on le presse, on l'oblige au nom d'Allah et, apathique, sans force et sans vigueur, il se laisse entraîner dans ce mouvement rétrograde qui conduit lá moitié de la population indigène à vivre au détriment de l'autre.

Quelques descendants des grandes familles aristocratiques recherchent le moqqademat avec l'espoir de reprendre, sur leurs anciens sujets, une influence perdue ; d'autres se font initier pour obtenir l'appui de la masse et, par leur propre prestige, donner un nouvel éclat à la confrérie de leur choix. Enfin, le commun suit le mouvement : d'une extrémité à l'autre de l'Algérie, c'est une chasse frénétique aux situations lucratives qu'offrent les confréries religieuses. On voit des enfants admis comme adeptes, de vieux militaires se faire les domestiques de personnages religieux, dans l'espoir de gagner la djenna perdue au service de l'Infidèle, disent-ils, mais, au fond, uniquement pour vivre de cette vie indolente et se procurer, dans un doux far-niente, pour lequel ils semblent avoir été créés, le pain de chaque jour, en servant, fidèles esclaves, les représentants de Dieu.

Et puis, les congrégations religieuses représentent, nous l'avons dit, l'église musulmane libre de toute attache officielle ; s'y embrigader, c'est jouir de cette indépendance si recherchée par nos montagnards kabyles ou autres, c'est augmenter les forces des véritables croyants et, à l'heure fixée par Dieu, pouvoir contribuer, peut-être, à chasser

l'oppresseur du pays de l'Islam. Que la dîme ruine leurs semblables, que le chef qu'ils se sont librement donné les batte et les spolie, que leur importe? Ils sont ses serviteurs, ses esclaves, sa chose, travaillent pour lui, vivent pour mériter sa clémence et son pardon. Ce qu'ils donnent au moqaddem, c'est Dieu qui le reçoit, et, dans l'autre vie, ce qu'ils auront donné leur sera rendu au centuple.

Cependant, quelques-uns lèvent la tête (1) ; la faim qui les torture les fait sortir de leur apathie ; ils crient au sacrilège, rappellent les paroles saintes des aïeux ou celles des chefs spirituels des indignes parasites qui les rongent, mais, comme pour démentir et étouffer leur voix téméraire, un mot d'ordre semble sortir des entrailles de la terre où reposent des restes sanctifiés.....

A leurs plaintes, on répond par de nouvelles sommations ; à leurs injures, on oppose la volonté divine, parfois débonnaire, juste, miséricordieuse, mais parfois aussi, inclémente, cruelle, tyrannique.

Parmi ces hommes, un moment révoltés, nous en avons vu disparaître dans le plus profond mystère..... Nouveaux Ismaéliens, les affidés, pillent, volent, incendient les récoltes, brûlent les gourbis des *révoltés*, les tuent sur un simple mot d'ordre du maître. Et le silence se fait autour de ces exécutions, car la mort ou l'exil guettent quiconque oserait élever la voix !.....

(1) Nous avons sous les yeux de nombreuses plaintes dont l'une, toute récente, mérite une mention spéciale. Elle est formulée par un musulman instruit et profondément religieux, contre un khouan exalté qui l'avait pris à partie à propos de la phrase suivante citée en marge d'un livre traitant des chorfa :

« Le chérif véritablement honorable est celui qui craint Dieu et s'adonne aux œuvres de piété, tandis que le chérif libertin, comme celui qui commet des meurtres ou des vols, n'est digne d'aucune considération ; toutes les religions sont unanimes à réprouver de semblables crimes ».

A la lecture de ces lignes, le khouan entra en fureur et se prit, dans une pièce de vers, à lancer toutes les foudres du ciel contre l'imprudent personnage assez osé pour traiter ainsi les chorfa. Voici des extraits de cette poésie qui respire partout l'injure et la menace, en même temps qu'elle peint l'esprit du sectaire :

« Que s'ils (les chorfa) font du mal, pardonnez-leur ; *s'ils tyrannisent*, pardonnez-
» leur. Venez-leur en aide quand ils le demandent ; *qu'on sache bien que leurs péchés,*
» *même les plus grands,* étaient pardonnés d'avance dans la préexistence.
» Est-ce que le feu de l'enfer pourrait atteindre une personne dans laquelle se
» trouvent la chair et le sang du Prophète ?..... »

Et notre khouan, qui se qualifie d'esclave et de *petit chien* de la zaouïa d'El-Hamel, ajoute : « Mon adversaire s'est montré un démon, ennemi de Dieu, de l'Élu des musulmans..... ; lorsqu'il passe dans leurs rangs, son odeur est plus désagréable que celle de l'oignon..... ; il a déchiré auprès de nous l'honneur de l'Élu, etc., etc. » (nous passons les épithètes les plus blessantes).

Une telle attitude n'était pas sans provoquer le trouble : dans la ville où le khouan répandait sa poésie, des partis se formaient pour ou contre les adversaires en cause, et l'autorité dut intervenir pour calmer les esprits. Ils n'est pas nécessaire d'insister sur les traitements humiliants auxquels s'exposent les rares esprits assez indépendants pour essayer d'endiguer le courant de fanatisme qui, coulant à pleins bords, emporte, comme un fétu, les protestations, pour ne rendre, en échange, que l'insulte grossière et la menace.

Tout cela malgré nos lois impuissantes et nos règlements toujours inefficaces parce que, en pareils cas, les preuves manquent toujours.

Mais si pressuré que soit l'indigène, ces contributions forcées ne suffisent pas à remplir les bourses des milliers de moqaddim-quêteurs; aussi, certains d'entre eux, pour y suppléer, ont-ils recours à des subterfuges que leurs coreligionnaires jugent sévèrement, mais pardonnent toujours.

Par mode, par instinct, ou séduits par de fallacieuses promesses, les gens les plus éclairés sont parfois victimes du charlatanisme éhonté des moqaddim dont, par une aberration inexplicable, ils vont solliciter l'appui, implorer les conseils.

Témoin l'aventure arrivée à un de nos chefs indigènes des plus distingués, connaissant nos mœurs et parlant notre langue, élevé, d'ailleurs, dans une de nos meilleures institutions scolaires mais ayant conservé, malgré tout, ce fond de superstition qui sommeille au fond de l'âme musulmane.

Quand il cause de la vie arabe, il plaisante volontiers le derouich vulgaire, prononce avec dérision le mot marabout, mais le moqaddem lui inspire un sentiment de respect mêlé de crainte; il a pour son caractère sacré, tous les égards et, dans ses lumières, une confiance absolue.

A plusieurs reprises, il avait manifesté le désir de pénétrer les mystères d'une confrérie religieuse que les vertus de son fondateur et celles des héritiers de la baraka ont rendu populaire.

Mais il fallait débuter, s'affilier comme le plus vulgaire khammès et, vraiment, il ne pouvait se résoudre, lui, agent du *maghzen*, à recevoir l'ouerd du moqaddem couvert de haillons qui habitait à quelques kilomètres de sa résidence.

Il avait une autre ambition, celle-là plus humaine : il aurait voulu occuper des fonctions plus élevées que celles qu'il exerçait, troquer son burnous noir contre le burnous rouge, être caïd, agha, bach-agha. Mais que tenter pour obtenir une pareille distinction ?..... ses titres étaient ordinaires et le moqaddem pouilleux, certainement en possession de quelque secret divin, de quelque talisman protecteur, ne voulait consentir, à aucun prix, à lui révéler la puissance mystérieuse capable de fléchir, à son profit, le *beylik* sourd à ses constantes sollicitations.

Telles étaient ses préoccupations lorsqu'un jour, le moqaddem le fit mander par son naqib. « Mon fils, lui dit-il, le cheikh des chioukh, » le saint par excellence, le pôle étincelant, le détenteur fidèle de la » baraka arrive ce soir.

» Mes khouan sont prévenus par mes chouach et roqab. Nous » viendrons ici, demain, recevoir la bénédiction divine. Viens aussi ! » j'intercèderai en ta faveur et, si Dieu le veut, mon illustre maître » te révèlera la voie réelle qui t'élèvera aux plus hautes destinées ».

Le lendemain, notre ambitieux prenait, dans sa djebira, les quelques douros qu'il avait économisés à force de privations, allait chez le juif

voisin emprunter une somme équivalente, et, vêtu de ses habits de fête, monté sur un beau cheval alezan, il se dirigeait vers la modeste zaouïa, le cœur palpitant d'espoir.

Il n'ignorait pas qu'il fallait se présenter les mains pleines, offrir... à Dieu une somme en rapport avec le service attendu et, étant donnée, d'ailleurs, sa situation officielle, son amour propre lui commandait de rémunérer largement la bénédiction mystérieuse qu'il attendait depuis de si longues années.

Le vieux moqaddem le reçut avec égards, le présenta au cheikh assis dans le petit sanctuaire où il conférait l'ouerd aux nombreux indigènes qui s'étaient présentés, les uns, avec la besace remplie de présents, les autres, avec le simple douro dans la chechia. Mais pour lui, il fallait autre chose que la vulgaire bénédiction ou la cérémonie banale de l'initiation, il fallait une prière spéciale capable de lui ouvrir toutes les portes de l' « Infidèle »... et de faire descendre sur ses épaules le burnous rouge, objet de ses ardentes convoitises.

On la lui donna, en effet, cette formule tant désirée; il la répéta sans cesse durant de longs mois, mais ses nouvelles et pressantes sollicitations n'en restaient pas moins infructueuses. Cependant, le juif usurier réclamait son argent et lui, traqué, poursuivi par ses créanciers, honteux de son échec, ne comprenait rien à cette série de déceptions que la formule sacrée était impuissante à conjurer.

Il retourna chez le moqaddem, se plaignit amèrement, mais le cheikh était parti et son humble subordonné n'avait pas le pouvoir de chasser le djin malfaisant qui, sans doute, était la cause de l'inefficacité de la formule salutaire.

Alors, les doutes qui étreignaient le mghazni se confirmèrent; le moqaddem ne fut plus à ses yeux qu'un vulgaire imposteur et son chef spirituel, le cheikh des chioukh, le directeur d'une bande d'exploiteurs de la crédulité publique.

Il en appela à nos tribunaux, obtint une condamnation exemplaire qui demeura sans sanction, le prudent homme de Dieu s'étant réfugié à l'étranger, où il continue, sans doute, à faire de nouvelles victimes.

Si bien que le malheureux quémandeur est aujourd'hui démoralisé, déconsidéré vis-à-vis de ses coreligionnaires qui le traitent de *mtorni* (renégat), d'apostat, de mécréant, de blasphémateur, etc. Ne s'est-il pas permis d'obliger le moqaddem à aller souiller la baraka devant les tribunaux de l'Infidèle. Personne ne lui pardonnera cet acte de quasi apostasie.

Combien sont nombreuses les victimes de ce genre ! Toutes se plaignent, mais rares sont celles qui osent protester ouvertement. Nous pourrions multiplier les exemples, rappeler, entre autres, l'aventure arrivée à ce fervent du Babor qui obligea ses deux jeunes filles à partager la couche d'un derouich réfugié dans une grotte d'où il ne sortait que pour se livrer à des actes extravagants. On devine ce qu'il en advint : un beau jour, le trop fervent croyant trouva sa descendance augmentée de

deux enfants, fruits du commerce de ses filles avec l'homme de Dieu. Il n'eut d'autre ressource que de traduire le derouich devant nos tribunaux, qui le condamnèrent à quelques mois de prison. Mais à quoi bon insister; tous ceux qui ont vécu au milieu des indigènes savent combien ces cas sont fréquents.

De pareils faits diminuent, sans doute, la confiance aveugle du khouan à l'égard de son maître, car l'ignorance, le fanatisme et l'abnégation qui le caractérisent n'obstruent pas son intellect au point de l'empêcher de s'apercevoir qu'il est victime de sa crédulité. Aussi, malgré les promesses, malgré les menaces dont il est l'objet, malgré les malheurs qui le frappent, il est certain que la lumière se fait dans son esprit. Malheureusement, un autre sentiment le domine : là où il ne voyait, il y a quelques années, que des hommes préoccupés de l'éducation des âmes, et de la sauvegarde des intérêts de sa religion, il voit, aujourd'hui, des chefs futurs qui, le moment venu, le conduiront au combat et qui, par la prière et l'épée, le guideront vers la réalisation du rêve chimérique qu'il caresse avec ferveur : chasser l'Infidèle des terres de l'Islam, et reconquérir, à jamais, le bien-être qu'il croit avoir perdu.

En attendant, ses ressources diminuent dans des proportions désespérantes et son attente sans fin développe ses instincts apathiques. Dominé par l'idée messianique, il songe au Sauveur divin qui, de loin, veille à sa destinée et qui, à l'époque fixée, viendra jeter à la mer, l'oppresseur...

Si les nécessités de l'existence obligent le fellah à travailler encore, les revenus de ses labeurs sont partagés avec ce personnel des confréries, tous les jours plus nombreux et plus rapace.

Sur l'ensemble des richesses mobilières et immobilières du travailleur indigène, vivent plus de 55 chiouch, 2,120 moqaddim, 76 oukla, 2,000 tolba, 1,506 chouach, au total près de six mille agents de toutes catégories sans compter les membres de leurs familles.

Certes, les principaux personnages rendent, en aumônes, partie des dons qu'ils reçoivent. Leurs zaouïa sont toujours ouvertes aux voyageurs, aux étrangers, aux infirmes, au meçaquin. Agir autrement serait se déconsidérer et perdre la confiance de la masse crédule. La zaouïa n'aurait plus ce caractère de sanctuaire divin que nous lui connaissons et, de toutes parts, on crierait à l'infamie, au sacrilège ! Mais le nombre des zaouïa, petites et grandes, s'élève au chiffre peu élevé de 347, tandis que les moqaddim et autres dignitaires sont légion.

La plupart d'entre eux souffrent de la pénurie générale de ressources, partagent la misère du commun et, s'ils multiplient leurs démarches, s'ils font preuve d'un zèle intempestif pour se procurer la sadaqa, la ziara ou autres redevances, c'est uniquement pour satisfaire leurs besoins, leurs goûts ou leur ambition.

∴

Ici, nous entendons les objections : elles sont logiques et méritent une réponse. En quoi l'État peut-il intervenir en pareille occurence? Peut-on empêcher les simples et les naïfs de donner une partie de leurs biens à leurs coreligionnaires? Serait-il moral d'entraver leur liberté de conscience, de martyriser leur âme pour sauver leur corps? Et, sérieusement, comment songer à interdire à nos indigènes musulmans de contracter des engagements indissolubles envers des gens qui captivent leur volonté? Doit-on sévir contre ces personnages religieux qui, perçoivent l'obole du dévot?

Évidemment, le pouvoir temporel ne peut en effet exercer son droit souverain tant qu'il n'y a pas *pression caractérisée*, tant que les agissements de certaines personnalités ne portent pas atteinte à cette liberté individuelle dont l'humanité est si jalouse ; tant que le khouan, en un mot, ne se plaint pas, lui-même, de l'exploitation dont il est l'objet, l'intrusion gouvernementale, dans le domaine spirituel, serait prise pour de la persécution et aboutirait à des résultats négatifs.

Cependant l'action des agents des confréries religieuses est aujourd'hui manifeste. Non seulement ils pressurent leurs adeptes mais ils s'opposent, systématiquement, à tout progrès, à toute innovation.

De là, stagnation de la richesse publique et, comme conséquence inéluctable, appauvrissement de la population indigène et diminution inquiétante dans le rendement des impôts.

L'État n'a pas à s'inquiéter si la fortune publique se déplace, objectera l'économiste : qu'elle soit détenue par le simple khouan ou par le moqaddem, elle existe, et le fisc pourra toujours exercer ses droits. Que les terrains soient ensemencés au profit du directeur de la zaouïa ou à celui du fellah, la taxe demeure invariable et la cote générale n'en sera pas moins élevée.

Oui, si les dons et redevances exigés par les personnages des confréries religieuses avaient un caractère personnel et restaient dans le pays. Malheureusement l'Islam n'a pas de frontières, et le domaine géographique des confréries religieuses est, lui aussi, privé de bornes. Le monde musulman est *Un*, et partout où se trouve un disciple de Mohammed, le moqaddem compte presque toujours un adepte.

Aussi une partie de la fortune mobilière de nos sujets musulmans va-t-elle alimenter les zaouïa des pays étrangers où résident nos ennemis, ceux qui détiennent, dans leurs mains puissantes, les forces vives de cette population fanatique disséminée dans les pays où brille le croissant.

Toujours en prenant pour base la sadaqa annuelle, ou redevance obligatoire de dix francs au minimum, le total des sommes adressées par les khouan algériens à leurs chefs hiérarchiques, à l'étranger, atteint le chiffre énorme de 702,180 francs.

Nous en indiquons la répartition dans l'état ci-après :

NOMS DES CONFRÉRIES RELIGIEUSES et INDICATION DES ZAOUÏA PRINCIPALES qui centralisent LA SADAQA DES ADEPTES ALGÉRIENS	NOMBRE D'ADEPTES ALGÉRIENS d'après le DÉNOMBREMENT DE 1896	REDEVANCE annuelle AU MINIMUM	ÉVALUATION EN ARGENT des redevances payées en une année aux CHIOUKH ET MOQADDIM en résidence A L'ÉTRANGER
KERZAZÏA			
Zaouïa de Kerzaz (Maroc); cheikh Ahmed ben Kebir	2.014	10 »	20.140 »
MADANÏA			
Zaouïa de Sfax (Tunisie), de Mezrata (Tripolitaine); cheikh Dhafer, de Constantinople, et ses moqaddim	1.699	10 »	16.990 »
ZIANÏA			
Zaouïa de Khenatza (Maroc); cheikh Si Mohammed ben A'bdallah	3.159	10 »	31.590 »
AÏSSAOUA			
Zaouïa de Meknès (Maroc); cheikh El-Hadj Abdelkebir et ses moqaddim	3.583	10 »	35.830 »
TAÏBÏA			
Zaouïa d'Ouazzan (Maroc)	22.148	10 »	221.480 »
SENOUSSIA			
Zaouïa de Djaghboub (Tripolitaine) et de Koufra	949	10 »	9.490 »
BOUA'LÏA			
Zaouïa de Nefta, Tozeur (Tunisie)	364	10 »	3.640 »
SELLAMÏA OU SOULAMÏA			
Zaouïa de Tunis	91	10 »	910 »
RAHMANÏA			
Branche de Nefta, zaouïa de Nefta (Tunisie)	13.949	10 »	139.940 »
DERQAOUA			
Zaouïa de Bou-Berih et des Beni-Khaled (Beni-Senassen, Maroc)	9.567	10 »	95.670 »
QADRÏA			
Zaouïa du Kef, Nefta, Tozeur (Tunisie)	11.304	10 »	113.040 »
Cheikh Si-Mohammed-el-Mortada, en résidence à Beyrouth	1.446	10 »	14.460 »
		TOTAL	702.180 »

Dans les évaluations approximatives qui précèdent, nous avons omis, à dessein, les ziara que les fidèles ne manquent pas de faire parvenir clandestinement. Nous avons voulu nous en tenir à la sadaqa proprement dite, car aucun affilié, riche ou pauvre, ne songe à s'y soustraire.

Il convient, cependant, de tenir compte des prélèvements qu'opèrent les personnages religieux étrangers qui parcourent notre territoire.

De tous temps, l'Algérie a été sillonnée par des missionnaires-quêteurs qui, véritables malfaiteurs politiques, se dissimulent à travers l'immensité des tribus et échappent, le plus souvent, à nos investigations.

Il en vient de l'Inde, de la Mecque, de Baghdad, de l'Égypte, de la Tripolitaine, de Djaghboub, du Soudan, du Sénégal et du Maroc, de la Turquie d'Asie et de Constantinople. Tous se présentent en émissaires des chioukh des zaouïa-mères, font appel à la foi ardente des croyants, sollicitent et reçoivent des ziara.

Durant l'année 1895, pour ne citer que cette période, les autorités ont mis la main sur plusieurs de ces voyageurs clandestins qui, tous, étaient porteurs de sommes plus ou moins considérables, amassées pendant leur séjour dans les localités traversées. C'était un émissaire des Senoussïa qui, après avoir parcouru le Sud de l'Algérie, s'était rendu au Maroc, chez Bou-A'mama, et n'avait été surpris qu'au moment où il regagnait son pays d'origine ; c'était un nègre du Soudan, arrêté dans l'arrondissement de Philippeville ; c'étaient Sidi ben A'li, des A'ïssaoua de Meknès, se faisant passer pour inspecteur des zaouïa de son ordre ; Sidi-El-Hadj ben Mohammed ben A'ïssa, appartenant à la même confrérie ; Si-Mohammed ben Menchaoui-Djilali, venant de Baghdad et quêtant au nom de l'oukil de la zaouïa-mère de l'ordre des Qadrïa ; Sidi-El-Hadj ben Derouich, de La Mecque ; un moqaddem du cheikh Dhafer, de Constantinople, et des centaines d'autres dont l'énumération serait, ici, longue et fastidieuse.

L'Administration algérienne, soucieuse des intérêts des populations indigènes, s'est toujours émue d'une pareille situation. Elle a interdit, d'une manière générale, la perception des ziara et autres redevances religieuses. Elle a poursuivi, et poursuit sans faiblesse, les émissaires étrangers qui, au mépris des règlements en vigueur dans la colonie, foulent notre territoire sans autorisation préalable et se livrent à leur propagande intéressée. La plupart de ces moqqadim-quêteurs ont été considérés comme des vagabonds et, toutes les fois que les circonstances l'ont permis, on leur a appliqué nos lois de droit commun.

Ces mesures préventives peuvent être efficaces dans des cas isolés et d'un ordre purement politique, mais elles demeurent sans portée sérieuse, lettre morte, lorsqu'il s'agit d'empêcher, ou tout au moins d'atténuer, les conséquences des pérégrinations intéressées des missionnaires musulmans étrangers le plus souvent insaisissables.

Il faudrait jalonner de sentinelles nos frontières algériennes, mettre l'immense territoire soumis à notre surveillance en état de siège, pour empêcher les personnages religieux de pénétrer dans nos tribus. Il faudrait séquestrer nos sujets musulmans, depuis l'enfant jusqu'au vieillard, pour les empêcher d'obéir à leurs sentiments intimes. Et malgré ces mesures draconiennes, d'un autre âge, et applicables seulement dans des conditions désespérées, mesures que personne n'a jamais songé ni ne peut songer à employer en matière de religion, sous quelque forme qu'elle se manifeste, on n'obtiendrait jamais du khouan qu'il ne mît sa conscience en règle avec ce qu'il considère comme le plus strict de ses devoirs, c'est-à-dire qu'il ne répondît à la voix secrète qui lui commande de payer la sadaqa pour mériter les faveurs divines.

Faut-il appuyer d'exemples frappants cette vérité, évidente par elle-même, pour tous ceux qui ont vécu au contact des indigènes. Depuis que l'Administration algérienne a essayé d'atténuer les conséquences matérielles et morales des tournées périodiques des émissaires musulmans d'origine étrangère, en leur interdisant l'accès de notre territoire, nos indigènes emploient les moyens les plus détournés pour faire parvenir leur obole à leurs supérieurs spirituels. Tantôt ce sont des commerçants, des pèlerins, voir même des négociants israélites qui leur servent d'intermédiaires, tantôt ce sont des envoyés qui partent clandestinement de nos tribus, franchissent nos frontières sous la protection de leurs coreligionnaires, et vont remettre à leurs maîtres spirituels les cotisations des khouan de telle ou telle contrée.

Au surplus, ils utilisent le service de la poste dont ils ont appris à connaître le fonctionnement et les garanties. C'est le moyen rationnel dont les montagnards, dans leur méfiante naïveté, ne songent pas encore à se servir, mais que le moqaddem intelligent emploie régulièrement, sûr qu'il est d'échapper ainsi aux rigueurs de nos règlements.

Ainsi, pour ne citer que celui-là, le cheikh des Qadrïa, Si Mohammed-el-Mortada, cousin germain de l'émir A'bd-el-Kader et héritier de la baraka de son oncle Mahieddin, réfugié à Beyrouth depuis une vingtaine d'années y a reçu, en 1895, une somme de 1,440 francs en mandats postaux.

Ces mandats lui ont été adressés par quatre de ses principaux moqaddim parmi lesquels un ancien caïd et un cadi, c'est-à-dire, tous deux, gens éclairés, au courant de nos mœurs, connaissant notre civilisation et nos règlements. Et pourtant, la constatation est flagrante ; soit dans un but politique, soit par intérêt, ils sont, volontairement, les esclaves collecteurs de leur supérieur spirituel qui, à travers les mers, exerce encore sur eux, ce pouvoir mystérieux que nous connaissons aux personnages religieux de sa catégorie.

« N'essayez pas d'interdire la ziara, « nous disait un jour un vieil » Arabe dévot », vous n'y parviendriez pas. Si vous fermez les portes, » les croyants sortiront par les fenêtres, et si vous clôturez herméti-

» quement le domaine que Dieu a placé sous votre domination, les
» douros s'empileront dans la *setla* (cruche) enfouie dans la profondeur
» de la terre, pour être remis aux destinataires le jour de la délivrance.»

Nous sommes de l'avis de ce vieillard sceptique : il serait puéril d'espérer empêcher le khouan de manifester les sentiments de son âme, et nous nous illusionnerions si nous avions la prétention de remédier au mal par des mesures de police aussi vigilantes qu'elles puissent être. Les mesures prohibitives absolues ne sont propres qu'à accroître la puissance de certains personnages au caractère occulte, surtout lorsque ces personnages ont la confiance de la foule.

Elles ne peuvent qu'entretenir le feu qui couve sous la cendre, donner à ces individualités l'auréole de la persécution et, par cela même, leur assurer une prépondérance dangereuse pour la paix et la sécurité de la Colonie.

C'est en agissant directement sur l'esprit des indigènes, c'est en allant au-devant de leurs aspirations que nous parviendrons à modifier leurs vues rétrogrades, à guérir la plaie qui les ronge et, peut-être, à les élever, dans la civilisation, au rang auquel, malgré leur déchéance morale, il leur est encore permis d'aspirer !. . . (1).

(1) Voir nos conclusions générales.

CHAPITRE VI

ROLE POLITIQUE DES CONFRÉRIES RELIGIEUSES

Aperçu général sur leur action politique aux différentes époques de l'histoire, — leur rôle en Algérie, — elles sont l'âme du mouvement panislamique.

Détente de certaines confréries en faveur des gouvernements établis.

Nos relations avec les *Cheikhïa*, les *Taïbïa*, les *Tidjanïa* et les *Qadrïa*.

Situation de certaines corporations hostiles par rapport à l'Algérie et aux voies de pénétration dans notre hinterland africain.

Pour déterminer le rôle politique des confréries religieuses, il n'est point nécessaire de remonter à leur origine, ni de les suivre dans leur évolution. Quelques traits entre mille, puisés dans les annales historiques de l'Orient et celles, plus contemporaines, de l'Algérie, suffiront à donner une idée des formes diverses sous lesquelles leur action s'exerce.

On sait, par exemple, la part prise, par les Badaouïa d'Égypte, à la bataille de Fareskour, lors de l'invasion de la Chrétienté dans les vallées du Nil : les armures des chevaliers de Louis IX, tués en combattant pour le triomphe de la Croix sur le Croissant, conservées dans la zaouïa de Tentah, sont autant de souvenirs que les adeptes du cheikh Badaoui sortaient encore, il y a quelques années, lors de la célébration de son anniversaire.

Qui ne connaît, aussi, le rôle joué par les derouich dans les expéditions guerrières : on les voit se presser autour du drapeau sacré, renforcer les lignes des combattants, soutenir les efforts des émirs, rappeler aux

esprits faibles les biens ineffables promis par le Prophète à tous les Musulmans qui combattent pour la Foi, les engager à être victorieux ou martyrs, et, souvent, les couvrir de leur corps, faire, avec eux, des prodiges de valeur.

Nous ne rappellerons pas, non plus, la résistance des corporations religieuses aux firmans des sultans et aux fataoua des muftis, ni leurs luttes contre les gouvernements ottomans, ni l'autorité que le peuple ignorant leur accorde, ni leur action occulte dans les tragédies mystérieuses dont la Turquie a été si souvent le théâtre. Ce serait vouloir rééditer l'histoire du monde musulman, et nous n'en avons ni la place, ni les moyens.

L'Afrique septentrionale nous offre, d'ailleurs, un champ d'expérience où les exemples se multiplient à chaque étape de l'histoire. Sans remonter aux sectes des Almoravides et des Almohades, sans énumérer les milliers d'inspirés qui, tour à tour, ont surgi dans les tribus et essayé de soulever les masses au nom de la religion outragée, nous voyons le gouvernement de l'Odjeac quotidiennement aux prises avec les sociétés secrètes qui, souvent, le menacent dans ses forteresses et l'obligent à traiter, avec elles, de puissance à puissance.

Dans le département d'Oran, les *Derqaoua*, après avoir soulevé les tribus contre les caïds du bey Hassan, sont dispersés, mais, lorsqu'on les croyait anéantis à jamais, ils reparaissent plus forts et plus acharnés.

Ils s'étaient recueillis dans l'ombre et, animés par leurs sentiments puritains, ils avaient galvanisé des populations qui poussèrent l'audace jusqu'à venir assiéger Oran.

Les Tidjanïa, à leur tour, se déclaraient affranchis de tout pouvoir temporel et résistaient de leur mieux dans leur citadelle d'A'ïn-Mahdi.

Dans le département de Constantine, après la lutte sourde des Hansalïa contre les beys, un nouveau sectaire derqaoui soulève toute la petite Kabylie et remporte d'éclatantes victoires sur l'armée turque.

Mystérieusement, des groupes, placés sous le patronage de thaumaturges révérés, se forment et entrent en lutte ouverte contre le gouvernement local.

Mais c'est surtout depuis 1830 que l'action des confréries religieuses s'est manifestée. Sans parler de l'émir A'bdelqader qui dut, en grande partie, sa popularité et ses succès aux intrigues et à l'appui des Qadrïa, dont son père, Mahi-ed-Din, était le représentant, tout le monde connaît l'histoire de Bou-Ma'za, moqaddem des Taïbïa, de Bou-Baghla et de tant d'autres illuminés. L'insurrection du Sud-Oranais en 1864, la fameuse épopée de 1871, durant laquelle les A'mmarïa excitaient au combat les dissidents de Souk-Ahras et les Rahmanïa soulevaient jusqu'aux vieillards, aux femmes et aux enfants de la Kabylie, le soulèvement du Sud-Oranais, en 1881, sont autant d'épisodes où la khouannerie, sans cesse sur la brèche, a joué le plus grand rôle.

Ne pouvant plus, aujourd'hui, nous combattre ouvertement, les sociétés secrètes agissent dans l'ombre, sur la masse, qu'elles dirigent à leur gré et dont elles sont les appuis et l'espoir.

Parmi les armes, en apparence inoffensives, mais, en réalité, dangereuses, qu'elles emploient, les mandements ou « *risala* », doivent être cités en première ligne.

Les mandements affectent toutes les formes : tantôt ce sont des proclamations au nom de Dieu, placées et lancées sous le patronage de saints musulmans illustres ; tantôt ce sont des exhortations transmises aux Fidèles par l'intermédiaire d'un pieux personnage, à qui le Prophète les a révélées dans un moment de béatitude. Le fond est invariable : guerre à l'oppresseur ; mépris aux apostats et récompenses célestes aux sectateurs purs de toute compromission, en sont les formules sommaires et mille fois répétées. A ces catégories diverses, vient s'en ajouter une autre, curieuse par l'analogie qu'elle offre avec les prédictions de nos charlatans, toujours écoutées par nos paysans. Nous reproduisons ci-après l'extrait d'un spécimen saisi, il y a quelques années, sur un personnage de la confrérie des Aroussïa et qui a eu un certain retentissement :

« Voici les paroles de Sidi-Ahmed-el-Aroussi, que Dieu lui fasse miséricorde, amen.

» Je t'ai interrogé au nom de Dieu, ô toi qui as le regard clairvoyant ; je t'ai » demandé quel serait l'état des choses dans la présente décade.

» Tu es inspiré, c'est toi qui possèdes les secrets des deux terres (l'Est et l'Ouest), » ô Medjdoub ! C'est de toi que procèdent tous les gens inspirés.

» Il m'a répondu en traçant un carré cabalistique où il a inscrit des chiffres indiens.

» Vois un ط après un ر et puis un ش.

» Le ط vaut...... 90

» Le ر vaut...... 200

« Le ش vaut...... 1000

» TOTAL..... 1290 de l'hég., correspondant à l'année 1873 de J.-C. (1).

» des événements dignes d'être inscrits dans l'histoire se produiront dans l'Ouest.

» L'*Alif*, 1291 = 1874 : un soutien pour les malheureux.

» *Ba*, 1292 = 1875 : des morts nombreuses.

» *Ta*, 1293 = 1876 : la famine dans l'Ouest.

. . . .

» *Ouaou*, 1293 = 1879 ; hâtez-vous de revenir dans votre patrie avant que les » portes du bien vous soient fermées.

» *Ya*, 1299 = 1882 : les opprimés goûteront, enfin, le bonheur ; la tristesse fuira » loin d'eux, ils seront rétablis en un instant.

» *Un chérif vous apparaîtra* ; il sera de la descendance d'Hassein, fils d'A'li et de » Fathma. On le reconnaîtra aux signes suivants : il aura les dents claires, son étendard » sera vert. Il sera âgé de 35 ans ; il formera quarante medjelès de fakih. . . . . .

. . . .

(1) Il est à remarquer que les lettres arabes ne correspondent pas à leur valeur numérique réelle.

On voit à quelles injonctions naïves obéissent nos sujets musulmans et comment ils vivent dans l'attente perpétuelle de l'arrivée d'un Rédempteur. Cette idée de mahdisme domine toute l'existence musulmane et les confréries l'exploitent à merveille. C'est l'attente du « Maître de l'Heure », qui permet au moqaddem de maintenir le vulgaire dans l'état d'abaissement intellectuel où il se trouve ; d'exiger davantage de sa bourse en lui recommandant l'inertie et la résistance à nos lois.

N'avons-nous pas vu, dans le département d'Oran, une fraction entière se soulever, à l'instigation d'un moqaddem, contre l'application de la loi sur la constitution de l'état civil des indigènes ; ailleurs, ce sont d'autres chefs spirituels qui, avides d'argent et craignant de ne pas percevoir, dans leur intégralité, les taxes religieuses, poussent les croyants à refuser le paiement des impôts dus au beylick.

Là où la France a eu la généreuse idée de créer des écoles préparatoires à l'usage des indigènes, ne constatons-nous pas, aussi, la lutte sourde des tolba, la résistance des parents à faire donner l'instruction à leurs enfants. Et tant d'autres exemples qu'il serait facile de trouver dans la vie ordinaire des indigènes et les actes quotidiens de notre administration.

A quelle cause attribuer, par exemple, ce mouvement d'émigration qui, depuis de longues années, dépeuple notre colonie algérienne, si ce n'est à l'action occulte des confréries ? Déjà, en 1847, c'était un marabout très influent, cheik El-Mahdi, qui, dans le Haut-Sebaou, prêchait l'émigration des Kabyles. Sous prétexte que l'invasion des infidèles était imminente, il engageait ses compatriotes à abandonner une terre désormais maudite pour se rapprocher du foyer de l'Islamisme.

Un grand nombre de tribus répondirent à l'appel de ce fanatique et se réfugièrent en Syrie.

Au fur et à mesure du succès de nos armes en Kabylie, quelques familles prenaient également le chemin de l'Orient et allaient grossir le noyau de Kabyles réunis à Damas.

Il en fut ainsi jusque vers 1864, époque à laquelle on eut à enregistrer le départ de deux cents familles kabyles. Depuis cette époque, les émigrés, au moyen d'une correspondance suivie, déterminent, chaque année, quelque nouvel adhérent à les rejoindre dans la terre « bénie ».

Actuellement, le mouvement se poursuit grâce aux appels constants qui partent de la Syrie et que des personnages religieux amplifient en faisant miroiter, aux yeux des crédules, les avantages moraux et matériels que ce pays leur offre.

C'est un ancien cadi affilié aux Rahmanïa qui, de Syrie où il est réfugié, cherche à grossir là-bas le noyau des Algériens dissidents. C'est encore un rahmani qui, plus hardi, revient en Algérie et fait ouvertement, en Kabylie, son pays d'origine, de la propagande en faveur de l'émigration.

Mais, à quoi bon multiplier les exemples ?

Partout, en tous lieux et en toutes circonstances, on retrouve les agissements occultes des confréries religieuses. Nous avons, sous les yeux, des paquets de lettres écrites par des mystiques ou des fanatiques exaltés, et ceux qui les reçoivent ne le sont pas moins, qui affirment ce que nous avançons.

Tout ce qu'on y lit se réduit à ce sentiment souverain : vivre et mourir en terre d'Islam. Et il faut, en effet, un mobile aussi puissant pour décider des familles à abandonner la demeure de leurs aïeux pour entreprendre, à travers des routes inconnues et pleines de périls, de gagner la terre bénie du Prophète.

* * *

Et puis, aux yeux de nos sujets et de tout bon musulman, l'Algérie n'a point cessé d'être considérée comme terre d'Islam et, comme telle, elle subit le contre coup, affaibli, il est vrai, des mouvements qui agitent le monde mahométan. Comme une exilée que les chaînes qui l'enserrent empêchent de manifester sa pensée, elle attend, anxieuse, le jour de la délivrance et, tenue en éveil par les émissaires des confréries religieuses, elle suit de loin le mouvement religieux et politique qui s'opère dans l'empire Ottoman.

Or, on le sait, depuis quelques années l'idée de panislamisme hante les esprits et galvanise les peuples grands ou petits, des divers pays soumis à la loi du Prophète.

Cette idée, qui ne manque pas de grandeur, a deux buts : en matière religieuse, elle tend à dégager les préceptes coraniques de toutes les croyances et de toutes les pratiques parasites que les théologiens y ont successivement greffées depuis douze siècles.

C'est la doctrine des confréries puritaines issues de l'école des Chadelïa, doctrine que les Derqaoua et les Madanïa propagent et entretiennent en Afrique septentrionale et qui, à diverses époques de l'histoire de ce pays, a donné lieu à des évolutions de la pensée suivies de dissentiments intestins et de la formation de confréries nouvelles.

En matière politique, le panislamisme tend à la concentration des forces de l'Islam pour la défense de la Foi contre la Chrétienté — elle remplace le mot Patrie et c'est au nom de la religion attaquée, c'est en montrant, sans cesse, les frontières des pays de l'Islam entamées, qu'elle est propagée chez les croyants et acceptée par eux avec enthousiasme.

C'est l'idée chère à A'bd-el-Hamid II, et qui se manifeste avec une intensité si vive, d'une extrémité à l'autre du monde musulman, en ce moment où le gouvernement de la Porte est en lutte ouverte avec les Hellènes.

Et, bien que le deuxième but visé par le panislamisme soit en opposition avec les intérêts matériels des confréries, lesquelles, ce but étant atteint, devraient logiquement disparaître, il n'en est pas moins vrai que tout s'efface devant la conception dominante de la reconstitution du Khalifat. Sous l'empire de cet idéal, tous marchent de concert pour résister à l'ennemi commun et l'attaquer au besoin.

Et, naturellement, ce sont ceux qui jouissent de la confiance de la foule qui occupent, dans le mouvement, la première place : ce sont les chioukh, les khoulafa et les moqaddim des confréries religieuses qui tiennent et font mouvoir, dans leurs mains habiles, les fils moteurs de l'Islam contemporain ; qui surexcitent partout la foi des croyants en leur montrant, comme un spectre terrible et toujours menaçant, l'invasion européenne.

Du palais même du sultan de Constantinople, deux de ces chioukh, directeurs spirituels et temporels de deux puissantes confréries, sont l'âme du mouvement panislamique qui se dessine avec tant de force expansive... Avec l'or du sultan et leurs milliers d'émissaires, ils le répandent et l'entretiennent, tel un feu sacré, partout où la loi du Prophète compte des sectateurs et les confréries des affiliés.

Le premier de ces chioukh est Abou-el-Houda, chef suprême de la confrérie des Rafa'ïa et conseiller intime du Sultan. Il dispose, à son gré, d'un grand nombre d'exaltés qui parcourent l'Orient en vue d'y semer la conception dont il est l'apôtre à Constantinople. Son action s'est portée, plus particulièrement, sur la Mecque où, avec l'appui du grand chérif, membre, lui-même, de la confrérie des Rafaï'a, il a réussi à faire occuper, par ses plus proches parents et ses meilleurs moqaddim, les charges de chioukh-et-trouq et, par suite, à faire pénétrer dans les zaouïa des confréries rivales le sentiment du danger européen que ses représentants ont mission de propager.

Le cheikh Abou-el-Houda et le grand chérif de la Mecque sont devenus les maîtres de cet ingénieux système inauguré en Égypte par Mehemet-A'li et qui consiste à reconnaître l'existence légale aux associations religieuses et à les placer, au point de vue administratif, sous la tutelle d'un chef commun, appelé *Cheikh-et-Trouq*, qui n'est, lui-même, que le représentant du gouvernement qui le paie ou, à la Mecque, du grand chérif qui le nomme.

Indépendamment de cette organisation, le grand chérif de la Mecque, auxiliaire dévoué du cheikh El-Houda et serviteur du Sultan, dispose d'une autre force qu'il emploie pour la cause sainte dont il est l'instrument. Maître absolu du pèlerinage, il nomme un personnel important, composé de conducteurs de pèlerins qui, tout en s'enrichissant, propagent le panislamisme, au nom de leur maître, et ne négligent aucun effort pour garder les clefs du Hedjaz, aujourd'hui, plus que jamais, fermé aux Européens.

C'est ainsi que la ville sainte, aussi bien par l'action du grand

chérif et de ses *moutaouafs* (conducteurs de pèlerins), que par celle du Cheikh-et-Trouq, est devenue le pivot de la politique musulmane contemporaine. C'est de là que se propagent, dans l'ombre et le mystère, ces mouvements qui éclatent soudainement dans le monde islamique. C'est de là, enfin, que les pèlerins emportent, dans leur pays d'origine, le germe du rêve grandiose qui hante l'esprit d'A'bd-el-Hamid.

Le second personnage est le cheikh Dhaffer, chapelain d'A'bd-el-Hamid et directeur de la confrérie des Madanïa. Ce personnage, auquel on prête une part assez active dans les incidents qui marquèrent la chute et la mort d'A'bd-el-Aziz, occuperait une place considérable à la cour de Constantinople et dirigerait de son sanctuaire le mouvement panislamique en Afrique septentrionale. La confrérie dont il est le chef est, en effet, localisée en Tripolitaine où est située la zaouïa-mère, en Tunisie et en Algérie.

Ses proches parents et ses moqaddim en sont les membres actifs et, malgré notre perspicacité, l'Algérie n'échappe point à leur action.

Il y a à peine quelques mois, au moment même où les disciples de Mohammed massacraient les Arméniens, un parent de ce même cheikh Dhaffer, sous prétexte de visiter ses moqaddim, parcourait une partie de notre territoire, visitait les principaux chefs des congrégations auxquels il faisait des cadeaux au nom du Sultan (1), et, s'il n'emportait pas leur adhésion aux idées de son chef spirituel, du moins pouvait-il envoyer à Constantinople plus de huit mille francs (produits de ziara), comme part contributive de ces mêmes chefs de congrégations dans les dépenses occasionnées par la propagande panislamique.

***

Il ne faudrait cependant pas en induire que toutes les confréries sont, nécessairement, nos ennemies. Si le fond de leurs doctrines est, par nature même, hostile à tout pouvoir établi, il n'en est pas moins vrai que certaines de ces sociétés ont apporté à leur enseignement des tempéraments ou des modifications que leur intérêt matériel commandait. D'aucunes même sont dévouées aux gouvernements qui savent s'en servir.

Sans aller puiser nos exemples dans la politique anglaise aux Indes, politique appuyée sur l'élément religieux, sans approfondir le rôle qu'on a prêté au grand Chérif de la Mecque en faveur de la puissance britannique, ni celui de certaines confréries locales, notamment les

(1) Ces cadeaux étaient des albums où figuraient tous les sultans qui se sont succédé sur le trône des khalifes à Constantinople et des brochures contenant l'éloge et l'histoire de ces mêmes sultans.

Bakrïa d'Égypte, entièrement à sa dévotion, les faits qu'il nous est possible de relever en Algérie sont des témoignages irréfutables et nous offrent un précieux enseignement.

Les Turcs, en même temps qu'ils combattaient les agissements de certaines confréries rebelles, n'obtenaient la tranquillité des tribus qu'en appuyant leur politique sur la caste maraboutique et, aujourd'hui, certains descendants de chorfa déchus, certains membres des confréries des Qadrïa, A'ïssaoua, Taïbïa, Rahmanïa, héritiers de la baraka de leurs aïeux, peuvent encore nous présenter des actes authentiques constatant les marques de haute bienveillance, les remises d'impôts ou l'octroi de privilèges dont leurs ancêtres ont été l'objet de la part du Gouvernement de l'Odjeac.

Nous aussi, dès notre arrivée en Algérie, nous avons, sur certains points, utilisé la force maraboutique ; en 1831, nous relevons le nom d'El-Hadj-Mahied-dine-Seghir ben Sidi-A'li ben Mobarek, chef de l'antique et illustre famille des marabouts de Coléa, nommé agha en récompense des services qu'il nous avait rendus. Nous nous servons de ces mêmes marabouts comme intermédiaires et dans plusieurs circonstances ils se présentent en hommes de paix. Le maréchal Bugeaud dut, en partie, les heureux résultats de sa politique, à l'appui dévoué de certains marabouts et à l'intervention pacifique de corporations puissantes.

Et, sans remonter à l'époque où l'émir A'bdelqader se voyait repousser du Sahara grâce à l'influence des Tidjanïa, on peut rappeler que sans le concours d'un moqaddem de Temacin, nous n'aurions pas occupé, comme nous l'avons fait, c'est-à-dire pacifiquement, Biskra ; sans le concours des Tidjanïa, le général Marey-Monge n'aurait pas obtenu, sans résistance, la soumission des Larbâa et des Oulad-Naïl du département d'Alger, et, peut-être, les fractions constituées de la région insurgée de la province d'Oran ne se seraient pas tenues dans la réserve, alors que, cette même année, les autres fractions de la confédération des Braz, non affiliées aux Tidjanïa, suivaient le mouvement insurrectionnel.

Faut-il rappeler aussi la neutralité bienveillante du cheikh qadri de la zaouïa de Mena'a, dans l'Aurès, au moment où l'insurrection de 1879 agitait ces contrées et, en 1871, l'intervention, du moqaddem rahmani A'bdessemed, qui, par intérêt ou guidé par un sentiment d'humanité, n'hésita pas à couvrir de sa protection les quelques Français qui s'étaient réfugiés dans sa zaouïa.

Nous pourrions multiplier nos citations en fouillant dans le passé, mais ce sont autant de faits connus et le présent nous offre, du reste, de précieux éléments qui feront ressortir qu'il est, parfois, possible de concilier le fanatisme le plus outré avec les intérêts de chacun.

Dés son arrivée au Gouvernement général, en 1891, M. Jules Cambon fut frappé de la puissance des confréries religieuses et, décidé à entreprendre notre œuvre de pénétration saharienne, il songea à gagner d'étroites sympathies afin d'établir des relations durables avec certains ordres religieux.

Depuis six ans, ses efforts n'ont pas été vains. Par une politique habile et des actes de haute bienveillance, il a réussi à ménager au gouvernement l'appui des Cheikhïa, Taïbïa, et d'une branche des Qadrïa, sans compter les Tidjanïa qu'il a fortifiés dans leur dévouement à la France.

Nous donnons, ci-après, un exposé détaillé des démarches entreprises, des négociations entamées et des résultats acquis. Le lecteur y verra, en même temps que les dispositions pacifiques auxquelles on peut amener les confréries religieuses, les efforts tentés pour étendre notre domination dans notre hinterland africain.

Cheikhïa. — On sait la vénération dont sont entourés les Oulad Sidi-Cheikh, aussi bien que le rôle qu'ils ont joué dans la terrible insurrection qui, commencée, par eux, en 1864, dura près de vingt ans (1).

Après la pacification de 1883 et jusqu'en 1891, ils étaient restés dans l'expectative. Un seul, le fameux Bou-A'mama, que l'insurrection du Sud-Oranais a rendu un moment célèbre aux yeux de ses coreligionnaires, continuait à occuper les esprits et à chercher, ainsi qu'il le fait encore aujourd'hui, à traiter avec nos commandants des postes de l'Extrême-Sud, des conditions dans lesquelles il pourrait se rendre à nous.

Quant aux autres personnages des Oulad-Sidi-Cheikh, s'ils pouvaient garder à notre égard une attitude semi-indépendante et même nous échapper, à raison de l'abri, des amis et des ressources qu'ils ont au Gourara, ils n'ont cependant jamais cessé de sentir — et aujourd'hui plus que jamais — que leurs traditions et leurs intérêts les portent vers nous ; ils savent surtout que la prise du Gourara par le Maroc, avec lequel ils sont en délicatesse, aurait inévitablement pour résultat leur expulsion des oasis.

Profitant de cet état d'âme, M. Cambon, en 1891, obtenait de deux des principaux Oulad-Sidi-Cheikh, Si-Eddin ben Hamza et Si-Hamza ben Bou-Bekeur, le premier agha des Oulad-Sidi-Cheikh, le second agha du Djebel-Amour, la promesse qu'ils chercheraient à nous ménager des intelligences dans les oasis et qu'ils amèneraient, à Géryville, quelques-uns des notables des ksours.

Il s'agissait alors, comme aujourd'hui, d'occuper les oasis touatiennes, occupation nécessaire et que les agissements du Maroc dans ces

(1) Voir la notice spéciale des Cheikhïa.

provinces rendent de plus en plus urgente, si l'on veut empêcher le Maroc et Tripoli de se donner la main en-dessous de nos possessions et parer à un investissement qui ferait des oasis (1) comme le réduit des futures insurrections, tout en nous enfermant au Sud de la Colonie.

Un troisième personnage des Oulad-Sidi-Cheikh, Si Qaddour ben Hamza qui, jusqu'à cette époque, avait évité d'entretenir des relations cordiales avec nous, rentra à son tour en scène et reçut mission de se rendre avec Si Hamza, pour y calmer les esprits, au Gourara, où la majorité des habitants est affiliée aux Cheikhïa.

Ce voyage eut pour résultat d'amener à Alger plusieurs ksouriens.

Quelque temps après Si Qaddour se rendait à El-Goléa auprès de M. le Gouverneur général en tournée, pour y rendre compte de sa mission et faire acte de soumission, acte qui, étant donné le passé de Si Qaddour, eut un retentissement considérable dans le Sahara.

Depuis cette époque, Si Qaddour ne cessait de mettre son énorme ascendant au service de notre cause ; bien plus, il y a deux ans, il s'était rendu à Géryville où il avait exprimé hautement le désir de servir nos projets d'expansion dans l'Extrême-Sud. Et il nous avait donné de suite la preuve de son attachement en accompagnant un officier supérieur, le commandant Godron, en reconnaissance dans le sud du cercle de Géryville, jusqu'à Tabelkoza, oasis la plus importante du district du Tinerkouk et presque exclusivement habitée par les Meharza, confédération d'origine arabe et entièrement dévouée aux Oulad-Sidi-Cheikh.

Il avait obtenu, de cette confédération, son concours pour notre implantation définitive dans cette région.

Mais le fait le plus important et qui, en couronnant les efforts tentés à l'égard des Oulad-Sidi-Cheikh, en a marqué la soumission définitive, est l'arrivée à Géryville de Si Lala ben Bou-Bekeur, troisième frère du marabout Si-Hamza ben Bou-Bekeur, lequel était chef de la famille à l'époque de la conquête de l'Algérie.

Jusqu'en 1885, époque à laquelle il tenta un rapprochement en

(1) Les oasis du Touat, du Gourara et du Tidikelt sont divisées, au point de vue de la population, en deux soffs (partis) principaux : les Soffian, partisans du Maroc, et les Yammed, favorables à nos projets. Ces oasis constituent des sortes de municipes aux institutions essentiellement démocratiques ; le pouvoir politique y est exercé par des djemaa analogues à celles qui ont longtemps régi la population kabyle.

Quant à la population, elle se compose d'Arabes, de Zenata, de Touareg et de Harratin (gens de couleur, issus d'unions entre blancs et négresses) et de nègres.

V. pour renseignements complets, les publications du colonel de Colonieu (*Voyage au Gourara et à l'Aougueront.* 1860, *Bulletin de la Société de Géographie*) ; du commandant Deporter (*La Question du Touat.* Imprimerie Fontana, à Alger); du commandant Bissuel (*Le Sahara français.* 1891, Jourdan, libraire-éditeur à Alger) ; de M. Camille Sabatier (*Touat, Sahara et Soudan.* Paris, 1894, Société d'éditions scientifiques) ; de M. Broussais, *De Paris au Soudan.*

(2) Si Qaddour est décédé dans ses campements de l'oued Gharbi, le 10 février 1897.

écrivant au commandant supérieur de Géryville qu'il était avec sa famille chez Si-Qaddour sous la protection du gouvernement Français, ce personnage, qui a joué un rôle si considérable dans la grande insurrection des Oulad-Sidi-Cheikh, s'était tenu absolument à l'écart.

Tandis que ses neveux Si Eddin et Si Hamza venaient à nous franchement, lui, campait entre El-Goléa et Metlili chez Si Qaddour et ne suivait, qu'à distance, le mouvement qui s'opérait vers nous.

Il tentait cependant en 1886, de se rencontrer avec le général commandant la division d'Oran et dans ce but il se rendait à Brézina où devait avoir lieu la rencontre. Mais un changement d'itinéraire ayant conduit le général à Géryville, Si Lala ne voulut pas, malgré les instances d'un officier, se rendre dans cette dernière localité.

De telle sorte que sans être précisément vis-à-vis de nous, en défection ouverte, il restait dans une indépendance préjudiciable à notre prestige dans le Sahara.

Son arrivée à Géryville, dans les circonstances plus haut énumérées, fut, l'officielle et définitive sanction de la pacification des Oulad-Sidi-Cheikh.

S'il était vrai que son grand âge, ses trente années de lutte et d'exil ne lui permissent plus de jouer un rôle actif, il ne personnifiait pas moins dans le Sahara, la haine du nom français, ce qui donna à son acte de soumission le caractère le plus éclatant de l'apaisement des esprits.

Il a encore augmenté cette marque de paix en exprimant hautement, devant l'autorité, son regret du passé, en déclarant vouloir consacrer à nous servir le reste de ses forces et en faisant à tous ses enfants les recommandations de toujours servir, avec fidélité, la France.

Aussi, M Jules Cambon pouvait-il écrire :

« Je considère la soumission publique de Si Lala comme l'achè-
» vement de l'œuvre que nous poursuivons depuis quatre ans et demi
» à l'égard des Oulad-Sidi-Cheikh, œuvre qui tend à faire du traité de
» pacification de 1883, une réalité. Nous avons aujourd'hui en main,
» l'influence, les forces, l'action matérielle et morale des Oulad-Sidi-
» Cheikh. C'est grâce à eux que nos négociations ont réussi au Gourara
» et que nous pouvons y entrer quand nous voudrons sans tirer un
» coup de fusil !.... »

Si Lala est mort, mais son testament politique nous reste, qui jette dans nos bras les Oulad-Sidi-Cheikh et assure pour l'avenir la tranquillité du pays qui deviendra, tôt ou tard, notre domaine.

Ainsi tombent, d'elles-mêmes, les préventions qui tendaient à montrer qu'une politique telle que celle suivie à l'égard de cette famille de marabouts devait faire craindre des soulèvements nouveaux.

Les Taïbïa. — S'il était nécessaire de montrer l'intervention pacifique des Chorfa du Maroc, dans les affaires intérieures de notre gouvernement, on la trouverait, notamment, dans le fait rapporté par M. de Neveu (1) de la désignation, qui fut si contestée du moqaddem de Mouley-Taïeb, à Constantine, Si Chérif ben Cheriet, à l'époque où M. le général Baraguay d'Hilliers commandait en Algérie.

Deux soffs des Taïbïa étaient en présence : les Cheriet et les Ben-Aïssa ; chacun voulant son moqaddem, charge qui, en dernier lieu, avait été obtenue, en usant d'un subterfuge, par l'un des fils de Ben-Aïssa, les partisans de Ben-Chériet protestèrent énergiquement et, malgré les sages mesures prises par le général Baraguay d'Hilliers, il fallut faire appel à un personnage de la maison d'Ouazzan pour juger le différend en dernier ressort.

Un fait analogue s'est produit dans la même ville de Constantine il y a deux ans: Si Khoudir ben Zerrouq, avait été désigné par le Chérif d'Ouazzan comme moqaddem des Taïbïa, titre qui lui était fort contesté par les nombreux partisans de Si Omar ben Mostefa ben Cheriet, fils de l'ancien moqaddem décédé. Une sorte d'élection faite à Constantine, à la demande même du Chérif d'Ouazzan, donna gain de cause à Ben-Cheriet qui, à la prière du Chérif, fut officiellement investi, *par notre autorité,* dans ses fonctions de moqaddem.

Les faits qui précèdent comme ceux qui vont suivre, démontrent que les Taïbïa, même dans les questions délicates se rapportant à à leur confrérie, ne craignent pas de faire, sans arrière-pensée, appel à nous pour trancher leurs différends.

Au point de vue politique, nos relations avec les Taïbïa remontent en 1843. C'est sur les instances du maréchal Bugeaud que, cette même année 1843, notre consul général à Tanger recevait des instructions pour se mettre en relation avec le chef de l'Ordre, à cette époque Si El-Hadj-el-A'rbi, et essayer de nous le rendre propice.

Malheureusement les négociations n'aboutirent pas et, depuis lors, tout en vivant en bonne intelligence avec les Chorfa d'Ouazzan, le gouvernement avait, il y a quelques années, un peu abandonné les habitudes traditionnelles de protection effective qui nous avaient donné tant d'autorité au Maroc et cessé des relations que le Ministère des affaires étrangères et M. Jules Cambon ont renouées et affirmées par des actes d'une haute portée, non-seulement pour la politique saharienne, mais aussi pour celle, plus générale, de la France au Maroc.

Vers la fin de 1891, le Chérif d'Ouazzan Si A'bdesselam ben El-A'rbi vint à Alger où il demeura environ deux mois pendant lesquels il sut résister à la pression que certaine puissance étrangère ne cessa de faire exercer sur lui.

(1) *Les Khouan*, par De Neveu, p. 44.

A Alger, il donna une première mesure de son ascendant en obtenant de Gourariens venus dans la capitale et qui, jusqu'alors, n'avaient été prodigues que de compliments, une adhésion ferme de se placer sous notre protection et même une adhésion à nos projets.

Bien plus, et comme pour sanctionner ses actes, il consentit, après quelques négociations, à prendre un engagement qui ne laissait subsister aucun doute sur ses intentions à notre égard.



Le Chérif d'Ouazzan, Si A'bdesselem ben El-Arbi, en mission au Touat.

La nature quasi-diplomatique de cet engagement ne nous permet pas d'en reproduire les termes, mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il donne à la France une haute autorité, pour ne pas dire plus, sur la maison d'Ouazzan.

Les faits qui suivirent parlent, d'ailleurs, assez haut par eux-mêmes, pour nous dispenser d'insister sur ce point.

Au mois de février 1892, en effet, Mouley A'bdesselam partait, accompagné d'un goum fourni par les Oulad-Sidi-Cheikh, pour visiter ses zaouïa du Touat et recueillir des ziara. Ceux qui savent que ces sortes de contributions religieuses ne peuvent être levées, dans certains cas particuliers, qu'avec l'assentiment de l'autorité souveraine du Maroc, comprendront toute la portée de l'appui moral considérable que nous prêtait en cette circonstance, le Chérif d'Ouazzan. Par le fait seul d'accomplir son voyage en traversant l'Algérie à l'aller et au retour, n'était-ce pas reconnaître, effectivement, les titres de la France à la domination dans les oasis?

De semblables titres ainsi affichés par le chef de la maison d'Ouazzan sans le concours duquel les Sultans du Maroc sont assis sur un trône fragile, ont autrement de poids aux yeux des indigènes et sont autrement propres à soumettre un pays que les titres résultant d'actes

diplomatiques dont la valeur a le plus souvent besoin d'être sanctionnée par les armes.

Il n'est donc pas douteux qu'en assurant une protection officielle à la clientèle religieuse des Chorfa d'Ouazzan, comme, d'ailleurs, à celle des Oulad-Sidi-Cheikh, nous n'arrivions à réduire les apparences d'autorité que le Maroc cherche à se créer dans les oasis, et, par là, nous n'avons pas de plus sûr moyen de préparer les voies à une action directe, le jour où le Gouvernement la jugera opportune.

Son état de santé et son âge avancé ne permirent pas à Mouley-A'bdesselam, déjà très fatigué, de prolonger son voyage ; il dut rentrer à Alger d'où il partit pour le Maroc où il mourut peu de temps après.

Quelques mois avant sa mort, son fils Mouley-Larbi que, par testament, Mouley-A'bdesselam avait institué Grand Maître de l'Ordre des Taïbïa, vint également à Alger (août 1892).

Ce personnage au premier abord, rentré en lui-même et défiant, fut reçu en grande pompe au palais de Mustapha où il déclara de la façon la plus formelle, vouloir suivre entièrement les engagements pris par son père.

Une pareille déclaration faite spontanément eût été de la part de Mouley-Larbi, l'indice d'un caractère léger et sans valeur. Mais quand on sait les réflexions et la longue hésitation qui caractérisèrent son acte, on comprend qu'il en a eu le sentiment net et profond.

Mouley-Larbi en quittant Alger, se rendit dans le département d'Oran où les ovations qu'il reçut de ses fidèles, lui démontrèrent toute la bienveillance, toute la latitude que nous accordons aux musulmans dans l'exercice de leurs croyances.

Il trouva, dans son séjour en Algérie, une preuve nouvelle que les assurances qu'on lui avait données à Alger, n'étaient pas de vaines paroles et emporta de ce pays des témoignages dont il a déclaré qu'il garderait éternellement le souvenir.

Lorsqu'on songe au rôle que jouait, quelque temps auparavant, à la cour de Fas ce Mouley-Larbi, dont le Sultan employait l'influence religieuse au service de ses vues sur les oasis dans lesquelles il espérait, fort de l'appui des Taïbïa, implanter son autorité, il n'est point besoin d'insister sur l'effet produit, dans notre Extrême-Sud et au Touat, par le voyage du fils de Mouley-A'bdesselam.

Depuis lors, tout en conservant avec le gouvernement marocain des relations que le jeune Sultan lui-même se garderait bien de rompre, sous peine d'ébranler son trône mal assis, Mouley-Larbi n'a pas cessé de nous témoigner de sa confiance et de nous assurer de son dévouement.

Il a été fait chevalier de la Légion d'honneur pendant son séjour à Alger, après avoir sollicité lui-même cette distinction à titre de sceau donné à ses engagements vis-à-vis de nous.

Nous sommes donc aujourd'hui redevenus les protecteurs de la maison d'Ouazzan et en continuant, à son endroit, notre politique sage

et bienveillante, nous n'aurons plus à craindre de voir miner par d'habiles et intrigants politiques étrangers, l'œuvre entreprise et couronnée par les efforts communs des Affaires Étrangères, du Gouvernement général et de la Légation de France à Tanger.

Et le moment venu, nous pourrons, en toute confiance, demander aux Taïbïa et aux Cheikhïa la clef des oasis depuis longtemps préparées pour recevoir notre domination.

∴

Les Tidjanïa. — Il est un troisième ordre religieux qui, dans l'Est de notre hinterland, nous a permis, avec un succès égal à ceux obtenus dans l'Ouest, de préparer notre expansion future dans le Sahara.

A l'instar des Taïbïa, les Tidjanïa nous ont toujours considérés comme occupant par la volonté de Dieu la terre algérienne.

En parlant de Si Mohammed-Tidjani, Léon Roches (1) s'exprime ainsi :

« Parmi les marabouts maîtres des kçours, il en est un qui jouit
» d'une grande influence et qui compte des moqaddim dans toutes les
» tribus et villes d'Algérie. C'est par lui qu'A'bdelkader *pourrait établir*
» *d'une façon solide et permanente* son autorité dans le désert central.
» Ce marabout est Sidi-Mohammed-Tedjini, dont un des ancêtres fut
» canonisé au commencement du huitième siècle de l'ère chrétienne. »

Léon Roches nous représente, à l'époque dont il parle (1838), les marabouts de l'Est et de l'Ouest jaloux de l'influence tidjanienne, demandant à Abdelkader de réduire Mohammed-Tidjani, en attaquant l'oasis d'Aïn-Madhi, ville fortifiée, où résidait ce personnage religieux.

Le même auteur nous a dit les péripéties mouvementées du siège d'Aïn-Madhi, qui dura plus de deux mois et se termina par une capitulation plus glorieuse pour les assiégés que pour les assiégeants (2).....

Depuis 1844, les Tidjanïa, sauf de rares défaillances, nous sont demeurés fidèles et nous ont donné des preuves de leur attachement en confiant à nos voyageurs dans le Sahara des *lettres* destinées à favoriser leur mission.

C'est grâce aux Tidjanïa que les Touareg Azdjers ont toléré la présence, dans leur pays, de M. Duveyrier.

Depuis la signature du traité de Ghadamès (26 novembre 1862) (3),

(1) *Trente-deux ans à travers l'Islam*, p. 289.

(2) Le siège d'Aïn-Madhi fut levé le 2 décembre 1838.

(3) Convention destinée à ouvrir des relations commerciales entre l'Algérie et le Soudan, passée avec le commandant Mircher et le capitaine de Polignac et dont la confirmation fut obtenue par M d'Attanoux, il y a deux ans.

dû, en partie, aux démarches du marabout Cheikh-Otsman, de la tribu touareg des Kel-es-Souk (1), la politique de la France dans l'Extrême-Sud, contrariée par les événements de 1870, nous avait détournés de la marche en avant, vers le Sahara, que les maréchaux Randon et Pélissier avaient inaugurée.

Plus tard, en 1881, le massacre de la mission Flatters venait dresser entre nous et les populations touareg, une barrière que rien ne paraissait plus devoir nous laisser franchir.

Enhardis par notre silence, en 1887, des Touareg de l'Ouest, des Taïtoq et des Kel-Ahnet, confédération à cette époque inconnue de nous, pénétraient sur notre territoire et y opéraient une ghazzia qui ne faisait qu'aggraver le régime d'alertes constantes sous lequel vivaient depuis longtemps déjà nos sujets de l'Extrême-Sud.

Dans ces régions soumises à notre domination effective, habitent, en outre, entre Metlili, Ouargla et Hassi-Inifel, les Chaa'mba (2), depuis des siècles en état d'hostilité avec les Touareg et qui, grâce à leur position excentrique, entrent facilement en dissidence et sont fort malaisés à surveiller

Il s'agissait, dans ces dernières années, de mettre nos Chaa'mba à la raison et de reconquérir, pied à pied, le terrain perdu du côté des Touareg Azdjers ; c'est à un marabout tidjanien, guidé et encouragé par la Division de Constantine, que nous devons, en grande partie, d'avoir pu reprendre nos relations avec ces mêmes Touareg.

Se souvenant que son ordre religieux avait été le principal adversaire d'A'bdelkader, le marabout dont nous parlons, Si El-A'roussi ben Si Mohammed-Sghir, chef de la zaouïa de Guemar, fidèle aux traditions

(1) Si Otsman est venu à Alger, pour la première fois, en 1856 ; il était accompagné de Si A'bdelhakem ben Tchikat, Si Tinidi ben Amar et Si Mohammed ben A'bdallah.

En rentrant dans leur pays, ces Touareg adressèrent au gouverneur général, le maréchal Randon, la lettre que nous croyons intéressant de reproduire ci-après, parce qu'elle renferme une peinture saisissante des mœurs touareg qui n'ont pas varié depuis :

« Si Otsman nous charge de vous dire qu'il traite avec les Azdjers et les Hoggars ;
» que partout il fait votre éloge et emploie, pour les persuader, les paroles les plus
» conciliantes ; son but est de les engager à se rendre chez vous en *miad* (députation).
» Quelques-uns goûtent ces idées, d'autres y sont opposés. Ces peuples ignorent
» l'arabe et n'ont aucune idée d'un gouvernement régulier ; ils sont grossiers et leur
» esprit est inculte ».

Voici, d'autre part, comment Si Otsman était apprécié à cette époque par le gouvernement général :

« Si Otsman est pour le pays des Touareg Azdjers, le moqaddem de l'ordre des
» Tidjania et nous continuons à n'avoir qu'à nous louer de l'esprit de tolérance éclairée
» de cet ordre. Si Otsman exerce une grande action sur Ikhenoukhen, chef de la plus
» importante tribu des Azdjers ».

Si Otsman se rendit à Paris en 1862, en compagnie de Si Mohammed ben Moussa et de Si Mohammed ben Ahmed, des Kel-es Souk.

(2) Les Chaa'mba se subdivisent en Chaa'mba-Berazga (Metlili), Chaa'mba-Bourouba (Ouargla) et Chaa'mba-Mouadhi (El-Goléa).

de ses ancêtres, chercha à renouer des intelligences avec les Azdjer et les Hoggar.

Très politique, Si El-A'roussi n'avait pas manqué de s'apercevoir que le prestige de sa confrérie avait été atteint par le désastre de la mission Flatters, laquelle comptait parmi ses membres Si A'bdelqader ben Hamida, moqaddem des Tidjanïa, donné comme sauvegarde au colonel et qui, comme nos malheureux compatriotes, avait été mis à mort.

Le temps ayant fait son œuvre d'apaisement, Si El-A'roussi dépêcha aux Hoggar un de ses meilleurs serviteurs, Si Ahmed ben Mohammed ben Belkacem, avec mission de démontrer aux Touareg qu'en prévision de notre expansion dans le Sud, le seul parti qu'ils eussent à prendre était de venir à nous, non plus en ennemis, mais en futurs alliés.

Après de longues hésitations, les djemâa des Azdjer et des Hoggar se réunirent près d'Idelès, dans l'Atakar, chez Ahitaghel, chef de la confédération des Hoggar.

Étaient présents à cette réunion : les héritiers d'Ikhenoukhen, qui signa au nom des Azdjer le traité de 1862 ; Mouley ben Kheddach, son successeur direct, qui commande les tribus qui entourent Ghadamès et Mohammed-Anaklouf, neveu de Mouley ben Khedach, qui est à la tête de celles qui campent aux environs de Ghat.

Quelque temps après, sanctionnant la décision qui avait été prise, une délégation composée de quatre Ifogha (1), trois Issakamaren et deux nègres affranchis, se rendait au Souf, puis à Alger où elle arrivait le 16 novembre 1892.

Parmi ces Touareg se trouvaient le petit-fils du fameux Cheikh-Otsman, A'bdel-Nebi, Ifogha, chef principal de la mission, et Tiniri, Issakamaren, conseil et confident d'Ahitaghel lui-même (chef des Touareg Taïtoq).

Au cours des conversations qui furent engagées avec ces envoyés, en la présence de Si El-A'roussi, ils se montrèrent fort diplomates. Tout ce que nous pouvons dire à cet égard, c'est qu'ils se plaignirent longuement de leurs traditionnels ennemis, les Chaa'mba.

Ces derniers, en effet, n'ont aucun intérêt à nous voir arriver chez les Touareg. Ils sentent fort bien que le jour où nous dominerons dans ces régions, nous aurons porté un coup considérable aux profits qu'ils tirent, à l'instar des Touareg, des caravanes qu'ils convoyent en les exploitant. Ils voudraient garder leur emploi d'intermédiaires obligés entre nous et le désert et craignent de voir passer aux mains targuies les revenus qu'ils perçoivent.

(1) Les Ifogha sont une tribu de marabouts répandus un peu partout en pays touareg. Dépositaires de la science religieuse, ils jouissent, à ce titre, d'une influence incontestée dont ils se servent pour apaiser les querelles et concilier les différends entre les parties adverses.

C'est évidemment ce sentiment qui les guide en toute circonstance.

Les Chaa'mba voient d'un mauvais œil nos progrès dans le Sahara; ils ont été les agents les plus actifs du massacre de la mission Flatters, et ils ne trompent personne malgré leurs protestations de dévouement et le concours intéressé qu'ils semblent prêter à nos explorateurs auxquels ils présentent la clef du Sahara, sauf à leur dresser mille embûches, et, au besoin, à les conduire dans des embuscades, lorsque le succès est sur le point de couronner l'œuvre entreprise.

C'est, d'ailleurs, ce même sentiment qui anime les Touareg, lesquels, à l'instar des Chaa'mba, tiennent, par dessus tout, à leur indépendance séculaire et à la liberté des routes commerciales à la libre circulation desquelles ils s'imaginent que nous apporterions des entraves.

En attendant, quelle que soit la sincérité des déclarations qu'ils ont faites, après les avoir mûrement pesées, le point essentiel à en retenir est, nous le répétons, l'hostilité qu'ils ont manifestée à l'endroit des Chaa'mba.

Ce point était nécessaire à établir pour montrer dans quel sens doit évoluer et évolue notre politique saharienne dans l'Est de notre zone d'influence où là encore, ainsi qu'on vient de le voir, le facteur principal est l'élément maraboutique.

Les premiers résultats de cette politique ne se sont, d'ailleurs, pas fait attendre.

Le 15 novembre 1893, un nouveau miad comprenant des Ifogha, des Azdjer et des Hoggar arrivait à la zaouïa de Guemar pour y faire une sorte de retraite et demandait au général De La Roque en personne, de faire appel à la France pour les venger des griefs qu'ils ont contre les Tripolitains (ils avaient, quelque temps auparavant, été victimes d'un ghezzou fezzani) et obtenir du Sultan les compensations qu'ils estimaient leur être dues.

Ainsi ces Touareg, se plaçaient franchement sous notre protectorat tout en confirmant nos droits sur leurs territoires.

L'année suivante, Kounni ben Moussa, des Azdjer, tentait une démarche analogue mais visant, cette fois, la restitution de chameaux enlevés à ces mêmes Azdjer, il y a plusieurs années, par nos Chaa'mba.

Enfin, plusieurs tentes touareg, actuellement installées dans le territoire d'El-Oued, confirment les résultats dont nous parlons, résultats qui sont, pour la plus grande partie, dus à l'intervention de Si El-A'roussi et à celle de ses serviteurs religieux.

Les Qadrïa. — Dans le sud, les Qadrïa comptent, également, de nombreux adeptes. Leurs moqaddim font preuve de la plus grande déférence vis-à-vis de l'autorité française et les zaouïa de Rouissat (Ouargla) et d'El-Hamich (El-Oued) ont à leur tête deux hommes

animés des meilleures intentions à notre égard ; à plusieurs reprises, ils nous ont offert le concours de leur influence grandissante pour les besoins de notre action dans le Sahara.

Si dans cette action, ils n'ont pas tenu les premiers rôles, ils n'en demeurent pas moins des instruments fort utiles qu'il ne tient qu'à nous d'employer comme nous l'avons déjà fait en maintes circonstances, notamment pour ramener, dans la bonne voie, les dissidents.

Enfin, par l'esprit particulier qui domine dans la confrérie, peu accessible aux alliances que pourraient leur offrir les agitateurs ou autres personnages à la recherche de leur appui, les Qadrïa opposent une barricade sérieuse à la propagande du cheikh Senoussi.

En 1894, des Touareg vinrent à Ouargla solliciter l'appui de leur chef religieux, le naïb des Qadrïa, pour obtenir la formation d'un ghezzou destiné à se joindre à eux afin de se venger de l'attaque dont ils avaient été victime de la part de Fezzani.

Ce sont là des points importants qui n'échappent à personne et qui ont fait dire par un homme dont tout le monde se plaît à reconnaître la haute compétence en ces matières, le général De La Roque, ce qui suit :

« Plus que jamais, je crois que nous devons persévérer dans la ligne « politique qui a amené dans le Sud-Constantinois les ordres Tidjanïa, « Rahmanïa et Qadrïa à un état complet de confiance vis-à-vis de « l'autorité.

« Les idées de particularisme de ces différentes confréries sont le « moyen le plus puissant que nous ayons d'arrêter la propagande des « Senoussïa, si les efforts de ces derniers venaient à être dirigés sur « nos possessions ».

Les événements qui se déroulaient dans le Soudan égyptien, au moment où le général De La Roque écrivait ces lignes, donnaient une singulière portée à ses appréciations et montraient une fois de plus les avantages qu'il y a à ménager les confréries religieuses, à les attirer à nous et à façonner leurs idées qu'un effort persévérant et suivi nous a déjà rendues en partie favorables tout en nous permettant d'envisager des résultats encore plus féconds pour l'avenir et l'extension de notre belle Colonie.

***

Malheureusement, pendant que nous attirons à nous quelques-unes de ces corporations puissantes, à nos côtés, derrière nous, se groupent sous un même chef religieux des populations innombrables et inaccessibles. Pendant qu'à l'Ouest, les Taibïa se disposent à nous suivre, les

Derqaoua avec leurs zaouïa jalonnées sur la frontière marocaine, poursuivent leur œuvre d'obstruction intellectuelle, multiplient le nombre de leurs affiliés et nous suscitent sans cesse des ennemis ; les Zianïa et les Kerzazïa, tout en se montrant dociles lorsqu'il s'agit de percevoir la zïara dans l'étendue de notre territoire, se maintiennent dans une prudente réserve.

Dans un rayon plus éloigné, en même temps que la branche tidjanienne du Maroc se détache de nos protégés algériens et propage, dans le Soudan occidental, la haine du chrétien, le grand chérif Ma-el-A'ïnin, qui semble vouloir réunir, sous son vocable, tous les Qadrïa du Soudan occidental, du Touat et des régions de Tombouctou, et prendre la direction spirituelle des Bakkaïa, vient à Marrakech recevoir l'investiture de caïd de Saguïat-el-Hamra et donne sa baraka au sultan A'bdelaziz.

Au Sud-Ouest, si les Oulad-Sidi-Cheikh n'attendent qu'un mot de nous, un ordre, pour affirmer leur dévouement, Bou-A'mama, d'un autre côté, groupe, autour de sa personne, des fanatiques dissidents et forme ou laisse se former des ghezzou qui viennent piller nos tribus.

En pays touareg, les efforts des Tidjanïa et des Qadrïa sont contrebalancés par ceux, plus effectifs, des missionnaires senoussïa qui suivent la ligne de démarcation de Djagboub, Ghadamès, In-Salah pour remonter vers leur zaouïa de Ben Tekkouk (arrondissement de Mostaganem) et excitent les instincts pillards et de révolte qui caractérisent les Touareg.

Le cheikh A'bidine, chef de la confédération guerrière des Bakkaïa, au mépris des traditions de la confrérie qu'il représente et des sentiments de tolérance et d'humanité de son grand oncle, le cheikh Ahmed Bakkaï, ami de l'explorateur Barth, se place à la tête des Hoggar rebelles, et recommande la guerre contre l'Infidèle.

A l'Est, si les Qadrïa du Kef et de Nefta sont nos amis, les Selamïa et les Madanïa de la Tripolitaine propagent la haine contre nous et contribuent à faire le vide autour de nos possessions dans le Nord de l'Afrique.

Et si nous pénétrons au cœur du Continent Africain, nous y rencontrons les représentants de ces mêmes confréries qui tantôt en commerçants, tantôt en apôtres, catéchisent les peuplades fétichistes. Dans les vastes territoires qui de l'Afrique septentrionale vont, en se fondant et se perdant dans les solitudes du Sahara, jusqu'aux immenses régions du Soudan, ils recrutent de nouveaux adeptes, édifient de nouvelles zaouïa et aident, parfois, à fonder des empires comme ceux, disloqués aujourd'hui, mais toujours prêts à se réformer, d'Ahmadou et de Samory, sans oublier celui de Rabah qui fait actuellement la tâche d'huile ; empires composés de sujets aguerris et fanatiques qui nous haïssent et se préparent à nous résister avant même d'avoir sondé nos intentions à leur égard, ni connu nos desseins.

Si nous envisageons la question à un point de vue plus général et,

surtout, au point de vue commercial, nous constatons que les Senoussïa sont maîtres de la route que suivent les caravanes en passant par les oasis de Baroua, Kaouar, Tidjerri et le Fezzan; que les Selamïa protègent la voie de Ghadamès, Ghat, Kano et le Soudan, attirent à Tripoli et à Gabès tout le commerce de Ghadamès, le détournant ainsi de l'Algérie.

Enfin, les négociants marocains qui font des échanges au Touat, par la voie de Mogador, trouvent aide et protection chez les Naccrïa de l'Extrême-Sud marocain, comme, autrefois, les caravaniers de l'Ouest trouvaient qu'ils ne devaient leur liberté de circulation qu'à l'appui des nombreux marabouts en résidence dans ces régions désertiques.

CHAPITRE VII

CONCLUSIONS

S'avancer régulièrement et de proche en proche ; s'affermir avant de s'étendre, ne se point charger de trop d'affaires ; dissimuler quelque temps et se déclarer à propos.

(H. Univ. 3, 6).

Résumons la situation : en Algérie, de nombreuses corporations organisées en puissances théocratiques, exercent le pouvoir religieux à côté d'un clergé salarié ne jouant qu'un rôle effacé et demeurant, par suite, sans influence et sans prestige réels. Ces corporations maintiennent les masses sous un joug humiliant, perpétuent l'ignorance des classes pauvres et immobilisent, dans leurs tendances à l'inactivité, des populations qui opposent, ainsi, la force d'inertie à toute tentative de progrès.

La zouïa où, autrefois, le vieux soufi épuisait son corps en des macérations austères et où le malheureux trouvait un gîte et une table, est, le plus souvent, transformée en une sorte de maison de banque où l'on perçoit l'argent du riche et du pauvre en échange de diplômes, de chapelets, de talismans et de prières; les moqaddim des confréries locales s'enrichissent aux dépens de leurs adeptes; ceux qui ont leurs maîtrises à l'étranger, y envoient une partie de leurs revenus : d'où, appauvrissement de la masse au profit d'une caste et diminution de la richesse publique.

Plusieurs confréries ont accepté notre domination et favorisé nos entreprises; d'autres nous sont franchement hostiles; il en est qui demeurent dans une prudente expectative, ce qui leur permet de ménager et le fanatisme de leurs adeptes et le pouvoir gouvernemental.

A l'extérieur, plus de quarante ordres religieux subdivisés, eux-mêmes, en un nombre considérable de congrégations n'ayant de commun que l'origine de leurs doctrines rétrogrades et leur antipathie pour tout ce qui n'est pas musulman, détiennent les forces de l'Islam.

Et au-dessus de ces petits États dans l'État, de ces gouvernements occultes, plane, comme un symbole de foi remplaçant l'idée de patrie absente, cette grandiose conception du panislanisme qui, née à Stamboul et développée à la Mecque, tend à réunir, sous l'étendard du sultan de Constantinople, toutes les confréries, pour la défense de la religion, la reconstitution du khalifat et la lutte contre l'invasion européenne.

Certes, pour le moment, nous n'avons rien à redouter pour nos conquêtes dans l'Afrique du nord : les divisions nombreuses qui existent au sein de l'Islam et des confréries elles-mêmes, nous sont un gage de leur impuissance. D'ailleurs, le courage de nos soldats et la valeur de nos armes mettraient vite un terme à une tentative de révolte.

Mais, si demain nous étions aux prises avec une conflagration européenne, d'un de ces tekkiés de l'Empire ottoman, d'une de ces zaouïa du Hedjaz, de l'Égypte, de la Tripolitaine, du Maroc, des steppes sahariennes ou de la Tunisie et de l'Algérie elle-même, partirait, peut être, l'étincelle qui, en rejaillissant sur les territoires placés sous notre protection, allumerait le feu qui couve sous le brasier ardent du fanatisme.

Il y a là une menace de danger qui pourrait se transformer en péril véritable pour l'accomplissement de nos deux grandes entreprises dans la colonie : la conquête morale des indigènes, et la pénétration dans les régions qui nous sont dévolues par la convention de Berlin.

* * *

Le problème s'offre donc à nous, avec plus d'opportunité que jamais et, aussi bien dans l'intérêt des populations placées sous notre égide que dans le nôtre, il est urgent d'essayer de le résoudre : faut-il combattre les confréries religieuses, persécuter leurs chefs, faire acte, en un mot, d'autorité à leur égard ; ou bien, faut-il, par des actes de haute bienveillance, par des mesures sages et appropriées aux sentiments intimes de nos indigènes, tenter de capter leur confiance, de les attirer à nous.

La première de ces deux mesures, que bien des esprits voudraient voir mettre en vigueur, est condamnée par l'expérience.

Depuis 67 ans que la France occupe l'Algérie, toutes les fois que les nécessités de la conquête nous ont mis dans l'obligation de sévir contre les membres influents des confréries religieuses nous n'avons réussi, en effet, qu'à leur faire accorder la palme du martyr, et, à accroître le fanatisme des khouan.

Si ce monde mystérieux était placé sous la domination exclusive de la France et si notre action pouvait s'exercer sur lui directement, en tous temps et en tous lieux, on pourrait, peut être, s'arrêter à l'examen des moyens d'opérer la désagrégation des confréries par la force; mais, nous le répétons sans cesse, leur domaine d'action n'a point de limites, l'Islam est un, et, la plupart des corporations qui nous sont hostiles, échappent à notre contrôle, se dérobent à notre vigilance.

De sorte, qu'en poursuivant les rares confréries locales qu'il nous serait possible d'atteindre, nous demeurerions impuissants à diriger l'esprit de leurs adeptes et à mener à bien l'œuvre bienfaisante que nous avons entreprise. Nos efforts continueraient être frappés de stérilité, nos lois seraient toujours mal interprétées et partout où nous essayerions de surmonter les obstacles, nous nous heurterions, sans cesse, à ce monde de vicaires musulmans et de fervents fanatiques qui, au nom de l'Être suprême, dirige les masses. Au surplus, les persécutions religieuses, loin d'aboutir à détruire l'esprit qui anime les confessions ou les sectes, servent au contraire, le plus souvent, à le fortifier.

∴

C'est une œuvre de tolérance et de mansuétude qu'il convient d'entreprendre; c'est la pénétration des esprits de nos sujets musulmans qu'il faut chercher à opérer jusqu'au jour où le khouan, mieux éclairé, relèvera la tête et brisera ses liens d'esclavage. Alors, mais alors seulement, nous aurons atteint le but à poursuivre sans relâche: la désagrégation des confréries religieuses.

En attendant, puisqu'il est avéré que la force religieuse, mue par les confréries, est, dans ce pays, la seule qui soit encore capable de remuer les masses, nous devons chercher à nous en emparer, pour en faire un auxiliaire dans l'accomplissement de notre pénible tâche.

Sans rappeler ici la politique de certains hommes d'État de l'empire Ottoman, ni les actes de Salah-Bey à Constantine, pas plus que la ligne de conduite que s'était tracée Mehemet-Ali en Égypte, nous pouvons avancer que les éminents administrateurs qui, en Algérie, ont fait des tentatives en vue de nous rapprocher ou de pénétrer les sociétés secrètes, ont obtenu des résultats satisfaisants.

Mais, ce sont là des faits isolés, des palliatifs qui n'ont eu qu'un faible écho dans le cœur des croyants, car faute de persévérance et d'esprit de suite, les heureux effets d'un moment, dus à l'amitié ou au dévouement de certains chefs de corporations locales, étaient aussitôt détruits par l'hostilité d'autres associations traitées d'une façon différente.

Au fur et à mesure que nous gagnions la neutralité ou que nous provoquions la sympathie des unes, nous renforcions le prestige des autres, et l'esprit populaire demeurait stationnaire.

Car, il faut bien le dire, une sorte d'indécision et de gêne a entouré, jusqu'à présent, cette question délicate. On a pris des demi-mesures et aplani les difficultés du moment sans, peut-être, s'inquiéter assez de l'avenir.

Nous pensons qu'il est de l'intérêt de tous de ne plus hésiter à mener cette même question de front et avec ensemble. Nous estimons qu'il est nécessaire d'aller au-devant des confréries qui nous résistent, qu'il est utile d'aller chercher le santon dans son sanctuaire, de lui faire entendre des paroles de paix ou de pardon, de lui faire connaître et propager nos intentions à l'égard de ses adeptes et, par son intermédiaire, de prendre contact avec la masse attentive à ses paroles, obéissante à ses gestes.

Alors nous pourrons, peut-être, entreprendre avec espoir de succès, la lutte contre le fanatisme.

Dans cet ordre d'idées, nous examinerons les points généraux ci-après :

1° Rapports avec les confréries religieuses, quelles que soient leur importance et leurs doctrines, en vue de les placer sous notre tutelle et de faire de leurs dignitaires des imams non rétribués ;

2° Rapports avec la masse indigène et pénétration des esprits en opérant une sorte de main-mise sur les zaouïa existantes et en tolérant, partout où le besoin s'en fait sentir, la construction d'établissements similaires afin de les réunir, progressivement, au domaine de l'État et de leur restituer leur triple caractère d'établissement de culte, d'instruction et de bienfaisance ;

3° Mise en œuvre de l'action des confréries religieuses qui ont des ramifications à l'extérieur pour le rétablissement de nos relations politiques et commerciales avec le Soudan oriental et occidental et la pénétration de nos idées civilisatrices dans les autres pays de l'Islam.

***

Ces vues d'ensemble répondent à des besoins immédiats, et, en vérité, leur application n'exigerait pas, pour le moment, de grands efforts.

Point ne serait nécessaire de faire beau ni grand, mais simplement de donner l'impulsion que nécessitent les circonstances ; les indigènes, eux-mêmes, feraient le reste.

En premier lieu, il s'agirait, tout en maintenant les positions conquises depuis six ans, d'attirer à nous les milliers de chioukh et de moqaddim qui s'en éloignent.

Puisqu'ils sont les véritables ressorts de la société musulmane, donnons leur un peu de cette *horma* (pouvoir, honneur) officielle consistant en burnous rouges et en décorations, horma à laquelle ils ne savent résister. Puisqu'en eux seuls résident la force réelle et la puissance morale, obligeons-les, en leur confiant, le plus souvent, le commandement de douars ou de fractions, à sortir de leur ascétisme pour se mettre aux prises avec les difficultés de la vie matérielle.

Suivons, en un mot, l'exemple du maréchal Bugeaud qui ne cessait de recommander de traiter ces hommes, au caractère divin, avec des ménagements particuliers : « Ils peuvent être quelquefois appelés au » pouvoir, mais toujours ils doivent être traités avec considération et » de manière à nous en faire des amis » (1).

Et au fur et à mesure que nous prendrons contact avec eux, sans les inquiéter dans leurs pratiques ni dans leurs doctrines, de crainte d'irriter les consciences et d'aller à l'encontre du but à atteindre, nous pourrons, à l'exemple du Gouvernement égyptien et de l'Empire ottoman au Hedjaz, exercer sur les personnages religieux une tutelle en les consacrant, en quelque sorte, dans leur sacerdoce. En leur donnant une investiture qui consisterait, tout d'abord : 1° à ratifier le choix fait par les moqaddim, de leurs chioukh, dans les confréries où cette charge est soumise à l'élection et à veiller à leur désignation dans les confréries où la baraka est héréditaire ; 2° à viser les diplômes que ces chioukh délivrent à leurs moqaddim, nous parviendrions à constituer une sorte de clergé régulier, entièrement entre nos mains, à faire des principaux dignitaires (chioukh) des représentants de notre gouvernement au titre temporel et spirituel ou, tout au moins, de grands muftis, et, de leurs moqaddim, des imams libres, placés dans les zaouïa secondaires.

Il est urgent, en effet, de chercher à donner à la masse des campagnes, une satisfaction à son besoin de prières et d'exercices religieux et il vaut mieux le faire ouvertement que d'obliger, par notre indifférence, l'arabe à se cacher sous la khirqa de son moqaddem. Nous serions aidés, dans cette œuvre, par le futur clergé séculier que nous formons, en ce moment, dans nos medersas réorganisées. Ce sont nos jeunes imams qui, élevés par nous et imbus de nos idées, seraient appelés à remplacer progressivement, les *moqaddim-imams* et à faire fructifier nos efforts.

Nous ne pouvons nous empêcher d'admirer, à cet égard, avec quel soin particulier, l'Autriche-Hongrie, dans la Bosnie et l'Herzégovine, a su donner au culte musulman comme aux autres cultes professés

(1) Circulaire du 17 septembre 1844.

sur ces territoires, les satisfactions qu'il réclamait tout en le dégageant de ses attaches avec Constantinople. Une sorte de medjelès composé d'eulama ayant pour chef le reïs El-Eulama, remplit là-bas, le rôle de consistoire musulman et donne, ainsi, aux croyants, la certitude que leur foi est respectée à l'égal de celle des autres confessions.

Sans aller jusqu'à réclamer, de prime abord, pareille institution pour l'Algérie, il serait sage de donner au clergé musulman une organisation plus forte et plus en rapport avec les besoins religieux de nos populations indigènes.

Il ne faudrait pas, d'ailleurs, voir dans la mise en pratique de ces idées générales, un empiètement du pouvoir temporel sur le pouvoir spirituel ou bien, en ce qui concerne les confréries, la consécration de puissances théocratiques par la plus libérale des démocraties. En politique il est des circonstances où il faut savoir taire ses sentiments dans l'intérêt de l'œuvre entreprise ; et puis, il ne faut pas oublier, non plus, que chez les arabes comme partout « c'est la confiance des peuples et non la faveur des grands qui fait la puissance des prêtres ».

Tout ce qu'il pourra en résulter, croyons-nous, ce sera, au début, une recrudescence dans le nombre des moqaddim poussés qu'ils seront par l'espoir d'un gain matériel ; mais que nous importera que les croyants multiplient leurs intercesseurs auprès de Dieu puisqu'il nous sera possible de les destituer nous-mêmes ou de les faire destituer par leurs chioukh.

Et dans l'hypothèse même de la réalisation de cette augmentation de personnel, ce sera tant mieux pour les Khouan et pour nous, car, en devenant plus nombreux, les agents des confréries, en le partageant, diminueront le pouvoir occulte de ceux qui le détiennent actuellement ; la masse, de son côté, se délivrera plus tôt du joug qui l'oppresse et nous pourrons ainsi réaliser, plus vite, le vœu que nous formons de l'élever jusqu'à nous.

Et si les résultats n'étaient pas immédiats, du moins, n'assisterons-nous plus au spectacle désolant que nous offrent certains de nos chefs indigènes en se prosternant, tels des valets devant leurs maîtres, aux pieds de ces chefs de congrégations avec lesquels ils sont obligés de compter s'ils ne veulent s'exposer à voir se déchaîner, sur leurs têtes, la colère de leurs administrés toujours prêts à obéir aux injonctions de leurs idoles vivantes. Et pouvant juger nous-mêmes de la moralité des moqaddim, nous ne verrons plus des escrocs se parer de ce titre révéré et exploiter la crédulité publique au nom de la *barakat-allah* (bénédiction divine) dont ils sont les indignes dépositaires.

En même temps que nous ferions tous nos efforts pour attirer à nous les membres influents des confréries religieuses, nous pensons qu'il faudrait essayer d'entrer en relations directes avec la masse afin d'en pénétrer plus facilement l'esprit et de répondre à ses aspirations. Pour atteindre ce résultat, les corporations religieuses nous offrent aussi des armes que nous pourrions, avec beaucoup d'esprit de suite, faire tourner à notre profit. Parmi ces armes, la principale est la zaouïa où les confréries enseignent leurs pratiques et centralisent leur action. Elle est l'élément essentiel pour la lutte contre le fanatisme et rien ne s'oppose à ce que nous n'en prenions la direction.

Parmi les quatre cents couvents, en chiffres ronds, que nous avons relevés dans le dénombrement de ces établissements, plus de cent sont de véritables monastères plus ou moins vastes, plus ou moins bien entretenus. Édifiés de temps immémorial avec les produits de la fortune publique, ils sont devenus peu à peu, la propriété exclusive de familles religieuses qui détiennent la baraka de génération en génération, et, notre action se borne à une surveillance politique peu effective puisque nous nous trouvons en présence de domiciles ayant un caractère privé et par suite inviolable.

Ici, il n'y a que la persuasion intelligemment employée, qui puisse aboutir à des résultats sérieux.

Après avoir capté la confiance des directeurs de ces zaouïa, en faisant preuve de bienveillance, on pourrait les amener en les subventionnant, au besoin, à édifier, au nom de l'État, un bâtiment contigü à leur sanctuaire — bâtiment qui deviendrait la base des opérations de nos agents en vue de substituer, progressivement, notre action sur la masse, à celle du santon qui la dirige.

Nous mettrions ainsi un pied dans la maison sans crainte de blesser le fanatisme farouche de ceux qui en ont la garde et nous avons la conviction que les fidèles, édifiés sur nos sentiments, au lieu d'y voir une sorte de sacrilège, n'y verraient qu'un témoignage d'intérêt.

Les autres zaouïa disséminées sur notre territoire sont, généralement, de simples gourbis, souvent des tentes, qui ne doivent cette appellation qu'à la présence du moqaddem qui les dirige ou du derrer qui y séjourne.

Rien donc de plus commode, lorsque l'opportunité en serait démontrée, que d'élever, à côté ou sur le même emplacement, une zaouïa telle qu'il faudrait la concevoir, c'est-à-dire une école en même temps qu'un établissement de bienfaisance avec une salle réservée aux cérémonies du culte et à la prière.

Enfin, nous pourrions autoriser dans les mêmes conditions d'opportunité, et d'après un modèle type, la construction si souvent sollicitée de nouvelles zaouïa.

Pour l'exécution de ce programme, quelques restitutions de habous

disponibles, quelques subventions ajoutées aux quêtes des fidèles, nous permettraient, à la fois, d'enlever aux zaouïa ainsi construites, leur affectation de propriété privée et de les classer comme biens publics ayant le triple caractère d'établissements d'enseignement, de culte et de bienfaisance. Et tout en donnant satisfaction au désir de la masse qui verrait dans cette protection, accordée ouvertement à ce qu'elle a de plus cher, un bienfait de Dieu, nous marcherions d'accord avec ses sentiments intimes pour la réalisation de nos vues d'avenir.

Et la zaouïa ainsi comprise, nos moyens d'accès ainsi assurés, nous pourrions, puisqu'il est démontré que nous nous trouvons dans l'impossibilité d'empêcher la perception de la dîme religieuse, surveiller la distribution de cette dîme et exiger, progressivement, qu'elle soit répartie au nom de la France généreuse.

Nous serions en droit d'exiger des comptes et les huit millions que les dignitaires des confréries religieuses encaissent bon an mal an, tels des percepteurs, au lieu d'enrichir leurs escarcelles, serviraient à entretenir les établissements qu'ils dirigeraient et à secourir les malheureux que nous devons protéger. Sans obliger le pontife régional à refuser sa baraka à ceux qui viendraient la lui demander, nous lui imposerions l'obligation d'accorder, comme il le faisait jadis, l'hospitalité aux indigents qui iraient frapper à la porte de son sanctuaire. Nous y gagnerions, peut-être de la reconnaissance, tout au moins des moyens de surveillance efficaces vis-à-vis des apôtres des confréries religieuses en résidence à l'Étranger.

Car, si nous estimons qu'il serait sage de nous montrer tolérants pour nos moqaddim algériens, sans distinction de confréries, nous pensons aussi qu'il serait urgent de sévir rigoureusement contre les étrangers qui viennent, périodiquement, prélever la ziara sur notre territoire.

Dans ce dernier cas, en effet, c'est la fortune publique qui est atteinte, et il y a là un danger économique à prévenir. Or, les moqaddim qui, aujourd'hui, abritent les personnages étrangers, de crainte d'être dénoncés eux-mêmes, seraient, une fois investis par nous, les premiers à nous signaler ceux qui viendraient sur leur domaine.

Nous pourrions, ainsi, intervenir efficacement et dégager nos indigènes de cette charge des ziara étrangères qui, lentement, mais sûrement, les écrase.

Et, une fois que les bases de ce programme seraient assises, que nos moyens d'action seraient établis, nos médecins de colonisation ou nos officiers de santé indigènes (l'organisation d'un corps de médecins indigènes est en ce moment à l'étude) pourraient prodiguer, en cet endroit divinisé qu'est la zaouïa, leurs soins aux indigènes, soins que leurs scrupules religieux les empêchent de recevoir ailleurs ; l'instituteur français y enseignerait notre langue, en même temps que

le taleb y apprendrait le Coran ; nos magistrats et nos fonctionnaires y rendraient la justice et y feraient aimer le gouvernement qu'ils représentent en même temps que l'imam y réciterait la prière.

Nous voudrions que, de la zaouïa, nos lois et nos règlements parviennent à nos sujets musulmans, revêtus de certaines formes, appuyés sur certaines autorités religieuses, islamisés en quelque sorte.

Alors ils seraient facilement acceptés par les indigènes qui y verraient un témoignage irréfutable de notre bienveillance à leur égard, comprendraient la haute idée d'humanité qui nous guide, et, avec l'apaisement des esprits, naîtraient, peut-être, la confiance et, peu à peu, la prospérité.

L'impulsion ainsi donnée, nous pourrions poursuivre notre œuvre d'émancipation sociale, infiltrer dans l'esprit de nos sujets un peu de cette bienfaisante lumière qui leur fait tant défaut. Nous pourrions les dégager de leurs préjugés séculaires, leur faire comprendre tout ce qu'il y a de rétrograde dans certaines de leurs croyances et, peut-être, arriver, à l'exemple de l'Autriche-Hongrie dans la Bosnie et l'Herzégovine, à puiser, dans la *Loi musulmane*, les matériaux nécessaires à la confection de codes spéciaux en rapport avec les besoins de la société nouvelle.

Ce sont là autant de mesures connexes qu'il serait utile de mettre en pratique, avec ensemble et ménagement.

Certes, sur beaucoup des points soulevés, nous ne nous faisons pas d'illusions : la transformation de la pensée, l'éducation d'un peuple ne s'opèrent pas spontanément. Ce n'est que lentement, sous l'influence des années et la diffusion des lumières que les générations prennent cet élan régénérateur que nous serions heureux de constater chez nos sujets musulmans.

On se leurrerait de mirages trompeurs si on pensait que, soudain, quatre millions de fanatiques abandonneront leurs rites, modèleront leur religion sur nos idées avancées et nous sacrifieront leurs préjugés.

***

Mais la mission de la France ne se borne pas à sa colonie algérienne : indépendamment du rôle de puissance civilisatrice qui lui est dévolu et qu'elle remplit de son mieux depuis des siècles, ses intérêts la convient à jeter un regard au-delà du Sahara et à se préoccuper des événements qui agitent l'Islam ; ses espérances lui commandent de prévenir les embûches qu'elle rencontre dans le Soudan Noir et de déjouer les intrigues qui se trament dans le mystère qui entoure le monde mahométan.

Dans cet ordre d'idée, nous avons à méditer et à suivre l'exemple de la Russie, qui obtient, dans l'Asie centrale, de réels résultats avec l'emploi des musulmans ralliés. Nous avons à mettre en œuvre les éléments que les confréries ayant des ramifications à l'extérieur de nos possessions du nord de l'Afrique peuvent nous offrir. Parmi leurs chioukh et moqaddim gagnés à notre cause, nous pourrions, sans crainte de trahison, trouver des intermédiaires avec les adeptes des mêmes corporations en résidence à l'étranger et des propagateurs dévoués et autorisés de nos sentiments de haute humanité. Ils s'y prêteraient d'autant plus volontiers qu'ils y seraient eux-mêmes intéressés.

Des Qadrïa, par exemple, nous ferions des agences de renseignements ayant des correspondants dans les mille monastères disséminés de l'Afrique aux Indes.

De leurs zaouïa de Rouissat, d'El-Amich, voire même de Nefta et du Kef, ils établiraient des relations solides avec les Qadrïa du Bornou, des environs du lac Tchad et du Soudan occidental pour remonter ensuite vers le Touat et le Goúrara en laissant, çà et là, des succursales avec la mission de propager le germe bienfaisant des sentiments de progrès et d'humanité auxquels ils sont accessibles. Et après en avoir fait des apôtres et des missionnaires, certains qu'ils auraient laissé sur leur passage des gages de retour, qu'ils seraient accueillis partout, avec sympathie, il nous serait aisé de les transformer en commerçants. Sous notre inspiration, nous verrions leurs chioukh et leurs moqaddim, franchir les steppes sahariennes, à la tête de caravanes inviolables, pour aller au Soudan répandre le bon renom de la France et gérer, en même temps, leurs affaires.

De leurs zaouïa transformées, partiraient, sous l'égide de notre gouvernement, des tolba-émissaires qui iraient à la Mecque, en Tripolitaine, en Égypte, en Turquie d'Europe, en Asie et jusqu'en Extrême-Orient faire connaître les bienfaits de notre civilisation au lieu de la présenter, comme il le font actuellement, sous la forme d'un spectre terrible et toujours menaçant qu'il faut combattre à outrance pour mériter les grâces divines.

Et, progressivement, le nom de la France rayonnerait, sympathique, d'une extrémité à l'autre du monde islamique et reprendrait le grand prestige dont il jouissait autrefois en Orient.

Prévenus, en temps utile de ces mouvements qui éclatent soudainement en pays musulman, après avoir été fomentés à la Mecque ou à Stamboul, il nous serait facile, grâce au dévouement de nos protégés, sinon de les prévenir, du moins, d'en éviter le choc.

On pourrait faire adopter le même programme, dans un rayon plus restreint, par nos Tidjanïa algériens, que nous enverrions dans les pays fétichistes combattre la propagande hostile de leurs « frères » dissidents du Maroc et du Soudan occidental.

Avec ensemble et méthode, nous continuerions à empl... Taïbïa soit auprès du gouvernement chérifien, soit pour les besoins .. notre politique saharienne, sans négliger le Zianïa, les Kerzazïa, les Naccrïa, voire même les Derqaoua qui, si nous réussissions à les rallier, seraient nos meilleurs auxiliaires auprès des populations fanatiques du centre et de l'extrême sud marocain.

Et de la zaouïa senousia de Ben-Tekouk dont nous avons, peut être, exagéré l'hostilité, le gouvernement pourrait tenter d'entrer en relation avec le cheikh El-Mahdi de Koufra, afin de prendre contact avec lui et d'arriver, peut-être, à dévoiler les mystérieux projets qu'on lui prête.

C'est en agissant ainsi, croyons-nous, que tout en sapant un pouvoir occulte, tout en hâtant l'heure, sans doute fort lointaine, de la désagrégation de la khouannerie, nous parviendrons à faire disparaître, la menace constante pour nos conquêtes du Nord de l'Afrique d'être attaquées de tous côtés le jour où des complications surgiraient en Europe.

Et, les voies libres, les esprits préparés, nous pourrons, sans crainte d'exposer leur vie, faire appel aux hommes de cœur et d'initiative ou à ceux qui se meurent dans l'oisiveté, pour les lancer dans la nouvelle France où, la main dans la main, ils travailleront avec nos sujets musulmans, pour le plus grand profit de nos intérêts politiques et matériels.